

50377
1993
205

*50377
1993
205

UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE
U.F.R. DE GEOGRAPHIE ET D'AMENAGEMENT

THESE DE DOCTORAT
(Nouvelle Thèse)

GEOGRAPHIE ET INEGALITES
DANS L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR :
LE CAS EXEMPLAIRE DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS

Thèse de Géographie Humaine présentée et soutenue
publiquement par Frédéric DUMONT

Le 22 janvier 1993



Directeur de recherche : P. J. THUMERELLE,
Professeur à l'Université des Sciences et Technologies de Lille

Jury :

P.J. THUMERELLE (Professeur à l'université de Lille)

J.P. RENARD (Professeur à l'université de Lille)

R. HERIN (Professeur à l'université de Caen)

J. JOLY (Professeur à l'université de Grenoble)

SCD LILLE 1



D 030 300546 0

50377
1993
205

50377
1993
205

UNIVERSITE DES SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LILLE

A RETOURNER LE

19 NOV. 1996

09 DEC. 1996

10 MARS 1997

10 AVR. 2000

08 JAN. 2003

PER 24113

09 NOV. 2004

PER 26218

DANS
LE CAS E

RIEUR :
S-DE-CALAIS



Directeur de recherche : P. J. THUMERELLE,
Professeur à l'Université des Sciences et Technologies de Lille

Jury :

P.J. THUMERELLE (Professeur à l'université de Lille)

J.P. RENARD (Professeur à l'université de Lille)

R. HERIN (Professeur à l'université de Caen)

J. JOLY (Professeur à l'université de Grenoble)

Je tiens à exprimer mes remerciements

à Mr le professeur P.J. Thumerelle pour la confiance qu'il m'a témoignée, pour son aide et ses conseils,

à Mr le professeur M. Simon, pour sa confiance

au C.N.R.S. et au Conseil Régional du Nord-Pas-de-Calais, qui m'ont aidé, par leur financement et par l'accueil dans leurs locaux (IFRESI),

à Mr F. Gugenheim (ingénieur S.U.A.I.O), dont la collaboration, dans la phase préparatoire de cette recherche, m'a été précieuse,

à Mr Marteaux et Mr Walker (Rectorat) et à Mr Méganck (O.R.F.Q.E.), pour avoir mis à ma disposition les données nécessaires à ma recherche,

à V. Piédanna et J.C. Kapusta, pour leur aide matérielle efficace,

et à ma femme et à mes enfants, pour la patience dont ils ont fait preuve.

SOMMAIRE

INTRODUCTION

POURQUOI UNE ETUDE GEOGRAPHIQUE DE L'ACCES AUX FORMATIONS SUPERIEURES ?.....	1
LE CAS EXEMPLAIRE DU NORD-PAS-DE-CALAIS.....	5
PLAN DE LA THESE.....	6
LES SOURCES ET LEURS LIMITES.....	7

PARTIE 1 : AUGMENTATION DU NOMBRE D'ETUDIANTS, DEMANDE SOCIALE ET REGULATION DES FLUX

I. UNE AUGMENTATION SANS PRECEDENT DU NOMBRE D'ETUDIANTS.....	11
A. L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS.....	11
B. LES EFFETS DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE.....	17
C. LES BESOINS ECONOMIQUES.....	19
D. L'OUVERTURE SOCIALE.....	19
E. LA RENTABILITE DU DIPLOME.....	21
F. LA CROISSANCE DU NOMBRE DE BACHELIERS.....	27
II. SELECTION, REGULATION ET INEGALITES SOCIALES.....	32
A. MALTHUSIANISME OU DEMOCRATISATION.....	33
B. EVOLUTION DES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, DEMOCRATISATION ET INEGALITES SOCIALES.....	34
C. REGULATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : LA SELECTION OFFICIELLE.....	52
D. SELECTION SOCIALE : DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA PYRAMIDE SOCIALE EST INVERSEE.....	58

PARTIE 2 : DEVELOPPEMENT SPATIAL DES FORMATIONS SUPERIEURES ET PUISSANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR REGIONAL

I. L'EXPLOSION DU RESEAU UNIVERSITAIRE FRANCAIS.....	63
II. LE DEVELOPPEMENT SPATIAL DES UNIVERSITES DU NORD-PAS-DE-CALAIS.....	70
A. A DOUAI, LA GENESE.....	70
B. DE DOUAI A LILLE : HISTOIRE D'UNE RIVALITE.....	71
C. DE LILLE A VILLENEUVE-D'ASCQ.....	74
D. L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES.....	78
III. LES ANTENNES UNIVERSITAIRES.....	81
A. LE DEVELOPPEMENT DES ANTENNES.....	81
B. DES ANTENNES SOUHAITEES, MAIS CONTROVERSEES.....	84
C. LES ANTENNES UNIVERSITAIRES DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS.....	94
IV. LES AUTRES FORMATIONS SUPERIEURES.....	96
A. LES IUT ET LES STS.....	96
B. LES CPGE ET LES GRANDES ECOLES.....	98

V. PUISSANCE ET CONCENTRATION SPATIALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU NORD-PAS-DE-CALAIS.....	102
A. UNE ACADEMIE JEUNE ET PUISSANTE.....	102
B. UNE ACADEMIE QUI OCCUPE LES PREMIERS RANGS	104
C. UNE ACADEMIE QUI GARDE SES ETUDIANTS MAIS QUI EN ATTIRE PEU.....	104
D. CONCENTRATION SPATIALE DES FORMATIONS UNIVERSITAIRES	108

PARTIE 3 : LES INEGALITES GEOGRAPHIQUES D'ACCES AUX FORMATIONS SUPERIEURES DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS. APPROCHE DE L'EFFET D'OFFRE

I. POINTS FAIBLES ET ZONES DE FAIBLESSE.....	114
A. LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS, MAL CLASSEE	114
B. ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : DES INEGALITES GEOGRAPHIQUES IMPORTANTES.....	119
II. L'ACCES AU BACCALAUREAT ET LA POURSUITE D'ETUDES.....	123
A. NOMBRE DE BACHELIERS PAR GENERATION.....	123
B. DU BACCALAUREAT AU SUPERIEUR : INEGALITES SPATIALES	132
C. FAIBLESSE DE LA SCOLARISATION EN FILIERES LONGUES.....	147
III. INFLUENCE DU MILIEU GEOGRAPHIQUE SUR L'ORIENTATION...152	152
A. ORIENTATION FAIBLE VERS LES FILIERES LONGUES	152
B. PROXIMITE DES FORMATIONS ET ORIENTATION.....	153
C. STRUCTURE DES ENTRANTS ET "EFFET DE ZONE"	186
IV. PROGRES REGIONAUX ET DISPERSION DES FORMATIONS.....	209
CONCLUSION.....	213

INTRODUCTION

POURQUOI UNE ETUDE GEOGRAPHIQUE DE L'ACCES AUX FORMATIONS SUPERIEURES ?

Les inégalités sociales qu'engendrent l'organisation et le fonctionnement du système d'enseignement supérieur français ont été beaucoup décrites, les inégalités engendrées par la répartition spatiale des structures de formation beaucoup moins. Il existe un déterminisme de nature sociologique en matière de scolarisation. L'échec scolaire, l'accès ou non aux formations secondaires et supérieures pourraient être interprétés comme la manifestation implacable des inégalités sociales. " Le géographe ne peut guère en rester là dans sa recherche explicative, lui qui refuse si souvent le déterminisme naturel, ne peut en accepter un autre de nature sociologique (1)".

Une "stricte égalité de traitement", pour reprendre les termes d'A. Frémont, n'est pas offerte partout aux étudiants de France, ni même aux étudiants d'une même région. Ces inégalités constituent l'héritage d'une époque où les formations supérieures n'accueillaient qu'une élite peu nombreuse. L'enseignement supérieur s'organise en un réseau d'établissements qui s'insèrent diversement à l'échelle régionale et nationale. Cette répartition influence les inégalités régionales et locales des chances d'accès à la formation supérieure. La répartition spatiale de l'offre de formation participe en cela à un réseau d'influences réciproques, dans lequel l'origine sociale et les stratégies parentales ont un poids important. Il convient, pour le géographe, de distinguer les disparités socio-spatiales et d'analyser l'effet de l'offre de formation (densité des établissements scolaires et universitaires, filières et options proposées, distance à l'équipement...) sur la demande de formation. En ce sens, le travail du géographe est complémentaire de celui du sociologue ou du chercheur en sciences de l'éducation.

1 Renard JP, Editorial : scolarités et scolarisations, Espace-Population-Sociétés 1990/1 Scolarités et scolarisation. USTL 1990.

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, comme au niveau national, l'enseignement secondaire et supérieur ont connu une extraordinaire croissance depuis quelques décennies. Celle-ci n'est pas spécifique à la France. On la repère en effet partout dans le monde.

Pour expliquer cette croissance des effectifs scolarisés, l'offre d'enseignement et la demande sociale sont souvent composées en modèles opposés. Selon le premier, la demande de formation est antérieure à l'offre de formation qui doit suivre tant bien que mal. Selon le second, c'est l'offre de formation qui induit la demande et la croissance (2). M. Cherkaoui explique que selon le premier modèle, la demande sociale d'éducation, son évolution et ses rythmes relèvent d'une explication endogène, c'est à dire de variables qui se rapportent au comportement des individus eux-même. Les réformes de l'enseignement, l'offre de place, les variables liées à l'Etat et à sa structure, n'ont pas d'influence majeure sur l'évolution de la démographie scolaire. Les politiques éducatives constituent au mieux des mécanismes régulateurs qui suivent plutôt qu'ils ne précèdent la demande sociale.

La dialectique offre et demande dans le domaine de l'enseignement supérieur n'est pas une simple figure de rhétorique, mais on peut récuser ce manichéisme. La formation supérieure constitue un marché. Dans ce marché, il existe une offre limitée, localisée spatialement, hiérarchisée et proposant des titres scolaires et universitaires plus ou moins rares et distinctifs. Les formations supérieures et, avant elles, les places dans les classes qui y préparent, sont l'enjeu d'une concurrence entre demandeurs. Les demandeurs (élèves ou familles) décident de prolonger leur scolarité s'ils estiment pouvoir tirer un profit net de cet investissement. La demande d'éducation se développe au niveau des familles qui la considèrent tantôt comme un investissement à effet différé, tantôt comme une consommation liée à l'idéologie du progrès (3). Cet investissement implique des coûts qui sont de nature économique d'abord (manque à gagner, dépenses occasionnées par les études), scolaire ensuite (probabilité de l'échec), sociale enfin (perte de solidarités familiales lorsque l'enfant se détache du milieu d'origine par suite d'une forte mobilité professionnelle). Pour leur part, les

2 A. Prost résume le problème en quelques questions : "L'administration de l'éducation nationale a-t-elle suivi péniblement la demande sociale, construit de nouveaux établissements pour répondre au flot montant des élèves à qui leurs parents voulaient faire faire des études plus poussées dans l'espoir d'assurer ainsi leur promotion ou inversement, la croissance des effectifs scolarisés n'a-t-elle pas été induite par le développement des structures d'accueil et le dynamisme de l'éducation nationale ? Croissance tirée par la demande ou croissance tirée par l'offre d'enseignement ?" (Antoine Prost - L'enseignement s'est-il démocratisé ? - PUF sociologie, Paris 1986.).

3 Vassal Serge : Recherches sur la géographie des ensembles universitaires en Europe occidentale : France, RFA, Royaume Uni (problématique d'un système spatial). Thèse pour le doctorat d'Etat en Lettres et Sciences Humaines présentée à l'Université de Paris I. Sous la direction de Pierre Georges.

bénéfices peuvent être également économiques (salaire, assurance contre le chômage..) ou sociaux (statut, choix du conjoint, etc...). Le profit net est la différence entre les coûts et les bénéfices.

Ce profit net est lié à la position de l'individu et de sa famille dans la stratification sociale et dans l'espace géographique. Les coûts, par exemple, sont d'autant plus élevés que le statut social de la famille est plus bas : "deux individus issus de familles ayant des positions différentes courraient des risques différents s'ils voulaient atteindre le même statut "(4). Ces coûts sont aussi inversement proportionnels à la proximité spatiale des formations.

Les demandeurs présentent chacun, des qualités plus ou moins rares et distinctives comme l'âge, la série de baccalauréat, le degré d'information sur les formations et leur rentabilité, (variables très dépendantes du milieu socio-professionnel et du niveau de diplôme des parents), ces qualités les rendent plus ou moins aptes à repérer et à saisir l'offre. Car pour être demandeur, il faut connaître l'existence de l'offre. Cette connaissance dépend évidemment des variables décrites plus haut, mais la visibilité des formations supérieures est aussi fonction de la proximité géographique, l'éloignement étant une notion appréhendée différemment par les milieux sociaux.

L'effet d'offre se différencie géographiquement et socialement, l'effet de distance aux formations étant plus sensible pour les classes populaires. L'éloignement est une notion complexe qui ne saurait se laisser réduire à des considérations de transport ou de coût matériel ou symbolique. Il existe un effet d'offre de formation, lié à la densité des filières d'enseignement proposées et à l'imprégnation de l'environnement par les études supérieures (intensité de la vie étudiante, nombre de camarades ou d'aînés poursuivant des études supérieures,...). Les différentes catégories sociales se trouvent plus ou moins en situation d'incertitude vis-à-vis des débouchés des filières et des chances de réussite. Elles sont souvent à la recherche de stratégies sécuritaires. De ce fait, la situation géographique de l'offre de formation revêt une importance considérable. La proximité de l'offre de formation supérieure (avec tous les aspects sécurisants qu'elle induit) a souvent un effet déterminant sur l'orientation des bacheliers.

L'incapacité présente de l'enseignement supérieur de satisfaire à l'attente des populations et l'évolution progressive vers un partenariat entre l'Etat et les collectivités territoriales, a brusquement focalisé l'attention sur le caractère

4 R. Boudon, *L'inégalité des chances*, A. Colin, Paris, 1973.

éminemment géographique des inégalités d'accès à l'enseignement post-baccalauréat. La carte des formations supérieures est devenue un enjeu politique majeur, depuis la localisation des STS jusqu'à celle des futures universités. Les collectivités locales sont en effet de plus en plus conscientes du lien complexe qui existe entre enseignement supérieur et développement économique, elles sont convaincues de la nécessité d'investir dans la matière grise. Une tendance forte à la dispersion des implantations, justifiée par des arguments de proximité afin de faciliter les processus de démocratisation de l'enseignement supérieur se développe donc sous la pression des collectivités territoriales. Mais l'offre spatiale de formation, quand elle est pensée comme correction des inégalités spatiales, induit parfois des effets pervers. M. Pinet et B. Convert (5) rappellent qu'en matière de formation, la demande n'est jamais indépendante du sentiment que l'on a de la voir exaucée, c'est à dire entre autres, de l'état de l'offre et de l'acuité de la concurrence dont elle est l'objet. Une parabole peut parfaitement illustrer ce propos. "Des responsables d'un bassin d'emploi qui pensaient voir leur chômage féminin disparaître avec l'implantation d'un supermarché ont constaté, après coup, que loin d'avoir épongé les demandes d'emplois féminines jusqu'à là assez faibles, les créations d'emploi avaient engendré une nouvelle demande bien supérieure, qui ne s'était jamais déclarée encore, tout simplement parce qu'elle n'avait aucune chance d'être satisfaite". Il y a des dangers à raisonner en terme de demande à satisfaire et d'offre à adapter.

D'autre part, le rapprochement spatial des formations vers les populations les plus éloignées géographiquement et socialement de l'enseignement supérieur favorise la poursuite d'études mais entraîne aussi souvent des phénomènes de captivité dont les "victimes" sont ces couches sociales les moins favorisées, le choix de la filière d'étude étant pour elles, très dépendant de l'offre locale.

La demande ne peut se résumer à l'expression d'une simple "vocation" individuelle, elle doit beaucoup à l'état de l'offre, à la hiérarchie objective et subjective entre les filières qui la composent et à l'éloignement social et spatial, lui aussi plus ou moins subjectif. L'accès aux formations supérieures est fonction des "chances objectives offertes à chacun en fonction de ses atouts et des espérances subjectives que la conscience plus ou moins confuse de ces choses engendre (6)".

5 La carte régionale des formations supérieures, rapport intermédiaire, septembre 1987.

6 Pinet, Convert in "Les formations supérieures dans la région Nord-Pas-de-Calais : Situation, répartition dans l'espace régional, perspectives", rapport intermédiaire Tome 1.

LE CAS EXEMPLAIRE DU NORD-PAS-DE-CALAIS

Le cas du Nord-Pas-de-Calais est particulièrement révélateur. Pour des raisons relevant à la fois de la démographie (la fécondité y est plus élevée qu'ailleurs en France et les générations en âge d'accéder à l'enseignement supérieur demeurent très étoffées) et de la rapidité du rattrapage scolaire, le flux des nouveaux bacheliers y est largement supérieur à ce que l'on enregistre en moyenne en France et la pression que subit l'enseignement supérieur particulièrement aiguë.

Les inégalités géographiques sont devenues de moins en moins patentées en ce qui concerne l'enseignement obligatoire et beaucoup plus discrètes en ce qui concerne le second cycle de l'enseignement secondaire, ce qui fait ressortir celles qui persistent dans l'enseignement supérieur.

L'académie de Lille représente un potentiel d'enseignement supérieur considérable, cette concentration de capacité n'existe que dans quelques académies françaises. Mais en valeur relative, l'enseignement supérieur n'occupe pas la place qui devrait être la sienne, le déficit est lourd et les faiblesses multiples. Il existe un contraste (notamment sur le plan universitaire) saisissant entre, d'une part, l'importance des établissements régionaux et leur rayonnement et d'autre part, la médiocrité des taux de scolarisation post-baccalauréat. La région Nord-Pas-de-Calais est pourtant une région fortement urbanisée et l'une des plus industrialisées.

Les causes des faiblesses sont nombreuses et complexes. Elles doivent être recherchées dans les structures socio-économiques régionales, les mentalités et les particularismes de la région, mais aussi dans la localisation des formations supérieures.

Ainsi, le niveau moyen de formation peu élevé et la structure socio-professionnelle à dominante ouvrière de la région Nord-Pas-de-Calais sont peu propices à l'accès aux formations supérieures et surtout aux formations longues.

D'autre part, l'offre de formation est très inégalement répartie sur l'ensemble du territoire régional. La concentration des filières universitaires longues est très importante dans la région Nord-Pas-de-Calais, et ce malgré quelques délocalisations.

L'enseignement supérieur compte trois niveaux géographiques de recrutement : national pour les grandes écoles, local ou subrégional pour les STS et plus ou moins pour les IUT, régional en ce qui concerne les universités. Si dans le premier cas, il est évident que la localisation des établissements est d'un effet réduit sur leur recrutement, dans les deux autres l'offre de formation doit peser de manière non négligeable sur la demande de formation.

On peut émettre l'hypothèse que l'environnement éducatif (nature des enseignements offerts et localisation des établissements) influence les taux de scolarisation post-baccalauréat et favorise ou décourage l'accès à certaines formations supérieures.

PLAN DE LA THESE

L'évolution spectaculaire de l'enseignement supérieur depuis quelques décennies n'est pas une spécificité du Nord-Pas-de-Calais. La région participe en cela à un phénomène mondial.

Le poids de la demande sociale de formation est considérable parmi les facteurs de cette croissance, mais les inégalités sociales que conforte ou amplifie le système d'éducation ne le sont pas moins (première partie).

Parallèlement, l'offre de formation s'est développée spatialement, le réseau universitaire a éclaté et de nouveaux acteurs, les collectivités territoriales, sont intervenues dans le jeu de l'enseignement supérieur. De cette évolution spectaculaire, résulte, dans la région Nord-Pas-de-Calais, un enseignement supérieur puissant, parmi les plus puissants en France (deuxième partie).

Il convient toutefois de relativiser cette puissance régionale. En terme de taux de scolarisation post-baccalauréat, la région Nord-Pas-de-Calais occupe une place médiocre, qui ne correspond pas à son rang démographique. A l'intérieur de la région, les inégalités spatiales d'accès à l'enseignement supérieur sont criantes. La faiblesse de l'orientation vers les formations universitaires longues, responsable de cet état, incite à en chercher les causes dans la structure démographique et socio-économique de ces espaces géographiques. Mais l'offre de formation et sa localisation spatiale revêt ici une importance considérable, particulièrement en ce qui concerne les formations universitaires longues, très concentrées dans l'espace régional (troisième partie).

LES SOURCES ET LEURS LIMITES

Les comparaisons statistiques internationales sont très malaisées, car l'évolution historique entraîne des différences entre les contenus des enseignements supérieurs selon les pays. Aux Etats-Unis, par exemple, les universités incluent les "Junior colleges", qui correspondent approximativement à notre enseignement secondaire terminal.

Au niveau national la majeure partie des données utilisées pour les analyses chronologiques et les comparaisons inter-académiques proviennent du Ministère de l'Education Nationale (MEN) qui possède un service chargé des statistiques ayant trait à l'enseignement (**Direction de l'Evaluation et de la Prospective, d.e.p.**). Au niveau régional (académique) et infra-régional (Bassins Formation Emploi, districts...), une partie des données provient de la **division des études et de la prospective du rectorat de Lille.**

Les comparaisons chronologiques et géographiques présentent des difficultés. Outre les données manquantes ou difficilement accessibles (7), les effectifs d'étudiants varient parfois selon la définition donnée à l'enseignement supérieur, notamment par rapport aux écoles spécialisées. D'autre part, les statistiques officielles présentent souvent des effectifs d'étudiants non épurés des doubles-comptes (doubles inscriptions dans l'enseignement supérieur). Le phénomène concerne surtout les titulaires des baccalauréats C et E. En effet, ils s'inscrivent souvent à la fois en classe préparatoire aux grandes écoles et à l'université (inscription de précaution). Le service statistique du Ministère de l'éducation nationale donne une évaluation au niveau national de ces doubles comptes : 4,5% pour les titulaires du baccalauréat général, mais 12% pour ceux de la série C. Dans la mesure où ces doubles-comptes ont surtout pour origine des inscriptions complémentaires en université sans scolarité réelle, on pourra considérer comme plus fiables les taux d'inscription dans les autres filières de formation.

Enfin, l'enseignement supérieur évolue dans sa forme et la définition de l'étudiant est parfois floue. Au sens strict, l'étudiant suit à temps plein un cycle

7 "La documentation statistique qu'a suscitée le système scolaire ne peut être prise comme un ensemble innocent d'informations objectives : instrument de préparation ou de suivi des réformes, elle a été constituée en fonction des partis successivement adoptés, tant il est vrai qu'on ne compte jamais que ce qui présente un intérêt (d'où les lacunes et les ruptures)" (Antoine Prost - L'enseignement s'est-il démocratisé ? - PUF sociologie, Paris 1986.p 26).

post-secondaire, mais les nouvelles formations à temps partiel élargissent cette notion (enseignement alterné, formation continue, télé-enseignement). Nous ne tiendrons pas compte de cet élargissement.

Le Recensement Général de la Population est une source de données fondamentale et unique. C'est lui qui nous permet, par exemple, de connaître la structure par âge et la structure socio-professionnelle de la population. Mais, notre étude correspondait à une fin de période intercensitaire (RGP 1982 – RGP 1990) et les données du RGP 1982 étaient quelque peu vieilles pour exprimer des réalités qui ont considérablement évolué en quelques années.

Le RGP fut longtemps l'un des rares instruments qui permettait d'évaluer les taux de scolarisation des jeunes d'âge post-baccalauréat (8). Mais ces données des RGP sont insuffisantes, parfois entachées d'erreurs et très largement dépassées, puisque antérieures à la grande poussée des bacheliers. De plus, ces données posent des difficultés d'interprétation. On maîtrise mal, en effet, les biais qu'introduisent les méthodes d'extraction de la population étudiante (9).

On maîtrise encore moins bien le biais qu'introduit l'ambiguïté de la définition de la résidence de la population étudiante (10). La détermination de l'origine sociale d'après la CSP du chef de famille pose aussi un problème. La catégorie socio-professionnelle du chef de famille peut servir à caractériser l'origine sociale des jeunes pour autant qu'ils ne soient pas considérés, selon les normes du recensement, comme étant eux mêmes chefs de famille, ce qui se produit assez fréquemment entre 20 et 25 ans. La remarque est valable pour l'origine géographique. Cependant les écarts entre zones dépassent parfois de très loin le coefficient d'erreur que les divers biais peuvent introduire (11). Il est donc difficile, même avec ces données biaisées, de ne pas parler d'inégalités géographiques. Mais les données du RGP ne pouvaient pas servir à préciser les inégalités spatiales d'accès aux formations supérieures régionales.

8 Voir à ce propos, l'étude géographique infrarégionale (Thumerelle P.J. et Dumont F. IFRESI-CNRS) à partir des données du RGP 1982 dans "Les formations supérieures dans la région Nord-Pas-de-Calais : Situation, répartition dans l'espace régional, perspectives" Etude réalisée à la demande du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, sous la direction de M. Simon. Mai 1988.

9 En croisant les réponses aux questions sur la poursuite d'études et sur la possession d'un diplôme supérieur au baccalauréat.

10 Il y a surestimation de sa fréquence dans les villes universitaires, sous-estimation dans les autres lieux.

11 Les taux de scolarisation post-baccalauréat 1982 s'étendent dans la région Nord-Pas-de-Calais, de 34,9% des 21-22 ans dans la zone de Lille-Est (Villeneuve-d'Ascq), à 5% pour l'agglomération de Lens, et à moins de 4% pour les agglomérations de Dunkerque ou de Fourmies. Les taux de scolarisation des 23-24 ans varient de 20% (Lille-Est), 1,8% (Boulogne).

Grâce à une collaboration entre le rectorat de l'académie de Lille, les universités de la région Nord-Pas-de-Calais, une étude de l'IFRESI (12), sous la direction de F. Gugenheim, a pu établir un fichier quasi-exhaustif (et sans double compte) des premières inscriptions dans les formations post-baccalauréat de l'académie.Elle a été établie pour la rentrée 1987, et porte mention du type de baccalauréat, de l'âge des étudiants, de la commune de résidence des parents (13) et de leur situation socio-professionnelle. Des précisions sur la constitution de ce fichier et sur le zonage adopté sont apportées en annexe n°2.

12 F. Gugenheim, F. Dumont et O. Vanonaeker , Gugenheim, Dumont F., O. (SUAIO) "les entrants dans l'enseignement supérieur du Nord-Pas-de-Calais : Les inscriptions 1987-1988 dans les formations supérieures régionales des bacheliers 1987 de l'Académie, données scolaires, sociales et géographiques" Etude réalisée à la demande du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais. IFRESI-CNRS. 190 pages. Janvier 1990.

13 En fonction du code postal.

AUGMENTATION DU NOMBRE D'ETUDIANTS, DEMANDE SOCIALE ET REGULATION DES FLUX

INTRODUCTION

L'évolution spectaculaire du nombre d'étudiants depuis quelques décennies, n'est pas spécifique à la région Nord-Pas-de-Calais. La "massification" de l'enseignement secondaire, puis de l'enseignement supérieur est un phénomène observable à l'échelle internationale. "Dans tous les pays industrialisés, l'enseignement supérieur, traditionnellement réservé à un petit nombre, s'est démocratisé. Avec le progrès scientifique et technique et le développement de l'urbanisation, ce phénomène a été probablement un des aspects les plus visibles et les plus lourds de conséquences du développement social" (1). Partout, les formations supérieures se sont développées.

Dans le Nord-Pas-de-Calais, comme en France, la première vague de croissance de l'enseignement supérieur date des années soixante et du début des années soixante-dix. Après une période de relative accalmie, une deuxième vague déferle dans le milieu des années quatre-vingt. Pourquoi une croissance aussi forte ? N'est-elle due qu'à un effet démographique ? En quoi les besoins de l'économie ont-ils contribué à cette évolution ? Quelle fut la force de la demande sociale et par quoi était-elle mue ? Comment ces flux ont ils été régulés ? A qui a profité la croissance et qui furent les laissés pour compte ?

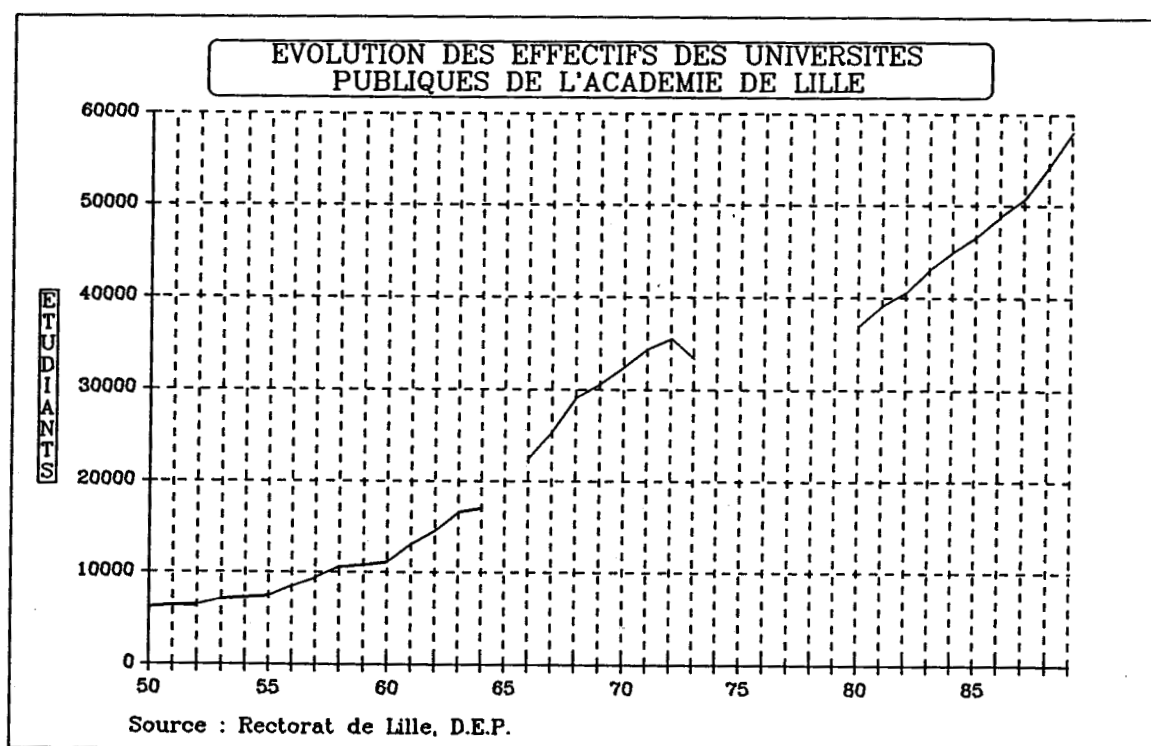
1 Ouverture du rapport de l'OCDE de 1967 : *Développement de l'enseignement supérieur (1950-1967)*.

I. UNE AUGMENTATION SANS PRECEDENT DU NOMBRE D'ETUDIANTS

A. L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS

L'augmentation des effectifs étudiants dans la région Nord-Pas-de-Calais est spectaculaire (doc. 1), mais pas exceptionnelle, le phénomène est à l'échelle internationale (doc. 2).

Document 1.1

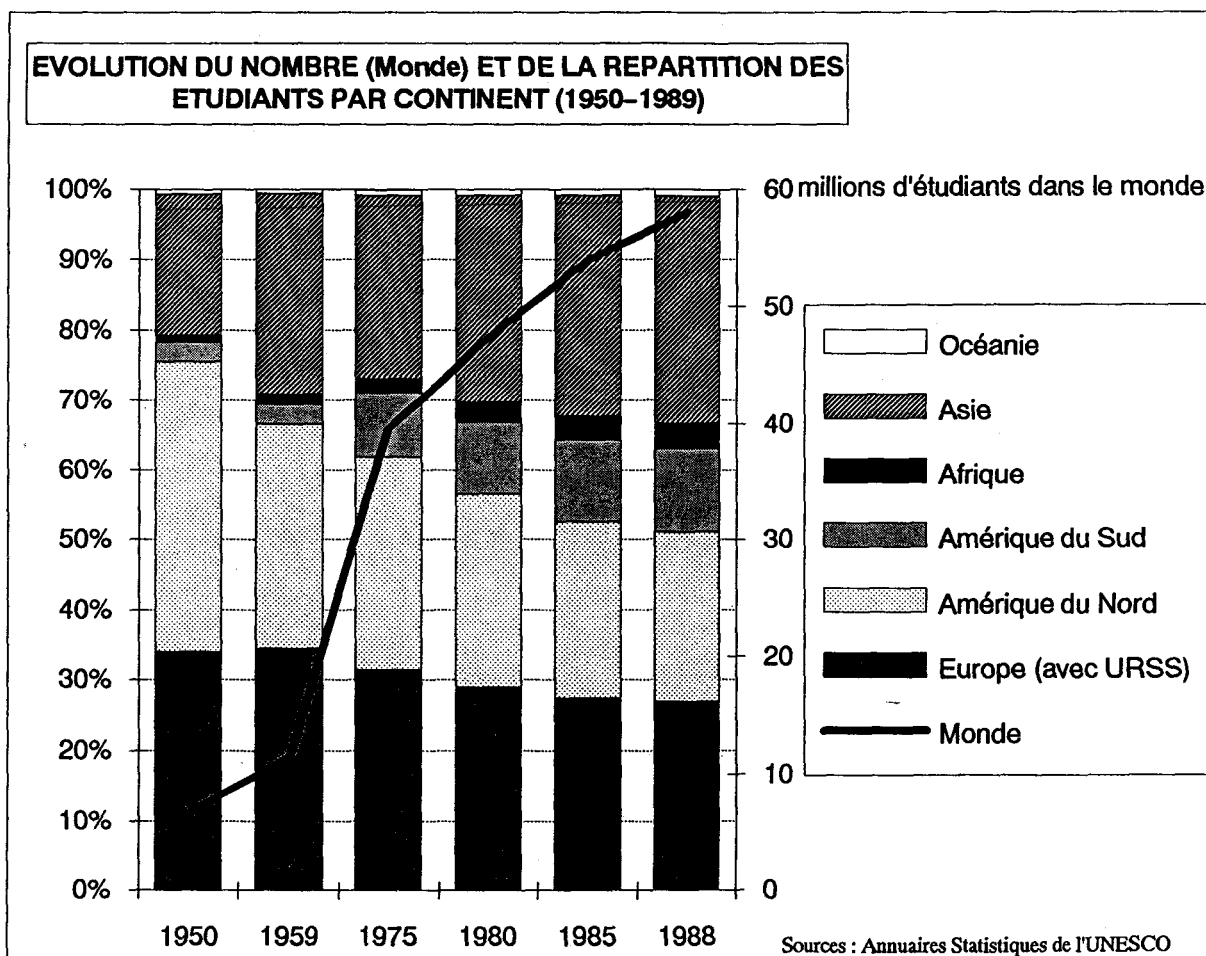


Depuis la fin de la Seconde Guerre Mondiale, le nombre des étudiants dans le monde a été multiplié par cinq. En un quart de siècle (1950-1975), les effectifs mondiaux ont presque progressé selon un rythme de doublement décennal, passant depuis 1950, de sept à plus de quarante millions. Les années cinquante ne connaissent qu'une croissance relativement faible, les effectifs doublent pourtant presque. Les années soixante voient se réaliser la plus forte expansion.

L'EXPANSION MONDIALE DES ETUDIANTS (1950-1988)						
(en milliers d'étudiants)						
	1950	1959	1975	1980	1985	1988
EUROPE (avec URSS)	2.280	3.949	12.439	13.740	14.762	15.587
AMERIQUE DU NORD	2.791	3.683	12.003	13.069	13.542	14.009
AMERIQUE DU SUD	179	326	3.644	4.872	6.363	6.978
AFRIQUE	70	171	818	1.396	1.886	2.115
ASIE	1.345	3.266	10.299	13.910	16.891	18.818
OCEANIE	47	74	353	416	486	533
MONDE	6.712	11.469	39.556	47.402	53.930	58.040

Sources : Annuaire Statistiques de l'UNESCO

Document 1.2



L'Europe occidentale a perdu sa prééminence face aux USA dès le début du XXème siècle. Après 1945, alors que les vieux systèmes universitaires se renforcent, de nouvelles universités nationales se mettent en place, en Europe de l'Est d'abord, mais surtout dans les pays du Tiers-Monde. L'écart entre pays développés et sous-développés ne se comble cependant pas pour autant. En France, en R.F.A. et au Royaume-Uni, on a assisté à une multiplication par trois ou quatre des inscriptions en vingt ans (1955-1975). La croissance universitaire française et celle de l'Allemagne Fédérale ont été similaires, tandis que le Royaume-Uni a accordé une part moins forte à ses universités, d'où un retard. La France a connu son recrutement maximum de 1964 à 1970, l'Allemagne Fédérale de 1958 à 1964 avec une forte reprise après 1970, tandis que la pointe de croissance britannique se situe de 1964 à 1970, sur une courte période comme en France. Cette forte croissance est en relation étroite avec les politiques d'expansion et de constructions universitaires, mais aussi avec le dynamisme économique de chaque état.

La France a participé à cet accroissement mondial sans précédent du nombre d'étudiants. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, la France comptait 137.000 étudiants, il sont aujourd'hui plus d'un million (1.477.084 en 1988). Participation spectaculaire, bien qu'elle reste encore, comme dans la plupart des pays d'Europe occidentale, en retrait par rapport aux Etats-Unis et au Japon. Dans les pays industrialisés, les disparités sont en effet assez importantes. Les USA et le Japon comptent près de la moitié d'une classe d'âge dans l'enseignement supérieur, la France, la RFA, le Bénélux et les pays scandinaves de 25% à 30%, la Grande-Bretagne de l'ordre de 15% (2).

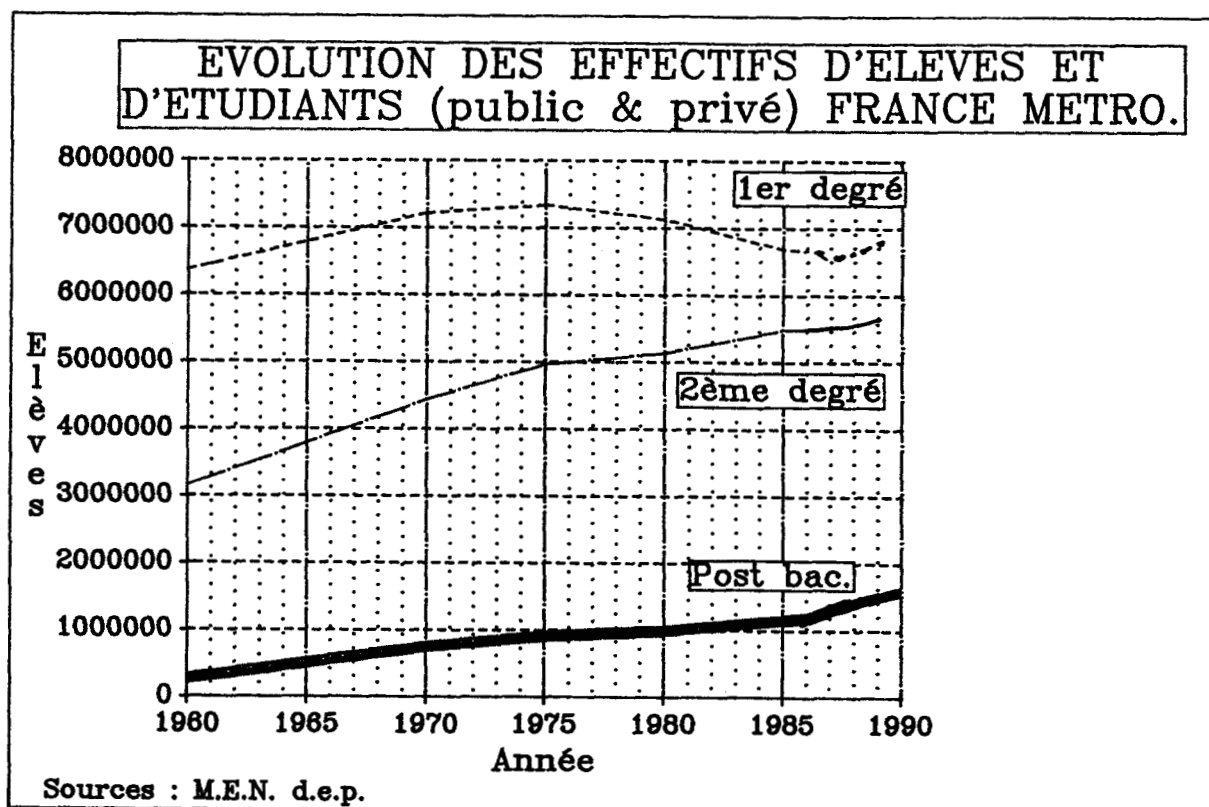
En France, jusqu'en 1955 la croissance des effectifs est lente et irrégulière, avec deux baisses importantes correspondant aux deux guerres mondiales. La seconde guerre mondiale a moins affecté la vie universitaire puisque dès 1942, les effectifs avaient rattrapé ceux de 1934. Par contre, la crise démographique d'avant-guerre a entamé sérieusement la croissance commencée en 1920. Après 1945, un très fort accroissement a été enregistré entre 1961 et 1970. Un léger "tassement", tout relatif cependant, a été suivi à partir de 1988, d'une progression aussi forte que dans les années 60. Le ralentissement est lié à un plafonnement de la scolarisation qui atteint un nouvel équilibre avec le développement économique lui même freiné. En l'espace de 30 ans, de 1950 à

2 Mais si l'on exclut de la comparaison la première année, les proportions d'étudiants, rapportés à la population, sont les mêmes en Grande-bretagne et en France.

1980, le nombre d'étudiants en France a décuplé : de 100.000 au début de la période, il est passé à un million de personnes. A partir de la rentrée 1988, la croissance est à nouveau exceptionnelle et peut être comparée à celle de la décennie des années soixante. Mais toutefois indique R. Hérin (3), les masses de population concernées diffèrent considérablement : entre 1960 et 1970, les effectifs triplent au rythme d'un accroissement moyen de l'ordre de 50.000 étudiants par an toutes filières confondues : depuis 1987, l'augmentation annuelle est de 100.000 étudiants supplémentaires. 40% d'une génération arrive en 1989 aux portes de l'enseignement supérieur (4). Cette progression est la répercussion directe de l'évolution du nombre de bacheliers dont les effets se propagent au fil des rentrées successives.

Le nombre d'étudiants atteint aujourd'hui presque 1.800.000 et il seront certainement deux millions en l'an 2000.(5)

Document 1.3

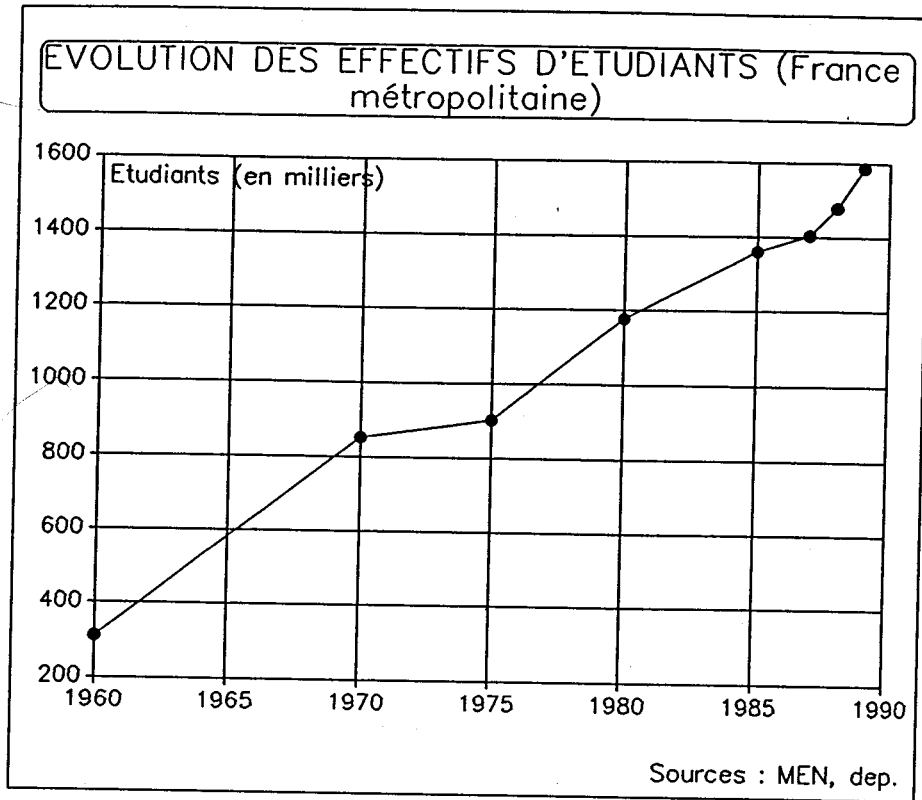


3 R. Hérin, R. Jaffrès et le Bureau des Etudes prévisionnelles et de la programmation (DPDU) in Atlas de la France universitaire (Cf bibliographie).

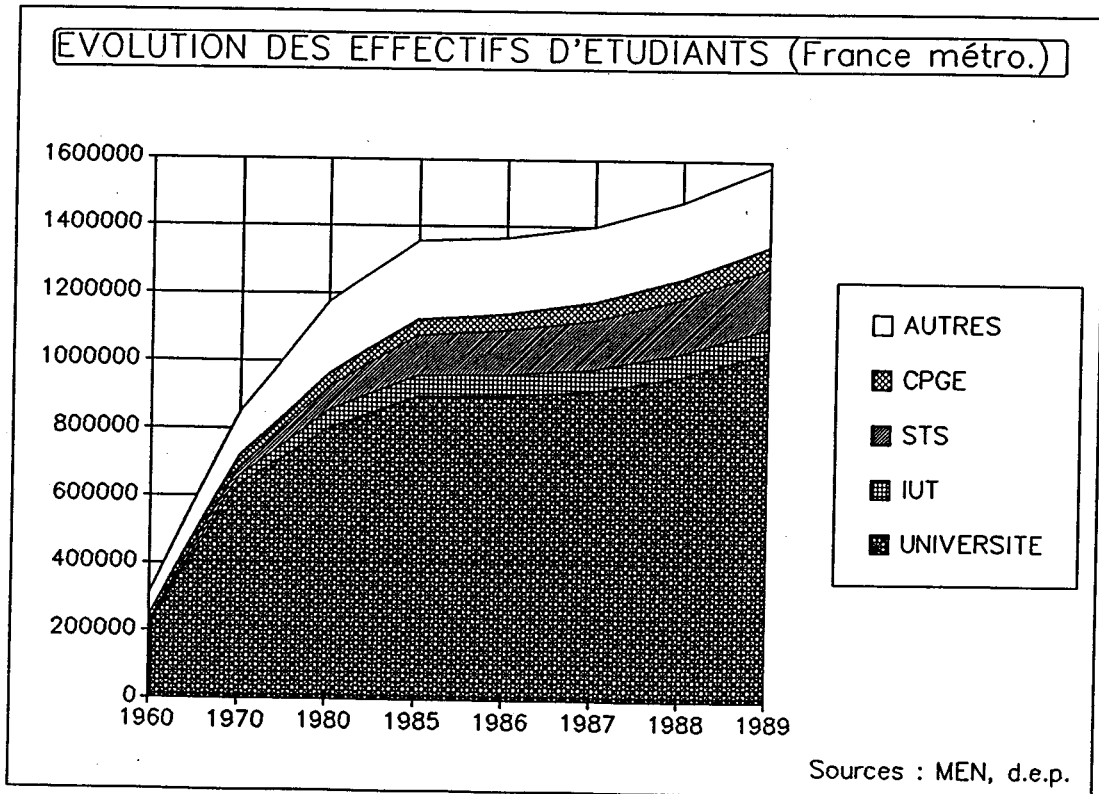
4 Sur une cohorte d'environ 750.000 jeunes, en 1989, 40% sont passés par les bancs de l'université selon le CEREQ in "les emplois et l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur", avril 1991, CEREQ. "les sorties de l'enseignement supérieur 1979-1989", direction de l'évaluation et de la prospective, MEN, avril 1991. in Le Monde de L'éducation n°184, juil-août 1991 p. 93.

5 Universités : 1970 : 650.000, 1980 : 850.000, 1987 : 970.000, 1989 : 1.091.200, 1990 : 1.182.000, 2000 : 1.500.000.

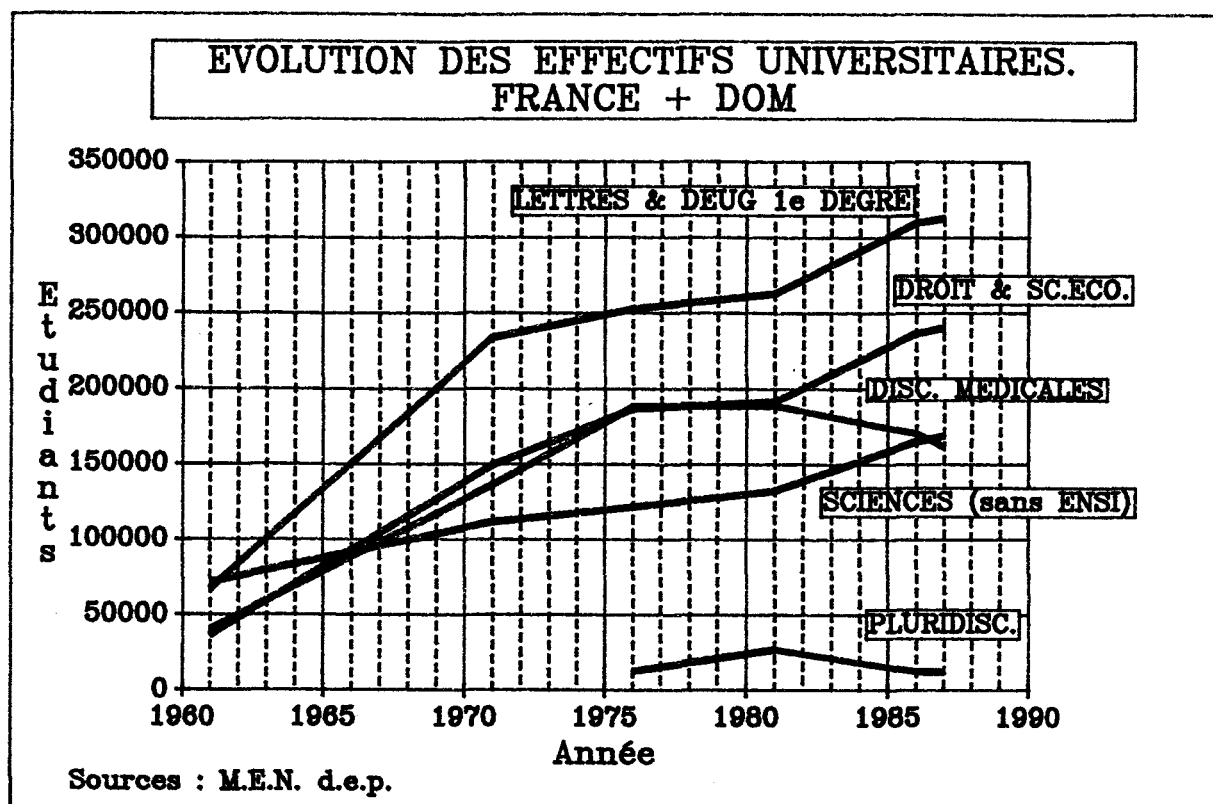
Document 1.4



Document 1.5



Document 1.5'



Dans les années 1950, l'enseignement supérieur français n'accueillait qu'un jeune sur huit. En 1976, moins du quart des jeunes qui sortaient du système éducatif provenait de l'enseignement supérieur. En 1988, un peu plus du tiers des jeunes était dans ce cas (6).

L'accroissement numérique des étudiants résulte de plusieurs facteurs :

- De la démographie, c'est à dire l'importance de la population en âge de fréquenter l'enseignement supérieur, celle de 18 à 24 ans.
- Du pourcentage de jeunes qui chaque année obtiennent le baccalauréat, passeport pour l'enseignement supérieur.
- De la proportion de bacheliers qui désirent et obtiennent l'entrée dans l'enseignement supérieur.

6 En 1988, près d'un quart des sorties de l'appareil éducatif (sorties nettes, excluant le passage vers d'autres parties du système éducatif) se fait aux niveaux de scolarité inférieures qui correspondent au maximum à un certificat d'études primaires ou au BEPC, c'est à dire à des diplômes qui sanctionnent tout au plus une formation de base. 43% des jeunes sortent avec un diplôme sanctionnant une formation technique courte (BEP, CAP). Un tiers sort de l'appareil éducatif avec au minimum un baccalauréat, mais bien des bacheliers ne franchissent pas la barre des deux premières années de premier cycle.

Au total en 1987, seul un tiers des 18-24 ans (Les jeunes de 15 à 24 ans, collection Contours et caractères, INSEE, 1989 (données 1987)) est scolaire ou étudiant, un second tiers exerce un emploi, 11% sont chômeurs, les autres se répartissent entre le service national, l'apprentissage, des stages et le traitement social du chômage. Entre 22 et 25 ans, seuls 10% des jeunes sont encore scolarisés .

B. LES EFFETS DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE

Mohamed Cherkaoui (7) explique qu'au premier abord, il est tentant d'expliquer la croissance des effectifs scolaires et universitaires par la renaissance démographique que les pays industrialisés ont connus à partir des années quarante et par l'augmentation de la population dans le Tiers Monde (augmentation due pour l'essentiel à une très forte baisse du taux de mortalité).

Les fluctuations du taux des naissances constituent un facteur qui n'est pas négligeable : l'augmentation brusque de la natalité au lendemain de la guerre mondiale dans beaucoup de pays a concouru, vingt ans plus tard, à un accroissement du nombre des inscriptions. Mais, dans les pays développés, l'augmentation de la population jeune est relativement faible désormais, et le facteur principal de croissance de l'enseignement supérieur n'est plus celui-là.

Si le facteur démographique jouait un rôle fondamental dans le gonflement des effectifs scolaires et universitaires, on devrait observer des évolutions parallèles entre les deux phénomènes. Or, quelque soit le pays considéré, quelles que soient sa structure et son évolution démographique, on n'observe pas de corrélation forte entre les deux facteurs : une hausse, une stabilité ou une baisse de la démographie n'est pas concomitante du phénomène similaire pour les effectifs scolaires et universitaires.

D'autre part l'analyse de l'évolution de tous les taux de scolarisation des pays pour lesquels on dispose de statistiques fines et sûres ne laisse pas apparaître de changements qui s'expliqueraient substantiellement par la démographie.

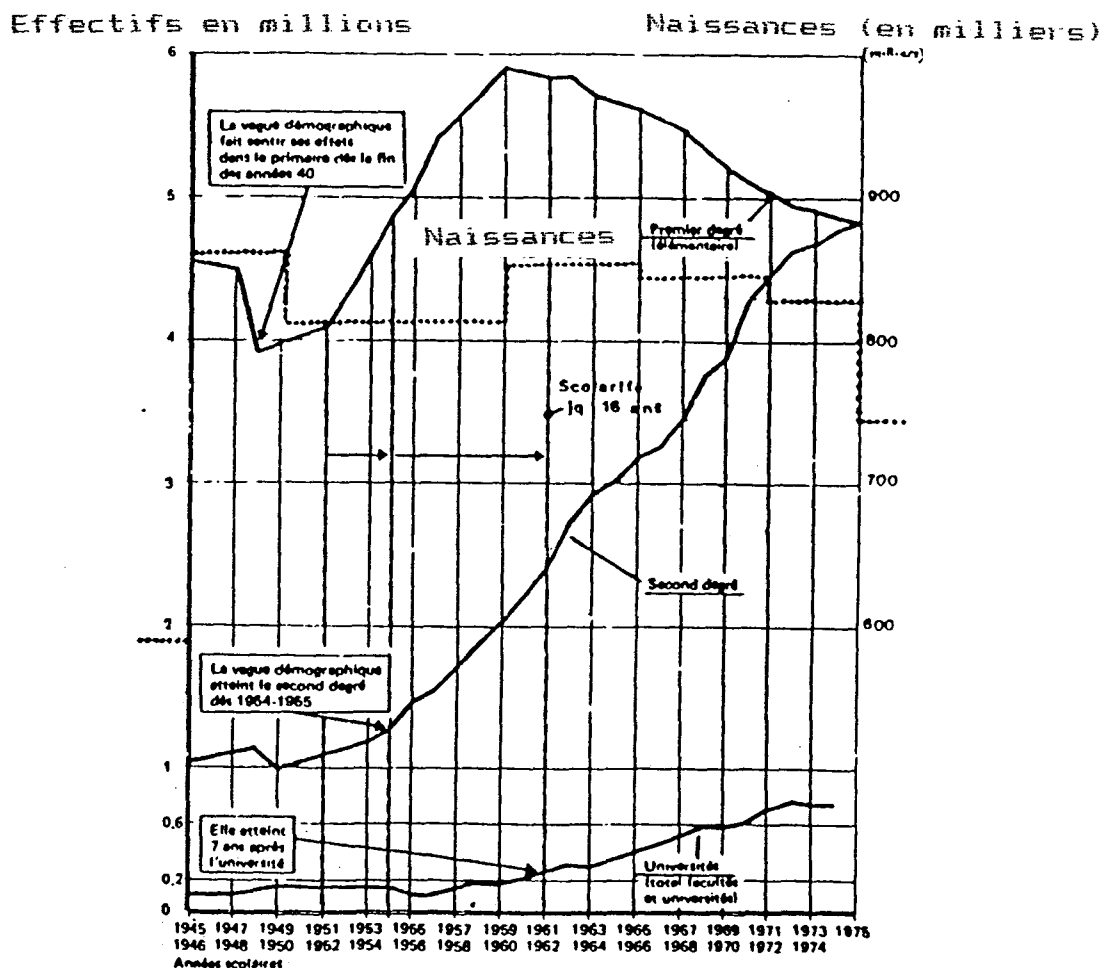
En France, l'expansion des années soixante ne dépend que partiellement de la poussée démographique d'après-guerre. L'augmentation des effectifs des classes d'âge des 19-24 ans produit incontestablement un effet de taille explique S. Vassal, et ce, de façon importante dans le Nord-Pas-de-Calais dont la vitalité démographique a été l'une des plus forte en France. Mais c'est la participation croissante de ces classes à l'enseignement supérieur qui est le moteur essentiel, mesurable par les taux de scolarisation.

Avec une moyenne de 860.000 naissances par an en 1946-50 contre 620.000 en 1936-40, les cohortes démographiques françaises augmentent de plus d'un tiers. Les courbes des effectifs du primaire et du second degré en accusent le contrecoup dès 1951 et 1955, mais celle des universités se redresse

7 M. Cherkaoui : Le nouvel ordre scolaire : acteurs sociaux et changements des institutions éducatives. Encyclopaedia Universalis.

précocement dès 1956. Elle culmine de 1962 à 1967 avec un taux de croissance annuel moyen de 14,2%. La tendance s'inverse à partir de 1970, avec des taux de +4,3% (1971), +5,6% (1972), -1,6% (1973), la vague démographique coïncide à partir de 1964 avec le gonflement des effectifs. Mais le décalage, comme le tassement, sont liés avant tout aux taux de scolarisation, qui doublent de 1958 à 1968 pour les 19-23 ans. Le rapport du VIème plan (1971) leur attribuait 40% de l'essor contre 60% à la poussée démographique.

Document 1.6 :
Evolution de la population scolaire et
universitaire française (Public+Privé) de 1945 à 1975.



Sources : S. Vassal. Enquête CEREQ/ Les universités sur le marché du travail, 1977.

La pression croissante sur l'enseignement supérieur est surtout due à des causes sociales, économiques et politiques plutôt qu'à des causes démographiques. La "massification" correspond à la fois à la croissance des besoins de l'économie et de l'état et à une demande sociale accrue de qualification et de diplômes. La croissance spectaculaire des effectifs étudiants exprime le changement social qui résulte de l'évolution économique des quarante dernières années. Cette croissance des effectifs satisfait des besoins qui montent, mais en suscite aussi. Le système, en prenant de l'ampleur, accentue son ouverture sociale et touche des portions plus larges de jeunes (8).

C. LES BESOINS ECONOMIQUES

Le XIX et le début du XXème siècle ont été pour le monde occidental des siècles d'expansion (9) : le commerce, la colonisation, l'industrie ont connu un important développement, cependant que le progrès des techniques, déjà commencé au XVIIIème, allait croissant. Les sociétés industrielles avaient besoin d'ingénieurs et d'administrateurs connaissant les rouages de la nouvelle machine économique. Puis, l'économie des biens s'est transformée depuis la guerre en une économie du savoir, d'abord mise en place aux USA. Là, l'enseignement supérieur, très tôt orienté vers le marché des techniques, s'hypertrophie et les effectifs étudiants doublent de 1959 à 1969 (de 3,4 millions à 6,7 millions).

Le travailleur intellectuel, capable d'appliquer ses connaissances, devient l'essentiel de la force de travail (10). La pression de la compétition internationale avivée par la crise et la complexité croissante des systèmes techniques et économiques ont imposé un relèvement spectaculaire des niveaux de qualification des jeunes arrivant sur le marché du travail.

D. L'OUVERTURE SOCIALE

En France, comme dans tous les pays industrialisés, le besoin de main d'oeuvre très qualifiée a abouti à modifier, à élargir le processus de recrutement

8 Vassal Serge: Recherches sur la géographie des ensembles universitaires en Europe occidentale : France, RFA, Royaume Uni (problématique d'un système spatial). Thèse pour le doctorat d'Etat en Lettres et Sciences Humaines présentée à l'Université de Paris I. Sous la direction de Pierre Georges.

9 DEVEZE M "Histoire contemporaine de l'université : De Pékin à Berkeley en passant par Paris..." 1976, Paris, SEDES et CDU réunis.

10 Vassal S.

des élites. "Il fallait par une orientation fondée sur le mérite des élèves, recruter désormais l'élite dans l'ensemble de la nation (11)". Car, au début du XX^{ème} siècle, il y avait un grand fossé entre un petit groupe de détenteurs de diplômes supérieurs et la grande masse de la population qui n'avait reçu qu'une éducation primaire assez limitée ou même était encore analphabète. Les structures sociales étaient rigides avant 1914, la faible augmentation annuelle du nombre des étudiants en était une preuve flagrante (12). "L'enseignement supérieur était en gros conçu comme une courroie de transmission entre la catégorie sociale en place et une cohorte juvénile composée essentiellement des descendants des représentants de cette catégorie et, dans une faible proportion, des jeunes gens issus d'autres milieux" (13). Les enseignements secondaires ou supérieurs du XIX^{ème} et du début du XX^{ème} siècle admettaient en effet souvent des étudiants que leur situation familiale destinait d'office aux études supérieures et qui, à force de redoublements de leur part et de résignation chez les examinateurs, finissaient assez souvent par obtenir les grades nécessaires pour exercer vaille que vaille une profession libérale" (14). Les élèves étaient sélectionnés et se répartissaient entre les différents types d'enseignement, en fonction non de leurs mérites scolaires mais du hasard de leur naissance et des aspirations inégales de leurs familles. Or ces diverses scolarités conduisaient – et conduisent toujours – à des positions sociales très inégales, tant par la rémunération que par le prestige : les classes dirigeantes se recrutaient donc inexorablement dans les mêmes milieux. Les universités, institutions officielles liées aux classes dirigeantes, exprimaient les valeurs traditionnelles et fondamentales de la société dont elles devaient assurer la reproduction et la transmission. Supports de la sélection sociale et milieux clos où se transmettait le code culturel, les universités se sont trouvées ébranlées par la mise en place des structures politiques, économiques et sociales contemporaines.

Aujourd'hui, la tendance mondiale, plus ou moins poussée selon les pays, est la constitution d'une "pyramide éducationnelle" (15) très différente; L'enseignement universitaire est beaucoup plus répandu. On voit se constituer à peu près partout une "classe moyenne de plus en plus large d'éléments cultivés". Le niveau moyen d'éducation a été grandement relevé, même si dans quelques

11 Prost A.

12 DEVEZE M

13 Le Gall A., Lauwerys J.A., Holmes B., Dryland A.B., Mattsson S. : *Le développement de l'enseignement supérieur : Problèmes actuels de la démocratisation des enseignements secondaires et supérieurs*. UNESCO, Paris 1973.

14 Le Gall A., Lauwerys J.A., Holmes B., Dryland A.B., Mattsson S.

15 Vassal

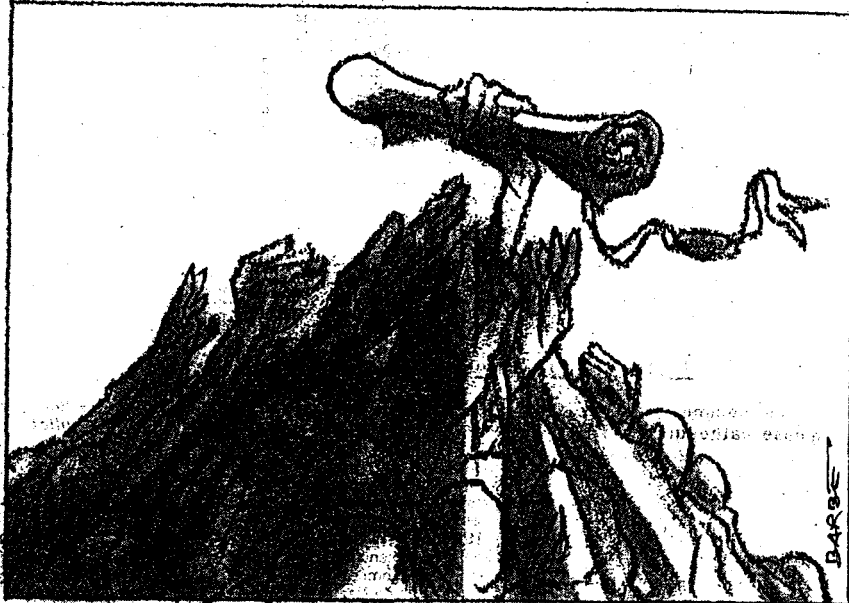
pays les difficultés économiques et l'abondance de la population jeune ont maintenu un taux élevé d'analphabètes (16).

Les universités se sont ouvertes aux classes moyennes. L'enseignement supérieur a pris dans le monde, au début des années 70, la place qu'occupait l'enseignement secondaire à l'issue de la seconde guerre mondiale : autant d'étudiants que jadis de lycéens.

En France, lancé au nom de la démocratisation de l'enseignement supérieur, l'objectif qui consiste à amener au niveau du bac, et par conséquent aux portes de l'université, 80% d'une génération, répondait à un impératif économique et a été intégré beaucoup plus vite que prévu par les élèves, les familles et l'ensemble des acteurs du monde de l'éducation. "L'enseignement supérieur ne se développe pas du dedans, par une logique interne...il se développe du dehors, selon une logique externe parce que la société y pousse, irrésistiblement, disait Michel Rocard en 1990 (17)".

E. LA RENTABILITE DU DIPLOME

La rentabilité du diplôme se mesure en termes de puissance sociale, de rentabilité financière et d'assurance contre le chômage ou de protection pour l'emploi.



16 DEVEZE M

17 "Université 2000 : Quelle université pour demain ?" Allocution de Michel Rocard, premier ministre. Assises nationales de l'enseignement supérieur, Sorbonne 26-29 juin 1990.

1. La Force sociale du diplôme

Les sociétés développées, marquées par l'idéologie démocratique et le principe méritocratique, affirment l'égalité possible de chacun d'accéder à toute fonction pourvu qu'il en ait été déclaré apte par un mérite reconnu (18). Le diplôme reconnaît le mérite.

La fonction du diplôme supérieur dans la dynamique sociale est ainsi ambivalente. Le diplôme supérieur consacre un savoir et une aptitude à acquérir de nouveaux savoirs, mais en même temps, il est une voie d'accès à certaines fonctions sociales et est ainsi doté d'une valeur négociable. Autre ambivalence, le diplôme est un facteur de mobilité sociale ascendante permettant de corriger et, à la limite, d'effacer les inégalités dues aux hasards de la naissance et de la fortune. Mais, dans la mesure où il définit, garantit et donc fige certains monopoles socioprofessionnels, il est un facteur de rigidité, de cloisonnement et d'immobilité. Il est comparable à une porte qui ouvre et donne accès, mais ferme tout aussi bien et sert à protéger un espace clos vis à vis de l'extérieur. Pour Lambert (19) "l'école impose des valeurs que rien ne distingue de celles de l'Ancien Régime, à cela près que les diplômes achetés avec des années de présence ont remplacé les charges qu'on payait avec de l'or "

Cependant, le diplôme d'enseignement supérieur s'est relativisé par l'énorme accroissement des personnes qui y accèdent. Dans beaucoup de pays, au lieu d'être le privilège de quelques uns, il est devenu la chance de beaucoup. Mais par définition, un privilège largement partagé n'en est plus un. Il fonctionne ainsi moins bien comme une condition nécessaire, mais aussi suffisante, d'accès à certaines fonctions ou comme garantie de certains monopoles professionnels. La crue des effectifs de l'enseignement supérieur a provoqué une concurrence intense sur le marché du travail, une baisse de la valeur marchande des diplômes et surtout l'apparition de nouvelles stratégies scolaires et universitaires des élèves et des étudiants.

La valeur du diplôme s'étant dépréciée en raison notamment du nombre croissant de demandeurs d'emploi titrés (et d'une croissance économique proche de zéro), les futurs diplômés tentent de palier cette baisse en accumulant des diplômes. Au fil des années on constate un gonflement des statistiques relatives

18 Lautman Jacques : *Elites et grandes écoles* in *Encyclopaedia Universalis*.

19 Lambert Jean-Paul : *"Le gai massacre des cancrès"*, collection Caliban, les Editions Ouvrières, Paris 1973.

aux étudiants inscrits simultanément dans deux disciplines et à ceux qui poursuivent de nouvelles études après l'obtention de leur diplôme dans une première spécialité. De plus, l'anticipation par les individus des conséquences de l'inflation des titres alimente à son tour cette inflation. Mais, les diplômes des grandes écoles dont le nombre est loin d'avoir grossi dans les mêmes proportions que les diplômes universitaires classiques, voient au contraire leur valeur sur le marché augmenter, indépendamment même de toute question sur les contenus comparés des formations.

2. Une assurance chômage

Le taux de chômage des diplômés de l'enseignement supérieur est nettement inférieur à celui des demandeurs d'emploi titulaires du baccalauréat, ce dernier taux restant inférieur à celui des demandeurs d'emploi qui n'ont pas le baccalauréat.

Les enseignements supérieurs assurent aux étudiants un niveau de formation qui leur permet une insertion professionnelle presque totale. En France, les jeunes sont aujourd'hui traumatisés par le chômage, ils s'accrochent à la perspective du diplôme.

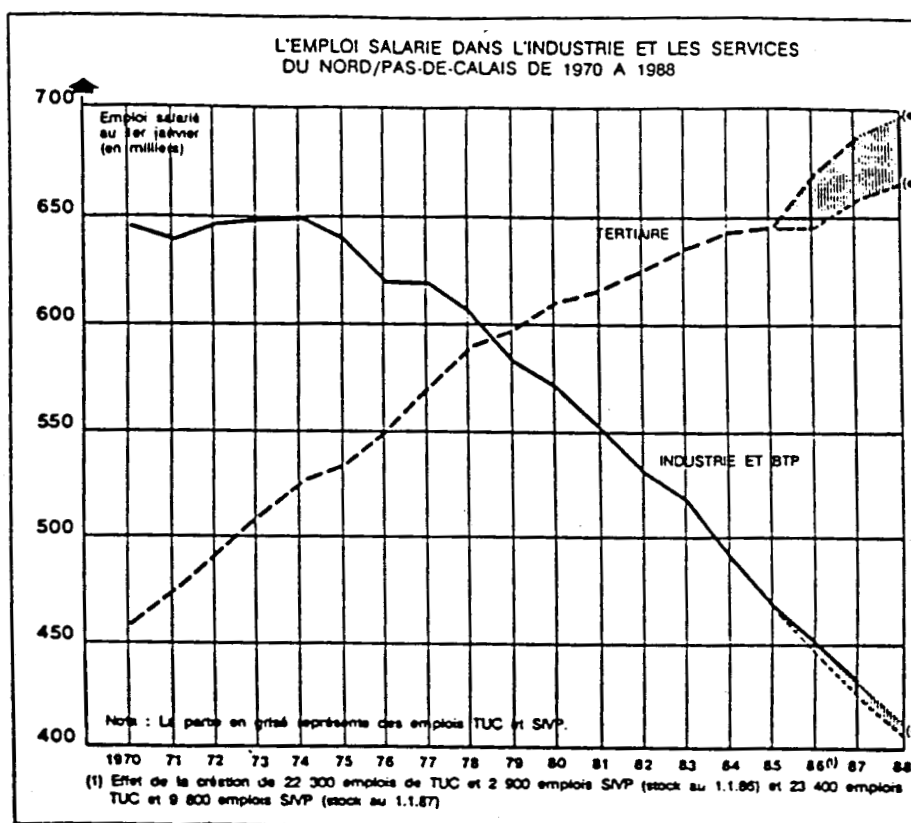
En 1970, le taux de chômage était presque le même chez les jeunes sortis de l'école à 26 ans (3,5%) que chez ceux sortis à 16 ans (5,5%). En 1985, ce même taux n'a que peu augmenté chez les premiers (8,5%), mais chez les seconds, il atteint 36%.

Durant la décennie 1979-1989 (20), le chômage a nettement moins frappé les lauréats de l'enseignement supérieur que les jeunes qui en étaient restés au niveau secondaire. En 1987, plus de 60% des diplômés du supérieur occupaient un emploi six mois après avoir terminé leur formation, alors que seuls 43% des jeunes trouvaient leur place sur le marché du travail sitôt après leur sortie du système éducatif (scolaire et universitaire). En 1987, 87% des jeunes diplômés sortis trois ans auparavant de l'université travaillaient (dont 13% en situation précaire) et 5% seulement étaient au chômage.

20 "Les emplois et l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur" document n°, avril 1991, CEREQ. "les sorties de l'enseignement supérieur 1979-1989", direction de l'évaluation et de la prospective, MEN, avril 1991. in Le Monde de L'éducation n°184, juil-août 1991 p. 93.

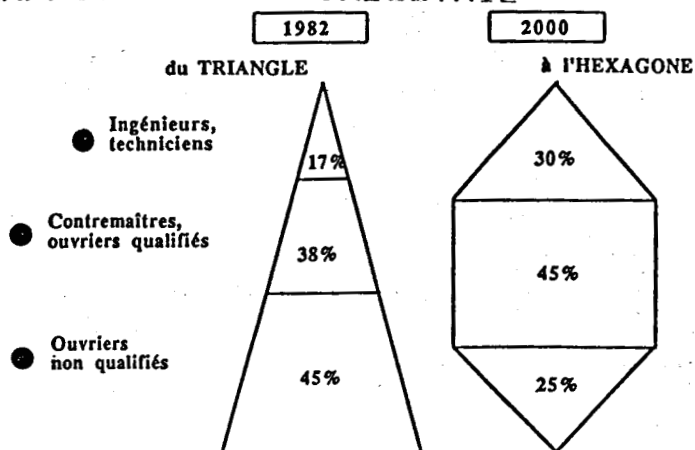
La chute des emplois industriels est importante, surtout dans le Nord-Pas-de-Calais et l'insertion est souvent problématique. La structure des emplois industriels s'est aussi modifiée de façon considérable, on prévoit une forte croissance de la production d'ingénieurs et de techniciens, et une réduction forte de la proportion d'ouvriers non qualifiés.

Documents 1.7 et 1.8



Source : INSEE revue PROFIT 3.1988

BOULVERSEMENT DE LA DEMOGRAPHIE DES EMPLOIS DANS L'INDUSTRIE



* Source : Rapport du Haut Comité éducation-économie : Une autre approche de l'avenir (octobre 1987).

In Le Monde de l'Éducation, janvier 1988 p V.

D'une manière générale, c'est dans le tertiaire que les diplômés de l'enseignement supérieur trouvent le mieux à employer leurs compétences. Mais la bonne insertion globale des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur ne doit pas faire oublier de fortes disparités entre filières.

Sur le marché du travail, les jeunes sont bien loin d'être égaux. Si les filières scientifiques, économiques et commerciales offrent des conditions d'insertion professionnelle favorables, de même que les DUT et BTS, les formations juridiques se caractérisent par un niveau de chômage important. Le chômage va de pair, à l'issue d'études de lettres et de sciences humaines, avec une forte précarité des emplois existants.

Document 1.9

Les sorties du système éducatif

	EN 1982 830 000	REQUISES EN L'AN 2000 800 000
BAC + 3 et au-delà	○ 10%	
BAC + 2	○ 10%	○ 25%
NIVEAU BAC	○ 20%	○ 20%
CAP, BEP, 2nde, 1re	○ 45%	○ 30%
SANS QUALIFICATION	○ 15%	○ 20%
		○ 5%

• Source : Rapport du Haut Comité éducation-économie : Une autre approche de l'avenir (octobre 1987).

In Le Monde de l'Éducation, janvier 1988 p XI.

3. Diplôme et CSP

Les diplômés du 1^{er} cycle universitaire (DEUG ou équivalent) et les titulaires des BTS et DUT accèdent aux catégories socio-professionnelles supérieures et intermédiaires dans des proportions très voisines. La majorité d'entre eux deviennent membres des professions intermédiaires. C'est le cas de 62% des hommes et 78% des femmes pour les titulaires d'un diplôme de 1^{er} cycle universitaire, de 55% des hommes et 51% des femmes pour les titulaires de BTS et DUT.

En 1983, les diplômés des 2^e et 3^e cycles des universités ont accédé aux catégories socio-professionnelles supérieures dans des proportions peu éloignées de celles des diplômés de grandes écoles : 71% par rapport à 82% pour les hommes et 54% par rapport à 62% pour les femmes. Mais, à égalité de diplômes, les femmes sont globalement sous-qualifiées par rapport aux hommes. L'examen des différentes catégories montre que cette déqualification varie en fonction des niveaux et des types de diplômes.

Document 1.10 : La Répartition des diplômés entre les différentes professions (%)

LA RÉPARTITION DES DIPLOMÉS ENTRE LES DIFFÉRENTES PROFESSIONS (1)
TABLEAU DÉTAILLÉ (en %)

Professions	Hommes					Femmes					
	Grandes Ecoles	2 ^e , 3 ^e cycles univ.	1 ^{er} cycle univ.	BTS DUT	Para-médical et social	Grandes Ecoles	2 ^e , 3 ^e cycles univ.	1 ^{er} cycle univ.	BTS DUT	Para-médical et social	
Catég. supérieures	Cadres Fonction publique	12,3	9,3	5,8	2,2	1,2	10,8	5,4	1,2	0,3	
	Cadres administ. d'entreprises	20,1	10,5	6,0	10,1	1,2	14,9	4,8	1,3	0,4	
	Ingénieurs	35,8	4,7	2,7	12,1	0,1	13,5	1,3	0,2	0	
	Total	68,2	24,5	14,5	24,4	2,5	39,2	11,5	2,7	7,6	0,7
Professions intermédiaires d'encadrement	Administ. Fonction Publique	0,3	1,2	2,9	1,4	0,2	0,8	2,3	2,1	0,3	
	Administ. d'entreprises	3,0	3,6	5,4	10,2	0,5	12,0	4,4	3,3	18,3	
	Techniciens	1,6	1,2	3,3	30,3	0,4	1,6	0,7	0,7	8,0	
	Contrôleurs	0,7	0,3	0,7	6,7	0	0,3	0,1	0,2	0,7	
	Total	5,6	6,3	12,3	48,6	1,1	14,7	7,4	6,3	29,7	1,2
Professions intermédiaires supérieures	Professions libérales	6,7	17,2	1,6	1,3	35,3	5,2	8,0	1,0	0,6	5,4
	Professeurs	5,7	27,7	7,1	1,2	11,1	11,8	31,6	4,4	1,7	4,5
	Prof. de l'information, arts et spectacles	1,6	2,0	1,9	0,8	0,2	5,6	2,9	1,3	0,9	0,2
	Total	14,0	46,9	10,6	3,3	46,6	22,6	42,5	6,7	3,2	10,1
Professions intermédiaires inférieures	Instituteurs	1,3	12,2	47,2	4,5	1,9	7,9	27,1	68,5	10,9	2,3
	Santé et travail social	0,3	1,3	2,0	2,1	44,6	1,2	2,2	2,7	9,9	80,1
	Clergé, religieux	0,5	1,3	0,5	0	0,2	0,3	0,3	0,4	0,1	0,4
	Total	2,1	14,8	49,7	6,6	46,7	9,3	29,6	71,6	20,9	82,8
Employés	1,6	3,4	7,0	6,8	1,6	10,3	7,0	10,1	34,8	3,6	
Ouvriers	0,4	0,6	1,9	3,6	0,4	0,6	0,4	0,6	1,2	0,2	
Agriculteurs	1,3	0,5	0,8	1,7	0	0,4	0,4	0,4	0,8	0,3	
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	6,8	3,0	3,2	5,0	1,1	2,9	1,2	1,6	1,9	1,1	
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	
Effectif	387 320	346 920	152 460	292 820	61 840	55 120	366 540	201 200	156 140	156 420	

4. La rentabilité financière

Chaque année d'étude universitaires "rapporte" au minimum 1000 francs mensuels sur une fiche de paie (21). Le DEUG assure environ 2000 francs de plus que le bac, la licence, puis la maîtrise "valent" au moins chacune quelque 1000 francs supplémentaires.

Pour les jeunes qui ont commencé à travailler en 1950, une année d'étude supplémentaire rapportait 12% de salaire en plus. Pour la génération 1965, ce chiffre n'est plus que de 10% (le rendement des études est ici mesuré au bout de vingt ans de carrière) (22).

A durée égale, les études sont nettement moins rentables à l'université : au bout de 20 ans, les diplômés des grandes écoles perçoivent un salaire supérieur de 45% à celui des titulaires d'une licence ou d'une maîtrise. Plus largement, les formations professionnelles rapportent plus que les formations générales et ce à tous les niveaux : les titulaires d'un DUT ou d'un BTS gagnent plus que les titulaires d'un diplôme de premier cycle universitaire (23).

Toutefois, si l'on compare l'ensemble des diplômes élevés – c'est à dire acquis au terme d'études longues – aux diplômes plus modestes, on s'aperçoit que les études restent un excellent investissement. En termes de salaire tout d'abord : au bout de trente ans de carrière, un homme ou une femme qui a commencé à travailler à 16 ans a doublé son salaire. Celui qui a commencé à 26 ans l'a triplé.

F. LA CROISSANCE DU NOMBRE DE BACHELIERS

Le lien qui unit l'enseignement supérieur (post-secondaire) avec l'ensemble du système scolaire est étroit. L'accès des bacheliers français à l'enseignement supérieur a évolué de façon considérable, passant de 74% (24), du milieu des années 70, à 89% à la rentrée 1985 (25) et à 90,2% en 1989. C'est la montée des effectifs de bacheliers qui décide celle des entrées dans

21 Enquêtes de l'Etudiant et de l'Expansion notamment" in Le Monde de L'éducation n°175, octobre 1990.

22 Baudelot c et Glaude m. " in "économie et statistique" octobre 1989. Résumé dans Le Monde de l'Education mars 89 p. 83

23 exception : un diplôme paramédical ne rapporte pas plus qu'un baccalauréat général.

24 Inscriptions administratives à la rentrée.

25 Bacheliers français métropolitains inscrits dans une académie métropolitaine à la rentrée 1985_1986.

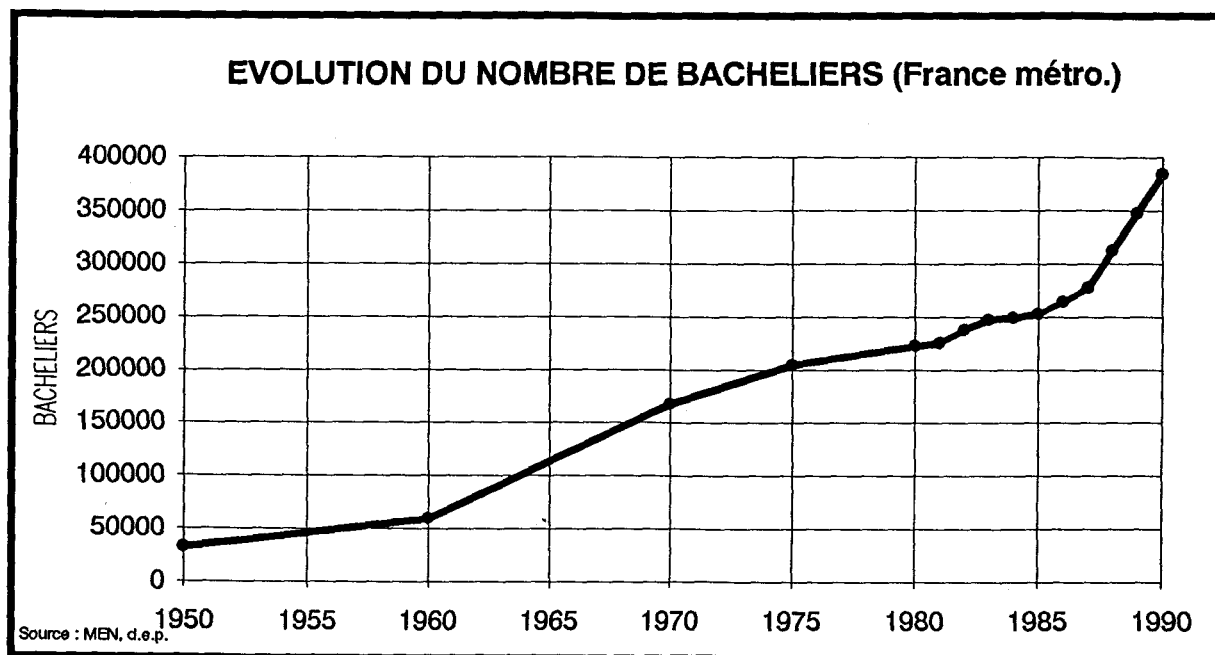
l'enseignement supérieur, les courbes étant parallèles. L'afflux d'étudiants a pour origine le progrès de la scolarisation du second degré et le développement des lycées favorisés par le prolongement de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans (26).

1. la "massification" du baccalauréat

Le nombre de bacheliers est passé de 7.000 en 1911 à 15.000 en 1931, 27.000 en 1939, 28.000 en 1946, 33.000 en 1951 à 60.000 en 1960, 166.000 en 1970, 222.000 en 1980, 318.000 en 1988, 354.000 en 1989, 391.000 en 1990, 420.000 en 1991 !

Depuis 1950, le nombre d'admis au baccalauréat a plus que décuplé. Les années 1960 ont connu un rapide progrès, (doublement du nombre de bacheliers), hausse qui s'accélère de 1960 à 1970 (triplement), puis se ralentit. Le nombre d'admis au baccalauréat s'accroît de 30% entre 1970 et 1980 et d'environ 75% entre 1980 et 1990.

Document 1.11



26 Ordonnance de janvier 1959, mais l'obligation a été ajournée jusqu'en 1971.

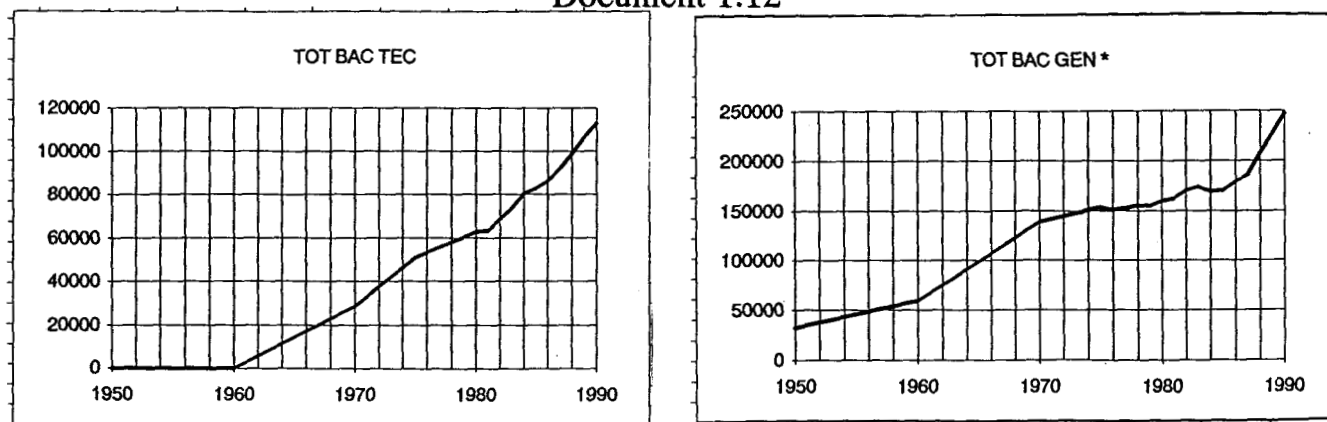
La part d'une génération qui obtient le baccalauréat passe de 5% en 1950, à 11% en 1960 et à 20% en 1970. Après une progression plus lente lors des années suivantes (24,8% en 1975), le mouvement reprend d'une manière accélérée, que renforce encore la création du baccalauréat professionnel.

Elle dépasse 33% en 1987, 38,5% en 1989 et 44,4% (27) de la classe d'âge concernée obtient le baccalauréat en 1990. Le nombre d'admis au baccalauréat a plus que doublé entre 1975 et 1991. Plus de 50% des jeunes français atteignent actuellement le niveau du baccalauréat et se préparent à poursuivre des études supérieures. Les candidats au baccalauréat sont de plus en plus nombreux et leurs taux de réussite ne cessent de s'améliorer (28). Tous baccalauréats confondus, le taux de réussite était de 66,7% en 1987, 71,8% en 1988 et 72,9% en 1989, 73,3% en 1990. En 1990 au baccalauréat général 75,2% des présentés sont admis (29). Au baccalauréat technologique le taux de succès était de 68,9% (30). Si les taux de succès se maintiennent, 60% d'une classe d'âge devrait obtenir le baccalauréat en l'an 2000. Diplôme pendant longtemps délivré avec parcimonie, le baccalauréat devient le passeport de la majorité.

2. Evolution de la structure

La composition des bacheliers a évolué. Le contingent de bacheliers technologiques a davantage progressé que celui des bacheliers généraux : respectivement +80,8% et +55% de 1980 à 1990. En 1970 les admis au baccalauréat général représentaient 83% de l'ensemble des diplômés contre 63% en 1990. Le baccalauréat technologique concernait 31% des candidats en 1990 et le baccalauréat professionnel 6%.

Document 1.12



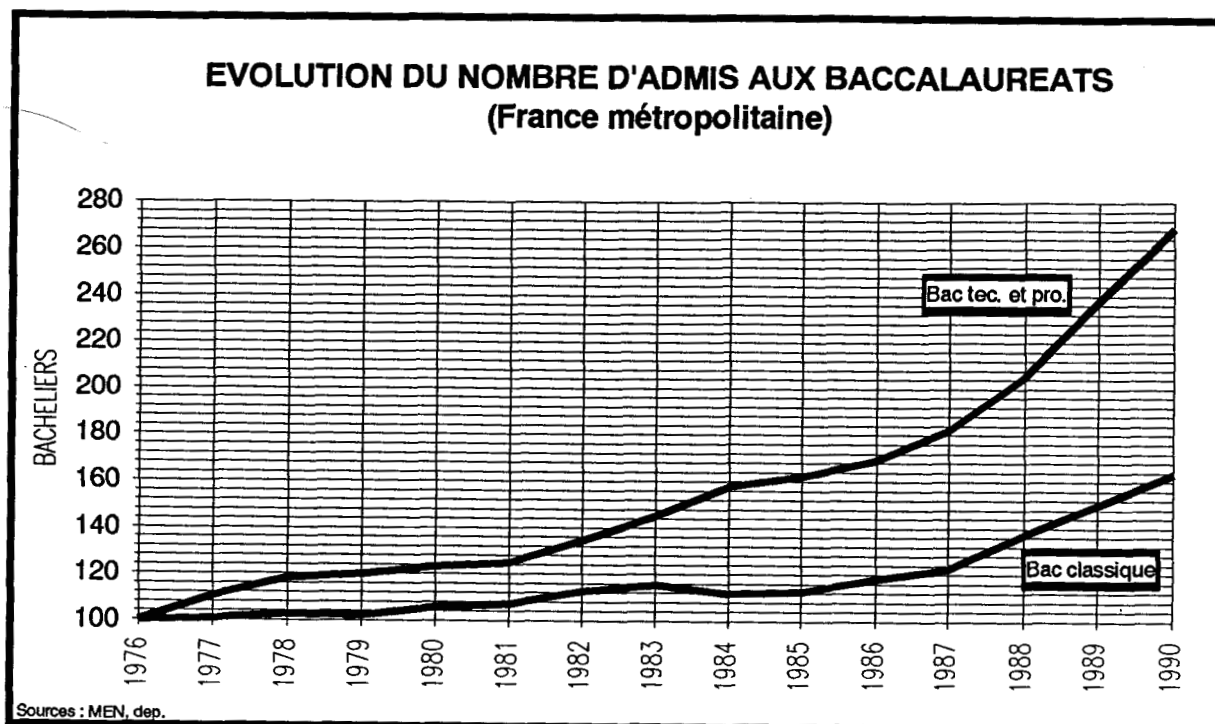
27 41,5% si l'on ne compte pas les bacs pros.

28 Le Monde de l'Education février 1990 p 4

29 Taux de réussite des C 85,3%.

30 Bac F8 72,3%, H 66,1%, F11 96,4%, F11' 95,5%, F12 85,1%.

Document 1.13



La croissance du nombre de bacheliers, de 1970 à 1985, a surtout été assurée par le développement des formations technologiques (31). Le relai aurait dû être pris, dès 1987, par les baccalauréats professionnels. Ce baccalauréat professionnel était prévu pour être un élément essentiel dans le dispositif visant à amener au niveau du baccalauréat 80% d'une classe d'âge. Mais tout n'a pas fonctionné selon les prévisions (32). En 1982 les experts du Plan et ceux du MEN pensaient que (33) la demande d'éducation avait cessé de croître et qu'aucune expansion du second degré n'était à attendre. Les familles comme l'Etat estimaient que l'effort naguère consenti pour l'éducation n'avait pas tenu ses promesses : puisque tant de jeunes devenaient chômeurs, il semblait inutile de continuer à investir. Les chiffres révèlent cette désillusion : de 1980 à 1984,

31 Depuis le milieu des années 70, l'accroissement du nombre des bacheliers s'est effectué par une augmentation considérable des sections B et G, au détriment de la série littéraire A et des sections scientifiques (C, D et E). Mais, la part des bacheliers C dans l'ensemble des bacheliers (14,7%, même proportion qu'en 1980) devient aujourd'hui de plus en plus importante, pour la première fois en 1990, ils sont aussi nombreux que les bacheliers D.

32 En 1987 le baccalauréat professionnel a été délivré pour la première fois à 880 candidats. 24.000 candidats ont été reçus à la session de juin 1990.

33 A. Prost raconte dans un article du *Le Monde* de L'éducation n°181 avril 1991 p48-50 : "Pourquoi les lycées ont craqué" par A. Prost. Le rapport : "les lycées et leurs études au seuil du XXIème siècle". Rapport du groupe de travail national sur les second cycles, présidé par A. Prost, MEN, 1983.

les classes de second cycle général ou technologique, privées et publiques, ont un taux de croissance compris entre 1% et 1,6%.

C'est alors que J.-P. Chevènement (34) modifia la problématique en partant d'une réflexion économique. Les études (35) montraient que le développement économique allait entraîner, dès l'an 2000, un déclin massif des emplois industriels de niveau CAP, alors que se multiplieraient des emplois plus qualifiés auxquels le système scolaire n'aurait pas préparé un nombre suffisant de jeunes. Le ministre tira de ces études la conclusion qu'il fallait conduire "au niveau du baccalauréat" 80% de la classe d'âge en l'an 2000.

Comme il s'agissait d'adapter la formation à l'emploi, et que le bac général prépare à tout sauf à l'emploi, Chevènement mit en chantier une filière nouvelle, cohérente avec l'objectif économique : il créa les **baccalauréats professionnels**.

Dans l'esprit du ministre, l'essentiel de la croissance du nombre de bacheliers devait provenir des baccalauréats technologiques et des nouveaux bac professionnels. L'objectif des 80% au départ jugé irréaliste par beaucoup, fut repris par l'ensemble des acteurs politiques et confirmé par l'alternance de 1986, l'opinion publique se retourna. Les français se mirent de nouveau à charger l'enseignement d'espoirs multiples.

L'affirmation par les responsables politiques d'un objectif fort facile à comprendre provoqua donc un choc sur l'opinion publique. Mais celle-ci ne s'encombra pas de nuances : étant donné le prestige du bac et sa notoriété, tout le monde comprit qu'il s'agissait de viser "le" baccalauréat et non un éventuel bac pro. La politique volontariste de développement des formations technologiques et professionnelles suscita ainsi, involontairement, une vigoureuse demande sociale d'enseignement général.

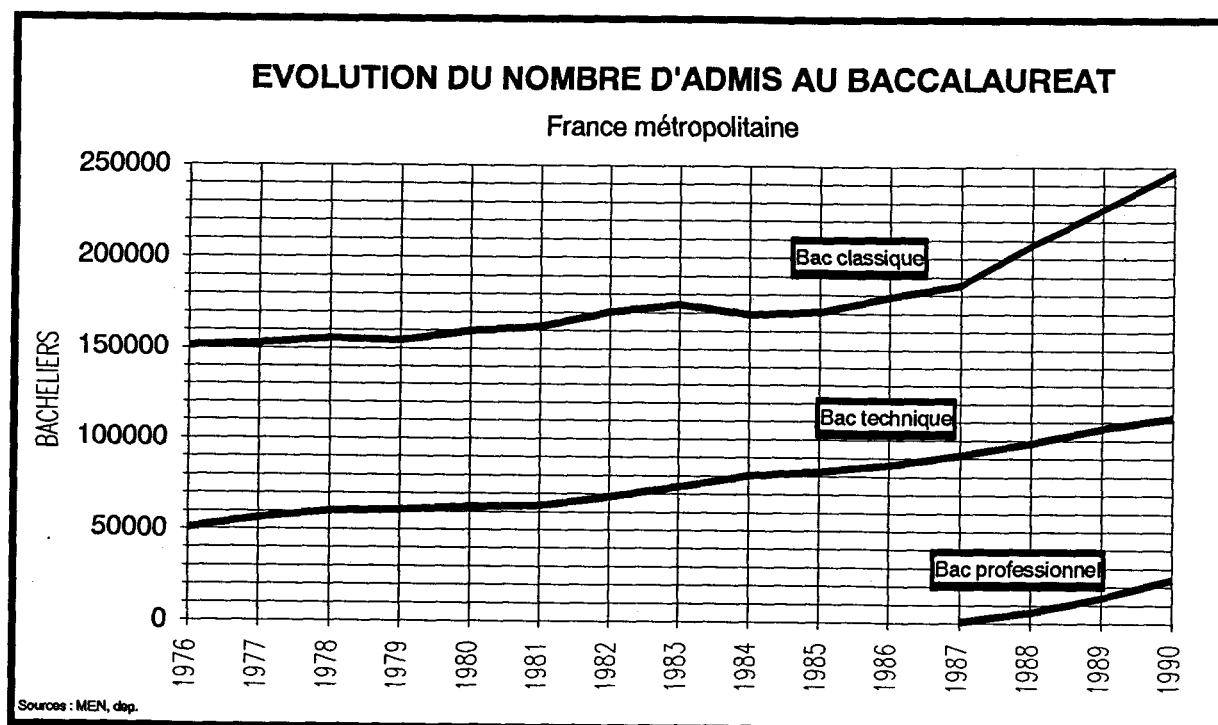
Cela provoqua la croissance brutale des lycées. Les chiffres en témoignent : de 1,6% à la rentrée de 1984, le taux de croissance des classes du second cycle bondit à 4,1% en 1985, 5,1% en 1986 et 7% en 1987.

34 Alors Ministre de l'Education Nationale.

35 Du bureau d'information et de prévisions économiques (BIPE) et de la mission éducation-entreprises (Présidée par Daniel Bloch, cette mission a publié en mai 1985 : "rapport et recommandations", et, en juillet, l'étude du BIPE : "Quels hommes et quelles femmes pour l'entreprise de demain? Prévision des qualifications à l'an 2000".), qui allait devenir le haut comité éducation-économie.

Il s'agit bien d'un authentique mouvement social. La croissance n'a plus été dûe à une politique volontariste de l'Etat, ni à un effet de la démographie. Les taux de scolarisation par âge et surtout, les taux d'accès au niveau des classes de terminales du second cycle général, technologique ou professionnel, le montrent avec évidence : de 1982-1983 à 1985-1986, le taux d'accès au niveau des classes terminales oscille autour de 36% de la classe d'âge. Au cours des deux années suivantes il gagne 5 points, puis 8 points de 1987-1988 à 1989-1990. Plus de la moitié de la classe d'âge accède alors à la fin du second cycle, 56,4% en 1990 (43,2% en 1987).

Document 1.14



II. SELECTION, REGULATION ET INEGALITES SOCIALES

L'Etat moderne a favorisé (au moins en principe), la diffusion des connaissances avec son corollaire scolaire (obligation et gratuité de l'enseignement secondaire, subventions, aide sociale aux étudiants...). La prospérité croissante a permis à davantage de familles de scolariser leurs enfants. L'idée qu'il fallait offrir le plus de chances possibles d'éducation à chacun a été croissante et s'est exprimée dans les politiques d'éducation de la

plupart des pays. Ceci sans trop distinguer les classes sociales et les sexes (36). L'enseignement secondaire a été envahi, surtout en devenant gratuit. L'encouragement donné aux familles par la présence de leurs enfants dans les classes secondaires n'a fait qu'accroître leur désir de voir se prolonger encore leurs études.

A. MALTHUSIANISME OU DEMOCRATISATION

Deux thèses s'affrontent, celle du libre accès aux diverses formes de l'enseignement, spécialement de l'enseignement supérieur, et celle de la sélection des élèves et des étudiants en vue de l'adaptation des flux scolaires et universitaires aux besoins de l'économie. Les partisans résolus de la sélection fondent principalement leurs arguments sur la nécessité d'adapter le nombre des étudiants au nombre des débouchés et d'éviter à la fois les dangers économiques d'une inadéquation par défaut et les périls sociaux et politiques d'une inadéquation par excès. Pour eux, le libre choix des études conduirait à une énorme déperdition, à trois égards :

- Gaspillage considérable de moyens financiers et scientifiques.
- Echec d'un grand nombre d'étudiants en cours d'études.
- Pour les diplômés, difficultés considérables à trouver un emploi correspondant à leur titre.

Il faut donc, disent-ils, instituer une régulation des flux scolaires, "dès la fin de la scolarité obligatoire". Plus modéré, et affirmant qu'il faut chercher à diminuer les inégalités, Laurent Schwartz (37) pense que " la France souffre de "l'idéal bureaucratique de l'égalité" (selon l'expression de Raymond Aron). Il s'agit, dit L. Schwartz, d'un développement excessif de la lutte contre les inégalités. "Si cette recherche devient obsessionnelle, elle est une nuisance, comme la démagogie est une nuisance pour la démocratie ; elle aligne tout le monde sur le niveau le plus faible et coupe toutes les têtes qui dépassent.". A l'argument tiré du gaspillage des moyens et de la déperdition des ressources humaines, les défenseurs du libre choix des études opposent généralement une réplique à trois niveaux : toute sélection prématurée (et à la limite, toute sélection scolaire serait prématurée) est indéfendable sur les plans personnels, sociologique et prévisionnel. L'hypothèse selon laquelle l'enseignement supérieur serait un instrument au service à la fois des exigences individuelles et

36 L'arrivée des femmes dans l'enseignement supérieur et la tendance à l'égalisation numérique des sexes dans la scolarisation a accentué de façon durable cette demande.

37 Le Monde de L'éducation n°185, septembre 1991 pp. 66-67.

des besoins spécifiques d'une société pourrait, bien sûr, être considérée comme représentant la situation idéale. Mais une telle situation est loin d'être réalisée et ne pourra l'être que par une pression sur les milieux de l'enseignement supérieur traditionnel, mais aussi sur les milieux politiques et économiques : ces derniers, en effet, refusent souvent de considérer les individus qu'ils emploient comme autre chose qu'une matière première productrice. La conception actuelle de la réussite d'un individu et d'une société, jugée principalement en terme d'accroissement des productions de toute sorte, est en effet inconciliable avec la notion d'éducation au sens le plus large qui se fonde sur un dépassement ou même un refus de la formation en vue de la production, au profit du développement de caractéristiques individuelles et communautaires "non rentables" dans le milieu présent. A propos de ce débat général portant sur le choix entre un enseignement sélectif orienté vers l'efficacité économique et un autre plus attentif aux finalités de la culture Le Gall & Co (38) constatent que les deux systèmes (par sélection exigeante, dans l'un d'entre eux, par inadéquation sectorielle aux emplois effectivement ouverts, dans l'autre) conduisent à une déperdition. Déperdition ensuite organisée officiellement ou à titre privé. Ainsi se sont installées des organisations scolaires ou universitaires parallèles. Elles visent à récupérer les personnes qui, dans un premier cas, n'ont pas été sélectionnées, dans le second, n'ont pas été formées à des emplois actuels. Au yeux des rapporteurs du haut comité éducation-économie (39), chacun a sa part dans l'inadéquation "entre les besoins de l'économie, l'offre de formation, les vœux des familles". En amont, les idées préconçues des familles et les traditions du système éducatif ont la peau dure. Mais en aval, la réalité professionnelle ne favorise pas non plus les évolutions sociales.

B. EVOLUTION DES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, DEMOCRATISATION ET INEGALITES SOCIALES

L'accès ou non à la terminale, et aux différentes séries de baccalauréats, est le résultat d'une histoire scolaire où réussites et retards sont essentiellement la traduction des origines sociales des enfants, l'école reproduisant les inégalités sociales, voire les accentuant. L'enseignement secondaire s'est indéniablement démocratisé depuis la dernière guerre mondiale, mais de façon globale. Les progrès de l'accès à la terminale sont observables dans tous les groupes sociaux

38 Le Gall A., Lauwerys J.A., Holmes B., Dryland A.B., Mattsson S.

39 In Le Monde de L'éducation n°179, février 1991, p. 33.

(40). Cette augmentation est plus forte parmi les élèves issus des milieux les moins favorisés, mais le déroulement des scolarités secondaires reste marqué par de très fortes inégalités sociales. Les filières se sont diversifiées, c'est à l'intérieur de ces filières diversement sélectives que se sont réfugiées ces inégalités qui favorisent les uns et gêneront ou interdiront aux autres l'accès à l'enseignement supérieur, ceci en fonction du milieu social.

1. Evolution des structures et démocratisation

Sous l'ancien régime, l'école dépendait pour l'essentiel de l'église, le parlement de Paris décide en 1762 la fermeture des collèges jésuites. Pour combler le vide le pouvoir royal doit intervenir. Un vif débat s'instaure alors sur la responsabilité de l'état en matière d'enseignement. Après la révolution, les assemblées révolutionnaires s'approprient le débat sur la question scolaire. Projets et contre-projets se multiplient alors (41). En 1806, pour consacrer le droit exclusif de l'état en matière d'instruction publique, Napoléon fonde l'"Université impériale" (42). C'est elle qui confère les grades, dont le baccalauréat (43). Essentiellement préoccupé par le secondaire (44), Napoléon destine ses lycées à la formation des cadres administratifs et militaires du pays.

En 1833 avec Guizot, c'est le primaire qui devient une affaire d'Etat. Le ministre de l'instruction publique met en place un puissant service d'enseignement centralisé dans lequel coexistent un primaire public, laïc ou congréganiste, et un privé qui peut également être confessionnel ou pas. En 1850, avec la loi Falloux, la liberté de l'enseignement est à son tour consacrée dans le secondaire. Depuis le Front Populaire, la démocratisation de l'enseignement a été l'objectif explicite de toutes les politiques scolaires (45).

Après la guerre, il y a eu politique de croissance de la scolarisation, poursuivie avec constance par les gouvernements successifs. Cette croissance était justifiée par les transformations de l'économie. Le développement du secteur tertiaire, l'irruption de nouvelles technologies dans la production

40 A l'exemption des enfants de chefs d'entreprise.

41 Lelièvre Claude : "Histoire des institutions scolaires, 1798-1989", Nathan, collection "repères pédagogiques"

42 Mais dans un tout autre sens que le sens traditionnel : le terme signifiait l'ensemble des établissements liés à l'Etat.

43 Institué en 1808.

44 Napoléon abandonne le primaire aux communes.

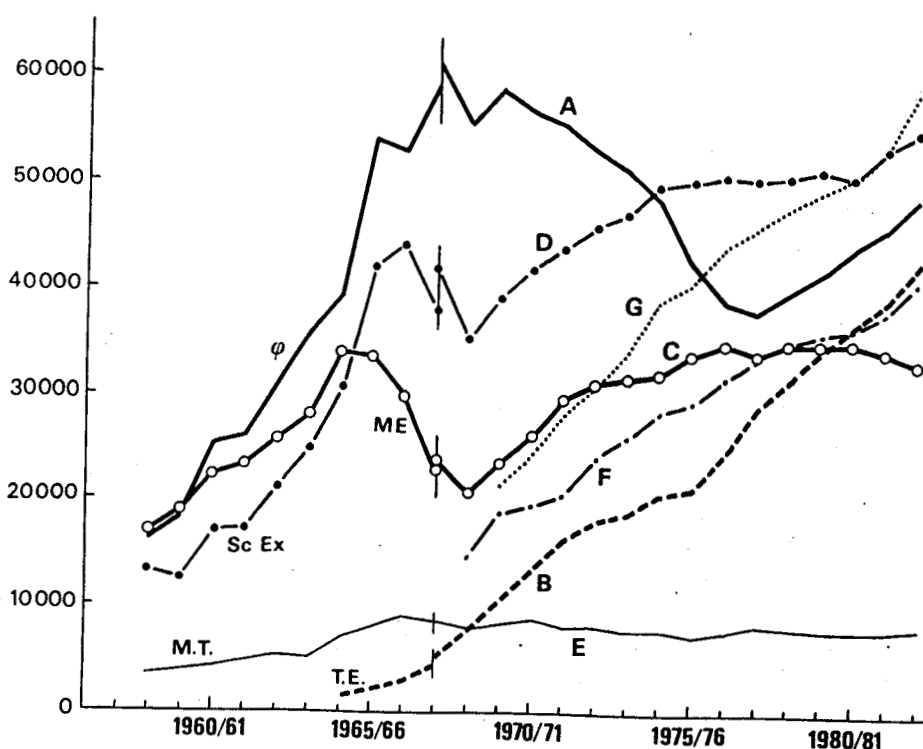
45 A l'exception de celle de Vichy.

exigeaient une main d'oeuvre plus qualifiée, à la fois par sa formation générale et par sa formation technologique. Avec la prolongation de deux ans de la scolarité obligatoire, avec l'essor parallèle de la scolarisation pré-élémentaire et du redressement démographique (46), les effectifs scolaires et universitaires augmentent rapidement. La démocratisation de l'enseignement secondaire impliquait aussi une réforme des structures de l'enseignement car les ségrégations et discriminations étaient principalement dues au cloisonnement entre établissements et entre filières.

Jusqu'à la réforme de 1959, l'organisation de l'enseignement français se caractérisait par "la juxtaposition d'établissements différents, l'enseignement français ne constituait pas un système, explique A. Prost (47). Après les réformes, les établissements sont devenus des éléments d'un système coordonné et cohérent (Voir annexe n°3).

Document 1.15

EVOLUTION DE L'FFECTIF DES CLASSES TERMINALES DES LYCEES PUBLICS SELON LA SECTION, 1958-1983.



Sources : A. Prost, "la démocratisation de l'enseignement" p40.

46 Le nombre annuel des naissances est supérieur de 30% environ entre 1945 et 1975 à ce qu'il était avant la guerre.

47 Antoine Prost - L'enseignement s'est-il démocratisé ? - PUF sociologie, Paris 1986.

L'avènement de la Vème république ouvre, pour l'organisation scolaire, une période de profonds remaniements. Le nouveau régime entreprend de moderniser le pays. La réforme se réalise en deux temps : une première tentative, insuffisante, en 1959, corrigée par des mesures plus radicales en 1963 (Voir annexe n°3). Sous la poussée des effectifs, le baccalauréat traverse une période de remaniements incessants. Il faut attendre 1969 pour qu'une solution durable soit trouvée, avec l'épreuve anticipée de français. Simultanément, la réforme du second cycle (1965) bouleverse l'architecture des sections en les spécialisant davantage pour mieux les articuler à l'enseignement supérieur, lui même en pleine refonte (1966).

Si l'architecture des sections et filières se complique, celle des établissements se simplifie au contraire. Au terme de l'évolution, la réforme Haby de 1975 unifie sous le terme collège, tous les établissements de premier cycle. Quand au second cycle, l'assimilation des lycées techniques aux lycées classiques et modernes ne laisse plus subsister que deux types d'établissements : ceux qui préparent au baccalauréat, y compris au baccalauréat de techniciens, ou lycées d'enseignement général et technologique, et ceux qui préparent aux CAP et BEP, naguère CET, aujourd'hui rebaptisés lycées d'enseignement professionnel (LEP). Le système scolaire, ainsi achevé, présente désormais une architecture simple, à trois étages successifs : les écoles, qui n'ont pratiquement plus d'élèves de plus de 12 ans, les collèges et les lycées.

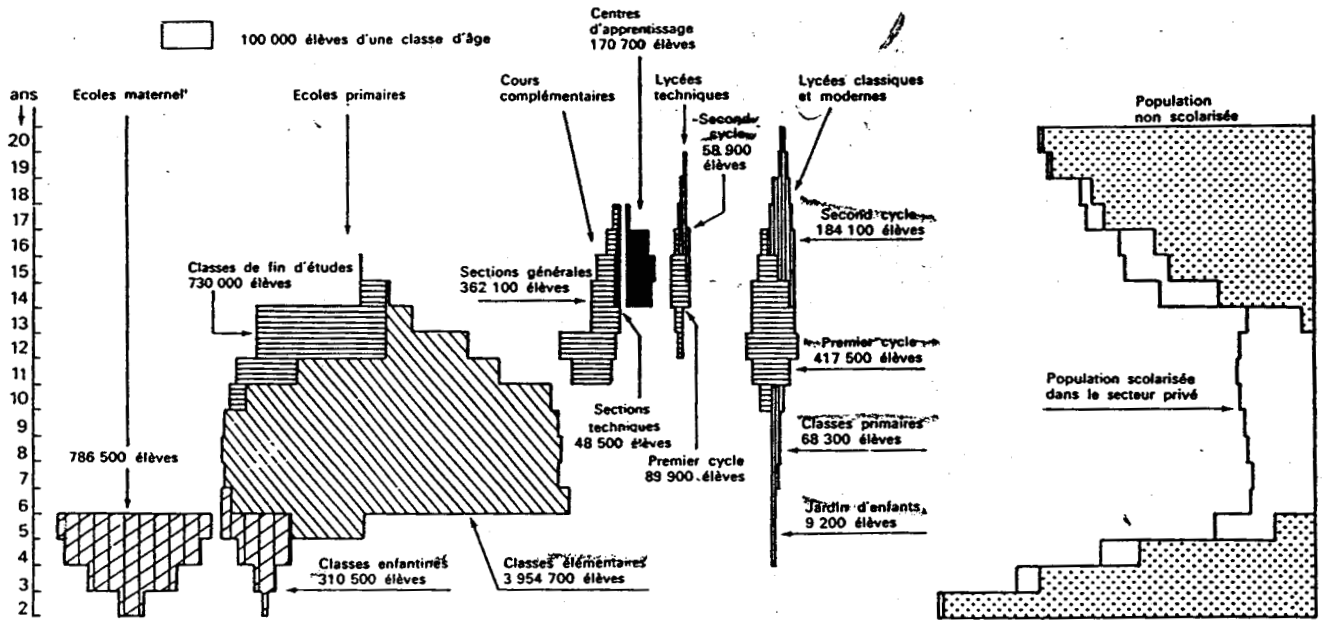
La presque totalité des enfants de cadres supérieurs et de membres des professions libérales étant scolarisés en 6ème dès avant la guerre de 1940, les progrès de la scolarisation ont concerné les enfants des autres groupes sociaux. De 1936 à 1946, la proportion des enfants d'ouvriers et d'agriculteurs bondit (48), tandis que la part des autres catégories recule. Cette évolution marque une rupture importante dans le recrutement des 6èmes qui oppose l'avant-guerre à l'après-guerre. Ensuite, jusqu'aux réformes, c'est la stabilité, mais une stabilité peut être seulement apparente (49). De 1958 à 1963, l'ère des réformes est aussi celle d'une forte croissance quantitative, et des glissements significatifs se constatent : à tous les niveaux, la démocratisation progresse. Dans les 6èmes des CEG, la proportion d'enfants d'ouvriers atteint ainsi une importance comparable à celle des ouvriers dans la population des pères. La proportion d'enfants d'ouvriers augmente également considérablement dans les 6èmes des lycées et des collèges.

48 Respectivement 2,7% à 12,4% et 2% à 8%.

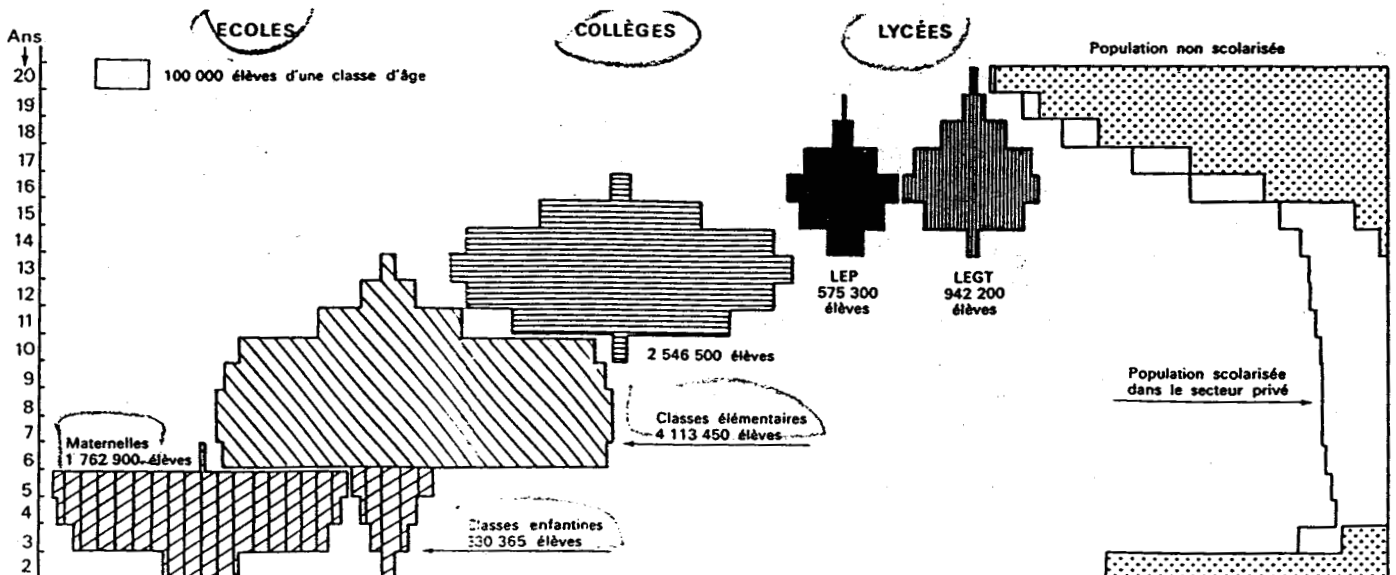
49 Car les chiffres concernent seulement les 6èmes, et seulement celles des lycées, si bien que la démocratisation peut se produire ailleurs (dans les CC ou aux autres niveaux de l'enseignement secondaire).

Document 1.16

LE SYSTEME SCOLAIRE EN 1958-1959. POPULATION SCOLARISEE DANS LE SECTEUR PUBLIC PAR AGE, PAR ETABLISSEMENT ET PAR CYCLE



LE SYSTEME SCOLAIRE EN 1979-1980. POPULATION SCOLARISEE DANS LE SECTEUR PUBLIC PAR AGE ET PAR ETABLISSEMENT



Cette relative démocratisation s'explique par une redistribution plus large des élèves entre les différentes structures d'accueil : des enfants qui, avant la réforme Berthoin, seraient allés au lycée ou au collège, ont sans doute pris le chemin du CEG, libérant ainsi des places que sont venus occuper des enfants d'autres milieux sociaux, dont on peut penser qu'ils habitaient non loin, explique A. Prost. La démocratisation est engagée à tous les niveaux du système éducatif, plus forte naturellement en début qu'en fin de scolarité secondaire, mais partout discernable. La réforme Berthoin aurait servi d'encouragement à multiplier les ouvertures de 6ème. La croissance des effectifs jouerait en fait le rôle majeur. Tout se passe comme si, à partir du moment où un certain volume d'élèves est scolarisé, moment qui, pour les 6èmes, ne semble pas atteint avant 1957, le recrutement d'élèves supplémentaires se faisait nécessairement par appel à de nouvelles couches sociales. La démocratisation serait ainsi la conséquence presque mécanique de la croissance, dès lors que celle-ci franchirait un certain seuil.

Mohamed Cherkaoui (50) estime aussi que le développement de la scolarisation suit des rythmes différents dans les divers groupes sociaux. Les classes supérieures y accèdent plus vite et plus complètement tandis que les classes inférieures y accèdent plus lentement et avec retard. Depuis 1967, les évolutions se brouillent. A considérer les effectifs globaux, la proportion d'enfants d'ouvriers scolarisés s'accroît. A examiner de plus près chaque section, la démocratisation se fige au contraire, les enfants d'ouvriers accédant surtout aux filières successives de relégation (CPPN, puis CAP, puis BEP) et dans les sections techniques des lycées, tandis qu'au contraire les enfants des catégories sociales supérieures se font relativement plus nombreux dans les terminales classiques et surtout en section C où la démocratisation recule incontestablement. L'orientation sélective a préservé le caractère "bourgeois" des sections d'enseignement général.

2. Les limites de l'ouverture sociale

En moyenne, 38% des jeunes d'une génération accèdent au baccalauréat. Des groupes relativement homogènes se démarquent nettement en fonction de l'origine sociale des élèves. Aux extrêmes, on note que dix ans après leur entrée

50 Cherkaoui Mohamed, "Les changements du système éducatif en France 1950-1980", PUF, 1982.

au collège (entrés en 6ème en 1980) (51), plus des trois quarts des enfants d'enseignants ou de cadres supérieurs sont devenus bacheliers (52), contre un quart seulement des enfants d'ouvriers (24%) ou de non actifs. Les fils et filles d'employés, contremaîtres, agriculteurs, artisans et petits commerçants, obtiennent des résultats très proches, voisins de la moyenne générale, et inférieurs aux performances des enfants d'industriels, gros commerçants ou cadres moyens, qui deviennent plus d'une fois sur deux bacheliers.

Dans chaque série, le taux de succès décroît régulièrement des cadres supérieurs aux ouvriers, en passant par les cadres moyens, commerçants, artisans et employés.

Document 1.17

L'ORIGINE SOCIALE DES ENTRANTS EN 6^e (Comparaison panel 1980 - panel 1989) (%)

Profession du chef de famille	Élèves entrés en 6 ^e en 1980	Élèves entrés en 6 ^e en 1989
Agriculteur	6,0	3,7
Artisan ou commerçant	8,4	8,1
Chef d'entreprise	1,5	1,7
Cadre supérieur	8,1	11,3
Enseignant	3,4	3,8
Cadre moyen	11,4	12,2
Contremaître	4,7	2,8
Employé	13,1	15,0
Ouvrier	34,1	31,4
<i>dont :</i>		
ouvrier qualifié	15,1	24,0
ouvrier non qualifié	19,0	7,4
Personnel de service	3,7	1,8
Inactif et divers	5,6	8,2
Ensemble	100,0	100,0

Document 1.18

ÉVOLUTION DU TAUX D'ACCÈS DE 6^e EN TERMINALE (comparaison panel 1973 - panel 1980)

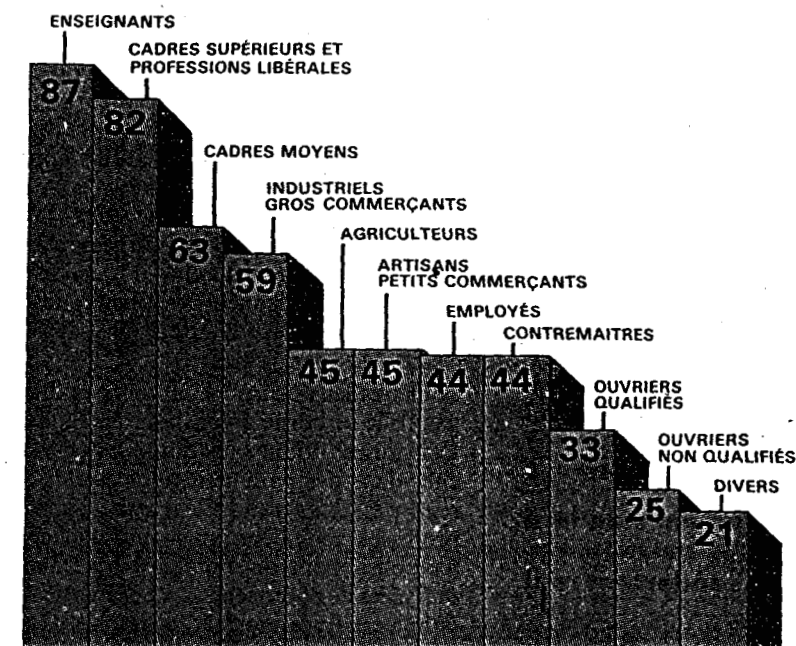
	Panel 1973	Panel 1980	Évolution en %
Garçons	29,5	40,6	+ 37,6
Filles	41,3	50,5	+ 22,3
Ensemble	35,4	45,6	+ 28,8

51 cf Repères et références statistiques 91 p. 77.

52 80% des enfants d'enseignants et 76% des enfants de cadres supérieurs et professions libérales.

Document 1.19

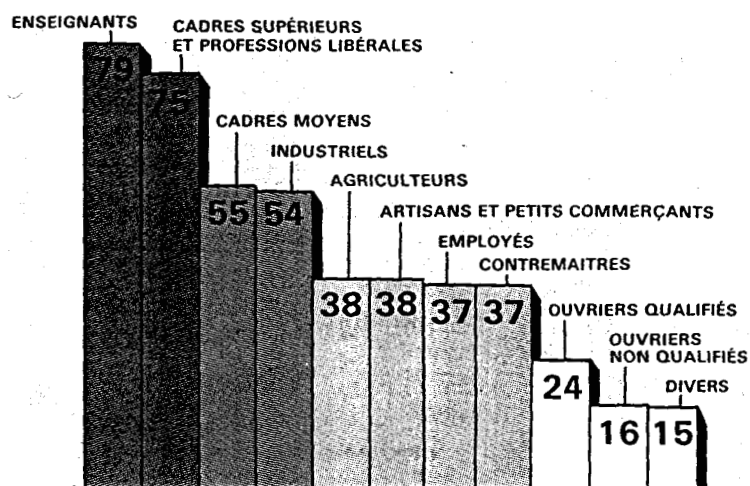
**Accès
en
classe
terminale
selon la
profession
des parents.
Données
nationales
(en pourcentage).**



Document 1.20

Les enfants d'enseignants : premiers de la classe

Avoir des parents enseignants facilite beaucoup la réussite au bac : 79 % des enfants d'enseignants entrés en sixième en 1980 ont obtenu leur bac. Un taux inégalé dans le reste de la population. Chez les agriculteurs, les artisans ou les employés, il plafonne à moins de 40 %. Il chute à 16 % chez les enfants d'ouvriers non qualifiés.



Le retard scolaire, avant même l'appartenance sociale, apparaît comme l'élément le plus déterminant dans le parcours ultérieur de l'élève. S'il ne redouble pas dans le primaire, l'enfant d'ouvrier a plus de chances de parvenir en

terminale que l'enfant de cadre supérieur en retard d'une année. Mais, le retard scolaire et l'origine socioprofessionnelle modeste des parents sont fortement corrélés. Leurs effets se cumulent en dessinant des parcours scolaires très différenciés et entravent fortement et fatalement les chances d'accéder au baccalauréat et aux études supérieures. Ainsi le redoublement n'intervient pas avec la même fréquence chez les enfants de cadres et ceux issus de milieux plus modestes. Exceptionnel chez les enfants d'enseignants, et dans une moindre mesure parmi les fils et filles de cadres supérieurs, le retard scolaire à l'entrée de la sixième augmente pour les autres catégories socio-professionnelles.

C'est dans les familles de manoeuvres, d'ouvriers spécialisés, d'ouvriers agricoles que les retards et les échecs scolaires sont les plus fréquents. Il concerne un enfant de cadre moyen sur cinq, un enfant d'artisan ou d'employé sur trois, et la moitié des enfants d'ouvriers.

Le déroulement des trajectoires suivies en primaire préfigure largement le parcours scolaire dans l'enseignement secondaire. La scolarité étant obligatoire jusqu'à 16 ans, la quasi-totalité des enfants entre en 6ème, même avec d'importants retards scolaires. Mais plus le retard accumulé avant l'entrée en sixième est grand, plus les chances de parvenir en classe terminale sont faibles (53). Le retard à ce niveau est lourd de conséquences car il va se répercuter sur la scolarité ultérieure des enfants. Ce sont en effet les élèves les plus âgés qu'on retrouve en C.P.P.N. (54) et dans l'enseignement professionnel court, par conséquent quasiment jamais dans l'enseignement supérieur. Si en moyenne 44% des élèves entrés en sixième accèdent en terminale, leurs chances de parvenir au niveau de l'examen passent de 88% et 60% s'ils entrent en sixième en avance ou à l'âge normal, à 14% et 3% s'ils ont un an de retard ou deux ans et plus (55). Autrement dit, un enfant parvenu en sixième à l'âge de douze ans, soit après un redoublement en cycle primaire, a peu de chance de devenir d'entrer en terminale (56). A l'inverse, pour ceux qui n'ont pas redoublé à l'école élémentaire, les chances de parvenir au bac s'élèvent bien au dessus de la moyenne : elles sont cinq fois plus importantes que pour les redoublants. Dans le Nord-Pas-de-Calais, les retards sont encore très importants puisqu'en 1986/1987, 39% des élèves de CM2 de l'académie de Lille avaient au moins un an de retard (contre moins de 35% en France).

53 Le Monde de l'Education février 1990 p 6.

54 Classe Pré-Professionnelle de Niveau.

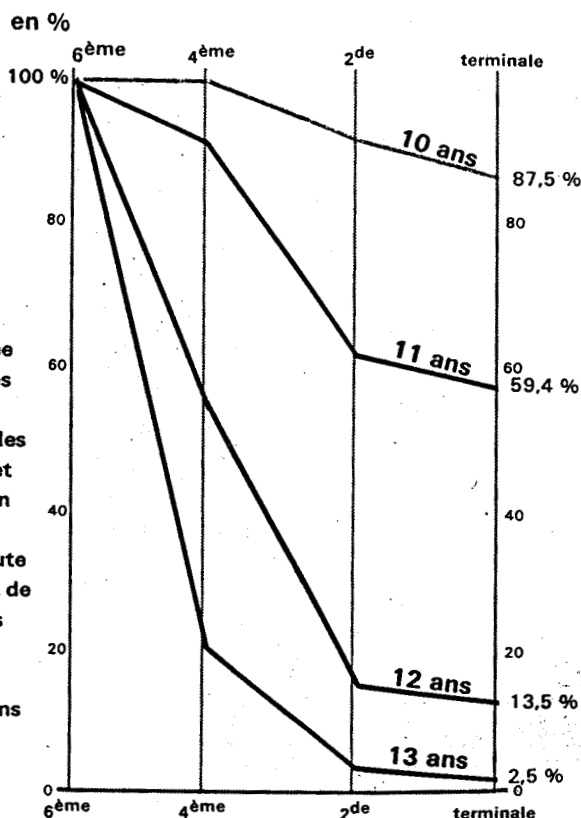
55 Chez ceux qui ont un an de retard près de 40% sont éliminés avant la classe de quatrième. Parmi ceux qui ont deux ans de retard (13 ans à l'entrée en sixième), 80% quittent l'enseignement général avant cette classe.

56 Dans un cas sur deux, il sera orienté en fin de troisième vers un BEP.

Document 1.21

Les conséquences du redoublement à l'école primaire sur la poursuite de la scolarité dans le second cycle

Plus le retard accumulé avant l'entrée en sixième est grand, plus les chances de parvenir en classe terminale s'amenuisent. Ainsi, si près de 60 % des élèves entrés en sixième « à l'âge » (et la quasi-totalité de ceux qui ont un an d'avance) poursuivent leurs études jusqu'en terminale, la proportion chute à 13,5 % pour ceux qui ont déjà un an de retard à l'entrée en sixième. Chez ces derniers, près de 40 % sont éliminés avant la classe de quatrième. Parmi ceux qui ont deux ans de retard (13 ans à l'entrée en sixième), 80 % quittent l'enseignement général avant cette classe.

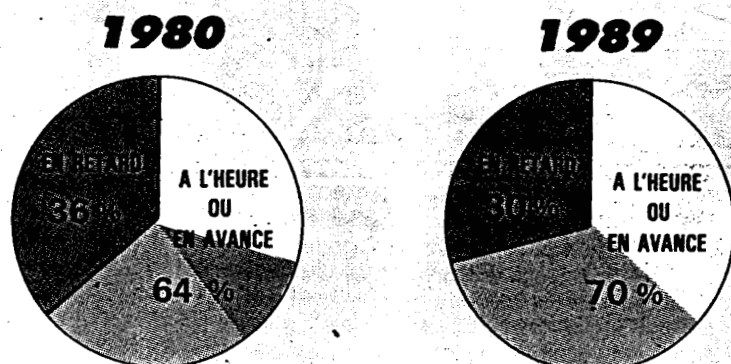


LE MONDE DE L'ÉDUCATION - FÉVRIER 1990

Les redoublements à l'école primaire ont été considérablement réduits pendant les décennies 1970 et 1980 en raison de leur influence néfaste sur la suite de la scolarité. La proportion d'élèves en retard scolaire à l'entrée en sixième a ainsi chuté.

Document 1.22

L'âge d'entrée en 6^e en...



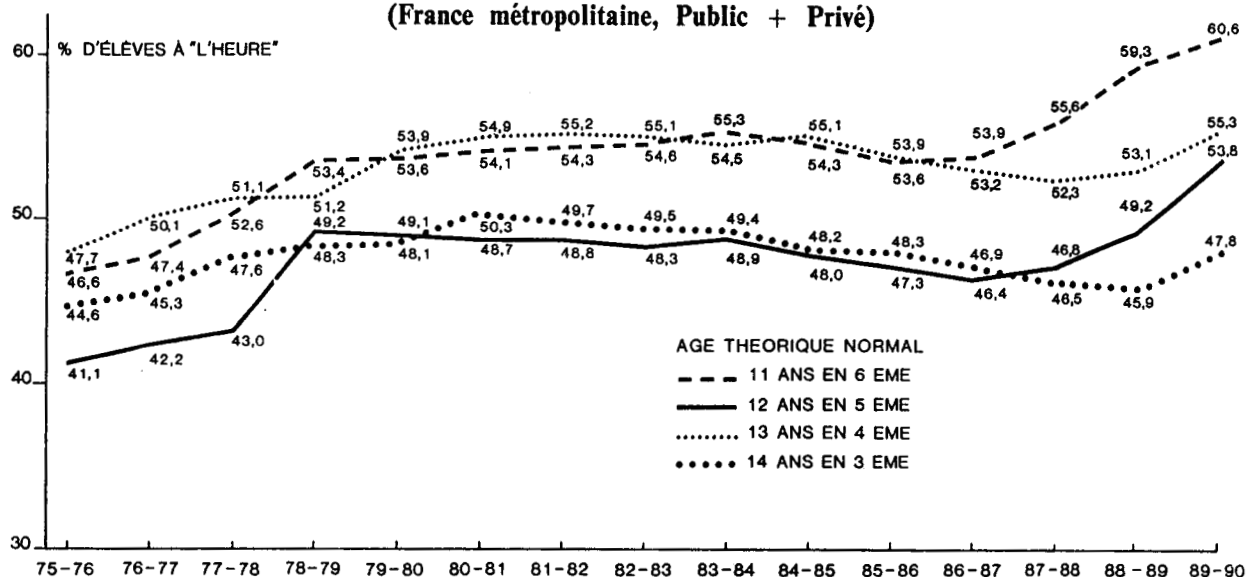
La proportion d'enfants en retard scolaire à l'entrée en sixième a diminué depuis dix ans. En 1980, 36 % des élèves arrivaient en collège avec une année (ou deux) de retard. En 1989, leur proportion était tombée à 30 %. Une évolution qui s'explique par le recul du redoublement à l'école primaire. Chacun connaît à présent les influences néfastes du redoublement en primaire sur la suite de la scolarité d'un enfant. Les enseignants le proposent donc moins souvent.

Dans les collèges aussi, les taux de redoublement ont baissé et la proportion des élèves scolarisés à l'âge normal théorique s'est accrue.

Document 1.23

**POURCENTAGE DES ÉLÈVES D'ÂGE THÉORIQUE NORMAL
DE 1975-1976 À 1989-1990**

(France métropolitaine, Public + Privé)

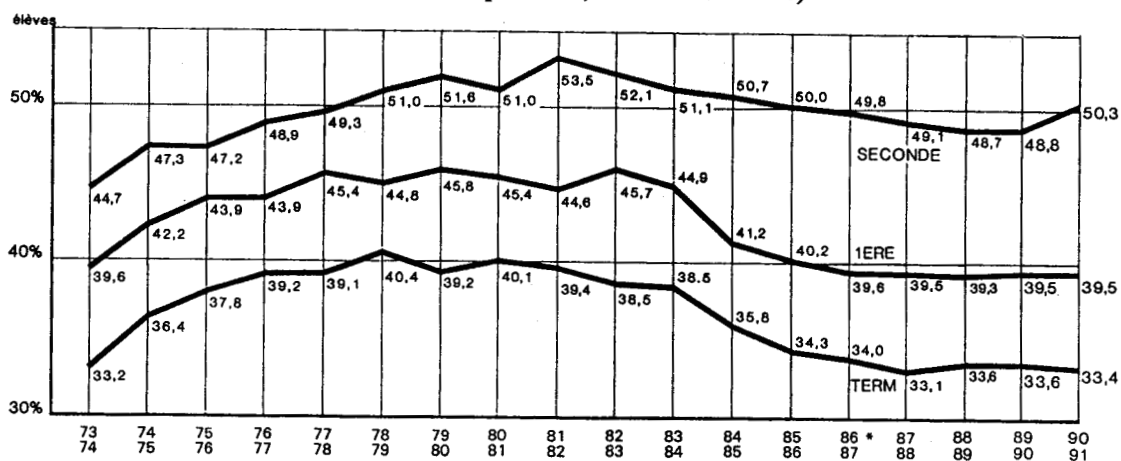


Dans le second cycle, après une progression constante, la proportion des élèves scolarisés à l'âge théorique a diminué au cours des années 1980 et a retrouvé depuis 1987-1988, sauf en seconde, son niveau de 1973-74.

Document 1.24

**POURCENTAGE DES ÉLÈVES D'ÂGE THÉORIQUE
DE 1973-1974 À 1989-1990**

(France métropolitaine, Public + Privé)



* chiffres rectifiés par rapport à l'édition 1988 pour l'année 1985-1986

Au total, très peu d'élèves de terminale ont redoublé dans l'enseignement primaire. Par contre, la part de ceux qui ont redoublé dans l'enseignement secondaire s'est nettement accrue d'une cohorte à l'autre, particulièrement au niveau de la troisième et au lycée.

Document 1.25

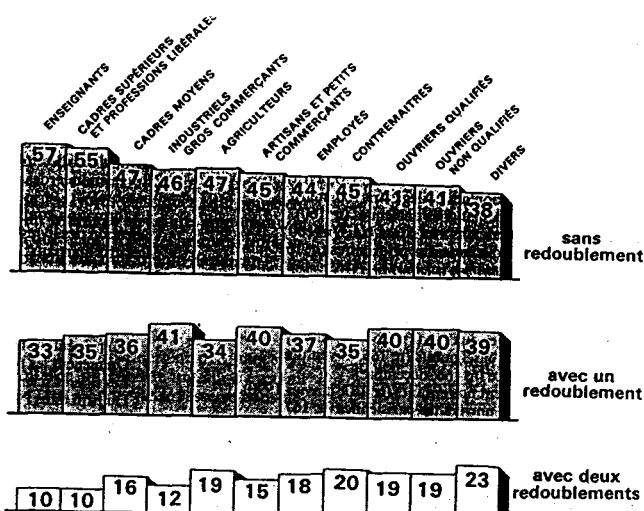
**DÉROULEMENT
DE LA SCOLARITÉ SECONDAIRE
DES ÉLÈVES PARVENUS EN TERMINALE
(comparaison panel 1973 - panel 1980)**

	Panel 1973	Panel 1980
Sans redoublement de la 6 ^e à la seconde	58,0	44,8
Redoublement de la 6 ^e	4,6	3,7
Redoublement de la 5 ^e	4,3	7,0
Redoublement de la 4 ^e	5,2	6,3
Redoublement de la 3 ^e	8,8	14,8
Redoublement de la 2 nd e	13,8	19,8
Redoublement de la 1 ^{re}	8,7	13,6

Le retard scolaire hypothèque souvent les chances d'arriver au niveau du baccalauréat, et pour ceux qui accèdent à la terminale, le retard est encore lié à la catégorie socio-professionnelle. 57% des enfants d'enseignants sont à l'âge ou en avance quand ils parviennent en classe terminale. La proportion est inverse chez les enfants d'ouvriers : 59% redoublent au moins une fois au cours de leur scolarité secondaire.

Document 1.26

**Durée
d'accès
en
classe
terminale
selon la
profession
des parents.
Données
nationales
(en pourcentage).**



Plus de la moitié des enfants d'enseignants sont à l'âge ou en avance quand ils parviennent en classe terminale. La proportion est inverse chez les enfants d'ouvriers : 59 % redoublent au moins une fois au cours de leur scolarité secondaire.

Source DEP

On peut se demander comment et pourquoi le retard et l'échec scolaire différencient les milieux sociaux. Une différenciation importante s'effectue, dès le premier cycle secondaire, en fonction des origines socio-économiques des élèves. Les dépendances sociologiques entraînent les adolescents des milieux modestes à des études courtes (sans parler des abandons), engagées au plus près de la situation parentale. Dans leur choix de cursus scolaire après la classe de troisième, les familles de milieux modestes ont tendance à partir du principe selon lequel qui a échoué échouera, alors que chez les cadres (57), la demande est largement indépendante de la réussite antérieure. Dans les familles ouvrières, selon un processus (58) dont la logique est à la fois économique et culturelle, l'investissement scolaire est facilement remis en question à chaque étape en fonction des résultats scolaires. Les parents ont tendance à reconduire ce qu'ils connaissent et à se fonder sur une perception dépassée de la structure des emplois et de la société. Ces attitudes éloignent ainsi souvent et définitivement les jeunes issus de milieux modestes de l'enseignement supérieur. A l'intérieur de cette logique de l'abandon, il existe bien sur un lien avec le revenu de la famille. Pour une famille pauvre, par exemple, surtout si elle est nombreuse, un salaire immédiat de travailleur non qualifié peut avoir une très forte valeur que ne compense pas la perspective d'un revenu plus élevé à une date lointaine, après l'"investissement humain". Pour F. Orivel (59), "les familles modestes exigent des taux de rendement interne de l'éducation plus élevés que des familles aisées, et prendront moins souvent que ces dernières des décisions d'investissement humain".

Les entraves économiques et sociologiques tendent à maintenir à un niveau inférieur les jeunes issus de milieux modestes et, par là, à "reproduire" l'état actuel, à faire obstacle à la démocratisation du groupe social dans son ensemble. Les professeurs ont aussi tendance à placer les barrières plus hautes pour leurs élèves issus de milieux populaires. Cette attitude, repérée de longue date, ne révèle aucune malveillance, simplement, on prévient contre des aspirations irréalisables des enfants de milieux modestes dont on sait bien qu'ils rencontreront plus que d'autres des obstacles matériels au développement de cursus longs. Les enseignants rencontrent par ailleurs en cela l'assentiment des familles.

57 In *Le Monde de L'éducation* n°179, février 1991, p. 33.

58 Voir notamment Jacques Testanière : "Mobilité sociale et niveau d'éducation dans le cas de la reconversion du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais", compte rendu d'une recherche effectuée pour la DGRST, centre de sociologie Européenne mai 1970.

59 Orivel F. : Les disparités régionales en matière de taux de scolarisation, *Revue d'Economie Politique*, Ed. SIREY, Juin 1973.

En cas de difficultés scolaires, l'aptitude à user du système diffère aussi selon le milieu. 58% des parents d'élèves de l'enseignement public considèrent l'enseignement privé comme un moyen de recours en cas de difficultés scolaires (60). Les statistiques de l'éducation nationale montrent que plus d'un tiers d'une génération d'élèves utilise temporairement, le secteur privé. Mais l'utilisation de ce recours ne touche pas de façon égale toutes les familles. Les catégories socio-professionnelles les plus favorisées recourent d'avantage que les autres aux possibilités de rattrapage offertes par le double système de scolarisation.

Toutes les catégories sociales ne scolarisent pas de la même façon leurs garçons et leurs filles. Les catégories sociales modestes, dont l'accès à l'enseignement secondaire est récent, y scolarisent beaucoup plus leurs filles que leurs garçons. Pour les catégories sociales, qui connaissent, pour y être passé, l'enseignement secondaire et supérieur, explique M. Pinet et B. Convert, c'est l'inverse qui est vrai : elles scolarisent d'abord les garçons. Ce qui veut dire que l'accès au baccalauréat et donc aux études supérieures, des catégories sociales jusque là peu utilisatrices de l'école, accès qu'a permis l'accroissement massif des effectifs secondaires, s'est fait d'abord "par les femmes". Or, dans toutes les catégories sociales, les stratégies de mobilité sociale passent d'abord par les garçons et par la situation professionnelle des garçons (plutôt que par leur situation matrimoniale par exemple). Si bien que le fort pourcentage de filles dans les effectifs scolarisés des catégories modestes pourrait très bien s'analyser comme l'effet de ce que, pour ces familles, l'enseignement secondaire (et à plus forte raison, l'enseignement supérieur) n'est pas encore considéré comme un lieu dans lequel il est bien "raisonnable" d'investir, les chances de réussite apparaissant faibles. Inversement, dans les classes aisées, la scolarisation plus forte des garçons est le signe et l'effet de l'investissement particulièrement intense de ces catégories sur le "marché" scolaire, instrument privilégié, pour elles, des stratégies de mobilité sociale. La croissance des effectifs secondaires a permis, outre l'entrée au lycée des catégories sociales modestes, la scolarisation quasi-totale en lycée des enfants des catégories aisées, d'abord les garçons, puis les filles par surcroît.

60 En 1982.

3. La sélection sociale par la filière

La série du bac conditionne largement la réussite et l'itinéraire ultérieur, expliquent Charlot et Pigelet. "Tout se passe comme si, à chaque série correspondait, au moment de l'entrée dans l'enseignement supérieur, un "capital scolaire" nettement différencié, dont la "rentabilité" apparaît très inégale lors du cheminement ultérieur (voir annexe n°4). Au point qu'on peut se demander si le destin scolaire des jeunes ne se trouve pas en réalité fixé, dans ses grandes lignes du moins, lors du passage dans le second cycle de l'enseignement secondaire, plus précisément quand se décide l'affectation entre les séries".

Le choix de la section de terminale reflète des stratégies scolaires qui sont nettement différenciées selon le sexe et l'origine sociale de l'élève et dépendante de sa scolarité antérieure.

Très déterminante pour l'accès au baccalauréat on l'a vu, l'origine sociale influe également fortement au moment du choix de la série de baccalauréat. Du point de vue de l'appartenance sociale, les séries se différencient très nettement. Les probabilités d'accès à telle ou telle série de terminale sont très inégales, elles dépendent certes du niveau de performance scolaire (61), mais à performance égale, elles diffèrent fortement selon qu'on est d'origine modeste ou aisée. Les profils des bacheliers se révèlent fortement contrastés selon les séries. Les bacheliers technologiques sont d'origine sociale plus modeste que les bacheliers généraux et sont en moyenne beaucoup plus âgés.

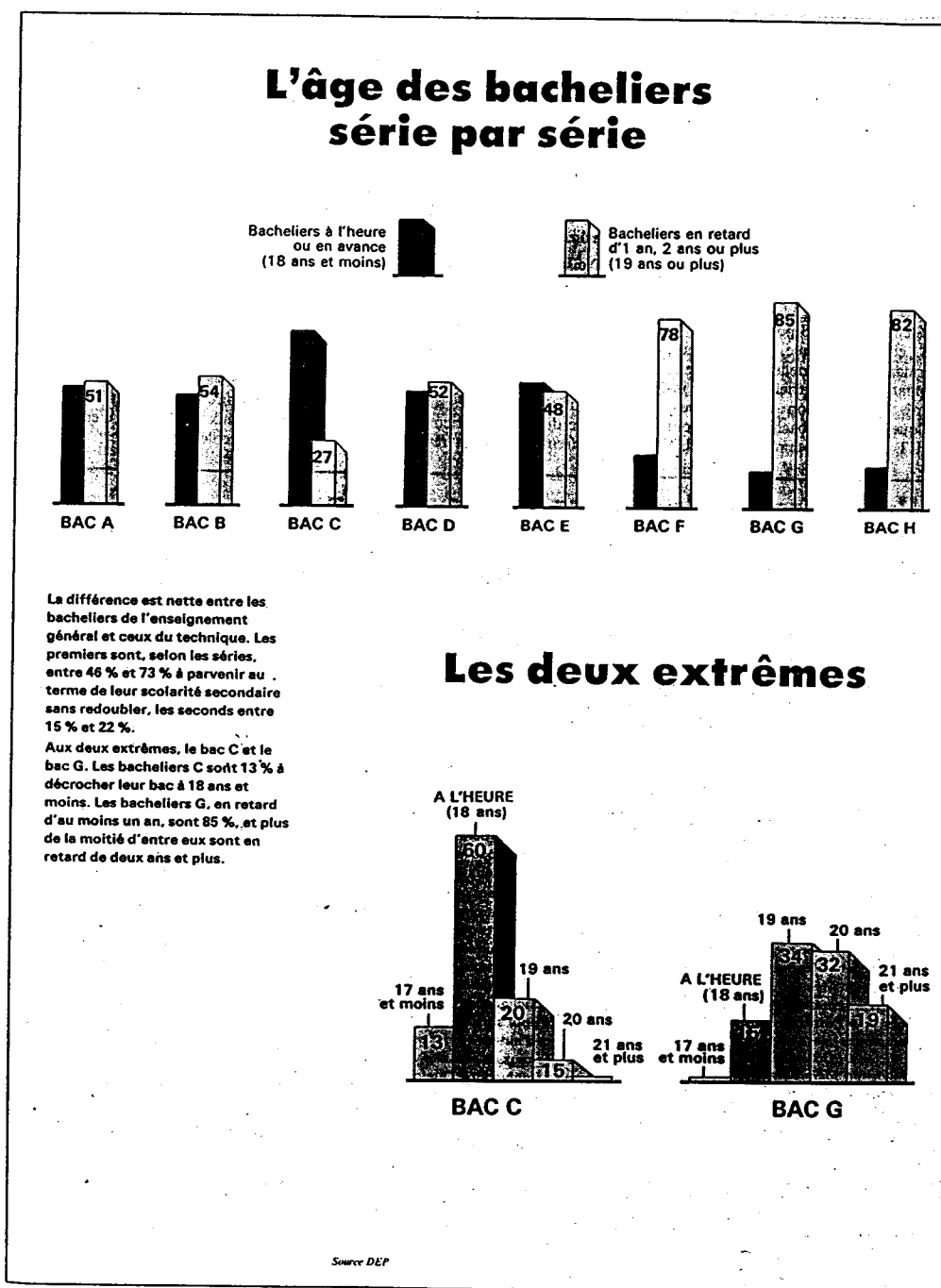
Le retard scolaire est souvent lié à une origine sociale modeste, on l'a vu. C'est dans les séries technologiques que l'on va trouver la plus forte proportion d'élèves des catégories sociales les moins favorisées.

La population bachelière ne compte que 42% de lauréats d'âge normal (18 ans) ou plus jeunes. Plus de la moitié des élèves ont donc redoublé au moins une fois au cours de leur scolarité. Mais les différences sont grandes entre séries. Les bacheliers de l'enseignement général se différencient très nettement des bacheliers technologiques par l'âge d'obtention du baccalauréat. Les sections d'enseignement général recrutent en majorité des élèves qui n'ont jamais redoublé dans l'enseignement secondaire. A l'inverse, les terminales F ou G scolarisent des élèves qui, très souvent, ont redoublé ou ont été admis en terminale après une orientation en BEP. 80% des bacheliers F et G ont 19 ans et plus (85% en G, 78% en F) alors qu'ils sont moins de 30% en série C et 58% en

61 Qui est lui même associé au milieu social d'origine.

E, les séries B et D occupant une position intermédiaire. Aux deux extrêmes donc, le bac C et le bac G, les bacheliers C sont 73% à décrocher leur bac à 18 ans et moins. Les bacheliers G, en retard d'au moins un an, sont 85%, et plus de la moitié d'entre eux sont en retard de deux ans et plus.

Document 1.27



Quel que soit le déroulement de leur scolarité antérieure, les enfants de cadres et d'enseignants choisissent massivement les sections d'enseignement général (80% d'entre eux s'y retrouvent) alors que, la moitié à peine des enfants d'ouvriers s'y trouvent orientés (62). Ce phénomène est particulièrement accentué pour la série C, où les fils de cadres constituent le groupe le plus nombreux (63). Dans les catégories sociales les plus modestes, les garçons se retrouvent souvent en F pour les garçons et les filles en G. Age et origine sociale se cumulent, particulièrement dans la série C. En effet, les enfants de cadres supérieurs représentent un quart de l'ensemble des bacheliers de cette série, mais ils sont encore plus nombreux (33%) si l'on ne considère que les bacheliers âgés de 18 ans et moins. A l'inverse, les enfants d'ouvriers représentent 28% des bacheliers G mais seulement 15% de ceux de cette série âgés de 18 ans et moins. Seul le bac A présente un profil social assez équilibré.

Plus les séries sont prestigieuses, moins les enfants d'ouvriers y sont représentés. C'est un mécanisme de "ségrégation sociale par différenciations pédagogiques" (64). Le résultat du fonctionnement de ce mécanisme, c'est, explique Guichard, que les enfants d'ouvriers se trouvent séparés des fils de cadres. Les premiers sont essentiellement cantonnés dans les filières conduisant à des baccalauréats technologiques, tandis que les seconds sont essentiellement orientés dans les filières conduisant à des baccalauréats généraux, et en particulier vers la section C qui offre le plus grand choix possible d'études supérieures par la suite.

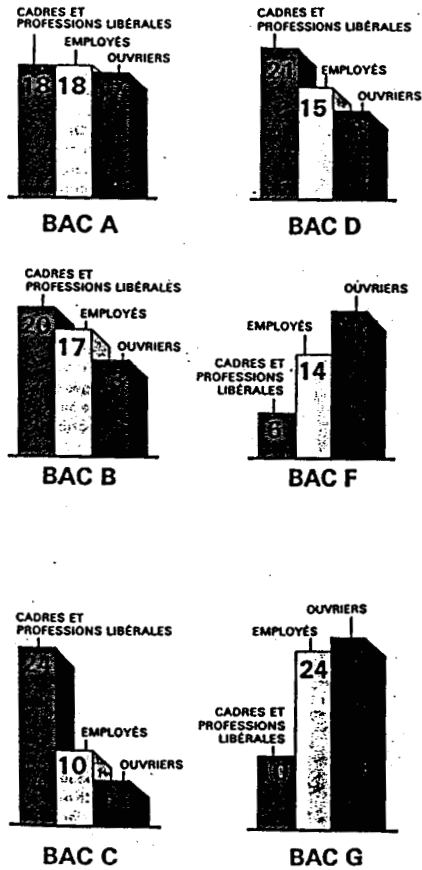
A l'intérieur des baccalauréats généraux, on retrouve le même phénomène. De plus en plus les individus appartenant aux classes sociales favorisées choisissent les sections scientifiques au détriment des sections littéraires. Il est vraisemblable qu'à l'origine de ce changement, on trouve la transformation de la composition sociale du milieu scolaire : la forte croissance des effectifs dans les classes littéraires d'élèves issus de milieux populaires serait responsable de la désertion de cette section par les enfants des familles bourgeoises qui semblent ajuster leurs stratégies à de nouvelles réalités et redéfinir le sens même de l'institution scolaire. Rien ne permet de supposer qu'un mécanisme de même nature cesse d'exister ou perde son efficacité ségrégative au niveau de l'enseignement supérieur.

62 39% des fils d'ouvriers parvenus en terminale sans avoir redoublé préparent un bac ou un brevet de technicien. Seuls 6% des bacheliers d'origine ouvrière sont lauréats de la section C.

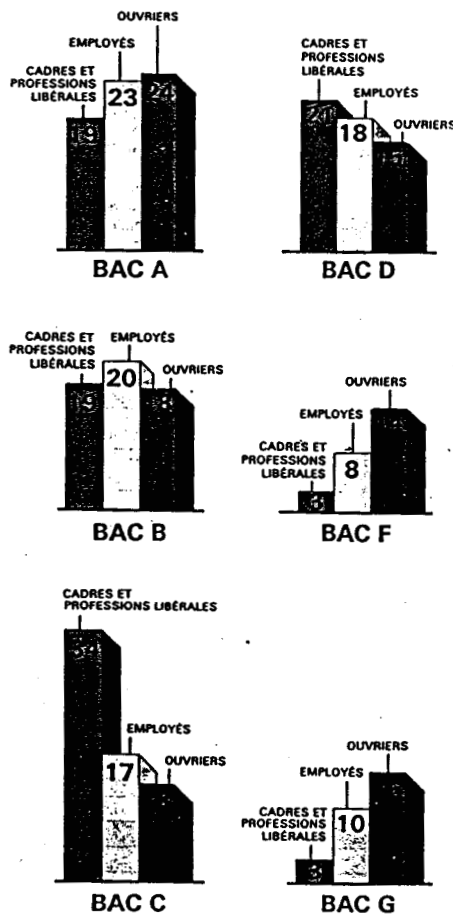
63 Les enfants de cadres supérieurs représentent un quart de l'ensemble des bacheliers de cette série.

64 Guichard (J.) - *L'université éclatée : Approche des différentes populations s'inscrivant pour la première fois en 1979 dans les universités de la région Nord-Pas-de-Calais*. - Université de Lille III, Région Nord-Pas-de-Calais, 1982.

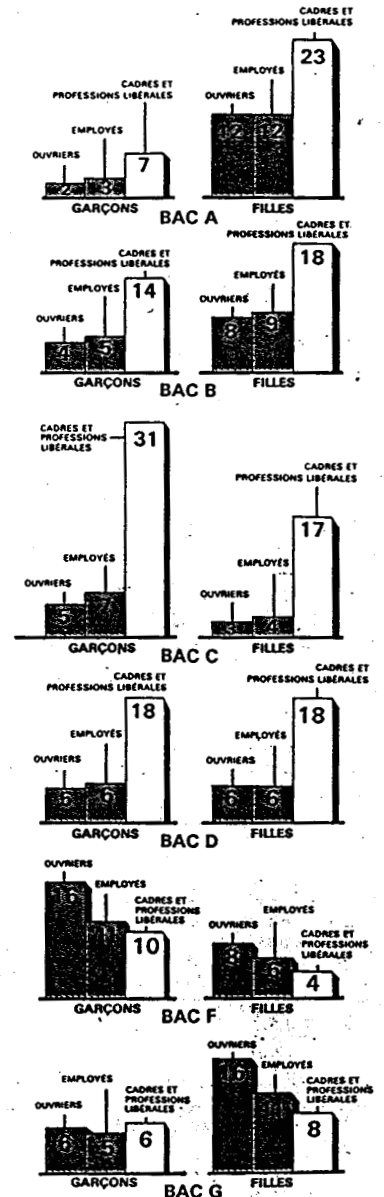
Répartition de l'ensemble des bacheliers selon la catégorie socio-professionnelle des parents
(Données nationales en pourcentage)



Répartition des bacheliers de 18 ans et moins selon la catégorie socio-professionnelle des parents
(Données nationales en pourcentage)



Quels bacs pour quels élèves ?



C. REGULATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : LA SELECTION OFFICIELLE

Tous les premiers cycles de l'enseignement supérieur sont sélectifs, mais il existe deux formes de sélection. L'accès à certaines formations est commandé par une sélection à l'entrée, d'autres ont un accès libre, quitte à reporter, par l'abandon et par l'échec, l'échéance inéluctable de la sélection en cours d'étude.

1. Les filières fermées et les filières ouvertes

La sélection à l'entrée (65) existe au seuil de cinq types de premiers cycles : Les CPGE, les STS, les IUT, les années préparatoires des IEP, les UFR d'éducation physique et sportive. A cette sélection à l'entrée, doit être assimilée la sélection opérée à l'entrée des études médicales, pharmaceutiques et odontologiques, après une année préparatoire (PCEM 1) ouverte à tous les bacheliers. Globalement, on peut considérer qu' environ 40% des formations supérieures de premier cycle procèdent d'une manière ou d'une autre à une sélection à l'entrée (66).

Rattachées à certains grands lycées, les CPGE recrutent leurs élèves sur la base d'une sélection effectuée sur dossier par les proviseurs des lycées (67).

L'admission des étudiants dans les grandes écoles se fait parfois sur dossier à l'entrée ou après un DEUG (pour un enseignement de 3 ans), et souvent sur concours (pour un enseignement de 5 ans) après deux années de classes préparatoires (68). Ces concours sont nationaux et certains sont communs à plusieurs écoles. La sélection est plus ou moins sévère selon le niveau de l'école et le nombre de candidats.

La sélection à l'entrée des IUT est aussi très sévère, même si elle varie d'un IUT ou d'une spécialité à l'autre, elle s'apparente de plus en plus à celle des écoles d'ingénieurs ou de commerce.

65 Souvent assortie d'un numerus clausus explicite ou implicite.

66 Ce qui paraît devoir affecter, compte tenu des abandons en cours de préparation du DEUG, près de la moitié des étudiants.

67 La sélection s'effectuant à l'entrée des classes préparatoires, le taux d'abandon et l'échec des élèves est relativement faible. En outre, les premiers cycles universitaires offrent à ceux qui les quittent des possibilités d'équivalence pour continuer leurs études à l'université.

68 Ces "formations" jouissent d'une certaine autonomie dérogatoire au sein de l'université.

Dans les STS il existe aussi une sélection à l'entrée (69).

Ces filières "sélectives" ne proposent leurs objectifs de scolarisation qu'à des élèves dont elles estiment qu'ils ont de bonnes chances de les atteindre : c'est la signification de la sélection à l'entrée. L'accès libre (c'est à dire sans autre condition que posséder le baccalauréat) à une filière de premier cycle demeure le cas le plus répandu. Soit environ 60% du flux des bacheliers s'inscrivant chaque année dans l'enseignement supérieur.

L'accès aux études universitaires est ouvert aux titulaires du baccalauréat (70) et aux candidats reçus à un examen spécial d'entrée à l'université (ESEU). En dépit des problèmes de sur-effectifs, l'université fait face à l'obligation d'inscrire tous les bacheliers. Même si des exceptions infirment la règle, tout bachelier est libre de s'inscrire à l'université. Mais pas forcément dans la filière de son choix, tout dépend des places disponibles.

Offre et demande ne s'équilibrent pas toujours car les capacités d'accueil ne sont pas extensibles. La sélection en cours d'études permet donc le libre accès des bacheliers aux formations de leur choix, sous réserve des procédures d'information et d'orientation susceptibles d'infléchir librement ou impérativement leur premier choix.

Ce libre accès a l'inconvénient majeur d'engendrer un autre mode de sélection qui se développe en cours d'étude, au rythme des abandons et des échecs. Car si elle est moins spectaculaire que la sélection à l'entrée, la sélection en cours d'étude n'en est pas moins efficace, elle entraîne un écart parfois considérable entre le nombre des étudiants inscrits en début d'année et celui des présents en fin de premier trimestre et, a fortiori, en fin d'année. Elle produit par conséquent, un important "déchet". Au total, les filières "sélectives" (71) sont plus efficaces que les premiers cycles universitaires pour l'obtention d'un diplôme.

2. Conséquences du système de sélection

Un des plus graves inconvénients tenant au parallélisme des deux modes de sélection résulte de l'influence respective qu'ils exercent l'un sur l'autre et des

69 cf Le Monde de L'éducation n°181 pp. 102-108.

70 Ou titre admis en équivalence.

71 CPGE scientifiques, IUT et STS.

effets pervers qui en découlent. On arrive à un véritable paradoxe : les meilleurs bacheliers généraux cherchent à tout prix à se réfugier dans les voies "royales" des prépas, des IUT et des STS et les bacheliers technologiques en filières longues où le DEUG constitue une "structure d'accueil résiduelle" vers laquelle se dirigent les étudiants qui ne trouvent pas de place ailleurs. De là résulte les deux perversions des premiers cycles : l'échec considérable en premier cycle, véritable génocide des baccalauréats technologiques et le détournement hors des universités des meilleurs titulaires du baccalauréat général attirés par les filières sélectives.

Les CPGE, dont l'accès est rigoureusement sélectif, attirent à elles les meilleurs bacheliers scientifiques. Les meilleurs d'entre eux se dirigent vers les écoles les plus prestigieuses. Ceux qui réussissent moins bien aboutissent dans des écoles d'ingénieurs à niveau variable. Il en résulte que ces meilleurs bacheliers scientifiques sont quasiment absents des premiers cycles préparatoires aux études scientifiques longues menant, à travers les universités, aux carrières de l'enseignement supérieur et de la recherche. Or ils sont en revanche prématurément orientés vers celles de l'ingénierie et de la gestion et viennent alimenter les effectifs des "bureaucraties" publiques et privées, ce qui prive le pays des meilleurs chercheurs potentiels dont il a besoin. Le problème n'est pas récent, un rapport de l'université de Grenoble de 1896 en dit long sur la permanence des controverses : "Par un excès de centralisation dont on chercherait en vain un exemple à l'étranger (...) on a concentré dans un établissement unique, extra-universitaire, l'Ecole Polytechnique, la préparation même pour l'admission à ces écoles. Presque toute la jeunesse française qui aspire à une carrière libérale scientifique a comme but prochain de ses efforts et en général en dehors de toute vocation spéciale, la préparation à cette école préparatoire dont la spécialité est de les avoir toutes ; c'est la préoccupation absorbante et presque unique de toutes les classes de mathématiques spéciales en France, qui devraient être des pépinières d'élèves pour nos universités".

Procédant également à la sélection des étudiants à l'entrée, les IUT et les STS drainent, eux aussi, des bacheliers de bon niveau qui auraient leur place dans les formations longues. Les DUT et les STS offrent des formations de qualité plus ou moins spécialisées dont les diplômés se placent bien. Il en résulte deux inconvénients principaux : d'un côté, une proportion importante de titulaires du DUT, au lieu de se tourner vers la vie active, est amenée à poursuivre, au prix d'une sensible reconversion, des études universitaires

longues (MST ou MSG) les diplômés entrent ensuite en licence en ayant "court-circuité" le DEUG dont l'image de marque est mauvaise. La proportion de ces sorties des IUT vers la licence ou des études technologiques longues, faible au début, atteint maintenant 40% à 50% dans certaines spécialités et 20% pour les STS.

D'un autre côté, la présence massive de ce type d'étudiants dans les formations courtes empêche les titulaires du baccalauréat de technicien, qui auraient vocation à les suivre, d'y trouver place. Ils sont refoulés vers les DEUG conçus pour des études longues, et comme ils se révèlent souvent peu à même de suivre avec profit une formation de base nécessaire pour poursuivre ensuite des enseignements de deuxième cycle universitaire, ceci les conduit fréquemment à l'abandon et à l'échec

La logique du système français d'enseignement supérieur est bien particulière. Les universités reçoivent à la fois ceux qui ont voulu réellement y venir et ceux qui n'ont pas pu aller ailleurs. Les DEUG accueillent certes les étudiants attirés par des études longues mais servent souvent de période transitoire à des jeunes qui sont peu pressés d'affronter le marché du travail sans autre diplôme que le baccalauréat et ramassent les "laissés-pour-compte" des secteurs sélectifs. Si les DEUG remplissent mal leur mission et que le taux d'échec paraît élevé, c'est en grande partie parce que leur recrutement n'est pas approprié du point de vue qualitatif. "Les forts taux d'échec des DEUG sont la contrepartie de la liberté générale d'inscription ouverte aux étudiants (72)".

Les universités ont assez bien supporté ce régime, mais depuis plusieurs années la situation change : Le développement du secteur "fermé" a rendu plus évident le rôle de régulateur joué par les universités au bénéfice de l'ensemble du système. La proportion des "inscrits malgré eux" s'est accrue. L'aggravation du chômage a rendu plus attrayante encore les formations courtes technologiques. Les bacheliers acceptent la sélection initiale, qui permet de se réorienter assez vite, mieux que la sélection en cours d'études. Les débouchés se sont modifiés, le besoin de diplômés ayant une formation de haut niveau augmente assez nettement. Les universités cherchent donc à s'adapter aux autres emplois qui étaient le domaine privilégié des grandes écoles et de l'enseignement court, elles entrent parfois ainsi en concurrence avec les

72 Rapport "Demain l'université" pour le ministre de l'enseignement supérieur en juillet 1987 remis par Jacques Valade et les 75 "sages".

formations fermées. Les écoles d'ingénieurs réagissent en accroissant leur flux de diplômés (73). Les universités ont conscience qu'elles doivent participer à ce mouvement, mais il leur devient de plus en plus difficile de jouer leurs différents rôles, d'où la tentation de se débarrasser du rôle régulateur (l'université derniers recours) pour briller davantage dans le rôle plus valorisant de la formation des élites.

Les premiers cycles universitaires, "maillons faibles" ou "enfants malades" de l'enseignement supérieur, selon les expressions, ne pourront supporter l'accroissement des effectifs étudiants sans succomber à l'asphyxie. "A supposer même qu'il ne doive pas résulter des prévisions (74) un accroissement considérable des effectifs de bacheliers et, par conséquent, de nouveaux inscrits dans les premiers cycles au cours des prochaines années, n'en demeurerait pas moins posé le problème de l'enseignement supérieur de masse, qui n'a jamais été véritablement résolu" rappelle Jean-Louis Quermonne.

Le rôle que jouent les filières ouvertes est essentiel. Aucun gouvernement n'a, jusqu'à présent osé priver les bacheliers du droit de continuer des études. Il ne restait donc que deux solutions, ou bien généraliser la sélection à l'entrée de chaque filière, mais créer assez de filières pour accueillir tous les candidats, ou bien faire coexister des filières fermées, les unes modestes et les autres prestigieuses, avec des filières ouvertes accueillant le surplus, quel qu'il soit. C'est cette seconde solution qui, de fait, a été mise en pratique.

Rendre les universités pleinement autonomes et libres de limiter le nombre d'inscrits serait le moyen de réduire le taux d'échec (puisque la sélection initiale se substituerait à la sélection en cours d'études) et d'améliorer le niveau de la formation effectivement acquise par l'ensemble des étudiants. Mais si toutes les universités pratiquaient cette politique, le nombre total de bacheliers qui pourraient s'inscrire diminuerait, et l'on retrouverait immédiatement le problème de la régulation d'ensemble.

La réforme du premier cycle universitaire (et notamment la création du DEUST) avait pour objectif de réduire les taux d'échec et d'abandon grâce à une meilleure orientation. Mais cela revenait aussi à permettre une répartition des nouveaux inscrits entre des filières d'ambitions différentes. A partir de là pouvait

73 On parle d'un doublement d'ici une dizaine d'année.

74 En raison notamment de la régression du nombre des naissances intervenues au cours de la dernière décennie.

s'amorcer une différenciation croissante des filières ; mais cette solution est difficile à mettre en oeuvre. Elle est en outre critiquée par tous ceux qui veulent que l'université donne une formation de haut niveau à tous les étudiants et qui refusent la sélection, l'université à deux vitesses, etc...Elle n'enchant pas non plus ceux qui ne goûtent pas la coexistence, sous le même toit, de filières aux finalités trop différentes.

Enfin, si l'enseignement supérieur court, IUT et STS, continue de se développer aussi rapidement qu'au cours des dernières années, il perdra l'un des atouts des filières fermées, c'est à dire la rareté relative de leurs diplômés : les diplômés se placent facilement, non seulement parce que leur formation est généralement bonne, mais aussi parce que les responsables de ces filières parviennent à limiter le flux pour ne pas saturer le marché. Le point d'équilibre est probablement déjà dépassé dans certaines spécialités, de sorte que l'enseignement court risque de prendre en charge une partie de la régulation d'ensemble.

La première vague de démocratisation dans les années soixante a creusé un fossé sans commune mesure avec celui qui existait dans le passé entre les deux composantes fondamentales de l'enseignement supérieur français :

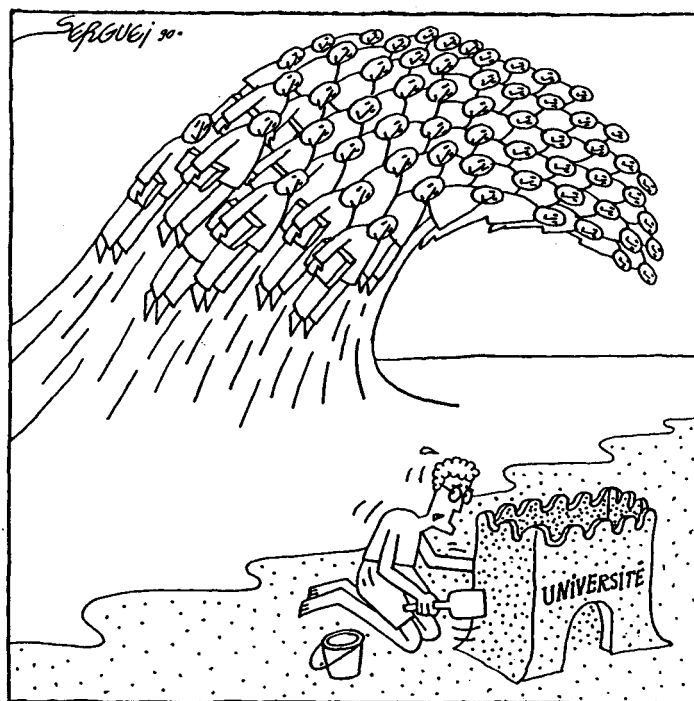
- les grandes écoles (75), très sélectives à l'entrée et dont les effectifs ont été volontairement maintenus à un niveau quasi constant malgré la croissance rapide de la demande en ingénieurs et en cadres commerciaux,
- et les universités, contraintes par la loi à accueillir tous les bacheliers et subissant la totalité du choc provoqué par la croissance de leur nombre.

Entre ces deux filières qui tendent à s'ignorer et s'exclure, se sont glissés deux types de formations courtes, à finalité technologique, les IUT émanant des universités, et les STS rattachées aux lycées techniques dont elles sont le prolongement naturel, sélectif de fait, puisque leur capacité d'accueil est limitée par leur équipement à caractère professionnel.

La nouvelle vague de démocratisation n'a pas affecté les grandes écoles, protégées par leur superbe malthusianisme. Elle a par contre renforcé les pressions sur les STS et les IUT et a fait craquer les universités. Pour faire face à ces hautes pressions estudiantines, il a fallu multiplier les STS et les IUT et créer de nouvelles universités. Une partie de l'accueil se fait sur de nouveaux sites,

75 Précédées par les classes préparatoires intégrées aux lycées

soit de STS implantées sur des lycées existant depuis longtemps ou sur les nouveaux lycées techniques qui se créent un peu partout dans le pays, soit d'antennes universitaires décentralisées, installées là où les collectivités territoriales ont mis des locaux à la disposition des autorités académiques. Dans les deux cas, l'implication financière et politique des collectivités locales est considérable.



D. SELECTION SOCIALE : DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA PYRAMIDE SOCIALE EST INVERSEE

Malgré un élargissement considérable de l'accès aux formations supérieures aux couches sociales moyennes et défavorisées, l'entrée dans les formations post-baccalauréat reste socialement très inégalitaire. L'université, dit R.Hérin prolonge au bénéfice des catégories sociales aisées, le processus de sélection sociale en oeuvre dans le système éducatif depuis l'école primaire jusqu'à obtenir une "image inversée de la société française".

La répartition par discipline et par catégorie socio-professionnelle des étudiants français ne se modifie que très lentement dans le temps. D'une manière générale, les étudiants dont les parents sont cadres supérieurs ou exercent une profession libérale constituent, de loin, la première catégorie de l'enseignement

supérieur. Ils représentent près du tiers (en 1989-1990) de l'effectif universitaire (et environ 45% des étudiants inscrits dans les disciplines médicales) et près de la moitié (47%) des élèves inscrits dans les principales écoles de l'enseignement supérieur. Cette catégorie socio-professionnelle est prépondérante pour toutes les disciplines à l'exception des IUT qui restent à l'université la filière la plus attractive pour enfants d'ouvriers. La proportion d'enfants d'origine ouvrière est d'environ 15% à l'université ; celle des enfants de commerçants ou d'artisans n'atteint pas 10%, de même que celle des employés. Celle des agriculteurs ne dépasse pas 5%

Document 1.30
ORIGINE SOCIOPROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS FRANÇAIS
DANS LES UNIVERSITÉS
(France métropolitaine : année 1989-1990)

(%)

CSP	Droit	Sciences économiques	Lettres	Sciences	Médecine	Pharmacie	Odon-tologie	Pluri-disciplinaire STAPS	IUT	Toutes disciplines
Agriculteurs exploitants.....	2,7	3,9	4,5	4,4	2,9	4,9	2,2	2,3	5,4	4,0
Salariés agricoles ...	0,3	0,5	0,7	0,5	0,7	0,7	0,7	0,7	0,5	0,6
Patrons de l'industrie et du commerce	8,6	8,8	7,9	7,5	7,7	8,6	9,9	8,3	9,2	8,1
Professions libérales et cadres supérieurs.....	32,1	27,4	24,3	33,2	43,9	44,6	48,8	28,4	21,6	30,0
Cadres moyens.....	16,5	18,6	18,8	21,3	16,5	17,5	15,2	21,7	22,2	19,0
Employés	8,5	8,9	9,7	7,9	5,4	5,1	5,1	10,0	9,1	8,5
Ouvriers	11,6	14,5	15,5	13,3	7,9	7,8	5,2	14,2	20,7	13,7
Personnels de service	1,5	1,5	2,1	1,3	1,1	0,9	1,7	2,4	1,3	1,6
Autres catégories d'actifs.....	13,0	12,2	10,7	7,8	9,4	6,0	7,2	8,7	7,5	10,1
Inactifs	5,2	3,7	5,8	2,8	4,5	3,9	4,0	3,3	2,5	4,4
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif des étudiants français ...	138 152	98 971	322 380	185 934	96 461	27 742	8 218	38 294	66 980	983 132

ORIGINE SOCIOPROFESSIONNELLE DES ÉTUDIANTS FRANÇAIS
DANS LES ÉCOLES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR NON UNIVERSITAIRE
(France métropolitaine : année 1989-1990)

(%)

PCS	Écoles de comm. gestion et compta.	Écoles d'ingén.	Écoles d'archit., artist., de charac. littéraire	Écoles de notari. administ. et jurid.	Écoles normales supér.	Écoles vétérinaires	Écoles d'agri.
Agriculteurs exploitants	2,8	5,2	2,4	5,1	3,0	4,4	31,3
Artisans, commerçants et chefs d'entreprises.....	18,0	8,3	12,6	13,4	5,8	10,0	5,4
Cadres et professions intellectuelles supérieures.....	51,5	47,3	42,6	30,9	56,6	54,7	27,9
Professions intermédiaires	12,7	17,4	17,3	21,2	17,0	11,9	16,1
Employés	6,7	8,6	9,0	12,2	6,9	8,1	14,0
Ouvriers	2,1	5,6	5,3	7,4	3,3	2,5	2,1
Inactifs	6,2	7,6	10,8	9,8	7,4	8,4	3,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif des élèves français	35 654	52 723	31 382	6 097	2 579	2 085	103

Entre 18 et 24 ans, un enfant de cadre supérieur a six fois plus de chances d'être scolarisé qu'un enfant d'ouvrier. A ces âges, les taux de scolarisation varient de 68% pour les enfants de cadres supérieurs à 38% pour les enfants de cadres moyens et 12% pour les enfants d'ouvriers (76).

Les enfants d'ouvriers formaient plus de 40% de la population scolaire initiale (77) au début des années 1980, au milieu des années 1980, ils comptent pour un peu plus du quart des 4e des collèges et à peine le cinquième des secondes des lycées. En 1989, un bachelier sur six ou sept est d'origine ouvrière, proportion qui se retrouve à l'université. Dans le même temps, la part des enfants des professions supérieures triple.

Ces chiffres montrent l'ampleur des inégalités sociales. La situation a pourtant évolué dans le sens de la démocratisation : dans les universités, le nombre d'étudiants d'origine ouvrière a été multiplié par quatre entre 1965 et 1990, celui des enfants d'employés par trois, tout comme celui des enfants des professions intermédiaires et des professions supérieures. Si la proportion d'ouvrier a gagné cinq points pendant cette période, celle des professions supérieures en a gagné trois.

D'autre part, les étudiants issus des catégories les plus aisées sont aussi ceux qui poursuivent le plus longtemps leurs études : à l'université, leur participation se renforce du premier (30%) au troisième cycle (45%).

Document 1.31

REPARTITION DES EFFECTIFS UNIVERSITAIRES FRANCAIS (%) PAR CYCLE ET PAR CSP. 1986-1987.			
C.S.P.	1er CYCLE	2ème CYCLE	3ème CYCLE
AGRIC. EXPLOIT.	4,0	3,8	3,3
OUVRIERS AGRIC.	0,6	0,5	0,5
PATRONS IND.& COM.	8,4	8,1	7,8
PROF.LIB.& CAD.SUP.	25,5	33,2	36,2
CADRES MOYENS	19,3	17,6	14,0
EMPLOYES	9,1	7,3	5,4
OUVRIERS	15,6	10,6	6,8
PERS.DE SERVICE	1,5	1,1	1,1
AUTRES CATEGORIES	8,2	8,1	11,6
SANS PROFESSION	3,2	3,8	5,3
NON REPONSE	4,6	5,9	8,0
TOTAL	100,0	100,0	100,0

Sources : M.E.N., d.e.p.

76 Source : note d'information de la DEP, n°88-33 et 88-37, MEN.

77 Celle des écoles primaires et des 6e et 5e des collèges.

Les étudiants issus des catégories modestes, à l'inverse, voient leur part s'amoinrir au fil des études (78). "Au terme des études supérieures, la structure sociale de ceux qui parviennent aux plus hauts niveaux des formations et des diplômes universitaires est donc complètement inversée par rapport aux origines sociales des jeunes de la même génération" (79).

Les augmentations spectaculaires du nombre de bacheliers et du nombre d'étudiants ne signifient pas pour autant une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur. La démocratisation des enseignements secondaires et supérieurs n'est pas assurée dès qu'on ouvre leurs portes au plus grand nombre possible d'élèves. Pour deux raisons explique Guichard. La première, c'est que "rien n'indique que l'accroissement observé ne bénéficie pas d'abord et surtout à ceux que leur environnement social et le profil de leurs études secondaires destinaient déjà aux privilèges de l'accession à l'université et à l'obtention d'un diplôme". La situation des enfants d'ouvriers face à l'université s'est améliorée, mais l'immense majorité des enfants d'ouvriers est exclue de l'université (80). La deuxième raison, c'est que tout donne à penser que le système d'enseignement supérieur est organisé selon une subdivision en voies, filières, sections qui, sous l'apparence de la diversité des méthodes pédagogiques ou de la spécificité des matières enseignées, permet le maintien, voire le renforcement d'une ségrégation sociale initiale. Pour Bourdieu (81), " l'essentiel des transformations intervenues a consisté à canaliser les flux en diversifiant et en hiérarchisant filières et formation". Assimiler l'accroissement du nombre des bacheliers et du nombre des étudiants à la démocratisation du système d'enseignement français, en ignorant ces différences, ou même en affirmant qu'elles n'existent pas, serait une erreur. En résumé, dans le système auquel devrait aboutir la "démocratisation de l'enseignement supérieur", chaque individu, quel que soit son sexe, son origine géographique, la classe sociale de ses parents, leur niveau culturel, etc... devrait avoir des chances légitimes – sinon strictement égales, du moins globalement identiques à celles d'un autre individu – d'accéder aux formations supérieures. Ce n'est pas le cas en France.

78 Deux étudiants sur dix abandonnent leurs études en cours de route pour des raisons financières Selon la MNEF (enquête de 1989).

79 R. Héryn in Frémont A., Héryn R., Joly J. (sous la direction de Frémont A.), Atlas de la France Universitaire, Collection Dynamiques du territoire, Reclus – la Documentation Française, Paris, 1992.

80 Baudelot C., Benodiel R., Cukrowicz H., Establet R. "Les étudiants, l'emploi, la crise", Paris, PUF, 1981, Ch. 1, p. 27.

81 Bourdieu (Pierre) et Passeron JC – Les Héritiers – Paris, Les Editions de Minuit, 1964.

CONCLUSION

Si dans la première vague de croissance, la démographie a eu un rôle non prépondérant mais important, l'augmentation de la population jeune est relativement faible désormais, et on ne peut plus faire intervenir la démographie comme facteur de croissance. Depuis la dernière guerre mondiale, la pression de la compétition internationale, avivée par la crise et la complexité croissante des systèmes techniques et économiques, ont imposé un relèvement spectaculaire des niveaux de qualification des jeunes arrivant sur le marché du travail. L'offre de formation supérieure fut très forte pendant les "trente glorieuses", en France, comme dans tous les pays industrialisés. Le besoin de main d'oeuvre très qualifiée a abouti à modifier, et à élargir le processus de recrutement des élites. Le recrutement de l'enseignement supérieur s'est démocratisé, la demande a répondu à l'offre avec avidité et s'est amplifiée, pour beaucoup, l'accès à l'enseignement supérieur devenait "légitime". Il est devenu, avec la fin des années de gloire économique, une "légitime défense" contre le chômage, les jeunes traumatisés s'accrochent désormais à la perspective du diplôme.

C'est la montée des effectifs de bacheliers qui décide celle des entrées dans l'enseignement supérieur et depuis 1950, le nombre d'admis au baccalauréat a plus que décuplé. En prenant du volume, la structure du baccalauréat a été modifiée, le contingent de bacheliers technologiques a davantage progressé que celui des bacheliers généraux. Car, si l'enseignement secondaire et supérieur se sont "massifiés", ils ne se sont pas pour autant démocratisés. L'accès ou non à la terminale, aux différentes séries de baccalauréats, puis aux différentes filières de l'enseignement supérieur, est le résultat d'une histoire scolaire où réussites et retards sont essentiellement la traduction des origines sociales des enfants, l'école reproduisant les inégalités sociales, voire les accentuant. Les filières se sont diversifiées, et à l'intérieur de ces filières différemment sélectives, se sont réfugiées, en partie, les inégalités sociales.

Dans ce système, la structure socio-professionnelle de la population du Nord-Pas-de-Calais, à dominante ouvrière, ne favorise pas, on le verra, l'accès aux formations supérieures longues.

DEVELOPPEMENT SPATIAL DES FORMATIONS SUPERIEURES ET PUISSANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR REGIONAL

INTRODUCTION

La demande sociale de formation supérieure croissante s'est combinée à un développement spatial des formations supérieures, qui a suivi, tant bien que mal. La gestion, plus ou moins bien maîtrisée de la crise qu'a entraînée cette multiplication des effectifs étudiants, est passée par la multiplication des STS, des IUT (apparues lors de la première vague), la création de nouvelles universités, qui supportaient la plus grande part de la pression, et la délocalisation d'une partie de ces dernières sur de nouveaux sites. Dans la région Nord-Pas-de-Calais, comme ailleurs en France, les collectivités territoriales, à la faveur de cette crise, se sont impliquées financièrement et les élus locaux ont cherché à peser sur la carte des formations supérieures. De cette évolution spectaculaire, résulte, dans la région Nord-Pas-de-Calais, un enseignement supérieur puissamment développé.

I. L'EXPLOSION DU RESEAU UNIVERSITAIRE FRANCAIS

L'université représente en France près des trois quarts de la population étudiante. Elle est le centre de gravité de l'enseignement supérieur. Depuis quelques décennies, ses effectifs connaissent une croissance sans précédent et l'université a dû s'adapter à cette demande nouvelle de formations supérieures. Ses structures ont évolué et le réseau universitaire a connu une véritable explosion.

En France les universités disparaissent dans la tourmente révolutionnaire. "Abandonnées" par l'intelligentsia, les universités françaises furent, de même que les collèges qui survivaient, ruinées financièrement par les premières mesures révolutionnaires. Puis, la disparition des congrégations

religieuses, la constitution civile du clergé et l'émigration dispersèrent enseignants et élèves. Il ne restait plus à la Convention qu'à supprimer "de jure" des institutions mortes. C'est ce qu'elle fit en 1793 pour anéantir "l'éducation vicieuse" (Fourcroy). Elle condamna également les académies.

Dans cette atmosphère de révolution culturelle, on refusait, par crainte des notables, la formation d'une élite intellectuelle, la "science et la vertu s'affrontaient (1)"(2). C'est pourquoi, la Convention se borna à créer des écoles spéciales, les écoles centrales et quelques grandes écoles (3) tout en reconstituant les fondations monarchiques de 1747 et de 1783 (4). Utilitarisme ou souci de ne pas laisser se reconstituer une corporation de professeurs ? se demande S. Vassal. La Révolution a donc confirmé l'orientation vers un enseignement supérieur désarticulé et sans universités.

Puis, l'étatisation triomphe. Pour Napoléon, il s'agit avant tout de bâtir rapidement une société nouvelle, de l'encadrer et de consolider l'état centralisé. L'enseignement supérieur doit être professionnel et fournir les fonctionnaires dont la nation a besoin. Le Consulat poursuivant l'oeuvre de la Convention, définit ainsi les écoles de médecine, de pharmacie et de droit : trois pour la médecine (Paris, Montpellier et Strasbourg), neuf en droit (Paris, Aix, Caen, Dijon, Grenoble, Poitiers, Rennes, Strasbourg et Toulouse). L'Empire les baptise facultés et crée, dans le cadre de l'"université impériale", celles des lettres et des sciences, chargées de contrôler le baccalauréat des lycées, pierres d'angle de l'édifice.

Petites, dotées de ressources insignifiantes, les facultés n'ont aucun rôle régional et dépendent directement des recteurs devenus chanceliers. La conception napoléonienne de l'université, qui a survécu presque jusqu'à nos jours aux vicissitudes politiques, a substitué l'Etat à l'Eglise comme protecteur des facultés. Les facultés se tournent résolument le dos et s'ignorent mutuellement.

La loi Falloux achève l'émiettement en départementalisant l'université. L'unité de l'université était brisée. Du point de vue social, les facultés françaises étaient surtout des écoles professionnelles, au fond assez peu différentes des grandes écoles, sinon par la liberté de l'entrée à tout titulaire du baccalauréat.

1 Vassal

2 Hertz, conventionnel de la Moselle déclarait : "Ce ne sont pas des savants qu'il nous faut, mais des hommes libres et dignes de l'être".

3 Polytechnique pour les ingénieurs, l'Ecole Normale de Paris (ENS) pour les maîtres.

4 L'Ecole des Ponts et Chaussées et celle des Mines

La lutte des catholiques contre le monopole de l'enseignement officiel contribuera à renforcer l'identité des facultés en leur réservant les jurys de baccalauréat. Le Second Empire, en reconstituant seize grandes académies, les mit au centre de chacune. Après Guizot, un courant réformateur se précise vers 1870, qui réclame des moyens et un petit nombre de grands foyers d'études. La tradition universitaire renaît à partir de 1860 et s'impose après 1880. En trente ans, le "haut enseignement" était structuré et prenait sa place dans la nation. La liberté donnée à l'enseignement supérieur en 1875 permettait l'ouverture des facultés catholiques (Paris, Angers, Lille, Lyon, Toulouse) et obligeait l'Etat à fournir aux siennes les moyens de soutenir la concurrence, précipitant ainsi l'évolution.

En dehors de Paris, furent alors créées quinze universités (5), dans le cadre des académies impériales (à Aix, Marseille, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont-ferrand, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rennes et Toulouse (6)).

La croissance des effectifs étudiants a accompagné dès l'origine ce renouveau. De 10.000 vers 1875, les effectifs passent à plus de 40.000 à la veille de la Première Guerre Mondiale. A côté des étudiants de droit et de médecine qui étaient pratiquement les seuls en 1875, apparaissent à partir de 1877 ceux des facultés de lettres et de sciences (7).

La constitution des universités en 1896 n'entamera guère le géant parisien. Il rassemble 52% des étudiants en 1888 et encore 42% en 1898. Lyon occupe la deuxième place avec seulement le cinquième des étudiants de Paris.

Les enseignements techniques de niveau supérieur se sont développés en dehors des facultés. L'absence d'universités structurées a contribué à laisser le champ libre aux grandes écoles gouvernementales déjà existantes. Spécialisés, ces enseignements sectoriels ont occupé les meilleurs créneaux. Morcelées et faciles à créer, les grandes écoles se sont hiérarchisées et ont bloqué les débouchés universitaires. Il faut attendre la fin du XIXème siècle pour que, dans les facultés de sciences implantées dans les régions industrielles, des instituts de sciences appliquées soient créés, et ce n'est qu'en 1920 qu'apparaissent des écoles d'ingénieurs au sein des universités ou des facultés.

5 Et non cinq ou six comme le prévoyait la réforme des structures de Louis Liard inspiré par l'exemple allemand. Les jacobins craignaient un démantèlement de l'Université par des universités trop fortes et le Sénat, défenseur des intérêts locaux ne voulait léser aucune ville.

6 Leur transformation tardive en universités est l'oeuvre de la loi de juillet 1896.

7 13.000 étudiants en lettres-sciences et 28.000 en droit-médecine en 1913.

Document 2.1

LES GENERATIONS D'UNIVERSITES JUSQU'EN 1896

Moyen-Âge		
FRANCE		
1215	PARIS (1100)	
1229	TOULOUSE	
1289	MONTPELLIER (GRAY 1287)	
1303	AVIGNON	
1306	ORLEANS	
1339	GRENOBLE (CAHORS 1332)	XVII ^e siècle
1350	FERRIGNAN	
1364	ANGERS (ORANGE 1365)	
1409	AIX	1722 PAU
	(1422 DÔLE cf BESANCON)	1723 DIJON
1431	FOITIERS	1735 RENNES
1432	CAEN (BILLOM 1445)	1769 NANCY
1441	BORDEAUX	1793 Suppression des Universités.
	(1452 VALENCE cf GRENOBLE)	(Création des écoles et fa-
	(1460 NANTES cf RENNES)	cultés)
	(BOURGES 1464)	
XVI ^e siècle		XIX ^e siècle
1550	REIMS	1810 CLERMONT-FERRAND
	(1559 DOUAI cf LILLE)	- LYON
	(1572 PONT-A-MOUSSON	1849 ALGER (Algérie)
	cf NANCY)	
1621	STRASBOURG	1875 Les universités catholiques (Angers, Lille, Lyon, Paris, Toulouse)
1646	LIMOGES	
1691	BESANCON	1889 LILLE
		1896 Formation de 16 Universités (une par Académie)

Sources : D'après S. Vassal

Document 2.2

EFFECTIF DES UNIVERSITES EN 1939

Entre les deux guerres, le total des étudiants français passe de 49.400 en 1920 à 76.400 en 1939 (+55%), dont plus de 30.000 à Paris. Le grand élan novateur était tari et les élites décimées par la guerre. La centralisation rendait d'ailleurs difficile une évolution continue, indique S. Vassal.

FRANCE (1939)		%
1 - PARIS	35 122	45,6
2 - LYON	5 585	7,2
3 - BORDEAUX	4 401	5,7
4 - TOULOUSE	3 704	4,8
5 - AIX-MARSEILLE	3 634	4,7
6 - LILLE	3 188	4,2
7 - NANCY	3 076	4,-
8 - MONTPELLIER	3 016	3,9
9 - STRASBOURG	2 875	3,7
10 - GRENOBLE	2 769	3,6
11 - RENNES	2 336	3,-
12 - ALGER	2 156	2,8
13 - POTTIERS	1 476	1,9
14 - CAEN	1 296	1,7
15 - CLERMONT-FERRAND	970	1,3
16 - DIJON	927	1,2
17 - BESANCON	549	0,7

TOTAL	77 080	100
-------	--------	-----

Sources : S. Vassal

Dans les années soixante, les structures de l'enseignement traditionnel, qui n'avaient guère changé depuis un siècle, ne pouvaient plus répondre aux problèmes quantitatifs et qualitatifs posés. "Partout l'université a été contrainte, par le développement industriel, par le passage à une institution de masse et par la démocratisation, à éclater du champ délimité par l'idée traditionnelle qu'on s'en faisait. Il en résulte une situation de crise (8)"

Jusqu'au début des années soixante, la carte des implantations des universités recoupe à peu de choses près celle des villes parlementaires de l'ancien régime avec de vastes zones dépourvues d'enseignement supérieur. L'infrastructure universitaire s'appuyait sur un réseau hérité du XIX^{ème} siècle : 17 villes universitaires dominées par Paris (9) et des locaux souvent prestigieux implantés en centre-ville.

Dix ans plus tard, le paysage universitaire est totalement bouleversé. Ce fut une croissance vertigineuse des effectifs et le redécoupage des universités après la loi Faure de 1968. En dix ans, on est passé de 210.000 étudiants, répartis dans une vingtaine d'établissements et autant de villes universitaires, à 650.000 étudiants accueillis dans 70 établissements, installés dans une quarantaine de villes universitaires.

L'expansion des effectifs des universités au début des années 1960 a forcé à poser le problème de la rénovation des structures. Dès la fin de la IV^{ème} république, des collèges et des instituts (10) sont créés dans les villes dépourvues d'université. Les collèges, rattachés aux facultés de l'Académie, assurent à l'origine les enseignements de premier cycle. En 1968, la loi d'orientation de l'enseignement supérieur (11) a été accompagnée d'un redécoupage des ensembles hypertrophiés de l'université de Paris et de quelques grandes capitales provinciales en des organismes de dimension en principe plus "gérables" (12).

Quant à l'accroissement du potentiel de capacités d'accueil il s'est traduit par la création de nouvelles universités dans les villes qui en étaient dépourvues et par l'extension du potentiel existant des villes universitaires.

8 Le doyen Ricoeur dans sa préface du livre de J. Debelle "Conception de l'université".

9 Qui rassemble alors près de la moitié des étudiants français.

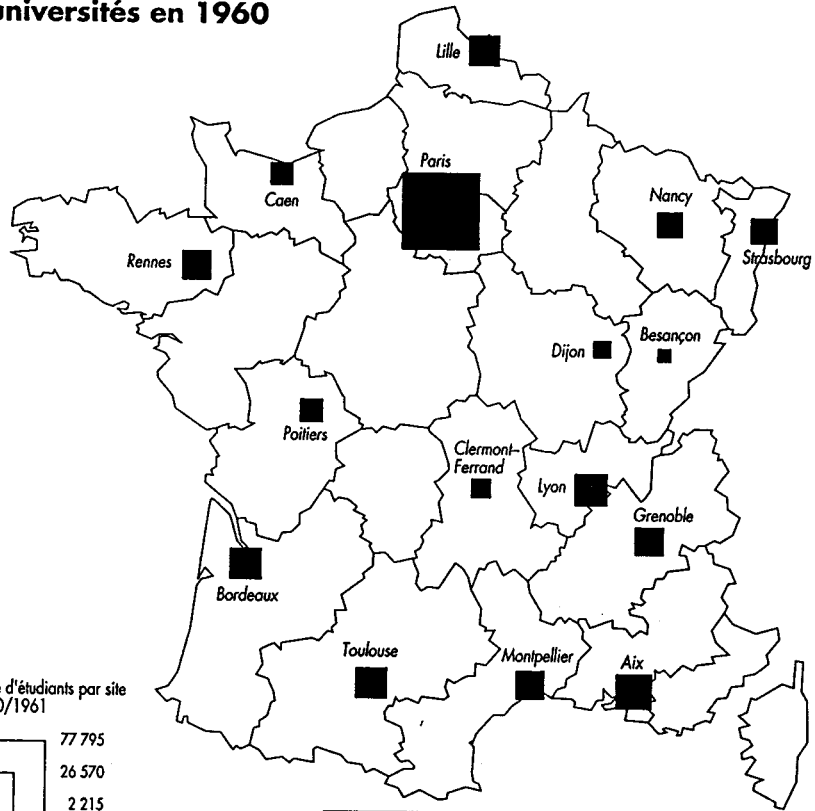
10 Collèges scientifiques universitaires (CSU), collèges littéraires universitaires (CLU) et instituts juridiques : 21 CSU, 16 CLU et 12 instituts juridiques étaient en place à la fin du IV^{ème} plan (1962-1965). L'expérience des collèges (CSU, CLU) s'est achevée par leur regroupement progressif dans les universités nouvelles.

11 12 novembre 1968.

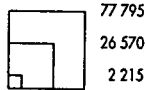
12 "L'enseignement supérieur et l'idée d'université" (Cf bibliographie).

Documents 2.3 et 2.4

Les universités en 1960

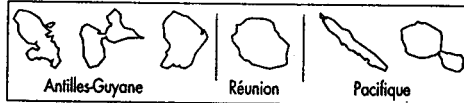


Nombre d'étudiants par site en 1960/1961

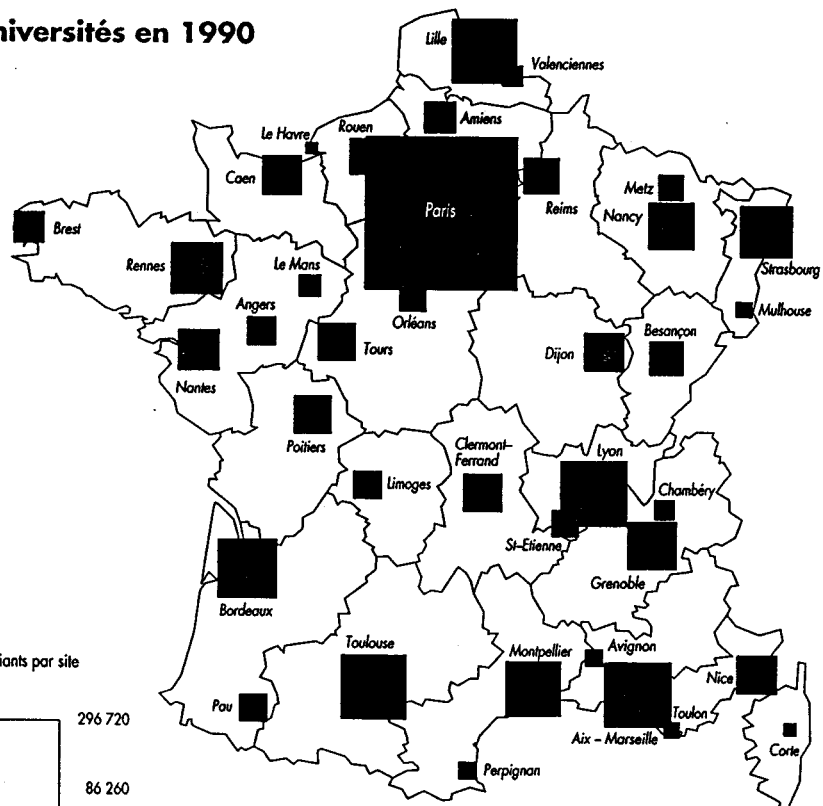


N.B.: il s'agit du découpage actuel des académies

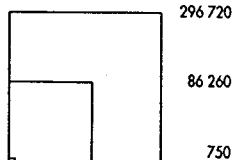
© GIP RECLUS 1992



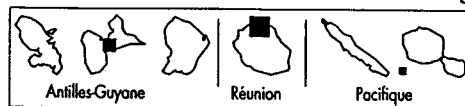
Les universités en 1990



Nombre d'étudiants par site 1989/1990



© GIP RECLUS 1992



Le nombre des établissements de type universitaire est ainsi passé de 17 en 1960–1961 à 77 en 1985, établissements qui ont pour la plupart émigré vers des campus périphériques implantés et battis en catastrophe. L'urgence a présidé à la plupart des implantations. On avait besoin de vastes terrains libres pour transplanter les nouvelles universités. On a pris les moins chers, les moins bien desservis par les transports, dans les zones urbaines les plus défavorisées. Il était nécessaire de construire rapidement, on a fait ce qu'on faisait couramment à l'époque, du béton vite fait, des cubes préfabriqués et des barres standardisées. Pour Michel Cantal–Duparc (13) : "Il n'y a pas un campus pour racheter l'autre. On a construit ce que l'on faisait dans les années 60 : de grands ensembles. L'urbanisme universitaire français est fondamentalement anti-urbain : on a coupé les universités des villes et on ne les a pas dotées des équipements et des services qui auraient pu en faire des lieux de vie".

En quelques années l'université de Paris éclate en 13 établissements dispersés dans de multiples implantations intra-muros (14) et sur de nouveaux domaines implantés aux quatre coins de la région parisienne (15). On procéda à une division analogue dans chacune des grandes métropoles de province : à Orléans, à Grenoble (Saint–Martin–d'Hères), à Bordeaux (Talence), à Toulouse (Le Mirail et Rangueil), à Rouen (Mont–Saint–Aignan), à Marseille (Luminy) et à Lille (Villeneuve–d'Ascq). On rêve alors d'acclimater en France le mythe des campus à l'américaine.

Pendant une quinzaine d'années, le paysage n'a pratiquement plus bougé, l'Etat se contentant, pour l'essentiel, d'élever à la dignité d'université des collèges de premier cycle qui existaient précédemment, comme à Avignon, Perpignan, Mulhouse, Pau, Valenciennes, Toulon, ou Chambéry. Or, dans le même temps, le nombre des étudiants a continué de progresser de façon extraordinaire. Et compte tenu de la disparité actuelle des densités de population étudiante, la pression démographique ne s'est pas exercée uniformément sur tout le territoire.

13 Le Monde.

14 C'est l'époque de la construction de Jussieu, Censier, Tolbiac et de l'aménagement de Dauphine

15 Orsay,, Nanterre, Créteil, Villetaneuse, Vincennes–Saint–Denis.

II. LE DEVELOPPEMENT SPATIAL DES UNIVERSITES DU NORD-PAS-DE-CALAIS

L'histoire universitaire de la région commence à Douai au XVI^{ème} siècle, la prépondérance lilloise s'exerce au détriment des autres villes au XIX^{ème} siècle, et jusqu'en 1960. La période actuelle, par contre, est marquée par une diffusion partielle des équipements, dans l'armature urbaine et par la volonté de plusieurs villes moyennes de se doter de fonctions universitaires plus ou moins autonomes par rapport à Lille (16).

A. A DOUAI, LA GENESE

Fondée au XVI^{ème} siècle, l'université de Douai vit ses heures de gloire au XVIII^{ème} siècle. Le choc de la Révolution la prive pendant un demi-siècle de son rayonnement. Concurrencée ensuite par Lille, elle est ternie définitivement en 1887 (17).

En 1562 naquit l'université de Douai. Douai fut choisie car elle était classée "bonne ville" (catholique) alors que Valenciennes et Tournai figuraient parmi les "mauvaises" villes. Pie IV assigne à la nouvelle université par une bulle "la conservation et le maintièment de la vraye religion et foi catholique". L'université de Douai se situe au contact de deux cultures, entre la Sorbonne et les universités françaises d'une part, Louvain et les universités flamandes et néerlandaises d'autre part. Brillant foyer de francisation dans les Pays-bas méridionaux sous la domination espagnole, elle souffre des conquêtes de Louis XIV. Elle s'affaiblira avant d'être condamnée par les révolutionnaires en 1793.

La Convention supprime par décret du 15 septembre 1793 les universités, les jugeant entachées d'aristocratie et même inutiles à la république (18).

16 Françoise Laurent-Labit : "L'université et la ville dans la région Nord-Pas-De-Calais", Thèse présentée pour le doctorat de 3^{ème} cycle, sous la direction de P. Bruyelle, Université de Lille 1-UER de Géographie, 1985.

17 Trénard I., De Douai à Lille...une université et son histoire, université de Lille III-1978."

18 (Trénard p 71) (Cf aussi pour complément historique Deveze : Histoire contemporaine de l'université)

B. DE DOUAI A LILLE : HISTOIRE D'UNE RIVALITE

Dès la mise en place du Consulat, les restaurations commencent en tous les domaines. Une rivalité s'affirme entre Douai, ancienne ville universitaire, et Lille considérée comme place de guerre et centre commercial. Douai est choisie sous le Consulat comme siège du lycée régional institué pour les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de Sambre-et-Meuse. Le préfet (19) justifie alors ce choix : "Il est difficile de trouver une ville qui convienne plus à cet établissement ; elle jouit d'un air sain, possédant les avantages d'une grande ville, sans en éprouver le fracas et le bruit parce que les rues y sont très larges et bien percées et que le commerce n'y est pas actif". On reconnaît le cliché traditionnel : les villes de négoce ne sont pas propices aux études. Pendant un demi-siècle, Douai et Lille vont rivaliser d'empressement pour rétablir les études supérieures (20) :

- Novembre 1800 : un cours d'instruction médicale s'ouvre à l'académie de Douai.
 - 1805 : à Lille, devenue chef-lieu du département est créée une véritable école secondaire de médecine.
 - 1808 : lors de la création de l'université impériale, Napoléon Ier instaure une faculté des lettres et une faculté des sciences à Douai, mais sous la restauration, les Bourbons suppriment ces deux facultés.
 - Monarchie de juillet : reconstitution d'un réseau universitaire (21), mais les départements septentrionaux en sont toujours dépourvus. La région se dote elle même d'institutions culturelles.
 - 1817 : des cours municipaux de sciences sont inaugurés.
 - 1823 : le chimiste Charles Kuhlmann fonde à Lille une chaire de chimie appliquée à l'industrie.
- Des sociétés savantes se constituent à Arras, Lille, Cambrai, Douai...
- 1846 : Après un projet, le rétablissement des facultés à Douai est rejeté par mesure d'économie.
 - 1854 : Par décret du 22 août, Napoléon III rétablit la faculté des sciences à Lille, celle des lettres à Douai.
 - Décembre 1854 : Pasteur est nommé doyen de la faculté des sciences de Lille.
 - 1854 : ouverture de l'Ecole professionnelle du Nord, à Lille.

19 Christophe Dieudonné.

20 Trénard p 71.

21 Sous l'action de Guizot, de Cousin, de Villemain.

- 1865 : Douai retrouve sa faculté de Droit.
- 1874 : L'Ecole préparatoire de Médecine et de pharmacie de Lille, instituée par décret 12 août 1854, est transformée en Ecole de plein exercice et l'année suivante en faculté de médecine et de pharmacie.
- 1879 : Douai possède deux facultés (droit et lettres), Lille deux autres (Médecine et Sciences).
- 1880 : première pierre de la faculté de médecine place Philippe Lebon (22)

L'Université catholique :

- 1873 : le congrès catholique est saisi d'un projet de fondation d'une université libre à Lille.
- 1874 : des cours de droit sont organisés.
- 1875 : la faculté de droit est inaugurée.
- 1877 : profitant de la loi de juillet 1875 instituant la liberté d'enseignement supérieur, l'université libre compte cinq facultés.
- 1879 : premières pierre de l'édifice universitaire catholique (boulevard Vauban)

Les arguments

Arguments de Douai : la répartition des facultés est judicieuse : à Lille, ville industrielle, les sciences et la médecine, à Douai, siège de la cour d'Appel et site de l'ancienne université, le droit et les lettres (23).

Arguments de Lille : Lille, par son importance exceptionnelle et par la facilité de ses relations, doit devenir le centre universitaire du Nord. Le succès de ses deux facultés le démontre. La ville a prouvé qu'elle était capable de généreux sacrifices pour installer ces facultés ; elle dispose d'une riche bibliothèque et construit un palais qui abritera le musée des Beaux-arts. Enfin, il importe, dans l'intérêt de la république de "combattre la funeste influence" des facultés libres (24)". "Si les facultés de l'Etat avaient formé un faisceau puissant il y a une dizaine d'années, au lieu d'être dispersées, les cléricaux auraient hésité avant de créer une faculté catholique à Lille, à côté de la faculté de droit". La

22 Par J. Ferry qui en cette occasion lance l'image du conflit entre les deux citadelles, il recevra une pétition réclamant la réunion à Lille des quatre facultés.

23 Courdaveaux : prof de littérature grecque et conseiller municipal de Douai. Mémoire 1883.

24 Géry Legrand, maire de Lille dans une lettre au préfet du Nord, Jules Cambon en juin 1886.

réunion des Facultés s'impose "si l'on veut lutter avec avantage contre l'enseignement donné sous les auspices du cléricisme (25)". Le transfert est indispensable pour lutter "contre le cléricisme qui a bâti à Lille sa plus formidable citadelle (26)". .

Douai réagit : elle met en avant le danger politique, le recul du parti républicain à Douai en cas de départ des facultés. Le doyen de droit démissionne. Le conseil municipal de Cambrai défend la cause de Douai dans une motion : les services publics doivent être répartis dans les villes importantes et non concentrés en un chef lieu puisqu'ils apportent un notable appoint aux recettes publiques. La ville de Douai a consenti des sacrifices considérables en faveur de ses deux Facultés, la présence de la cour d'Appel et de la cour d'assises permet d'illustrer les cours de droit, peu d'étudiants sont capables de suivre avec fruit les cours de plusieurs Facultés. Enfin "au point de vue des études, la ville de Douai par son calme relatif est favorable au travail et présente moins de sujets de distraction qu'une grande ville industrielle comme Lille. Plus les jeunes gens sont nombreux dans une ville, plus fréquentes sont les occasions de s'amuser...". Cambrai ajoute que les jeunes cambrésiens peuvent fréquenter les Facultés de Douai sans quitter leur famille, ce qui serait impossible en cas de "transfèrement à Lille".

Le transfert à Lille

La réunion des quatre Facultés à Lille fut décidée par décret du 22 octobre 1887 (27)(28). Le 6 novembre 1887, inauguration solennelle à Lille de la réunion des quatre Facultés (29).

La ville affecte au rectorat l'Hôtel de Maisniel (ou d'Avelin). Des bâtiments sont destinés aux sciences, place Philippe Lebon (achevés en 1882). Entre la place Lebon et la porte de Paris : construction du quartier des écoles :

25 Le progrès du Nord (janvier 1887).

26 C'est l'expression de Jules Ferry suggérée par la réalisation de Vauban.

27 Grâce à Eugène Spuller, ministre de l'instruction publique, des beaux-arts et des cultes, à Louis Liard, directeur de l'enseignement supérieur, à Pierre Legrand, député du Nord.

28 Le député douaisien Léon Maurice se fit le chantre de ce qu'Angelier appela le "duacisme" : il défendit désespérément devant une chambre indifférente, les intérêts de sa ville. Selon lui, Lille depuis Bonaparte, vide Douai de sa substance, elle a ravi la préfecture, le lycée, deux Facultés. "Si Lille, s'écria-t-il, avait pu demander le transfert des mines d'Anzin, il y a longtemps qu'elle l'aurait fait". Les étudiants de l'Etat que l'on veut opposer à la "catho" se perdront au contact des plaisirs de la grande ville.

29 Il a fallu protéger la voie ferrée dans la traversée du Douaisis.

Institut de Chimie, Institut des Sciences et Facultés de droit et des lettres (inauguration en 1895). Institut de Physique en 1894. Institut des Sciences Naturelles en 1895.

10 juillet 1896 (loi du) : constitution de l'université de Lille complétée par des institutions supplémentaires (Institut Pasteur (1899), Institut Industriel du Nord de la France, Ecole des arts et métiers (1900), bibliothèque université (1902)

En 1897 : 1335 étudiants.

En 1909 : 1639 étudiants (30).

En 1911 : 1801 étudiants

En 1947 : 5000 étudiants.

En 1955 : 6929 étudiants

En 1965 : 16698 étudiants

En 1967 : 20.059 étudiants

C. DE LILLE A VILLENEUVE-D'ASCQ

Après la consolidation autour du noyau lillois, s'ouvre dans les années cinquante et surtout soixante, une nouvelle phase, caractérisée par la prodigieuse croissance des effectifs d'étudiants. Ce phénomène de forte croissance oblige les responsables à trouver de nouveaux emplacements en dehors des centres-villes. L'ouverture de nouvelles facultés à Annapes et Flers dans la ville nouvelle de Lille-Est, aujourd'hui Villeneuve-d'Ascq correspond à cette époque (31).

Les structures de l'enseignement supérieur n'avaient guère changé depuis un siècle et ne pouvaient plus répondre aux problèmes quantitatifs et qualitatifs posés, problèmes particulièrement aigus pour les universités, celles-ci accueillant la grande masse des étudiants. L'enseignement supérieur dans la région devait évoluer, c'est à dire offrir plus de places, ouvrir des filières nouvelles, tenir compte des besoins locaux des différents bassins d'emplois, assurer une diffusion équilibrée des équipements dans l'armature urbaine régionale, etc... Ce mouvement a permis à des villes, où l'enseignement supérieur était méconnu, de se doter d'équipements universitaires. Il va sans dire

30 Droit : 537, médecine : 365, pharmacie : 138, sciences : 322, lettres : 277. 1514 étudiants et 125 étudiantes. 40 étrangers.

31 L'éclosion des I.U.T. aussi.

que le problème de la sélection des implantations universitaires dans la région a suscité un débat passionné.

Le transfert de la faculté scientifique à Annapes (Lille Est) est la première opération de déconcentration en dehors de la "ville-mère". La faculté des Sciences a souffert, dans les années 1960, de l'insuffisance de locaux (32). On songe alors à un ambitieux projet de "cité scientifique". Plusieurs emplacements furent envisagés, explique dans sa thèse Françoise Laurent-Labit (33), à Bondues, à Phalempin, à Ronchin. En novembre 1956 le choix se porte sur Annapes. La construction sur un terrain de 116 hectares commence en 1964.

La faculté mixte de médecine et de pharmacie a connu durant la même décennie une croissance analogue. Elle se trouvera incluse dès 1954 dans un vaste ensemble hospitalier précurseur des Centres Hospitaliers Universitaires de la réforme Debré.

Pour la faculté de lettres et de sciences humaines, en 1965, on envisage la création d'une cité littéraire sur un terrain de 55 ha à la limite des communes de Flers et d'Annapes.

Les quatre Facultés sont complétées par des organismes destinés à la formation des maîtres, d'une part (34) et par des instituts répondant, d'autre part aux besoins économiques de la région (35) ou aux nécessités du tertiaire (36).

C'est en 1968 (37) que les trois universités lilloises sont créées : L'université des sciences et techniques (Lille I), l'université du droit et de la santé (Lille II), l'université des sciences humaines, des lettres et des arts (Lille III). A part les unités médicales, pharmaceutiques, odontologiques, les trois universités sont installées dans la ville nouvelle décidée en 1970 et dont elles accompagnent l'éclosion : Villeneuve-d'Ascq (38).

32 1955 : 1808 étudiants ; 1964 : 5476 étudiants.

33 Laurent-Labit Françoise : "L'université et la ville dans la région Nord-Pas-De-Calais", Thèse présentée pour le doctorat de 3ème cycle, sous la direction de P. Bruyelle, Université de Lille 1-UER de Géographie, 1985.

34 Institut de Préparation aux Enseignements du second degré, Centre Pédagogique régional, Centre Régional de Documentation et d'Équipement Pédagogique.

35 Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industries Textiles, Institut de la Houille, Institut Electromécanique, Institut de mécanique des Fluides, Institut de Biologie Maritime et régionale (Wimereux).

36 Institut de Préparation aux Affaires, Ecole Supérieure de Commerce, Institut des Sciences du Travail, Institut des Techniques Économiques, Centre de Formation et de Perfectionnement administratif.

37 Loi du 12 novembre (E. Faure).

38 Ville nouvelle, née de la réunion de trois communes Annapes, Flers et Ascq.

Lille I : est l'héritière de la Faculté des sciences à laquelle se sont ajoutées les UER de géographie, de sciences économiques, de sociologie. Elle rassemble trois cycles, des IUT et de plus, en dépendent dans une certaine mesure le centre universitaire de Valenciennes, l'unité d'enseignement des sciences exactes et naturelles de Calais, l'IUT de Béthune et deux écoles d'ingénieurs (39).

Lille II : assume avant tout des finalités professionnelles. Elle rassemble 8 UER : Sciences juridiques, politiques et sociales, sciences du travail, 3 UER de sciences médicales, pharmacie, odontologie, Education physique et sportive, ainsi qu'un IUT (département des carrières juridiques et judiciaires) et plusieurs instituts spécialisés.

Lille III : c'est l'ancienne Faculté des lettres. Elle prépare aux carrières de l'enseignement. Mais le nombre de postes aux concours diminuant, elle a imaginé des filières nouvelles : Arts Plastiques, Musique, Langues Vivantes Appliquées, Mathématiques et sciences sociales, Administration, Transport et logistique, Techniques de réadaptation, animation socio-culturelle.

la F.U.P.L. : Institution de droit ecclésiastique, la Fédération Universitaire et Polytechnique de Lille rassemble, autour de ses facultés, les institutions et écoles qui en sont issus (I.C.A.M., I.S.E.N, H.E.I., E.S.T.I.T., I.S.A, etc (40)). La F.U.P.L. est gérée par l'institut catholique du Nord (I.C.L.). Le conseil supérieur se compose des évêques du ressort académique, c'est à dire des diocèses de Cambrai, Lille et Arras. Si certains établissements peuvent délivrer des inscriptions en vue des diplômes d'Etat, les examens sont cependant contrôlés par l'Etat (41). Géographiquement, La préférence de la F.U.P.L. va au maintien d'une concentration des établissements dans la métropole et plus précisément dans le quartier "Vauban" de Lille.

En 1987-1988, Lille accueillait 16% des effectifs des instituts catholiques français (42)(43).

39 Ecole Nationale Supérieure de Chimie et Ecole Universitaire d'Ingénieurs.

40 : Voir signification des sigles page 63.

41 Ce qui favorise dans les statistiques, les universités publiques car il est parfois difficile de faire la part des doubles inscriptions.

42 27,2% des étudiants sont accueillis à Paris ; 24,5% à Angers ; 21% à Lyon et 11,4% à Toulouse.

43 Cartes : Part de la classe d'âge 18-24 ans fréquentant l'enseignement supérieur. 1987-1988. : Universités privées.

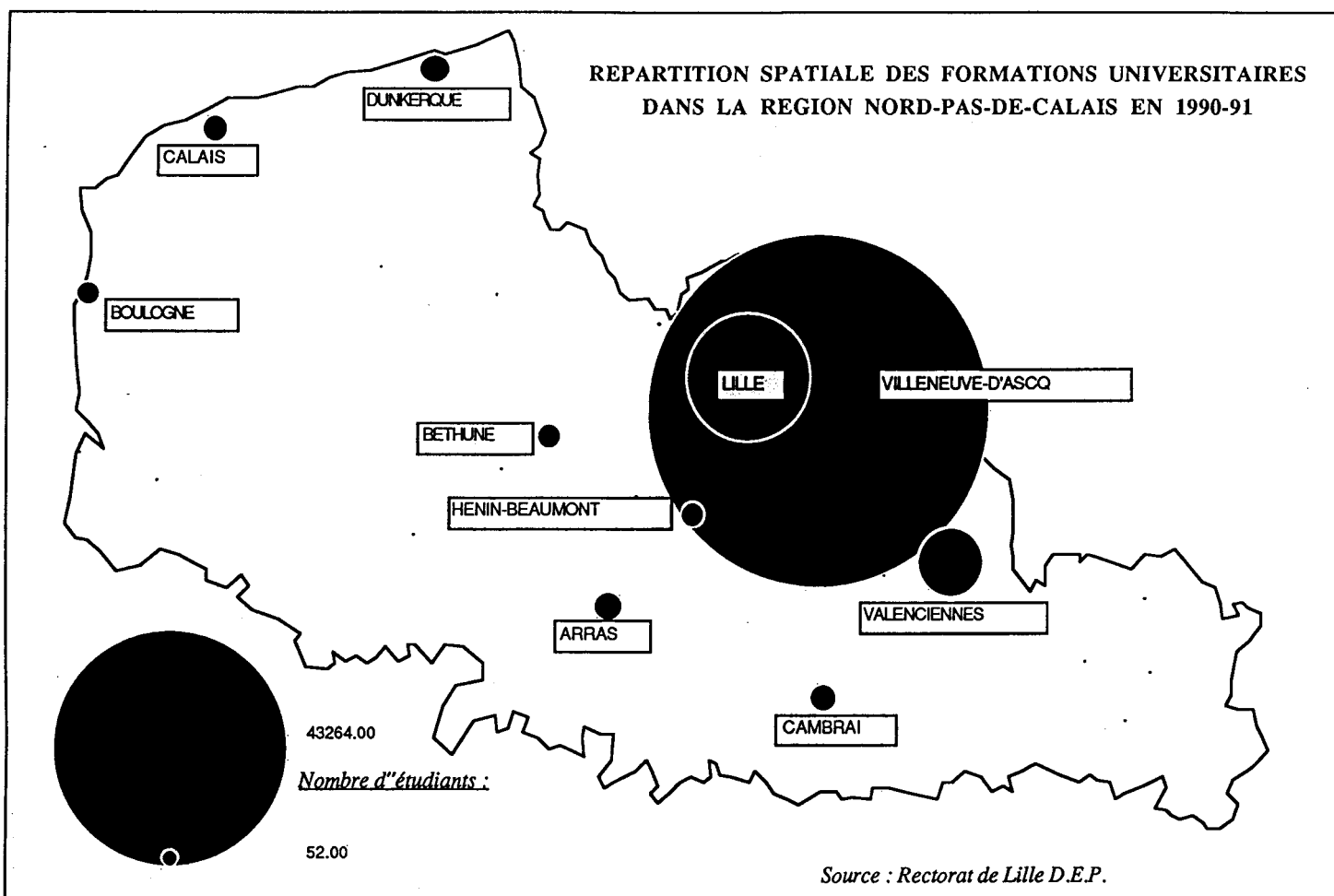
Document 2.5

EFFECTIFS DES UNIVERSITES DE L'ACADEMIE 1989-1990

	1er CYCLE	2ème CYCLE	3ème CYCLE	T O T A L
LILLE I				
Sciences	5.265	4.205	1.525	10.995
Sciences Economiques	1.360	1.045	695	3.100
Lettres	825	665	200	1.690
Ecoles	-	1.010	-	1.010
I.U.T.	2.920	-	-	2.920
S/TOTAL	10.370	6.925	2.420	19.715
LILLE II				
Droit AES	4.925	2.230	495	7.650
Médecine	2.015	2.250	1.825	6.090
Pharmacie	1.050	385	730	2.165
Odontologie	80	380	45	505
S.T.A.P.S.	330	365	5	700
I.U.T.	595	45	-	640
S/TOTAL	8.995	5.655	3.100	17.750
LILLE III				
Lettres	10.470	6.665	670	17.805
A.E.S.	1.465	375	-	1.840
M.A.S.S.	180	-	-	180
I.U.T.	395	75	-	470
S/TOTAL	12.510	7.115	670	20.295
VALENCIENNES				
Droit	1.270	360	-	1.630
Sciences	1.110	390	400	1.900
Lettres	1.325	490	-	1.815
Ecoles	-	150	-	150
I.U.T.	1.070	100	-	1.170
S/TOTAL	4.775	1.490	400	6.665
RECAPITULATION				
Sciences M.A.S.S.	6.555	4.595	1.925	13.075
Droit-A.E.S.-Sc. Econ.	9.020	4.010	1.190	14.220
Lettres	12.620	7.820	870	21.310
Santé	3.145	3.015	2.600	8.760
S.T.A.P.S.	330	365	5	700
I.U.T.	4.980	220	-	5.200
Ecoles	-	1.160	-	1.160
TOTAL GENERAL	36.650	21.185	6.590	64.425

Sources : enquête télématique Rectorat (5ème Division) Mars 1990 (chiffres arrondis)

Document 2.6



D. L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES

Les raisons de son implantation sont d'ordres divers, d'ordre "démocratique", car il fallait combattre la sélection géographique et financière due aux problèmes d'enclavement du sud du département du Nord, d'ordre stratégique car il fallait empêcher ou réduire le départ des élites vers Lille et d'ordre économique car il fallait affronter les prémices de la crise industrielle grave qui frappa d'abord le pays minier. Géographiquement, la densité urbaine de la région Nord-Pas-de-Calais rendait viable deux universités à moins de 50 km l'une de l'autre.

Un I.U.T. en Génie Mécanique, rattaché à l'I.U.T. de Lille est d'abord né de la demande des chefs d'entreprises de l'arrondissement en techniciens supérieurs, suivi en 1968 par la création d'un autre département d'enseignement

tertiaire. L'acquisition d'une autonomie financière, grâce au financement des collectivités locales, permet la reconnaissance officielle du nouveau "Collège Scientifique universitaire". Une U.E.R. de Lettres est créée en 1970, puis vingt enseignements nouveaux de 1971 à 1976 (en 1er cycle, mais aussi en 2ème cycle). En 1978, l'appui ministériel est déterminant dans la naissance de l'université de Valenciennes et du Hainaut-Cambrésis. L'année suivante, d'autres filières sont mises en place : l'école d'ingénieurs (E.N.S.I.M.E.V.) et l'U.E.R. de Droit.

Dans les années 1980, l'université opte pour l'innovation en s'intéressant à des secteurs en pleine croissance comme la mécanique énergétique, la communication audiovisuelle, les langues appliquées.

- créations du D.U. "Arts et Communications" et d'une option de la M.S.T. "Productique" en 1986-87.
- créations des D.E.S.S., I.C.M.M. et Audio-visuel en 1984, du D.E.A. Génie Mécanique et Energétique en 1985.

De 1982 à 1989/90 les effectifs de l'université de Valenciennes ont doublé passant de 3.256 à 6.665 étudiants.

Document 2.71

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS 1989-1990 DE L'UNIVERSITE DE LILLE I

	1er CYCLE		2ème CYCLE			3ème CYCLE	TOTAL
	DEUG - IUT	DEUST	Licence	IUT	Ecole		
			Maîtrise				
LILLE	-	-	420	-	-	465	885
VILLENEUVE D'ASCQ	6.675	1.610	5.495	-	1.010	1.955	16.745
ROUBAIX	-	-	-	-	-	-	-
CAMBRAI	-	-	-	-	-	-	-
DUNKERQUE	185	265	-	-	-	-	450
MAUBEUGE	-	-	-	-	-	-	-
VALENCIENNES	-	-	-	-	-	-	-
ARRAS	-	-	-	-	-	-	-
BETHUNE	-	750	-	-	-	-	750
BOULOGNE	-	-	-	-	-	-	-
CALAIS	590	295	-	-	-	-	885
LENS	-	-	-	-	-	-	-
S/TOTAL	7.450	2.920	5.915	-	1.010	2.420	19.715
TOTAL GENERAL	10.370		6.925			2.420	19.715

Document 2.72

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS ETUDIANTS 1989-1990
DE L'UNIVERSITE DE LILLE II

	1er CYCLE		2ème CYCLE			3ème CYCLE	TOTAL
	DEUG -	IUT	Licence	IUT	Ecole		
	DEUST		Maîtrise				
LILLE	3.480	-	3.380	-	-	2.600	9.460
VILLENEUVE D'ASCQ	4.680	-	2.230	-	-	500	7.410
ROUBAIX	-	465	-	45	-	-	510
CAMBRAI	245	-	-	-	-	-	245
DUNKERQUE	-	-	-	-	-	-	-
MAUBEUGE	-	-	-	-	-	-	-
VALENCIENNES	-	-	-	-	-	-	-
ARRAS	-	-	-	-	-	-	-
BETHUNE	-	-	-	-	-	-	-
BOULOGNE	-	-	-	-	-	-	-
CALAIS	-	-	-	-	-	-	-
LENS	-	125	-	-	-	-	125
S/TOTAL	8.405	590	5.610	45	-	3.100	17.150
TOTAL GENERAL	8.995		5.655			3.100	17.750

Document 2.73

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS ETUDIANTS 1989-1990
DE L'UNIVERSITE DE LILLE III

	1er CYCLE		2ème CYCLE			3ème CYCLE	TOTAL
	DEUG -	IUT	Licence	IUT	Ecole		
	DEUST		Maîtrise				
LILLE	-	395	-	75	-	-	470
VILLENEUVE D'ASCQ	9.675	-	6.460	-	-	670	16.805
ROUBAIX	880	-	580	-	-	-	1.460
CAMBRAI	165	-	-	-	-	-	165
DUNKERQUE	645	-	-	-	-	-	645
MAUBEUGE	-	-	-	-	-	-	-
VALENCIENNES	-	-	-	-	-	-	-
ARRAS	540	-	-	-	-	-	540
BETHUNE	-	-	-	-	-	-	-
BOULOGNE	210	-	-	-	-	-	210
CALAIS	-	-	-	-	-	-	-
LENS	-	-	-	-	-	-	-
S/TOTAL	12.115	395	7.040	75	-	670	20.295
TOTAL GENERAL	12.510		7.115			670	20.295

Document 2.74

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES EFFECTIFS ETUDIANTS 1989-1990
DE L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES

	1er CYCLE		2ème CYCLE			3ème CYCLE	TOTAL
	DEUG -	IUT	Licence	IUT	Ecole		
	DEUST		Maîtrise				
LILLE	-	-	-	-	-	-	-
VILLENEUVE D'ASCQ	-	-	-	-	-	-	-
ROUBAIX	-	-	-	-	-	-	-
CAMBRAI	85	-	-	-	-	-	85
DUNKERQUE	-	-	-	-	-	-	-
MAUBEUGE	-	-	25	-	-	-	25
VALENCIENNES	3.620	1.070	1.215	100	150	400	6.555
ARRAS	-	-	-	-	-	-	-
BETHUNE	-	-	-	-	-	-	-
BOULOGNE	-	-	-	-	-	-	-
CALAIS	-	-	-	-	-	-	-
LENS	-	-	-	-	-	-	-
S/TOTAL	3.705	1.070	1.240	100	150	400	6.665
TOTAL GENERAL	4.775		1.490			400	6.665

"Sources : enquête télématique Rectorat (5ème Division) Mars 1990" (chiffres arrondis)

III. LES ANTENNES UNIVERSITAIRES

A. LE DEVELOPPEMENT DES ANTENNES

La forte croissance de ces dernières années a surtout été le fait des sites les plus anciens et les plus importants et la concentration des étudiants reste la règle générale en France. Mais récemment, les premiers cycles universitaires se sont diffusés dans les villes moyennes. Ce mouvement de délocalisation a pris des formes variées, de la simple "antenne" disciplinaire à l'U.F.R. complète, voire dans quelques cas, à des ensembles cohérents d'enseignement supérieur. (44). Il n'y a pas que des antennes "officielles", il existe aussi des antennes dites "sauvages". Les implantations officielles, par convention avec l'université-mère

44 R. Hérin, R. Japper et le DPDU in atlas de la France universitaire.

et le ministère, bénéficient de l'habilitation et de quelques moyens supplémentaires du Ministère de l'Education (45).

Les antennes "sauvages", sans être inconnues du ministère (46), ne reçoivent de lui aucun financement spécifique. Elles résultent d'une convention directe entre une université mère et des collectivités locales (municipalités des villes d'accueil et, parfois, leur département). Aucun poste n'est créé pour l'enseignement, entièrement assuré par des enseignants de l'université-mère (qui sont donc pour la plupart des turbo-profs pour l'antenne). La rémunération des enseignants se fait en heures complémentaires, payées par la collectivité d'accueil. La construction de locaux et de logements universitaires dépend aussi de la collectivité d'accueil. Ces antennes proposent en majorité des enseignements de capacité ou de DEUG de droit, quelques unes de lettres et sciences humaines, peu de sciences exactes. En général elles ont de faibles effectifs.

Jusqu'aux années 1980, les agglomérations françaises de moins de 100.000 habitants étaient rarement dotées d'un enseignement universitaire, seules quelques unes accueillait un département d'IUT. La création d'enseignements universitaires hors du siège de l'université mère s'est fortement accélérée à la fin des années 1980 (47). Peu de régions ont été épargnées, elles ont surgi un peu partout en France et surtout dans le nord et l'ouest. La multiplication des sites ne doit toutefois pas faire illusion sur leur importance : en 1990 ce genre de délocalisation ne touchait qu'environ 4% de l'ensemble des inscrits en premier cycle (sans les IUT). Plus petites qu'un lycée, parfois même qu'un collège, les antennes n'accueillent au début que de faibles effectifs, une grande majorité d'entre elles ne dépassent pas quelques centaines d'étudiants, mais chaque année les effectifs progressent : les antennes les plus anciennes frôlent les 700 à 800 étudiants.

En 1990, les antennes sont presque aussi nombreuses que les universités elles mêmes (soixante quinze) (48), une quarantaine de villes (hors Ile-de-France) sont concernées.

45 Dès que l'antenne est reconnue par le ministère, elle dispose de postes (enseignants et ATOS) affectés à l'université-mère.

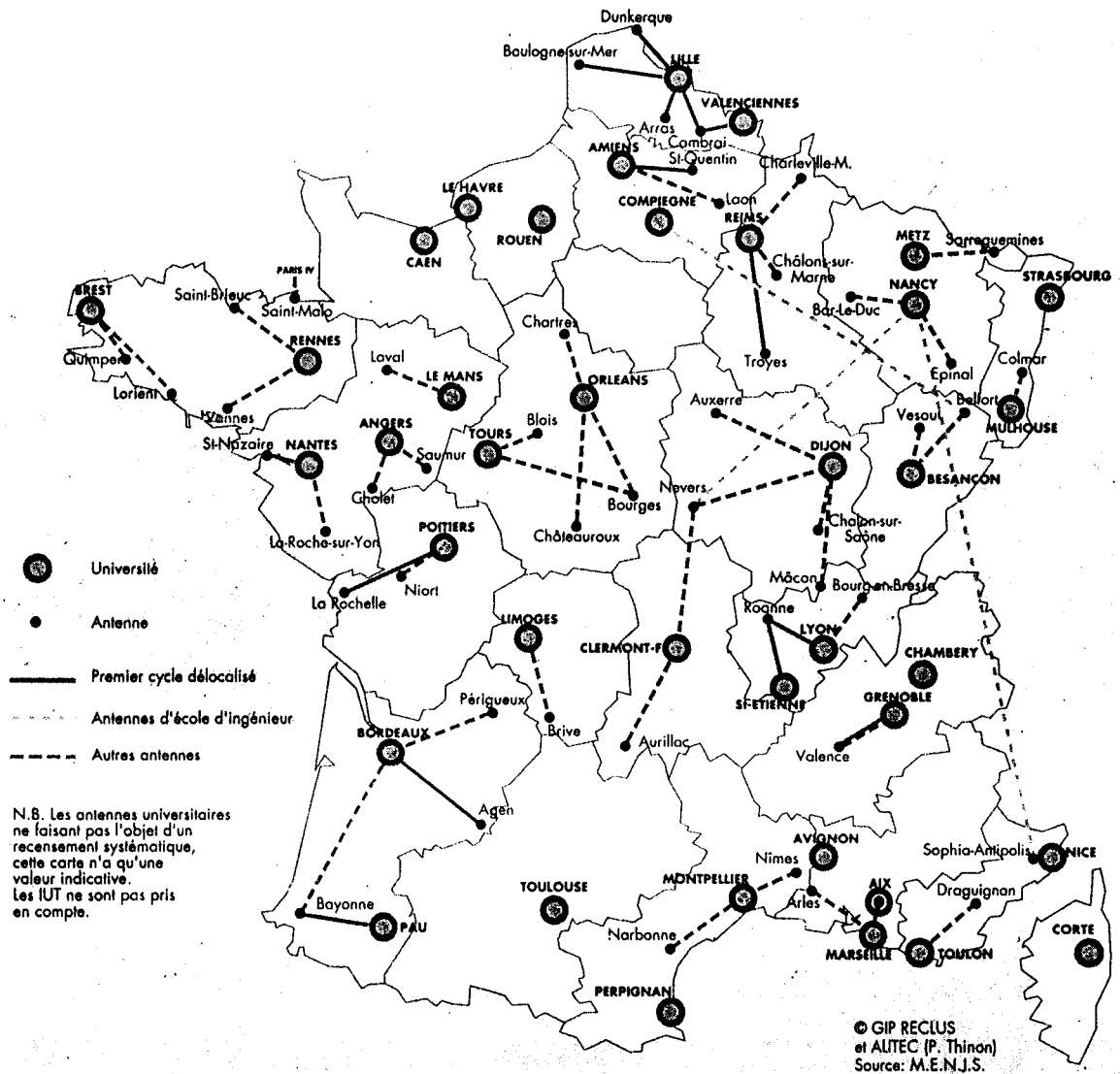
46 Quoique Claude Allègre, conseiller du ministre de l'Education National en matière d'enseignement supérieur, prétendait parfois apprendre l'existence des antennes par la presse.

47 Quelques antennes comme Epinal, Bourg-en-Bresse ou Vannes existent toutefois discrètement depuis plus de vingt ans.

48 Le Monde de l'Education avril 1990 pp. 48-51. Article de Catherine Bédarida.

Document 2.8

LES ANTENNES UNIVERSITAIRES



Devant ce maillage progressif du territoire, les ministres successifs ont fermé les yeux, même s'ils n'approuvaient guère de telles initiatives locales. En 1989, le CNE s'inquiétait et reprochait aux milieux universitaires et politiques nationaux d'avoir depuis deux ans trop peu considéré le problème (49).⁴⁹ Si une réflexion n'est pas rapidement menée, le phénomène prendra une telle ampleur qu'il ne pourra plus être maîtrisé. Nous sommes pris de cours, des antennes se sont constituées partout, et elles continuent de se constituer, par suite du manque de capacité d'accueil des universités et des incitations des élus locaux.⁴⁹ Ces entités sont sorties peu à peu de la clandestinité, avec la signature des contrats

49 Priorités pour l'avenir, rapport annuel du CNE. La documentation française, 1989.

quadriennaux entre l'Etat et chaque université, qui fixent d'un commun accord les objectifs jusqu'en 1993 (50).

B. DES ANTENNES SOUHAITEES, MAIS CONTROVERSEES

D'une part, la progression spectaculaire du nombre de jeunes accédant au lycée, commencée en 1985, s'est répercutée dans l'enseignement supérieur. D'autre part, grâce aux lois de décentralisation, la montée en puissance des villes, des départements, des régions a fait émerger de véritables politiques scolaires locales. L'exiguïté des locaux et des lieux d'hébergement, le souci de la démocratisation, la nécessité de réunir des financements complémentaires qui permettent d'accroître les capacités d'accueil des universités, conduisent donc à envisager la création d'unités déconcentrées de premier cycle dans des villes non-universitaires.

Les antennes répondent à la demande sociale et économique et aident au développement du système universitaire, favorisant la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur en raccourcissant les distances. Les antennes peuvent être considérées comme des relais de proximité entre le lycée et l'université et la diversification géographique semble un réel besoin. Mais ces antennes ne font toutefois pas l'unanimité.

1. Le besoin des universités

Par souci de démocratisation ou pour ne pas "exploser", chaque université cherche à diversifier géographiquement son implantation, sous des formes assez multiples, allant de la création d'antenne d'U.F.R., l'établissement n'ayant ni autonomie administrative, ni pédagogique, à la décentralisation qui est la création d'U.F.R. subordonnés aux organismes de gestion des université-mères. Ce processus peut aboutir à l'autonomie, qui est la création d'un organisme de formation de type centre universitaire, indépendant d'une autre université (51).

50 Décidés en 1989, ces contrats permettent aux universités de mener une politique de développement sur quatre ans, en partenariat avec le ministère.

51 Comme ce fut le cas à Valenciennes par exemple.

2. L'envie des collectivités locales

La loi de décentralisation a confié aux régions la responsabilité des lycées ; mais l'enseignement supérieur relève de la compétence étatique, il s'est toutefois en partie décentralisé. En matière d'enseignement, les lois de décentralisation reposent sur une coïncidence. Il y a autant de niveaux reconnus en matière scolaire – primaire, collège, lycée et supérieur – qu'en matière de représentation publique – commune, département, région et Etat – ce qui permet d'aligner chaque hiérarchie face à face.

Pour les enseignements primaires et secondaires les collectivités locales décident des implantations et financent les constructions, l'Etat paie les personnels et a la maîtrise des choix pédagogiques. Le partage des compétences Région–Etat/Enseignement–Supérieur est plus difficile car les régions veulent un rôle effectif et reconnu dans la définition de certaines formations. La constitution de la carte universitaire relève de l'état, mais dans le cadre de la politique de décentralisation, le conseil régional peut faire connaître ses priorités et les concrétiser dans un contrat de plan Etat–Région. Un consensus national s'est dégagé pour considérer l'augmentation sans précédent du nombre d'étudiants comme un mouvement positif, comme un progrès social et une impérieuse nécessité économique (les qualifications du présent et de l'avenir se trouvent pour la plupart au-delà du baccalauréat) et sur la nécessité de prolonger massivement la scolarité au delà de 16 ans (52), c'est-à-dire d'augmenter encore le flux de bacheliers vers les formations supérieures. Cette volonté implique un effort de développement de l'enseignement secondaire – puis supérieur – que l'Etat seul ne peut assumer. La preuve en a été administrée pour les lycées qui ont été sauvés de la catastrophe par les régions. Seule l'intervention de ces dernières a permis d'assurer les investissements nécessaires. Le même problème se pose maintenant pour le premier cycle de l'enseignement supérieur.

Les municipalités, départements et régions sont prêts à contribuer à la recherche de solutions au problème de l'explosion des effectifs. Le souci de relayer ou d'épauler l'Etat en matière d'enseignement supérieur rejoint l'intérêt des collectivités locales. Pendant que le gouvernement se débattait pour savoir comment financer l'afflux d'étudiants dans l'enseignement supérieur, les maires, les conseillers régionaux et généraux faisaient la cour aux universités. Les élus locaux, profitant des nouveaux pouvoirs et des capacités d'initiative que leur

52 "80% de jeunes au niveau du bac" programmés dans la loi d'orientation votée par le parlement en juillet 1989.

offre la décentralisation, cherchent à peser sur la carte des nouvelles formations post-baccalauréat.

Les collectivités territoriales n'entendent pas être de simples bailleurs de fonds et réclament des contreparties (droit de regard sur la nature et la localisation des nouvelles formations). La conception de l'activité universitaire a complètement changé. A. Fremont rappelle (53) qu'elle est apparue pendant longtemps aux collectivités territoriales plus comme une source de contraintes et de tracasseries que comme un avantage (54). Les maires et les responsables régionaux des grandes capitales universitaires s'intéressaient peu à leurs universités, considérant que l'Etat en avait seul la charge. Les collectivités locales, régions et grandes métropoles, sont maintenant de plus en plus attentives au développement universitaire et au bénéfice qu'elles peuvent en attendre en terme de développement économique ou d'image. Conscientes que l'essor économique de leur territoire passe par une meilleure formation des jeunes, les collectivités locales se battent pour ne pas louper ce coche. Les formations supérieures deviennent soudainement des équipements indispensables à toutes les régions, à toutes les villes de quelque importance. On n'attend pas seulement des antennes qu'elles corrigent les inégalités d'accès à l'enseignement supérieur qui résulte de la simple répartition géographique des établissements actuels, mais aussi qu'elles fassent reculer le chômage en accueillant des jeunes, qu'elles créent des emplois (construction des établissements, services administratifs, commerce avec les étudiants...), qu'elles aident les entreprises à se moderniser, qu'elles attirent les cadres et animent les cités, qu'elles soient un atout dans la compétition européenne et surtout qu'elles contribuent à la renommée locale. Pour améliorer l'image de marque de leur commune ou de leur département, pour attirer de nouveaux investisseurs, ils ont besoin de pouvoir "vendre" de la formation supérieure. Quel homme politique serait insensible à ces arguments ? (doc. 2.81)

Conscientes de leur handicap, les petites villes multiplient aussi les gestes de bonne volonté (55). Il y a longtemps que des villes moyennes tiennent à bout de bras des universités : celles de Saint-Etienne, Pau, Perpignan, Toulon

53 Dans l'introduction de l' "Atlas de la France universitaire".

54 La France traditionnelle, dit-il, au fond n'aimait guère ses universités.

55 Offre de locaux remis à neuf, achat de fond de bibliothèque, réservation d'appartements HLM pour les étudiants, surenchères du prix des heures de cours pour les enseignants, déplacements selon le système des frais réels, mise à la disposition de navettes entre la gare et l'établissement, de photocopieuses à l'usage des enseignants, parfois même de chambres d'hôte avec téléphone et télévision pour ceux qui restent plus d'un jour par semaine.

Limoges, Avignon, Chambéry, Valenciennes, Le Havre... doivent leur décollage à la mobilisation des partenaires locaux. Mais, en contre-partie, les régions veulent pouvoir décider aussi bien des implantations (sujet toujours électoralement sensible) que de la nature des formations.

Pour les collectivités locales, la préférence est souvent donnée aux formations à caractère technique et professionnel, répondant aux besoins économiques locaux. C'est pourquoi toutes mettent l'accent sur les filières universitaires courtes (IUT) et sur les formations universitaires longues en phase avec l'environnement économique (technologie et gestion, diplômés de troisième cycle spécialisés...).

3. Avantages des antennes

Dans les antennes, la composition sociale des étudiants est plus démocratique que dans les universités : beaucoup proviennent de milieux locaux modestes et, sans l'antenne, n'auraient sans doute pas accédé aux études supérieures ; la facilité de logement des étudiants dans leur famille y est sans doute pour quelque chose. Pour des raisons d'économie mais aussi par peur des grandes villes universitaires, les parents apprécient de garder leurs enfants près d'eux. Pour les étudiants, la proximité familiale est parfois sécurisante.

Sur le petit "campus" de Cambrai (rattaché à l'université de Lille III) en 1989, qui accueille un DEUG d'histoire, 55% des jeunes sont issus d'une famille d'ouvriers ou d'employés (contre 20% de la population étudiante en moyenne en France). Dans le DEUG AES de Roanne, relié à Saint-Etienne (56), la moitié des jeunes possèdent un bac technique G – une série dont le recrutement est d'origine plus populaire que celui des bac généraux.

"La vie dans ces antennes est paisible, "fraîche", aérée, note le CNE : les étudiants et les enseignants travaillent avec un grand enthousiasme. La documentation et les bibliothèques suffisent généralement aux buts recherchés". "Les enseignements donnés ont le niveau de celui des universités-mères ; la réussite aux examens est plutôt meilleure que dans les universités-mères (CNE)". "Le traumatisme des transitions brutales dans les grands pôles

universitaires est souvent responsable du taux d'échec des nouveaux bacheliers" (57).

Citons quelques témoignages d'étudiants d'antennes (58) :

- Plus de matériel dans les antennes
- Locaux neufs
- Moins de monde
- Structure à taille humaine
- Bonnes relations avec les professeurs
- Les problèmes se règlent plus facilement
- Ca ressemble au lycée
- Sécurisante proximité familiale
- Avantage financier pour les familles (logement chez les parents et repas)
- Meilleure réussite
- Qualité de vie et de travail permet de donner à l'étudiant une image plus positive de lui même
- Liens avec les industries locales, stages...
- Plus de suivi pédagogique des étudiants (mais ce n'est pas toujours la règle)
- Bonnes relations entre profs (qui se rencontrent dans le train, pour déjeuner, aux interours. Il en résulte une bonne collaboration et un meilleur suivi pédagogique

Les antennes favorisent aussi le rapprochement entre le monde universitaire, les autorités régionales et les entreprises. La traditionnelle méfiance des universitaires à l'égard des entreprises et des préoccupations professionnelles et économiques s'est estompée. Les universitaires qui exercent des responsabilités dans les instances politiques ou économiques locales sont de plus en plus nombreux.

57 Jacky Weber, professeur de physique-chimie et véritable homme-orchestre de l'antenne de Bar-le-Duc.
58 De Bar-le-Duc et de Vannes. Le Monde de l'Education avril 1990 pp. 51-53.

4. Dangers des antennes

Si la diversification géographique semble un réel besoin, répondant à la demande sociale et économique et aidant au développement du système universitaire, ces "délocalisations" ne sont pas sans danger. La diffusion de l'enseignement supérieur, généralement de premier cycle sous cette forme décentralisée dans les villes moyennes a soulevé de nombreuses questions.

Les universitaires craignent de voir peu à peu sacrifiées les disciplines n'ayant pas une rentabilité immédiate. Et ils redoutent que cette pression utilitariste s'exerce aux dépens de la formation générale, qui est le propre des études universitaires. Les universitaires s'inquiètent aussi de voir une tutelle plus proche et donc plus pesante se substituer à celle plus lointaine de l'Etat. Rares sont les universitaires qui, comme Payan (59), militent en faveur des "universités régionales".

On reproche aussi aux antennes, le manque de véritable bibliothèques universitaires, l'absence de confrontation avec la recherche, et les "turbo-profs venus de l'université pour une journée par semaine". "Quel type d'étudiant veut on fabriquer ?", interroge Claude Durand-Prinborgne (60). Si l'on se contente de leur donner quelques manuels, des photocopiés, un petit fond de bibliothèque et des TD, alors les antennes suffisent. Mais ces étudiants seront-ils préparés à poursuivre des études en deuxième ou en troisième cycle ?".

Les antennes accueillent des étudiants des petites villes, d'origine souvent modeste, elles répondent à une demande sociale certaine. Mais une apparente démocratisation risque ainsi d'aboutir à un résultat très antidémocratique, à un effet pervers n'offrir aux étudiants de familles modestes qu'un type d'enseignement universitaire. Ces jeunes peuvent être captifs de la filière d'étude proposé sur place, les lois de la politique locale ne coïncidant pas toujours avec l'exigence universitaire. Les DEUG juridiques par exemple, apportent le prestige universitaire à faible coût (61), ils sont tout particulièrement prisés. "Dans ces conditions, les étudiants modestes de petites villes (...) font du droit parce qu'il y a cette antenne, alors que peut-être un bon nombre d'entre eux pourraient faire des sciences" déplorent les membres du

59 J.J. Payan (ancien président de l'université de Grenoble) et L. Paye-Jeanneney. "Le chantier universitaire" Beauchesne, 1988.

60 professeur de droit à Paris-Tolbiac et adjoint au maire de Rennes (une ville où les campus sont saturés).

61 Un étudiant en droit revient deux fois moins cher que son condisciple scientifique.

CNE. "En réalité, la petite ville reproduit le schéma national : une classe préparatoire scientifique prend les bacheliers C, une classe préparatoire littéraire les bacheliers A et C, les IUT ou les STS poursuivent l'écémage ; et ceux qui restent prennent la seule chose qu'on leur offre : le droit". Pour F. Demichel (62), mieux vaut étudier dans une université pluridisciplinaire, avec un tronc commun d'enseignements que dans des antennes monodisciplinaires.

Certains (63) se demande si la démocratisation de l'enseignement supérieur passe forcément par la proximité des antennes. Peut on aboutir au même résultat en facilitant la mobilité vers les grands centres universitaires. La "balkanisation des universités françaises (64)" risque d'aboutir à la création de pôles universitaires de seconde zone au gré des influences et des pressions politiques, voire à l'éclosion à terme d'une nouvelle génération de petites universités surnuméraires (65)". "L'impression qui domine est celle d'un foisonnement anarchique d'initiatives et de projets, un éparpillement des universités au gré des sollicitations locales et des amitiés politiques, sans coordination ni instance d'arbitrage (66)". Déjà en 1970, Mr Debbasch, représentant du ministère, critiquait la "création d'établissements fantômes institués dans la perspective d'une lutte électorale et qui demeurent après la joute comme des lampions fanés d'un mauvais carnaval". Les moyens attribués par les collectivités locales représentent indéniablement un sérieux ballon d'oxygène pour les universités. Mais ne sont-ils pas au bout du compte, nettement insuffisants et surtout aléatoires ? L'enseignement supérieur pourrait constituer un gouffre financier pour les collectivités locales qui pourraient se lasser. Les maigres éléments d'information dont on dispose sur l'insertion des diplômés passés par les antennes semblent indiquer qu'ils quittent souvent leur ville, voire leur région d'origine, une fois le diplôme en poche. Financer des antennes et voir les cerveaux s'enfuir : voilà qui pourrait refroidir l'ardeur de bien des élus locaux.

La richesse de l'université repose en partie sur le brassage permanent entre étudiants de première année et étudiants plus avancés, entre l'enseignement et la recherche et "il faut préserver une certaine qualité universitaire, notamment en ce qui concerne la recherche, une capacité des établissements à l'échelle de

62 Francine Demichel présidente de l'université Paris VIII-Saint-Denis.

63 Gérard Courtois, *Le monde de l'Education*.

64 Où va l'Université ? (Cf bibliographie).

65 Philippe Lucas (professeur de sociologie et ancien président de l'université Lyon-II.) dans *Le Monde de l'Education*, janvier 88.

66 Gérard Courtois, *Le monde de l'Education*.

l'Europe et du Monde, laquelle ne peut être parcellisée à l'excès "(67). P. Bruyelle (68) considère que séparer le premier cycle et le second cycle, est une "solution facile mais dangereuse. Une université possède une triple vocation : la recherche, l'enseignement et le développement régional. La nécessité de moyens importants rend la dispersion peu envisageable." Jean-François Stevens (69) plaide pour l'arrêt des antennes dans le Nord-Pas-de-Calais : "Peut-on bâtir autre chose que des établissements multipolaires ? Pendant des années on a cédé à la moindre sirène actionnée par des élus locaux qui réclamaient un DEUG comme leurs prédécesseur une piscine; Dans ce contexte d'irresponsabilité, le mieux est d'arrêter les compteurs à la date d'aujourd'hui".

"Privilégier le lieu et restreindre le choix, ou privilégier le choix et ne pas tenir compte des localisations ?" interrogeait P.J. Thumerelle en 1988 (70).

5. Evolution des antennes

Les mêmes données qui sont à l'origine des antennes vont se reproduire au niveau de l'après-DEUG. Le raz de marée qui déferle sur les lycées et les premiers cycles universitaires va, inéluctablement, se répercuter sur le deuxième cycle. Les titulaires de DEUG sont de plus en plus nombreux à poursuivre vers une licence ou un diplôme professionnalisé de deuxième cycle. On peut se demander si les mêmes causes produiront les mêmes effets. La pression du nombre conjuguée à la demande des familles et des étudiants électeurs peut amener les villes à revendiquer la création d'universités à part entière. Les élus locaux, universitaires et ministère sont d'accord pour limiter les antennes à des enseignements de premier cycle. Mais il y a des précédents, dans les années 60 des collèges universitaires, à vocation exclusive d'enseignement de premier cycle ont été créés. Pour des raisons en général électorales, ces collèges universitaires se sont transformés en universités de plein exercice, ayant premier, deuxième et troisième cycle ainsi que des laboratoires de recherche. Mais là où les collectivités locales avaient pu apporter initialement un soutien, elles n'ont pu continuer par la suite et ont dû faire appel au budget de l'Etat. Le résultat est l'existence de 75 universités. Le CNE estime que la carte

67 Frémont.

68 Hommes et Terres du Nord 1970-1; université et aménagement régional (Cf bibliographie).

69 Jean-François Stevens, professeur, rapporteur régional pour Universités 2000 (Le Monde de L'Education n°180 mars 1991 p 54)

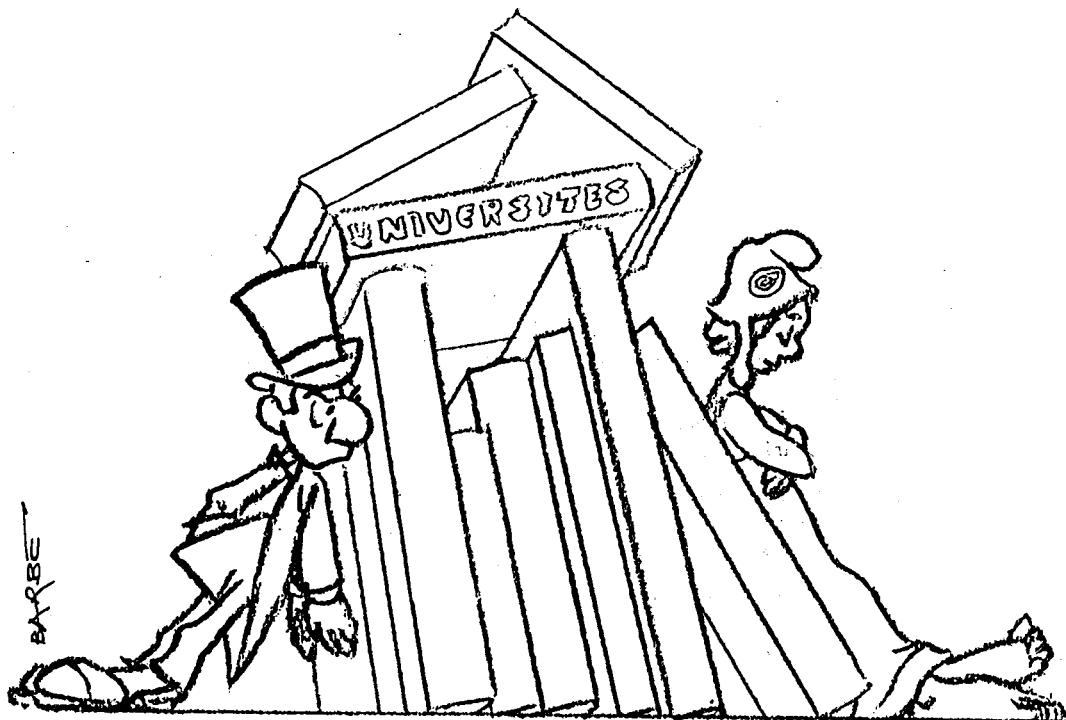
70 La carte régionale des formations supérieures dans le Nord-Pas-de-Calais, IFRESI,(Cf bibliographie).

universitaire est assez chargée et préconise un système contrôlé, empêchant la formation "sauvage" de nouvelles universités, c'est à dire plutôt des antennes que des collèges universitaires. L'antenne ne devant pas dépasser le premier cycle, et si possible, le premier cycle d'enseignement court.

Mais souvent, chez les présidents d'université ou les enseignants-chercheurs attachés au modèle unique de l'université traditionnelle, le problème des antennes est souvent mal perçu. Ils n'acceptent l'antenne que si elle devient progressivement et dès que possible, une université de plein exercice.

Le schéma "Université 2000" (1991) a donné des réponses variées, allant du maintien ou de l'extension de l'existant à la constitution de "pôles de développement universitaires" et à la mise en place de départements d'IUT mieux adaptés aux conditions locales que des enseignements de premiers cycles généraux. (71)"

L'existence des antennes soulève des questions qui touchent à l'ensemble de l'édifice universitaire. Si les débats sur les antennes sont si vifs, c'est qu'elles tendent un miroir grossissant à l'ensemble des actuels premiers cycles.



C. LES ANTENNES UNIVERSITAIRES DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS

Dans le Nord-Pas-de-Calais, la croissance du nombre d'étudiants créant une situation de surcharge, une politique de délocalisation des D.E.U.G. a été adoptée pour tenter de gérer l'inadaptation des moyens face aux besoins accrus. Les délocalisations ont été envisagées comme des premiers remèdes aux problèmes.

Document 2.9

ACADEMIE DE LILLE DELOCALISATIONS DE PREMIER CYCLE

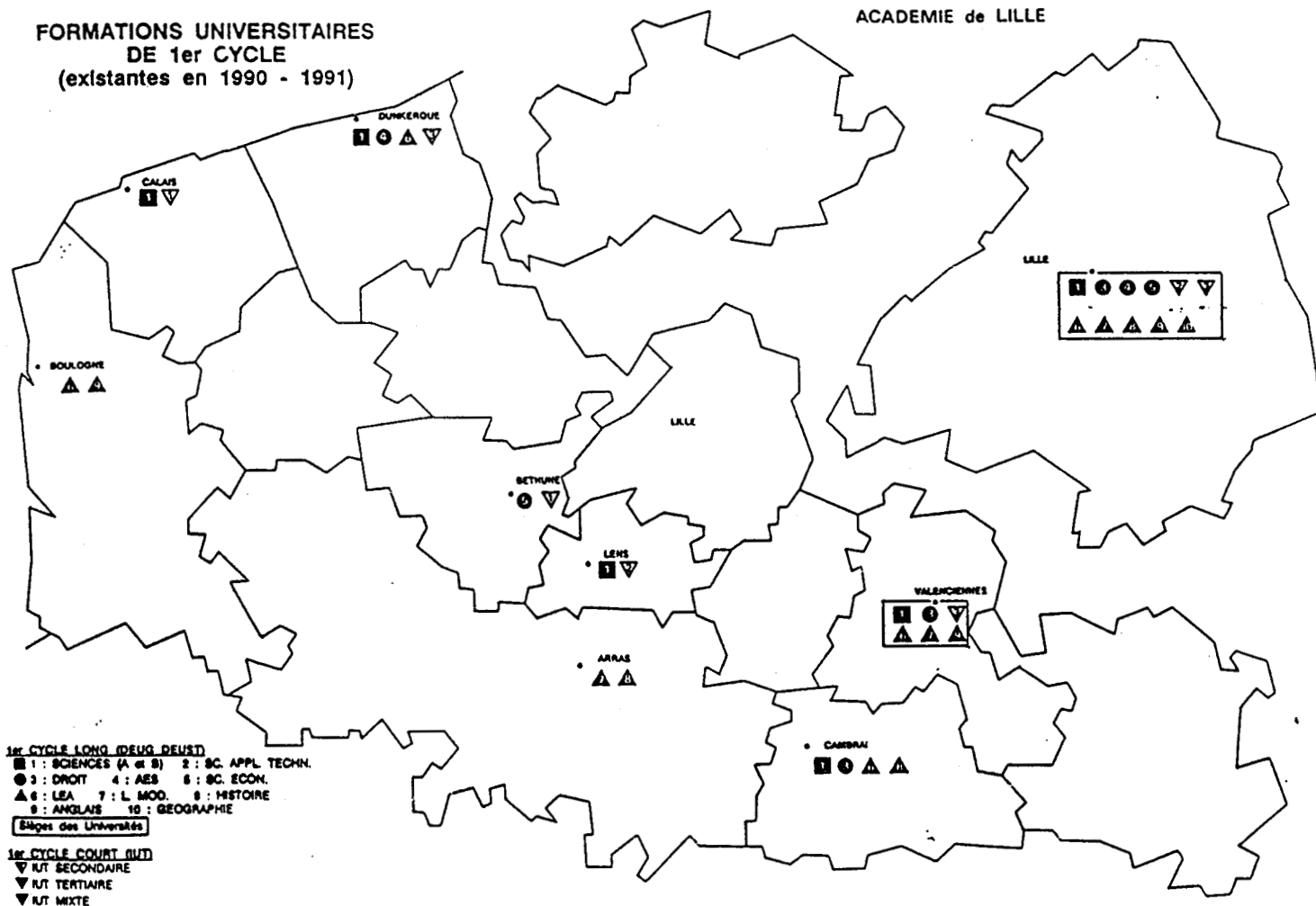
	Existantes	effectifs:	Projets à l'étude
<u>NORD</u>			
<u>CAMBRAI</u>	: LILLE II Droit (1988)	: 245	:
	: LILLE III Histoire(1988)	: 165	:
	: LILLE III L.E.A. (créa- tion 1990)	:	:
	: VALENCIENNES Sciences A (1988)	: 85	:
<u>DOUAI</u>			: LILLE II Droit(1992?)
<u>DUNKERQUE</u>	: LILLE I Sciences A(1987)	: 185	: LILLE I Géographie
	: LILLE III AES (1987)	: 460	: LILLE II Droit(1991?)
	: LILLE III LEA (1987)	: 185	: LILLE III L.Mod.(1991?)
			: LILLE III Histoire (1992?)
			: LILLE III Anglais (1993?)
<u>MAUBEUGE</u>			: VALENCIENNES Sciences A ?
<u>PAS DE CALAIS</u>			
<u>ARRAS</u>	: LILLE III L.Mod. (1988)	: 340	: LILLE II AES (1992?)
	: LILLE III Histoire(1989)	: 200	: LILLE III LEA (1991?)
			: LILLE III Anglais (1992?)
			: LILLE III Allemand (1993?)
<u>BETHUNE</u>	: LILLE I Sc. Econ.(Créa- tion 1990)		: LILLE I Sc. Appl. et technologie
<u>BOULOGNE</u>	: LILLE III LEA (1987)	: 210	: LILLE III Hist (1991?)
	: Anglais (création 1990)		: L. Mod. (1992?)
			: LILLE II Droit (1990?)
<u>CALAIS</u>	: LILLE I Sciences A et B (1962)	: 590	: LILLE II AES (1992?)
<u>LENS</u>	: LILLE I Sciences A(créa- tion 1990)		: LILLE I Sciences B (1991?)
<u>ST OMER</u>			: LILLE I Sciences ?
TOTAL 1989-1990 :		2665 étudiants	

Sigles : A : DEUG Sciences et Structures de la Matière
B : DEUG Sciences de la Nature et de la Vie
AES : Administration Economique et Sociale
LEA : Langues Etrangères Appliquées

Sources : Rectorat de Lille

Avant octobre 1992, sur le littoral et dans le sud de la région, la dispersion des formations universitaires était forte par rapport à la concentration des universités mères. Cette dispersion s'expliquait par l'organisation urbaine et celle des transports dans la région, et la volonté d'injecter des activités de niveau supérieur dans la strate urbaine intermédiaire sous-tertiarisée de la région. "Pour l'instant, on n'a assisté qu'à la naissance de satellites décongestionnant plus ou moins les universités lilloises saturées, aucune antenne ne possède un véritable éventail de formations, susceptible de modifier vraiment les conditions locales d'accès à l'ensemble des formations d'enseignement supérieures. Le saupoudrage actuel n'est peut être pas encore excessif si on vise avant tout à rapprocher les D.E.U.G. des populations scolarisables localement, et si on considère les projections de population à scolariser.

Document 2.10



Sources : Rectorat de Lille

Il n'en demeure pas moins que ces antennes ne répondront aux objectifs assignés que si elles offrent un éventail de formations suffisamment significatif pour répondre à l'éventail des orientations souhaitées par le public, ce qui suppose une dispersion géographique limitée et également que le public concerné dans les différentes zones de recrutement soit suffisamment nombreux pour fournir des élèves à ces formations" constatait-on en 1988 (72).

Deux nouvelles universités, une sur le littoral, et une dans le sud de la région (Université d'Artois et Université du littoral), créées par décret en novembre 1991, seront de plein exercice le 1er octobre 1992 (Cf partie n°3).

IV. LES AUTRES FORMATIONS SUPERIEURES

A. LES IUT ET LES STS

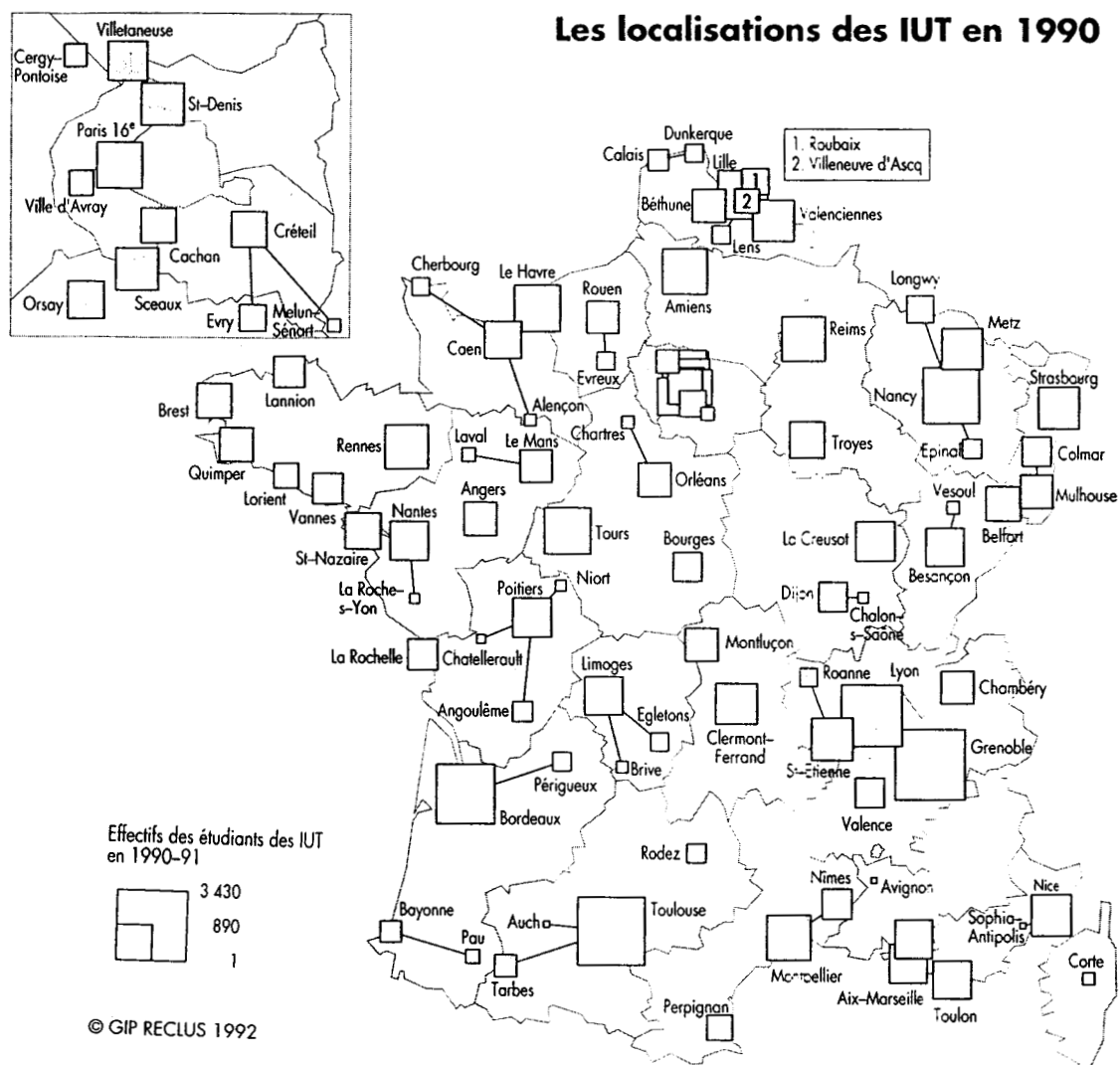
En 1965, à coté des écoles d'ingénieurs, instituts et autres écoles spécialisées (de structure plus souple que l'université d'Etat) qui avaient les faveurs du monde industriel, il fallait créer une voie nouvelle qui devait intéresser les étudiants souhaitant poursuivre des études supérieures dans un esprit différent et acquérir dans un délai moins long, une formation professionnelle. Le ministère a cherché à la fois à promouvoir d'autres filières, plus adaptées à la demande et à diversifier les bassins de formation, à cette époque sont apparus les IUT et les STS. L'implantation des I.U.T. et des STS a ainsi correspondu à une diversification fonctionnelle et à un élargissement spatial.

Sur le territoire français, en 1990, 68 IUT dépendant des universités, se répartissent sur quelques 80 implantations géographiques. Selon les cas, certains IUT sont réellement intégrés dans leur université de rattachement, d'autres leurs sont restés extérieurs, notamment ceux dont l'implantation géographique ne coïncide pas avec le siège d'une université. Le gouvernement prévoit une augmentation considérable des places en IUT. Selon les prévisions toutes les

72 Thumerelle P.J. et Dumont F., sous la direction de M. Simon, "Les formations supérieures dans la région Nord-Pas-de-Calais : Situation, répartition dans l'espace régional, perspectives" IFRESI-CNRS Mai 1988 page 28.

villes de 50.000 habitants devraient pouvoir bénéficier, d'ici quatre ou cinq ans d'implantations universitaires minimales (73).

Document 2.11



En 1987-88, l'académie de **Lille** avait l'effectif le plus important avec 4.501 étudiants soit 7,1% du total des IUT (74). Pour l'implantation géographique des I.U.T., le ministère a voulu éviter "la poussière des spécialisations". Si les trois pôles de Lille, Béthune, Valenciennes n'ont pas posé de problème, sur le littoral les principales villes (75) se sont affrontées pour obtenir un I.U.T.. Les IUT semblaient alors un enjeu important, leurs

73 Le Monde 8/5/91 le schéma université 2000 a été présenté le 7 mai.

74 Viennent ensuite les académies de Rennes (7%), Grenoble (6,5%), Lyon (6%), Nancy (5,7%), Toulouse (5,6%), Versailles et Créteil (5,6% chacune).

75 Boulogne, Calais, Dunkerque.

localisations se sont décidées dans un esprit passionnel et le désir de les accueillir a entraîné une surenchère des différentes municipalités. Dès 1967, Mr Fouchet, ministre, fait connaître sa décision de créer un IUT à Calais. D'abord rattaché à l'IUT de Béthune (qui fait partie de Lille I), cet IUT à deux départements se transformera en 1971 en IUT du littoral.

L'I.U.T. de Béthune a été créé en 1968 dans le cadre de la première reconversion du bassin-minier-ouest dans une ville qui n'avait aucune tradition universitaire (76). L'I.U.T., qui compte en 1986-1987 586 étudiants, est particulièrement dynamique, ses responsables entendent lui faire jouer un rôle non-négligeable dans l'accueil des étudiants d'origine défavorisée et dans la vie économique locale. Il est en étroite relation avec le monde industriel. Ceci est tout à fait dans l'esprit du schéma directeur des nouvelles implantations (1984) qui répond à un double souci, former d'avantage de techniciens supérieurs dans la technologie de pointe et participer à l'aménagement du territoire en portant principalement l'effort sur les régions les moins favorisées, celles les plus touchées par les difficultés économiques.

Le nombre d'établissements offrant des formations de techniciens supérieurs en France métropolitaine est en forte croissance il atteignait le nombre de 1.176 à la rentrée 1987-88.

La prépondérance de l'académie de Paris s'amointrit, alors que dans toutes les autres académies, et en l'occurrence dans celle de Lille, les effectifs progressent nettement.

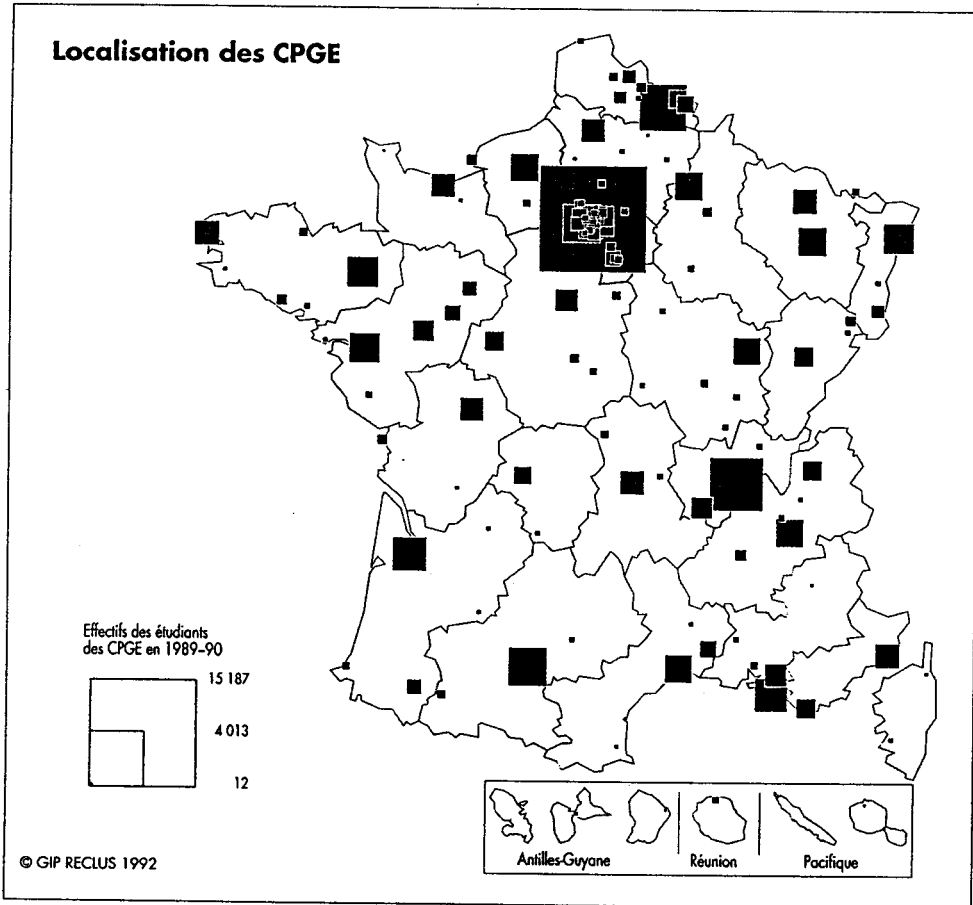
B. LES CPGE ET LES GRANDES ECOLES

L'importance des CPGE est très variable d'une académie à l'autre. Le rapport :

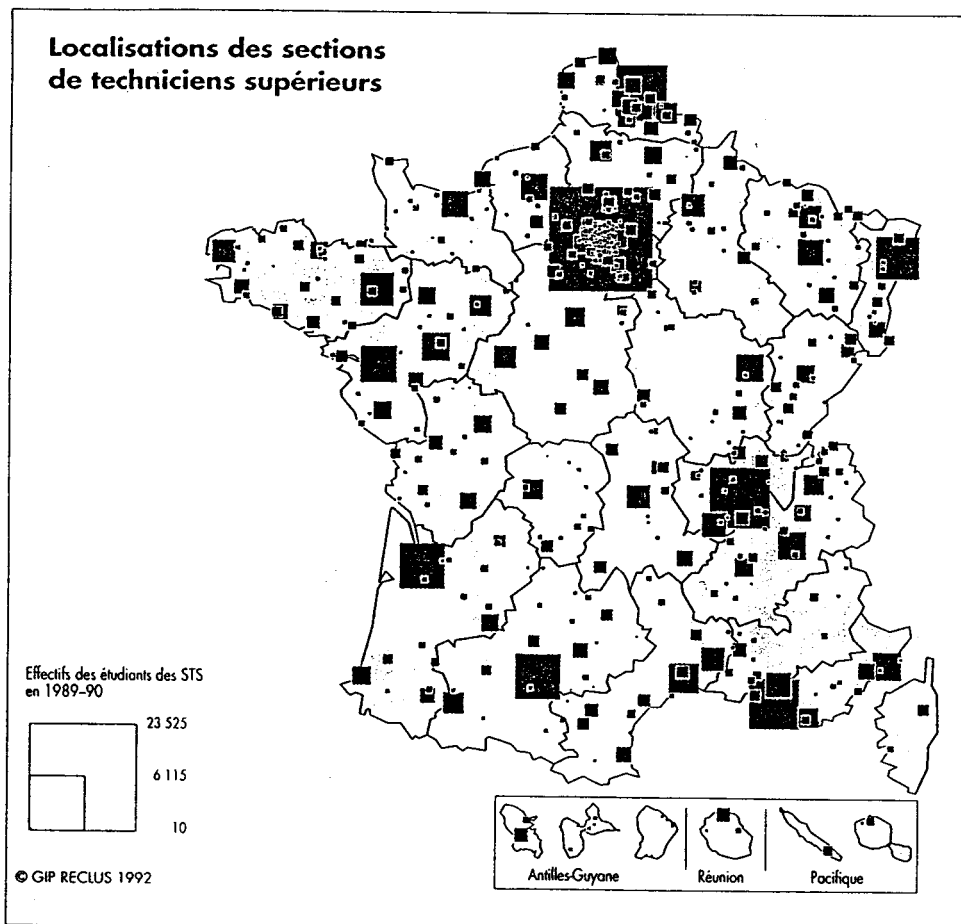
$$\frac{\text{Effectifs d'élèves en 1ère année de CPGE en 1987-88}}{\text{Effectifs d'élèves en terminale en 1986-1987}}$$

76 Les cours du Le premier département d'enseignement est celui de "Génie civil". En 1969, s'ouvre d'un enseignement de "Chimie" et de "Génie électrique" et en 1970, le quatrième département est créé avec un enseignement de "Génie Mécanique et Productique". En septembre 1987, l'I.U.T. ouvre au sein du département de Chimie, une section de sciences des matériaux.

Document 2.12



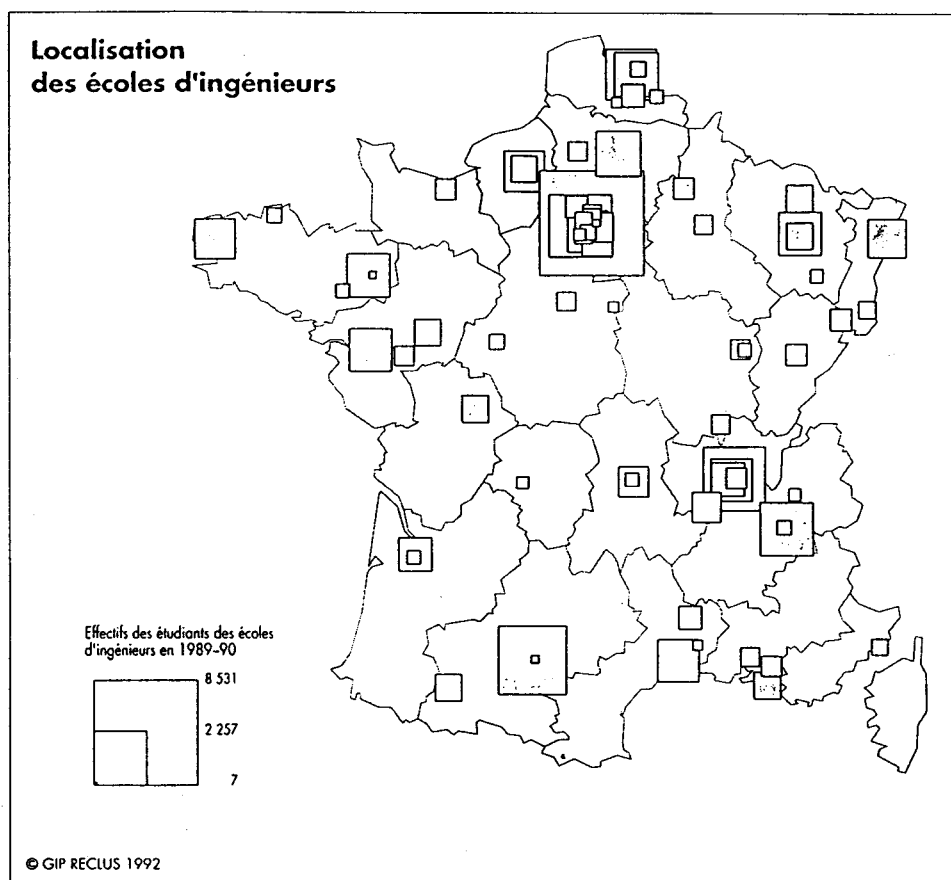
Document 2.13



donne une indication sur les capacités d'accueil relatives dans les diverses académies (77). Cet indicateur varie en province de 2,6% en Corse, 3,2% à Amiens jusqu'à 11,9% à Lyon. L'académie de Paris, qui scolarise près de 27% des élèves de ce type de classe, occupe une place à part avec un rapport de 38,7%. Outre Lyon, quelques académies provinciales (78) dont celle de **Lille** ont une proportion d'élèves en CPGE très élevée (79).

En 1987-88, trois académies concentrent à elles seules près de 40% de l'ensemble des étudiants en formation dans les écoles d'ingénieurs : Paris, Versailles et Lyon. La bonne représentation des grandes écoles dans le Nord-Pas-de-Calais est un héritage du passé industriel de la région. Mais cette situation ne doit toutefois pas faire illusion, le recrutement de ces écoles est national et l'insertion des formés est problématique (80).

Document 2.14



77 Et non sur le taux de poursuite des études en CPGE, car l'entrée en CPGE peut être liée à des migrations en particulier vers Paris.

78 Dijon, Nice et Orléans-Tours.

79 Plus de 4% de leurs étudiants inscrits en CPGE.

80 On estime que 30% à 50% des jeunes issus des formations supérieures régionales s'en vont travailler ailleurs et les entreprises du cru se plaignent de ne pas trouver les cadres dont elles ont besoin.

Les principales Ecoles de la région Nord-Pas-de-Calais :

Ecoles d'ingénieurs :

- Ecole sup. de météorologie : Lille
- Ecole universitaire d'ingénieurs de Lille (EUDIL) : V.d'Ascq
- Ecole nationale sup. de Chimie de Lille : V. d'Ascq
- Ecole nationale sup. de mécanique (ENSIMEV) : Valenciennes
- Institut industriel du Nord (IDN) : V.d'Ascq
- Ecole nationale sup. des arts et métiers (ENSAM) : Lille
- Ecole nationale sup. des arts et textiles (ENSAIT) : Roubaix
- Ecole nationale sup. des tech. ind. et des mines : Douai
- Institut catholique des arts et métiers (ICAM) : Lille
- Institut sup. d'électronique du Nord (ISEN) : Lille
- Ecole des hautes études industrielles(HEI) : Lille
- Ecole sup. des tech. ind. et des textiles (ESTIT) : V.d'Ascq
- Institut sup. d'agriculture (ISA) : Lille

Ecoles commerciales ou de gestion :

- Ecole sup. de commerce et adm. entreprise (ESCAE) : Lille
- Ecole des hautes études commerciales (EDHEC) : Lille
- Institut d'expertise comptable : Lille
- Institut d'économie scient. et de gestion (IESEG) : Lille
- Ecole sup. de traducteurs et d'interprètes : Lille

Autres Ecoles supérieures :

- Ecole sup. de journalisme : Lille
- Ecole de notariat : Lille
- Centre régional d'éducation phys. et sportive(CREPS) : Lille
- Ecole régionale des arts plastiques : Lille
- Ecole régionale sup. d'expression plastique : Tourcoing

En septembre 1990 est lancée une nouvelle filière de formation dite "decomps" (81) au sein de Lille I et une école d'ingénieurs en communication l'ENIC.

V. PUISSANCE ET CONCENTRATION SPATIALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU NORD-PAS-DE-CALAIS

A. UNE ACADEMIE JEUNE ET PUISSANTE

Avec plus de 1,1 million d'élèves et d'étudiants, l'académie est la deuxième de France juste derrière Versailles en 1989-90. La population scolaire du seul département du Nord suffirait à le classer parmi les 10 premières académies du pays.

Document 2.15

POPULATION UNIVERSITAIRE PAR UNIVERSITÉ ET ACADEMIE (1989-1990)

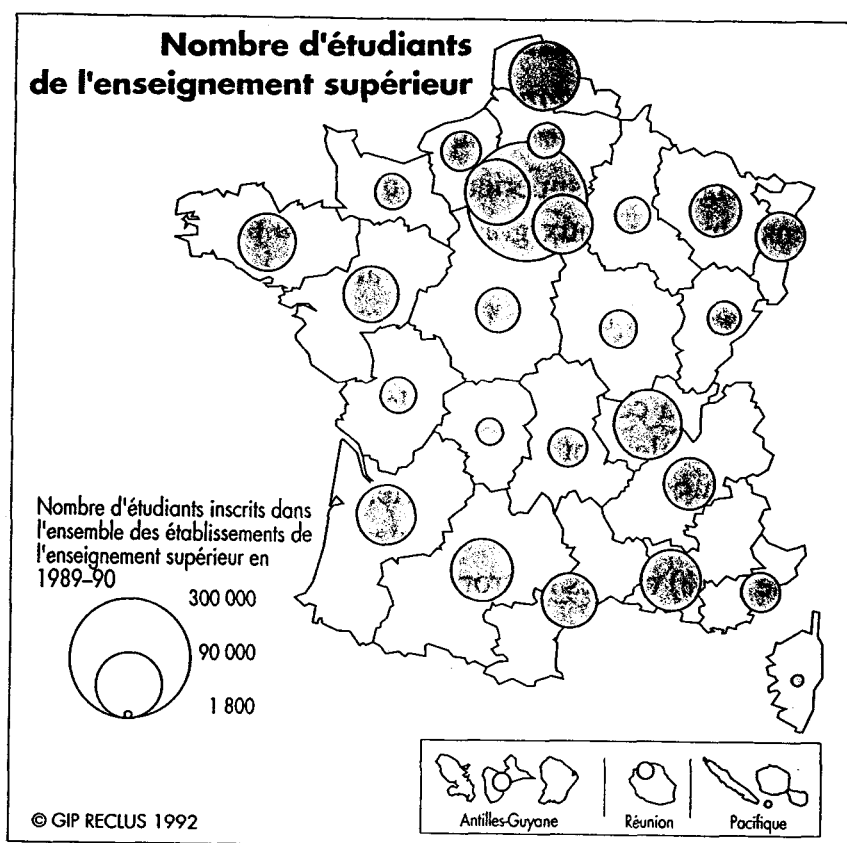
Universités	Premières inscript.	Effectifs 1 ^{er} cycle (a)	Effectifs totaux	Universités	Premières inscript.	Effectifs 1 ^{er} cycle (a)	Effectifs totaux
Aix I.....	3 459	11 669	21 202	Angers.....	3 484	7 386	11 109
Aix II.....	2 474	7 441	17 813	Le Mans.....	2 163	4 902	7 017
Aix III.....	3 884	8 945	16 770	Nantes.....	11 605	25 391	41 563
Avignon.....	1 401	3 120	3 644	Orléans.....	3 384	7 363	10 782
Aix-Marseille.....	11 218	31 175	59 429	Tours.....	5 059	11 909	19 499
Nice.....	4 493	11 162	20 632	Orléans-Tours.....	8 443	19 272	30 281
Toulon.....	1 295	3 165	3 971	Paris I.....	5 090	13 618	33 782
Nice.....	5 788	14 327	24 603	Paris II.....	2 466	6 976	16 636
Ensemble Provence-Côte d'Azur.....	17 006	45 502	84 032	Paris III.....	2 682	7 181	17 008
Amiens.....	3 278	8 105	14 013	INALCO.....	865	6 449	8 416
Compiègne.....	215	456	2 559	Paris IV.....	3 975	8 512	21 808
Amiens.....	3 493	8 561	16 572	Paris V.....	3 591	9 491	28 986
Besançon.....	4 002	9 798	17 044	Paris VI.....	5 106	11 507	33 916
Besançon.....	4 002	9 798	17 044	Paris VII.....	3 495	11 622	30 364
Bordeaux I.....	4 809	12 003	21 102	Paris IX.....	980	2 095	6 513
Bordeaux II.....	1 729	4 340	13 172	IEP Paris.....	488	1 941	4 280
Bordeaux III.....	2 945	8 231	13 239	Observatoire de Paris.....			41
Pau.....	2 967	7 062	10 026	Paris.....	28 738	79 392	201 750
Bordeaux.....	12 450	31 636	57 539	Paris VIII.....	4 837	8 878	20 148
Caen.....	5 468	12 767	21 449	Paris XIII.....	4 250	9 953	17 483
Caen.....	5 468	12 767	21 449	Paris XIII.....	3 936	9 368	14 646
Clermont I.....	2 085	5 250	8 902	Crétell.....	13 023	28 199	52 277
Clermont II.....	3 174	7 204	12 486	Paris X.....	7 272	16 532	32 225
Clermont.....	5 259	12 454	21 388	Paris XI.....	4 525	11 404	23 593
Dijon.....	5 508	12 152	20 532	Versailles.....	11 797	27 936	55 818
Dijon.....	5 508	12 152	20 532	Ensemble région Ile-de-France.....	53 558	135 527	309 845
Grenoble I.....	3 031	6 490	12 489	Poitiers.....	5 264	12 321	20 844
Grenoble II.....	3 888	10 095	15 339	Poitiers.....	5 264	12 321	20 844
Grenoble III.....	1 429	3 166	5 554	Reims.....	5 102	12 762	18 988
Chambéry.....	2 099	4 317	5 870	Reims.....	5 102	12 762	18 988
INP Grenoble.....			3 143	Rennes I.....	4 917	10 945	20 792
Grenoble.....	10 447	24 068	42 395	Rennes II.....	3 294	7 970	15 202
Lyon I.....	4 174	9 849	22 653	Brest.....	4 564	9 676	13 965
Lyon II.....	3 699	9 383	17 784	Rennes.....	12 775	28 591	49 959
Lyon III.....	3 738	8 325	14 897	Rouen.....	3 896	10 000	17 689
Saint-Etienne.....	3 295	7 025	10 662	Le Havre.....	1 209	2 808	3 241
Lyon.....	14 906	34 582	65 996	Rouen.....	5 105	12 808	20 930
Ensemble région Rhône-Alpes.....	25 353	58 650	108 391	Strasbourg I.....	2 831	6 195	15 476
Lille I.....	4 323	10 552	19 746	Strasbourg II.....	2 084	6 210	11 382
Lille II.....	3 473	9 265	17 619	Strasbourg III.....	1 857	4 738	7 682
Lille III.....	4 907	12 458	20 525	Mulhouse.....	1 383	3 091	4 679
Valenciennes.....	2 045	4 555	6 187	Strasbourg.....	8 155	20 234	39 219
Lille.....	14 748	36 830	64 077	Toulouse I.....	3 248	7 918	13 485
Limoges.....	2 794	6 612	11 030	Toulouse II.....	4 012	10 997	19 951
Limoges.....	2 794	6 612	11 030	Toulouse III.....	4 624	11 848	23 400
Montpellier I.....	3 177	7 937	17 528	INP Toulouse.....			2 561
Montpellier II.....	2 229	5 518	10 741	Toulouse.....	11 884	30 763	59 397
Montpellier III.....	3 106	8 473	14 269	Corse.....	605	1 577	2 200
Perpignan.....	1 396	3 175	4 365	Corse.....	605	1 577	2 200
Montpellier.....	9 908	25 103	46 903	Ensemble France métropolitaine.....	237 883	581 569	1 104 889
Nancy I.....	2 512	5 698	15 121	La Réunion.....	1 383	3 131	4 314
Nancy II.....	4 222	10 387	15 684	Antilles-Guyane.....	1 123	3 960	5 583
Metz.....	2 664	6 173	9 406	DOM.....	2 506	7 091	9 897
INP Nancy.....			2 495	Ensemble France sans TOM.....	240 389	588 660	1 114 786
Nancy.....	9 398	22 258	42 706				
Nantes.....	5 958	13 103	23 437				

(a) Capacité comprise.

Lille arrive en tête des académies dans le rapport de la population scolaire à la population totale, ce qui traduit surtout la part importante de la population jeune dans la population générale. Pour ce rapport, la moyenne française (métropolitaine (82)) est de 22,1%. La population scolaire représente le plus souvent entre le cinquième et le quart de la population totale, mais ce rapport varie de 18,1% à Limoges à **26,6% à Lille** pour les académies et pour les départements, la dispersion est encore plus grande 15,8% dans la Creuse à **27,1% dans le Nord (83)**.

Par les effectifs d'étudiants, l'académie de Lille se trouve dans une situation apparemment confortable par rapport à la France de province. Les flux d'entrée vers les formations post-baccalauréat ont augmenté dans le Nord-Pas-de-Calais trois fois plus vite qu'en moyenne en France. Le nombre d'inscrits dans les formations supérieures régionales est passé de 56.000 à 90.000 entre 1977/78 et 1988/89, soit une hausse de 60% contre 50% en France.

Document 2.16



82 Dans les DOM-TOM la part de la population scolaire est particulièrement importante avec respectivement 33,8% et 37,8% d'élèves scolarisés.

83 Tableau : Population totale et population scolaire par académies in Repères et références statistiques 91

La crise provoquée par cet accroissement exceptionnel a été déplacée depuis le second cycle de l'enseignement secondaire vers l'enseignement supérieur, dont les établissements déjà largement plus chargés qu'en moyenne en France, ont des difficultés pour accueillir les nouveaux bacheliers.

B. UNE ACADEMIE QUI OCCUPE LES PREMIERS RANGS

En province, on distingue deux pôles importants, Lyon et Lille, et quelques académies remarquables dans le Sud (Toulouse, Montpellier, Aix-Marseille). L'académie de Lille est au second rang de province derrière Lyon pour les effectifs totaux d'étudiants (5,9% des étudiants de France métropolitaine). Elle est au premier rang pour les effectifs des I.U.T. (7,1%), C.P.G.E. (7,7%) et des S.T.S. (7,4%) et au deuxième rang pour les effectifs des écoles (6,8%) derrière Lyon, mais elle n'est qu'au quatrième rang de province pour les effectifs des inscrits en université (5,3%) derrière Lyon, Aix-Marseilles, et Toulouse.

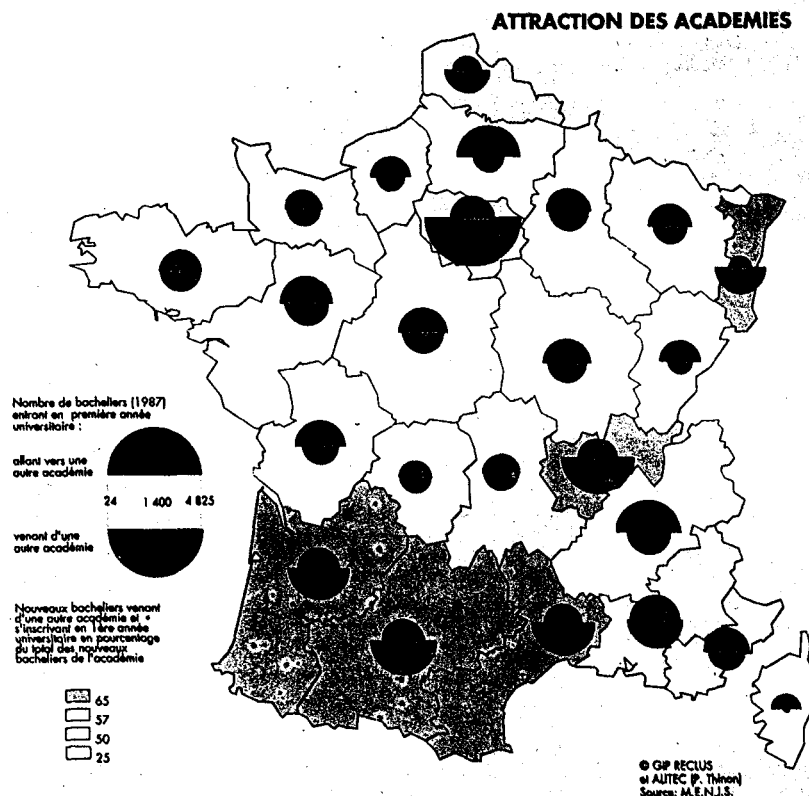
Les formations d'ingénieurs sont bien représentées, la carte des écoles d'ingénieurs coïncidant avec la carte de la France industrielle du 19ème siècle où Lyon et Lille jouaient un rôle très important. Sont encore mieux représentées les formations de techniciens et de cadres moyens (I.U.T. et S.T.S.). Mais, à l'inverse, le rang pour les effectifs des inscrits en université est médiocre, voire inquiétant. Dans l'académie de Lille les sections d'études générales longues sont mal représentées.

C. UNE ACADEMIE QUI GARDE SES ETUDIANTS MAIS QUI EN ATTIRE PEU

A la différence de Lyon, Lille fait parti des pôles où la proportion des originaires parmi les inscrits est relativement forte, mais n'appartient pas à la catégorie des pôles où la part des non-originaires est notable. Alors que la plupart des gros pôles sont "attirants-non-attirés" Lille constitue une exception, c'est un pôle faiblement attirant et faiblement attiré (84). L'académie de Lille fixe la plupart de ses étudiants originaires mais n'a que peu de recrutement externe.

Les limites administratives de l'académie jouent ici un rôle de filtrage très efficace. Les prélèvements de l'académie de Lille ne touchent que deux académies, Amiens et Reims. Ceci est dû à la proximité de Paris et de la frontière, de ce point de vue, S Vassal dans sa typologie des académies (85), la classe dans le type concentré avec la jeune académie de Nice, toujours dépendante d'Aix-Marseille (en fonction du nombre d'académies où sont prélevés les étudiants, Vassal répartit les académies en trois types : un type concentré au recrutement extra-académique géographiquement très limité, un type moyen et un type d'influence diffuse qui prélève des inscriptions dans cinq à sept académies). A l'inverse, si l'on compare les académies françaises du point de vue des sorties, Lille appartient à la catégorie des "académies à mobilité orientée" (autre Paris vers une à trois destinations privilégiées) par opposition aux "académies à mobilité éclatée" (quatre à sept destinations). Les étudiants poursuivant leurs études à Amiens proviennent du sud du pays d'Artois et de la région de Boulogne, ce qui peut s'expliquer en partie par la qualité des liaisons ferroviaires meilleures vers Amiens que vers la métropole du Nord, précise Vassal.

Document 2.17



85 Vassal S.: Enracinement universitaire et sédentarité étudiante dans les académies françaises, Espace-Population et Société, 1990/1, Scolarités et scolarisations.

Document 2.18

Tableau 1. Ventilation des académies d'origine (Résidence familiale) pour chaque académie d'inscription (en %) (Année 1986-87)

Enrécensement Ac (1978-1979)	68,9	67,6	72,7	73,1	70,4	82,8	72,9	81,7	86,4	72,3	71,2	76,4	79,7	72,8	85,6	67,8	63,3	73,6	71,5	81,6	82,4	65,5	70,8
Ac. d'inscription	Aix	Amiens	Besançon	Bordeaux	Caen	Clermont	Dijon	Grenoble	Lille	Limoges	Lyon	Montpellier	Nancy	Nantes	Nice + Corse	Orléans	Paris (Cr + Ve)	Poitiers	Reims	Rennes	Rouen	Strasbourg	Toulouse
Ac. d'origine (Parents)	Aix	Amiens	Besançon	Bordeaux	Caen	Clermont	Dijon	Grenoble	Lille	Limoges	Lyon	Montpellier	Nancy	Nantes	Nice + Corse	Orléans	Paris (Cr + Ve)	Poitiers	Reims	Rennes	Rouen	Strasbourg	Toulouse
Aix	69,4						•	3,7			1,3	6,9	•		2,4							•	•
Amiens		63,4							4,5										16,1		2,6		
Besançon			78,1				7,6	•			1,4		1,9										5,8
Bordeaux	•			65,0				•		7,4		•	•					1,8				•	6,8
Caen		•			78,4									1,5		1,1				3,2	2,9		
Clermont						81,5	•	•		2,5	3,6	•				•							1,1
Dijon			2,9			4,0	67,2	1,3			4,0		•			•			1,9				
Grenoble	2,2	•	•				1,3	76,0			15,9	4,4	•		•								•
Lille		7,1			•				86,7											•		•	•
Limoges				1,3		3,4				70,4													
Lyon	•		1,2			2,3	2,3	4,5			66,0	1,1	•			•		2,3					1,5
Montpellier	2,8			•		•	•	•			•	67,5		•	•								•
Nancy			2,1				1,2	•															6,0
Nantes		•		1,5	2,3			•							84,5		6,2		6,8	•	7,4	•	•
Nice + Corse	10,8							1,2			1,0	1,8	•		84,1								•
Orléans		•	•	•	•	2,4	•			5,9		•	•	1,8			76,7		5,8	•	•	•	•
Paris (Cr + Ve)	1,8	7,8	1,9	2,2	4,1	1,3	2,3	3,6	1,9	1,8	1,9	2,7	3,6	1,5	1,4	4,4	64,5	2,7	5,6	1,5	4,5	2,9	2,1
Poitiers				10,5						6,5				1,8		3,0		75,5					•
Reims		•	1,3				8,4	•					4,2						67,0				•
Rennes		•		•	1,8			•					•	3,4		1,3			•		83,7	•	•
Rouen		2,2			8,3				•													83,9	
Strasbourg			3,7				•	•					2,0										66,3
Toulouse	•			4,5		•	•	•				4,1											71,1
%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Total (1)	41,3	12,4	12,3	39,2	15,5	16,7	14,7	31,5	48,9	8,6	51,7	32,6	32,1	32,1	19,0	21,2	199,1	14,5	13,7	38,5	15,7	27,9	46,3
%	5,3	1,6	1,6	5,1	2,0	2,1	1,9	4,1	6,3	1,1	6,7	4,2	4,1	4,1	2,5	2,7	25,6	1,9	1,8	4,9	2,1	3,6	6,0

(1) Milliers d'inscrits et % (résidences familiales en France et inscrits en France 1986-87: 776,2 et les indéterminés 57.387).

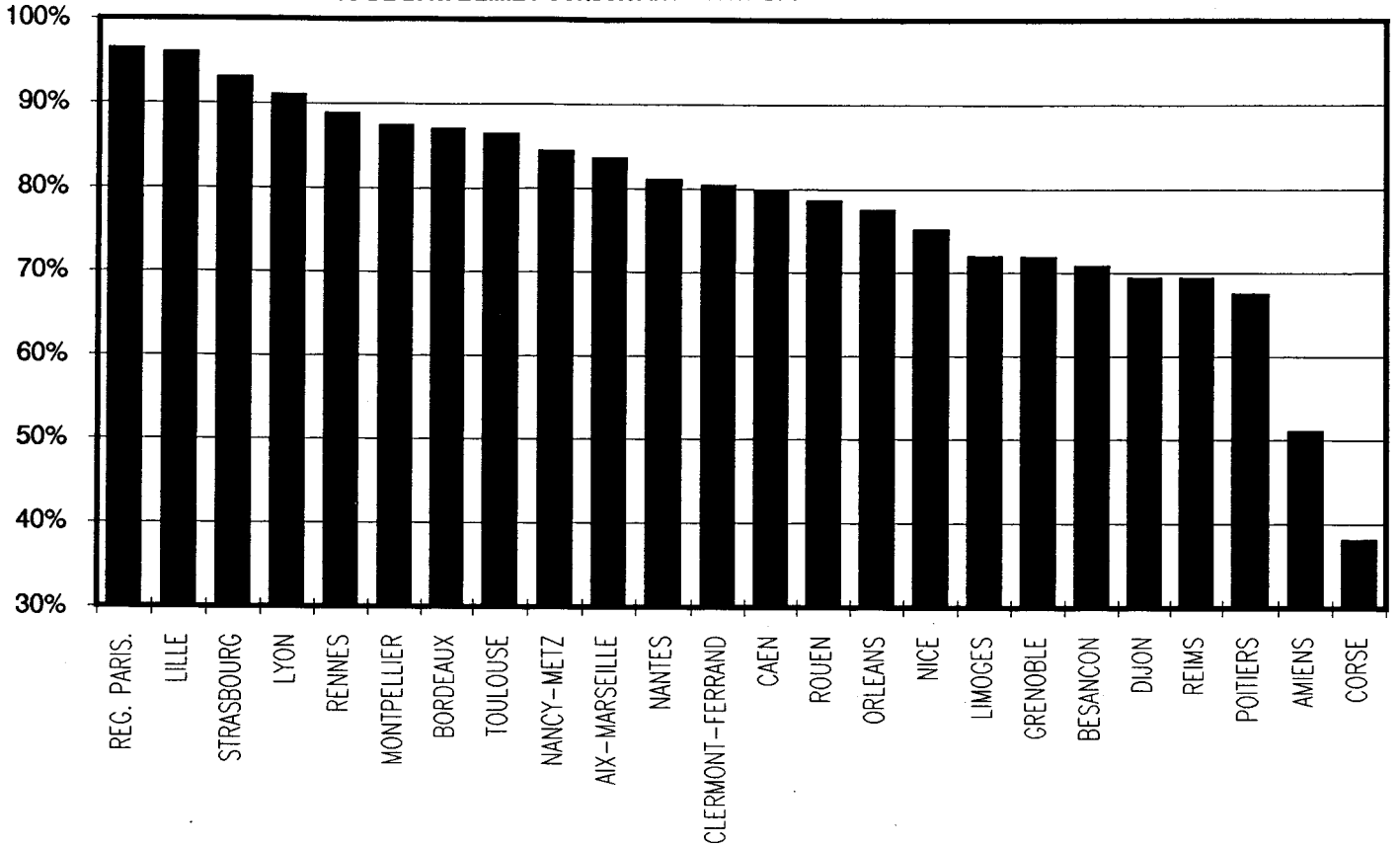
Tableau 2. Ventilation des académies d'inscription (Année 1986-87) pour chaque académie d'origine (en %)

Sédentarité Et. (1978-1979)	80,6	46,5	63,0	77,8	65,2	74,1	59,3	68,5	87,7	62,3	88,0	75,9	76,4	67,3	56,2	60,7	92,1	53,5	61,3	78,7	69,2	86,8	80,8
Ac. d'origine (Parents)	Aix	Amiens	Besançon	Bordeaux	Caen	Clermont	Dijon	Grenoble	Lille	Limoges	Lyon	Montpellier	Nancy	Nantes	Nice + Corse	Orléans	Paris (Cr + Ve)	Poitiers	Reims	Rennes	Rouen	Strasbourg	Toulouse
Ac. d'inscription	Aix	Amiens	Besançon	Bordeaux	Caen	Clermont	Dijon	Grenoble	Lille	Limoges	Lyon	Montpellier	Nancy	Nantes	Nice + Corse	Orléans	Paris (Cr + Ve)	Poitiers	Reims	Rennes	Rouen	Strasbourg	Toulouse
Aix	79,3	•	•	•				2,4			•	3,6			17,1	•			•				•
Amiens		46,0							1,8													1,5	
Besançon			61,8				2,0																2,1
Bordeaux	•	•		77,7	•	•	•			5,4				1,5	•	1,2	•	20,8		•	•		4,2
Caen					70,1																	6,7	
Clermont						71,8	3,6			5,8	•	•				1,5							
Dijon			6,9				57,9	•			•		•							7,4			
Grenoble	3,0	•	1,7	•	•	1,3	2,1	62,4			3,6	•	•	•	1,2	•	•	•	•				•
Lille		11,2			•				89,3											2,6		1,5	
Limoges				1,7		1,2				62,5							2,0		2,8				
Lyon	1,8		4,3	•	•	9,7	11,4	21,4			85,0	1,4	•	•	2,0	•	•	•	•				•
Montpellier	5,8		•	•		1,3	•	3,7			•	74,8			2,2	•	•	•	•				3,2
Nancy	•	•	3,7	•	•	•	1,8	•	•	•	•		75,9		•	•	•	•	•	8,1	•	•	3,0
Nantes		•	•		2,8									70,9		2,2							
Nice + Corse	1,2														63,7								
Orléans						1,3	1,1	1,2		1,1				3,4		62,4	•	3,2		•	•		
Paris (Cr + Ve)	5,1	22,0	6,1	5,8	10,2	6,4	12,1	5,0	4,4	8,9	4,3	5,2	5,2	8,3	8,1	17,6	91,1	7,8	13,1	7,3	13,7	4,4	4,2
Poitiers				•						3,4				2,5		3,2		55,5					
Reims		11,1	•				1,5						1,3							59,2			
Rennes						7,2								7,3							82,6	•	
Rouen		2,1			2,6																	69,6	
Strasbourg		•	10,0	•	•	•	1,6	•			•	•	11,5	•	•	•				1,6	•		85,0
Toulouse	•	•	•	8,5	•	2,6	•	•		7,2		8,8			•	1,2	•	1,4	•	•	•		84,2
%	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100
Total (1)	38,7	19,7	16,2	37,1	17,3	18,9	18,1	38,3	48,1	9,6	40,2	31,6	33,4	38,7	80,0	26,1	167,3	19,8	16,5	39,5	19,0	21,7	41,7
%	4,9	2,5	2,1	4,8	2,2	2,4	2,3	4,9	6,2	1,2	5,2	4,1	4,3	4,9	3,9	3,4	21,5	2,5	2,1	5,1	2,4	2,8	5,4

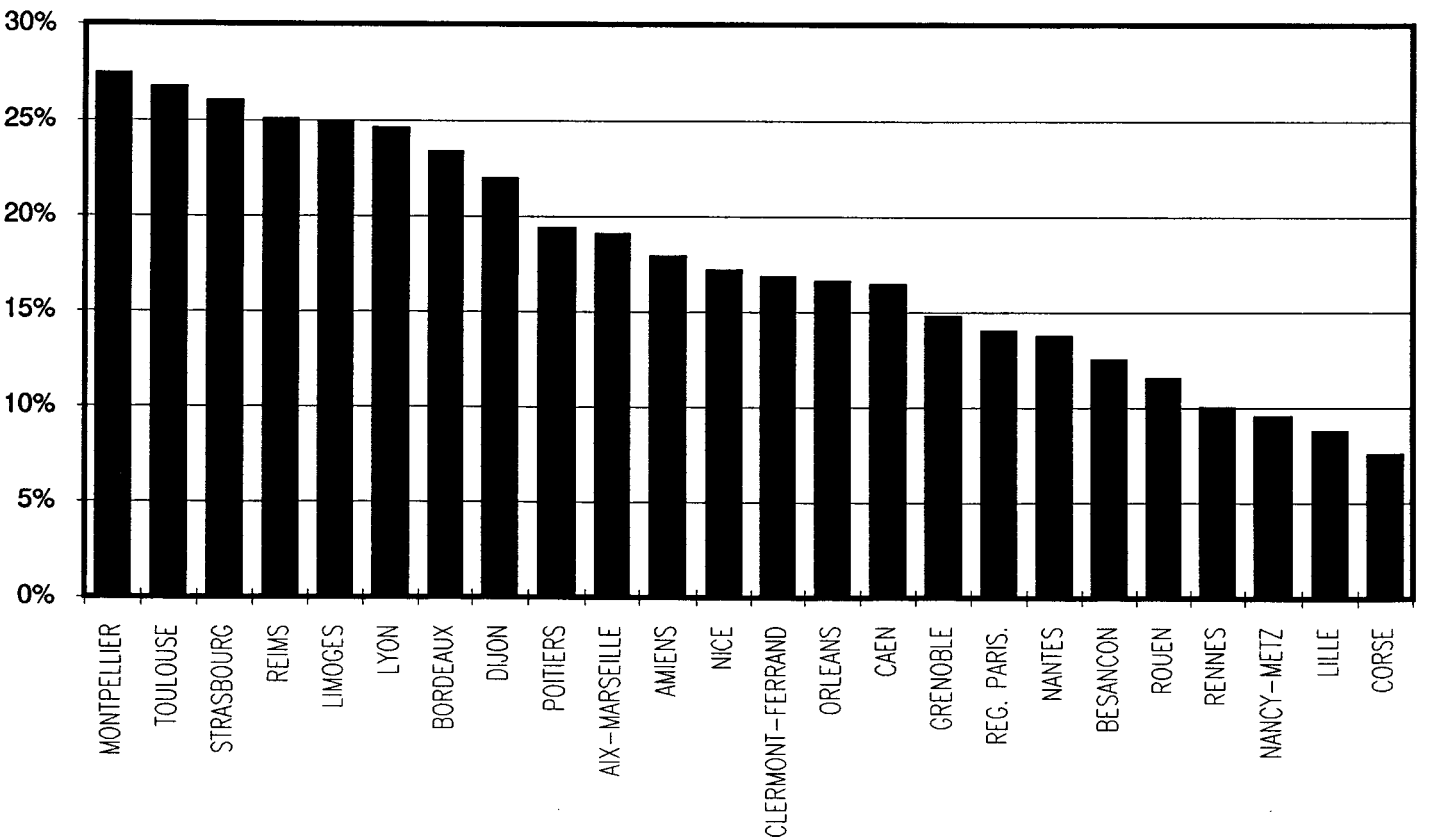
(1) Milliers d'originaires et % (résidences familiales et inscrits en France 1986-87: 776,2 et les indéterminés).

Documents 2.19A et B

RETENTION : POIDS DES ETUDIANTS POURSUIVANT LEURS ETUDES DANS LA MEME ACADEMIE
CHEZ LES ETUDIANTS DE L'ACADEMIE POURSUIVANT LEURS ETUDES EN FRANCE



ATTRACTION : POIDS DES ETUDIANTS EXTERIEURS A L'ACADEMIE DANS L'ACCUEIL TOTAL DE L'ACADEMIE



D. CONCENTRATION SPATIALE DES FORMATIONS UNIVERSITAIRES

La concentration spatiale des formations longues (Université, CPGE, Grandes Ecoles) est forte dans le Nord-Pas-de-Calais. L'agglomération lilloise concentre dans ses deux pôles Lille et Villeneuve-d'Ascq, l'essentiel des universités, Instituts et Grandes Ecoles. Valenciennes, seul autre pôle universitaire (86) regroupe presque tous les types d'enseignement universitaires (Cf doc. 2.6). Le littoral et le sud de la région ont bénéficiés de délocalisation, mais ces antennes ne proposent qu'un éventail restreint de disciplines universitaires (Cf doc. 2.10). Les grandes écoles et les classes préparatoires sont aussi peu dispersées. On trouve les C.P.G.E. dans les villes anciennement dotées de lycées, où les catégories sociales les plus "bourgeoises" sont concentrées (Lille, Douai, Arras, Valenciennes), Lille regroupant près de 70% des effectifs. Cette situation figée est particulièrement défavorable à l'Ouest et au sud de la région.

Les Grandes Ecoles de l'académie de Lille, qui sont nombreuses, sont presque exclusivement concentrées sur l'agglomération de Lille à de rares exceptions près (87). L'Ecole des Mines de Douai est la seule Ecole importante à ne pas être située dans une agglomération universitaire, mais elle est géographiquement très proche de Lille et de Valenciennes. Cette concentration correspond pour partie à la répartition de la population régionale, dont plus de la moitié réside à l'intérieur du triangle Tourcoing-Bruay-en-Artois-Valenciennes et un quart dans la seule agglomération lilloise et pour partie à la concentration inévitable et nécessaire des activités intellectuelles et de recherche.

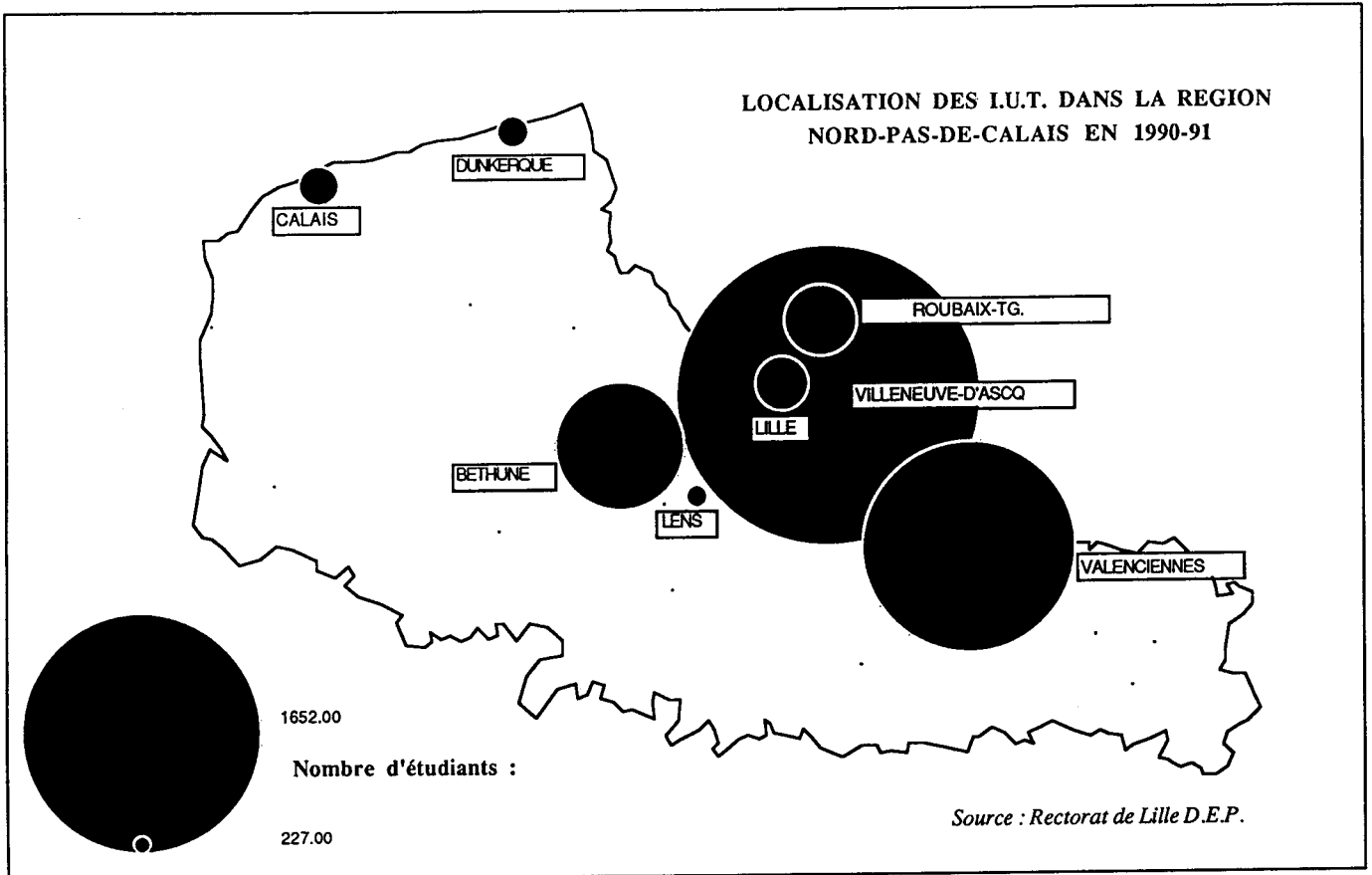
Dans le Nord-Pas-de-Calais, les formations supérieures courtes sont relativement moins concentrées. La vocation professionnelle est très nette dans le cas des STS, les techniciens supérieurs, étroitement spécialisés ont une formation directement adaptée aux emplois qu'ils envisagent. Ces Sections de Techniciens Supérieurs sont donc fortement dispersées sur le territoire régional, ancrées dans les lycées de formation professionnelle dont elles sont le prolongement naturel (88). Leur carte reproduit celle de la hiérarchie urbaine et des densités de population. Cependant la répartition diffère si l'on considère les

86 Avant Octobre 1992.

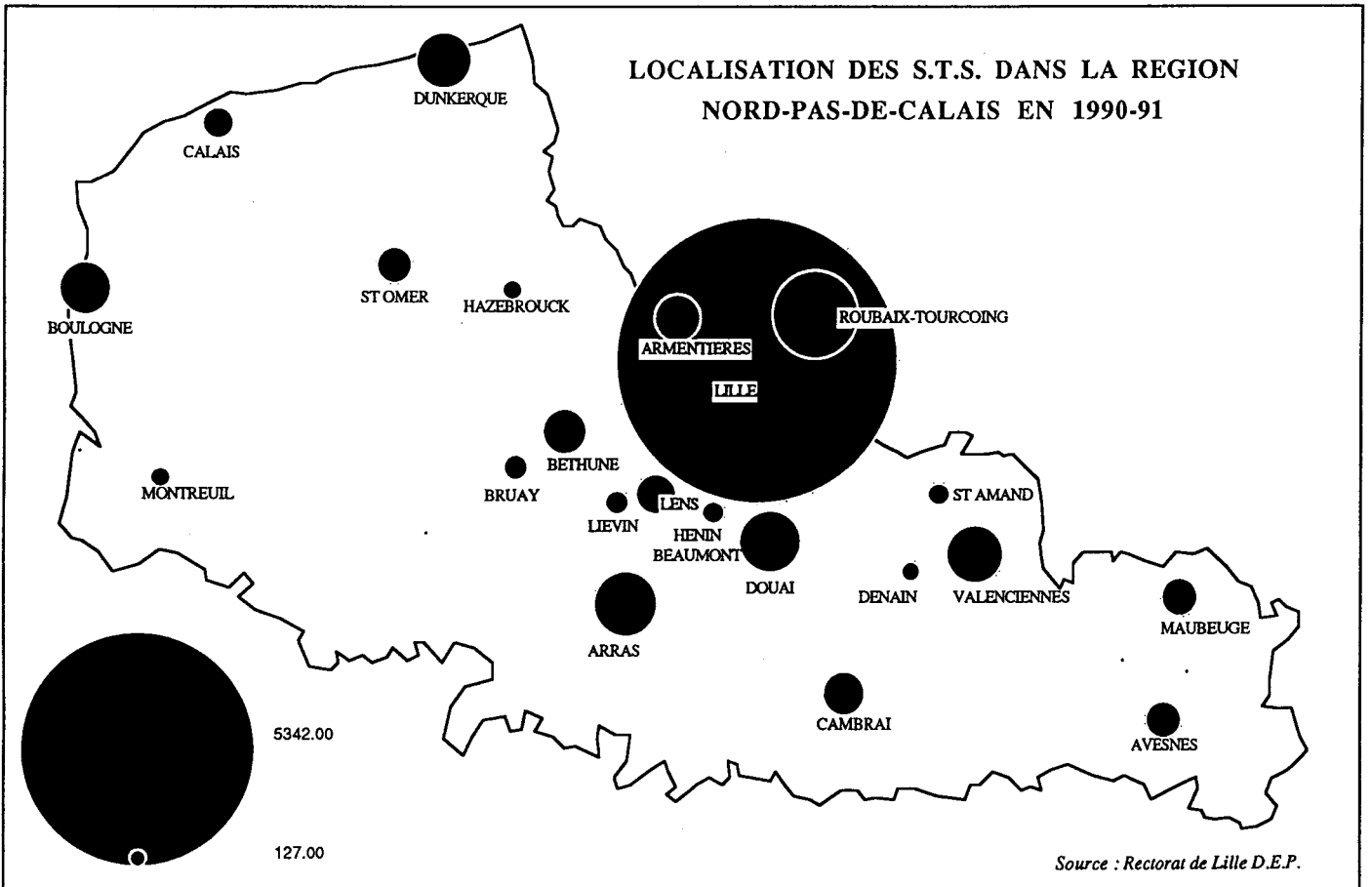
87 Cf la liste des principales grandes écoles, chapitre précédent.

88 32 localités de la région Nord-Pas-de-Calais accueillent des S.T.S.

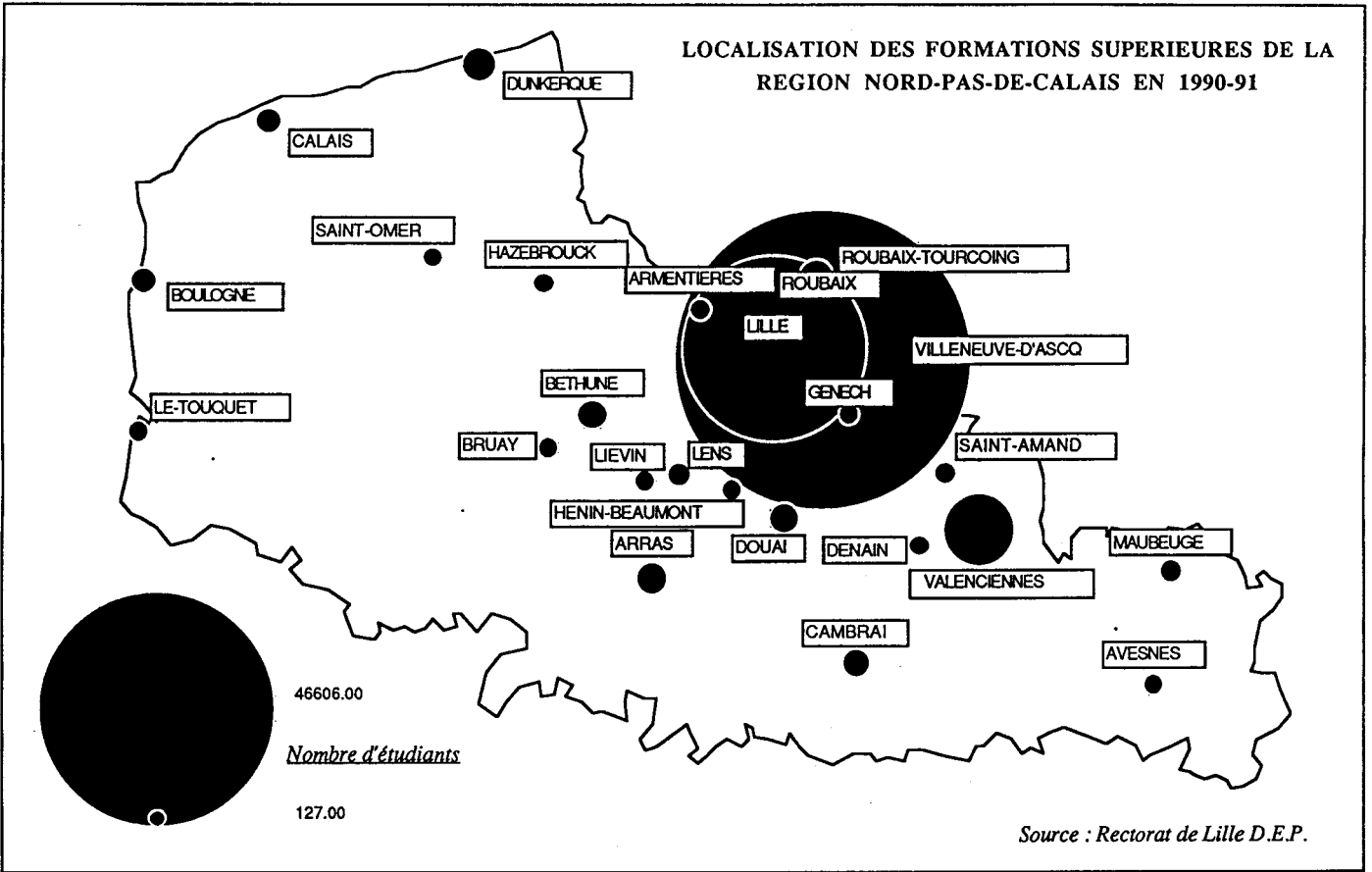
Document 2.20



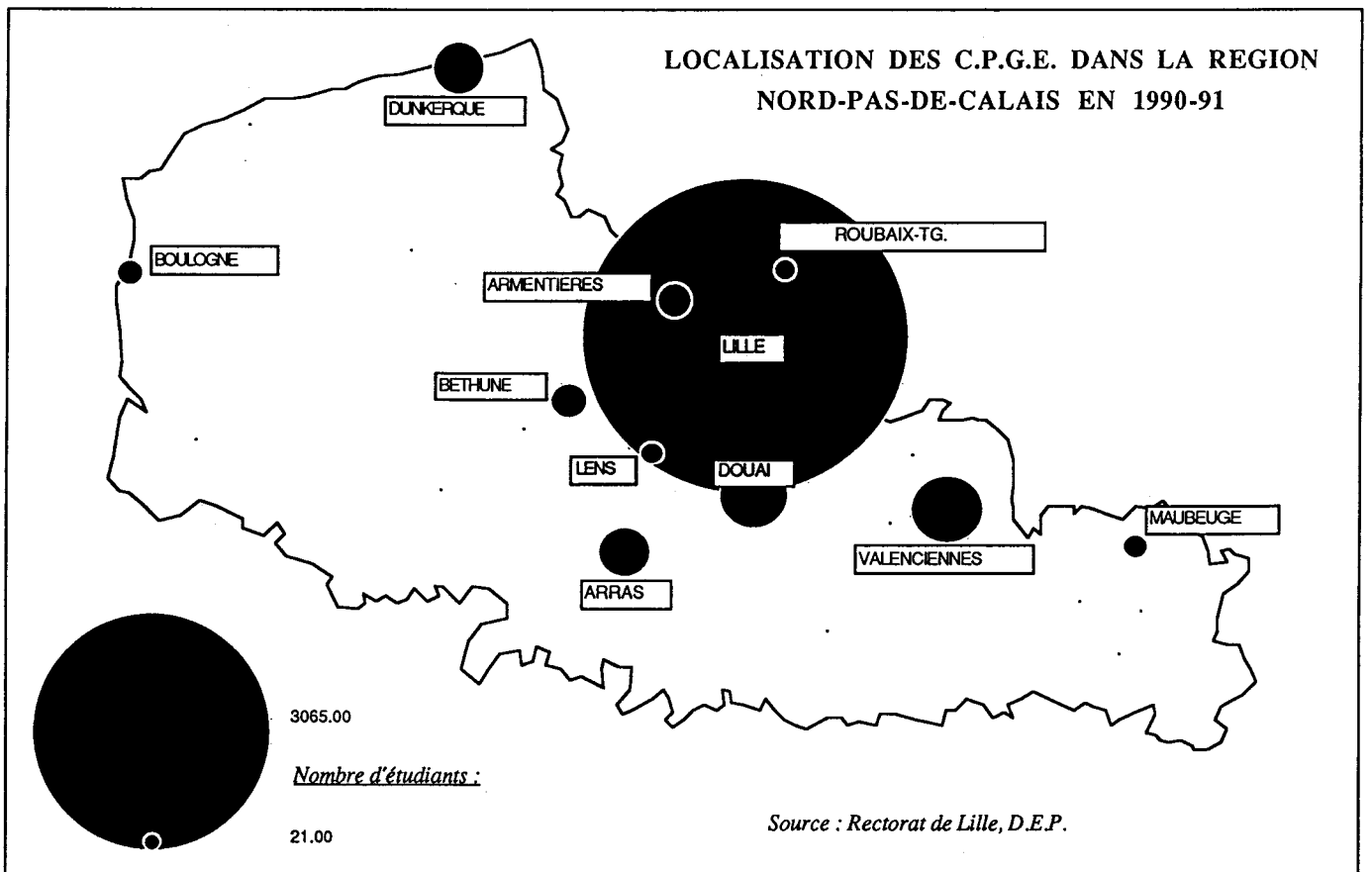
Document 2.21



Document 2.22



Document 2.23



Document 2.24

ENSEIGNEMENTS SUPERIEURS

ACADEMIE DE LILLE

Localisation des effectifs

Localites	1990-91					
	Universite (f)	I.U.T.	Grandes Ecoles (e)	C.P.6.E.	S.T.S.	TOTAL
LILLE (Commune)	4366 d					4366
VILLENEUVE D'ASCQ	8636 a	396	6000	3065	4269	22366
Autres agglomerations LILLE	43264 c	1652	1690			46606
Autres districts LILLE	798 b				704	1502
ROUBAIX . TOURCOING		480	344	21	1476	2321
ARMENTIERES				153	681	834
HAZEBROUCK					130	130
DUNKERQUE (agglomerations)	955	274		335	862	2426
DOUAI			457	477	979	1913
DENAIN					127	127
VALENCIENNES	5995	1192	168	516	879	8750
SAINT-AMAND					208	208
CAMBRAI	703				568	1271
AVESNES - AULNOYE - FOURMIES					454	454
MAUBEUGE				59	485	544
TOTAL NORD	64717	3994	8659	4626	12191	94167
ARRAS	818		84	325	1016	2243
SAINT-POL						0
LENS	52	227		41	509	829
HENIN-BEAUMONT					290	290
LIEVIN					211	211
BETHUNE	64	767		151	621	1603
BRUAY					234	234
CALAIS	536	317			363	1216
SAINT-OMER . LONGUENESSE					433	433
BOULOGNE	327			60	768	1155
MONTREUIL - LE TOUQUET					168	168
TOTAL PAS DE CALAIS	1797	1311	84	577	4613	8382
TOTAL ACADEMIE	66514	5305	8743	5203	16804	102569

a : Disciplines medicales b : STAPS c : LILLE I - II - III sauf disc. med.
d : Universitee privee e : Y compris formations universitaires d'ingenieurs
f : Non compris formations universitaires d'ingenieurs

Sources : Rectorat de Lille, d.e.p.

spécialités enseignées. Seule l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing offre un éventail très complet de filières. Ailleurs, le choix est restreint.

La professionnelle immédiate des I.U.T. explique aussi la répartition assez équilibrée des établissements dans la région, ils s'égrènent depuis le littoral jusqu'à l'est de la région (Dunkerque, Calais, Béthune, Lille, Valenciennes). La partie sud de la région est mal desservie, mais celle-ci est relativement vide par rapport à ses parties septentrionales et médianes. De même, la forte concentration sur Lille (la moitié des étudiants inscrits en I.U.T.) paraît réduite si on la rapporte aux effectifs de population de l'agglomération.

CONCLUSION

L'université représente dans la région Nord-Pas-de-Calais, comme en France près des trois quarts de la population étudiante, elle est le centre de gravité de l'enseignement supérieur. Depuis quelques décennies, ses effectifs connaissent une croissance sans précédent et l'université a dû s'adapter à cette demande nouvelle de formations supérieures. Ses structures ont évolué et le réseau universitaire français a connu une véritable explosion.

Plus récemment, les premiers cycles universitaires se sont diffusés dans les villes moyennes. Les lois de décentralisation, la montée en puissance des villes, des départements, des régions a fait émerger de véritables politiques scolaires locales. La carte régionale des formations supérieures est en mouvement, les formations universitaires restant toutefois (89) très inégalement réparties sur le territoire régional.

De ces évolutions résulte, dans la région Nord-Pas-de-Calais, un enseignement supérieur puissant et diversifié, une concentration de formations supérieures comme il en existe peu en France. L'académie de Lille est au second rang de province derrière Lyon pour les effectifs totaux d'étudiants, elle est au premier rang pour les effectifs des I.U.T., des C.P.G.E. et des S.T.S. et au deuxième rang pour les effectifs des écoles. Elle n'est toutefois qu'au quatrième rang pour les effectifs des inscrits en université.

89 A la date de l'étude.

LES INEGALITES GEOGRAPHIQUES D'ACCES AUX FORMATIONS SUPERIEURES DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS, APPROCHE DE L'EFFET D'OFFRE

INTRODUCTION

L'académie de Lille représente un potentiel d'enseignement supérieur considérable, cette concentration de capacités n'existe que dans quelques académies françaises (1). En valeur relative, la situation apparait beaucoup moins brillante. La région Nord-Pas-de-Calais est l'une des plus jeunes et des plus peuplées (2) de France et l'enseignement supérieur n'y occupe pas la place qui devrait être la sienne, le déficit est lourd et les faiblesses multiples.

Malgré une augmentation importante au cours de ces dernières années, la part régionale des effectifs de l'enseignement supérieur reste insuffisante. L'académie de Lille n'est pas celle qui accuse les retards les plus criants par rapport aux moyennes nationales, mais elle n'occupe qu'une position médiane dans l'ensemble des académies provinciales de la moitié septentrionale de la France (qui est la partie la plus défavorisée). L'importance numérique masque toutefois une sous-scolarisation post-baccalauréat, particulièrement prononcée en filières universitaires longues.

Les causes de ces faiblesses sont nombreuses, et doivent d'abord être cherchées dans la spécificité des structures socio-économiques régionales. La sélection sociale qu'engendre le système éducatif est importante, on l'a vu. Les chances d'accéder aux formations supérieures et avant elles au baccalauréat sont fortement conditionnées, par le milieu social. La structure socio-professionnelle, à dominante ouvrière de la population (voir annexe n°6) n'est pas favorable à la poursuite d'étude. Les disparités de scolarisation secondaire se répercutent et contribuent aux inégalités de scolarisation supérieure.

1 Deuxième académie après Lyon en province en 1989/90.

2 Premier rang en province pour les effectifs de population.

A l'intérieur de la région, les inégalités spatiales d'accès à l'enseignement supérieur et à ses différentes formations sont violentes, elles doivent être mises en relation avec les caractéristiques démographiques, économiques et sociales des différentes zones, mais on peut aussi supposer que l'environnement éducatif (nature des enseignements offerts et localisation des établissements) influence les taux de scolarisation. Pour en juger, il faut faire la part des inégalités spatiales en matière de scolarisation secondaire et celle des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur.

Une fois le baccalauréat obtenu et la décision prise de poursuivre des études supérieures, la répartition des bacheliers entre les différentes filières du supérieur s'effectue selon des processus complexes où la série du baccalauréat, l'origine géographique du bachelier et son origine sociale jouent en même temps que ses goûts. Mais, si l'offre de formation peut avoir une influence sur la décision d'entreprendre des études supérieures, elle doit en avoir une aussi (et surtout) sur le choix de la filière. Parmi les bacheliers entrant dans l'enseignement supérieur, y a-t-il une orientation privilégiée vers les formations proposées dans la zone où ils ont passé le baccalauréat ? Les différences d'orientations peuvent être dues à l'hétérogénéité des entrants.

Selon les zones, les filières ont des publics typés, des recrutements préférentiels qu'il convient de connaître et de mettre en rapport avec la structure (par baccalauréat, par CSP.) des différentes zones. A profil identique (dans la limite où on peut l'approcher), l'orientation des bacheliers est-elle la même d'une zone à l'autre ? La proximité des formations influe-t-elle sur l'orientation ?

I. POINTS FAIBLES ET ZONES DE FAIBLESSE

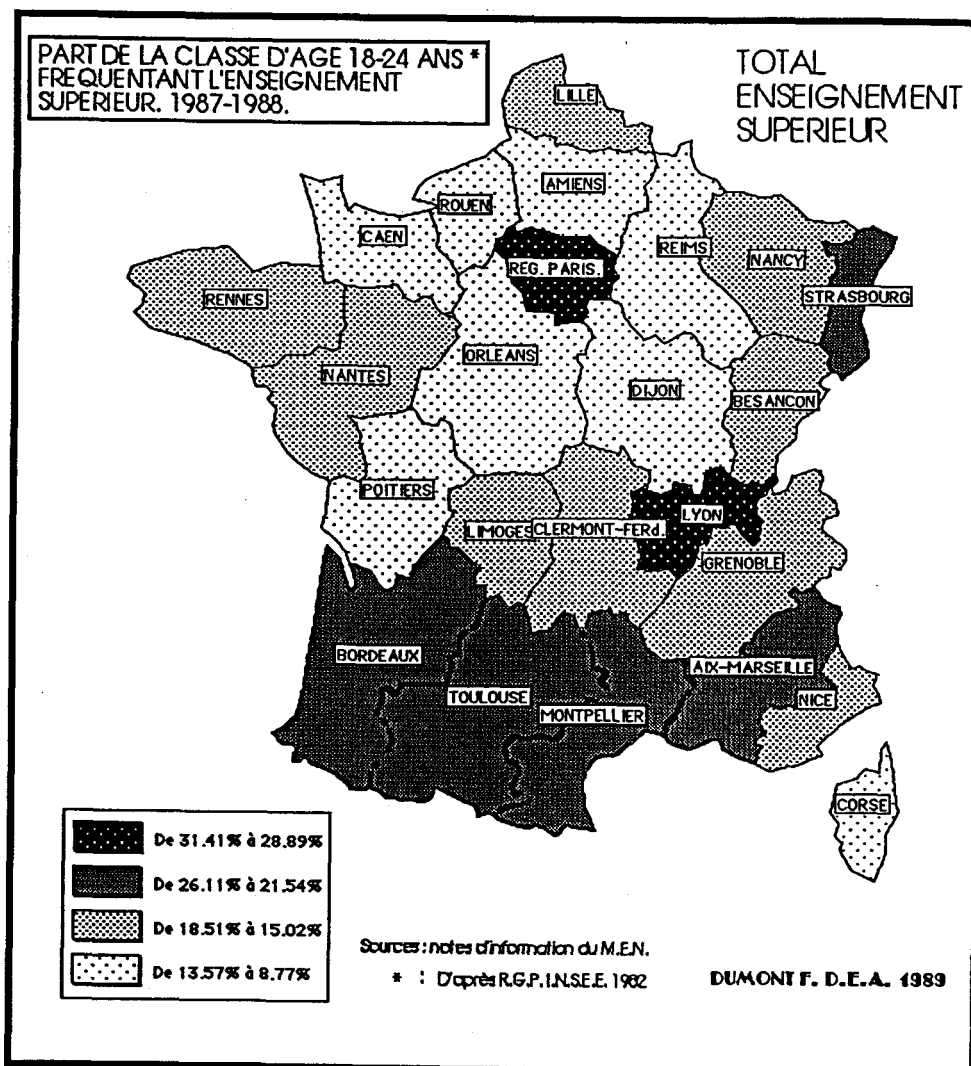
A. LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS, MAL CLASSEE

Si on rapporte les effectifs d'étudiants inscrits dans les différents types d'établissements aux effectifs en âge de les fréquenter, l'académie de Lille occupe les rangs médiocres ou franchement mauvais. L'université est

responsable de cette faiblesse, les formations courtes occupant comparativement des rangs moins mauvais.

En 1987/1988 (3), le rapport de la population étudiante des académies à la population en âge d'être scolarisée dans l'enseignement supérieur (doc. 3.1), montre que le sud de la France de province (4) est favorisé par rapport au nord (Alsace exceptée). Le centre de la France est aussi de ce point de vue sous-développé, mais dans les académies périphériques de la région parisienne, bon nombre de jeunes suivent leurs études à Paris.

Document 3.1

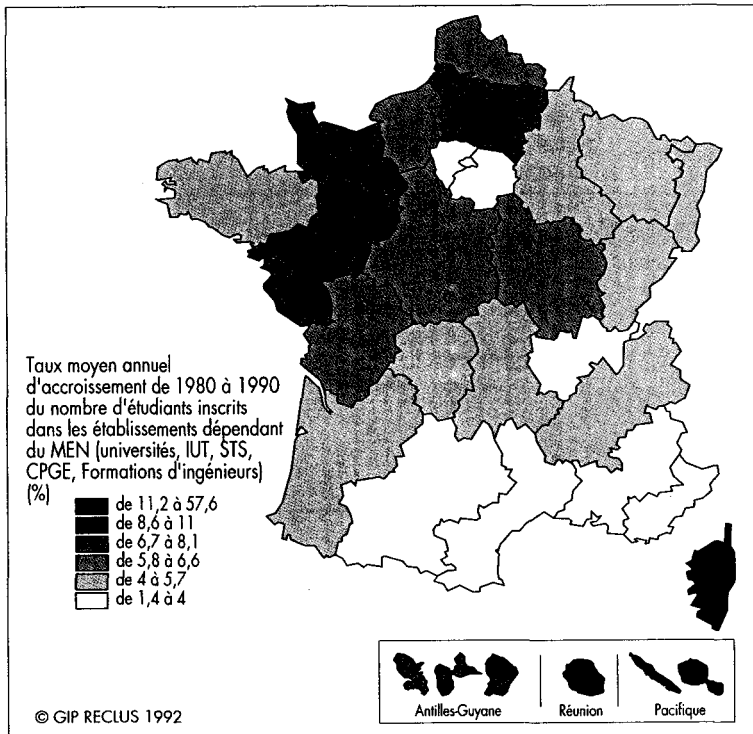


3 La base de données exploitée pour l'étude infra-régionale concerne les bacheliers 1987 entrant dans l'enseignement supérieur à la rentrée suivante.

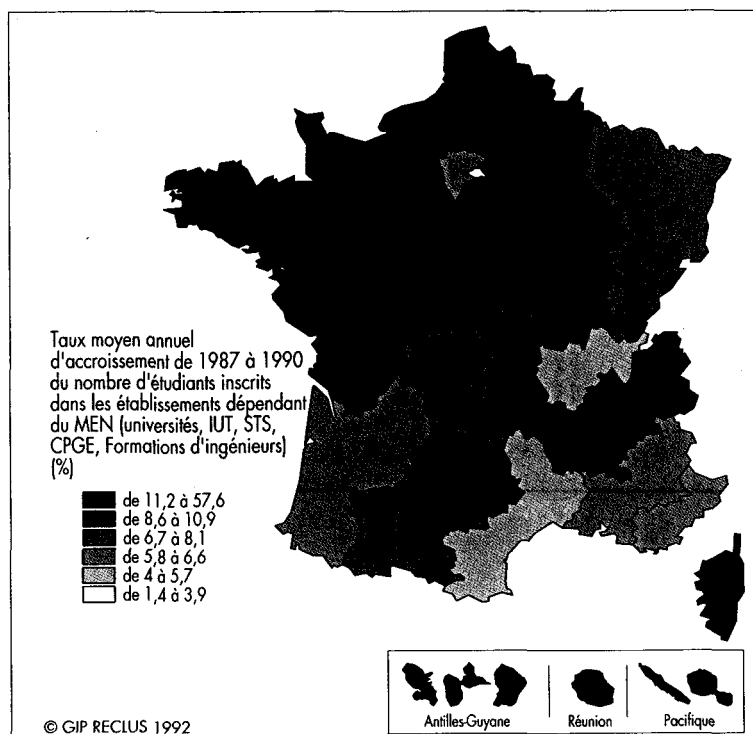
4 Lyon, Bordeaux, Toulouse, Aix-Marseille, Montpellier

Les grands ensembles régionaux se rééquilibrent un peu à partir de la rentrée 1988. Le poids relatif de l'Ile-de-France (5) s'affaiblit et les académies du Nord et de l'Ouest se renforcent. Les effectifs des formations post-baccalauréat sont dans toutes les académies en ascension rapide mais les écarts de la période antérieure sont conservés dans leurs grandes lignes explique R. Hérin.

Document 3.2



Évolution de la population étudiante dans les établissements relevant du MEN de 1980 à 1990



Évolution de la population étudiante dans les établissements relevant du MEN de 1987 à 1990

Le taux de scolarisation post-baccalauréat (6) place l'académie de Lille au neuvième rang français, il est de 21,6% dans le Nord-Pas-de-Calais alors que le taux moyen français correspondant est de 26,3% (Lyon 35%, Amiens 13,2%). L'université est responsable de cette situation médiocre (7). Pour l'université, dans le Nord-Pas-de-Calais, ce taux est de 12,6% contre 17,2% en France (Aix-Marseille 22,1%, Amiens 7,7%).

Taux de scolarisation post-baccalauréat :		
	LILLE	FRANCE
Université	12,6%	17,2%
IUT	1,1%	1,2%
STS	3,2%	3%
CPGE	1%	1%
Ec Ing.	0,9%	0,9%
Ec. Com.	0,6%	0,6%
Ec. par&soc.	1,1%	1,1%

Le tableau ci contre détaille le rang de l'académie de Lille en France métropolitaine en fonction des taux de scolarisation dans les différentes filières (8) en 1989/90.

Université	14
IUT	16
STS	5
CPGE.....	2
Ec Ing.	7
Ec. Com.....	5
Ec. par&soc.	10

La part de l'enseignement supérieur régional dans l'ensemble français met encore en évidence la situation médiocre de notre académie. En 1989-90 101.004 étudiants (9) étaient inscrits dans l'enseignement supérieur de la région Nord-Pas-de-Calais (10), soit 6,4% des étudiants français pour 7% de la population française, soit encore sensiblement moins que le poids régional des 18-24 ans estimé à 7,74% (11). A la rentrée 1989, l'académie de Lille scolarisait par rapport à la France métropolitaine :

- 8,42% des effectifs dans le premier degré
- 8,28% des effectifs dans le second degré
- 6,41% des effectifs dans l'enseignement supérieur.

6 : Nombre d'étudiants pour 100 jeunes de la classe 18-24 ans.

7 et le nombre de diplômes délivrés confirme les faiblesses du système de formation supérieure de la région.

8 Effectifs 1989-1990 et RGP 1982 (18-24) ?, taux de scolarisation Rangs Lille en France métr.

9 Sans doubles comptes: Chiffres Académie de Lille, Division des études et de la prospective (DEP).

10 102.773 étudiants en 1990-1991

11 : On est passé de 8,35% au recensement de 1975 à 7,89% au recensement de 1982, et ce mouvement de baisse a continué depuis. D'après les prévisions INSEE, on peut faire au moins une hypothèse de décroissance linéaire comparable à celle de 1975 à 1982 et établir faute de mieux cette proportion à 7,7% en 1987.

Le déséquilibre est principalement dû à un déficit en étudiants inscrits dans les universités. La région est en effet représentée, ou presque, en fonction de son importance démographique pour les effectifs inscrits en C.P.G.E., S.T.S. et I.U.T. (12), elle est dans une situation moyenne pour les effectifs inscrits dans les écoles (13) (14), mais elle est très nettement sous-représentée en ce qui concerne les effectifs d'inscrits en université (15).

On pourrait croire, compte tenu, des effectifs, que les S.T.S. et les I.U.T. sont bien représentés dans le Nord-Pas-de-Calais. Mais il n'en est rien, au contraire, si l'on observe les "taux de scolarisation" post-baccalauréat (16), l'académie de Lille se situe à un niveau très moyen.

Elle est en 1989-90 au cinquième rang de province pour les S.T.S. et pour les écoles de commerce, au septième rang pour les écoles d'ingénieur et au seizième rang pour les I.U.T.. Seul le taux de fréquentation des C.P.G.E., qui est relativement uniforme dans l'ensemble de la France, place l'académie de Lille au deuxième rang de province.

Il n'y a donc pas trop de S.T.S., d'I.U.T. ni même d'écoles (17) dans l'académie de Lille. Mais, le déficit majeur, responsable pour une part tout à fait décisive du déficit régional global en formations supérieures, celui qui place l'académie de Lille au neuvième rang français pour le "taux de scolarisation" dans l'enseignement supérieur, concerne les universités.

Si l'on prend l'indice 100 pour la France entière, les indices des "taux de scolarisation" dans l'enseignement supérieur du Nord-Pas-de-Calais en 1989-90, sont proches de 100 pour les C.P.G.E., les S.T.S. et les I.U.T., mais de seulement 73 pour l'université.

L'académie de Lille ne vient qu'au quatorzième rang de province avec un taux d'inscrits dans les universités par rapport aux jeunes de 18 à 24 ans de

12 respectivement 7,4%, 8,3% et 7,4% des étudiants français dans la région Nord-Pas-de-Calais en 1989-90 pour 7,74% des jeunes de 18-24 ans

13 Ecoles d'ingénieurs : 7,8%, écoles de commerce 7%)

14 Mais le recrutement de ces écoles est national

15 5,7%, 6% avec les facultés catholiques

16 qui est le rapport du nombre d'étudiants sur le nombre de jeunes de la classe 18-24 ans

17 La sur-représentation des écoles d'ingénieur n'est qu'un héritage de la puissance industrielle de la région au siècle dernier, et n'a de toute manière guère d'effet sur les taux de scolarisation.

12,6% (contre 22,1% pour l'académie d'Aix-Marseille). Seules viennent derrière Lille les académies périphériques de la région parisienne (plus Poitiers et la Corse), mais il s'agit d'académies attirées par Paris.

B. ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : DES INEGALITES GEOGRAPHIQUES IMPORTANTES

A l'intérieur de la région il existe des inégalités infra-régionales tenaces dans l'accès à l'enseignement supérieur. Les taux de scolarisation post-baccalauréat sont très contrastés d'une zone à l'autre.

On approche le taux de scolarisation post-baccalauréat par un "indicateur de scolarisation post-baccalauréat". Les effectifs pris en compte sont les inscrits dans l'enseignement supérieur (bacheliers 1987 de la région entrant dans les formations supérieures régionales à la rentrée suivante (voir annexe n°2), originaires de la zone, indépendamment du lieu où ils étudient. On rapporte ces effectifs à la population de référence qui est celle en âge d'être en terminale en 1986/87 (18) (doc 3.3).

Document 3.3

INDICATEURS ET INDICES DE SCOLARISATION POST-BACCALAUREAT						
	age					
	TERMINALE	Coef. major.	TERMINALE	POST-BAC	INDICATEUR DE	INDICE DE
	1986/1987	ou minoration	1986/1987		SCOLARISATION	SCOLARISATION
	Bas. form. emploi		Zones IFRESI	Zones IFRESI	POST-BACCALAUREAT	POST-BACCALAUREAT
LILLE	11504	-0.24	11476	3353	29%	112
ROUBAIX-TOURCOING	7164	-0.27	7145	1729	24%	93
ARMENTIERES-HAZ.	2504	-5.28	2372	734	31%	119
DUNKERQUE	4636	0.27	4649	1244	27%	103
DOUAI	3840	0.37	3854	1020	26%	102
VALENCIENNES-DEN.	6021	-0.16	6011	1557	26%	99
SAMBRE-AVESNOIS	3545	-1.30	3499	818	23%	90
CAMBRAI	2506	2.33	2564	698	27%	104
ARTOIS-TERNOIS	4010	0.55	4032	1175	29%	112
B.MINIER-CENTRE	5830	-2.70	5673	1308	23%	88
B.MINIER-OUEST	4491	4.19	4679	1282	27%	105
SAINT-OMER	1920	4.63	2009	514	26%	98
CALAIS	2574	0.16	2578	520	20%	77
BOULOGNE-MONTREUIL	4163	0.56	4186	912	22%	84
REGION	64708		64728	16874	26%	100

18 Données établies à partir des âges d'obtention du baccalauréat dans l'académie, communiquées par le Service Statistique du Rectorat de Lille. Les zones "IFRESI" (Bassins Emploi-Formation remaniés) n'étant pas exactement superposables aux Bassins Formation Emploi originaux (voir annexe n°2), Il a fallu pondérer ces effectifs par les poids respectifs des nouvelles zones.

INDICATEUR DE SCOLARISATION POST-BACCALAUREAT	
CALAIS	20,2%
BOULOGNE-MONTREUIL.....	21,8%
BASSIN-MINIER-CENTRE	23,1%
SAMBRE-AVESNOIS	23,3%
ROUBAIX-TOURCOING.....	24,2%
SAINT-OMER.....	25,6%
VALENCIENNES-DENAIN.....	26,1%
DOUAI.....	26,5%
DUNKERQUE.....	26,7%
CAMBRAI.....	27,2%
BASSIN-MINIER-OUEST.....	27,4%
ARTOIS-TERNOIS.....	29,2%
LILLE	29,2%
ARMENTIERES-HAZEBROUCK....	30,9%
TOTAL	26,1%

Le sud du littoral (Calais et Boulogne-Montreuil (19)) est la région qui scolarise le moins ses enfants dans l'enseignement supérieur. Viennent ensuite, un peu moins mal lotis, le centre du bassin minier (région de Lens), la pointe Est de la région (Sambre-Avesnois) et le nord de la métropole (Roubaix-Tourcoing)

Six zones sont proches de la moyenne régionales : Saint-Omer, Valenciennes, Douai, Dunkerque, Cambrai et Bassin-Minier-Ouest

La région d'Arras, celle de Lille et les Flandres Intérieures (Armentières-Hazebrouck) sont les mieux placées.

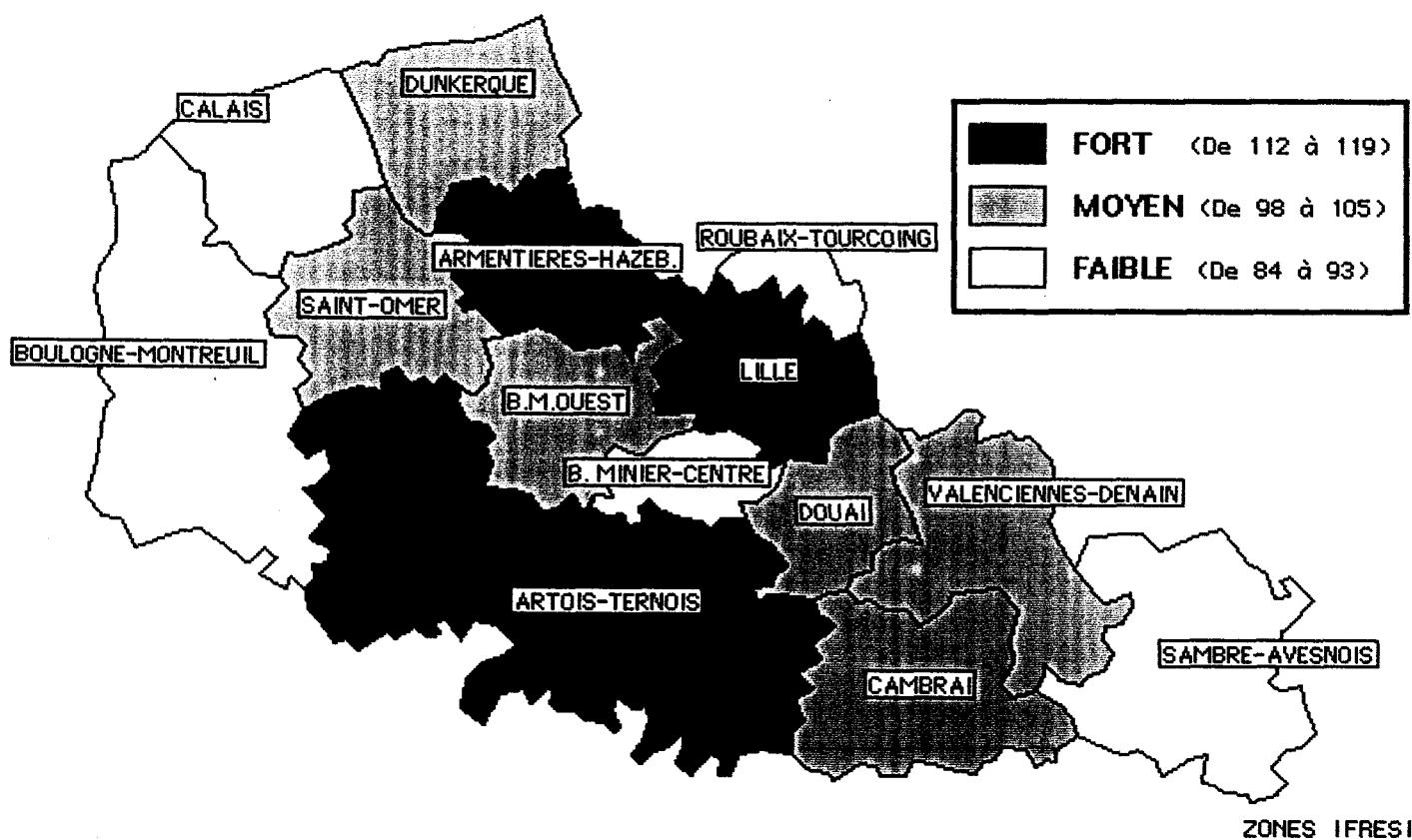
On établit un classement tripartite (faible, moyen, Fort) à l'aide d'un indice de scolarisation post-baccalauréat qui va relativiser le poids régional des entrants en fonction du poids régional de la population d'âge correspondant (20). La moyenne régionale ayant pour indice 100 (doc. 3.3). Les zones fortes et les zones de faiblesse apparaissent clairement (doc. 3.4).

19 Les zones de Boulogne-Montreuil et d'Artois-Ternois envoient une partie de leurs bacheliers poursuivre des études dans l'académie d'Amiens, pour ces zones les indicateurs de scolarisation post-baccalauréat sont donc sous-estimés.

20 inscrits originaires de la zone / total des inscrits Nord-Pas-de-Calais / (génération de référence de la zone/génération de référence Nord-Pas-de-Calais

Document 3.4

**INDICE DE SCOLARISATION POST-BACCALAUREAT
DES BACHELIERS 1987 A LA RENTREE SUIVANTE
SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE**



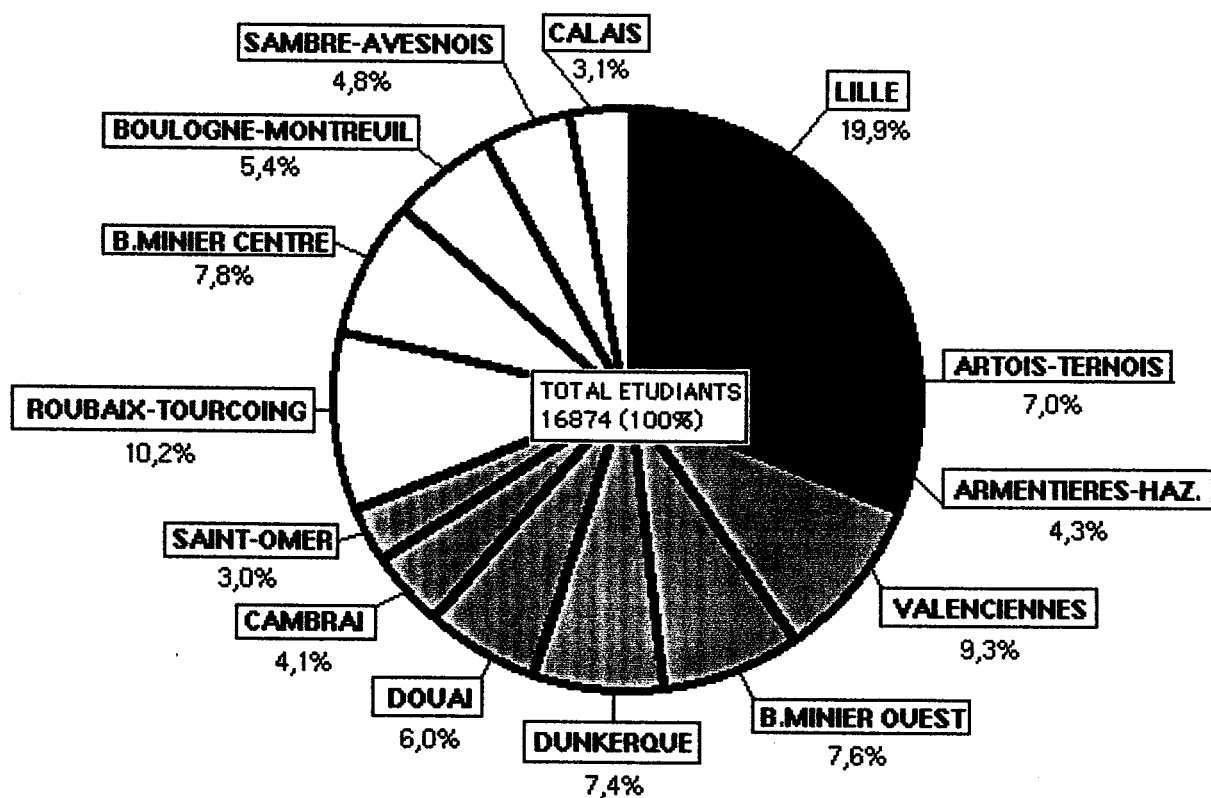
Les étudiants originaires de la zone de Lille représentent 20% de l'ensemble des étudiants inscrits dans les formations supérieures régionales et les deux tiers de la population à indice de scolarisation post-baccalauréat fort (doc. 3.5). A l'inverse, les bacheliers originaires de Roubaix-Tourcoing et du Bassin Minier centre constituent 18% de l'ensemble des inscrits dans l'enseignement supérieur et plus de la moitié de la population à indice faible.

En rapportant les effectifs des nouveaux inscrits dans l'enseignement supérieur à celui des classes d'âge auxquelles ils correspondent, on obtient un indicateur intéressant, mais très artificiel, qui agglomère de multiples variables. Les inégalités géographiques ainsi traduites sont en fait la traduction des inégalités en matière de scolarisation secondaire et des inégalités d'accès à l'enseignement supérieur. Il faut décomposer davantage les indicateurs en

réduisant la notion de population de référence à celle de population soumise au risque. De cette manière on peut démêler ce qui relève du passage enseignement secondaire – enseignement supérieur (donc du véritable rapport entre offre et demande d'enseignement supérieur), de ce qui résulte de la scolarisation antérieure.

Document 3.5

**ETUDIANTS ENTRANT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
BACHELIERS 1987 A LA RENTREE SUIVANTE
SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE**



I.F.R.E.S.I.

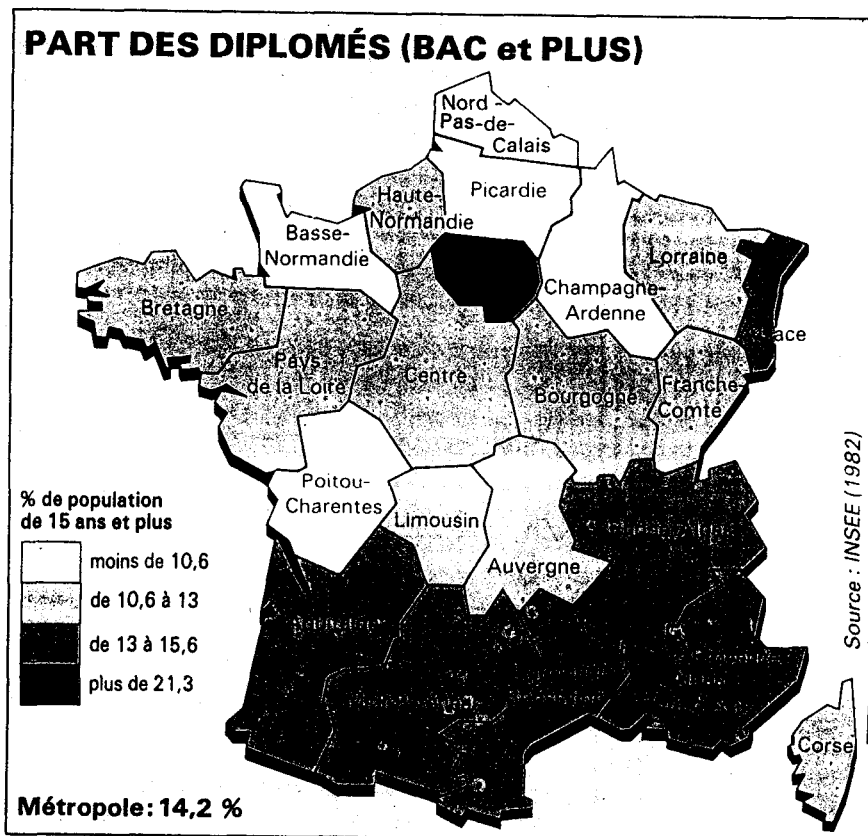
II. L'ACCES AU BACCALAUREAT ET LA POURSUITE D'ETUDES

A. NOMBRE DE BACHELIERS PAR GENERATION : INEGALITES INFRA-REGIONALES PERSISTANTES

1. Le handicap "traditionnel" du Nord-Pas-de-Calais

En 1982, 46,3% de la population du Nord-Pas-de-Calais, contre 44,2% au niveau national, déclarait un diplôme inférieur au baccalauréat et 40,9% n'en déclaraient aucun, contre 39,4% pour la France. Le handicap régional est encore plus net pour les diplômes supérieurs au baccalauréat puisque seuls 5,7% des habitants du Nord-Pas-de-Calais possédaient un tel niveau de formation contre 7,8% au plan national (doc 3.6).

Document 3.6



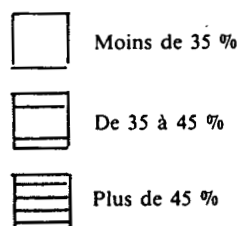
Dans le Nord-Pas-de-Calais, le taux de scolarisation est inférieur à la moyenne nationale à tous âges, sauf pour les taux de scolarisation à l'âge pré-scolaire. Ces bons taux de scolarisation à l'école pré-élémentaire s'expliquent en

partie par l'urbanisation forte de la région (en 1982, 87% de la population régionale résidait dans les zones urbaines contre 71% en France) et par le fait que pour la plupart des familles ouvrières (très représentées dans la région), l'école maternelle a une fonction de garderie, ce qui compense le manque de crèches collectives de la région (il y a une place en crèche collective pour cent enfants en âge de les fréquenter dans la région contre trois pour cent en France) (21). Mais bien qu'il existe une corrélation au niveau national entre bons taux de scolarisation aux âges pré-scolaires et bonne réussite scolaire, le handicap dû à la structure socio-professionnelle est trop fort, et cette relation est faible dans la région.

Documents 3.71 et 3.72 :

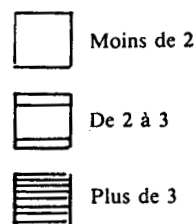
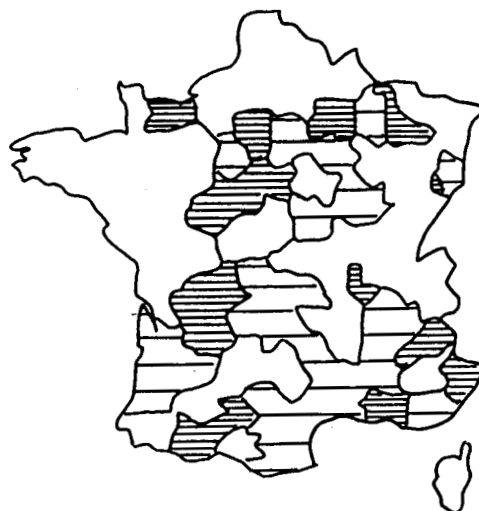
Taux de scolarisation à deux ans selon le département.

Source : RGP 1982, sondage au 1/20è.



Nombre de places en crèche pour 100 enfants de moins de trois ans, selon le département.

Source : Ministère des Affaires sociales et RGP 1982, sondage au 1/20è.



Sources : Espaces, Populations, Sociétés, 1990/1, p. 64, p.69

21 Renard J.P., Aspects de la préscolarité en France, Espace-Population-Sociétés 1990/1 Scolarités et scolarisation. USTL 1990.

Pour les élèves qui parviennent au second cycle de l'enseignement secondaire, l'orientation vers le second cycle court (qui ne mène en principe pas au baccalauréat, ce qui exclut l'entrée dans l'enseignement supérieur (22)) est plus prononcé dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en moyenne nationale. Cet écart, s'il se réduit, persiste néanmoins. En 1986/87, dans le second degré, près de deux élèves sur trois en France fréquentaient le cycle long contre environ un sur deux dans la région Nord-Pas-de-Calais. En 1989, l'académie de Lille demeure une de celles dont la proportion du second cycle court par rapport au second cycle long est la plus élevée (43,7% contre 36,8% en moyenne nationale). Les élèves issus de familles ouvrières ont tendance à rester moins longtemps dans le système scolaire, ce qui, compte tenu de la proportion plus importante de ces familles dans la région (Cf annexe n° 6), explique en partie l'orientation plus fréquente en second cycle court. De plus, "la politique régionale de reconversion industrielle a fait une large part à l'enseignement professionnel, conçu comme un outil essentiel de cette reconversion (23)".

La France du nord (24) est restée longtemps sous-scolarisée. Dans la France du sud, les chances de parvenir jusqu'au baccalauréat étaient "traditionnellement" sensiblement plus importantes. Depuis une quinzaine d'années, aucune région ou académie n'a échappé à la dynamique d'élévation générale du niveau de scolarisation mais, la croissance du nombre de bacheliers a été très inégale d'une académie à l'autre. Entre 1987 et 1990 les académies au nord d'une ligne Bordeaux-Strasbourg ont progressé beaucoup plus fortement que les académies méridionales. Les académies septentrionales défavorisées auxquelles Lille appartient ont doublé en quinze ans, de 1975 à 1990, leur part de bacheliers dans une génération. Parmi ces académies celle de Lille a fait de plus gros efforts, elle rattrape la moyenne nationale (25). Dans la carte des taux d'accès au baccalauréat de 1990, l'opposition traditionnelle entre un nord moins scolarisé et un sud en avance s'estompe. Mais le mouvement de croissance, s'il a quelque peu modifié la hiérarchie générale des grandes zones géographiques, n'a pas réduit les disparités régionales et les régions les plus scolarisées au milieu

22 les poursuites d'études des titulaires du BEP vers un baccalauréat (professionnel) atteignent 60% en 1989 contre 15% en 1981.

23 Agulhon C : Offre de formation dans le second cycle court et décentralisation, Espace-populations et sociétés 1990/1, Scolarités et scolarisation...

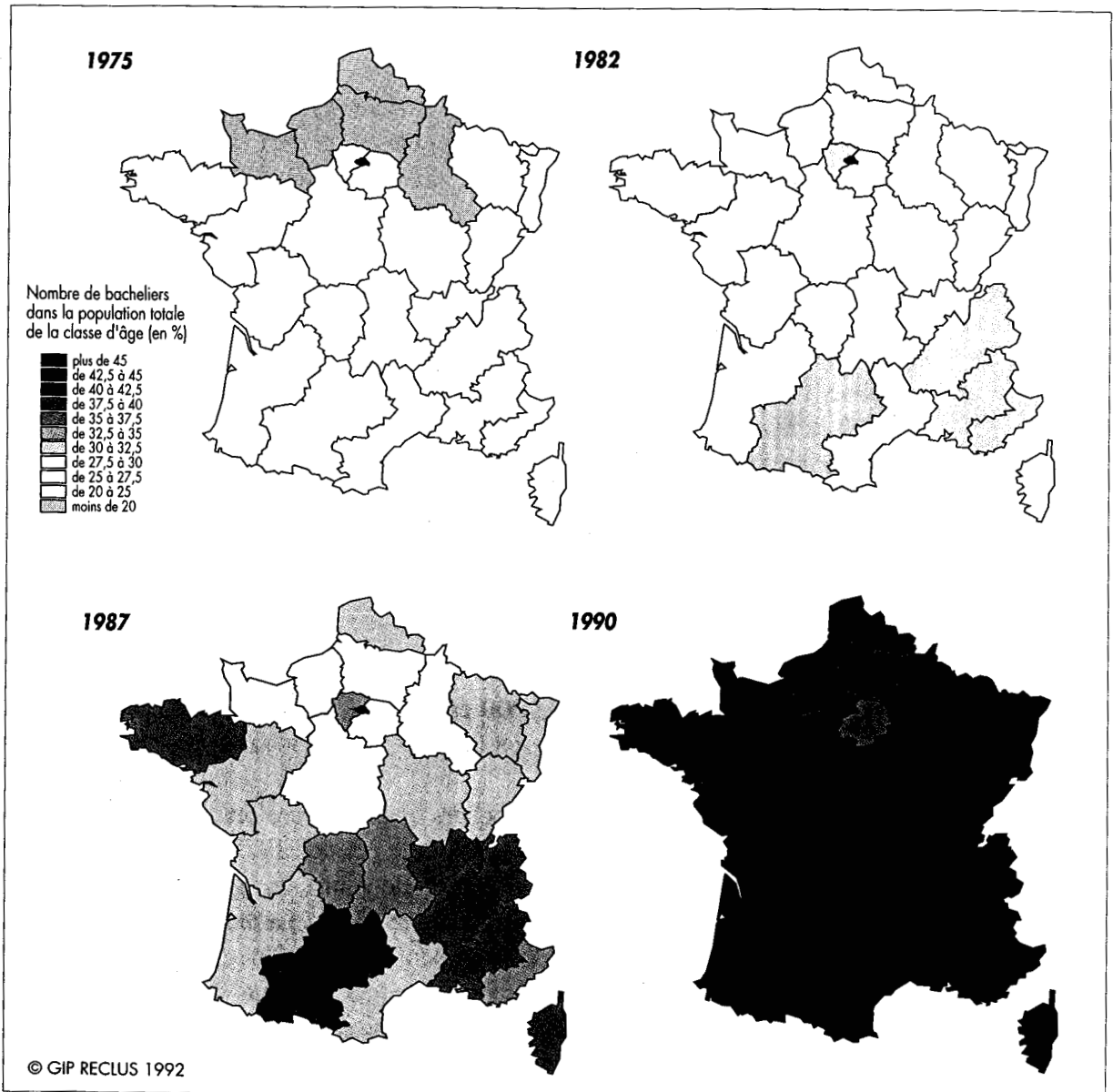
24 à l'exception des académies de Paris, Versailles et Rennes

25 alors que Caen, Rouen, Amiens et Reims ferment toujours la marche.

des années 70 conservent pour la plupart, leur avance (26). Les régions du sud restent plus riches en bacheliers que les régions nord (doc 3.8).

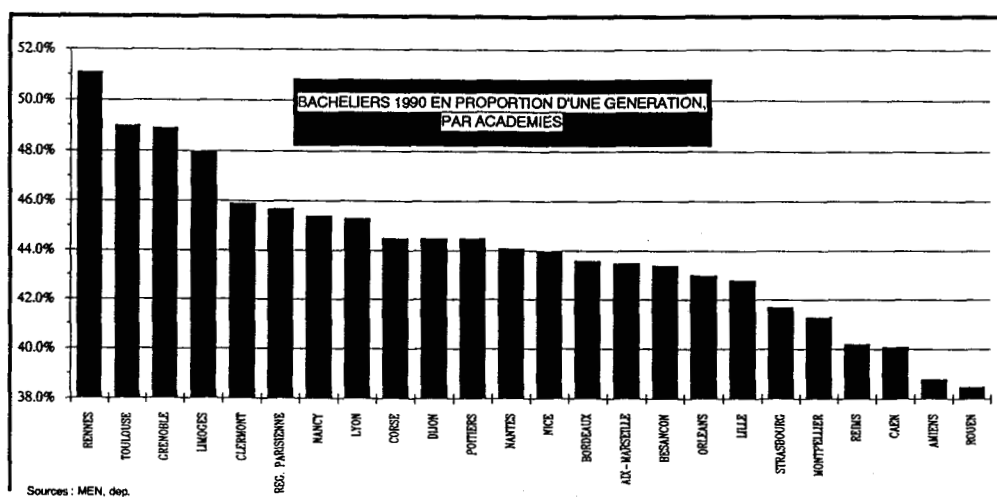
Document 3.8

La part des bacheliers dans une génération



26 à l'exception du Languedoc-Roussillon, qui était alors dans le peloton de tête et qui se retrouve aujourd'hui à la traîne. A l'inverse, certaines des régions déjà les mieux scolarisées, comme Midi-Pyrénées, la Bretagne et Rhône-Alpes, ont continué à faire preuve d'un dynamisme remarquable.

Document 3.9



La part d'une génération qui a obtenu le baccalauréat a été, en 1990, de plus de 51% dans l'académie de Rennes, contre à peine 39% dans celle d'Amiens (27) (28). L'académie de Lille n'arrive, comme en 1987, qu'en dix-septième position parmi les académies de province avec un taux de 42,8% (doc 3.9 et 3.10).

Document 3.10

PART D'UNE GENERATION OBTENANT			
LE BAC. 1987 et 1990			
	1987	1990	RANG PROVINCE 1990
RENNES	33,8 %	51,1 %	1
TOULOUSE	37,6 %	49 %	2
GRENOBLE	34,9 %	48,9 %	3
LIMOGES	33,1 %	48 %	4
CLERMONT	29,9 %	45,9 %	5
NANCY	31,0 %	45,4 %	6
LYON	34,1 %	45,3 %	7
CORSE	32,2 %	44,5 %	8
DIJON	29,5 %	44,5 %	9
POTIERS	29,4 %	44,5 %	10
NANTES	27,5 %	44,1 %	11
NICE	34,9 %	44 %	12
BORDEAUX	30,3 %	43,6 %	13
AIX-MARSEILLE	33,6 %	43,5 %	14
BESANCON	29,9 %	43,4 %	15
ORLEANS	26,6 %	43 %	16
LILLE	28,0 %	42,8 %	17
STRASBOURG	30,7 %	41,7 %	18
MONTPELLIER	30,1 %	41,3 %	19
REIMS	28,0 %	40,2 %	20
CAEN	26,7 %	40,1 %	21
AMIENS	24,6 %	38,8 %	22
ROUEN	24,9 %	38,5 %	23
REG. PARISIENNE	35,9 %	%	
FRANCE METRO.	31,4 %	44,4 %	

Sources : Le Monde de l'Education n°147

27 En 1987, l'écart entre académie était de 13,1% (entre Toulouse et Amiens). En 1990, l'écart entre les deux extrémités du classement (Rennes et Amiens) est de 12,6%.

28 Paris est l'académie où les chances d'être bachelier sont les plus grandes (De ce point de vue, la hiérarchie des académies est très différente du classement par taux de succès au baccalauréat. Paris, a un des taux de succès les plus médiocres de France.) : près de deux jeunes sur trois (64,5%), y sont parvenus en 1990, alors que la moyenne nationale était cette année là, de 44%. Mais Paris est un cas très particulier, cette académie draine en effet beaucoup d'élèves des académies limitrophes (Créteil, Versailles). Si l'on prend la région parisienne (académies de Paris, Créteil et Versailles), la part d'une génération obtenant le baccalauréat tombe à 45,7%.

Cette stabilité d'ensembles géographiques qui s'ébranle depuis peu et la persistance de fortes inégalités régionales pour l'accès au baccalauréat témoignent du "poids des héritages". Héritages et non pas reflet de traditions culturelles séculaires, puisque différentes cartes d'alphabétisation et d'illettrisme montrent une avance relative du nord et de l'est de la France au milieu du XIX^{ème} siècle (29). La physionomie actuelle du paysage de la scolarisation n'apparaît qu'avec la première révolution industrielle et la concurrence qu'elle crée entre emploi et école. Au cours du XIX^{ème} siècle, les richesses naturelles du Nord-Pas-de-Calais lui ont permis de conquérir une solide position économique. Mais le travail fourni en abondance à la population locale demandait peu de qualification. Dans le Nord et l'Est industriels, les recrutements étaient très précoces, la formation se faisait souvent "sur le tas", au contact des membres de la famille ou du voisinage. Les anciennes structures de production n'exigeaient que des formations initiales courtes et offraient peu d'emploi de niveau supérieur. La population, à large dominante ouvrière, était tout naturellement peu encline à pousser les jeunes vers des études qui n'ouvraient pas les portes des usines.

"Tout en faisant la course industrielle en tête, la région a dès lors glissé en queue de peloton de la formation (30)". Dans l'histoire de l'éducation du Nord-Pas-de-Calais, il y a ainsi un "trou noir" de quelques 200 ans, au cours desquels la région a, en quelque sorte, oublié d'étudier.

Dans ce milieu nordiste particulier, explique P.J. Thumerelle, la longue emprise des communautés de travail sur les individus et la tradition paternaliste des entreprises n'ont jamais mis la scolarisation en première ligne des préoccupations "Pourquoi un patron se serait-il occupé de cultiver l'esprit de son personnel quand il n'avait besoin que de ses bras ? Qu'est-ce qui pouvait bien retenir un gosse à l'école alors que la mine ou l'aciérie de son village permettait de le faire ouvrier dès 12 ans ? ". Dans le "triangle noir", comme l'appelle A. Frémont (31), du nord-ouest de la France, Nord-Pas-de-Calais, Picardie et Normandie, le "pari sur l'intelligence", n'a jamais été fait que du bout des lèvres, tant par les notables et les entrepreneurs que par les familles paysannes ou ouvrières.

29 A la fin du XVIII^{ème} siècle, le niveau moyen d'instruction n'était pas mauvais : les actes d'état-civil en témoignent rappelle C. Pair (recteur de l'académie de Lille)

30 Claude Pair, *Le Monde de L'Education* n°180 mars 1991

31 Frémont A. *Géographie d'une société*, Flammarion coll. géographes, Paris, 1988.

Dans la tempête des années 1970, le bel édifice industriel n'a pas résisté. L'une après l'autre, les activités régionales traditionnelles – le textile, la sidérurgie, l'extraction charbonnière, la construction navale – se sont effondrées. Leur chute a "ruiné des pays entiers et laissé littéralement sur le carreau des milliers d'hommes et de femmes" (32). Au coeur de ce paysage dévasté, le retard de formation est devenu évident pour tous car non seulement la région avait perdu sa puissance d'antan, mais elle ne disposait pas des ressources nécessaires pour envisager un nouveau départ.

L'ancienneté de l'industrialisation de la région Nord-Pas-de-Calais et la forte présence d'industries de main d'oeuvre pèsent encore lourdement sur la scolarité des jeunes. Un grand nombre d'entre eux quittent l'école à la fin de la scolarité obligatoire, ou sont orientés vers les filières courtes de l'enseignement technique. La force d'inertie est puissante.

A l'inverse, dans le Midi et l'ouest, régions écartées de ces mutations économiques, la rareté des créations d'emplois a très tôt fait prendre conscience des possibilités d'ascension sociale par le diplôme. En Bretagne le jeu d'initiatives municipales ou le développement de l'enseignement privé a mis en place les équipements nécessaires, et en quelques années, ces régions du Midi et de la Bretagne devenaient le vivier de recrutement principal de la fonction publique. Pour Roger Brunet (33), il y a un "phénomène midi", et celui-ci a pour caractéristique "un rapport particulier à la terre, la faiblesse de l'industrialisation, l'abondance corrélative du tertiaire, du petit commerce et des professions libérales, avec un fort niveau d'études depuis plus d'un siècle, signe d'une fuite vers d'autres horizons d'emploi".

Ces dynamiques scolaires régionales divergentes ont eu, au fil des décennies, des effets qui restent aujourd'hui encore très sensibles. Les inégalités géographiques du système scolaire se sont cumulées aux inégalités sociales et les ont renforcées. Selon A. Frémont, le système scolaire français fonctionne le mieux dans les régions les plus stables, à mobilité assez réduite et à faible potentiel de jeunes (34), pour les enfants des classes les plus favorisées et ceux des classes moyennes. Il produit, au contraire, le plus d'enfants sous-scolarisés là où les effectifs sont les plus élevés, dans les régions de forte immigration et

32 Bertrand Verfaillie : Le Monde de L'Education n°180 mars 1991

33 Roger Brunet, Le redéploiement industriel, 1986, Montpellier, publication GIP-RECLUS.

34 région parisienne faisant exception

dans les zones très prolétarisées (35). La région Nord-Pas-de-Calais répond tout à fait à la deuxième proposition, elle se caractérise par l'importance des moins de vingt ans (33% contre 29% pour la France entière en 1982), par une proportion importante de familles ouvrières par rapport à l'ensemble du pays (48,1% contre 32,9% en 1982) et une sous-représentation des catégories socio-professionnelles supérieures.

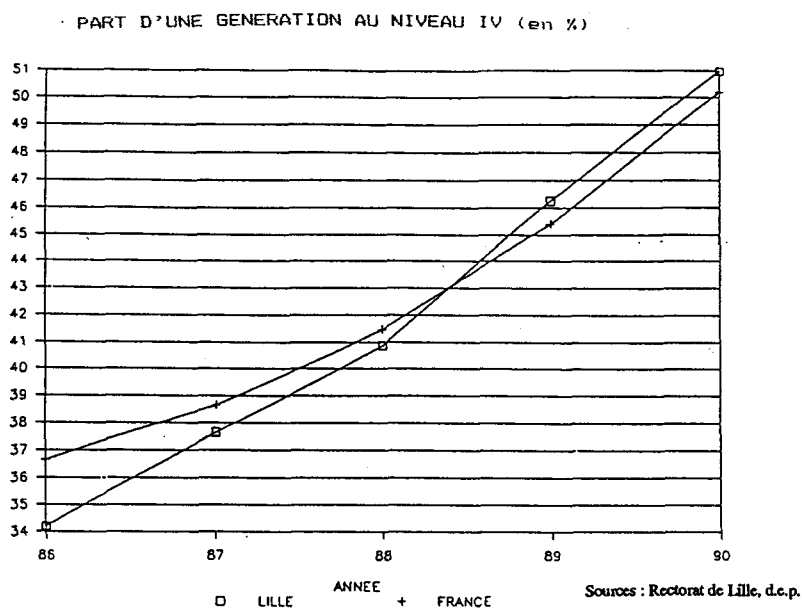
Le Nord-Pas-de-Calais comme d'autres régions très défavorisées a toutefois mis les bouchées doubles pour rattraper son retard.

Pour l'ensemble des baccalauréats, le rapport du nombre de baccalauréats délivrés dans l'académie de Lille sur le nombre de baccalauréats délivrés en France progresse de 6,2% en 1975 à 7,3% en 1987 (36).

Entre 1979 et 1987, le nombre d'admis au baccalauréat dans le Nord-Pas-de-Calais passe de 13.792 à 18.257 individus (soit + 4% par an) et à 27.920 en 1990 (soit +24% par an !).

L'évolution de la part d'une génération qui obtient le baccalauréat est en progression constante. De 17% en 1972, elle passe à 19,4% en 1975, à 28% en 1987, 36,9% en 1989 et à 42,8% en 1990, date à laquelle elle restait encore inférieure à la moyenne française (44,4%). En 1991, la région a même dépassé la moyenne nationale (50,2%) avec 51% d'une classe d'âge au niveau 4.

Document 3.11



35 cartes : L'inégale scolarisation : population de 15 ans et plus par niveau de diplôme : aucun diplôme déclaré, diplômés supérieurs au baccalauréat.
36 et stagne depuis lors (7,3% en 1990).

2. Les inégalités infra-régionales

A l'échelle régionale, on ne peut qu'approcher la part de bacheliers par génération et par zone (37). Le nombre de bacheliers par Bassins Formation-Emploi est actuellement établi à partir des établissements où les élèves de terminale effectuent leurs études et non à partir du lieu de résidence. Certains élèves effectuant leur année de terminale dans un lycée d'un autre Bassins Formation Emploi que celui de leur résidence, ceci pose un biais non contournable.

Faute de données plus précises, il vaut mieux prendre en compte la population des bacheliers en fonction du lieu où ces derniers ont préparé le baccalauréat. Le tableau ci-dessous détaille ainsi pour chaque zone la part d'une génération admise au baccalauréat (bacheliers 1987 sur génération de référence qui est celle en âge d'être en terminale en 1986-1987).

PART D'UNE GENERATION ADMISE AU BAC	
CALAIS	20,0%
SAMBRE-AVESNOIS	25,8%
ROUBAIX-TOURCOING.....	26,0%
BASSIN-MINIER-CENTRE	26,0%
DUNKERQUE.....	28,0%
VALENCIENNES-DENAIN.....	29,1%
BOULOGNE-MONTREUIL.....	29,6%
CAMBRAI	30,6%
BASSIN-MINIER-OUEST.....	30,6%
DOUAI.....	30,8%
LILLE	33,1%
ARTOIS-TERNOIS	33,9%
ARMENTIERES-HAZEBROUCK.....	34,4%
SAINT-OMER.....	39,3%
TOTAL	29,7%

Les inégalités spatiales d'accès au baccalauréat sont très importantes dans la région. La zone de Saint-Omer amène au baccalauréat deux fois plus de jeunes par génération que celle de Calais.

Dans les zones de Calais, celle de l'Est de la région (Sambre-Avesnois), de Roubaix-Tourcoing et dans le centre du bassin minier (zone de Lens), l'accès au baccalauréat est plus difficile qu'ailleurs.

37 "Zones IFRESI" ou "Bassin Emploi-formation remaniés", voir annexe n°2

Les zones de Dunkerque, Valenciennes, Boulogne-Montreuil, Cambrai, Bassin-Minier-Ouest et Douai occupent une position moyenne dans la région, mais inférieure à la moyenne nationale (31,4% en 1987).

Quatre zones scolarisent bien leurs enfants jusqu'au baccalauréat : Lille, Artois-ternois, Armentières-Hazebrouck et Saint-Omer.

B. DU BACCALAUREAT AU SUPERIEUR : INEGALITES SPATIALES

Les taux de poursuite d'étude des bacheliers ont considérablement augmentés dans les années quatre-vingt dans le Nord-Pas-de-Calais comme partout en France. La région Nord-Pas-de-Calais n'est, de ce point de vue, plus en retard par rapport à la moyenne française. Le taux d'accès des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur était très faible en 1979 (75% pour l'académie de Lille en 1979 contre 81,7% en France), la région a dépassé la moyenne nationale en 1989 (90,2% dans le Nord-Pas-de-Calais contre 89,9% en France).

Ces taux d'accès à l'enseignement supérieur sont très disparates dans la région, d'un bassin à l'autre. Les faiblesses peuvent être dues à la structure des populations concernées, structures parfois défavorables à la scolarisation post-baccalauréat : sur-représentation des bacheliers technologiques, représentation ouvrière forte, retards scolaires accentués. Toutes ces variables sont porteuses de handicaps (Cf. partie précédente). On s'intéressera ici, en particulier à la variable synthétique qu'est la série de baccalauréat et au milieu socio-professionnel des étudiants. Le milieu géographique, ses spécificités culturelles et économiques sont susceptibles d'affaiblir l'attrait de l'enseignement supérieur. Enfin, et peut être surtout, l'éloignement des formations supérieures semble aussi être dissuasif.

1. Les inégalités infra-régionales

L'approche géographique de la transition baccalauréat-enseignement supérieur au niveau infra-régional pose un problème. Les premiers inscrits dans l'enseignement supérieur devraient être rapportés aux bacheliers originaires de la zone. Les données disponibles ne permettent pas, on l'a vu, la détermination

précise de l'origine géographique des bacheliers (38). D'autre part, certains bacheliers vont étudier hors de la région Nord-Pas-de-Calais et nous ne disposons d'informations que sur les bacheliers poursuivant leurs études dans la région.

Le tableau suivant, qu'il convient donc d'examiner avec prudence, détaille l'accès à l'enseignement supérieur des différentes zones, mesuré par le rapport : bacheliers 1987 de la région entrants dans l'enseignement supérieur régional à la rentrée suivante rapportés aux bacheliers 1987 des différentes zones (39).

ACCES DES BACHELIERS A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR	
SAINT-OMER	65,2%
BOULOGNE-MONTREUIL.....	73,6%
DOUAI.....	85,8%
ARTOIS-TERNOIS	86,1%
LILLE	88,3%
BASSIN-MINIER-CENTRE.....	88,7%
CAMBRAI	89,0%
BASSIN-MINIER-OUEST.....	89,5%
VALENCIENNES-DENAIN.....	89,5%
ARMENTIERES-HAZEBROUCK....	89,9%
SAMBRE-AVESNOIS	90,4%
ROUBAIX-TOURCOING.....	93,2%
DUNKERQUE.....	95,4%
CALAIS	101,0%
TOTAL	87,9%

L'accès à l'enseignement supérieur est particulièrement faible dans les zones de Boulogne-Montreuil (40) et surtout dans celle de Saint-Omer

A l'opposé, trois zones scolarisent la quasi-totalité de leurs bacheliers dans l'enseignement supérieur : Roubaix-Tourcoing (41), Dunkerque et surtout Calais (42).

38 Les grands centres urbains scolarisent jusqu'au baccalauréat une part non négligeable d'élèves non originaires de leur zone, ce qui contribue à augmenter le dénominateur du ratio et donc à minimiser l'indice

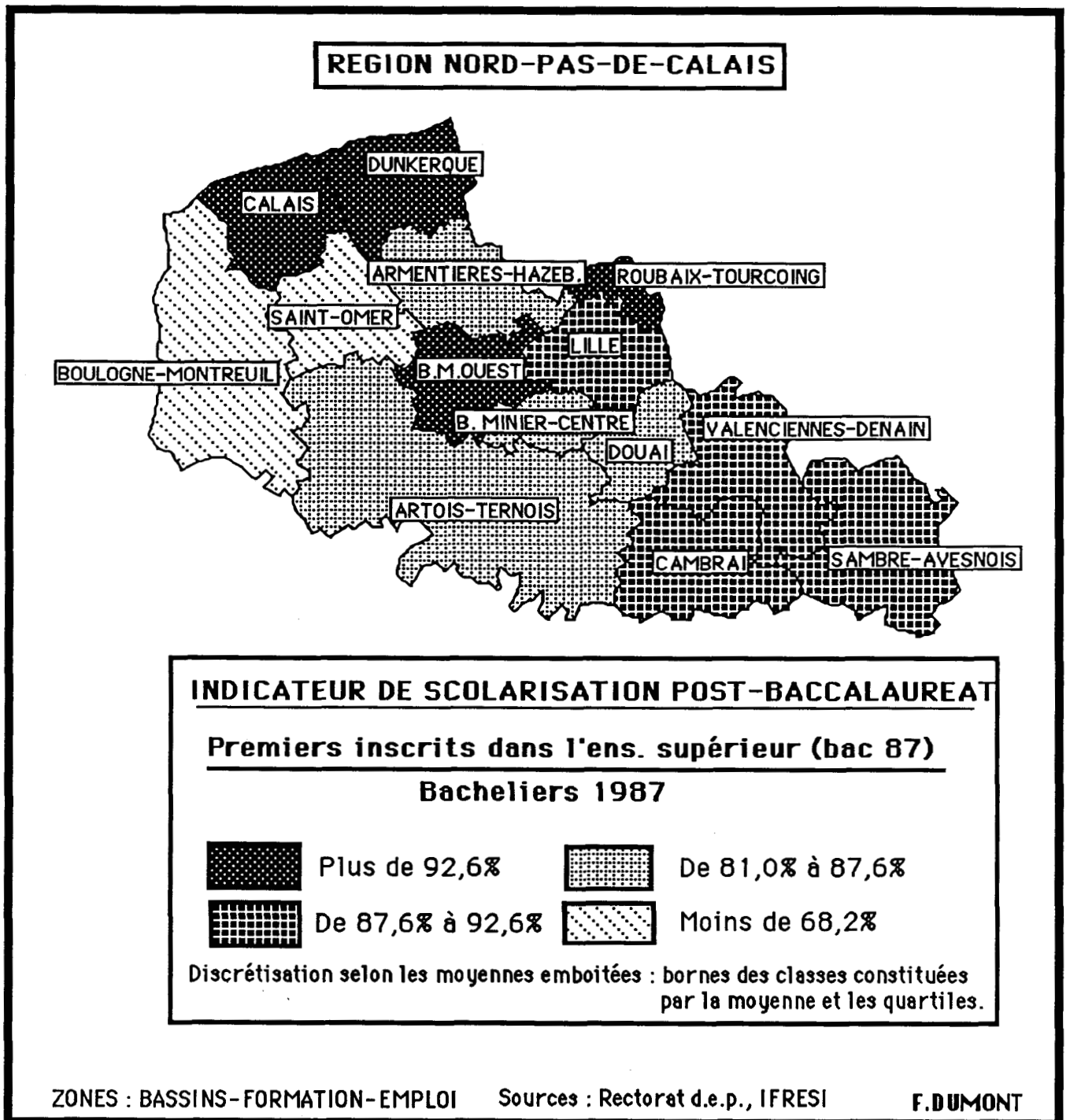
39 Selon l'endroit où a été suivie la terminale.

40 Une partie des bacheliers de cette zone poursuivent leurs études dans l'académie voisine d'Amiens (voir chapitre précédent), ce qui contribue à affaiblir le numérateur et donc à sous-estimer ce taux de passage baccalauréat-supérieur.

41 Une partie des originaires de la zone Roubaix-Tourcoing ont été scolarisés dans les lycées lillois, ils n'apparaissent donc pas au dénominateur, ce qui surestime le taux de passage.

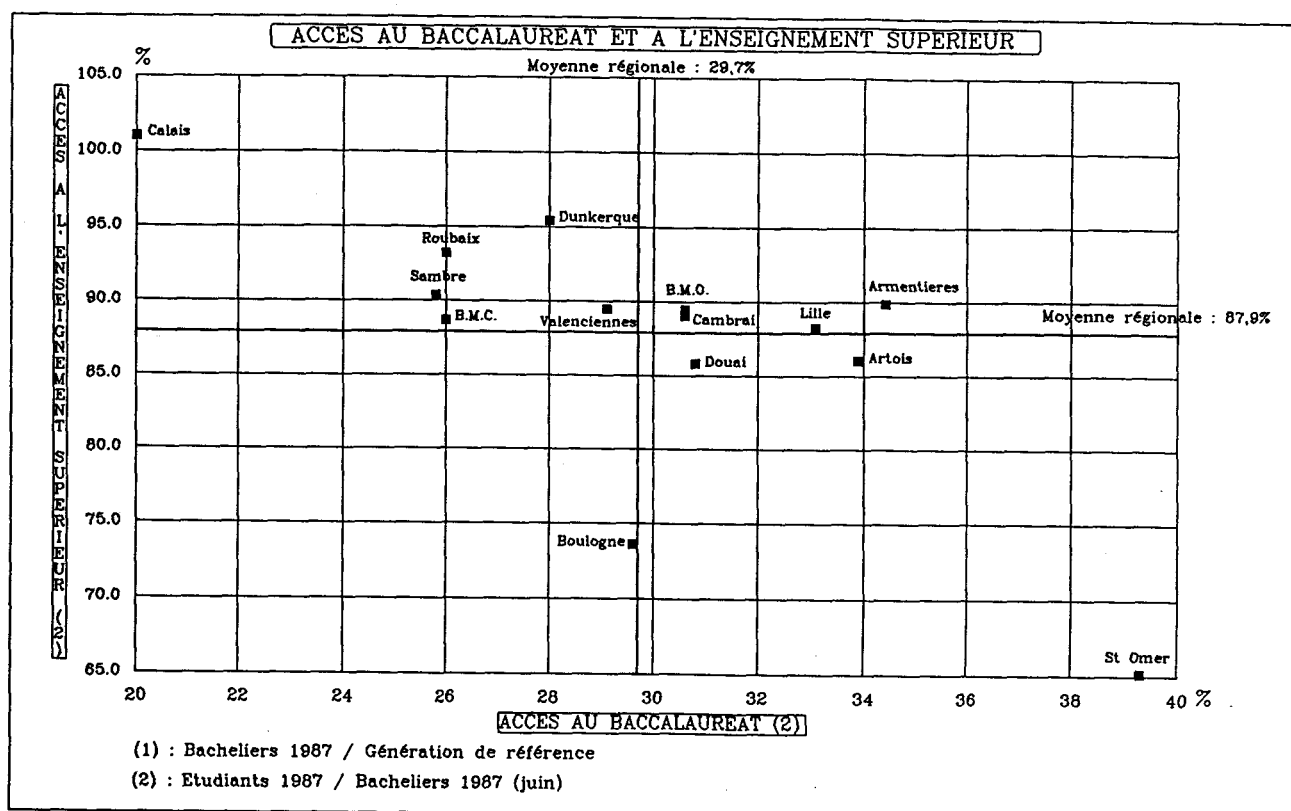
42 Douai, Arras, Valenciennes et surtout Lille captent une partie des lycéens originaires d'autres zones, le dénominateur est gonflé par ce biais et le taux sous-estimé.

Document 3.12



L'analyse concomitante des deux composantes du taux de scolarisation post-baccalauréat (doc 3.13), à savoir l'accès au baccalauréat et le taux de poursuite d'études, permet de distinguer plusieurs types de zones. On peut déjà pressentir qu'il existe une relation entre le taux d'accès à l'enseignement supérieur et l'offre de formation supérieure des différentes zones.

Document 3.13



La zone de Lille, où le taux de scolarisation post-baccalauréat est élevé, bénéficie à la fois d'un excellent taux de scolarisation jusqu'au niveau baccalauréat (43) et d'un relativement bon maintien de la scolarisation au delà. C'est la zone où l'offre de formation est la plus intense à tous les niveaux. Armentières-Hazebrouck, voisine de Lille, occupe une position semblable à celle de la zone métropolitaine.

La zone de Boulogne-Montreuil est dans une situation diamétralement opposée sur le nuage (faible taux d'accès au baccalauréat, fort taux d'abandon post-baccalauréat). C'est une zone éloignée de tous le système de formation supérieure.

La zone de Calais est l'exemple du cas où la transition enseignement secondaire-enseignement supérieur est excellente, on peut noter dans cette zone la présence déjà ancienne d'un IUT et d'une antenne universitaire (DEUG et DEUST). Mais le taux de scolarisation post-baccalauréat y est cependant

43 Essentiellement en filières classiques.

mauvais, à cause d'un abandon d'études considérable au cours de l'enseignement secondaire.

La zone de Saint-Omer est dans une situation diamétralement opposée à celle de Calais, elle a un excellent taux de scolarisation jusqu'au baccalauréat, mais un très mauvais passage du secondaire au supérieur. C'est une zone où les formations supérieures sont absentes (en 1987).

On remarque aussi les contrastes entre les zones de Béthune (Bassin-Minier-Ouest) et Lens (Bassin-Minier-Centre) d'une part, Douai et Valenciennes-Denain d'autre part, pourtant très proches sur le plan socio-économique comme sur celui des structures de population et des mentalités. L'offre de formation supérieure est très inégale dans ces zones.

2. La sur-représentation des baccalauréats technologiques

Dans le Nord-Pas-de-Calais, le retard global dans l'accès au baccalauréat s'est progressivement comblé. Il subsiste toutefois un déséquilibre majeur, une sur-représentation dans notre région des baccalauréats technologiques et professionnels, et du même coup, une sous-représentation des baccalauréats généraux.

Le contingent de bacheliers technologiques a davantage progressé que celui des bacheliers généraux (respectivement +80,8% et +55% de 1980 à 1990). A quelques exceptions près (44), ce phénomène s'est constaté dans toutes les académies, mais avec des décalages plus ou moins marqués (45). Une opposition géographique supplémentaire entre le nord et le sud est ainsi apparue en France dans la répartition entre baccalauréat général et baccalauréat technologique.

Dans le nord de la France, et en particulier dans le Nord-Pas-de-Calais, les baccalauréats technologique et professionnel se sont davantage développés en raison d'héritage industriel et de formations techniques plus solidement implantées qu'ailleurs. Au total, dans les académies méridionales, moins d'un tiers des bacheliers est issu de l'enseignement technologique et professionnel,

44 Dijon, Reims et Strasbourg.

45 Qui ne sont pas corrélés avec une situation de retard de scolarisation en début de période, expliquent R. Héryn et R. Joffrès in Atlas de la France universitaire.

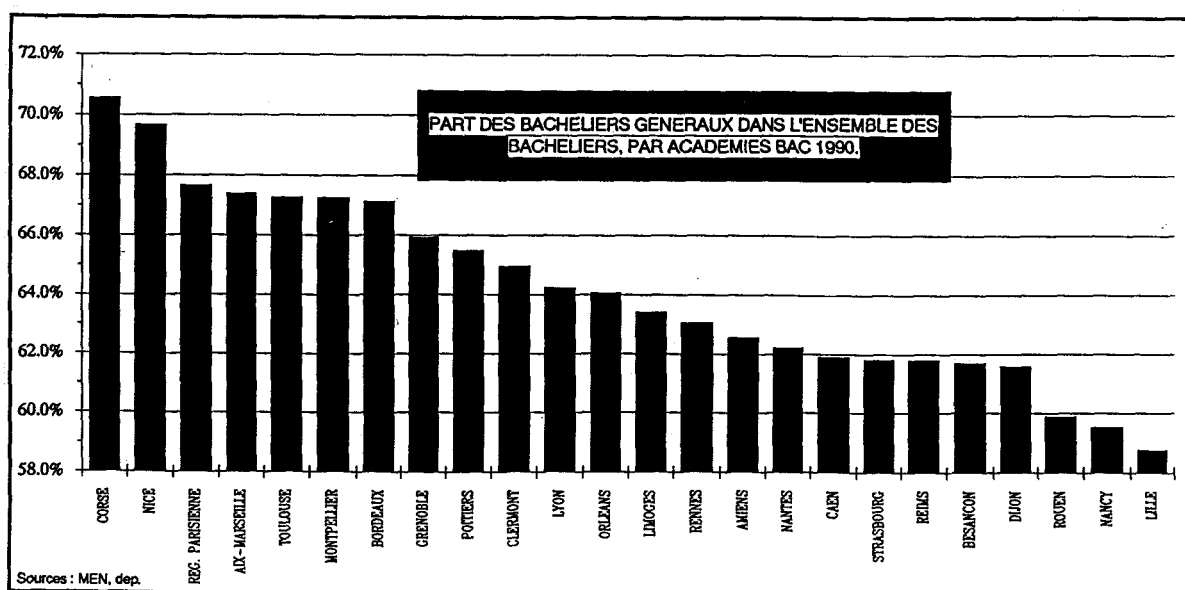
alors qu'ils sont près de 40% dans les académies septentrionales (46) et 41,2% dans l'académie de Lille.

Dans l'académie de Lille, en dix ans, de 1979 à 1989 le nombre d'admis aux baccalauréats technologiques et professionnels augmente de 103%, celui des admis aux baccalauréats généraux de 54%. La part des baccalauréats technologiques et professionnels passe de 33% à 41,2% entre 1979 et 1990 (contre 35,6% en moyenne nationale). Les bacheliers de l'enseignement général en 1990 ne représentent plus que 58,8% de l'ensemble des bacheliers contre 70% en 1976/1977.

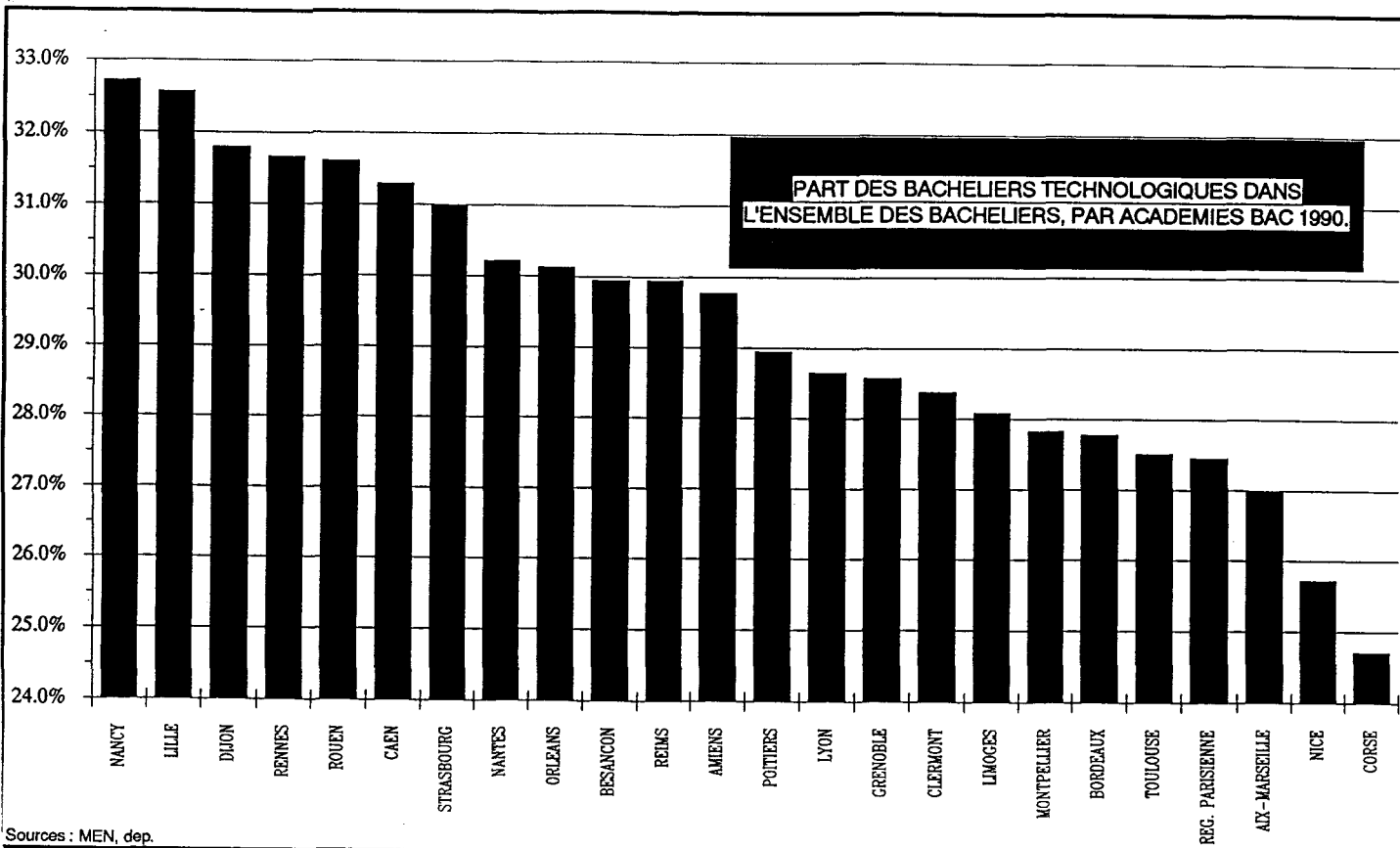
Le rapport du nombre de baccalauréats délivrés dans l'académie de Lille sur le nombre de baccalauréats délivrés en France, passe de 6,8% en 1975 à 8,4% en 1990 pour les bacheliers technologiques et professionnels alors qu'il passe de 6,1% à 6,6% dans le même temps pour les bacheliers généraux.

En 1990, l'académie de Lille occupait le deuxième rang (derrière Nancy) en province pour la part représentative des baccalauréats technologiques et le vingt-deuxième rang pour la part représentative des baccalauréats généraux (doc. 3.14).

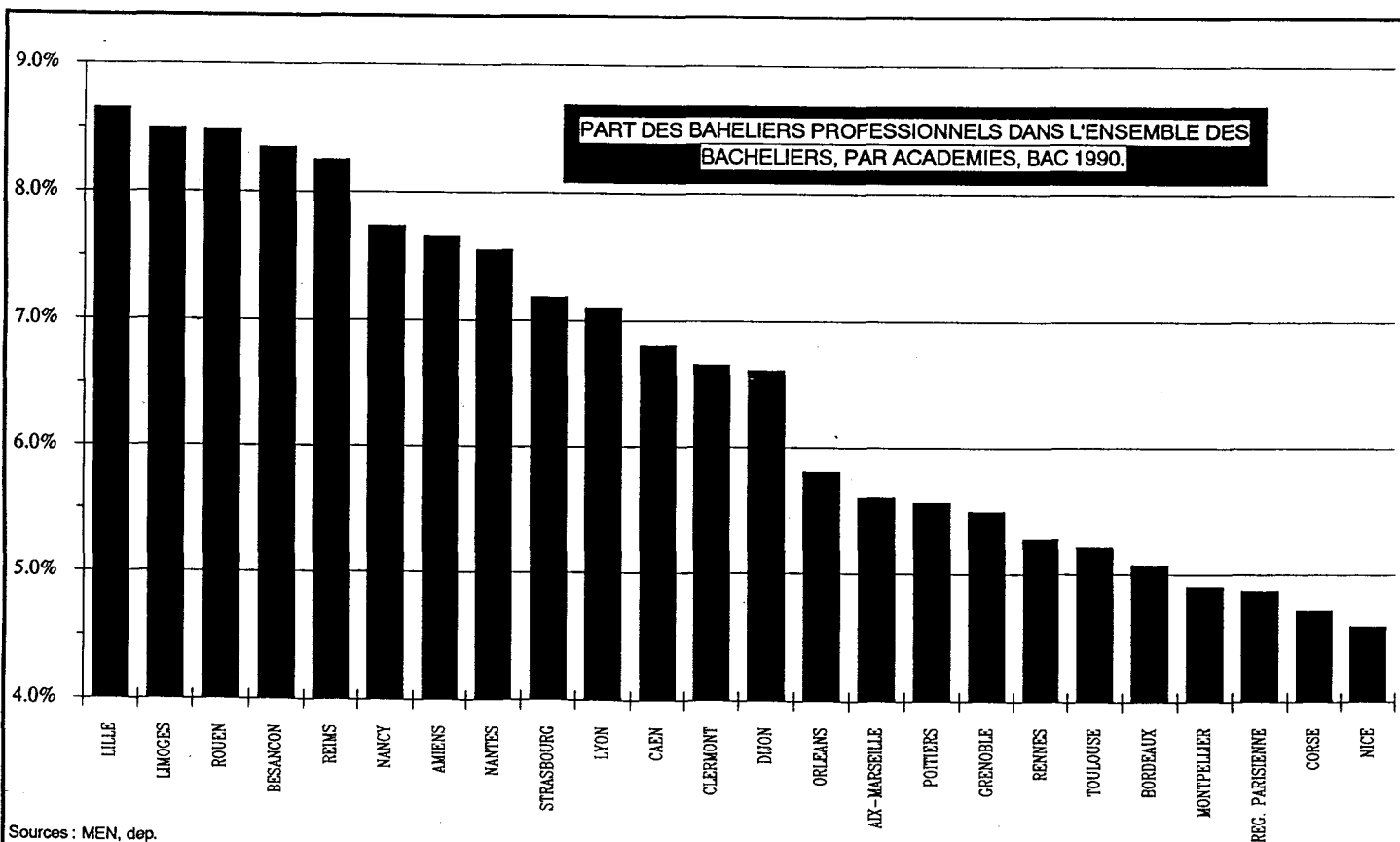
Document 3.14A



Document 3.14B



Document 3.14C



En 1986/1987, le classement des académies selon les pourcentages de baccalauréats scientifiques faisait apparaître la faiblesse de l'académie de Lille (doc. 3.14, 3.15) :

- baccalauréat C+D+E : 17ème rang
- baccalauréat C : 10ème rang
- baccalauréat D : 19ème rang
- baccalauréat E : 16ème rang

En 1990, ces faiblesses se sont atténuées :

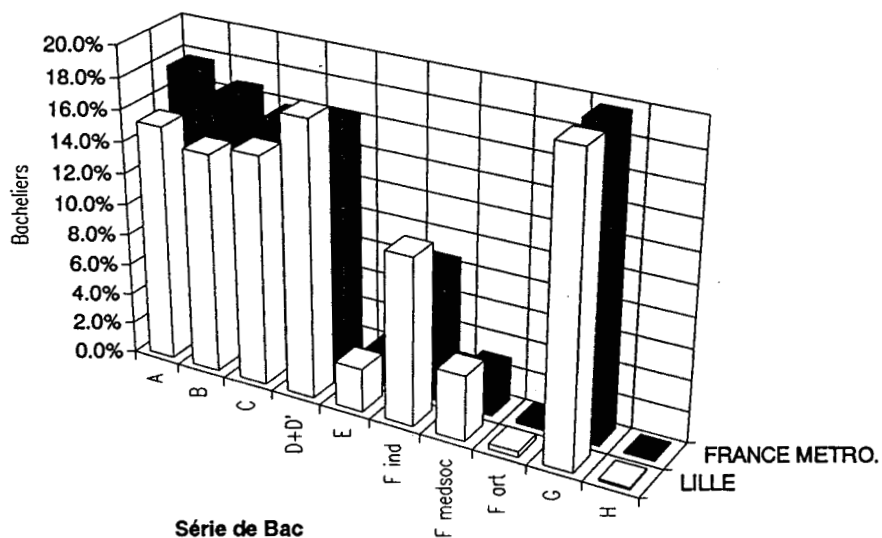
- baccalauréat C+D+E : 6ème rang
- baccalauréat C : 13ème rang
- baccalauréat D : 7ème rang
- baccalauréat E : 5ème rang

Les séries A et B sont sous-représentées :

- baccalauréat A : 21ème rang
- baccalauréat B : 20ème rang

Document 3.15

REPARTITION DANS LES SERIES DU BACCALAUREAT DES BACHELIERS 1990. ACADEMIE DE LILLE ET FRANCE METROPOLITAINE.



Pour les baccalauréats technologiques, la série G occupe un rang médian :

- baccalauréat G : 10ème rang

Les baccalauréats F occupent les premiers rangs :

- baccalauréat F industriel : 5ème rang
- baccalauréat F médical et social : 2ème rang
- baccalauréat F arts : 3ème rang

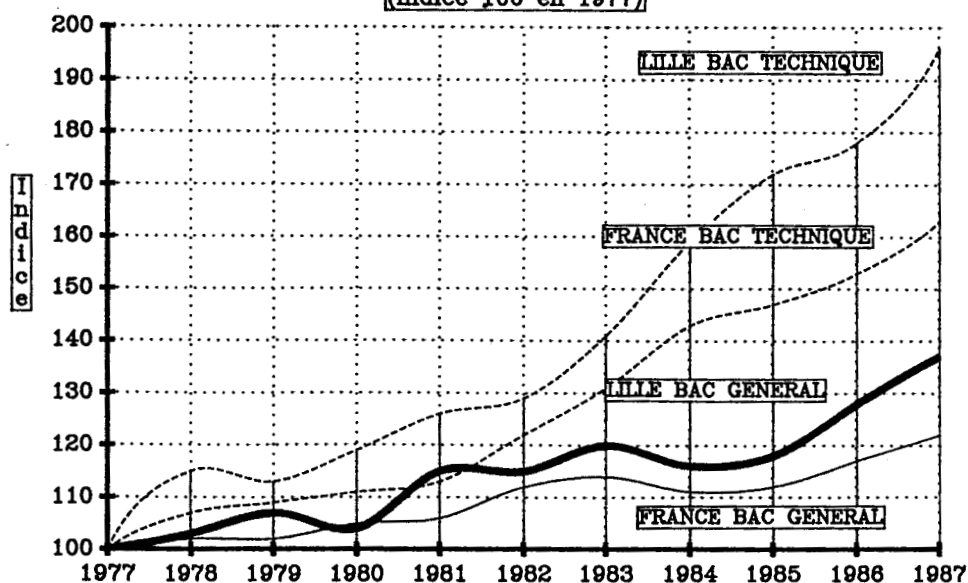
Document 3.16

ACADEMIES \ SERIES	A	B	C	D+D'	E	F Ind	F medsoc	F art	G	H	TOTAL
AUX-MARSEILLE	18.9%	17.5%	15.5%	17.3%	2.2%	7.9%	2.9%	0.3%	17.6%	0.1%	100.0%
AMIENS	17.5%	18.9%	13.5%	15.7%	2.2%	8.9%	3.2%	0.0%	20.1%	0.0%	100.0%
BESANCON	18.3%	14.6%	15.0%	16.4%	2.8%	11.2%	2.4%	0.3%	18.9%	0.1%	100.0%
BORDEAUX	22.6%	13.6%	13.8%	18.7%	2.3%	7.4%	2.3%	0.3%	19.0%	0.0%	100.0%
CAEN	20.3%	14.6%	12.5%	17.2%	1.8%	8.5%	2.5%	0.5%	21.9%	0.1%	100.0%
CLERMONT	19.1%	16.7%	14.7%	17.6%	1.9%	8.0%	3.7%	0.0%	18.1%	0.3%	100.0%
CORSE	25.4%	15.0%	13.9%	19.2%	0.6%	2.6%	5.9%	0.0%	17.4%	0.0%	100.0%
CRETEIL	16.3%	17.4%	15.9%	13.8%	1.4%	8.1%	3.0%	0.3%	23.8%	0.1%	100.0%
DIJON	18.2%	15.1%	14.6%	14.7%	3.5%	10.0%	2.5%	0.1%	21.2%	0.0%	100.0%
GRENOBLE	19.0%	16.0%	17.2%	14.4%	3.1%	8.2%	2.2%	0.0%	19.8%	0.0%	100.0%
LILLE	15.3%	14.2%	14.8%	17.8%	2.8%	10.9%	4.2%	0.4%	19.5%	0.1%	100.0%
LIMOGES	19.4%	14.1%	14.1%	19.5%	2.3%	11.3%	3.4%	0.2%	15.8%	0.0%	100.0%
LYON	16.9%	18.5%	16.1%	15.7%	2.4%	9.2%	2.7%	0.3%	18.3%	0.0%	100.0%
MONTPELLIER	20.3%	15.1%	16.7%	16.3%	2.4%	7.4%	2.4%	0.3%	19.1%	0.0%	100.0%
NANCY	17.2%	13.9%	16.9%	13.4%	3.2%	13.1%	3.8%	0.3%	18.1%	0.1%	100.0%
NANTES	18.9%	16.3%	12.7%	18.2%	1.6%	7.5%	3.1%	0.1%	21.7%	0.0%	100.0%
NICE	21.3%	18.6%	16.6%	14.8%	1.9%	6.1%	1.7%	0.5%	18.5%	0.1%	100.0%
ORLEANS	16.6%	16.4%	16.3%	15.4%	2.7%	8.7%	2.5%	0.3%	21.0%	0.0%	100.0%
PARIS	19.6%	19.3%	20.3%	15.4%	1.0%	6.7%	2.5%	0.2%	15.0%	0.0%	100.0%
POTIERS	19.8%	15.6%	15.5%	16.7%	1.8%	7.5%	2.8%	0.2%	20.1%	0.0%	100.0%
REIMS	18.7%	17.5%	16.4%	14.2%	2.6%	9.4%	3.2%	0.2%	19.5%	0.2%	100.0%
RENNES	15.0%	15.6%	14.8%	18.6%	2.4%	7.9%	2.5%	0.3%	22.3%	0.6%	100.0%
ROUEN	17.1%	18.4%	12.7%	15.5%	1.5%	9.8%	2.6%	0.3%	21.2%	0.0%	100.0%
STRASBOURG	14.9%	14.6%	19.7%	14.7%	2.5%	11.4%	3.4%	0.3%	18.2%	0.3%	100.0%
TOULOUSE	18.4%	15.5%	15.3%	19.0%	2.4%	8.8%	2.9%	0.3%	17.3%	0.1%	100.0%
VERSAILLES	14.2%	21.6%	18.0%	15.3%	1.4%	6.5%	2.3%	0.1%	20.6%	0.1%	100.0%
FRANCE METRO.	17.7%	16.7%	15.8%	16.3%	2.2%	8.6%	2.8%	0.2%	19.7%	0.1%	100.0%

Document 3.17

EVOLUTION DU NOMBRE DES BACHELIERS

(Indice 100 en 1977)



Sources : Rectorat Lille et M.E.N.

Le Nord-Pas-de-Calais a rattrapé son retard en volume de baccalauréats, le principal déséquilibre réside désormais dans le type de baccalauréat délivré. Dans la région, les classes de terminale technologique industrielles (série F) ont connu une très forte expansion depuis qu'elles ont pris le relais (en partie) des classes de préparation au brevet de technicien, il y a une vingtaine d'années. Cette expansion des baccalauréats F a profité, avant tout, aux garçons d'origine modeste (en particulier ouvrière) dont les performances scolaires moyennes ne leur auraient donné accès, il y a vingt ans, qu'à un BEP ou un Brevet de Technicien (47).

Ce déséquilibre est responsable en partie de la faiblesse de l'enseignement supérieur régional, car, la série de baccalauréat a, on l'a vu, une influence considérable sur la poursuite d'études et le choix de la filière. L'intention de poursuivre des études après le baccalauréat est très liée à la série du baccalauréat préparé. La proportion d'élèves de terminale songeant à l'arrêt des études après le baccalauréat est négligeable pour les séries classiques mais importante pour les séries techniques.

Document 3.18

TAUX D'ACCES DES NOUVEAUX BACHELIERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
Comparaison academie de Lille (L) - France (F)

	UNIVERSITES				IUT				STS (1)				CPGE (1)				TOTAL SUPERIEUR (2)			
	1979		1989		1979		1989		1979		1989		1979		1989		1979		1989	
	L	F	L	F	L	F	L	F	L	F	L	F	L	F	L	F	L	F	L	F
A	58.9	70.3	80.8	74.3	2	1.9	1.6	1.6	10.3	11.8	16.5	14.6	6.7	6.9	5.2	5.7	77.9	90.9	100.4	92.5
B	48.2	62.9	65.2	68	8.4	9.3	9.4	7.2	15	10.5	19.8	16.9	3.6	2.4	4.9	4.8	75.2	85.1	98.3	95.6
C	60.4	60.2	58.8	62.6	6	7.5	7.8	8.6	4.4	4.8	2.4	2.9	44	39.3	47.1	42.6	114.8	111.8	98.3	103.2
D	54.8	63.9	63.8	65.6	10.5	9.3	12	12.6	8.9	9.4	11.2	10.9	5.9	4	5.8	4.9	80.1	86.6	91.2	92.8
E	31.8	25.1	24.5	25.4	24.4	27.3	39	36.6	18.6	14	14.8	9.1	33.6	27.3	37.5	27.9	108.4	93.7	107.6	93.7
Bac	54.7	63.1	65	66.7	7.8	7.7	9.4	8.3	9.7	9.5	12.4	11.7	16.1	12.5	16.7	13.8	88.3	92.8	97.3	95.7
F	8.3	13.2	13.2	15.5	16.8	19.5	11.1	11.5	27.7	25.6	50.7	47.1	1	1.4	0.9	2.3	53.8	59.7	75.6	76.2
G	15.2	22	31	31.8	6.7	10.3	5.6	5.8	18.1	16.6	43.1	40.2	0.7	0.4	0.5	0.5	40.7	49.3	80	78.2
H	11	19.2	21.7	16.1	6.7	37.9	10	19.6	31.1	18	50	60.1	13.3	3.5		3.6	62.1	78.6	81.7	99.4
Bt	11.6	18.3	23.4	25.5	11.9	14.3	7.9	8	23.1	20.4	46.4	42.9	0.9	0.8	0.7	1.2	47.5	53.8	78.2	77.6
TOTAL	40.6	50.3	49.5	53.6	9.1	9.6	8.8	8.2	14.2	12.6	25	21.7	11.1	9.2	10.7	9.8	75	81.7	90.2	89.9

(1) Ensemble des classes publiques et privées

(2) Les doubles comotes (inscription simultanée en université et CPGE) n'ont pu être déduits qu'en 1989

47 Quand l'accès au baccalauréat des enfants de milieux modestes a cessé d'être un fait exceptionnel réservé à de très bons élèves sur-sélectionnés, c'est, pour les garçons, essentiellement par la série F qu'il s'est réalisé.

D'une série à l'autre, les taux de poursuite d'études montrent ainsi une grande dispersion s'étalant de 50% à plus de 90% selon le type de bac. Ces taux se sont considérablement développés dans les années quatre-vingt dans le Nord-Pas-de-Calais, comme partout en France et la région Nord-Pas-de-Calais n'est plus en retard par rapport à la France en ce qui concerne ce taux (doc. 3.18). Le taux d'accès des nouveaux bacheliers à l'enseignement supérieur était très faible en 1979 (75% pour l'académie de Lille en 1979 contre 81,7% en France), la région a dépassé la moyenne nationale en 1989 (90,2% dans le Nord-Pas-de-Calais contre 89,9% en France). L'évolution des taux de poursuite d'étude est surtout le fait des baccalauréats technologiques. Les bacheliers généraux entrent quasiment tous dans les formations post-baccalauréat depuis longtemps déjà. En France, un peu plus des trois quarts des admis au baccalauréats technologiques 1989 se sont inscrits en formation post-baccalauréat à la rentrée suivante, ils n'étaient que 56% en 1981.

Ce sont donc les baccalauréats généraux qui sont le plus souvent suivis d'études ((97,3% en 1989 dans le Nord-Pas-de-Calais). Viennent ensuite les baccalauréats de techniciens de type industriel avec 81% de poursuite d'études immédiates. Quant aux bacheliers techniques "tertiaire", ils poursuivent moins volontiers des études : 62% seulement sont étudiants dans l'année qui suit le baccalauréat. On peut expliquer cette différence entre bacheliers technologiques secondaires et tertiaires, les capacités d'accueil sont plus faibles en STS tertiaires qu'en STS secondaire, de plus les STS tertiaires font l'objet d'une concurrence plus large (avec les bacheliers généraux).

L'arrêt des études est pour ces raisons plus fréquemment envisagé dans les terminales G : beaucoup de ces élèves, jeunes femmes déjà âgées, d'origine modeste, titulaires d'une qualification semi-professionnelle déjà monnayable, et dont les résultats scolaires n'encouragent pas à l'optimisme quant à leurs chances d'entrer en STS, optent pour la vie active plutôt que de faire le choix "téméraire" de l'université.

Si on distingue les bassins selon le type de terminale, celles menant aux baccalauréats techniques et celles menant au baccalauréats généraux, en utilisant comme outil statistique la part des jeunes d'une génération scolarisés dans ces classes, on constate une certaine homogénéité dans la distribution des terminales.

La quasi-totalité des bassins présente en effet des proportions de terminale technologique compris entre 16% et 20% : Lille, Roubaix-Tourcoing,

Dunkerque, Douai, Bassin-Minier-Centre, Boulogne-Montreuil, Valenciennes, Artois-Ternois et Cambrai. Le bassin Sambre-Avesnois envoie en terminale technique un peu moins de 16% des effectifs d'une génération en terminale technique, il est en deça de la moyenne nationale (48).

Trois bassins se distinguent, celui de Saint-Omer et celui de Bassin-Minier-Ouest qui envoient une très grande part de leurs enfants en terminale technique (respectivement 25% et 22%) et le bassin de Calais qui en envoie la plus faible part (9,1% d'une génération). On peut noter que Saint-Omer a le plus faible taux de poursuite d'études et Calais le meilleur.

En contraste, la dispersion est nettement plus forte dans le domaine des baccalauréats généraux, on sépare les zones en trois classes :

- Lille, Artois-ternois, Valenciennes, Douai, Bassin-Minier-Ouest avec plus de 28% des jeunes d'une génération scolarisés en classes de terminale générale (49).

- Saint-Omer, Armentières-Hazebrouck, Dunkerque, Boulogne, Cambrai et Calais entre 24% et 26% des jeunes d'une génération scolarisés en classes de terminale générale.

- Sambre-Avesnois, Roubaix-Tourcoing et Lens, moins de 24% des jeunes d'une génération scolarisés en classes de terminale général.

Le "retard" du Nord-Pas-de-Calais est donc beaucoup plus sensible pour les terminales générales que pour les terminales techniques, avec des inégalités entre bassins plus fortes pour les premières que pour les secondes. Seuls quelques bassins ont des taux de scolarisation dans l'enseignement général plus élevés : Lille, Arras, Douai, Valenciennes, Béthune. Ces bassins sont aussi des zones où la scolarisation post-baccalauréat est supérieure à la moyenne régionale. Ce sont les grands foyers régionaux d'activités tertiaires. Dans ces zones, la population est traditionnellement plus sensibilisée et exigeante en matière d'instruction.

Certaines zones semblent se spécialiser dans la production de baccalauréats généraux alors que d'autres "fabriquent" plutôt du baccalauréat technique. Les déséquilibres de la carte scolaire ont favorisé des comportements différenciés en matière d'orientation des élèves.

48 16,7% en 1986-87.

49 On remarquera toutefois que seuls les bassins d'Arras et de Lille présentent des coefficients supérieurs à la moyenne nationale (qui est de 30,9% en 1986-87).

3. L'éloignement spatial

On peut considérer l'éloignement des formations supérieures comme un facteur défavorable pour l'accès à ces formations. On a été tenté de calculer un indicateur du phénomène "distance".

Dans un système de scolarisation de type collège, il est facile de mesurer la distance kilométrique entre chaque lieu et l'établissement dont il relève d'après la carte scolaire. Dans l'enseignement supérieur, cela n'a aucun sens. Si un BTS électronique est enseigné dans un lieu donné, quel intérêt cela a-t-il pour l'étudiant qui réside en ce lieu et qui se prépare au professorat d'anglais ? Afin d'estimer l'effet de l'éloignement (effet d'offre) sur la demande en formations supérieures, nous avons essayé de mesurer l'effet de la répartition spatiale des établissements d'enseignement supérieur (en fait leur concentration), sur l'attraction potentielle de l'enseignement supérieur pour les différentes zones de la région. Chaque étudiant, en fonction de son lieu de résidence, et indépendamment de son cursus scolaire antérieur, se sent plus ou moins éloigné du système des formations supérieures. Il se situe dans un environnement où le potentiel d'enseignement supérieur est plus ou moins pesant, c'est cette pesanteur qu'il s'agit ici d'approcher.

Dans chaque lieu, symbolisé ici par le centre de chaque bassin formation-emploi, les étudiants potentiels sont sollicités par l'ensemble des formations offertes dans la région (et même, par d'autres régions (50)). Chaque établissement exerce sur l'étudiant une attraction d'autant plus forte que la visibilité de ses étudiants est apparente, c'est à dire d'autant plus forte qu'il est plus intensément fréquenté.

On admettra le postulat général que cette attraction est directement proportionnelle à la masse que représente l'établissement (51), et inversement proportionnelle à la distance géographique, en négligeant les autres facteurs d'attraction comme la notoriété des établissements ou les facilités de transport ou de logement.

50 Amiens exerce par exemple une influence sur le sud-ouest de la région Nord-Pas-de-Calais, mais nous négligerons l'instant cet aspect.

51 Par commodité on a retenu l'ensemble des effectifs étudiants de chaque type d'établissement de chaque bassin de formation-emploi.

Aussi avons nous construit un coefficient d'éloignement :

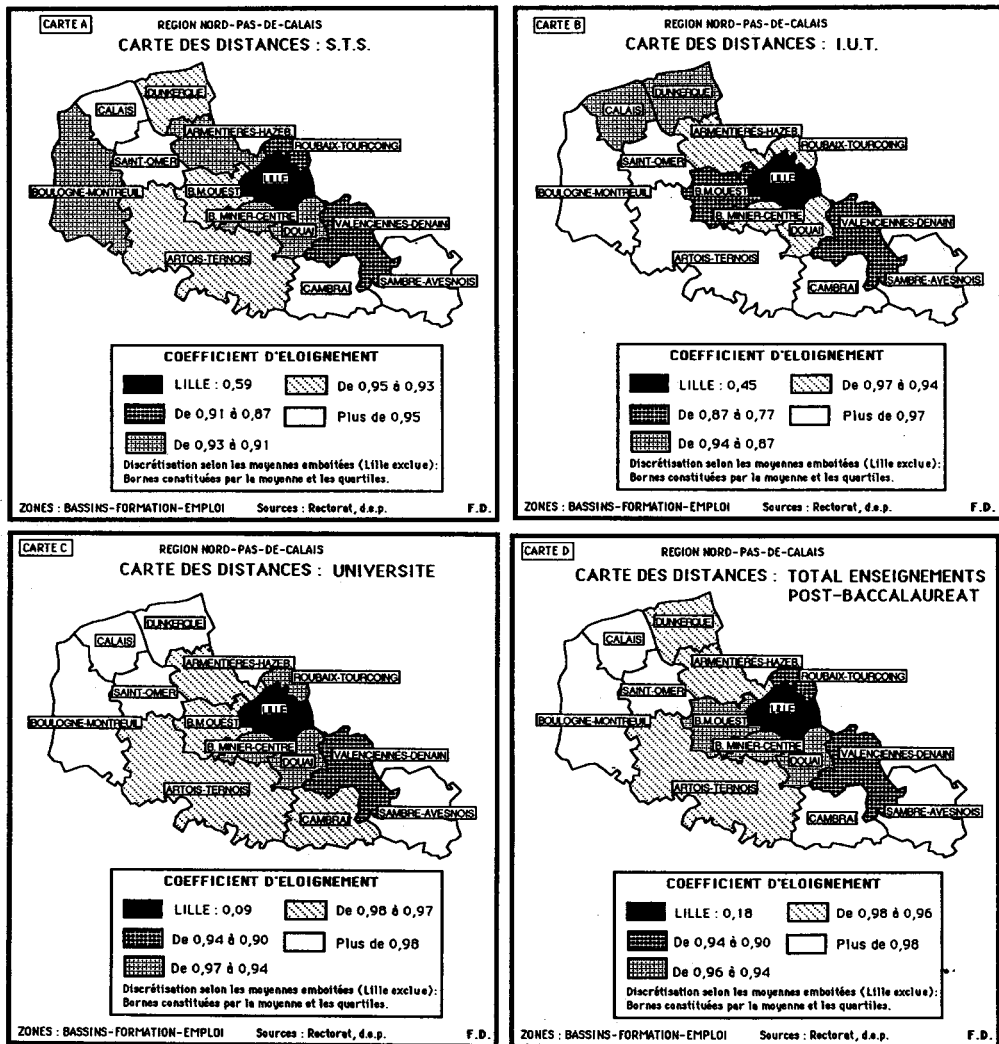
$$\text{coefficient d'éloignement} = 1 - \frac{\sum(n_i/x_i)}{\sum n_i}$$

où

n = l'effectif des étudiants du bassin ($i(1 \text{ à } 14)$), par type d'établissement ou pour l'ensemble de l'enseignement supérieur.

x = la distance entre le centre de gravité du bassin concerné et le centre de gravité du bassin i .

Document 3.19



Les "cartes des distances" (doc. 3.19) construites selon ce modèle gravitaire simple aident à comprendre l'origine des inégalités dans les taux de

scolarisation. Il existe une zone favorisée, la zone métropolitaine (52), mais à l'intérieur de celle-ci, la faiblesse de la zone Roubaix-Tourcoing apparaît. L'accès à l'enseignement supérieur, en dehors de la métropole et de sa périphérie sud (Douai, Lens), est un peu plus facile dans la zone de Valenciennes, que dans le reste de la région qui ne se distingue que par la faiblesse des coefficients, les implantations de S.T.S. et d'I.U.T. n'atténuant que très peu cette inégalité spatiale.

L'éloignement géographique des formations supérieures est perçu différemment selon les catégories de population. La distance aux formations supérieures pèse inégalement, selon que l'étudiant potentiel est issu de terminale générale ou de terminale technique. La distance est en effet particulièrement contraignante pour les séries techniques. Ainsi, par exemple, B. Convert et M. Pinet ont montré (53) que pour les élèves de terminale G et surtout F, les zones les plus mal pourvues en S.T.S. sont celle où l'intention d'arrêt des études après le baccalauréat est la plus fréquente. L'éloignement semble toutefois avoir aussi une influence sur l'orientation des bacheliers généraux. On remarque ainsi que parmi les terminales C, l'orientation vers les C.P.G.E. est plus fréquente à Arras, où l'offre est forte, qu'à Boulogne, bien plus pauvre en C.P.G.E..

L'éloignement géographique des formations supérieures est certainement un facteur défavorable pour la scolarisation dans l'enseignement supérieur des jeunes. Cependant, la faiblesse des taux de la plupart des zones ne saurait être uniquement expliquée par l'éloignement physique des établissements d'enseignement supérieur. L' "éloignement mental" est certainement un élément d'explication important. Selon le milieu, la zone dans laquelle ils vivent, les individus perçoivent différemment l'enseignement supérieur, ils n'en ont pas la même "approche". Les plus forts taux de scolarisation dans l'enseignement supérieur s'observent dans les zones où le secteur tertiaire est le plus développé, là où la structure sociale est la plus "bourgeoise".

Dans ces zones, sont implantées des "grandes" villes qui se distinguent nettement par l'importance qu'y tiennent les "cols blancs" (employés, cadres, professions libérales), population plus nombreuse que la population ouvrière.

52 Les bons taux de scolarisation post-baccalauréat de l'agglomération lilloise sont probablement corrélés à la facilité d'accès aux établissements d'enseignement supérieur : concentration sur Lille et Villeneuve-d'Ascq, bonne desserte par les transports collectifs intra-urbains (le métro dessert l'université de Lille I et celle de Lille III) ou les voies routières, de même qu'à la possibilité de continuer à habiter chez les parents.

53 Les formations supérieures dans le Nord-Pas-de-Calais, Cf bibliographie.

C'est le cas de Lille et des zones qui l'entourent (la péri-urbanisation y a multiplié les résidences des catégories sociales les plus aisées), mais c'est aussi le cas d'Arras, de Douai, de Valenciennes et de Béthune.

Dans ces villes et autour d'elles, le milieu économique est plus exigeant en qualifications et valorise la formation, la vie culturelle y est plus intense. Ces villes accueillent de grands lycées classiques et techniques et préparent un pourcentage de jeunes relativement élevé à accéder à l'enseignement supérieur. L'enseignement supérieur et les étudiants, par leur présence, ont un effet d'entraînement, ceci dans l'agglomération lilloise bien sûr, mais aussi à Valenciennes avec son université, Douai, Arras, Béthune avec S.T.S., I.U.T., C.P.G.E. et Ecoles. La distance physique joue donc, mais en interaction avec les facteurs sociaux, économiques, culturels, qui fondent le milieu au sens géographique du terme et correspondent à la "distance" au sens social du terme. Ses effets se cumulent à ceux des inégalités provenant de l'origine sociale, du sexe, etc.

C. FAIBLESSE DE LA SCOLARISATION EN FILIERES LONGUES

1. Faiblesse régionale en filières longues

TAUX D'ACCES DES NOUVEAUX BACHELIERS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN 1989		
FILIERE	LILLE	FRANCE
UNIVERSITE	49,5%	53,6%
IUT	8,8%	8,2%
STS	25,0%	21,7%
CPGE	10,7%	9,8%
TOTAL	90,2%	89,9%

Sources : Rectorat Lille, D.E.P.

La spécificité de la région Nord-Pas-de-Calais réside en une orientation privilégiée vers les sections de techniciens supérieurs et dans la faiblesse des flux vers les formations universitaires longues.

2. Zones d'origine et filières choisies

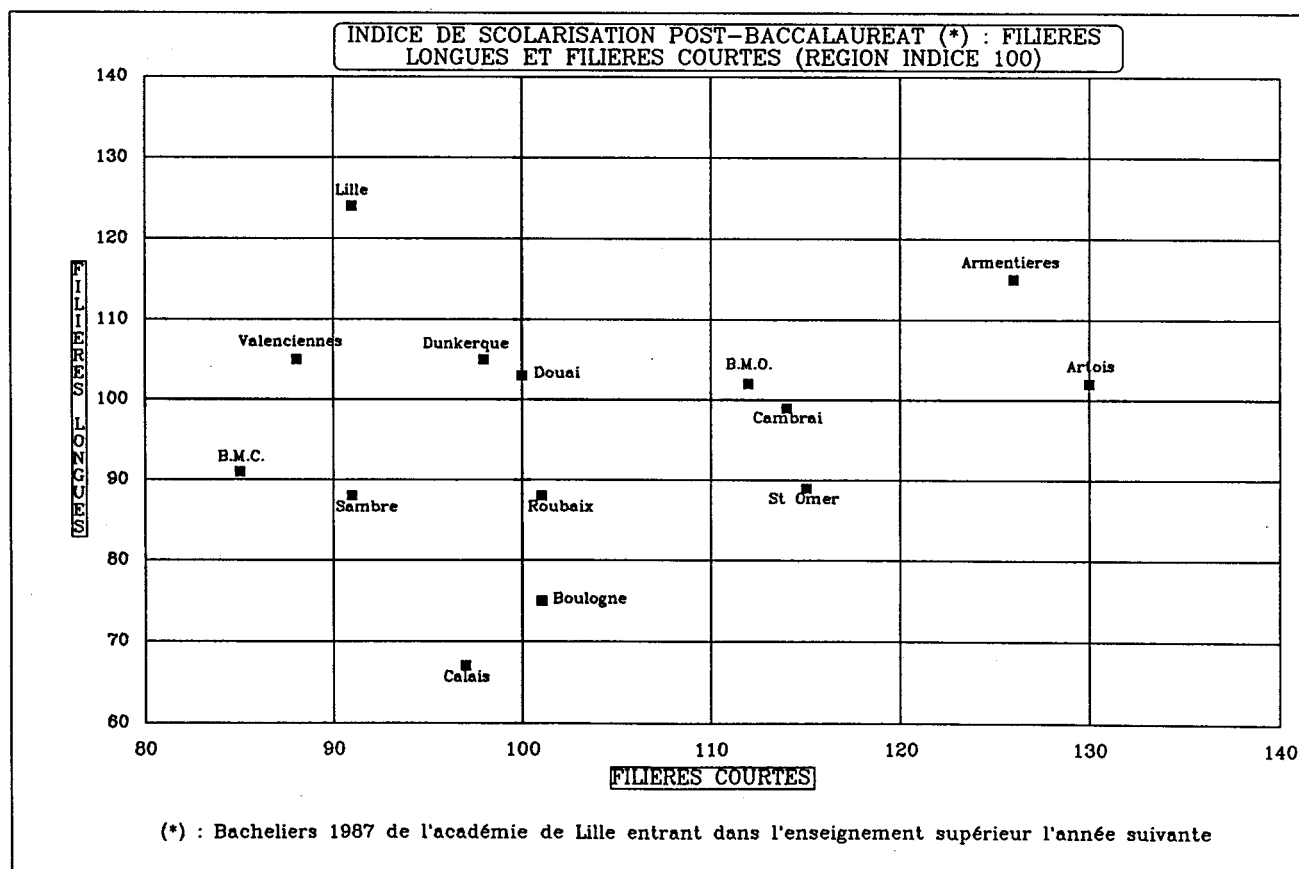
En affinant les indices de scolarisation post-baccalauréat par filières (54) les disparités inter-zones se précisent.

Document 3.20

INDICES DE SCOLARISATION POST-BACCALAUREAT (*) DANS LES FILIERES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE L'ACADEMIE DE LILLE										
	FILIERES	LONGUES	COURTES	TOTAL		ENS.UNIV.	L.U.T.	S.T.S.	PREPA.	ECOLEES
ZONES IFRESI						LONG				PARAMED.
						pub-priv.				& SOCIAL.
1 LILLE	3353	124	91	112	----->	123	88	92	127	90
2 ROUBAIX-TOURCOING	1729	88	101	93	----->	90	89	103	79	108
3 ARMENTIERES-HAZEBROUCK	734	115	128	119	----->	107	82	134	153	156
4 DUNKERQUE	1244	105	98	103	----->	101	116	93	128	96
5 DOUAI	1020	103	100	102	----->	101	91	103	109	100
6 VALENCIENNES-DENAIN	1557	105	88	99	----->	109	119	79	86	91
7 SAMBRE-AVESNOIS	818	88	91	90	----->	90	88	94	76	81
8 CAMBRAI	698	99	114	104	----->	105	119	116	69	95
9 ARTOIS-TERNOIS	1175	102	130	112	----->	100	138	130	116	118
10 BASSIN-MINER-CENTRE	1308	91	85	88	----->	92	76	89	83	75
11 BASSIN-MINER-OUEST	1282	102	112	105	----->	98	119	113	119	93
12 SAINT-OMER	514	89	115	98	----->	89	78	127	90	113
13 CALAIS	520	67	97	77	----->	68	132	88	61	81
14 BOULOGNE-MONTREUIL	912	75	101	84	----->	75	90	94	71	150
TOTAL	16874	100	100	100	----->	100	100	100	100	100

(*) : bacheliers 1987 de l'académie de Lille entrant dans l'enseignement supérieur de l'académie de Lille à la rentrée suivante.

Document 3.21



54 Voir mode de construction en début de partie.

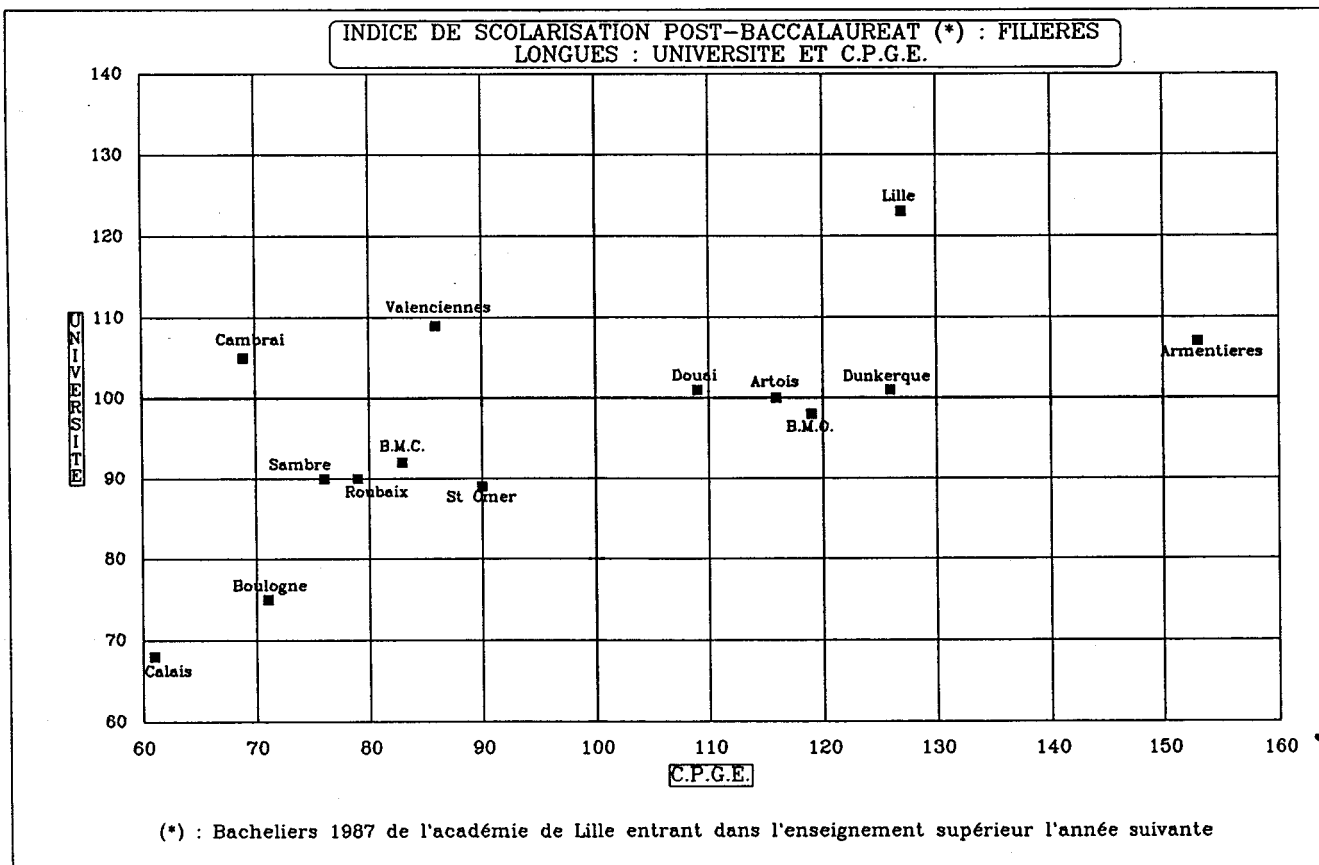
Les zones les plus défavorisées (Calais et Boulogne et dans une moindre mesure Roubaix–Tourcoing) souffrent essentiellement d'un déficit en filières longues, leurs indices de scolarisation post-baccalauréat en filières courtes sont moyens (doc. 3.20 et 3.21). L'Avesnois et le centre du bassin minier sont déficitaires à la fois en filières courtes et en filières longues, bien que de façon moindre que les zones précédentes. Saint-Omer présente aussi un déficit en filières longues, mais est bien représenté en filières courtes.

Dunkerque et Douai sont dans une situation moyenne. L'ouest du bassin minier, Cambrai et la région d'Arras sont bien représentés en filières courtes tout en étant en situation moyenne pour les filières longues.

Valenciennes et Lille, à l'inverse, sont faiblement représentées en filières courtes mais ont de bons indices de scolarisation post-baccalauréat en filières longues. Seule Armentières–Hazebrouck est bien représentée à la fois en filières longues et en filières courtes.

On précise les déficits en filières longues en les décomposant : Université (sans IUT) d'une part et CPGE d'autre part (doc. 3.22).

Document 3.22

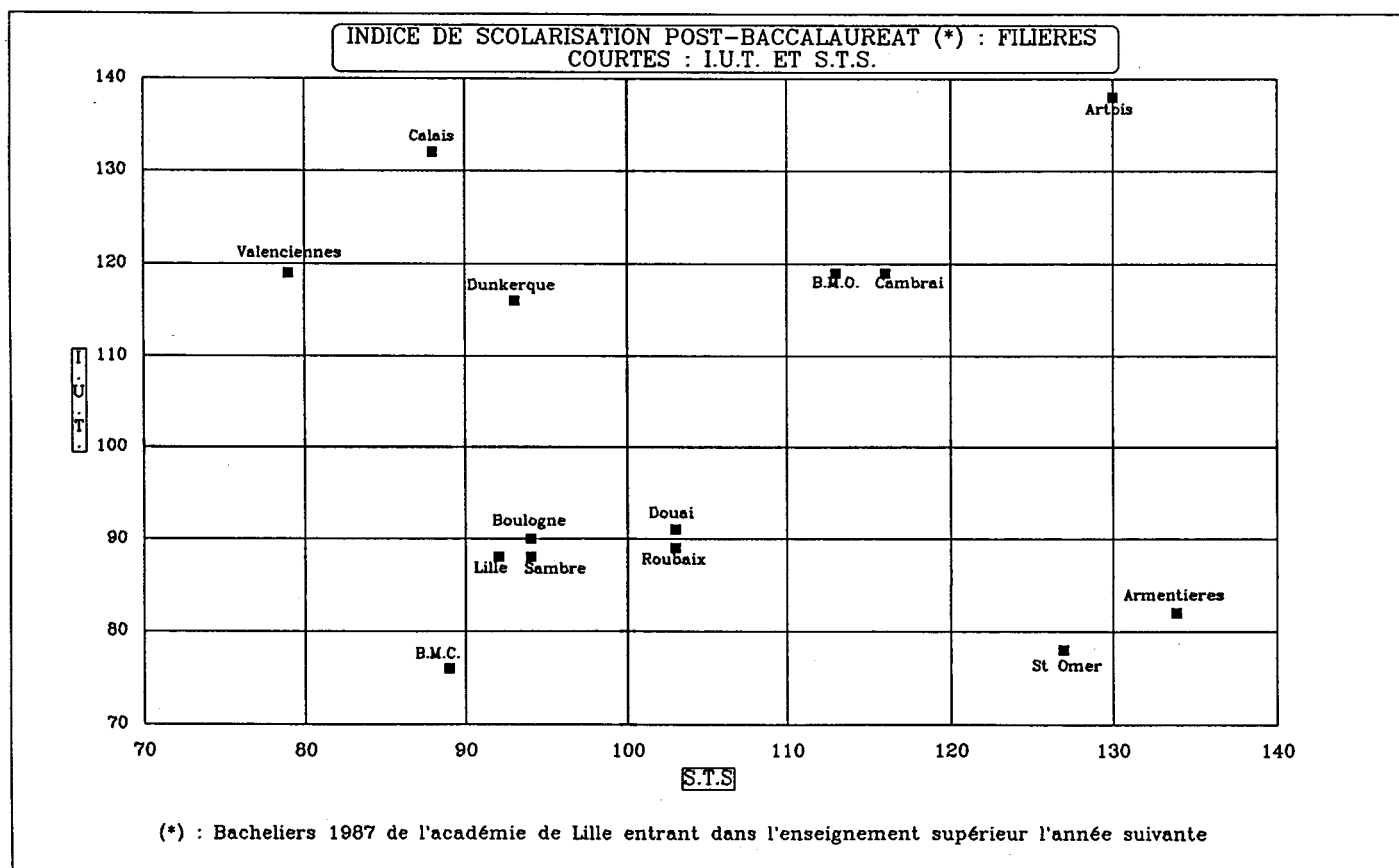


Aucune des zones faibles, celles souffrant d'un déficit en filières longues, n'a un indice de scolarisation en CPGE correct.

Dans les zones à indices de scolarisation post-baccalauréat moyens ou forts : la faiblesse de Valenciennes et de Cambrai en CPGE est flagrante mais les indices en université sont bons. A l'inverse, la scolarisation vers l'université est plus moyenne pour Douai, Artois-Ternois, Bassin-Minier-Ouest et Dunkerque, mais leur taux de scolarisation en classes préparatoires est bon. Lille et Armentières ont de bons taux dans les deux filières, avec nette sur-représentation en université pour Lille et en CPGE pour Armentières-Hazebrouck.

Les filières courtes : IUT et STS (doc. 3.23) :

Document 3.23



Parmi les zones à faible taux de scolarisation post-baccalauréat (Calais, Boulogne, Bassin-Minier-centre et Sambre-Avesnois), Calais sort du lot. Alors que les taux sont faibles en IUT et moyens en STS pour Boulogne, Bassin-Minier-centre et Sambre-Avesnois, Calais est remarquable pour sa faiblesse en STS et sa sur-représentation en IUT. Il n'existe d'IUT ni à Boulogne, Bassin-Minier-centre et Sambre-Avesnois, alors que Calais en accueille un. D'autre part, Calais accueille relativement peu de STS en comparaison avec les trois autres zones.

Les autres zones sont éclatées : Bassin-Minier-Ouest, Cambrai et surtout Artois-ternois sont bien représentées dans les deux formations. Armentières-Hazebrouck et Saint-Omer accusent un déficit important en IUT, mais sont bien représentées en STS. Dunkerque et Valenciennes ont une situation diamétralement opposée, bonne représentation en IUT, mauvaise en STS. Lille confirme sa faiblesse en formations courtes par une sous-représentation à la fois en IUT et en STS.

Lille mise à part, les zones accueillant des IUT scolarisent une part plus importante que la moyenne de leurs originaires dans ces filières. Il semblerait d'autre part, que plus l'éventail des formations offertes dans la zone est important, plus la scolarisation des originaires de ces zones vers les STS soit faible.

Document 3.24

INDICES DE SCOLARISATION POST-BACCALAUREAT (*) DANS LES FILIERES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE L'ACADEMIE DE LILLE												
ZONES IFRESI	TOUTES FILIERES	FILIERES LONGUES	PREPA.	CATHO	SCIENCES	SC. ECO.	DROIT	AES	LETTRES ET ARTS	LANGUES	SCIENCES HUMAINES	MEDECINE PHARMACIE
1 LILLE	112	124	127	172	97	156	102	122	117	114	123	149
2 ROUBAIX-TOURCOING	93	88	79	126	71	92	82	93	84	101	98	82
3 ARMENTIERES-HAZEBROUCK	119	115	153	163	98	100	84	118	67	88	146	114
4 DUNKERQUE	103	105	126	108	98	110	48	224	77	124	95	72
5 DOUAI	102	103	109	78	93	119	124	89	111	96	103	100
6 VALENCIENNES-DENAIN	99	105	86	40	136	76	184	48	185	80	71	104
7 SAMBRE-AVESNOIS	90	88	76	51	105	125	119	91	109	71	64	88
8 CAMBRAI	104	99	69	106	122	107	135	61	140	69	66	128
9 ARTOIS-TERNOIS	112	102	116	102	93	86	95	125	98	99	105	96
10 BASSIN-MINIER-CENTRE	88	91	83	52	82	122	74	82	89	121	122	96
11 BASSIN-MINIER-OUEST	105	102	119	89	104	47	118	105	75	91	113	97
12 SAINT-OMER	98	89	90	116	85	36	68	105	76	86	93	113
13 CALAIS	77	67	61	60	152	64	46	54	38	73	70	31
14 BOULOGNE-MONTREUIL	84	75	71	48	101	35	78	41	56	122	84	56
TOTAL	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

(*) : bacheliers 1987 de l'académie de Lille entrant dans l'enseignement supérieur de l'académie de Lille à la rentrée suivante.

III. INFLUENCE DU MILIEU GEOGRAPHIQUE SUR L'ORIENTATION

Que doit la décision d'orientation des lycéens d'une zone donnée aux structures d'accueil présentes sur la zone même ? L'effet d'offre est difficile à mesurer car, dans les écarts relevés entre deux situations locales, d'autres effets interfèrent, en particulier celui de la structure sociale locale d'une part et lié en partie à celle-ci, celui de la structure locale de l'enseignement secondaire d'autre part.

Par l'analyse de l'orientation des bacheliers entrant dans les différentes formations supérieures régionales à la rentrée suivante (55), on approchera cet effet d'offre, sans toutefois pouvoir l'isoler totalement.

A. ORIENTATION FAIBLE VERS LES FILIERES LONGUES

Plus de la moitié des bacheliers entrants dans l'enseignement supérieur de l'académie de Lille choisissent l'université, les autres vont pour moitié en S.T.S. et pour l'autre moitié en I.U.T. et C.P.G.E..

Si l'on compare les flux régionaux aux flux nationaux (doc. 3.18), on constate qu'en 1979-80, les bacheliers nordistes se dirigeaient moins vers l'université mais plus vers les I.U.T., les C.P.G.E. et les S.T.S. que l'ensemble des bacheliers français. En 1989-90 ces constatations restent vraies, mais les écarts se sont considérablement amoindris (49,5% des bacheliers nordistes s'orientent vers l'université (56) en 1989-90 contre 53,6% des bacheliers français, ils étaient respectivement 40,6% contre 50,3% en 1979-80.).

Dans le Nord-Pas-de-Calais, 65% des bacheliers généraux entrent à l'université à la rentrée suivante (1989). Le taux d'accès de ces bacheliers à l'université est quasiment égal au taux français, ce qui n'était pas du tout le cas en 1979, date à laquelle le Nord-Pas-de-Calais accusait un retard de près de neuf points par rapport à la moyenne française. 20% environ des titulaires de baccalauréats généraux entrent, en 1989-90, en filières courtes (S.T.S. (12,4%) I.U.T. (9,4%)), 16,7% entrent en C.P.G.E. L'évolution de l'orientation des bacheliers généraux est la même pour l'ensemble de la France que dans le Nord-

55 Fichier IFRESI, voir annexe n°2.

56 Hors IUT.

Pas-de-Calais mais l'orientation vers les I.U.T. et les C.P.G.E. demeure plus importante dans le Nord-Pas-de-Calais.

L'orientation des baccalauréats techniques est tout à fait différente, près de la moitié des bacheliers techniques, à la rentrée suivante vont en S.T.S. (46,4%), en 1989-1990 contre 23% en 1979-80. Les orientations vers les C.P.G.E. étant toujours proportionnellement insignifiantes, le changement provient de l'orientation vers les I.U.T. qui s'amointrie considérablement (11,9% en 1979 et 7,9% en 1989), ceci en partie au profit de l'orientation vers les universités (23,1% en 1989 contre 11,6% en 1979). L'orientation des bacheliers techniques vers l'université est moins forte dans le Nord-Pas-de-Calais qu'en France, mais l'écart s'amenuise.

B. PROXIMITE DES FORMATIONS ET ORIENTATION

1. L'origine géographique des entrants et les structures d'accueil

La carte des zones d'accueil diffère très sensiblement de celle des originaires. Les zones ont des poids très inégaux qui correspondent aux zones de concentration de population du Nord-Pas-de-Calais. La zone métropolitaine (57) et le Bassin-Minier (58) concentrent 60% des entrants. Le littoral (59) et le sud de la région regroupent chacun un peu plus de 15% des entrants, Saint-Omer et Armentières-Hazebrouck ne se partageant que 7% de ces bacheliers (doc. 3.25).

Les formations supérieures sont spatialement très concentrées dans le Nord-Pas-de-Calais. Lille accueille 65% des entrants, Valenciennes 10%, Dunkerque 4%, les onze autres zones se répartissent les 20% restants (doc. 3.26).

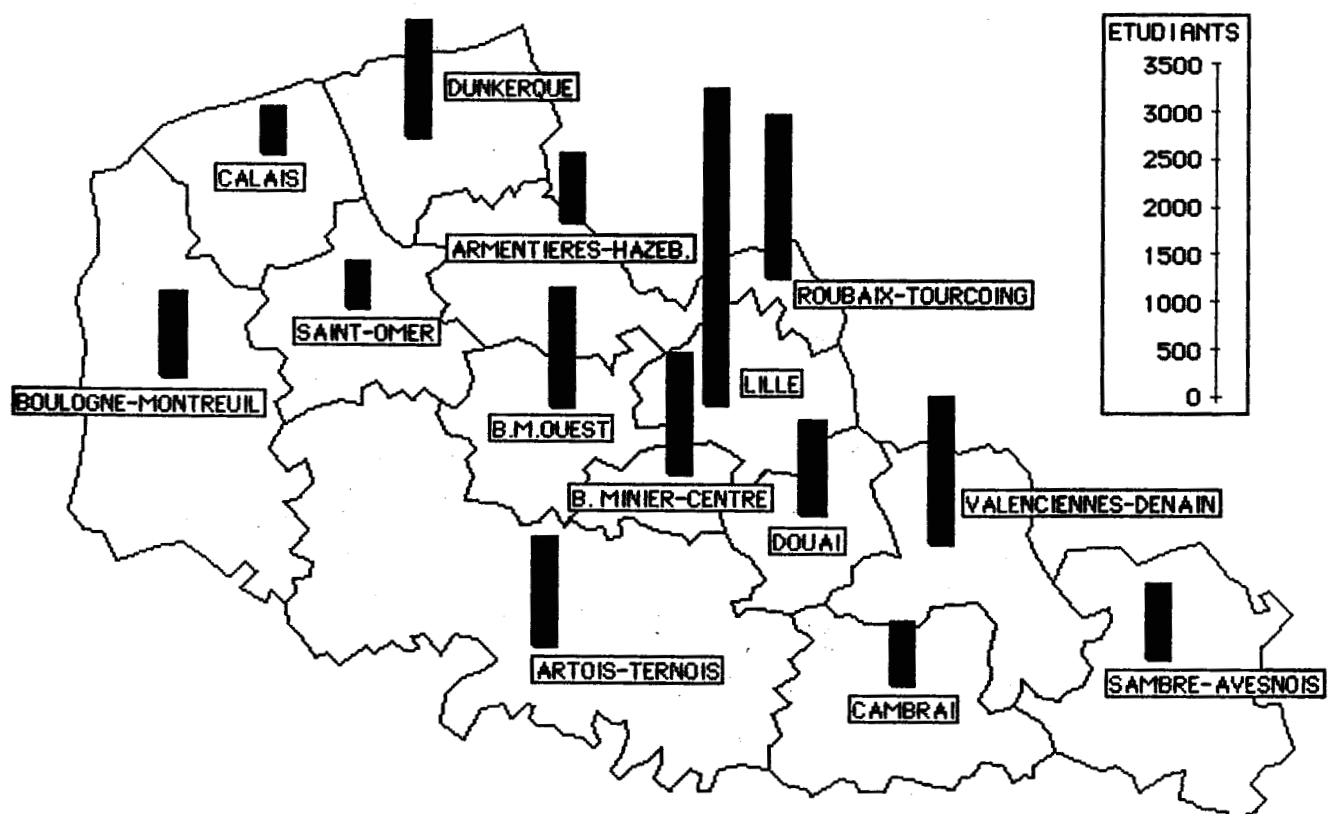
57 Lille, Roubaix-Tourcoing.

58 Bassin-Minier-Centre, Bassin-Minier-Ouest, Douai et Valenciennes-Denain.

59 Dunkerque, Calais et Boulogne-Montreuil.

Document 3.25

**ETUDIANTS ENTRANT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
BACHELIERS 1987 A LA RENTREE SUIVANTE
SELON L'ORIGINE GEOGRAPHIQUE**

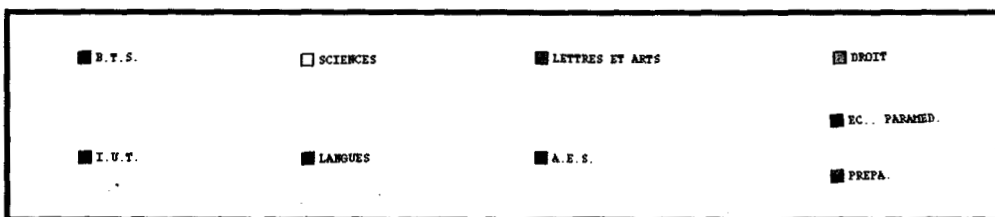
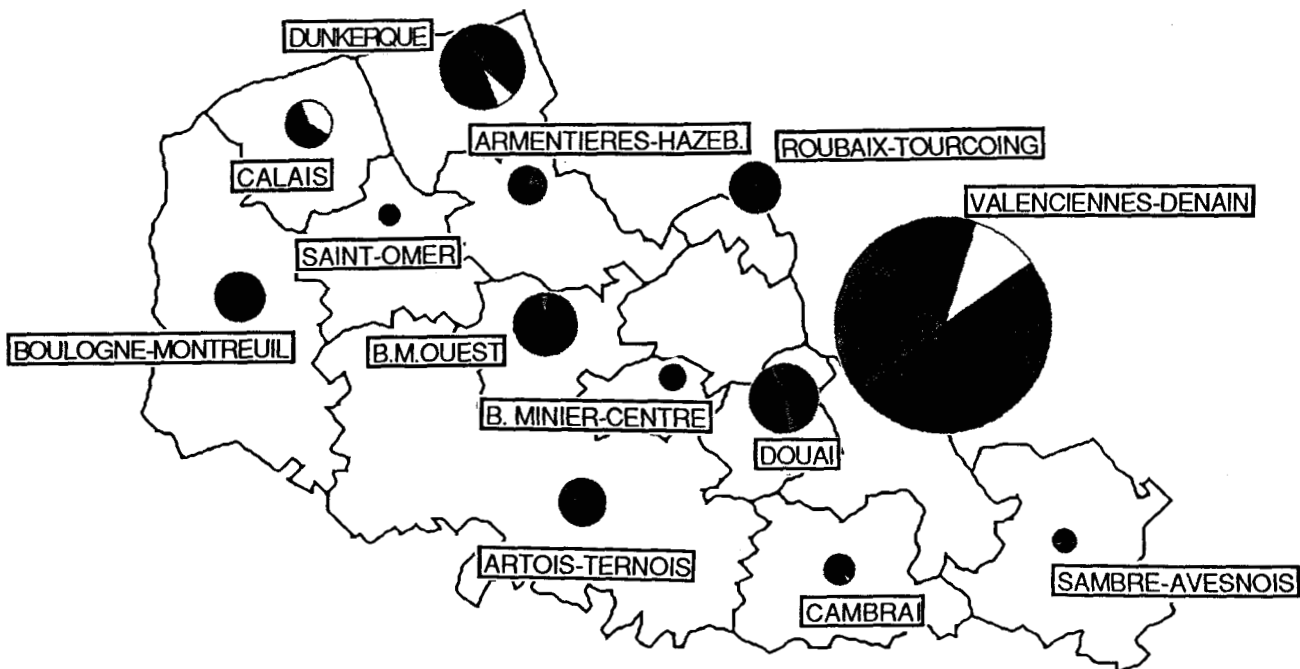


ZONES IFRESTI

LILLE	3353	CAMBRAI	698
ROUBAIX-TOURCOING	1729	ARTOIS-TERNOIS	1175
ARMENTIERES-HAZ.	734	BASSIN-MIN. CENTRE	1308
DUNKERQUE	1244	BASSIN-MIN. OUEST	1282
DOUAI	1020	SAINT-OMER	514
VALENCIENNES-DEN.	1567	CALAIS	520
SAMBRE-AVESNOIS	818	BOULOGNE-MONTREUIL	912

Document 3.26A

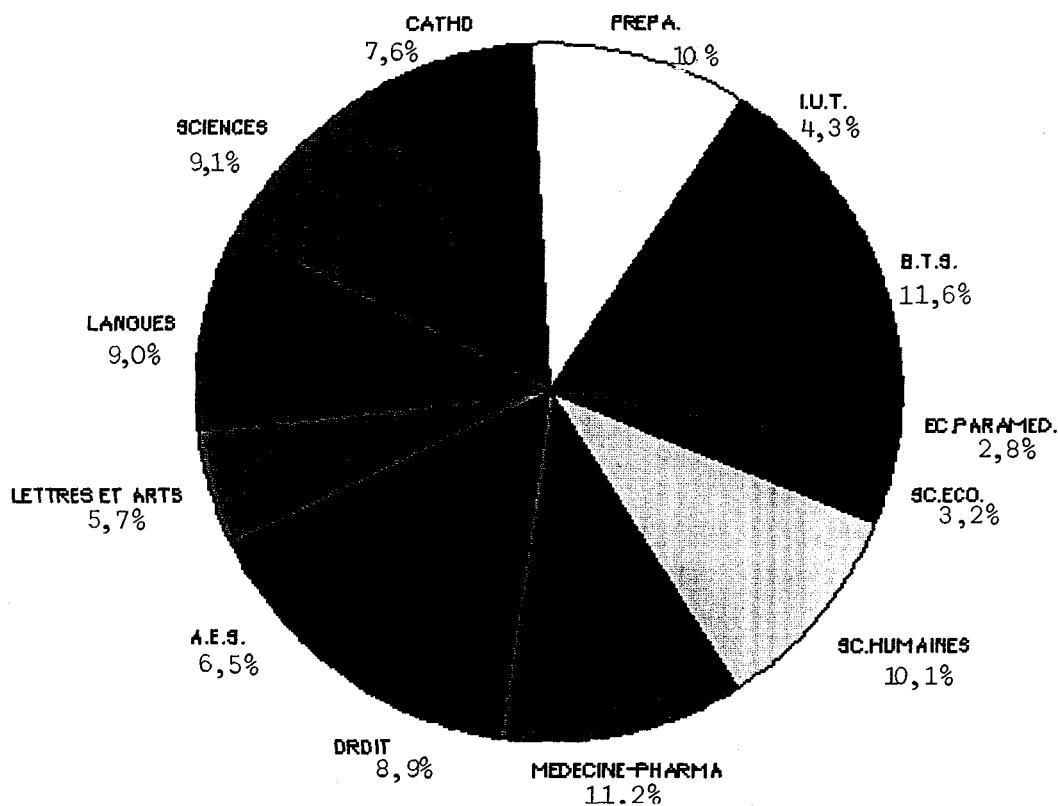
CARTE DES POLES D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (LILLE EXCLUE)
 ETUDIANTS ENTRANTS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (*) Rentrée 87/88



(*) : Bacheliers 1987 de l'académie de Lille entrant dans les filières de l'enseignement supérieur de la même académie à la rentrée suivante

Document 3.26B

**REPARTITION PAR FILIERES DES
BACHELIERS 1987 ACCUEILLIS
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR
DE LA ZONE DE LILLE**



Seule **Lille** possède l'éventail complet des formations.

Valenciennes possède une université avec diverses formations de premier cycle (DEUG et IUT) et un réseau de classes préparatoires et de STS.

Dunkerque possède des formations supérieures relativement diversifiées : AES, Sciences, Langues, IUT, CPGE et STS.

Calais possède un IUT (département de Génie électrique et informatique), des DEUG A et B et des sections de STS (notamment tertiaires).

Boulogne-Montreuil : STS (secondaire et tertiaire), écoles paramédicales et sociales à Boulogne et à Berk, CPGE et DEUG LEA.

Cambrai : Antenne DEUG A de Valenciennes, STS tertiaires.

Bassin-Minier-Ouest : STS tertiaires, IUT, CPGE et écoles paramédicales et sociales.

Saint-Omer : STS tertiaire et écoles paramédicales et sociales (école d'infirmières).

Douai : CPGE, STS tertiaire (secondaire et tertiaire)

Artois-Ternois : STS, CPGE.

Sambre-Avesnois : STS et CPGE.

Roubaix-Tourcoing : STS et écoles paramédicales et sociales.

Armentières-Hazebrouck : CPGE, STS

Bassin-Minier-Centre : STS et écoles paramédicales et sociales (école d'infirmières).

Document 3.27

REPARTITION PAR FILIERES ET PAR ZONES GEOGRAPHIQUES D'ACCUEIL DES BACHELIERS INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (*)															
ZONES ACCEUIL	LILLE	ROUBAIX	ARM.-HAZ.	DUNK.	DOUAI	VAL.-DEN.	SAMBRE-A.	CAMBRAI	ARTOIS-T.	B.M.C.	B.M.W.	ST-OMER	CALAIS	BOULOG.	TOTAL
FILIERES															
B.T.S.	1265	302	209	223	202	326	141	200	252	174	206	136	80	204	392
L.U.T.	472			87		345					223		108		123
PREPA	1095		69	96	294	102	17		59		24				28
CATHO	835														83
SCIENCES	996			47		171		13					144		137
LANGUES	988			56		79									80
LETTRES ET ARTS	626					215									84
A.E.S.	709			122											83
DROIT	973					394									136
MEDECINE-PHARMA.	1224														122
SC.HUMAINES	1105														110
SC.ECONOMIQUES	354														35
EC. PARAMEDICALES	304	88	12	21	36	37	23	19	49	25	33	26	28	73	77
TOTAL	10946	390	290	652	532	1669	181	232	360	199	486	162	360	385	1684

(*) : bacheliers 1987 de l'Académie de Lille entrant dans l'enseignement de l'Académie de Lille - la rentrée suivante

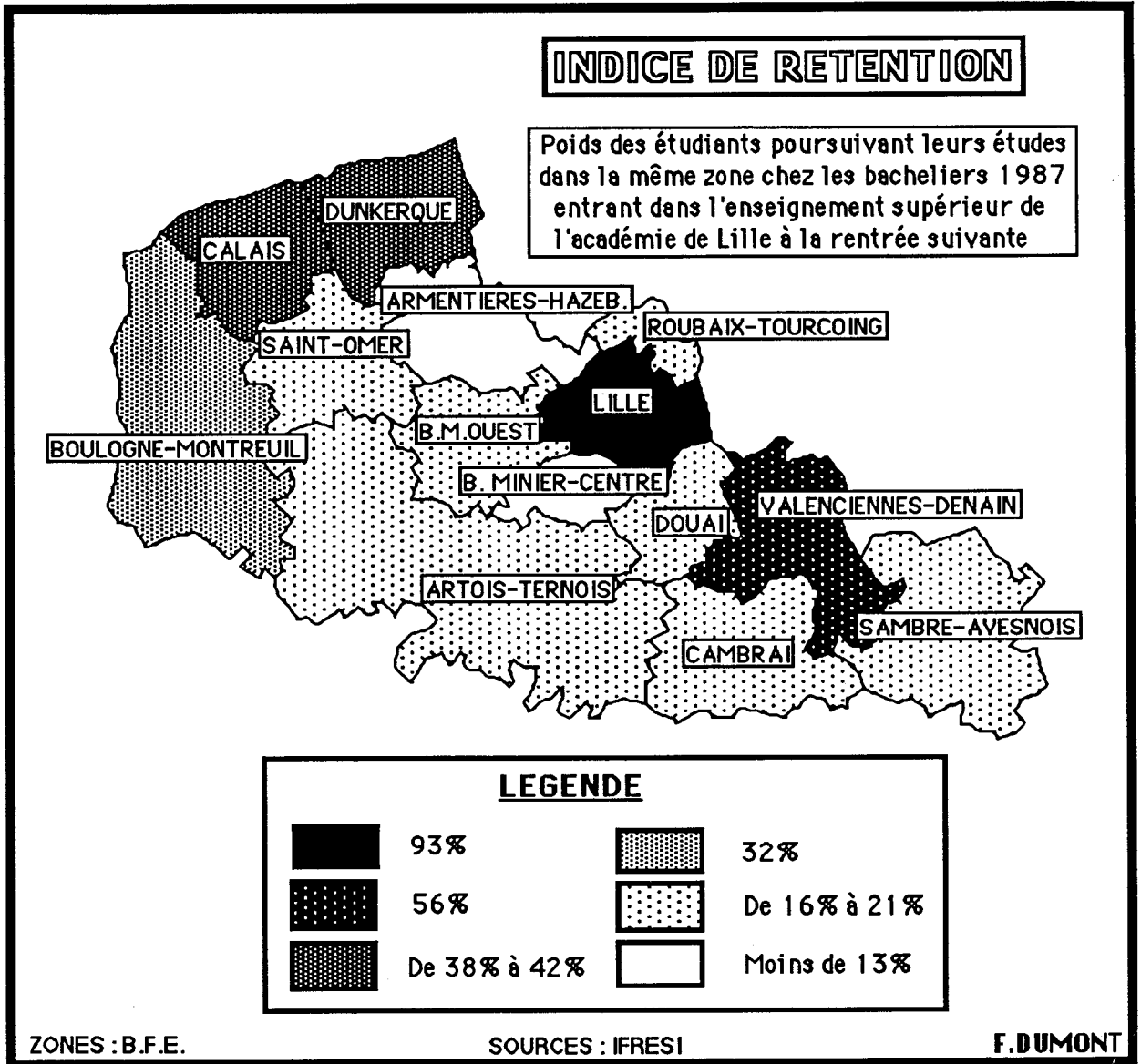
2. La rétention

Le taux ou indice de rétention (60) mesure le poids des bacheliers qui poursuivent leurs études dans leur zone d'origine. Il est obtenu en rapportant les étudiants poursuivant leurs études dans leur zone d'origine aux étudiants originaires de la zone (inscrits dans la zone d'origine ou dans une autre zone). La carte (doc. 3.28) met en évidence de fortes disparités.

Au niveau régional, 40% des entrants étudient dans leur zone d'origine. Lille garde la quasi totalité de ses bacheliers, Valenciennes plus de la moitié, Dunkerque et Calais environ de 40% et Boulogne-Montreuil plus de 30%.

60 S. Vassal nomme taux de sédentarité étudiante ce que nous appelons taux ou indice de rétention.

Document 3.28



Les autres zones ne retiennent que 20% ou moins de leurs bacheliers devenus étudiants. Armentières-Hazebrouck et Bassin-Minier-Centre, particulièrement "exportatrices", laissent émigrer près des neuf dixièmes de leurs étudiants.

Immigration et émigration

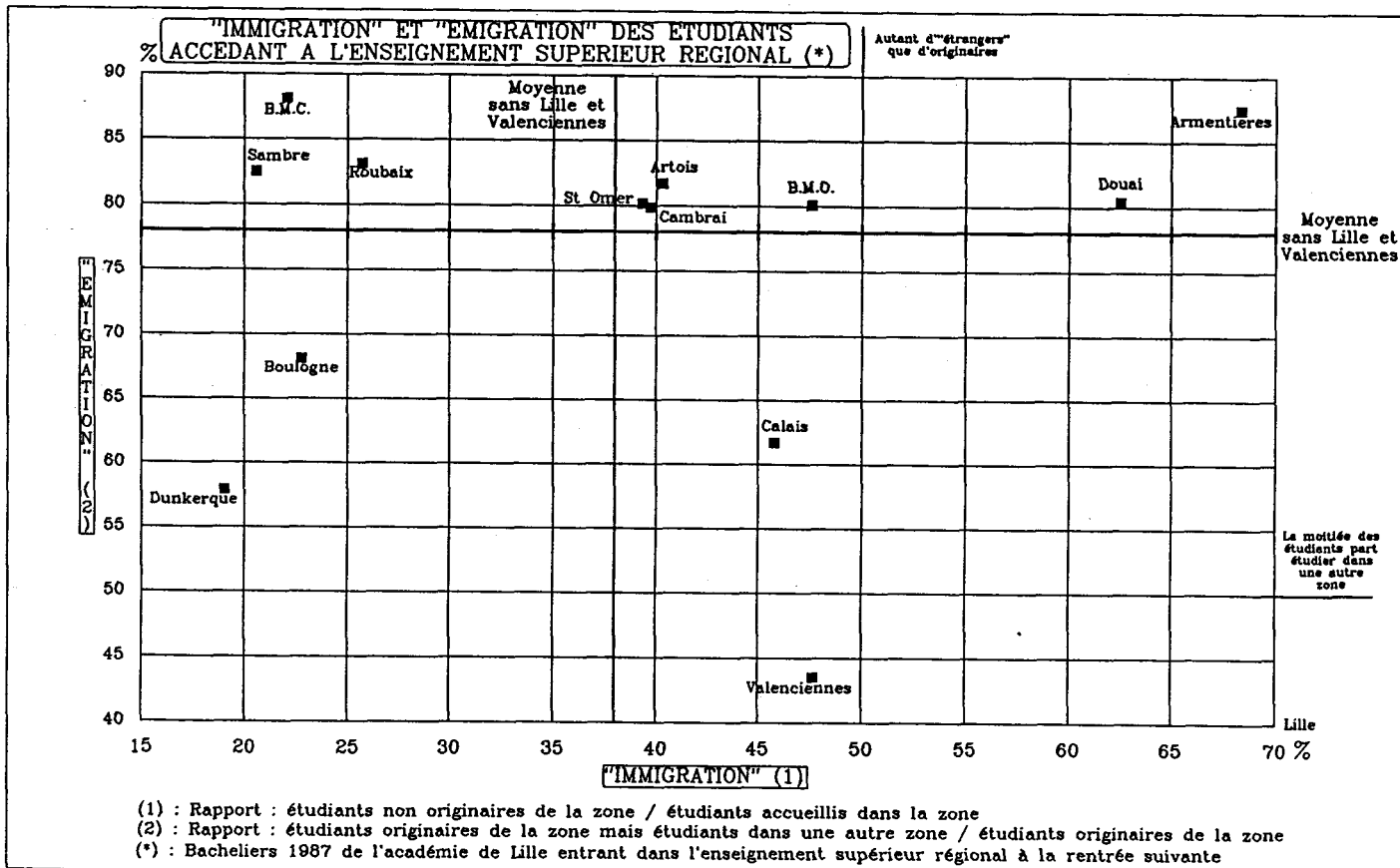
L'émigration ou taux d'évasion (61) est le complémentaire du taux de rétention, elle représente la part des étudiants originaires d'une zone partant étudier dans une autre zone. On la mesure par le rapport :

$$\frac{\text{Originares étudiants dans une autre zone}}{\text{Etudiants originaires de la zone}}$$

L'immigration est la part d'étudiants "étrangers" (non originaires de la zone) de la zone. Elle est mesurée par le rapport (62) :

$$\frac{\text{Etudiants non originaires de la zone}}{\text{Etudiants accueillis dans la zone}}$$

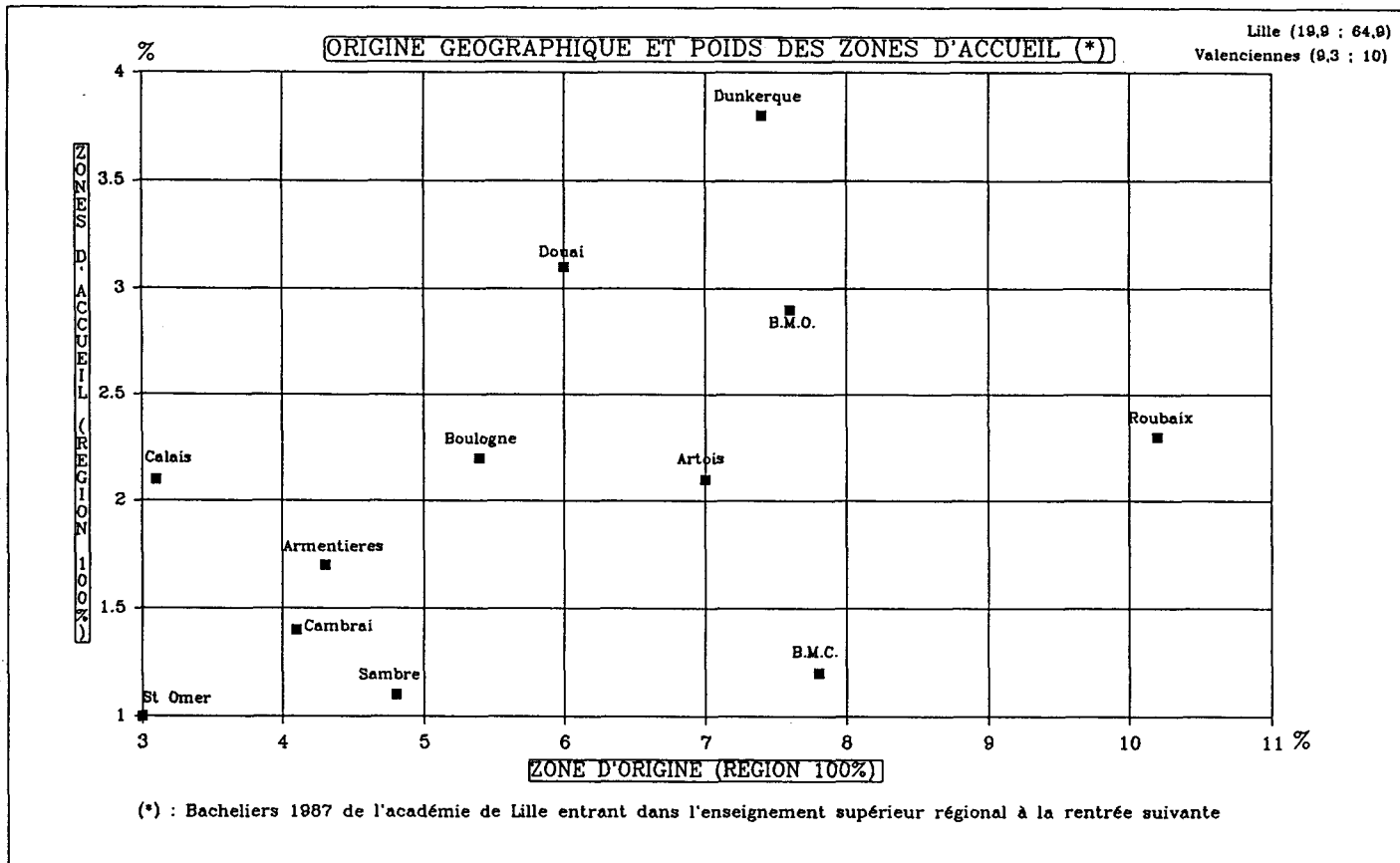
Document 3.30



61 Pour S. Vassal.

62 Ce rapport n'est pas un bon indicateur d'attraction car il ne tient pas compte du poids de la zone.

Document 3.31



Les zones d' Armentières–Hazebrouck et de Douai sont à la fois des zones qui retiennent peu leurs étudiants et des zones d'accueil relativement (à leur poids) importantes. Plus de 80% des étudiants originaires de ces zones les quittent pour étudier ailleurs, alors que près de 65% des étudiants qui y poursuivent des études n'en sont pas originaires.

A l'inverse, les zones littorales de Dunkerque et de Boulogne–Montreuil sont des zones de (relativement) faible émigration et qui n'accueillent qu'une faible proportion d' "étrangers" (moins du quart des scolarisés dans la zone).

Bassin–Minier–Centre, Sambre–Avesnois et Roubaix–Tourcoing retiennent peu leurs étudiants (entre 80% et 90% des étudiants poursuivent leurs études hors de ces zones) et en accueillent peu.

Saint-Omer, Artois-Ternois, Bassin-Minier-Ouest et Cambrai exportent à peu près autant leurs étudiants que le groupe précédent, mais accueillent un peu plus d'étudiants originaires des autres zones (entre 40% et 50%).

Lille et Valenciennes ne laissent que peu partir leurs étudiants et dans ces zones et la part des "étrangers" y est importante (la moitié pour Valenciennes et 70% pour Lille). A ce groupe on peut adjoindre Calais qui, à un degré moindre, présente les mêmes caractéristiques.

3. L'attraction

Pour mesurer l'effet d'attraction des zones, en tenant compte de leur poids, on calcule un indice d'attraction :

$$\frac{\% \text{ Etudiants dans la zone d'accueil}}{\% \text{ Etudiants originaires de la zone}} \quad (\text{voir tableau 3.32})$$

Document 3.32

REPARTITION ZONES GEOGRAPHIQUES D'ACCUEIL PAR RAPPORT AUX ZONES GEOGRAPHIQUES D'ORIGINE ET SITUATION DES POLES ATTRACTIFS HORS METROPOLE REGIONALE

	ZONE	ZONE	INDICE	POLE DE FORMATION
	D'ORIGINE	D'ACCUEIL	(1)	ATTRACTIFS (2)
1 LILLE	19,9	64,9	326	
2 ROUBAIX-TOURCOING	10,2	2,3	21	EC.PARAMEDICALES
3 ARMENTIERES-HAZEBROUCK	4,3	1,7	40	STS
4 DUNKERQUE	7,4	3,8	51	DEUG,IUT,STS,PREPA
5 DOUAI	6,0	3,1	52	PREPA, STS
6 VALENCIENNES-DENAIN	9,3	10,0	108	UNIV.,IUT,PREPA,STS
7 SAMBRE-AVESNOIS	4,8	1,1	23	
8 CAMBRAI	4,1	1,4	34	STS
9 ARTOIS-TERNOIS	7,0	2,1	30	STS
10 BASSIN-MINIER-CENTRE	7,8	1,2	15	
11 BASSIN-MINIER-OUEST	7,6	2,9	38	IUT
12 SAINT-OMER	3,0	1,0	33	STS
13 CALAIS	3,1	2,1	68	DEUG,IUT
14 BOULOGNE-MONTREUIL	5,4	2,2	41	PARAMED.,DEUG,STS
TOTAL	100,0	100,0	100	

INDICE MOYEN	
HORS LILLE	44
HORS LILLE ET VALENC.	35

(1) : Indice = (% étudiants zone accueil) / (% étudiants zone origine)

(2) : Ont été retenus comme pôles attractifs, les zones ou les formations ont un ratio (1) supérieur ou proche de la moyenne régionale.

Indice régional moyen Lille exclue :

* IUT : 75 dont Valenciennes 235, Bethune 280, Calais 161, Dunkerque 85

* STS : 81 dont Valenciennes 114, Cambrai 111, Armentières 108, Boulogne 85, Douai 84, Artois-Ternois 82

* Ec. paramédicales : 72 dont Roubaix 95, Boulogne 94

* Prépa : 50 dont Douai 182, Valenciennes 72, Armentières 69, Dunkerque 60

Lille accueille plus de trois fois plus d'étudiants qu'elle n'en produit et est, sans conteste, le pôle attractif de la région, plus de 70% des étudiants accueillis dans cette zone n'en sont pas originaires. Mais Valenciennes est aussi un pôle d'attraction qui scolarise plus de bacheliers entrant dans les formations supérieures qu'il n'en produit (indice 108), près de la moitié des étudiants accueillis ne sont pas originaires de la zone.

Le poids écrasant de la zone lilloise occulte les attractions de second ordre. Pour grossir ces attractions, on exclut des calculs cette zone lilloise, l'indice régional devient 44 :

Calais, Dunkerque et Douai ont alors des indices supérieurs à la moyenne. En calculant l'indice d'attraction par filières, il apparaît que Calais attire grâce à son DEUG sciences et son IUT ; Dunkerque, grâce à ses STS, IUT, et ses DEUG (sciences A, AES et LEA), scolarise un nombre d'étudiants égal à la moitié de ses originaires, son taux de rétention est important, ce qui minimise la part relative des non-originaires (indice d'immigration faible). Douai doit son indice d'attraction relativement élevé à une forte immigration (60% des étudiants viennent d'une autre zone vers les CPGE et son réseau de STS) mais aussi à une rétention faible (les étudiants scolarisés dans la zone sont moitié moins nombreux que les originaires).

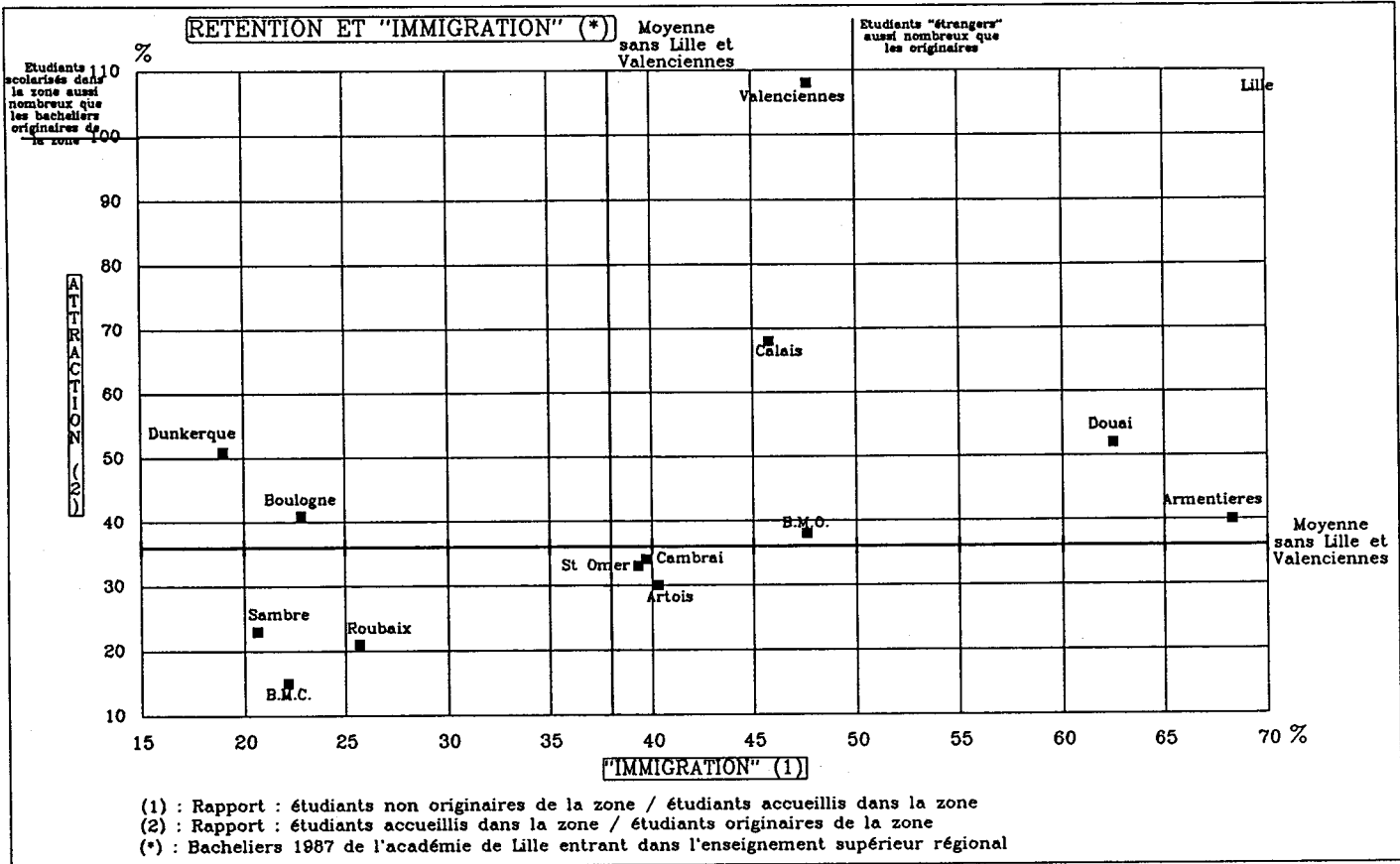
Si on exclut Lille et Valenciennes : Armentières-Hazebrouck (STS et CPGE) , Bassin-Minier-Ouest (IUT) et Boulogne-Montreuil (STS, écoles paramédicales et sociales et DEUG) ont des indices supérieurs à la moyenne. Cambrai et Artois-Ternois s'approchent de la moyenne (STS). Roubaix-Tourcoing, Sambre-Avesnois et Bassin Minier centre ont les indices les plus faibles.

L'attraction des zones est d'autant plus forte que la rétention est importante (doc. 3.34) (63). Mais quatre zones s'éloignent de ce modèle (64). Les zones littorales, celle de Boulogne-Montreuil et surtout celle de Dunkerque, retiennent plus fortement leurs originaires (captivité due à l'éloignement de la zone lilloise ?, mentalités casanières ?...) et attirent relativement peu (éloignement, mauvaise image ?...).

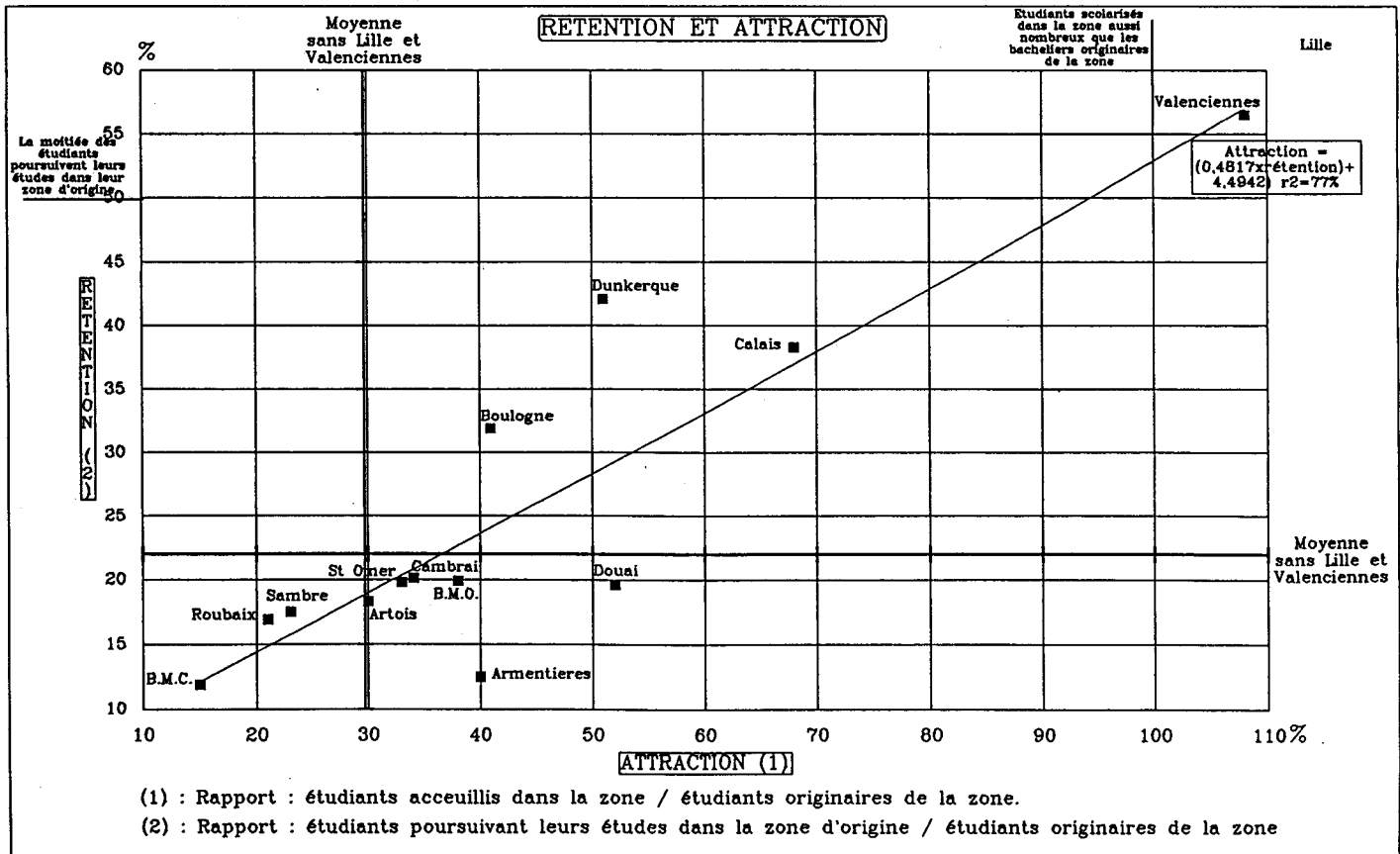
63 $\text{Attraction} = (0,4817 * \text{rétention}) + 4,4942$. La liaison est forte (coefficient de corrélation linéaire de bravais-pearson $r=0,88$). L'attraction est expliquée à 77% par la régression ($r^2=0,77$).

64 Résidus importants.

Document 3.33



Document 3.34



A l'inverse, les zones de Douai et d'Armentières–Hazebrouck ont une attraction plus forte et une rétention plus faible que ne le prévoit le modèle. Les formations présentes dans ces zones sont très spécialisées et n'existent que dans ces zones (Ecole paramédicale à Armentières), ce qui explique qu'elles attirent mais ne retiennent qu'une faible partie de leurs originaires, ou jouissent d'une bonne réputation (CPGE à Douai).

Lille est la seule zone attirante–non attirée, elle retient fortement ses étudiants (93%) et attire les trois quarts des étudiants qui quittent leur zone d'origine pour étudier ailleurs dans la région. Seule la zone de Valenciennes y envoie moins de la moitié de ses étudiants.

Zones envoyant au moins les trois quarts de leurs étudiants à Lille : Ce sont les zones de la périphérie nord de l'agglomération lilloise (Lille, Roubaix–Tourcoing, Armentières–Hazebrouck).

Zones envoyant au moins les deux tiers (et moins des 3/4) de leurs étudiants à Lille : C'est le bassin minier (Bassin–Minier–Centre et Bassin–Minier–Ouest).

Zones envoyant au moins la moitié (et moins des 2/3) de leurs étudiants à Lille : Artois–Ternois, Douai et Saint–Omer.

Zones envoyant près de la moitié de leurs étudiants à Lille : Ce sont les zones éloignées de Lille, mais proches de Valenciennes où elles envoient plus du quart de leurs étudiants : Sambre–Avesnois et Cambrai. Et aussi les zones du littoral : Dunkerque, Calais et Boulogne–Montreuil (qui ont toutes les trois des taux de rétention supérieurs à 30%).

Valenciennes est aussi une zone attirante, faiblement attirée. Elle accueille 8% du flux de migrants, en provenance essentiellement de ses trois zones voisines : Cambrai, Sambre–Avesnois (un peu plus du quart des étudiants de ces zones) et Douai (à peine 15%) qui subit plus fortement l'attraction lilloise. Valenciennes est la seule zone (Lille exceptée) qui retient plus de la moitié de ses étudiants (56%), Lille en capte plus du tiers (36%) et Douai 3%.

Parmi le reste des zones, trois bassins retiennent mieux leurs étudiants et sont assez attractives (65) : Calais, Dunkerque et Boulogne-Montreuil. Mais Boulogne-Montreuil et Dunkerque, on l'a vu n'attirent pas autant qu'elles le devrait.

Armentières-Hazebrouck et Douai sont des zones attractives mais qui retiennent peu leurs étudiants. Artois-Ternois, Saint-Omer, Cambrai et Bassin-Minier-Ouest sont dans une situation moyenne (rétention et attraction moyenne).

Bassin-Minier-Centre, Roubaix-Tourcoing et Sambre-Avesnois sont les zones que l'on quitte le plus (entre 80% et 90% des étudiants les quittent) et qui attirent le moins.

Mis à part les flux vers les deux pôles universitaires, les autres déplacements sont de faible ampleur. Ils concernent environ 5% du flux :

- Douai attire Artois-Ternois et Bassin-Minier-Centre (CPGE et STS).
- Dunkerque attire Calais (BTS, IUT).
- Bassin-Minier-Ouest attire Artois-Ternois (IUT).
- Boulogne-Montreuil attire Calais (STS).
- L'attraction la plus remarquable est celle de Boulogne-Montreuil par Calais (plus de 10% : DEUG A, IUT et STS).

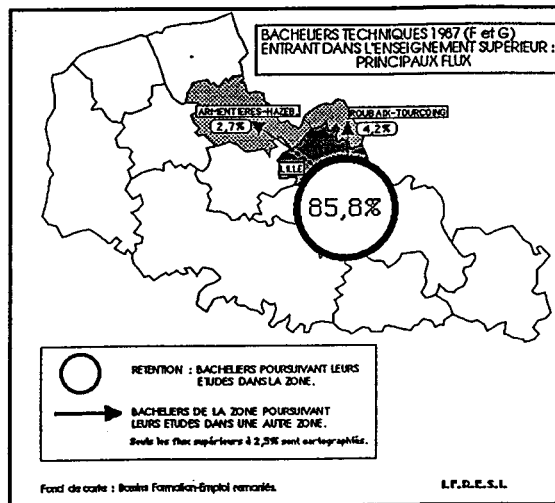
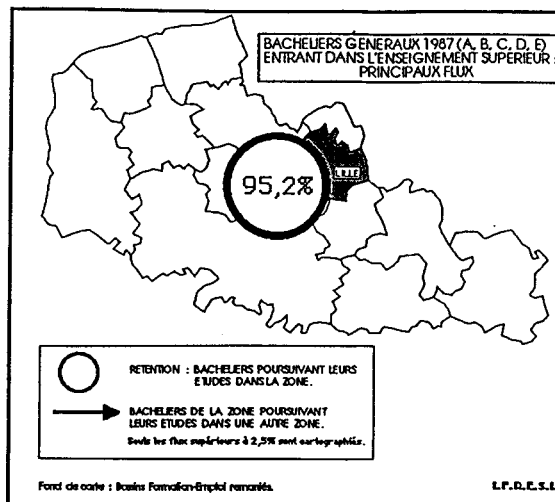
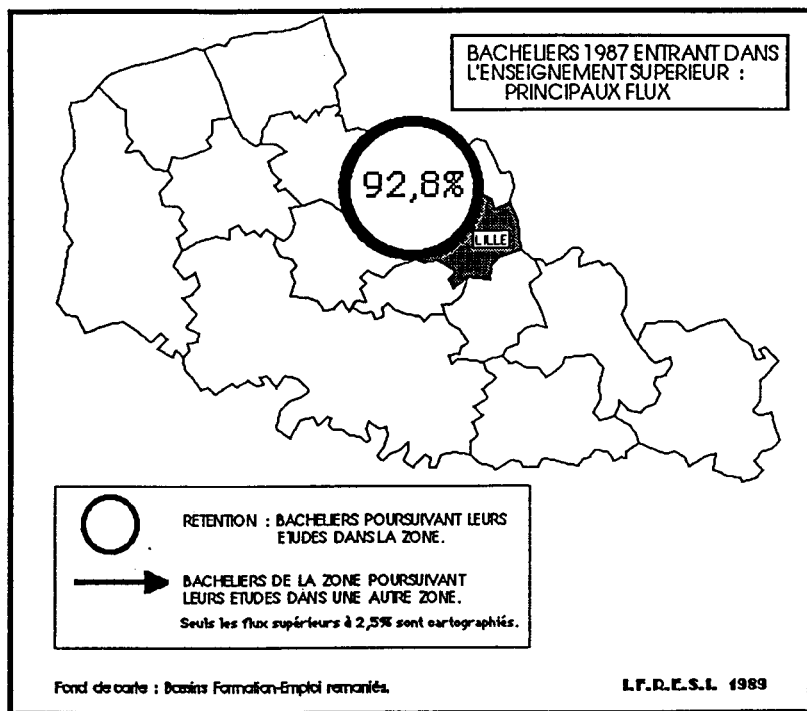
Document 3.35

DEPLACEMENT DES BACHELIERS INSCRITS DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (*) DE LEUR ZONE DE RESIDENCE VERS LEUR ZONE D'ACCUEIL															
ZONES ACCEUIL	LILLE	ROUBAIX	ARM.-HAZ.	DUNK.	DOUAI	VAL.-DEN.	SAMBRE-A.	CAMBRAI	ARTOIS-T.	B.M.C.	B.M.W.	ST-OMER	CALAIS	BOULOG.	TOTAL
FIGURES															
LILLE	3110	48	40	10	37	61	3	4	8	5	17		5	5	335
ROUBAIX-TOURCOING	1346	292	13	11	5	38	6	1	3	2	8		3		172
ARMENTIERES-HAZEBRO	546	8	92	22	7	19	2		5		14	12		7	73
DUNKERQUE	597	7	23	524	11	18	2		8	3	15	10	20		124
DOUAI	624	4	6	3	200	144	3	19	4	1	8	1	1	2	102
VALENCIENNES-DENAIN	569	9	6		46	886	8	30	4		8				156
SAMBRE-AVESNOIS	399	3	5	3	13	233	143	9	1	2	2		1	3	81
CAMBRAI	315		8	1	25	189	1	140	6		11		2		69
ARTOIS-TERNOIS	736	3	12	6	63	33	3	14	215	11	59	8	5	8	117
BASSIN-MINIER-CENTRE	927	4	10	2	70	25	2	4	39	155	57	5	2	6	130
BASSIN-MINIER-OUEST	820	7	44	3	45	29	1	6	32	17	255	6	8	9	128
SAINT-OMER	303		15	12	5	5		1	14	1	18	102	25	13	51
CALAIS	224	2	7	33	3	4	2	1	1	1	6	11	199	26	52
BOULOGNE-MONTREUIL	432	6	9	17	3	9	4	3	20	1	9	13	96	291	91
TOTAL	10948	393	290	647	533	1693	180	232	360	199	487	168	367	377	1687

(*) : bacheliers 1987 de l'academie de Lille entrant dans l'enseignement de l'academie de Lille, la rentrée suivante

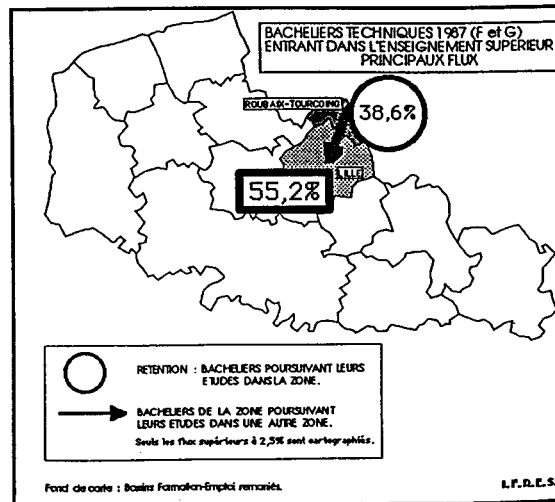
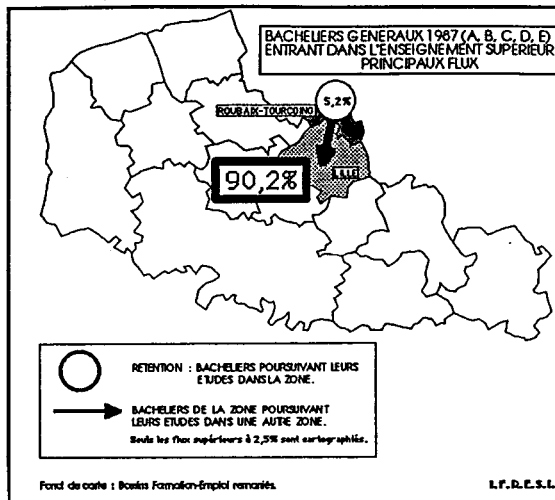
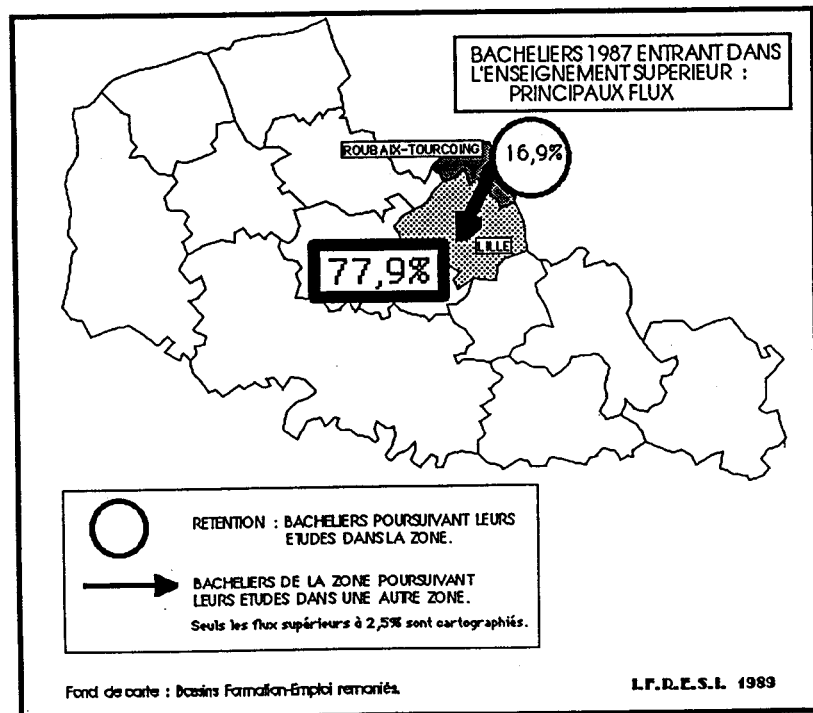
LILLE

Document 3.361

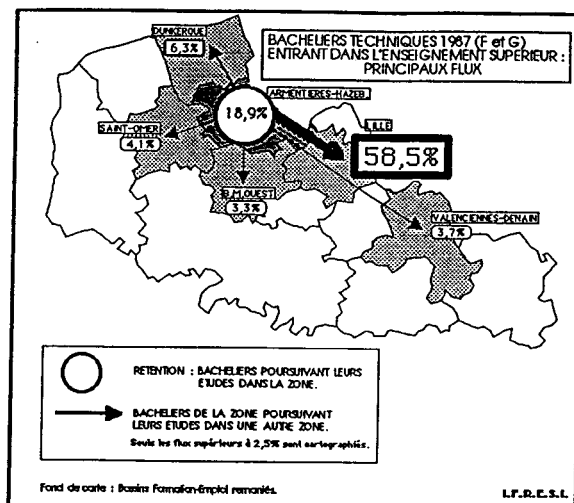
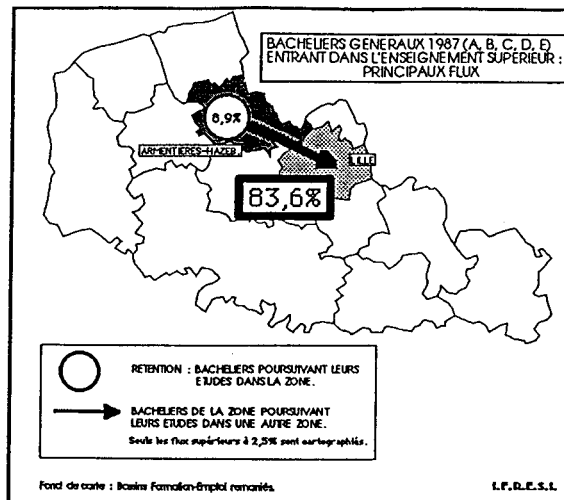
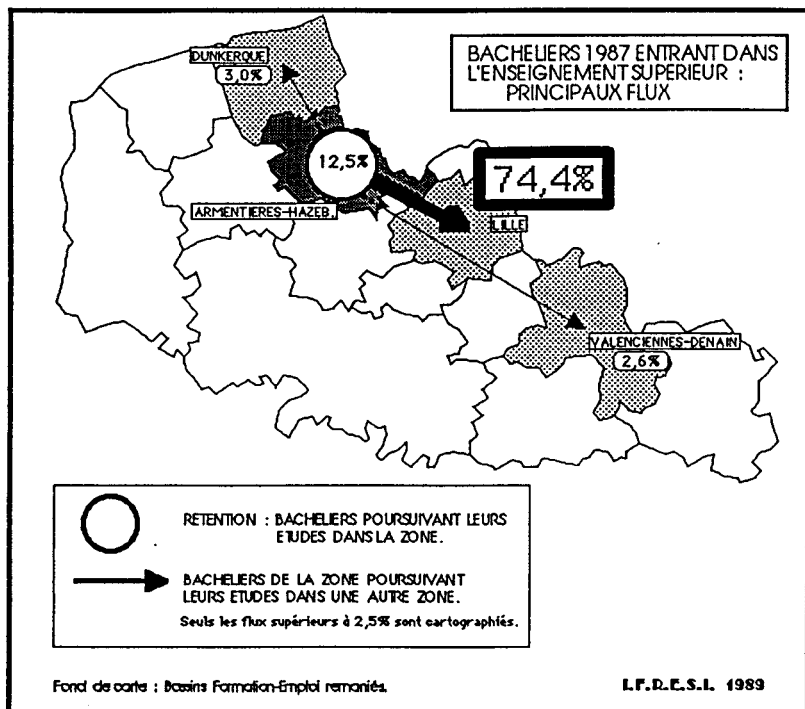


Document 3.362

ROUBAIX-TOURCOING

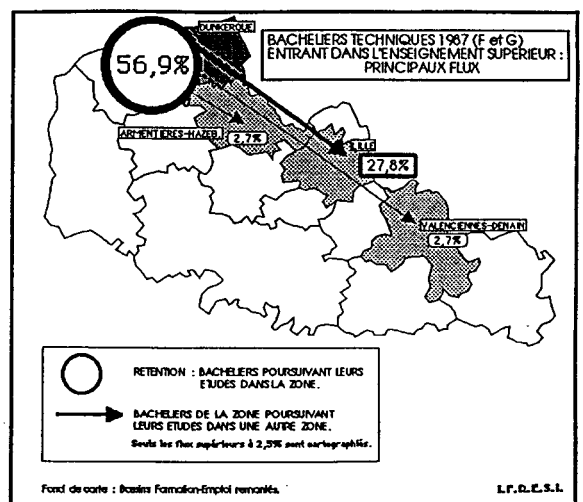
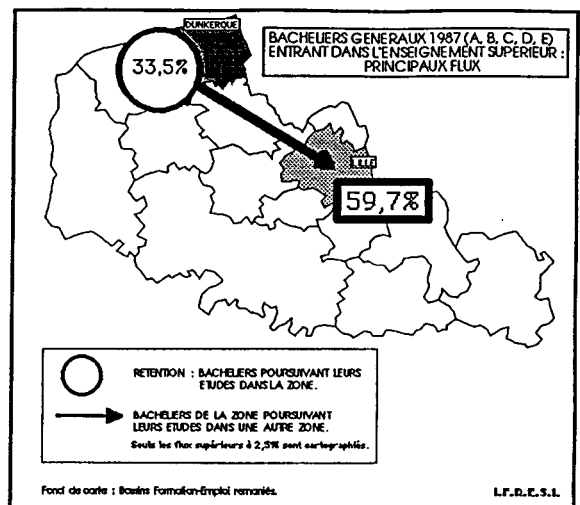
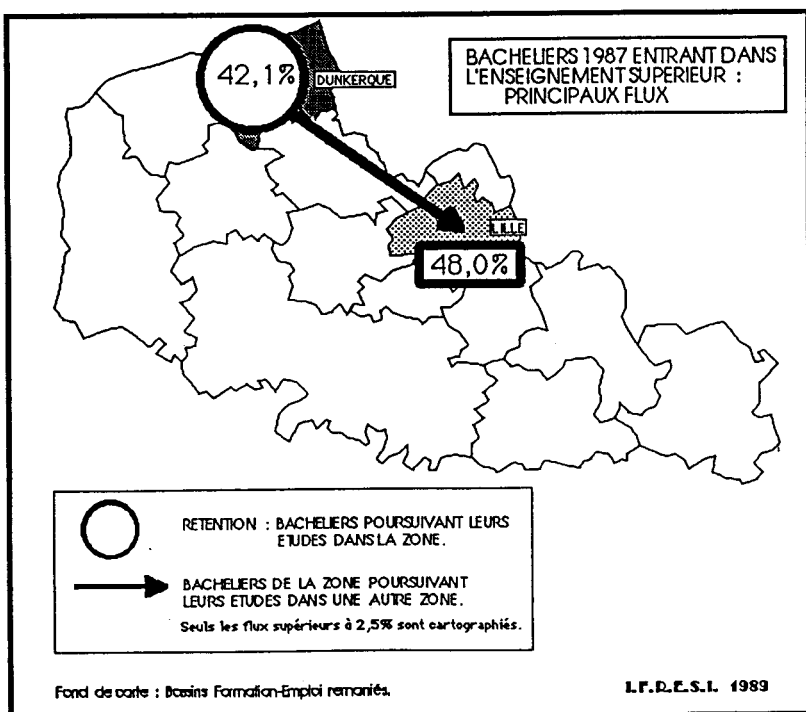


Document 3.363
ARMENTIERES-HAZEBROUCK



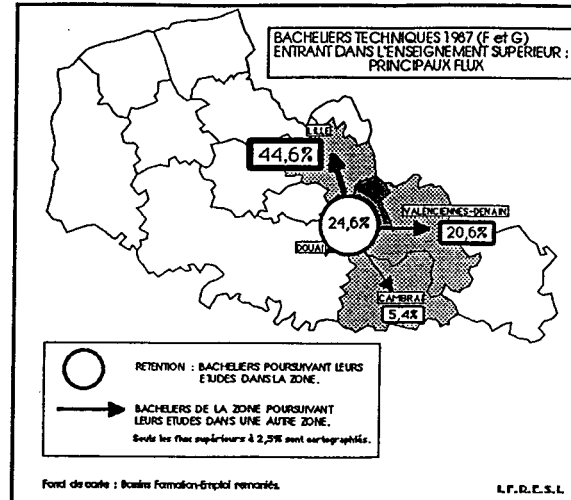
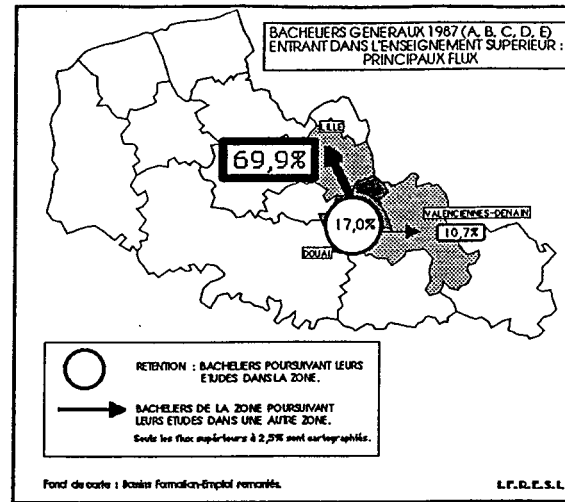
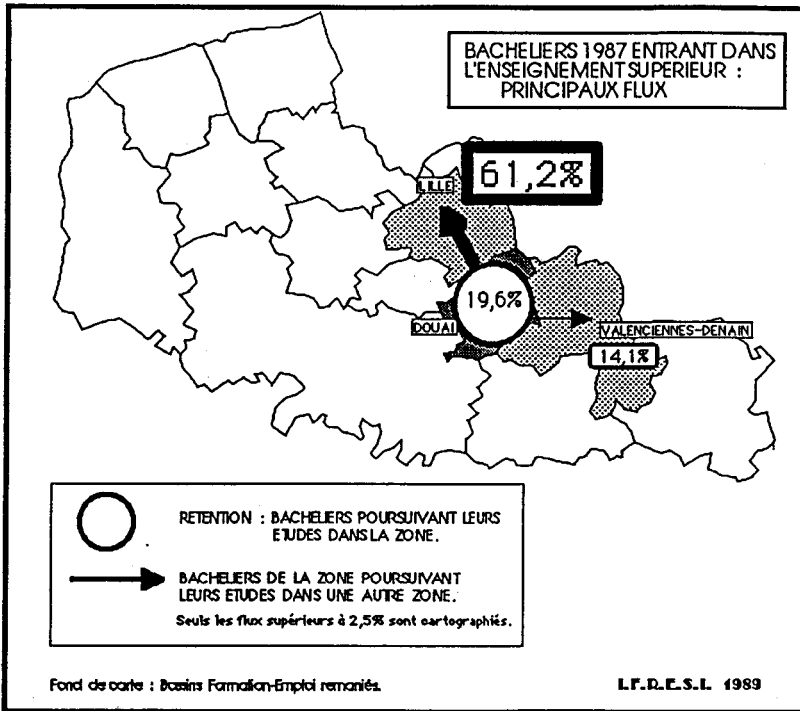
Document 3.364

DUNKERQUE



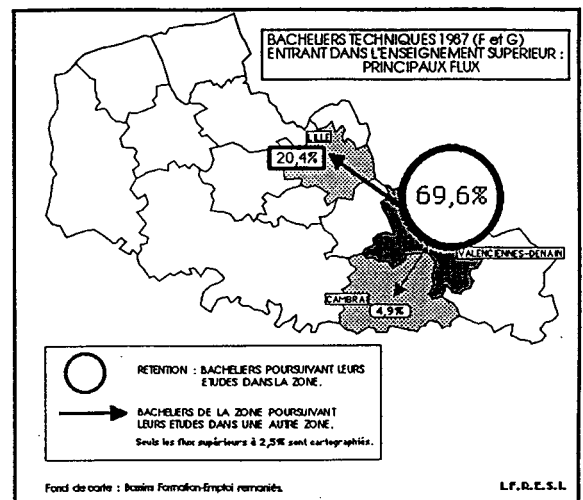
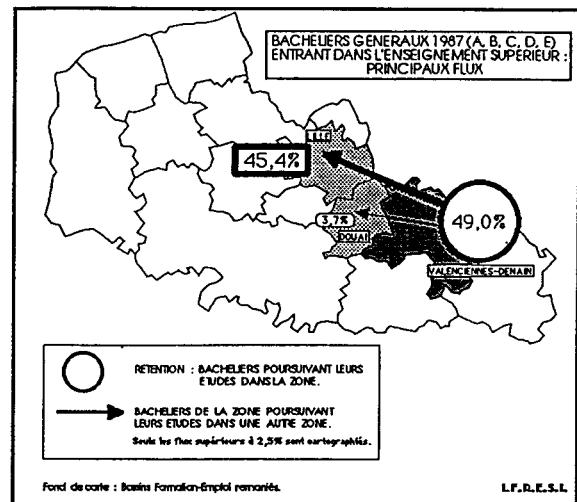
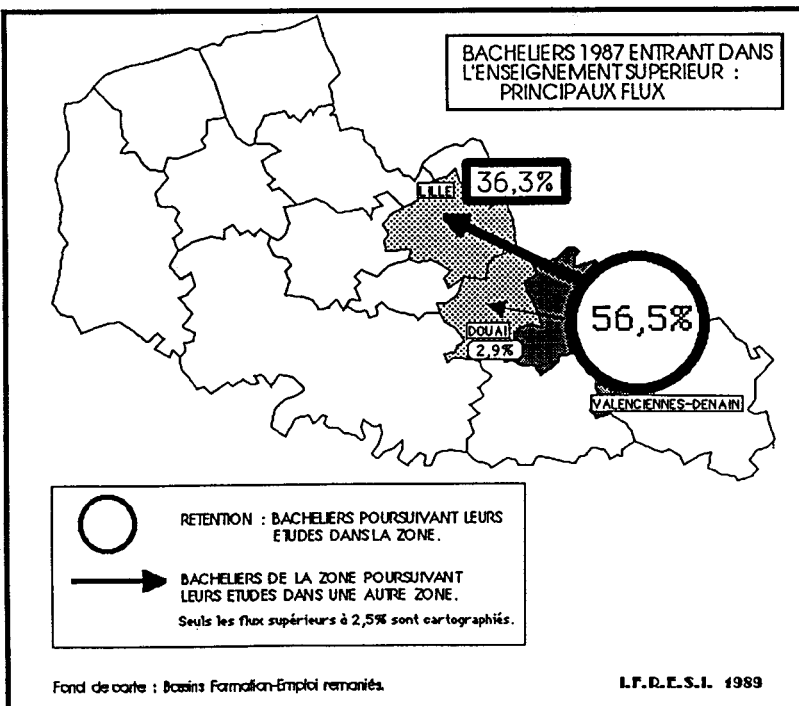
DOUAI

Document 3.365



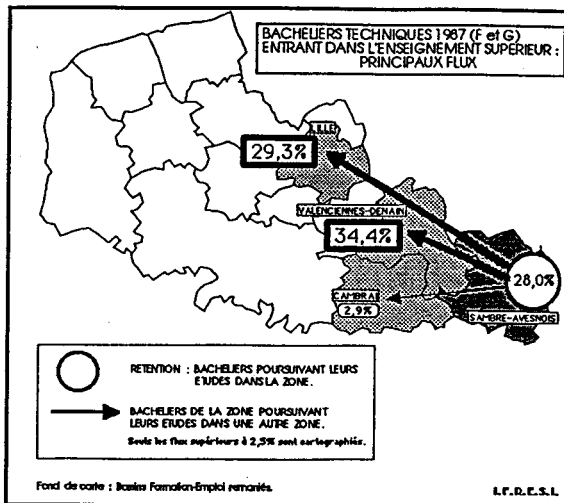
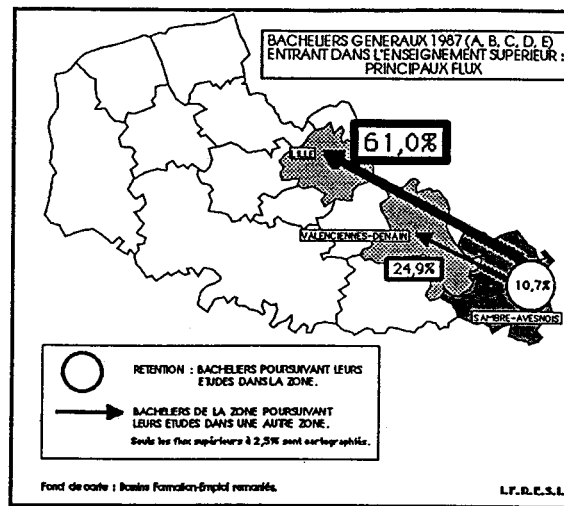
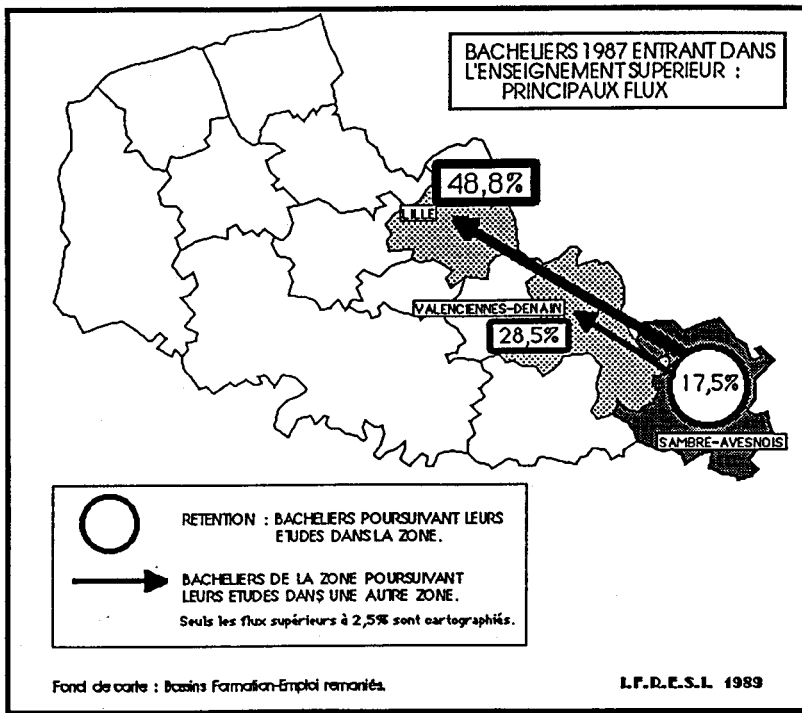
Document 3.366

VALENCIENNES-DENAIN



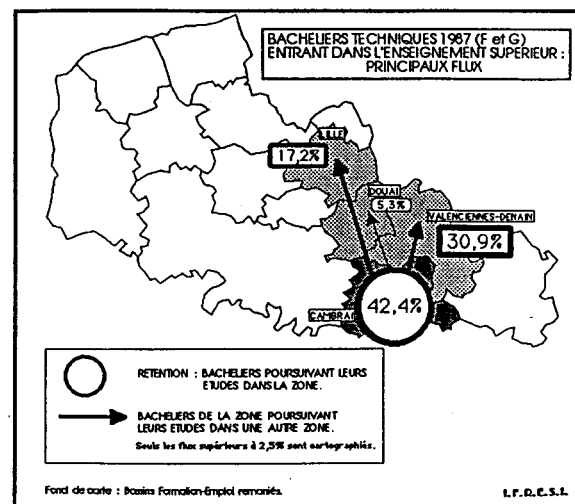
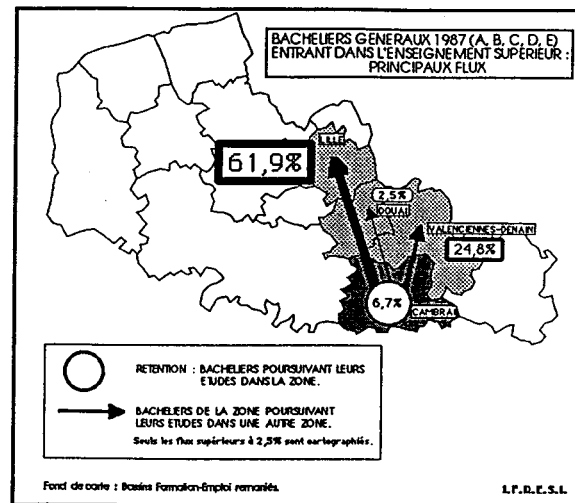
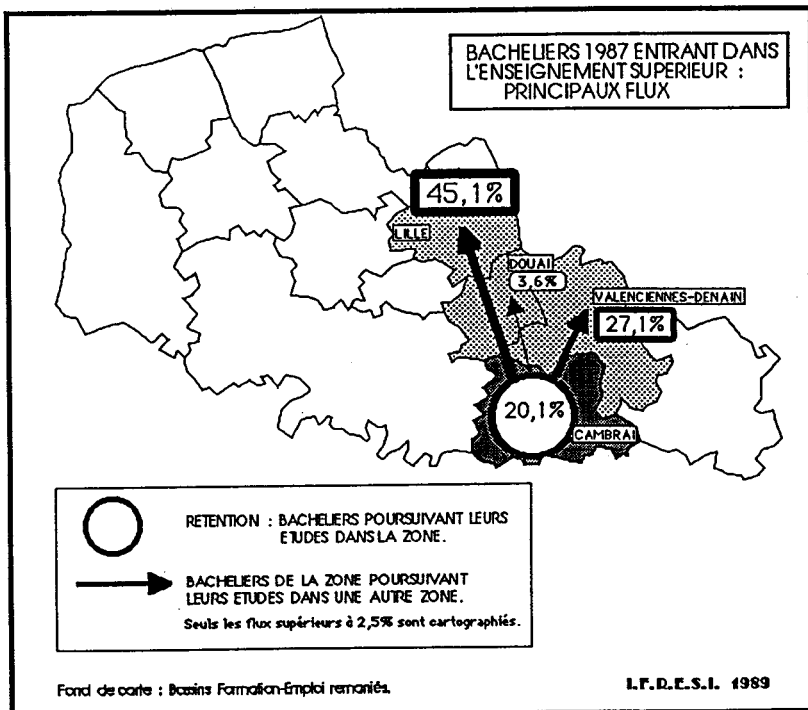
Document 3.367

SAMBRE-AVESNOIS



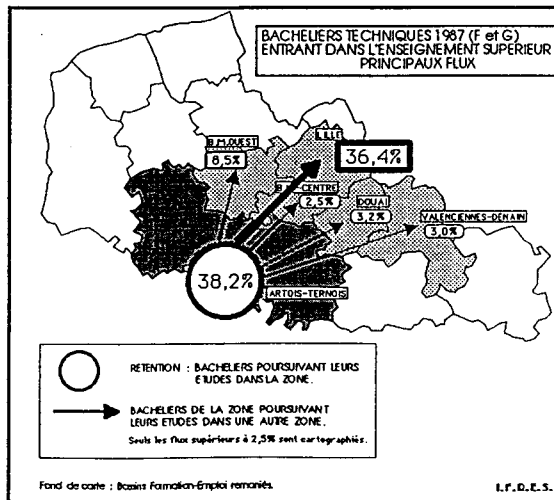
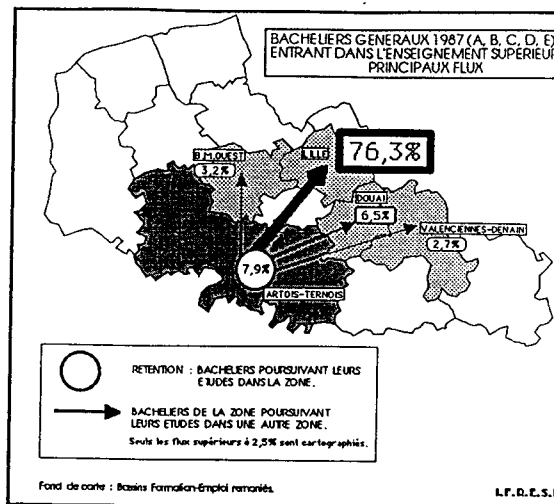
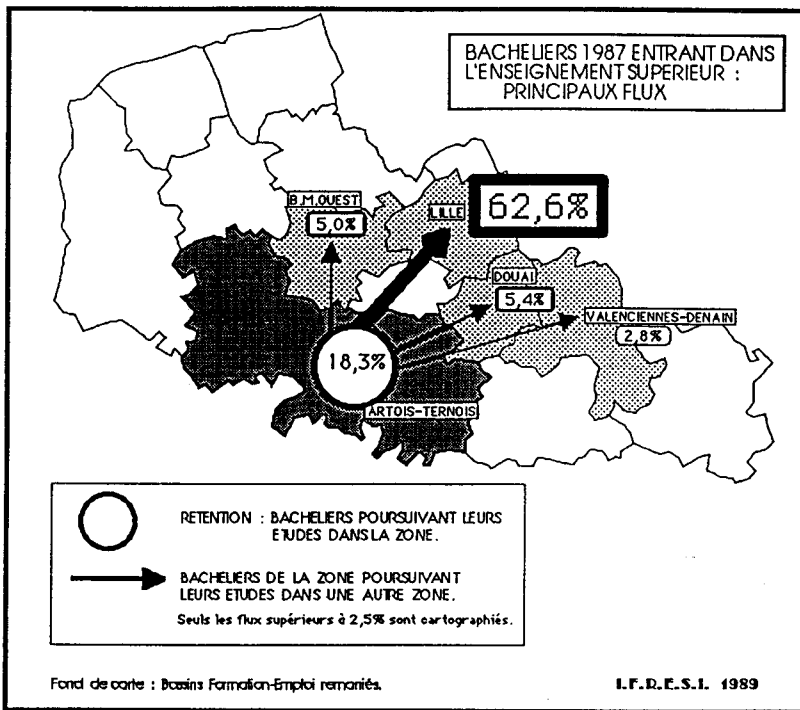
Document 3.368

CAMBRAI



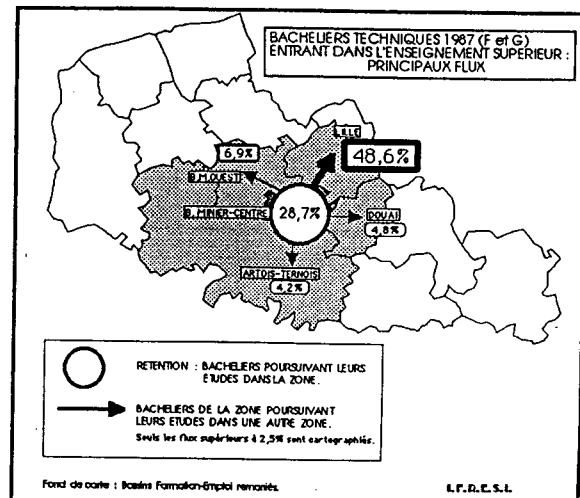
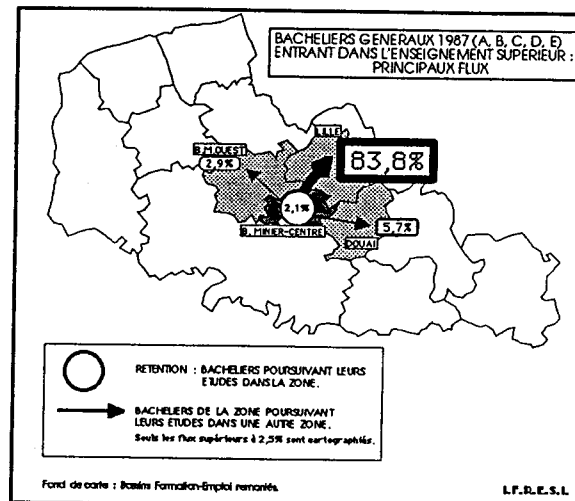
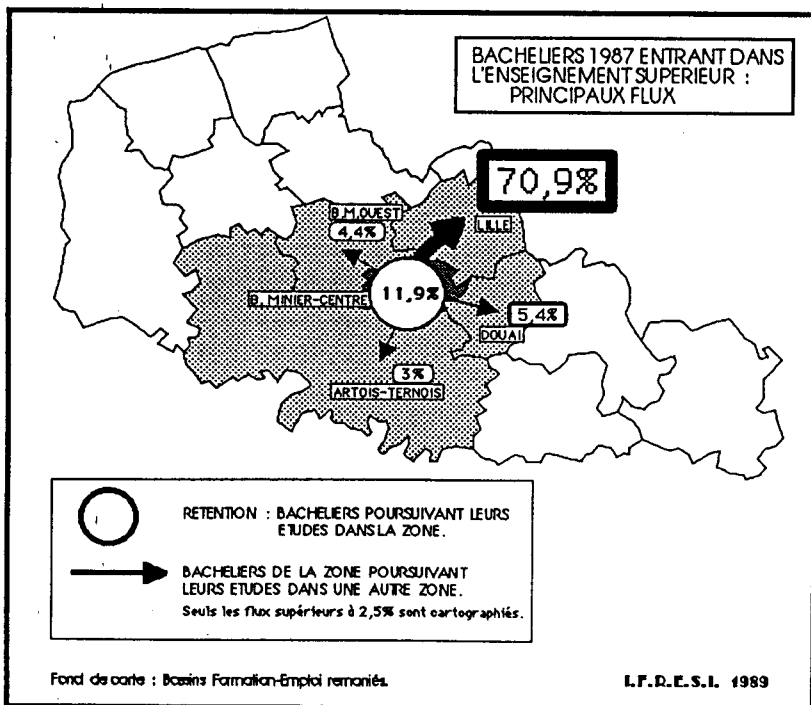
Document 3.369

ARTOIS-TERNOIS



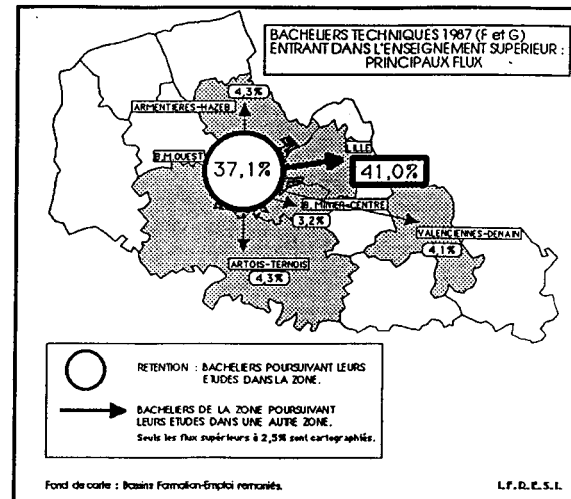
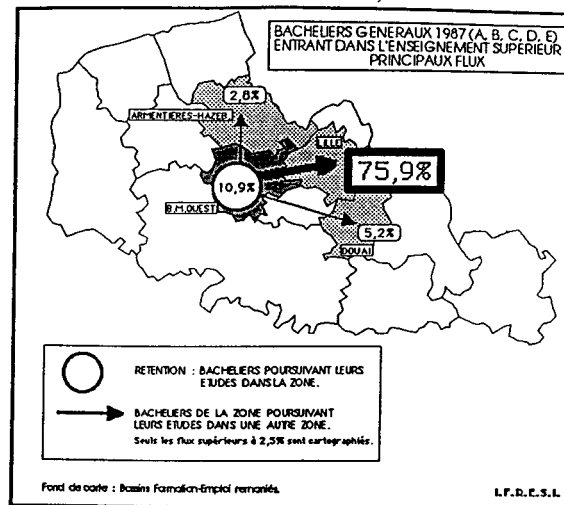
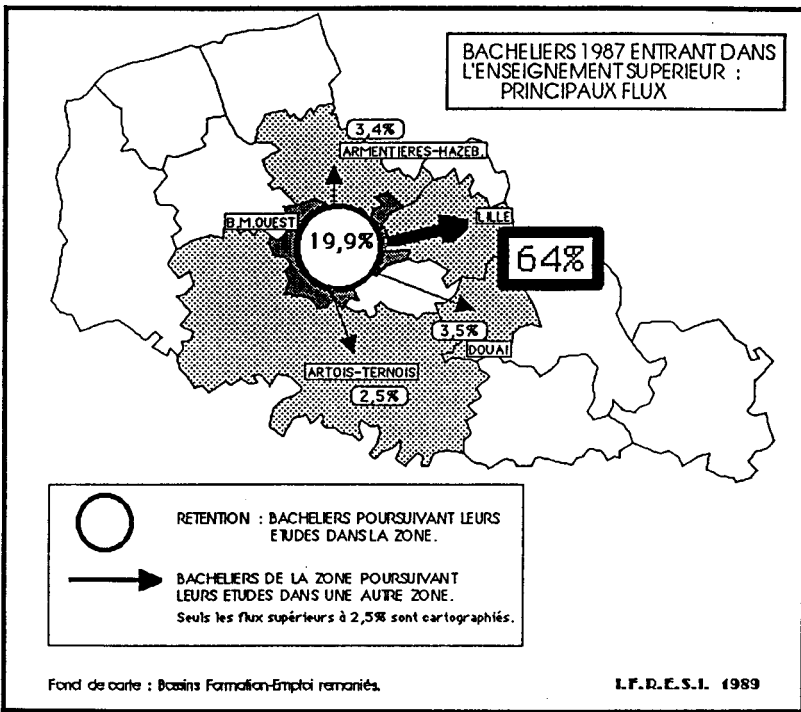
Document 3.3610

BASSIN-MINIER-CENTRE



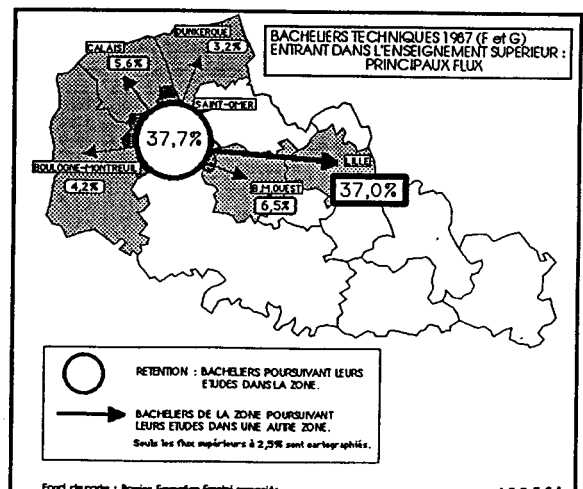
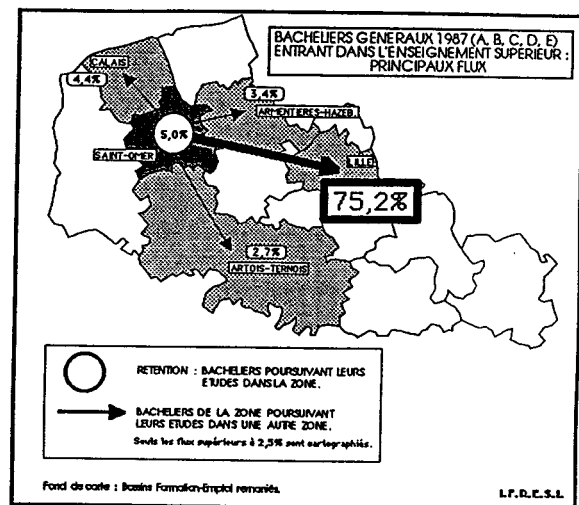
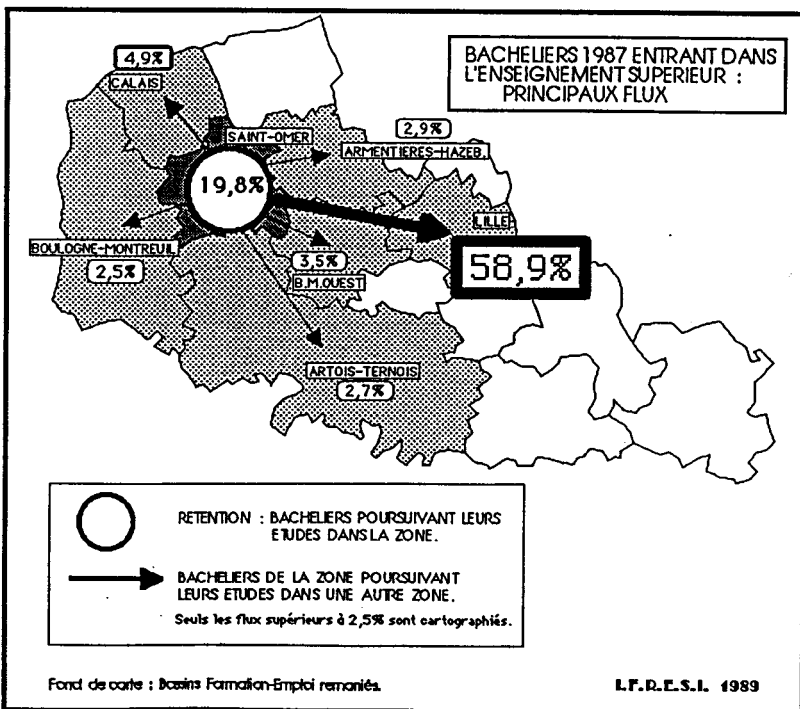
Document 3.3611

BASSIN-MINIER-OUEST



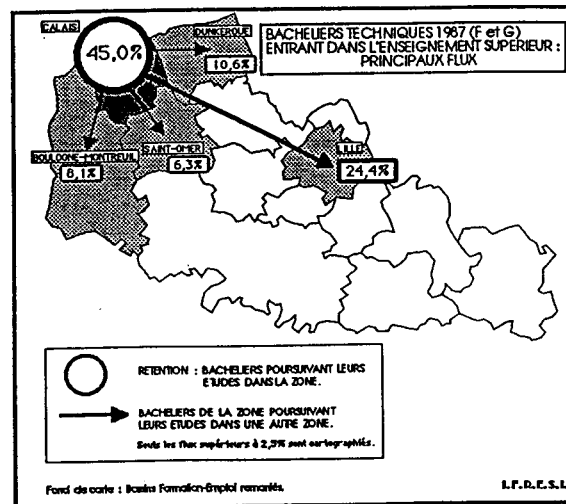
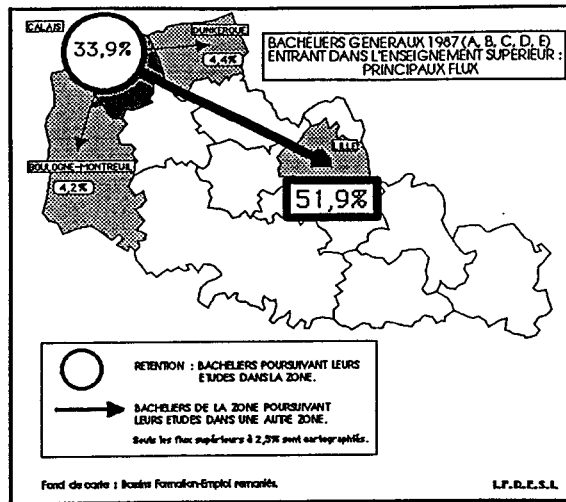
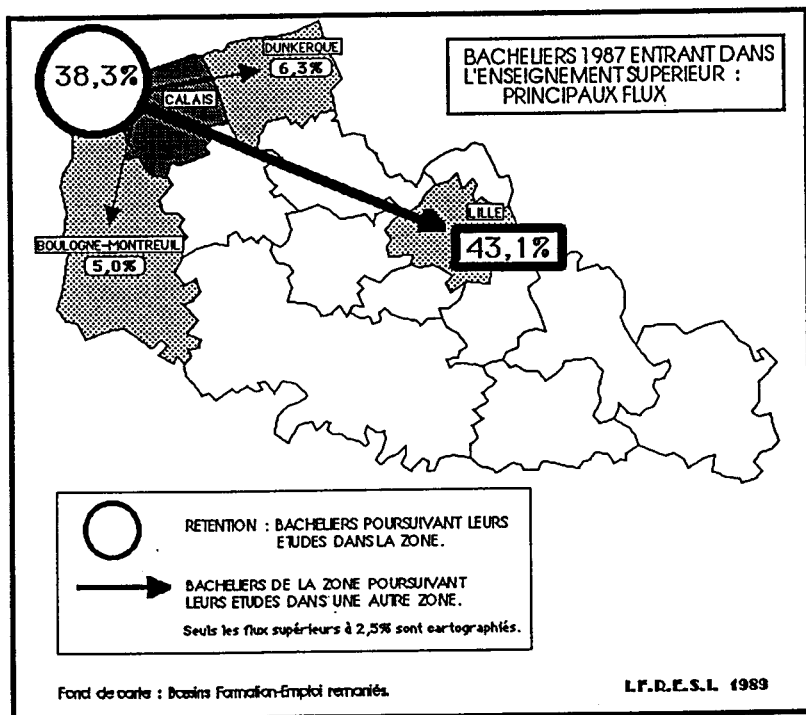
Document 3.3612

SAINT-OMER

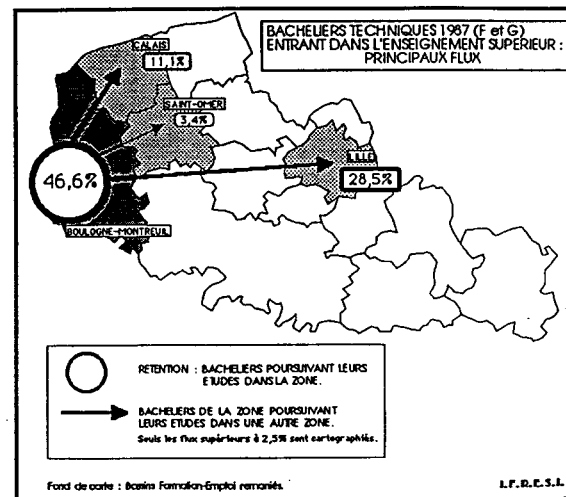
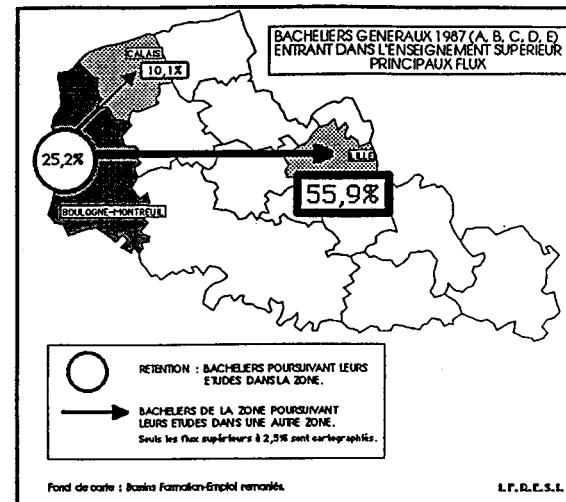
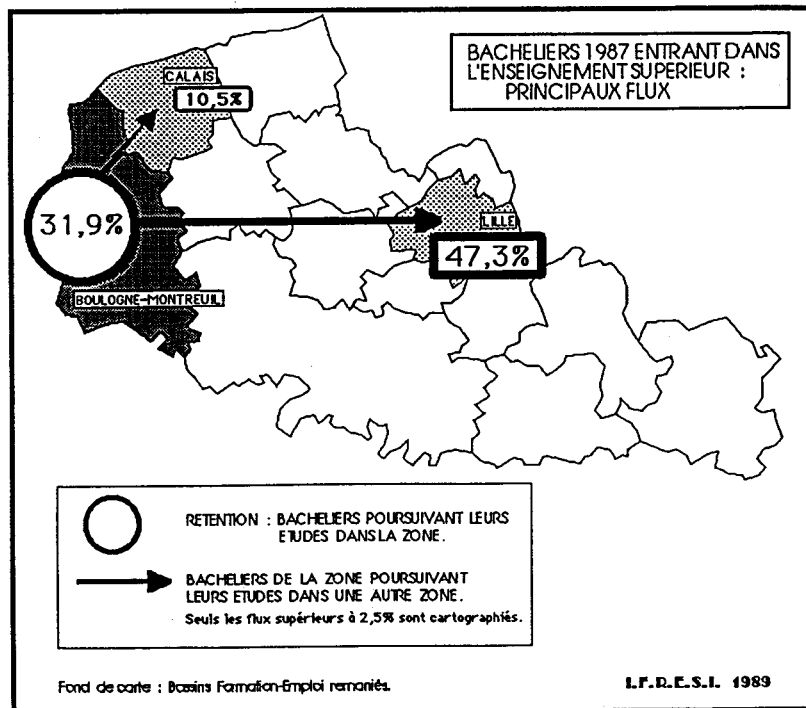


Document 3.3613

CALAIS



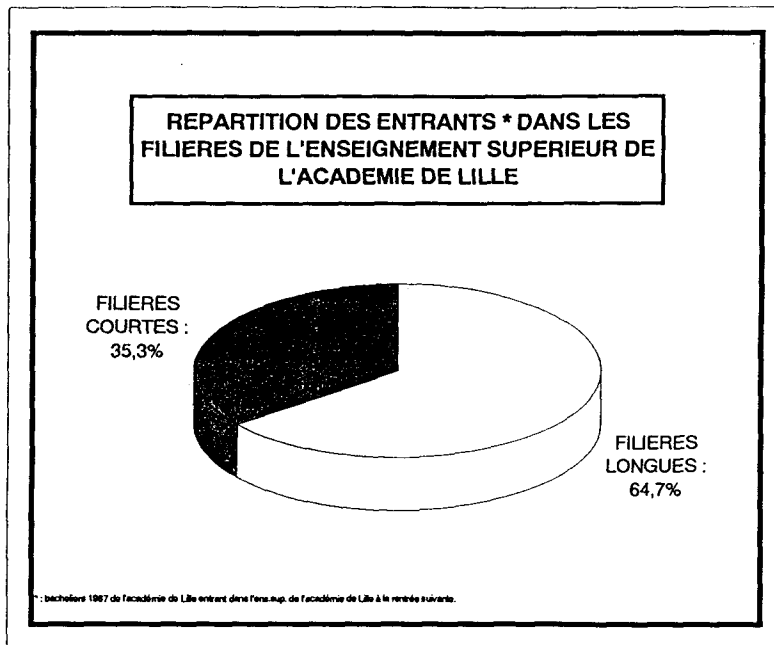
Document 3.3614
BOULOGNE-MONTREUIL



4. Accueil de formations et orientation

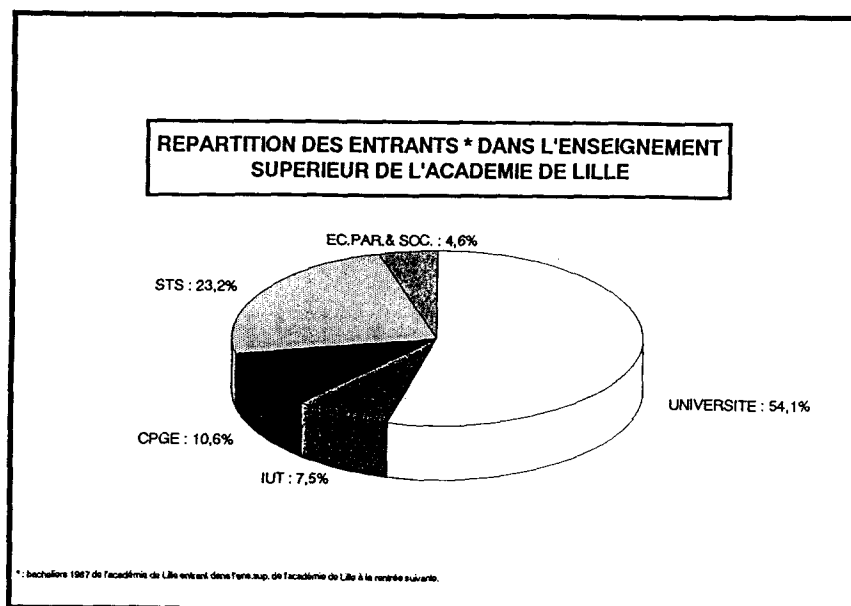
Au total, près de 65% des étudiants se dirigent vers les filières longues (université sans IUT et CPGE), le reste s'engage dans les filières courtes (IUT, STS, Ecoles Paramédicales et sociales (66)) (doc. 3.37).

Document 3.37



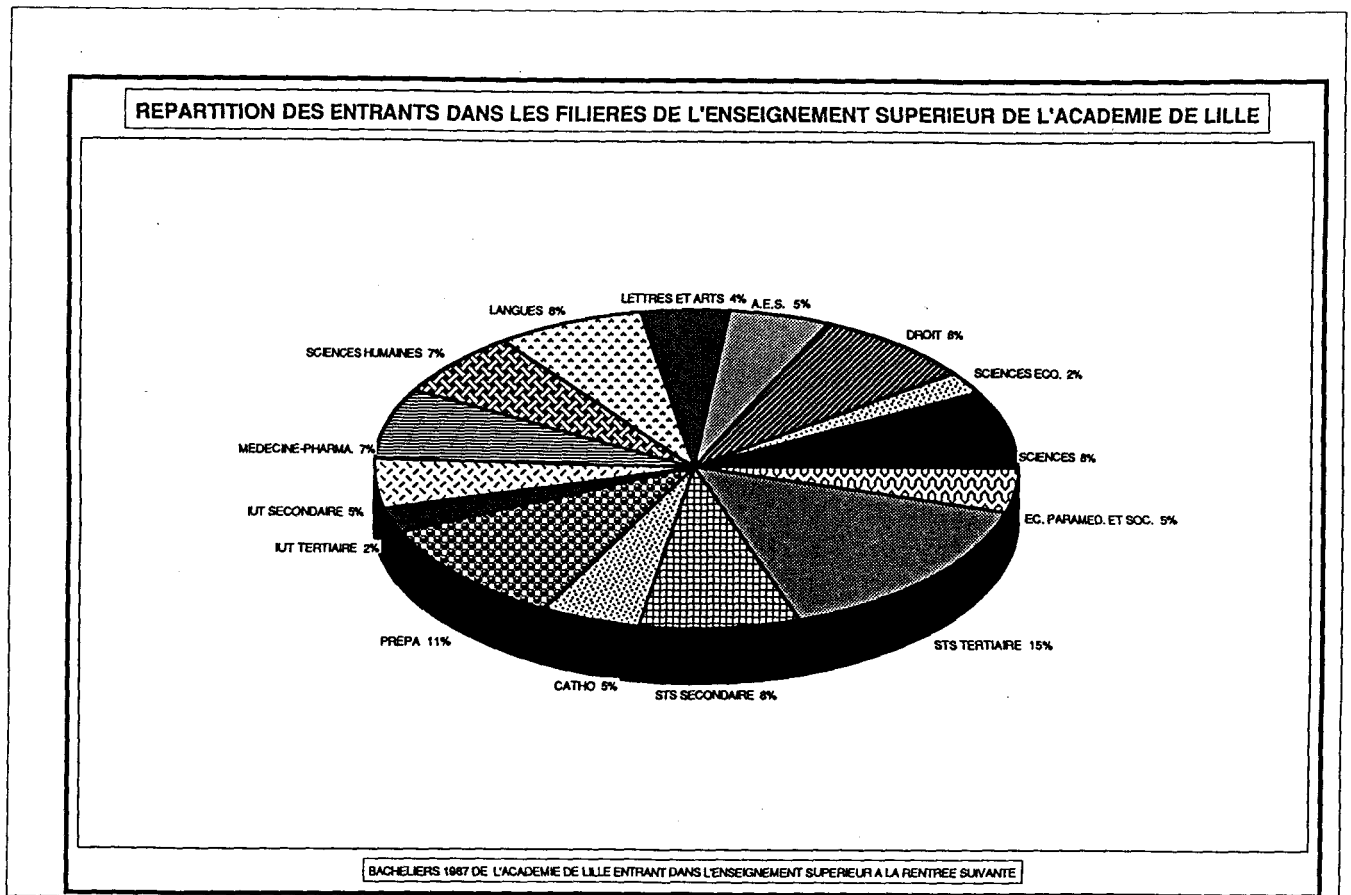
Parmi les inscrits en filières longues, 83,7% le sont en université. Parmi les inscrits en filières courtes, 65,9% le sont en STS. (doc. 3.38 et 3.39)

Document 3.38



66 Les écoles sociales représentent un poids marginal dans l'ensemble "écoles paramédicales et sociales" car la plupart des inscrits en première année des écoles sociales ont été dans l'impossibilité (vu la date du concours) d'entrer dans ces écoles l'année scolaire suivant l'obtention du baccalauréat.

Document 3.39



Pour faciliter la comparaison entre les zones, on construit un indice ayant comme référence la répartition régionale (région indice = 100) (doc. 3.40). On classe ensuite les zones en fonction de l'orientation vers les filières longues. (doc 3.41) (67).

Document 3.40

ENSEMBLE DES BACS																	
INDICE DE REPARTITION DES ENTRANTS DANS LES FILIERES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE L'ACADEMIE DE LILLE SELON LA ZONE GEOGRAPHIQUE D'ORIGINE																	
ZONES IFRSI	FILIERES EFFECTIFS	SCIENCES	ECO.	DROIT	A.E.S.	LETTRES & ARTS	LANGUES	SCIENCES HUMAINES	MEDECIN PHARMA.	L.U.T. Second.	L.U.T. Tert.	PREPA.	CATHO.	ST.S. Second.	ST.S. Tert. & SOCIAL.	TOTAL	
																	1 LILLE
2 ROUBAIX-TOURCOING	1729	77	99	89	100	102	101	105	89	100	90	85	136	93	120	116	100
3 ARMENTIERES-HAZEBROUCK	734	82	84	71	92	65	69	123	96	62	79	129	138	126	106	131	100
4 DUNKERQUE	1243	95	107	47	219	85	111	92	70	86	166	123	106	120	76	93	100
5 DOUAI	1020	92	117	122	87	111	95	102	99	86	93	108	77	112	96	99	100
6 VALENCIENNES-DENAIN	1568	136	76	184	48	127	121	71	104	116	152	86	40	57	90	91	100
7 SAMBRE-AVESNOIS	816	118	140	133	102	105	92	71	98	109	91	85	57	80	119	91	100
8 CAMBRAI	698	116	102	129	58	90	96	63	123	97	153	66	101	83	126	91	100
9 ARTOIS-TERNOIS	1176	83	77	85	112	96	84	93	86	130	101	104	91	90	130	104	100
10 BASSIN-MINIER-CENTRE	1308	93	138	84	93	110	128	138	109	108	35	94	59	123	89	85	100
11 BASSIN-MINIER-OUEST	1282	99	45	113	100	79	81	107	93	146	39	113	85	103	111	89	100
12 SAINT-OMER	514	86	37	70	107	88	80	95	115	73	88	92	118	188	98	115	100
13 CALAIS	521	196	82	59	70	56	89	91	40	194	111	78	78	89	127	105	100
14 BOULOGNE-MONTREUIL	913	121	42	93	49	77	134	100	66	98	122	85	58	118	110	180	100
TOTAL	16875	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Document 3.41

CLASSEMENT (*) DES ZONES SELON L'IMPORTANCE RELATIVE DES ETUDIANTS (**) ENTRANT EN FILIERES LONGUES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR (**)

	ZONE
1	LILLE
2	VALENCIENNES, DUNKERQUE, B.MINIER-CENTRE, DOUAI
3	SAMBRE-AVESNOIS, ARMENTIERES, B.MINIER-OUEST, ROUBAIX-TOURCOING, CAMBRAI
4	ARTOIS-TERNOIS, SAINT-OMER, BOULOGNE, CALAIS

(*) : classement en fonction d'un indice regional = 100 et des effectifs de la zone consideree

(**) : Bacheliers 1987 de la zone consideree entrant dans l'enseignement superieur de l'academie de Lille . la rentree suivante.

La proximité géographique des formations supérieures n'est qu'un des critères du choix de la filière, pourtant déjà, l'effet d'offre semble évident. Les zones les plus fournies en formations longues, c'est-à-dire Lille, Valenciennes-Denain et dans une moindre mesure Dunkerque et Douai, favorisent nettement les inscriptions en filières longues (classes 1 et 2). Le centre du bassin minier, qui ne possède pas ce genre de formation, y oriente aussi ses étudiants de façon plus importante que la moyenne régionale.

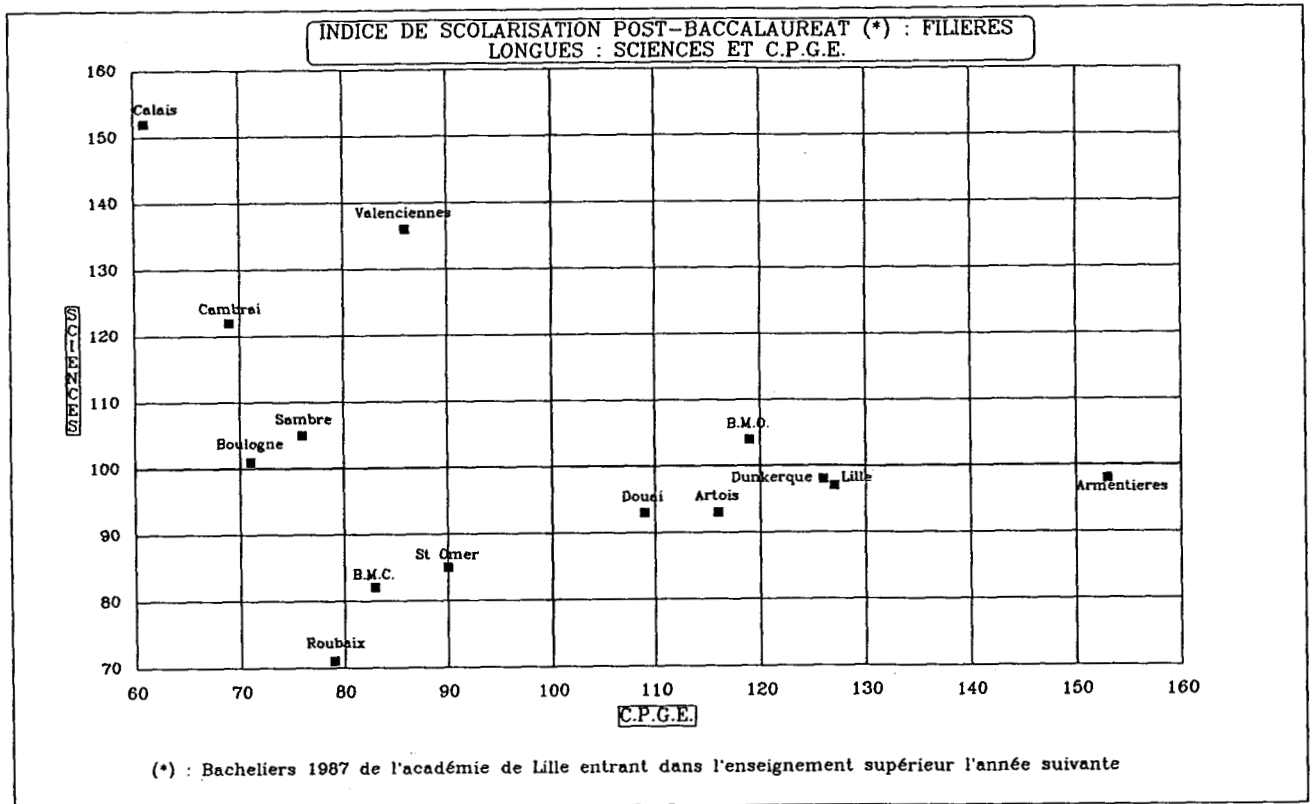
A l'inverse le quart sud-ouest de la région (Artois-Ternois, Saint-Omer et surtout Boulogne-Montreuil et Calais), éloigné des pôles universitaires, privilégie les formations courtes.

Les filières longues regroupent les formations universitaires (hors IUT) et les classes préparatoires aux Grandes Ecoles :

A Dunkerque et à Douai les indices de répartition en filières longues sont dus à une orientation privilégiée vers les CPGE, ce qui n'est pas le cas pour la zone de Lens (Bassin-Minier-Centre). Les zones pour lesquelles l'orientation vers les classes préparatoires est la plus faible (Calais et Cambrai), n'accueillent pas ce genre de formation. A l'inverse, la présence de CPGE dans une zone induit une orientation plus forte qu'en moyenne dans ces classes, sauf pour Valenciennes et Boulogne.

La carte des orientations en CPGE semble être le négatif de la carte des orientations en sciences. Les zones qui orientent une part relativement importante de leurs originaires vers les classes préparatoires, en orientent peu vers les sciences et inversement. Cette corrélation négative s'observe pour toutes les zones sauf pour celles qui n'accueillent ni CPGE, ni Sciences (Roubaix-Tourcoing, Saint-Omer et Bassin-Minier-Centre). L'est de la région (Valenciennes, Sambre-Avesnois, Cambrai) et le littoral sud (Calais et Boulogne) privilégient les sciences, les autres zones les classes préparatoires.

Document 3.42



Quand les zones ne possèdent qu'un type de formation, l'orientation vers cette formation est supérieure à la moyenne régionale, sauf pour Boulogne et Sambre-Avesnois qui possèdent des formations universitaires scientifiques et qui orientent relativement plus leurs étudiants vers les CPGE, mais il faut toutefois noter que les capacités d'accueil en sciences de ces zones sont très faibles. Quand la zone possède les deux types, l'orientation est fonction du poids de la filière dans la zone (CPGE pour Dunkerque et Lille, Sciences pour Valenciennes). Quand la zone n'accueille aucune de ces deux filières, l'orientation est inférieure à la moyenne en sciences comme en CPGE (Roubaix-Tourcoing, Saint-Omer et Bassin-Minier-Centre).

Si l'on observe l'orientation vers l'enseignement universitaire long, on remarque que seules les zones accueillant des pôles universitaires (Lille et Valenciennes) sont nettement favorisées. Les zones les plus défavorisées de ce point de vue sont celles dont on a aperçu précédemment le déficit en formations longues (Artois-ternois, Saint-Omer et surtout Boulogne-Montreuil et Calais, auxquelles on peut adjoindre Armentières-Hazebrouck).

La présence de formations universitaires induit quasiment toujours une orientation privilégiée des étudiants originaires de ces zones vers les filières offertes (doc. 3.43). Il existe toutefois quelques exceptions, à savoir :

- une orientation moins forte qu'en moyenne régionale des étudiants originaires de la zone lilloise vers les sciences, les langues et le droit. Mais, Lille n'a pas le monopole de ces filières. Dans toutes les filières qui ne sont proposées qu'à Lille, les indices de répartition y sont supérieurs à la moyenne.
- Les étudiants originaires de Dunkerque s'orientent relativement peu vers les sciences, bien que cette discipline soit proposée dans la zone.

A Valenciennes, à Calais et à Boulogne l'orientation vers les sciences est plus forte que partout ailleurs. Cette filière est offerte à l'université de Valenciennes et dans les antennes universitaires de Calais et de Boulogne.

Les sciences économiques attirent beaucoup les étudiants de la zone Sambre-Avesnois proche de l'université de Valenciennes qui possède cette formation.

10% des entrants originaires de Dunkerque s'inscrivent en AES, il existe une antenne universitaire proposant ce type d'études à Dunkerque.

Lille et Valenciennes sont les zones les plus attirées par les Lettres et les Arts, ces formations n'existaient à cette époque que dans ces zones.

L'orientation vers la Médecine et la Pharmacie est très forte à Lille qui seule propose cette formation.

Les étudiants qui s'inscrivent en Langues à Boulogne et à Dunkerque sont beaucoup plus nombreux qu'en moyenne régionale, dans ces zones il existe des antennes universitaires en Anglais.

La Catho de Lille attire en priorité la zone de Lille et ses zones périphériques (Armentières-Hazebrouck et Roubaix-Tourcoing).

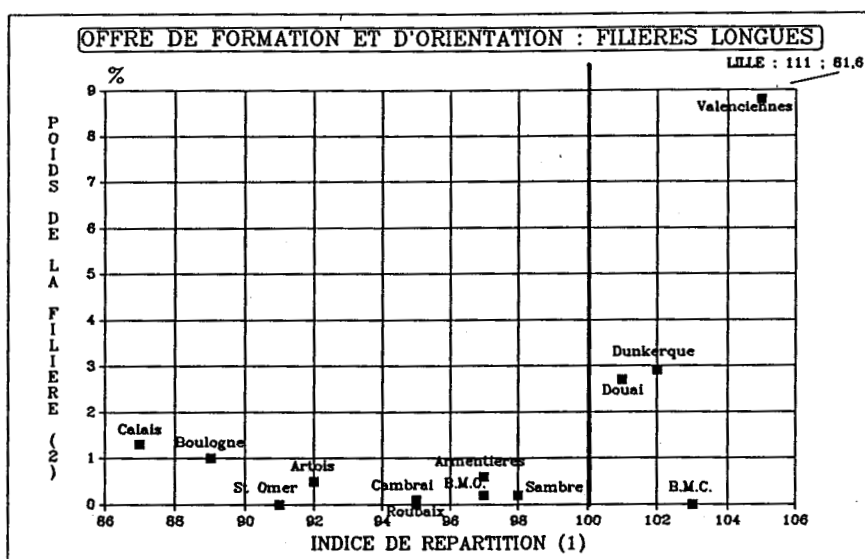
Pour les formations courtes, la relation géographique est plus compliquée, l'offre de formation dans ces filières est spatialement mieux répartie. Toutes les zones accueillent des STS.

Les trois zones les mieux pourvues en filières universitaires longues (Lille, Valenciennes et Calais) sont aussi celles qui sous-scolarisent leurs étudiants en STS.

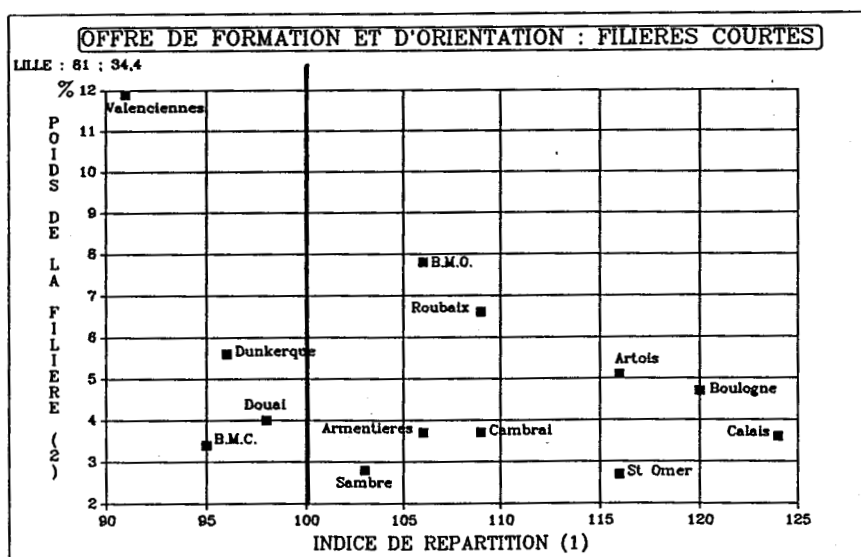
Lille et Valenciennes envoient moins de 20% de leurs entrants en STS, Saint-Omer en envoie 30%. Il semblerait que l'orientation vers les STS et les écoles paramédicales et sociales soit favorisée par le manque de concurrence avec d'autres formations dans la zone. Le cas des IUT est différent et on peut les rapprocher de ce point de vue des filières universitaires longues. Dans toutes les zones accueillant un IUT, l'orientation des originaires y est plus importante qu'en moyenne régionale, sauf à Lille.

Les graphiques (doc 3.43) détaillent la relation, pour chaque zone, entre le poids des filières et l'orientation des étudiants.

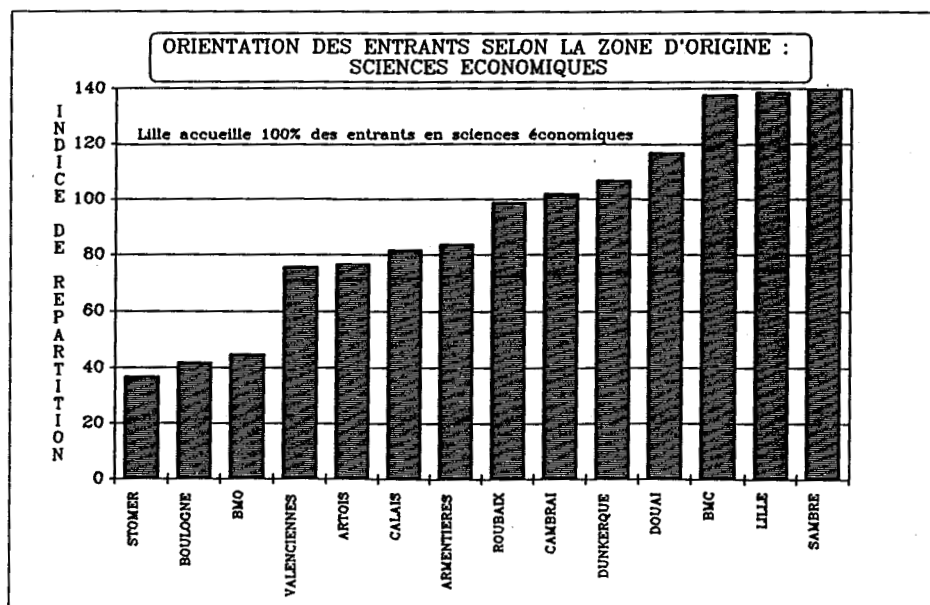
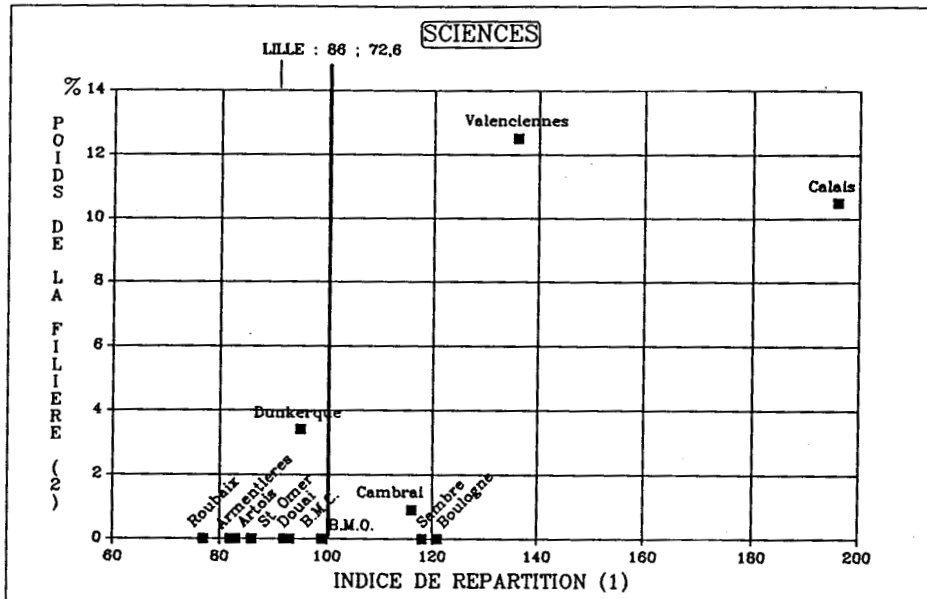
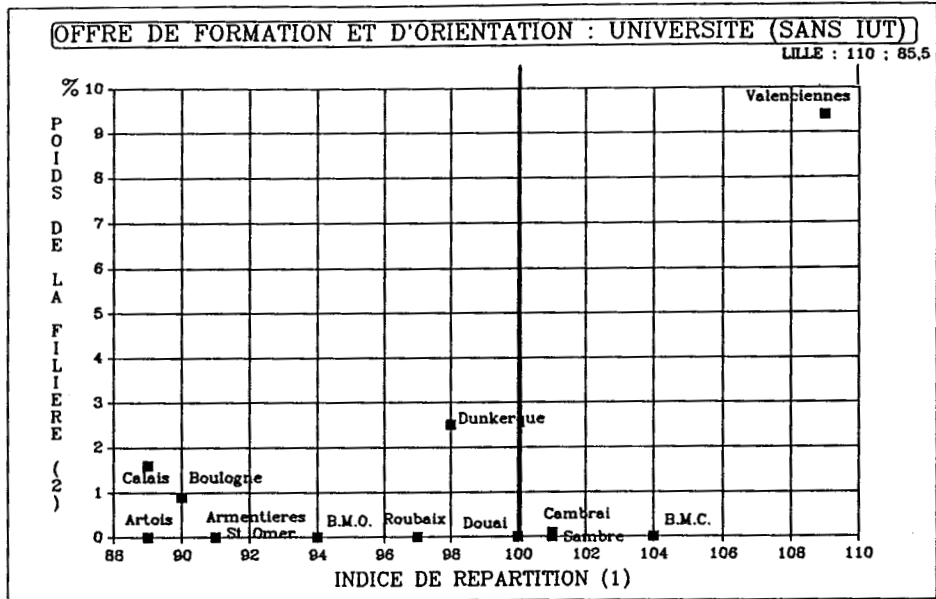
Documents 3.431 à 3.432



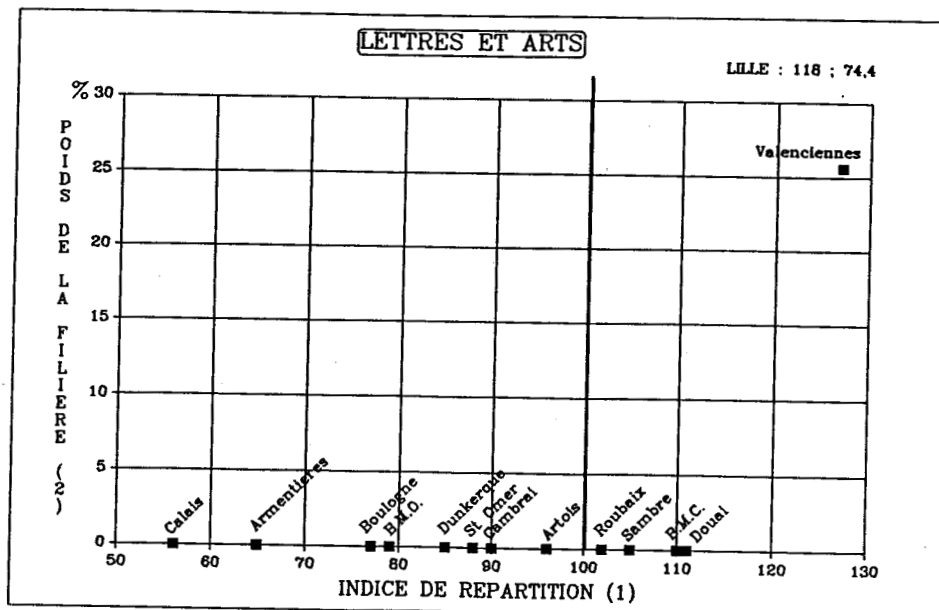
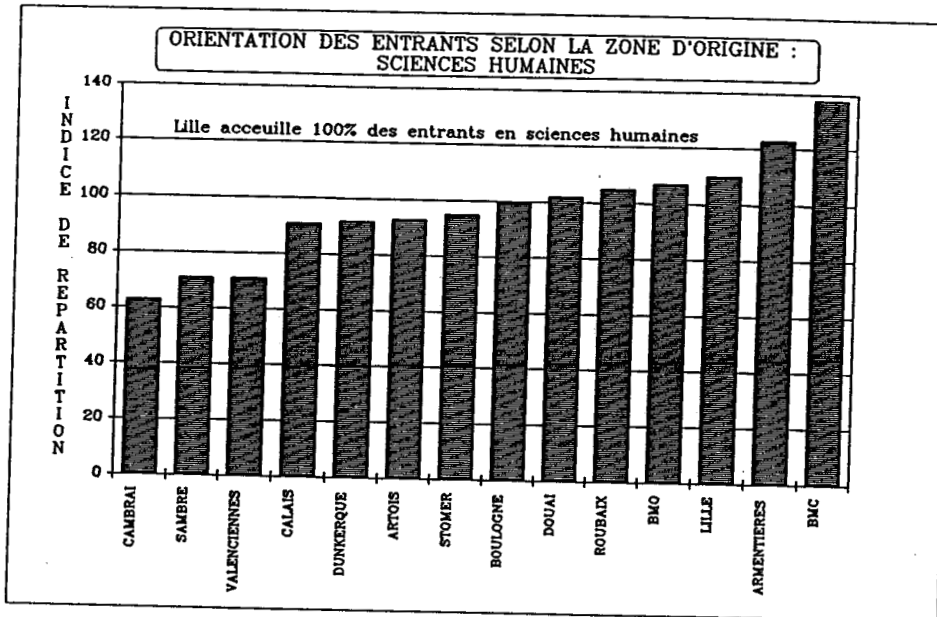
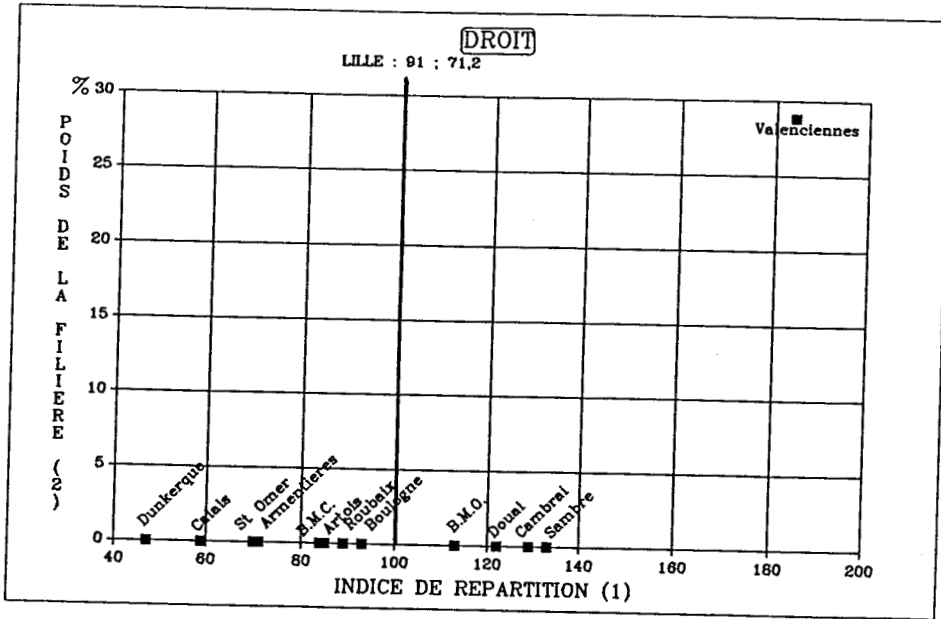
Bacheliers 1987 de l'académie de Lille entrant dans l'enseignement supérieur régional à la rentrée suivante
 (1) : Importance relative de l'orientation dans la filière (région = 100)
 (2) Importance relative de la filière (région = 100) implantée dans la zone



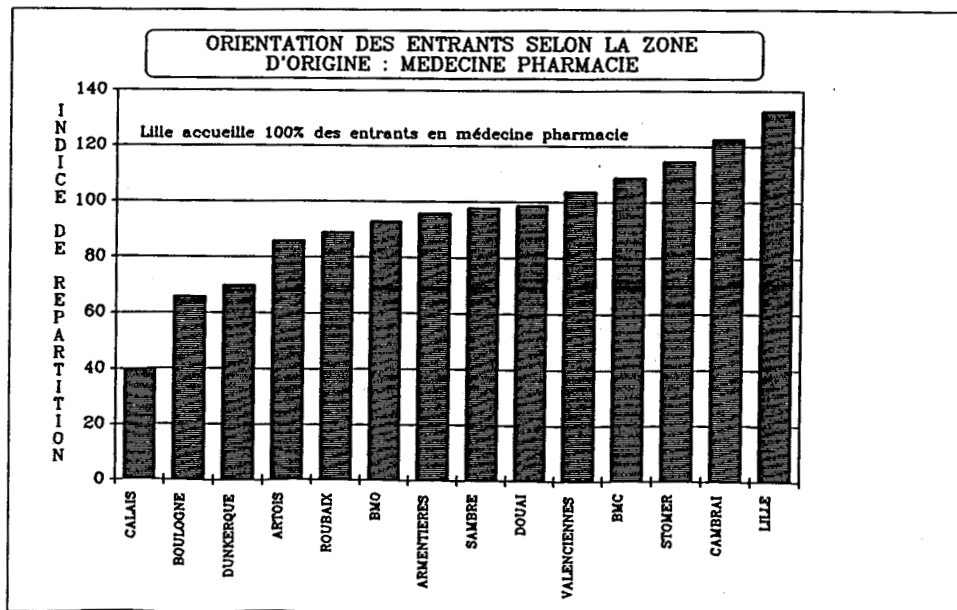
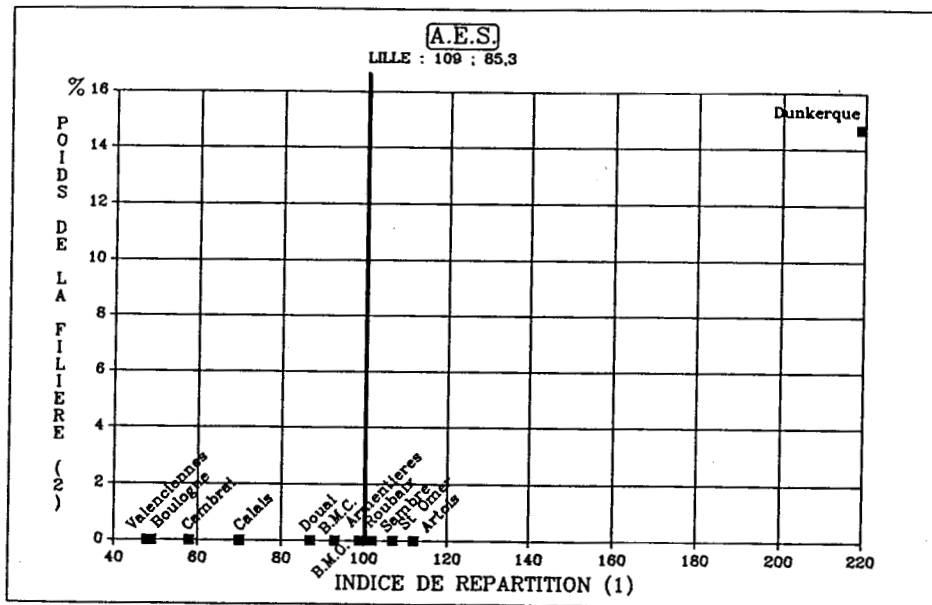
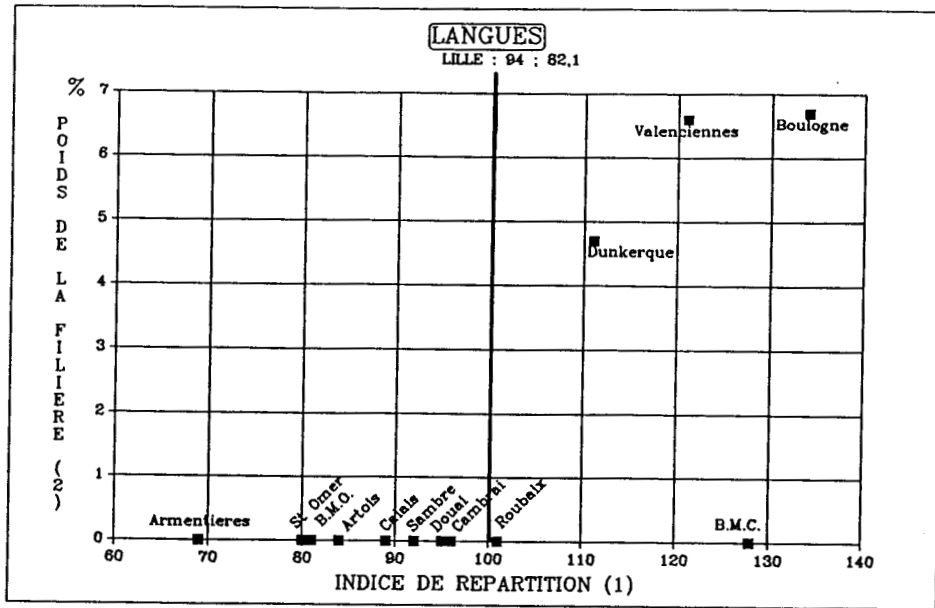
Documents 3.433 à 3.435



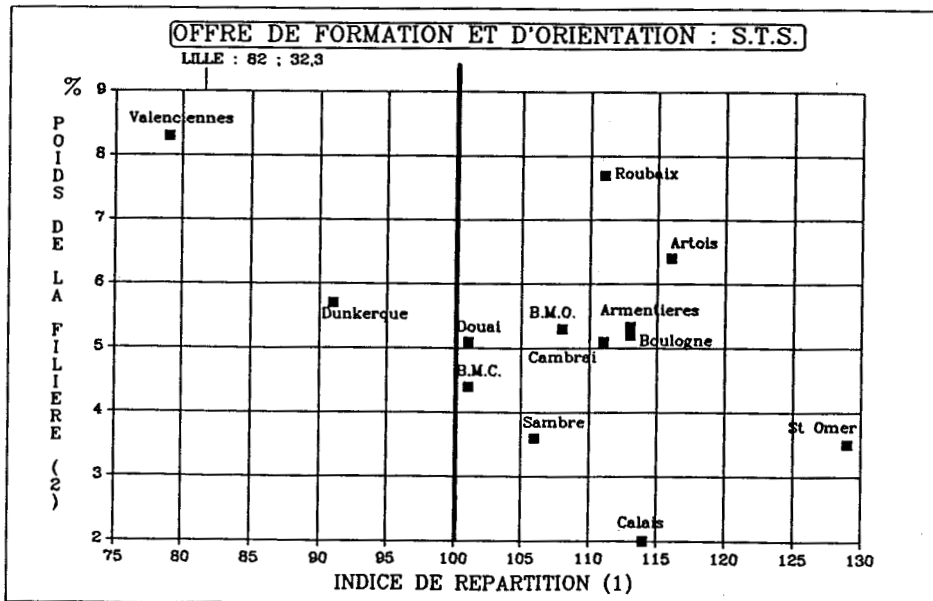
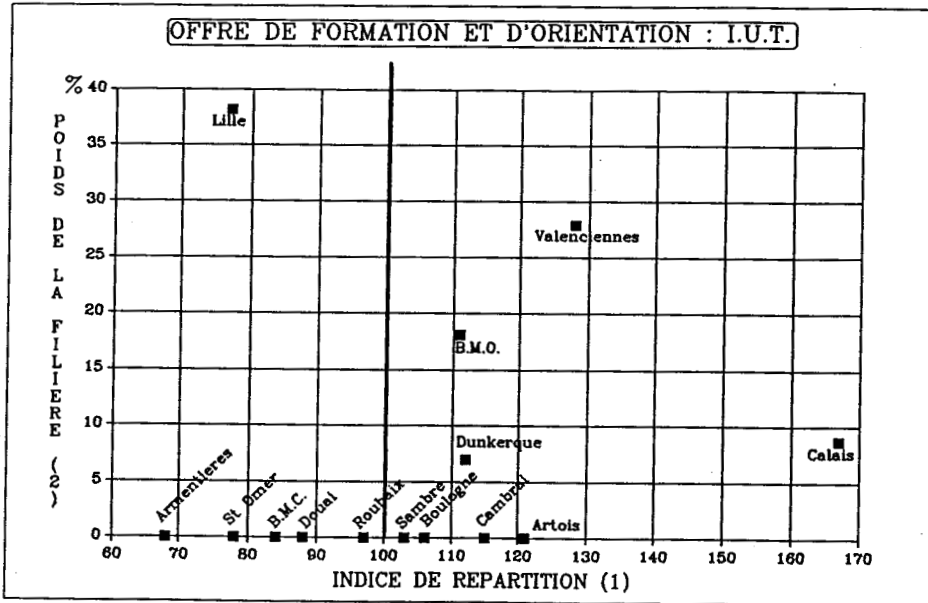
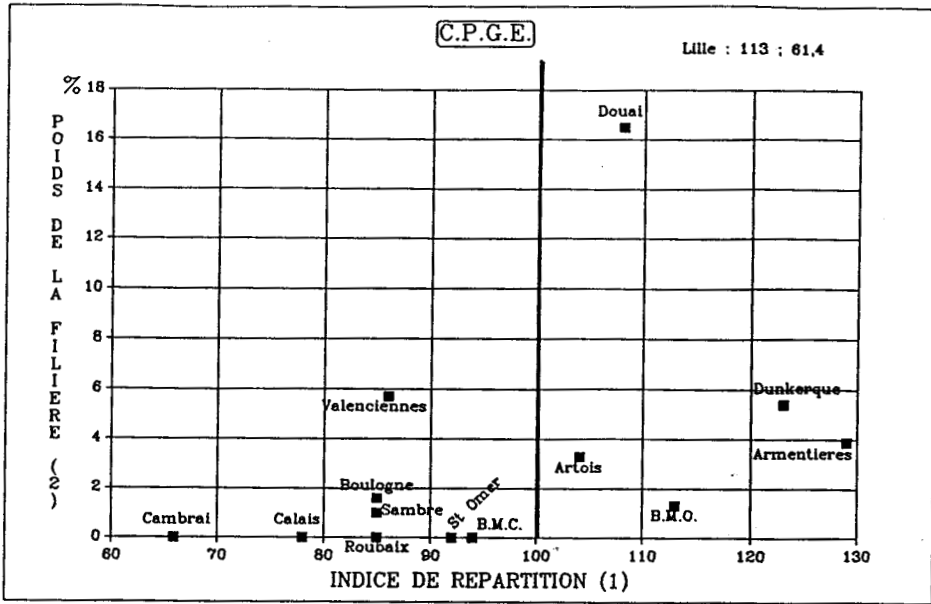
Documents 3.436 à 3.438



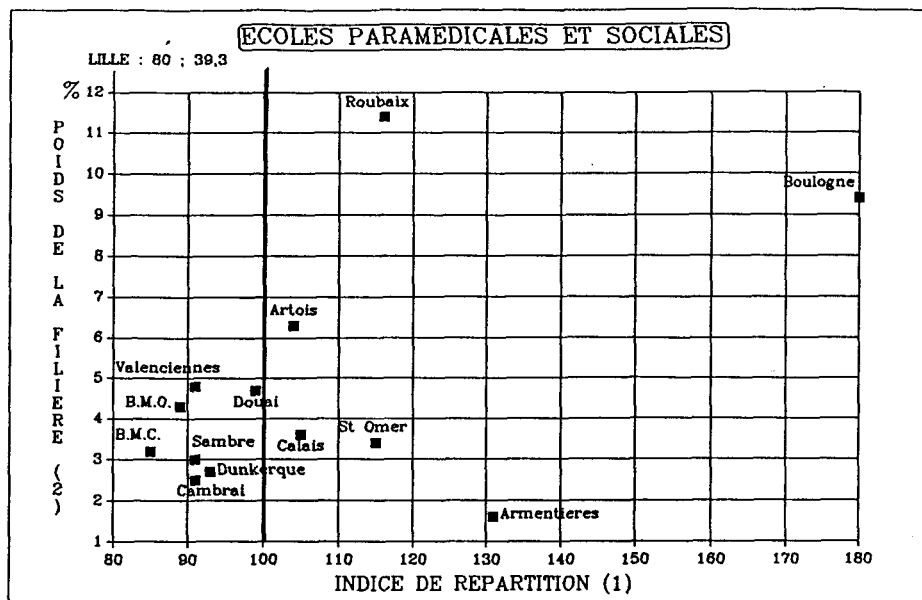
Documents 3.439 à 3.4311



Documents 3.4312 à 3.4314



Documents 3.4315



Dans le tableau (doc 3.44), on a sélectionné les zones dont l'orientation vers les différentes filières était la plus importante.

Document 3.44

SÉLECTION DES ZONES OÙ LA FILIÈRE EST LA MIEUX REPRÉSENTÉE PAR RAPPORT À LA MOYENNE RÉGIONALE (*) TOUS BACCALAUREATS (**)			
FILIÈRE	ZONE	FILIÈRE	ZONE
SCIENCES	VALENCIENNES, CALAIS, BOULOGNE	L.U.T. SECONDAIRE	CALAIS, B.MINIER-OUEST (BETHUNE) ARTOIS-TERNOIS, VALENCIENNES
SCIENCES ECO.	LILLE	L.U.T. TERTIAIRES	DUNKERQUE, VALENCIENNES
DROIT	VALENCIENNES, SAMBRE-AVESNOIS, DOUAI CAMBRAI	CLASSES PREPA.	ARMENTIERES, DUNKERQUE, LILLE, B.MINIER-OUEST (BETHUNE)
A.E.S.	DUNKERQUE	CATHO.	LILLE, ROUBAIX-TOURCOING, ARMENTIERES
LETTRES & ARTS	LILLE, VALENCIENNES	S.T.S. SECONDAIRE	SAINT-OMER, ARMENTIERES, B.MINIER-CENTRE (LENS), DUNKERQUE
LANGUES	BOULOGNE, B.MINIER-CENTRE (LENS) VALENCIENNES, DUNKERQUE	S.T.S. TERTIAIRES	ARTOIS-TERNOIS (ARRAS), ROUBAIX-TOURCOING, CAMBRAI, CALAIS
SCIENCES HUMAINES	B.MINIER-CENTRE (LENS), ARMENTIERES	EC. PARAMÉDICALES	BOULOGNE, ARMENTIERES
MEDECINE-PHARMA.	LILLE, CAMBRAI, SAINT-OMER		

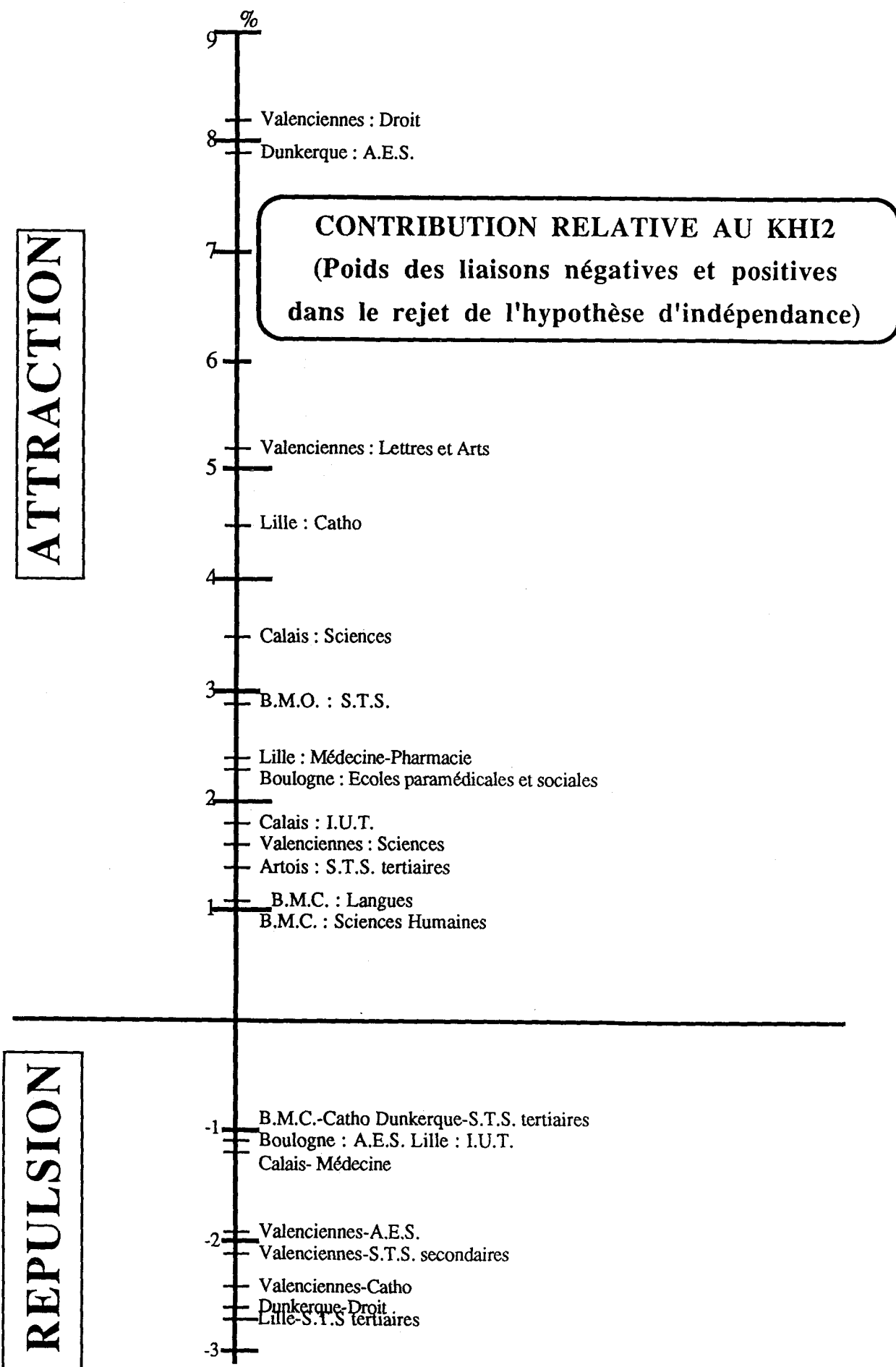
(*) : classement en fonction d'un indice régional = 100 et des effectifs de la zone considérée.

(**) : bacheliers 1987 de la zone considérée entrant dans l'enseignement supérieur de l'académie de Lille . la rentrée suivante.

Le test du KHI-2 montre qu'il existe une relation entre l'orientation et la zone géographique d'origine (68). On peut mettre en évidence les liaisons fortes entre l'origine géographique des étudiants et l'orientation vers certaines disciplines (doc. 3.45).

68 KHI-2 calculé (1103) est nettement supérieur au KHI-2 théorique (215) en cas d'indépendance entre le choix de la formation et la zone d'origine.

Document 3.45



Trois zones ont une importance décisive dans l'existence de cette liaison : Lille, Dunkerque et surtout Valenciennes (69). Ce sont les zones où l'éventail des formations est le plus large.

Deux zones ont une importance un peu moindre : Calais et Boulogne (70).

Les liaisons les plus fortes sont des liaisons positives, des attractions :

Deux sont remarquables, Valenciennes-Droit et Dunkerque-AES. L'effet d'offre semble ici évident. Hors zone lilloise, ces filières n'existent que dans ces zones (Droit à Valenciennes et AES à Dunkerque).

Bien que moins consistantes, trois autres liaisons se distinguent : Valenciennes-Lettres & Arts (cette filière n'existe qu'à Valenciennes et à Lille), Lille-Catho (qui n'est implantée nulle part ailleurs) et Calais-Sciences (Calais accueille un DEUG A important et depuis longtemps).

Quelques attractions plus faibles mais notables sont à signaler : Bassin-Minier-Ouest-STs secondaire (ces sections sont importantes à Béthune), Lille-médecine-Pharmacie et Boulogne-écoles paramédicales et sociales (Berck est richement fournie en écoles paramédicales).

Certaines "répulsions" ont le même poids que ces dernières attractions : Lille-STs tertiaires (certainement due au grand choix de formations proposé dans la zone lilloise), Dunkerque-Droit, Valenciennes-catho et Valenciennes-AES (Valenciennes ne possède pas ce type de formation), et Valenciennes-STs secondaires (même raison que pour Lille ?).

5. Eloignement des formations et orientation

La présence dans la zone de formations supérieures (mis à part les STS et les écoles paramédicales et sociales) entraîne, dans la grande majorité des cas, des orientations fortes des originaires vers ces filières. Mais, à l'inverse, l'éloignement des formations induit-il de faibles orientations vers ces formations ? D'autre part, les orientations supérieures à la moyenne vers certaines filières sont-elles corrélées à la présence dans une zone voisine de ces filières ?

Si on exclut les filières dont Lille a le monopole (Médecine-Pharmacie, Sciences économiques et Sciences Humaines), toutes les zones qui orientent de façon importante leurs originaires vers certaines filières qu'elles ne possèdent pas, ont toutes une zone voisine où ces disciplines sont offertes. Ceci à deux

69 Le poids de ces zones dans le rejet de l'hypothèse d'indépendance est de plus de 50% : Lille (13,62%), Dunkerque (14,06%) et Valenciennes (23,73%).

70 Contribution relative au KHI-2 : respectivement : 8,96% et 8,05%.

exceptions près : AES attire plus fortement que la moyenne les zones Sambre-Avesnois et Artois-Ternois pourtant éloignées des lieux d'accueil (Dunkerque et Lille).

Pour trois des quatre filières n'existant qu'à Lille, cette relation de voisinage se vérifie : Sciences Humaines, Sciences économiques (sauf Sambre-Avesnois) et la Catho (sauf Saint-Omer).

La filière Médecine-Pharmacie se distingue, les zones (hors Lille) qui envoient le plus leurs étudiants vers ces disciplines sont éloignées du lieu d'accueil (Cambrai et Saint-Omer).

La faiblesse des orientations dans une formation n'est pas directement proportionnelle à son éloignement, la relation entre l'orientation et l'éloignement est difficile à cerner. Cette relation paraît forte pour certaines disciplines mais n'est pas significative pour les autres.

C. STRUCTURE DES ENTRANTS ET "EFFET DE ZONE"

La série de baccalauréat est une variable synthétique, on utilisera cette propriété pour différencier les zones du point de vue de la structure de leurs entrants.

1. Bac, CSP, sexe et orientation

a) Type baccalauréat et orientation

L'orientation après le baccalauréat est liée à la série du baccalauréat préparé. La sur-représentation des baccalauréats technologiques dans le Nord-Pas-de-Calais se répercute sur les flux d'entrée dans les différentes filières de l'enseignement supérieur.

Pour toutes les séries de baccalauréat, les intentions d'entrer en filières courtes (IUT, STS, écoles paramédicales et sociales) sont plus fortes que les inscriptions effectives dans ces filières, tandis qu'à contrario, il y a toujours une proportion plus élevée que voulue d'inscriptions dans l'enseignement universitaire long (71). L'ajustement baccalauréat technologique - filières courtes et baccalauréat général - filières longues n'est pas parfait. Au groupe, qui reste majoritaire, de ceux pour qui l'université est le premier choix, s'ajoutent

deux ensembles : ceux qui n'ont pu accéder aux C.P.G.E. mais qui projettent des études longues et ceux qui, faute de pouvoir entrer en I.U.T. ou en S.T.S., se replient sur les premiers cycles universitaires, le nombre de ces derniers augmente d'ailleurs, du fait de la vive croissance des baccalauréats techniques.

Il faut toutefois faire une distinction entre les séries de baccalauréats technologiques. L'orientation des baccalauréats F industriels diffère assez fortement de celle des baccalauréats G, les premiers s'orientant en grande majorité vers les filières courtes et les seconds se répartissant entre filières longues et courtes. M. Pinet et B. Convert expliquent que les filières d'études supérieures courtes de type industriel représentent un marché protégé, tandis que les filières de type tertiaire constituent un marché concurrentiel (une partie des places offertes en filières courtes est occupée par des bacheliers généraux).

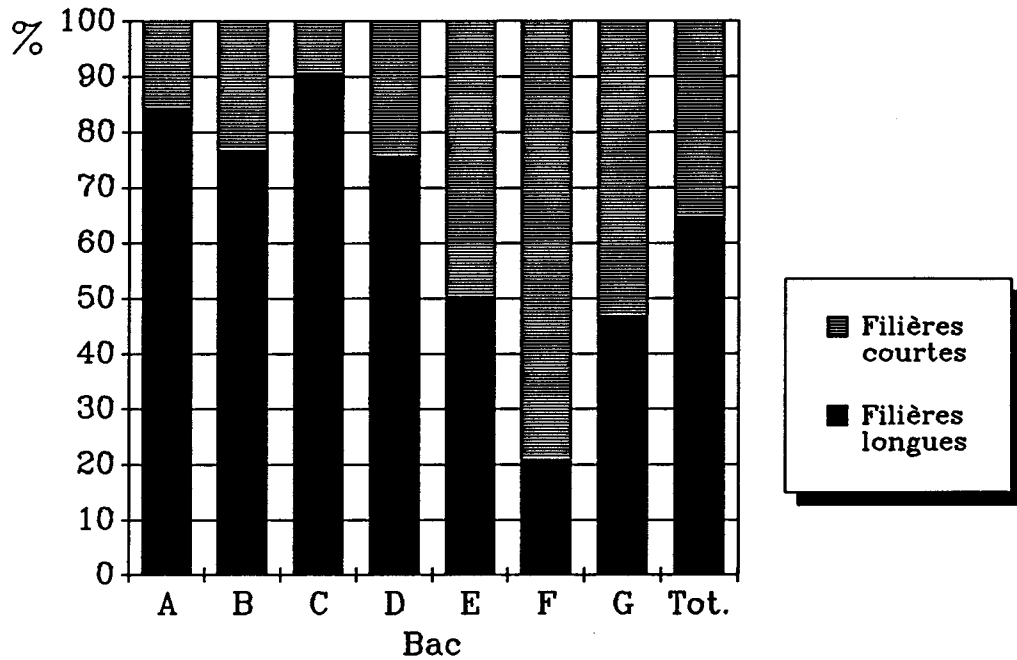
L'entrée des bacheliers généraux dans les filières sélectives courtes est souvent conçue comme une stratégie sécuritaire, les filières longues étant perçues comme des parcours à risque. "Dans un contexte socio-culturel qui valorise la concurrence, l'absence de sélection à l'entrée des filières universitaires longues accentue souvent les craintes engendrées par des rumeurs, pas toujours fausses, mais amplifiées par l'éloignement (72)".

En résumé, il existe un lien fort entre baccalauréat technologique et filière courte et bac général et filière longue, même si l'adéquation n'est pas parfaite. Certaines corrélations sont nettes, baccalauréat C en filières longues et baccalauréat F en filières courtes. D'autres le sont beaucoup moins, les bacheliers E et G se répartissent pour moitié en filières longues et pour moitié en filières courtes. Quant aux bacheliers A, D et B ils s'inscrivent prioritairement en filières longues, mais s'inscrivent aussi en proportion non négligeable en filières courtes.

FILIERES D'INSCRIPTION DES BACHELIERS PAR ORDRE DE PREFERENCE	
A	Langues, lettres, sc. humaines, droit, STS tert.
B	Droit, STS tert., AES, sc. humaines, langues
C	CPGE, sciences, médecine-pharmacie
D	Médecine-pharmacie, sciences, écoles par.& sociales
F	STS secondaire, écoles par.& sociales
G	STS tert., droit, AES

Document 3.46

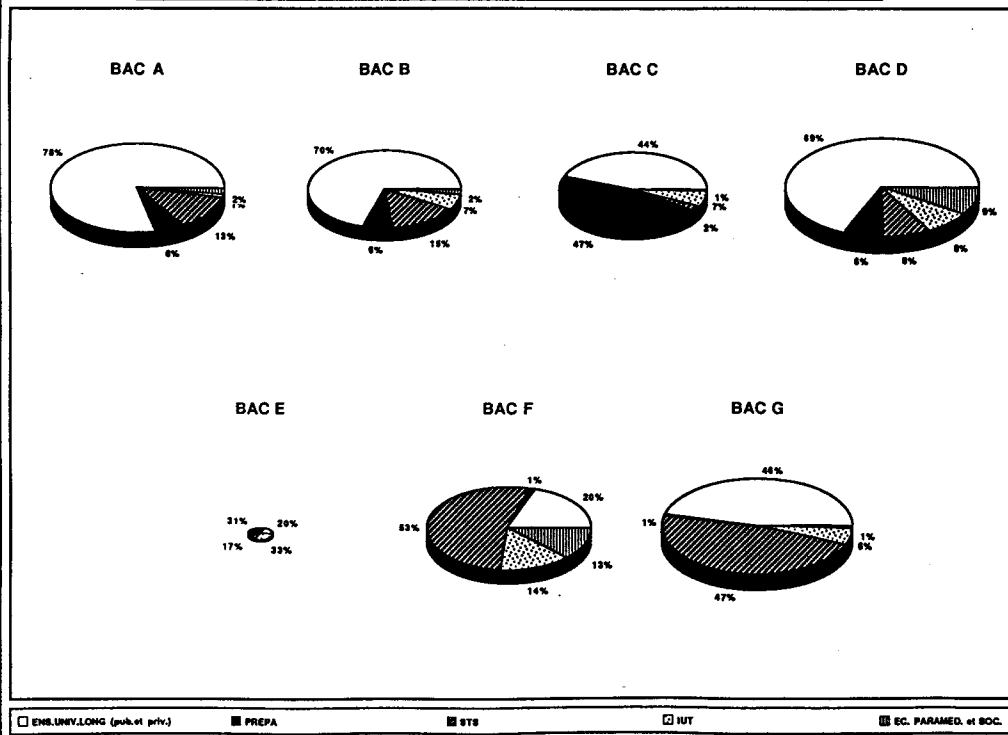
ORIENTATION DES ENTRANTS (*) DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SELON LA SERIE DE BAC. ACADEMIE DE LILLE



(*) : Bacheliers 1987 de l'académie de Lille entrant dans l'ens. sup. de la même académie à la rentrée suivante.

Document 3.47

REPARTITION DES ENTRANTS DANS LES FILIERES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE L'ACADEMIE DE LILLE



BACHELIERS 1987 DE L'ACADEMIE DE LILLE ENTRANT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR A LA RENTREE SUIVANTE

Document 3.48

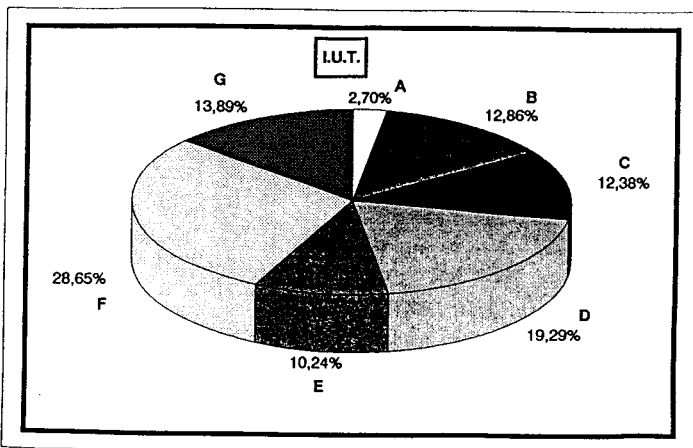
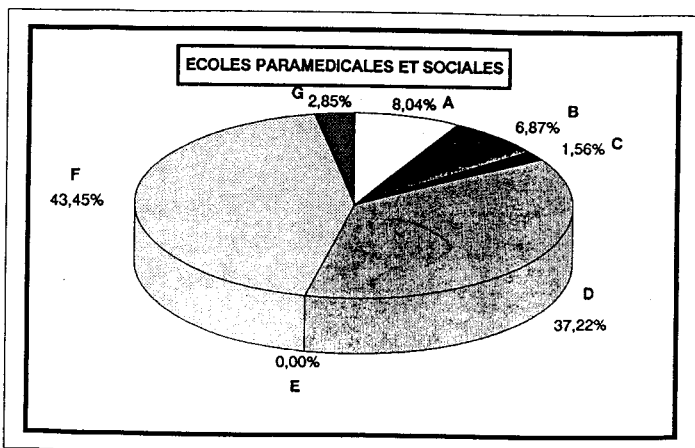
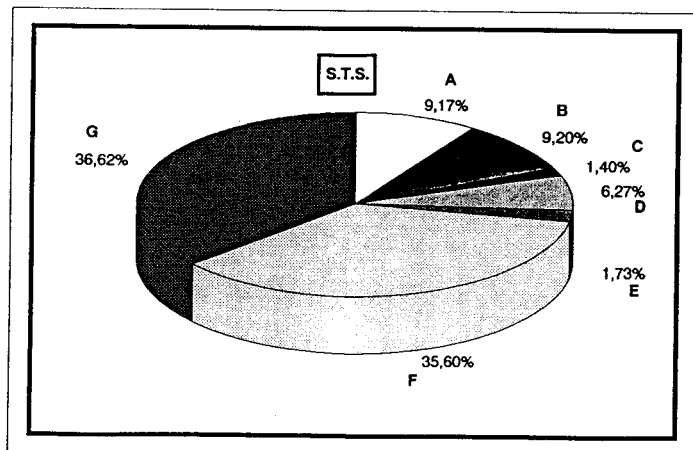
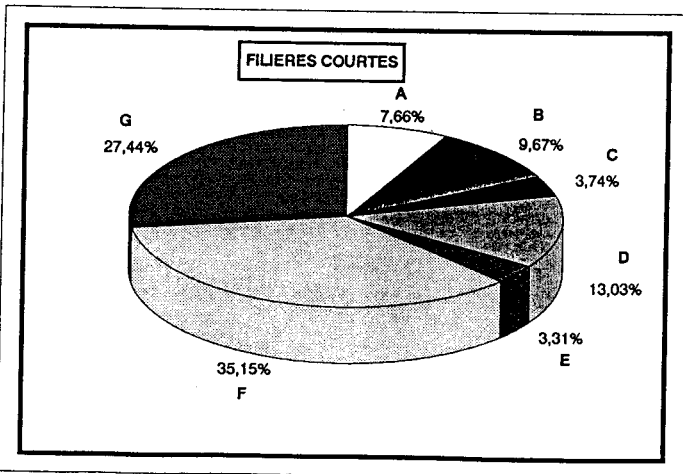
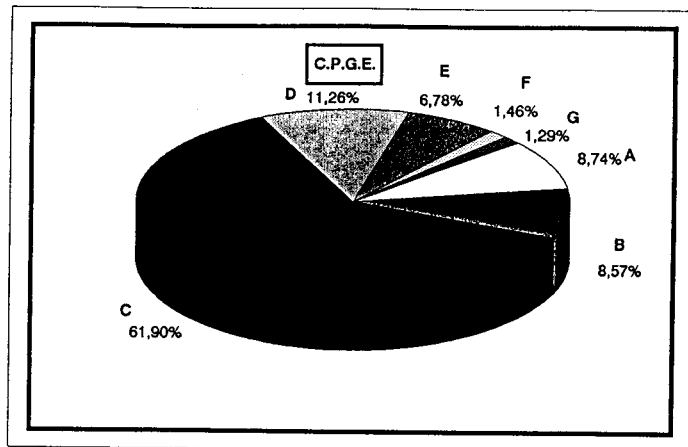
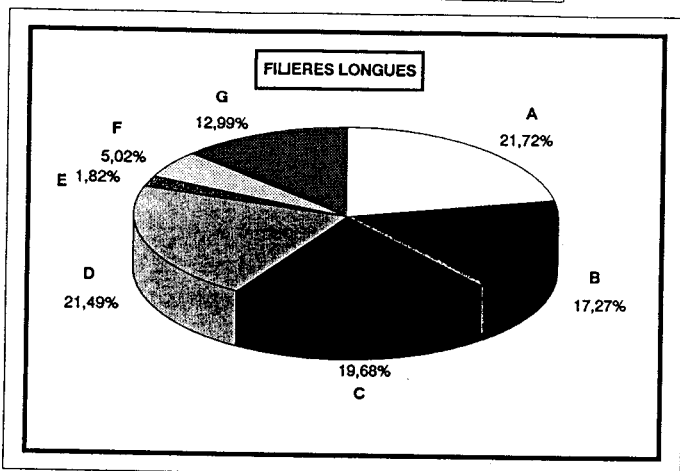
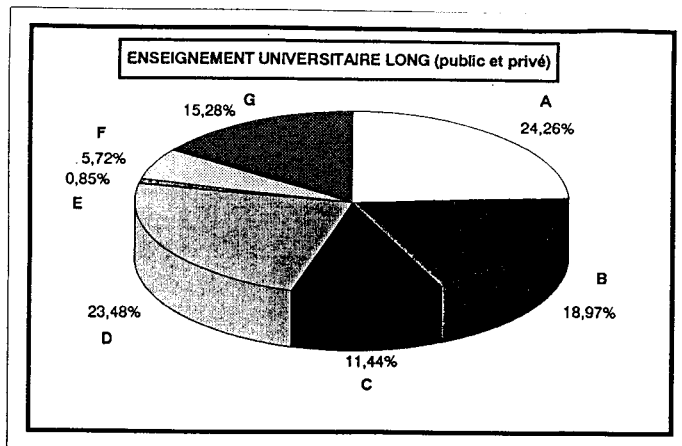
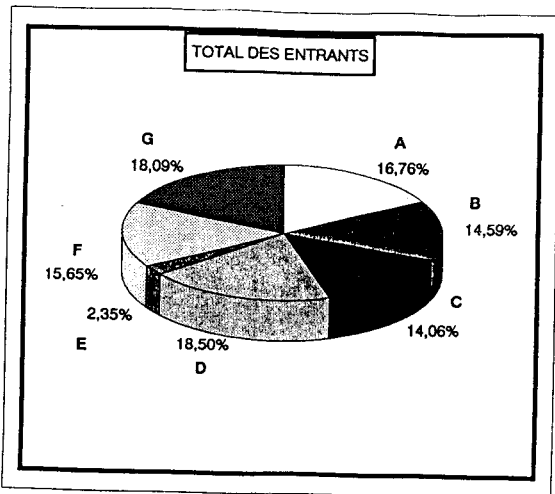
REPARTITION DES ENTRANTS (*) DANS LES FILIERES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE L'ACADEMIE DE LILLE SELON LE BACCALAUREAT OBTENU																	
FILIERES	EFFECTIFS	SCIENCES	SCIENCES ECO.	DROIT	A.E.S.	LETTRES & ARTS	LANGUES	SCIENCES HUMAINES	MEDECINE PHARMA.	L.U.T. Second.	L.U.T. Tert.	PREPA.	CATHO.	S.T.S. Second.	S.T.S. Tert.	PARAMED. & SOCIAL.	TOTAL
BACCALAUREAT																	
A	2830	0,2	0,3	12,9	2,0	15,9	28,2	14,1	1,1	0,1	1,1	5,5	3,7	0,0	12,7	2,2	100,
B	2463	0,1	7,1	16,3	13,3	3,8	9,9	11,2	0,8	1,1	5,5	6,2	8,0	--	14,7	2,2	100,
C	2374	18,7	0,8	0,9	0,5	1,1	1,2	1,3	12,6	5,4	1,2	46,5	6,7	0,8	1,6	0,5	100,
D	3124	22,9	2,0	2,5	1,1	1,5	2,1	3,4	24,3	6,2	1,6	6,4	9,0	3,1	4,7	9,2	100,
E	396	15,4	0,3	0,3	--	1,0	0,5	0,8	0,3	31,8	0,8	30,6	1,3	15,7	1,5	--	100,
F	2642	5,1	0,2	1,2	0,9	2,2	1,0	4,7	3,7	13,3	0,4	1,0	0,6	44,2	8,7	12,7	100,
G	3054	0,2	2,7	15,3	12,3	2,2	4,8	5,5	0,4	0,7	5,0	0,8	2,4	--	47,1	0,7	100,
TOTAL	16883	8,1	2,1	8,1	4,9	4,4	7,8	6,5	7,2	5,0	2,4	10,6	4,9	8,0	15,3	4,6	100,

(*) : bacheliers 1987 de l'academie de Lille entrant dans l'enseignement superieur de l'academie de Lille a la rentrée suivante

Les filières ont un donc un recrutement privilégié (doc 3.49). Le tableau ci-dessous détaille la composition des filières par types de baccalauréats prédominants:

Sciences :	D, C, F
Sciences économiques :	B, G, D
Droit :	G, B, A
AES :	G, B
Lettres et arts :	A, B, G, F
Langues :	A, B, G
Sciences humaines :	A, B, G, F
Médecine-pharmacie :	D, C
IUT secondaire :	F, D, C, E
IUT tertiaire :	G, B, D
CPGE :	C, D, A, E
STS secondaire :	F
STS tertiaire :	G, A, B
Ecoles paramédicales et sociales :	F, D

Documents 3.49



b) CSP et orientation

Le lien qui existe entre baccalauréat technologique et études supérieures courtes (même si il n'est pas exclusif) va de pair avec un ensemble d'autres variables qui contribuent à l'explication de ces choix d'orientation.

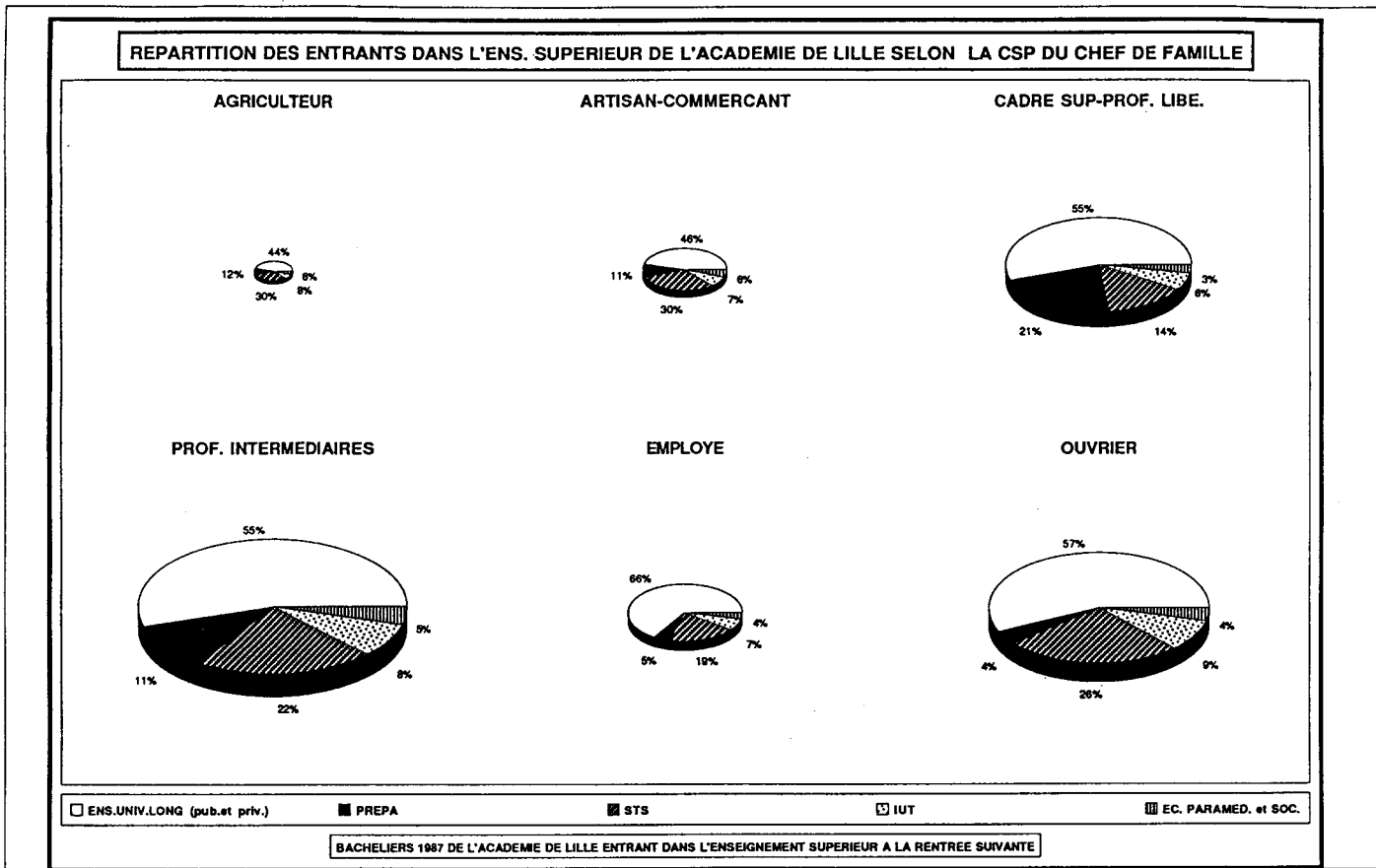
Les baccalauréats technologiques regroupent essentiellement et pour résumer, des élèves en retard d'origine modeste (doc. 3.50). Tout converge pour expliquer les taux d'orientation massifs vers les études courtes de ces bacheliers. Elèves aux performances médiocres, ils ne peuvent prétendre aux filières les plus prestigieuses et les plus sélectives, comme les classes préparatoires. Elèves issus pour la plupart de catégories sociales modestes, ils sont enclins à la "prudence" et au "réalisme", expliquent M. Pinet et B. Convert.

Ces bacheliers éviteront, s'ils le peuvent, les choix "téméraires", comme les études à l'université dont les issus peuvent paraître hasardeuses (Cf annexe 4 : Série de baccalauréat et réussite dans l'enseignement supérieur). Pour ces bacheliers technologiques, et surtout les bacheliers F très nombreux dans la région, tout se passe comme si ils n'envisageaient la poursuite d'études que dans le cadre et à l'échelle de la filière dans laquelle ils ont été orientés. Ces bacheliers poursuivent souvent leurs études secondaires dans les lycées techniques qui abritent souvent des classes de STS dans les mêmes spécialités ; ces classes leur apparaissent comme le débouché naturel des classes de terminale.

Les catégories sociales supérieures, qui dirigent la majeure partie de leurs enfants vers les baccalauréats généraux, n'ont pas la même stratégie. Elles sont accoutumées depuis longtemps au système d'enseignement supérieur et à son utilisation et visent d'emblée plus haut (formations longues ou formations courtes les plus sélectives), quitte à "en rabattre". Les bacheliers généraux sont aussi nettement plus mobiles que les bacheliers technologiques (sauf à Lille où toutes les formations sont offertes) (voir "Cartes des principaux flux" doc. 3.36).

Le choix de la filière diffère donc profondément selon le milieu socio-professionnel. Moins des deux tiers des étudiants issus d'un milieu ouvrier entrent en filière longue contre plus des trois quarts des étudiants issus des professions supérieures. Entre les étudiants dont le père est cadre supérieur, et les étudiants dont le père est ouvrier, la probabilité de s'inscrire en CPGE, par exemple, varie de 1 à 5.

Document 3.51



Document 3.52

REPARTITION DES ENTRANTS (*) DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SELON LA FILIERE D'INSCRIPTION ET LA CATEGORIE SOCIO-PROFESSIONNELLE DU CHEF DE FAMILLE

FILIERES CSP CHEF DE FAMILLE	EFFECTIFS	SCIENCES	SCIENCES ECO.	DROIT	A.E.S.	LETTRES & ARTS	LANGUES	SCIENCES HUMAINES	MEDECINE PHARMA.	I.U.T. Second.	I.U.T. Tert.	PREPA.	CATHO.	S.T.S. Second.	S.T.S. Tert.	PARAMED. & SOCIAL	TOTAL
AGRICULTEUR	643	9,2	1,2	4,1	4,3	2,8	4,4	4,4	5,9	5,0	2,6	11,5	8,2	10,3	19,9	6,3	100
INDEPENDANT	1361	6,4	2,4	7,1	3,0	2,8	5,4	3,8	5,2	4,3	3,0	10,7	9,5	8,9	21,4	6,2	100
CAD. SUP., PROF. LIBERALE	3023	7,2	2,0	7,9	2,3	4,3	6,1	5,0	11,4	3,4	2,5	21,5	9,5	2,4	11,4	3,1	100
CADRE MOYEN	4361	10,3	2,5	6,8	4,4	4,8	7,4	6,4	7,2	5,7	2,3	11,1	4,9	7,2	14,5	4,5	100
EMPLOYE	1897	9,1	2,5	9,8	7,2	7,1	11,9	10,4	6,7	6,0	3,2	4,5	2,4	5,4	10,2	3,7	100
OUVRIER	3560	9,1	2,3	8,6	6,9	4,5	10,6	9,2	4,7	6,9	1,9	4,0	1,3	10,0	15,9	4,1	100
AUTRES & NON REPONSES	2026	3,2	0,7	10,8	5,8	2,8	4,8	3,5	7,8	2,5	2,2	10,0	3,0	15,1	21,0	6,9	100
TOTAL	16871	8,1	2,1	8,1	4,9	4,4	7,7	6,5	7,3	5,0	2,4	10,6	4,9	7,9	15,3	4,6	100

(*) : bacheliers 1987 de l'academie de Lille entrant dans l'enseignement superieur de l'academie de Lille à la rentrée suivante.

Des orientations privilégiées se distinguent selon le milieu socio-professionnel d'origine :

- **Agriculteur ou artisan-commerçant** : STS secondaires et tertiaires, écoles paramédicales et sociales, catho.
- **Cadres supérieurs** : CPGE, médecine-pharmacie, catho.
- **Cadres moyens** : proportion proche de la moyenne dans toutes les filières (un peu plus en sciences)
- **Employés** : AES, lettres, langues, sciences humaines, IUT secondaires et tertiaires
- **Ouvriers** : STS secondaires, IUT secondaire, AES, langues, Sciences Humaines.

Les professions supérieures continuent à privilégier certaines filières universitaires (catho, médecine-pharmacie, droit) qui sont des lieux de passage obligés pour l'accès aux professions libérales. Mais pour ceux de leurs enfants qui n'ont pas le niveau scolaire pour entrer en prépa ou dans ces filières universitaires l'orientation vers les IUT et STS tertiaires et les IUT secondaires est aussi forte. Les catégories supérieures sont souvent mieux informées que les autres et plus attentives aux nouvelles filières universitaires à caractère professionnel (DEUG MISS à Lille I, DEUG information et communication à Lille III) où elles sont mieux représentées que dans les DEUG traditionnels de sciences et de lettres. Le caractère appliqué, voire la sélection qui s'instaure dans ces nouvelles filières, leur permet de cumuler la perspective sécuritaire, l'acquisition de technologies adaptées et l'ouverture vers les études longues (qu'elles sont souvent conscientes d'hypothéquer dans les filières courtes).

Les stratégies des autres CSP sont plus difficiles à décrypter, ces catégories ayant souvent beaucoup de difficultés à appréhender le fonctionnement des filières de l'enseignement supérieur. On constate une certaine réticence des agriculteurs et des artisans pour les filières longues et un attrait pour les STS. Paradoxalement, ce sont les employés qui s'inscrivent le plus dans l'enseignement universitaire long, mais rien ne permet de penser qu'ils ont une stratégie d'utilisation des filières réfléchie (73). Quant aux professions intermédiaires qui constituent le groupe le plus important dans toutes les filières du supérieur sauf CPGE (cadres supérieurs), elles ne forment pas un groupe homogène :

73 Une enquête du SUAIO (F. Gugenheim) indique même une tendance contraire.

Les instituteurs se rapprochent des catégories supérieures quant au développement d'une stratégie, les agents de maîtrise ont un comportement proche de celui des artisans (STS), les autres catégories intermédiaires sont les catégories les plus concernées par le développement de l'enseignement supérieur, mais aussi peut-être les plus hésitantes. Elles ressentent fortement la contradiction entre la logique des entrées en filières longues qui doivent permettre l'obtention de diplômes plus élevés, et celle des entrées dans les filières courtes où les chances d'obtention d'un diplôme sont plus fortes, après la sélection initiale, précise F. Gugenheim.

c) Sexe et orientation

Les femmes entrent plus souvent en filières longues (74) et se dirigent plus vers l'université (75) que les hommes. Elles sont par contre moitié moins nombreuses à entrer en classes préparatoires et s'orientent beaucoup moins souvent que leurs homologues masculins vers les filières courtes. Chez les entrants, les femmes sont majoritaires dans toutes les zones et le sex-ratio varie peu d'une zone à l'autre (53% à 59%, voir carte en annexe n°7).

2. Disparités de structure et influence du milieu géographique

Pour approcher l'effet de l'offre de formations supérieures sur l'orientation des étudiants, il faut éliminer l'effet de la structure des entrants des différentes zones. On se bornera ici à isoler la structure par baccalauréats et la structure par CSP, considérant que ces variables sont les plus synthétiques et les plus "différenciatives" (76). Une fois ces variables "hors-jeu", ne devraient subsister que les effets propres au milieu géographique local, dont l'effet d'offre de formation, qu'il ne nous sera pas possible de cerner de plus près.

a) le baccalauréat

La structure des zones par type de bachelier est importante car, les séries de baccalauréat, on l'a vu, différencient les filières. Une zone faiblement

74 68% contre 61%

75 61% contre 47%.

76 Nous n'avons pas retenu la variable "sexe", moins "différenciatif" spatialement.

pourvue en bacheliers C, devrait avoir, par exemple, peu de chances de scolariser une part importante de ses étudiants en classes préparatoires. Cette structure diffère sensiblement d'une zone à l'autre.

74% des étudiants originaires de Lille ont un baccalauréat général, ils ne sont que 57% dans la zone de Saint-Omer. Seules trois zones ont plus de 67% de leurs étudiants qui possèdent un baccalauréat général : Lille, Calais et Boulogne. Ces zones sont en conséquence relativement peu pourvues en bacheliers technologiques. A l'inverse, trois zones comptent plus de 37% de bacheliers technologiques chez leurs étudiants : Saint-Omer, Sambre-Avesnois et Cambrai.

REPARTITION DES BACHELIERS DES ZONES D'ORIGINE				
ZONE / BAC	GEN.	TEC.	TOTAL	
LILLE	74,2	25,8	100	ZONES A DOMINANTE CLASSIQUE
CALAIS	69,2	30,8	100	
BOULOGNE-MONTREUIL	67,2	32,8	100	
ARTOIS-TERNOIS	66,0	34,0	100	
DOUAI	65,7	34,3	100	
BASSIN-MINIER-OUEST	65,5	34,5	100	
ROUBAIX-TOURCOING	64,9	35,1	100	
DUNKERQUE	63,8	36,2	100	ZONES A DOMINANTE TECHNOLOGIQUE
VALENCIENNES-DENAIN	63,4	36,6	100	
BASSIN-MINIER-CENTRE	63,2	36,8	100	
ARMENTIERES-HAZEBROUCK	63,1	36,9	100	
CAMBRAI	62,5	37,5	100	
SAMBRE-AVESNOIS	61,6	38,4	100	
SAINT-OMER	57,4	42,6	100	
TOTAL	66,3	33,7	100	

En reprenant ce classement, on peut préciser, pour chaque zone, la force et la faiblesse des séries de baccalauréat :

FORCE ET FAIBLESSE DES SERIES DE BACCALAUREAT EN FONCTION DE LA ZONE D'ORIGINE		
ZONE/PART DES BACS	FORTE	FAIBLE
LILLE	A,B,C,D	E,F,G
CALAIS	C,D	E,F,G
BOULOGNE-MONTREUIL	B	E,G
ARTOIS-TERNOIS	A	B,E,F
DOUAI	A	B,E,F
BASSIN-MINIER-OUEST	C	B,F
ROUBAIX-TOURCOING	B	C,D,E
DUNKERQUE	B,C	D,E
VALENCIENNES-DENAIN	A	B,E
BASSIN-MINIER-CENTRE	A	B,D,E,G
CAMBRAI	D,G	B,E,F
ARMENTIERES-HAZEBROUCK	E	A
SAMBRE-AVESNOIS	G	B,C,F
SAINT-OMER	B,F	A,C,E,G

Le tableau 3.53 décrit la composition en baccalauréat des différentes zones. On trouvera d'autre part, en annexe n°7, une série de cartes, traduction graphique de ce tableau, détaillant la proportion que représente chaque série de baccalauréat dans le total des étudiants de la zone.

Document 3.53 :
Répartition des BACS par Bassins de Formation-Emploi

Baccalaur.at	A	B	C	D	E	F	G	TOTAL
Bassins de form.-emploi								
1 LILLE	17,7%	16,9%	16,0%	21,4%	2,1%	11,9%	13,9%	100%
2 ROUBAIX-TOURCOING	16,3%	17,8%	12,0%	16,7%	2,1%	16,9%	18,2%	100%
3 ARMENTIERES-HAZEBROUCK	9,7%	15,9%	13,5%	18,4%	5,6%	16,1%	20,8%	100%
4 DUNKERQUE	13,7%	17,5%	15,5%	14,9%	2,2%	17,0%	19,2%	100%
5 DOUAI	20,8%	9,9%	13,1%	19,5%	2,4%	14,6%	19,7%	100%
6 VALENCIENNES-DENAIN	17,9%	11,8%	12,8%	19,1%	1,8%	16,7%	19,9%	100%
7 SAMBRE-AVESNOIS	15,3%	13,0%	12,0%	18,6%	2,8%	14,7%	23,7%	100%
8 CAMBRAI	14,3%	11,7%	13,6%	20,8%	2,0%	12,9%	24,6%	100%
9 ARTOIS-TERNOIS	20,2%	12,3%	13,8%	17,7%	2,0%	15,3%	18,7%	100%
10 BASSIN-MINIER-CENTRE	20,2%	11,9%	14,0%	14,8%	2,4%	19,4%	17,4%	100%
11 BASSIN-MINIER-OUEST	15,8%	12,2%	15,4%	18,7%	3,4%	15,5%	19,0%	100%
12 SAINT-OMER	11,1%	16,7%	9,7%	17,7%	2,1%	26,1%	16,5%	100%
13 CALAIS	15,8%	15,0%	16,2%	21,2%	1,2%	13,5%	17,3%	100%
14 BOULOGNE-MONTREUIL	16,4%	17,3%	14,3%	17,5%	1,6%	17,7%	15,1%	100%
TOTAL	16,8%	14,6%	14,0%	18,5%	2,3%	15,6%	18,1%	100%

Pour isoler l'effet de la structure par baccalauréat, on substitue la distribution régionale par type de baccalauréat à celles des différentes zones, les entrants sont alors en même proportion selon la série de baccalauréat, dans toutes les zones. On obtient ainsi une population fictive dont la structure par baccalauréat est identique à celle de la population étudiante régionale, mais les étudiants de cette population fictive s'orientent, en fonction de leur série de baccalauréat, de la même façon que les étudiants réels des différentes zones.

Pour éliminer l'effet d'orientation propre aux différents types de bacheliers de zone, on procède de façon analogue en gardant la structure des bacheliers propres aux différentes zones, mais en substituant cette fois, l'orientation régionale des bacheliers des différentes séries vers les différentes filières à l'orientation réelle des zones. On obtient une seconde population fictive pour laquelle les bacheliers des différentes zones s'orienteraient de la même façon que la moyenne des bacheliers régionaux.

Pour comparer l'effet de la structure à celui de l'orientation, on calcule, pour ces deux populations fictives, les écarts à la population réelle (effectifs observés) et on rapporte ces écarts à la population observée. La somme de ces écarts est égale à l'écart à l'indépendance (écart des effectifs observés, réels, à une population théorique en cas d'indépendance entre l'origine géographique et l'orientation, Cf KHI-2). Les tableaux 3.54 détaillent ces populations.

Documents 3.54 :

Effectifs observés (1), effectifs théoriques en cas de structure de bac identique (2), effectifs théoriques en cas d'orientation identique (3) et effectifs théoriques en cas d'indépendance entre origine géographique et orientation (KHI-2).

ZONES / FILIERES	SCI	SCE	DRO	AES	LET	LAN	SCH	MEP	IUS	IUT	PRE	CAT	STS	STT	PAR	TOT
1 LILLE	235	98	248	180	175	244	241	323	114	79	401	255	248	389	123	3353
2 ROUBAIX-TOURCOING	108	36	124	85	78	135	119	111	87	38	155	116	128	317	92	1729
3 ARMENTIERES-HAZEBROUCK	49	13	42	36	21	39	59	51	23	14	100	50	74	119	44	734
4 DUNKERQUE	96	28	47	134	47	107	75	63	54	50	161	65	119	144	53	1243
5 DOUAI	76	25	101	44	50	75	68	73	44	23	116	39	91	149	46	1020
6 VALENCIENNES-DENAIN	173	25	233	37	88	147	73	118	92	58	142	31	71	215	65	1568
7 SAMBRE-AVESNOIS	78	24	88	41	38	58	38	58	45	18	73	23	52	148	34	816
8 CAMBRAI	66	15	73	20	28	52	29	62	34	26	49	35	46	134	29	698
9 ARTOIS-TERNOIS	79	19	81	65	50	76	72	73	77	29	129	53	84	233	56	1176
10 BASSIN-MINIER-CENTRE	99	38	89	60	64	130	118	103	71	11	130	38	128	178	51	1308
11 BASSIN-MINIER-OUEST	103	12	117	63	45	80	90	86	94	12	153	54	105	216	52	1282
12 SAINT-OMER	36	4	29	27	20	32	32	43	19	11	50	30	77	77	27	514
13 CALAIS	83	9	25	18	13	36	31	15	51	14	43	20	37	101	25	521
14 BOULOGNE-MONTREUIL	90	8	69	22	31	95	60	44	45	27	82	26	86	153	75	913
TOTAL	1371	354	1366	832	748	1306	1105	1223	850	410	1784	835	1346	2573	772	16875

Documents 3.54 (suite)

ZONES / FILIERES	SCI	SCE	DRO	AES	LET	LAN	SCH	MEP	IUS	IUT	PRE	CAT	STS	STT	PAR	TOT
1 LILLE	272	70	271	165	149	259	220	243	169	81	354	166	267	511	153	3353
2 ROUBAIX-TOURCOING	140	36	140	85	77	134	113	125	87	42	183	86	138	264	79	1729
3 ARMENTIERES-HAZEBROUCK	60	15	59	36	33	57	48	53	37	18	78	36	59	112	34	734
4 DUNKERQUE	101	26	101	61	55	96	81	90	63	30	131	62	99	190	57	1243
5 DOUAI	83	21	83	50	45	79	67	74	51	25	108	50	81	156	47	1020
6 VALENCIENNES-DENAIN	127	33	127	77	70	121	103	114	79	38	166	78	125	239	72	1568
7 SAMBRE-AVESNOIS	66	17	66	40	36	63	53	59	41	20	86	40	65	124	37	816
8 CAMBRAI	57	15	57	34	31	54	46	51	35	17	74	35	56	106	32	698
9 ARTOIS-TERNOIS	96	25	95	58	52	91	77	85	59	29	124	58	94	179	54	1176
10 BASSIN-MINIER-CENTRE	106	27	106	64	58	101	86	95	66	32	138	65	104	199	60	1308
11 BASSIN-MINIER-OUEST	104	27	104	63	57	99	84	93	65	31	136	63	102	195	59	1282
12 SAINT-OMER	42	11	42	25	23	40	34	37	26	12	54	25	41	78	24	514
13 CALAIS	42	11	42	26	23	40	34	38	26	13	55	26	42	79	24	521
14 BOULOGNE-MONTREUIL	74	19	74	45	40	71	60	66	46	22	97	45	73	139	42	913
TOTAL	1371	354	1366	832	748	1306	1105	1223	850	410	1784	835	1346	2573	772	16875

ZONE / BAC	SCI	SCE	DRO	AES	LET	LAN	SCH	MEP	IUS	IUT	PRE	CAT	STS	STT	PAR	TOT
1 LILLE	299	74	268	159	153	272	223	271	160	81	393	182	215	456	148	3353
2 ROUBAIX-TOURCOING	127	39	147	92	77	137	118	114	86	44	167	84	146	271	80	1729
3 ARMENTIERES-HAZEBROUCK	62	17	57	39	25	44	43	52	45	19	81	36	64	117	33	734
4 DUNKERQUE	95	28	103	67	51	90	80	82	63	32	137	61	105	197	55	1244
5 DOUAI	83	19	83	47	50	87	68	75	50	23	103	49	77	161	46	1020
6 VALENCIENNES-DENAIN	125	31	127	75	71	124	102	114	78	37	153	75	131	250	74	1567
7 SAMBRE-AVESNOIS	64	17	69	44	34	61	52	57	41	21	79	39	62	142	36	818
8 CAMBRAI	58	15	58	37	28	50	43	53	33	18	71	34	47	122	30	698
9 ARTOIS-TERNOIS	92	23	97	56	57	100	79	83	57	28	122	56	91	183	53	1175
10 BASSIN-MINIER-CENTRE	98	24	104	59	64	110	88	85	69	29	136	59	125	198	62	1308
11 BASSIN-MINIER-OUEST	110	25	99	60	54	94	80	95	69	30	145	62	104	195	58	1282
12 SAINT-OMER	39	11	39	25	19	33	32	35	31	12	43	23	64	77	29	514
13 CALAIS	46	11	41	25	22	39	33	42	24	13	59	27	36	77	24	520
14 BOULOGNE-MONTREUIL	72	20	73	45	40	71	61	65	46	22	96	46	80	131	43	912
TOTAL	1370	354	1366	831	747	1309	1104	1223	850	410	1783	835	1346	2576	771	16874

ZONE / BAC	SCI	SCE	DRO	AES	LET	LAN	SCH	MEP	IUS	IUT	PRE	CAT	STS	STT	PAR	TOT
1 LILLE	208	94	251	186	171	232	237	295	123	80	362	239	301	444	128	3353
2 ROUBAIX-TOURCOING	121	33	117	78	78	132	114	122	88	36	171	117	120	309	91	1729
3 ARMENTIERES-HAZEBROUCK	46	12	44	33	28	51	64	52	15	13	97	51	69	114	45	734
4 DUNKERQUE	102	26	44	128	51	114	76	71	54	48	156	66	113	137	55	1242
5 DOUAI	76	28	101	48	45	67	67	72	46	24	120	41	95	143	47	1020
6 VALENCIENNES-DENAIN	175	27	233	39	86	145	73	118	93	59	155	34	65	204	63	1569
7 SAMBRE-AVESNOIS	81	24	85	37	40	60	39	60	45	17	81	24	55	130	35	814
8 CAMBRAI	64	15	71	17	31	56	32	59	36	25	52	35	54	118	31	698
9 ARTOIS-TERNOIS	83	21	80	67	45	67	70	76	80	30	132	55	87	229	57	1177
10 BASSIN-MINIER-CENTRE	108	42	91	65	58	122	116	113	68	14	133	44	108	180	49	1308
11 BASSIN-MINIER-OUEST	97	14	121	66	48	85	94	84	89	13	144	55	103	216	53	1282
12 SAINT-OMER	39	4	32	27	24	39	33	45	14	11	61	32	54	79	21	514
13 CALAIS	79	9	26	18	14	37	32	11	53	14	39	18	43	104	25	522
14 BOULOGNE-MONTREUIL	92	7	69	22	31	95	59	45	45	27	82	25	79	161	73	914
TOTAL	1372	354	1366	833	749	1303	1106	1223	850	410	1785	835	1346	2570	773	16876

Dans le tableau ci-dessous, on a d'abord calculé le nombre d'étudiants s'écartant de la situation théorique d'indépendance (entre origine géographique et filière d'études choisie). Ceci correspond à la somme des écarts à l'indépendance (en valeur absolue) des différentes filières divisée par deux (car à un "absent" dans une filière correspond un étudiant supplémentaire dans une autre filière). C'est la colonne "Ecart".

ECARTS A L'INDEPENDANCE (zones / filières) (somme des valeurs absolues des écarts) IMPORTANCE DE L'ECART (Ecart à l'indépendance / Ef. observé) ET PART DE LA STRUCTURE PAR BAC DANS CET ECART			
ZONES	ECARTS	IMPORTANCE DE L'ECART	PART DE LA STRUCTURE PAR BAC
1 LILLE	306	9,1%	43,4%
2 ROUBAIX-TOURCOING	105	6,1%	41,1%
3 ARMENTIERES-HAZEBROUCK	80	10,9%	36,0%
4 DUNKERQUE	158	12,3%	18,9%
5 DOUAI	46	4,5%	44,5%
6 VALENCIENNES-DENAIN	233	14,9%	10,2%
7 SAMBRE-AVESNOIS	71	8,7%	35,3%
8 CAMBRAI	75	10,8%	33,8%
9 ARTOIS-TERNOIS	86	7,3%	25,5%
10 BASSIN-MINIER-CENTRE	115	8,8%	36,7%
11 BASSIN-MINIER-OUEST	90	7,0%	26,5%
12 SAINT-OMER	52	10,1%	67,7%
13 CALAIS	90	17,3%	15,5%
14 BOULOGNE-MONTREUIL	106	11,6%	11,5%

On relativise cette somme d'écarts en la rapportant aux effectifs des zones respectives (colonne "importance de l'écart").

On calcule ensuite la part que joue la structure par baccalauréat de la zone dans l'écart à l'indépendance. Les valeurs absolues des écarts à la population fictive, obtenues dans le cas où les zones auraient la structure

régionale par baccalauréat, sont additionnées et ces sommes sont divisées par deux avant d'être rapportées aux écarts de la première colonne ("écarts"). On obtient ainsi la dernière colonne ("part de la structure par bac").

Exemple de lecture : 306 étudiants, c'est à dire 9,1% des étudiants originaires de la zone de Lille, ne s'orientent pas comme ils devraient le faire si l'origine géographique n'avait pas d'incidence sur l'orientation. 43,4% de cet écart (18,2%) sont dus à la structure par baccalauréat des étudiants de la zone lilloise.

L'effet de la structure par baccalauréat a une incidence importante à Lille qui est une zone riche en bacheliers généraux (A, B, C et D), à Saint-Omer, qui, à l'inverse, est une zone à dominante technique (baccalauréat F fortement représenté et faiblesse des bac A et C), mais dans cette zone, comme dans celle de Douai, les écarts ne portent que sur un petit nombre d'étudiants, ce qui les rend statistiquement peu interprétables. Roubaix-Tourcoing est aussi une zone où la faiblesse des bacheliers généraux influe de façon forte sur l'orientation des étudiants.

Mais les zones les plus remarquables sont celles où l'effet de la structure par baccalauréat est faible, ce qui veut dire que les écarts constatés ont une autre cause.

C'est le cas pour Valenciennes, Boulogne, Calais et Dunkerque qui sont les zones (Boulogne mise à part (77)) où l'offre de formation est, hors métropole, la plus forte et où des formations universitaires longues sont présentes.

On peut penser que l'effet d'offre n'est pas étranger à ce phénomène.

Avec des outils similaires on peut distinguer selon les filières et les zones, les écarts dus à la structure par baccalauréat (78), et ceux dus à l'orientation spécifique ("comportement") des bacheliers des différentes zones (79). La somme de ces deux écarts étant égale à l'écart à l'indépendance (80). Les graphiques du document 3.55 présentent, pour chaque zone, ces écarts.

77 Boulogne-Montreuil est, d'une part, voisine de Calais, qui l'attire assez fortement, et envoie d'autre part une partie de ses étudiants dans l'académie d'Amiens, ce qui peut entraîner des biais.

78 Par le rapport : (effectifs observés - effectifs fictifs en cas de structure par bac régionale) / Effectifs observés.

79 Par le rapport : (effectifs observés - effectifs fictifs dans le cas où les bacheliers de la zone s'orientaient comme s'orientent les bacheliers en moyenne régionale, ceci en distinguant les séries) / effectifs observés.

80 Rapport : (effectifs observés - effectifs théoriques en cas d'indépendance entre zone et orientation) / effectifs observés.

**EFFET DE LA STRUCTURE PAR BAC ET DU
"COMPORTEMENT" DANS L'ORIENTATION DES BACHELIERS
1987 DE L'ACADEMIE DE LILLE ENTRANT A LA RENTREE
SUIVANTE DANS LES FORMATIONS SUPERIEURES REGIONALES**

Aide à la lecture des graphiques

L'orientation des étudiants se différencie selon leur origine géographique. On isole cette spécificité géographique en mesurant l'écart existant entre la situation observée et ce qu'elle serait si l'orientation était indépendante de l'origine géographique. On obtient ainsi, par zone et par filière un "écart à l'indépendance".

Cet écart peut être dû à la structure de la population concernée et/ou à des différences de comportement, non influencé par cette structure, et particulier aux bacheliers de la zone. (par comportement différentiel des bacheliers, il faut entendre "ce qui n'est pas dû à la structure par baccalauréat").

On s'intéresse ici d'une part au rôle que joue la structure par baccalauréats et d'autre part à celui joué par le comportement des bacheliers (dans lequel l'effet d'offre de formation intervient), propre à la zone, dans les écarts à l'indépendance constatés. Le cumul de ces deux effets est égal à l'écart à l'indépendance.

Exemple de lecture :

Graphique "Lille", Filière "Médecine-Pharmacie". Effet Bac : +9% ;
Effet comportement : +16%

La structure par baccalauréats des étudiants originaires de la zone de Lille est particulièrement favorable à l'orientation privilégiée vers la filière "Médecine-Pharmacie". Le "bonus" dû à cette structure représente une part égale à 9% des orientations effectives vers cette filière.

L'orientation vers cette filière est, d'autre part, favorisée par un comportement spécifique aux bacheliers de cette zone, Le "bonus" dû à cette spécificité représente une part égale à 16%

La sur-représentation des étudiants originaires de la zone de Lille en "Médecine-Pharmacie" (c'est à dire l'écart à l'indépendance) est égale à 25% ($9\%+16\%=25\%$)

Graphique "Lille", Filière "Sciences". Effet Bac : +11% ; Effet comportement : -27%

La structure par baccalauréats est favorable à l'orientation privilégiée vers la filière "Sciences". Le "bonus" dû à cette structure représente une part égale à 11% des orientations effectives vers cette filière.

Il existe, par contre, une certaine réticence des bacheliers de cette zone pour cette filière. Le "manque à gagner" dû à ce comportement représente une part égale à 27% des orientations effectives vers cette filière.

La sous-représentation des étudiants originaires de la zone de Lille en "Sciences", due au comportement des bacheliers, mais atténuée par une structure par baccalauréats favorable est donc égale à 16% ($11\% - 27\% = -16\%$) du flux d'entrée dans cette filière.

Avertissement : Attention à l'importance parfois impressionnante des écarts, elle peut être due à la petite taille de la population concernée, ce qui rend ces écarts peu significatifs.

Les zones : "bassins Emploi-Formation" remaniés.

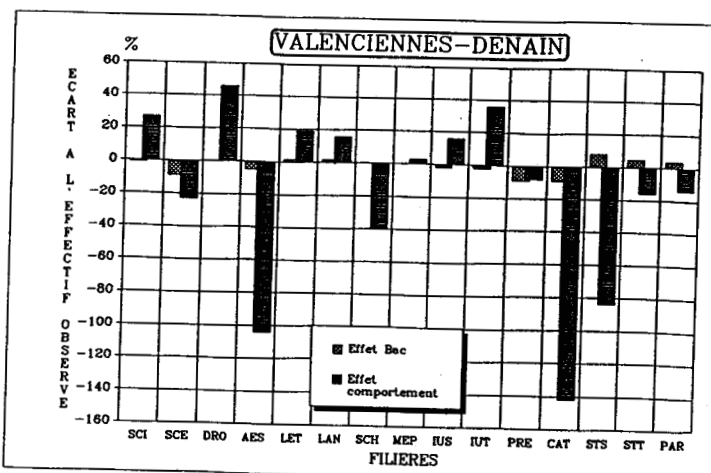
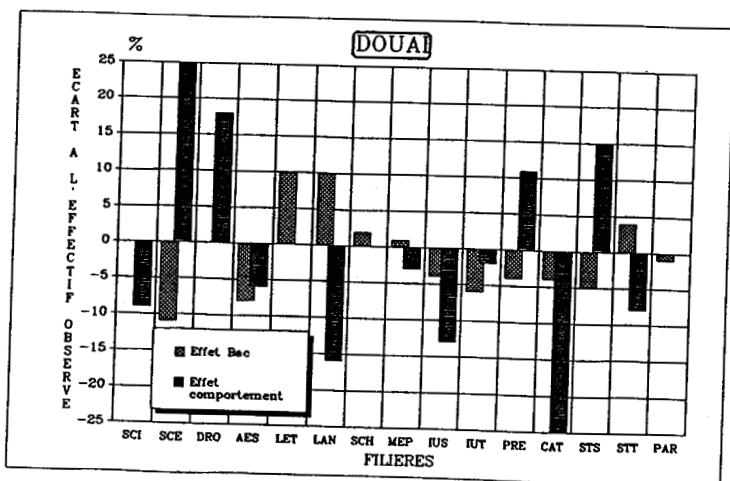
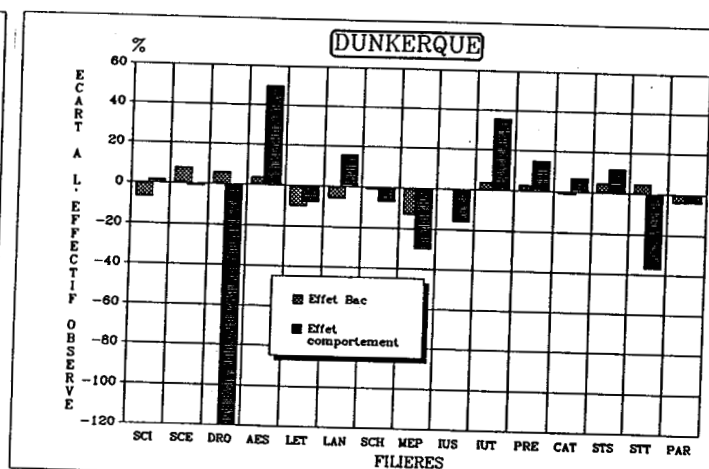
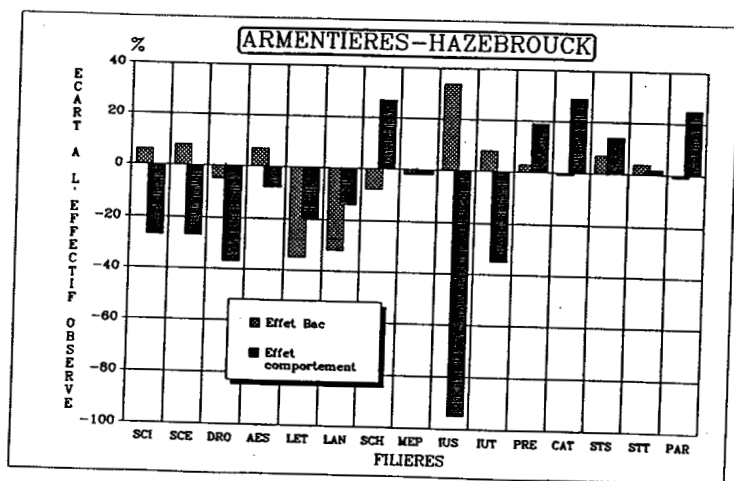
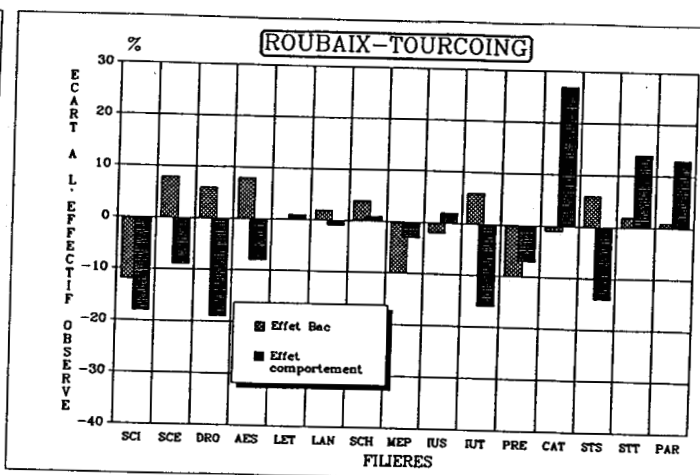
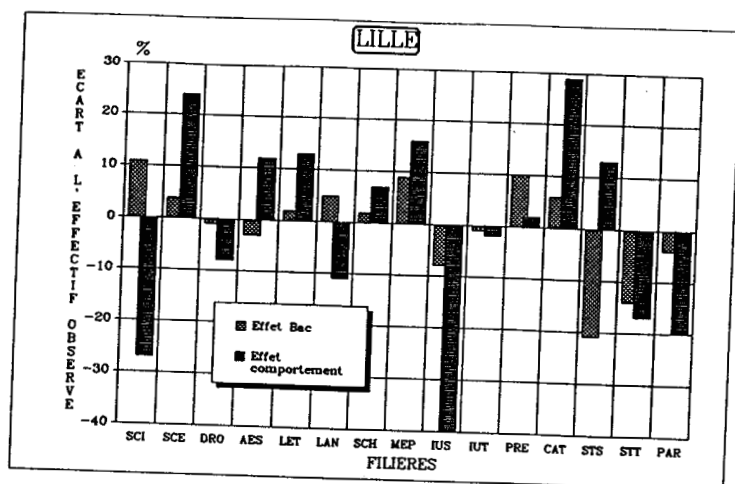
Filières : Sciences (SCI), Sciences Economiques (SCE), Droit (DRO), AES (AES), Lettres et Arts (LET), Langues (LAN), Sciences humaines (SCH), Médecine-Pharmacie (MEP), IUT secondaire (IUS), IUT tertiaire (IUT), Classes préparatoires (PRE), Catho (CAT), STS secondaire (STS), STS tertiaire (STT), Ecoles Paramédicales et Sociales (PAR).

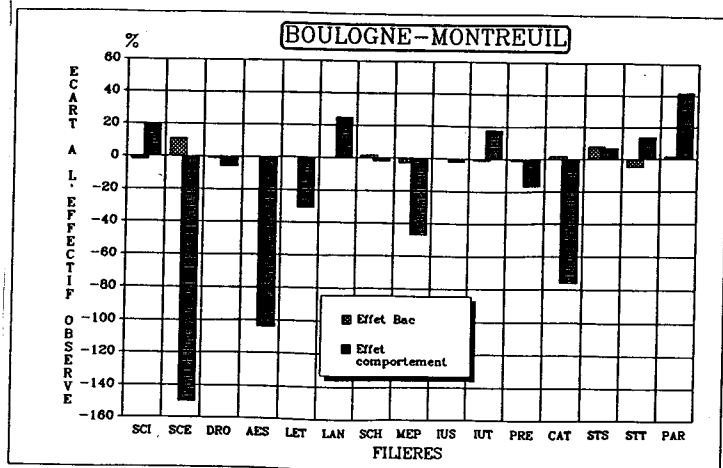
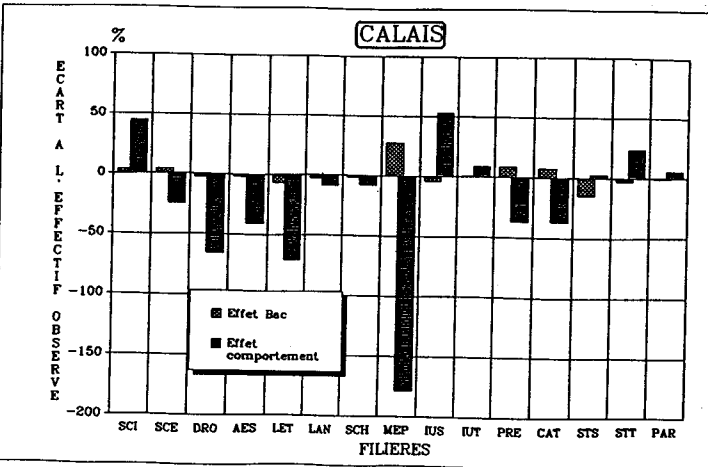
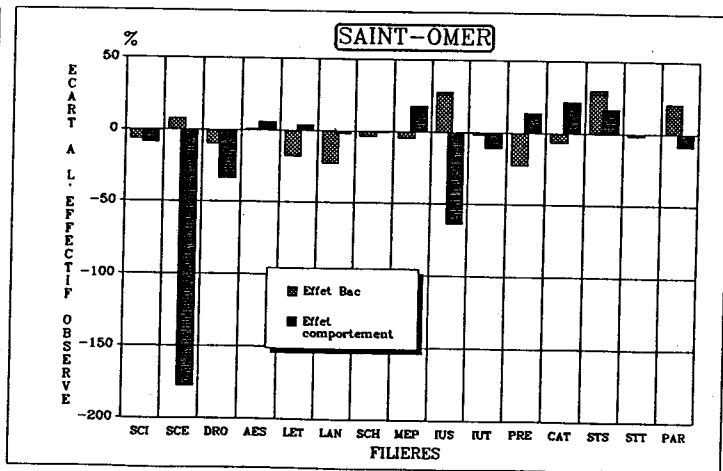
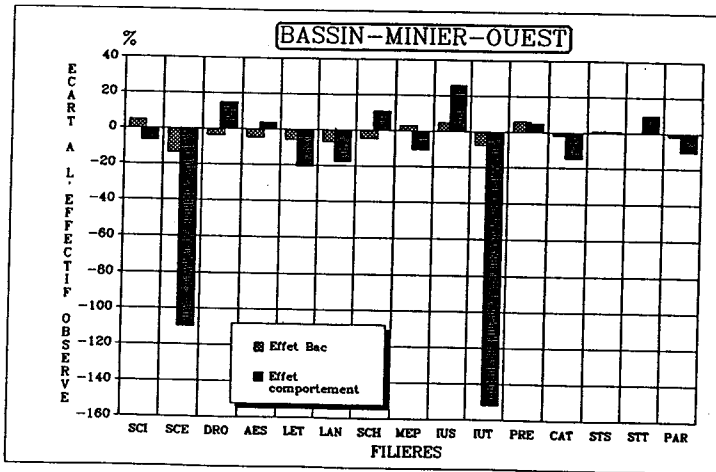
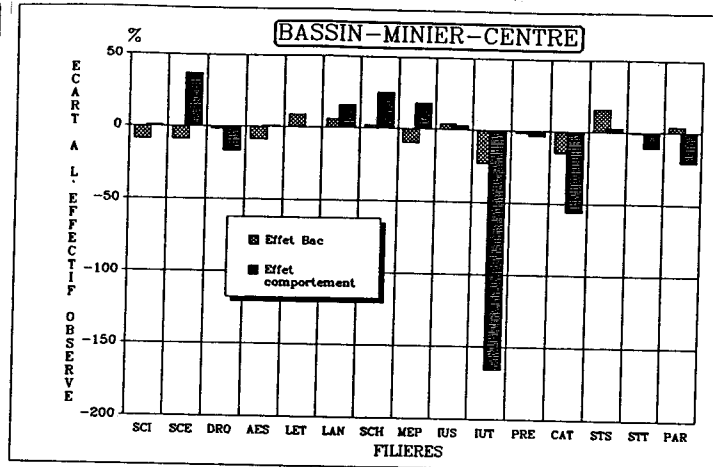
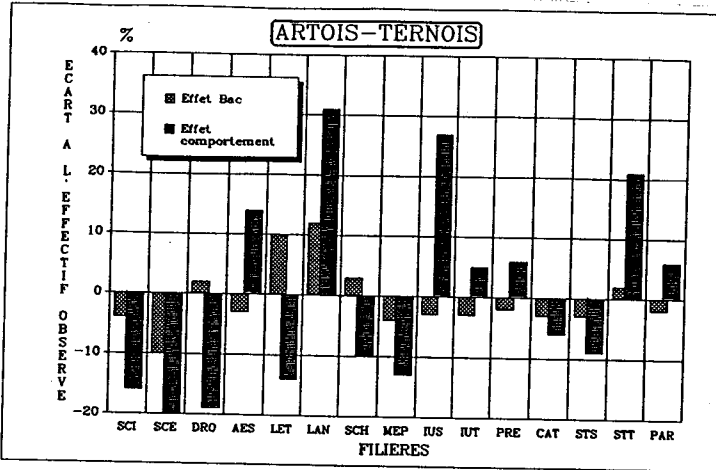
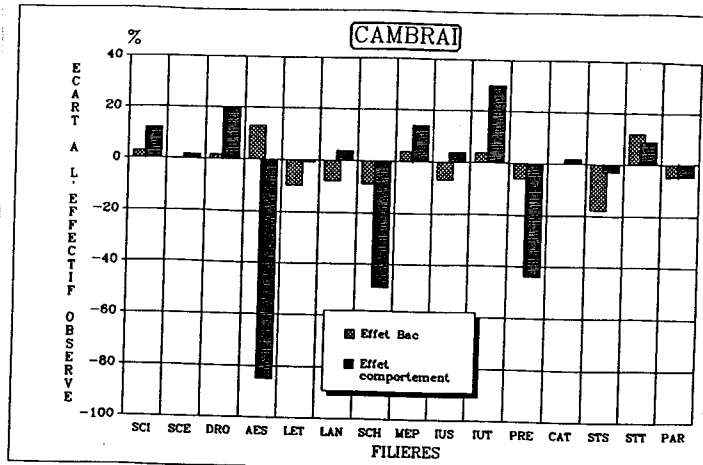
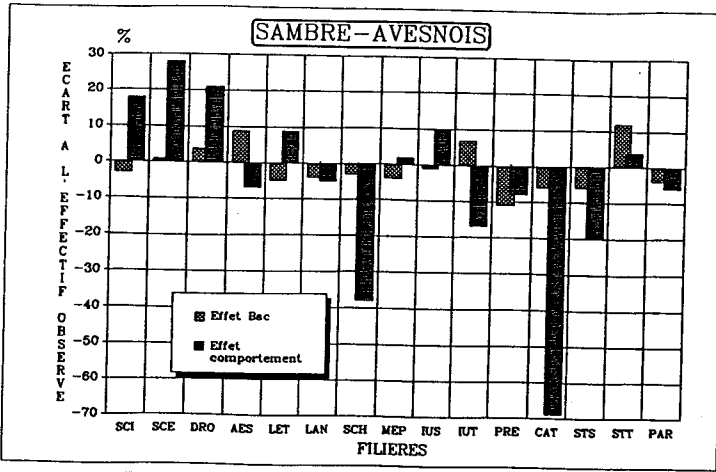
On analyse ensuite les corrélations, positives et négatives, entre zones et filières (décrites précédemment) à la lumière de ces écarts.

Les liaisons positives fortes (attraction de Valenciennes pour le droit et les lettres et Arts, de Dunkerque pour AES, Lille pour la Catho ou Calais pour les sciences) ne doivent rien ou presque à la structure par baccalauréats de leur zone.

Documents 3.55

EFFET DE LA STRUCTURE PAR BAC ET DU "COMPORTEMENT" DANS
L'ORIENTATION DES BACHELIERS 1987 DE L'ACADEMIE DE LILLE ENTRANT A
LA RENTREE SUIVANTE DANS LES FORMATIONS SUPERIEURES REGIONALES





Il en va de même pour les corrélations positives plus faibles, sauf pour l'attraction Lille-Médecine-Pharmacie et celle de Bassin-Minier-Ouest pour les langues, dans ces cas, la structure par baccalauréats joue un rôle favorisant mais non prédominant (respectivement, le tiers et le quart de l'attraction sont dus à la structure par baccalauréats).

Quant aux "répulsions", l' "effet baccalauréat" est important dans la faible orientation des étudiants lillois vers les STS tertiaires (à part égale avec l'effet de zone), dans la faible orientation des étudiants de Calais vers la Médecine-pharmacie, et joue légèrement dans la liaison négative Valenciennes-catho. Valenciennes, qui a par ailleurs une structure par baccalauréats favorable à l'orientation vers les STS secondaires, sous-scolarise ses étudiants vers ces filières.

La relation série de baccalauréat-filière choisie, et origine géographique est précisée en annexe n°7. Pour chaque série de baccalauréat, on a sélectionné les zones où la filière est la mieux représentée par rapport à la moyenne régionale (six tableaux).

b) la structure socio-professionnelle

Les étudiants issus de milieux ouvriers n'ont pas le même poids d'une zone à l'autre, ils représentent selon la zone entre le tiers et la moitié des flux d'entrée (le tiers à Lille et la moitié à Lens).

Pour les autres CSP, on ne trouve pas, dans la région, de telles disparités spatiales, mises à part quelques sur-représentations : Les enfants d'agriculteurs sont nettement sur-représentés (81) dans la zone Artois-Ternois et celle de Saint-Omer. Les enfants de cadres supérieurs sont sur-représentés à Lille.

On procède à la même analyse, en isolant cette fois les effets de la structure socio-professionnelle. La série de baccalauréat est liée partiellement à l'origine socio-professionnelle, nous l'avons montré, les informations seront donc, en partie redondantes. Il nous a paru toutefois intéressant d'isoler cette variable déterminante quant au choix de l'orientation.

On calcule à nouveau deux populations fictives. On substitue d'abord la composition régionale par origine socio-professionnelle à celle des différentes zones, les entrants sont alors en même proportion selon la CSP dans toutes les zones, l'orientation en fonction de la CSP reste propre à la zone. On obtient ainsi une population fictive dont la structure par CSP est identique à celle de la population étudiante régionale, mais les étudiants de cette population fictive s'orientent, en fonction de leur CSP, de la même façon que les étudiants réels des différentes zones.

On procède de façon analogue en gardant la structure sociale des étudiants propre aux différentes zones, mais en substituant cette fois, l'orientation régionale des entrants des différents milieux socio-professionnels vers les différentes filières à l'orientation réelle des zones. On obtient ainsi une seconde population fictive pour laquelle les originaires des différents milieux sociaux s'orienteraient de la même façon que leurs homologues régionaux, en fonction de leur origine sociale.

De la même façon que pour la structure par baccalauréats, on mesure cette fois le rôle du milieu social dans les écarts que les différentes zones présentent par rapport à une situation où les différents bassins n'auraient aucune spécificité quant à l'orientation de leurs étudiants.

ECARTS A L'INDEPENDANCE (zones / filières) (somme des valeurs absolues des écarts) IMPORTANCE DE L'ECART (Ecart à l'indépendance / Ef. observé) ET PART DE LA STRUCTURE PAR CSP DANS CET ECART			
ZONES	ECARTS	IMPORTANCE DE L'ECART	PART DE LA STRUCTURE PAR CSP
1 LILLE	306	9,1%	32,1%
2 ROUBAIX-TOURCOING	105	6,1%	18,9%
3 ARMENTIERES-HAZEBROUCK	80	10,9%	14,6%
4 DUNKERQUE	158	12,3%	6,0%
5 DOUAI	46	4,5%	19,7%
6 VALENCIENNES-DENAIN	233	14,9%	9,4%
7 SAMBRE-AVESNOIS	71	8,7%	6,4%
8 CAMBRAI	75	10,8%	15,4%
9 ARTOIS-TERNOIS	86	7,3%	10,6%
10 BASSIN-MINIER-CENTRE	115	8,8%	33,3%
11 BASSIN-MINIER-OUEST	90	7,0%	25,7%
12 SAINT-OMER	52	10,1%	12,9%
13 CALAIS	90	17,3%	8,6%
14 BOULOGNE-MONTREUIL	106	1,6%	11,7%

Dans la composition des écarts, le milieu socio-professionnel a une influence considérable dans deux zones (où elle explique le tiers des écarts à l'indépendance), dans celle de Lille et dans celle de Lens (Bassin-Minier-Centre). C'est à dire dans la zone où les ouvriers sont le plus représentés (Lens) et dans celle où leur proportion est la plus faible (Lille) et où la proportion des couches sociales aisées est la plus forte. Dans les autres zones, les écarts ne s'expliquent que très peu par une composition socio-professionnelle spécifique.

Ces spécificités ne suffisent pas à expliquer les attractions zone-filière précédemment définies. Les attractions les plus fortes : "Valenciennes-Droit", "Dunkerque-AES" "Valenciennes-lettres & arts" et "Calais-Sciences" ne leur doivent rien.

Seules les attractions "lille-catho" et "Lille-Médecine-Pharmacie" doivent une part, non négligeable (25% de l'écart à l'indépendance), mais non prédominante à une structure sociale où sont sur-représentés les enfants de cadres supérieurs et de professions libérales.

Les "répulsions" statistiquement significatives ne doivent pas plus à une composition socio-professionnelle particulière : "Lille-STS tertiaire" (16% de l'écart à l'indépendance), "Valenciennes-catho" (12%).

On peut maintenant répondre aux questions posées dans l'introduction :

Il existe une orientation privilégiée vers les formations proposées dans la zone où les étudiants ont passé le baccalauréat, STS exceptées.

A profil identique (CSP et baccalauréat), l'orientation des bacheliers n'est pas la même d'une zone à l'autre, le milieu géographique exerce une influence certaine. Quelle est la part de l'effet d'offre dans cette influence du milieu géographique ? L'offre d'emploi local, le chômage, les mentalités et les particularismes régionaux doivent jouer leur rôle, mais tout se passe comme si dans cette influence, la proximité des formations jouait un rôle déterminant.

IV. PROGRES REGIONAUX ET DISPERSION DES FORMATIONS

La prise de conscience des faiblesses régionales et des inégalités spatiales d'accès aux formations secondaires et supérieures est très nette. Le changement d'attitude face à la formation et à la scolarisation est profond dans le Nord-Pas-de-Calais.

Pour l'enseignement secondaire, les collectivités locales ont fait un gros effort de construction de collèges et de lycées (82). Le conseil régional du Nord-Pas-de-Calais, qui consacre environ la moitié de son budget à la formation, s'est attelé à la tâche. En quatre ans, 23 opérations lourdes, dont huit constructions de lycées ou lycées professionnels neufs, ont été achevées.

B. Derosier, Président du Conseil Général du Nord en 1991 : "La région doit bien sûr poursuivre un objectif de qualité. Mais elle est confrontée, d'abord, encore et toujours à un défi quantitatif. Il y a donc lieu de mettre les bouchées doubles" (83).

M. Delebarre, vice président de la région Nord-Pas-de-Calais : "La décentralisation permet de faire plus et mieux. Où en serait notre appareil de formation si l'Etat l'avait gardé en charge" (84).

J. Simon (85) : "L'institution ne pouvait que suivre, tant bien que mal, la demande et non la précéder".

Lentement, les efforts commencent à payer. Les indicateurs scolaires perdent leur couleur rouge vif. Les redoublements à l'école élémentaire sont moins nombreux dans l'académie qu'ailleurs. Le passage de la troisième vers le cycle long croît beaucoup plus fortement dans le Nord-Pas-de-Calais que dans les autres régions. En cinq ans (1985-1990), le nombre de lycéens du Nord a crû de 40.000 unités.

Pour les formations supérieures dont elle a la charge, la région (86) propose, d'une part de poursuivre le développement du réseau de STS, avec

82 - Redressement des effectifs en collège.

- Stabilisation dans les lycées professionnels.

- Augmentation de près de 25% dans les lycées.

- Fort accroissement des BTS accueillis dans les lycées.

83 Le Monde de L'Education n°180 mars 1991.

84 Le Monde de L'Education n°180 mars 1991.

85 Jacques Simon, correspondant régional de Céline Wiener ("madame plan d'urgence" , le plan d'urgence lycées" 1990).

86 Shéma régional des formations supérieures, rapport introductif présenté par M Delebarre lors de la séance plénière du vendredi 21 octobre 1988.

comme objectif de compléter "le maillage régional", en dotant à terme chaque établissement d'enseignement technologique d'au moins une, voire de plusieurs STS, et d'autre part, de déconcentrer la répartition des CPGE en créant de nouveaux pôles (87).

Le 9 juin 1990 à Villeneuve-d'Ascq, Lionel Jospin, ministre de l'Education Nationale, prescrit la création de 2 nouvelles universités dans la région (88). Créées par décret en novembre 1991, ces nouvelles universités, une sur le littoral, et une dans le sud de la région (Université d'Artois et Université du littoral), seront de plein exercice le 1er octobre 1992.

Boulogne, Calais et Dunkerque d'un côté et Arras et Lens de l'autre se sont disputées l'honneur d'accueillir les sièges des établissements et d'autres communes, (Saint-Omer, Béthune, Bruay, Douai) ont revendiqué une part des formations. Finalement, les deux nouvelles universités sont réalisées sous la forme originale d'ensembles multipolaires à partir des éléments d'enseignement préexistants (DEUG délocalisés de Lille, IUT existants, écoles...). Dunkerque, Calais et Lens voient leur orientation scientifique confirmée, tandis qu'Arras et Boulogne conservent une tonalité littéraire.

L'université d'Artois s'organisera autour des centres de Béthune et Lens pour les Sciences et la Technologie, et d'Arras, siège de ce nouvel ensemble, pour les lettres et les sciences humaines. L'université du Littoral, constituée sur le même principe multiste, sera organisée autour des éléments déjà en place et à créer, à Boulogne, Calais et Dunkerque (Doc. 3.56 et 3.57)).

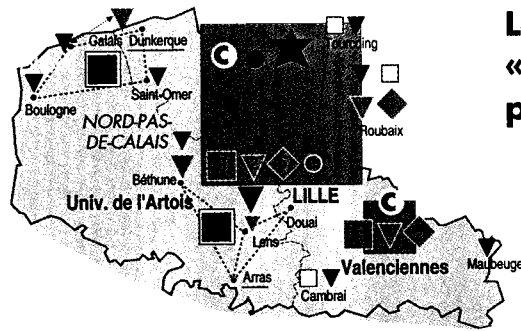
"La création de deux nouvelles universités répond au souci d'offrir un enseignement supérieur de proximité dans les zones urbanisées, densément peuplées et démographiquement jeunes de l'ancien bassin houiller et du littoral, qui avaient jusqu'alors été délaissées, au moment où l'important pôle lillois arrivait à saturation" explique J. Joly (89). L'effet d'offre devrait en effet jouer dans ces zones (Calais, Boulogne-Montreuil et Bassin-Minier-Centre) où l'accès aux formations supérieures, et surtout aux formations universitaires longues est plus faible qu'ailleurs (voir début de partie).

87 Dans le Nord, le renforcement des pôles existants de CPGE et la création de nouveaux pôles dans les Bassins Formation Emploi de Roubaix-Tourcoing et de Sambre-Avesnois sont envisagés. Dans le Pas-de-Calais, les pôles dans les Bassins Formation Emploi de Calais, Boulogne-Montreuil, et dans le Bassin Minier doivent eux aussi être renforcés.

88 Plus la création d'un institut d'études politiques à Lille.

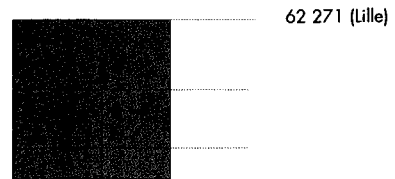
89 J Joly et DPDU : Les universités et les villes in atlas de la France universitaire.

Documents 3.56



**Le schéma
«Université 2000»
pour le Nord**

Effectifs universitaires en 1990-1991



Equipements potentiels ou en réalisation (C.I.A.T des 3-10, 28-11-1991 et du 29-01-1992)

- ★☆☆ Pôle européen créé, en cours de création ou en projet
- Nouvelle université
- ▣ Renforcement et extension de l'université
- Pôle de développement universitaire
- Antenne universitaire: création ou extension de locaux
- ▼ Nouvel IUT de plein exercice
- ▼ Nouveau(x) département(s) d'IUT (dans un site existant ou dans un nouveau site)
- ◆ Nouvelle école d'ingénieurs (centres E.N.S.A.M ou écoles et filières d'ingénieurs d'université)
- Nouvel institut d'études politiques
- Autre formation nouvelle ou délocalisée
- ∨ Réseau d'universités nouvelles
- ∨ Réseau d'universités à promouvoir
- ⊕ Extension et aménagement des sites universitaires

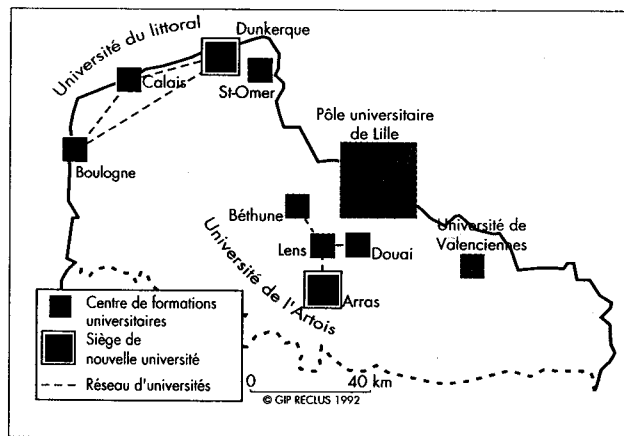
Implantations universitaires existantes en 1992

- Universités (et leur nombre, s'il y en a plus d'une)
- ▣ Antenne universitaire et formations délocalisées
- ◆ Ecoles d'ingénieurs MEN (et leur nombre, s'il y en a plus d'une)
- ▼ IUT de plein exercice (et leur nombre, s'il y en a plus d'un)
- Institut universitaire de formation des maîtres

REIMS Siège d'Académie

© GIP RECLUS MEN-DPDU 1992

Les nouvelles universités: Artois et Littoral



L'UNIVERSITÉ D'ARTOIS

L'Université d'Artois a été officiellement créée par le décret n° 91.1160 du 7 novembre 1991. Elle sera de plein exercice le 1^{er} octobre 1992.

▲ PÔLE D'ARRAS

SCIENCES HUMAINES, LETTRES ET LANGUES.

adresse : 9 rue du Temple, 62030 Arras cedex

Formations initiales prévues à la rentrée 1992 :

- DEUG, licence, maîtrise de lettres modernes
- DEUG, licence, maîtrise d'histoire
- DEUG de géographie
- DEUG d'anglais
- 1^{re} année DEUG allemand
- 1^{re} année DEUG espagnol

▲ PÔLE DE BETHUNE

TECHNOLOGIE, INGENIERIE,
SCIENCES ECONOMIQUES ET GESTION

adresse : rue du moulin à tabac, 62408 Béthune cedex

I.U.T. :

départements de chimie, génie civil, génie électrique et informatique industrielle, génie mécanique, organisation et gestion de la production. Génie des télécommunications et des réseaux (rentrée 1993)

Institut Universitaire Professionnalisé (IUP):

Prévu à la rentrée 1992 : départements production industrielle et, sous réserve génie urbain, bâtiment, infrastructures (GUBI).

Sciences économiques et gestion

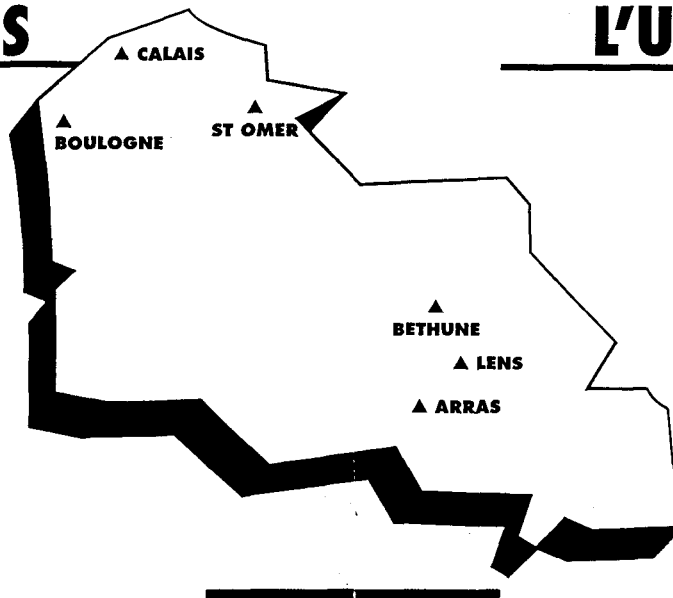
DEUG, licence de sciences économiques et gestion.

▲ PÔLE DE LENS

SCIENCES

adresse : Grand chemin de Loos, 62307 Lens cedex

- DEUG A sciences de la matière
- licence de sciences physiques
- une antenne de l'école centrale de Lille ouvre à la rentrée dans les locaux des anciens grands bureaux des Houillères.



L'UNIVERSITÉ DU LITTORAL

L'université du Littoral a été officiellement créée par le décret n° 91.1160 du 7 novembre 1991. Elle sera de plein exercice le 1^{er} octobre 1992.

▲ PÔLE DE BOULOGNE-SUR-MER

SCIENCES HUMAINES, LETTRES, LANGUES
ET SCIENCES JURIDIQUES.

Formations initiales mises en place à la rentrée 1992 :

- DEUG d'histoire
 - DEUG de la résistance, 62200 Boulogne-sur-Mer
 - DEUG, licence (option traduction-interprétariat-transport) Langues étrangères appliquées
 - DEUG L.V.E (anglais)
 - 1^{re} année DEUG Lettres modernes
 - DEUG droit
- adresse : 50, rue de Tivoli, 62200 Boulogne-sur-Mer
adresse : 34, Grande Rue, BP 751, 62321 Boulogne Cedex

▲ PÔLE DE CALAIS

SCIENCES

Formations initiales mises en place à la rentrée 1992 :

- DEUG A (sciences et structures de la matière)
 - DEUG B (sciences de la nature et de la vie)
 - licence de mathématiques.
- adresse : 17, avenue Blériot, 62100 Calais
- DEUST T.M.L : technicien de la mer et du littoral et TVPA : technicien en valorisation des produits agricoles
 - IUT du Littoral : départements génie électrique et informatique industrielle, informatique, gestion des entreprises et administrations
- adresse : rue Louis David, BP 689, 62228 Calais cedex.
- Institut Universitaire Professionnalisé (IUP) : prévu à la rentrée 1992 département génie industriel.

▲ PÔLE DE SAINT OMER

● IUT du Littoral :

département de maintenance industrielle à la rentrée 1994.



CONCLUSION

Dans la région Nord-Pas-de-Calais, les anciennes structures de production nécessitaient surtout des formations initiales courtes et offraient peu d'emplois de niveau supérieur. La population, à large dominante ouvrière, était tout naturellement peu encline à pousser les jeunes vers des études longues. "tout en faisant la course industrielle en tête, la région a dès lors glissé en queue de peloton de la formation "(1).

Dans les années 1950, les besoins de l'économie ont imposé un relèvement spectaculaire des niveaux de qualification des jeunes arrivant sur le marché du travail. En France, comme dans tous les pays industrialisés, ce besoin de main d'oeuvre très qualifiée a abouti à modifier, en l'élargissant, le processus de recrutement des étudiants. L'enseignement supérieur s'est ouvert à des couches sociales qui n'y avaient pas accès jusqu'alors, la demande a répondu avec avidité et s'est amplifiée, entraînant à son tour une demande encore plus forte. Il est résulté de ces phénomènes une croissance sans précédent des effectifs d'étudiants. Le Nord-Pas-de-Calais a participé à cette croissance en restant dans le "peloton de queue".

Quand, dans la région, dans les années 1970, l'une après l'autre, les activités régionales traditionnelles (le textile, la sidérurgie, l'extraction charbonnière, la construction navale) se sont effondrées, Le retard de formation est alors devenu évident car, non seulement la région avait perdu sa puissance d'antan, mais elle ne disposait pas des ressources nécessaires pour envisager un nouveau départ.

L'ancienneté de l'industrialisation et la forte présence d'industries de main d'oeuvre pèsent encore lourdement sur la scolarité des jeunes (2), mais le changement d'attitude face à la formation et à la scolarisation est profond dans le Nord-Pas-de-Calais. Les jeunes (et leurs familles) continuent d'être davantage séduits par les formations techniques ou technologiques (3), plutôt que par les

1 Claude Pair, *Le Monde de L'Education* n°180 mars 1991

2 Un grand nombre d'entre eux quittent l'école à la fin de la scolarité obligatoire, ou sont orientés vers les filières courtes de l'enseignement technique.

3 Industrielles ou tertiaires

formations plus spéculatives, mais ils ont pris conscience des nouvelles exigences des employeurs en matière de niveau de qualification, de la protection contre le chômage qu'offre la possession de diplômes et des possibilités de promotion individuelle et d'ascension sociale qu'apportent les études supérieures.

Les élus ont traduit en termes politiques la demande des populations. L'investissement dans la formation est apparu, grâce aux lois de décentralisation, comme un objectif et un moyen stratégique de la politique de reconversion. La région s'est lancée dans une vaste opération de rattrapage, persuadée que c'était l'une des clés de son développement. " Longtemps les fils et les filles du Nord-Pas-de-Calais ont été victimes d'une sorte de prédestination sociale qui leur interdisait l'accès à certaines professions... Aujourd'hui, la région a besoin d'une nouvelle génération qui s'affirme : il ne faudrait pas que le Nord-Pas-de-Calais soit freiné dans sa conversion par un problème de formation " (4).

De ces évolutions, résulte, dans la région Nord-Pas-de-Calais, un enseignement supérieur puissant et diversifié, une concentration de formations supérieures comme il en est peu en France. Il existe toutefois, et notamment sur le plan universitaire, un contraste saisissant entre l'importance des établissements régionaux, leur rayonnement, et la médiocrité des taux de scolarisation post-baccalauréat. L'enseignement supérieur du Nord-Pas-de-Calais n'occupe pas la place qui devrait être la sienne dans l'ensemble français.

Les différents bassins de formation ne participent pas tous à cette faiblesse, l'espace régional n'est pas homogène ; à l'intérieur de la région, les inégalités spatiales d'accès à l'enseignement supérieur, et en particulier à l'enseignement universitaire long, sont importantes. Les causes de ces disparités sont nombreuses et complexe :

Les chances d'accéder aux formations supérieures, et donc avant elles, au baccalauréat sont fortement conditionnées par le milieu social. La structure socio-professionnelle, à dominante ouvrière, de la plupart des bassins de formation du Nord-Pas-de-Calais, contribue, d'une part, à l'importance de l'enseignement secondaire court, qui interdit en principe l'accès à l'enseignement

4 Pierre Mauroy in Le Monde de L'éducation n° juin 1990 "élargir les compétence des communes", dossier "les villes et leur école" p. 41.

supérieur, et d'autre part, à la sur-représentation des baccalauréats technologiques, peu favorables à l'orientation vers l'enseignement universitaire long. Avant l'entrée dans l'enseignement supérieur, l'offre d'enseignement pèse sur les chances d'entrer en seconde, puis de passer le baccalauréat. Certaines zones se spécialisent ainsi dans la production des divers types de candidats bacheliers, favorisant la reproduction, à un niveau plus élevé de formation, des inégalités à la fois socio-professionnelles et géographiques antérieures.

Les inégalités spatiales d'accès à l'enseignement supérieur, doivent également beaucoup à la localisation des formations universitaires, très concentrées dans l'espace régionale. Il existe une orientation privilégiée vers les formations universitaires spatialement les plus proches. La distance géographique, joue en interaction avec une combinaison de facteurs sociaux, économiques et culturels qui font la "distance" au sens social du terme.

Il semble que la réduction des inégalités spatiales d'accès à l'enseignement supérieur, doive passer par la diffusion des universités au sein du tissu régional, par l'éclatement de l'espace universitaire. C'est ce qu'a prévu, pour le Nord-Pas-de-Calais, le schéma "Université 2000" avec la création de deux nouvelles universités multipolaires (Université d'Artois et Université du Littoral).

Cette dispersion suscite aussi des craintes. Ne risque-t-on pas de voir se développer dans la région des universités "à deux vitesses" ? Dans un contexte d'ouverture européenne, où la puissance des pôles universitaires se doit d'augmenter, n'y a-t-il rien à craindre de cette dispersion des formations.

On peut, d'autre part, s'interroger sur l'incidence du développement universitaire dans les divers espaces géographiques. L'implantation de nouvelles formations favorisera-t-elle réellement le développement économique régional et local, en particulier dans les zones les moins favorisées (structures économiques faibles, chômage fort) ? L'offre d'emploi locale et régionale absorbera-t-elle ces nouveaux diplômés ? Ces derniers ne chercheront-ils pas à fuir vers d'autres régions ? L'emploi, (celui des parents, celui offert aux étudiants) constitue, sans nul doute, un facteur qui pèse lourd sur ce qui touche aux conduites et aspirations en matière de formation. Outre l'étude de l'évolution

des taux d'accès à l'enseignement supérieur que devrait entraîner l'implantation des nouvelles formations régionales, cette recherche pourrait se prolonger par l'analyse, d'une part, du rôle que joue l'offre d'emploi locale sur la décision de continuer des études et sur le type d'orientation choisie et, d'autre part, des effets de la diffusion des formations universitaires sur l'économie locale.

APERCU DU SYSTEME SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

La scolarité est obligatoire entre 6 et 16 ans

Le système éducatif sous la tutelle du MEN se compose de trois degrés :

- le premier degré qui correspond à l'enseignement préélémentaire et élémentaire dispensé dans les écoles maternelles et primaires ;
- le second degré ou enseignement secondaire dispensé dans les collèges (premier cycle), dans les lycées d'enseignement professionnels (deuxième cycle professionnel et dans les lycées (deuxième cycle général et technologique) ;
- l'enseignement post-secondaire ou supérieur, dispensé dans les lycées (STS et CPGE), dans certaines écoles spécialisées ou grandes écoles et dans les universités.

L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

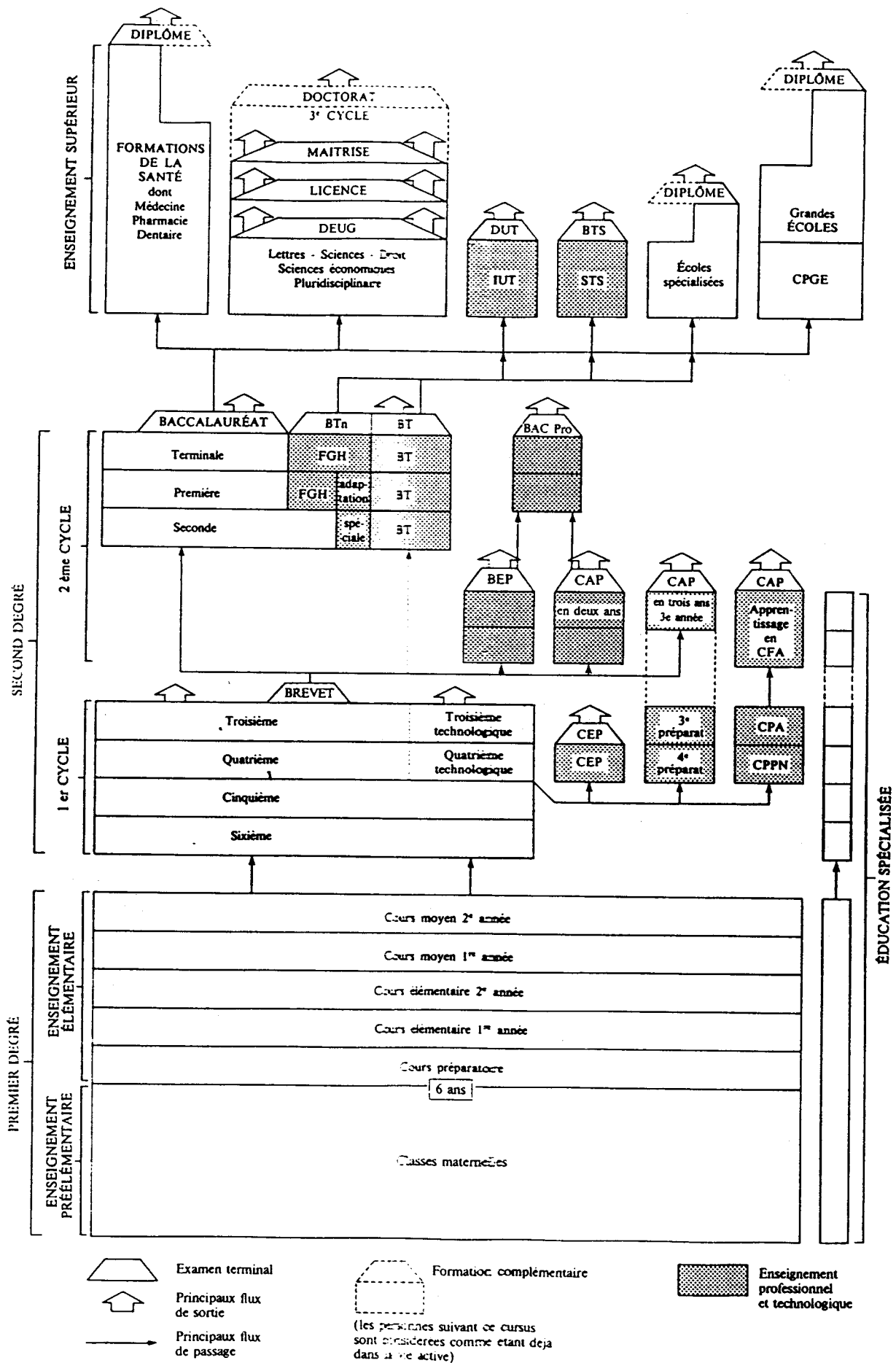
L'université

Le premier cycle

Le DEUG (Diplôme d'Etudes Universitaires Générales) a été institué en 1973. D'une durée de deux ans, le DEUG correspond, en lettres et sciences humaines, en sciences, en droit et sciences économiques, à un premier cycle de formation générale et d'orientation de base pluridisciplinaire.

Les deuxièmes cycles

Le deuxième cycle d'études est consacré à dispenser une formation scientifique de haut niveau préparant à la vie active et à l'exercice de responsabilités professionnelles. L'obtention du deuxième cycle prépare en principe à des métiers de cadre. Cet approfondissement est attesté, en lettres, en sciences, en droit et en sciences économiques, au bout d'un an par la licence et en deux par la maîtrise ; néanmoins, dans certaines voies universitaires (médecine,



* Chaque case représente 1 année d'étude, sauf pour l'enseignement préélémentaire (de 2 à 5 ans) et pour l'enseignement supérieur

pharmacie), cette période ne jalonne pas d'une façon particulière la poursuite des études.

Auparavant, alors que le droit et la médecine avaient des finalités professionnelles, l'Université se consacrait exclusivement, en lettres et en sciences exactes, à la formation des futurs enseignants et chercheurs ou à la formation à une culture désintéressée. Les universitaires de l'époque considéraient que leur vocation était d'apporter la culture la plus complète possible dans la discipline enseignée ; il importait peu qu'elle corresponde ou non aux nécessités économiques de la nation. Il appartenait aux étudiants de trouver le moyen adéquat pour s'insérer dans la vie professionnelle. C'est surtout depuis 1970 que l'université diversifie ses enseignements pour s'adapter aux mutations technologiques et industrielles en cours. Cet effort d'adaptation aux exigences économiques du pays marque une profonde évolution du monde universitaire. Sont apparues alors des formations dites pluridisciplinaires comprenant un premier et un second cycle universitaire et se distinguant par la finalité pré-professionnelle dans les disciplines suivantes :

La maîtrise d'informatique appliquée à la gestion (MIAGE) depuis 1970, les maîtrises de sciences et techniques (MST) créée en 1971, administration économique et sociale (AES) et langues étrangères appliquées (LEA) créés en 1973 puis mathématique appliquées et sciences sociales (MASS) et la maîtrise de sciences de gestion (MSG).

Le deuxième cycle est normalement requis pour le recrutement des professeurs de l'enseignement secondaire qui, après obtention de la licence ou de la maîtrise respectivement, doivent acquérir, par voie de concours, le certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement secondaire (CAPES) ou l'agrégation de l'enseignement secondaire. La préparation à ce dernier concours constitue d'ailleurs un approfondissement supplémentaire qui s'apparente aux études de l'étape suivante (troisième cycle).

On peut donc actuellement distinguer trois sortes de maîtrises : les maîtrises à finalité professionnelle précédemment citées, les maîtrises d'enseignement (1) et les maîtrises de recherche qui peuvent préparer à un troisième cycle (DEA).

Le troisième cycle

Le troisième cycle est un cycle de haute spécialisation et de formation à la recherche. Il sanctionne des formations à finalité professionnelle (diplômés d'études supérieures spécialisées (DESS), diplômes de docteur-ingénieur) ou des formations orientées vers la recherche (doctorats).

1 Qui sont aussi à finalité professionnelle, puisqu'elles préparent les futurs maîtres de collèges ou de lycées.

Le diplôme de docteur-ingénieur et le doctorat comportent une première année conduisant à un diplôme d'études approfondies (DEA) ; les deuxième et troisième année sont consacrées à un travail de recherche aboutissant à la soutenance d'une thèse. Le doctorat d'Etat (qui a disparu) sanctionnait une recherche scientifique originale de haut niveau . Il existe également des doctorats d'université qui ne sont pas des diplômés nationaux.

Dans les autres disciplines, certains établissements préparent à des spécialisations professionnelles particulières, tels le Centre d'agronomie tropicale pour les ingénieurs agronomes, ou l'Institut d'élevage et de médecine vétérinaire des pays tropicaux pour les vétérinaires.

Le secteur médical

En médecine (Premier Cycle d'Etudes Médicales : PCEM), en pharmacie et pour la préparation à certaines écoles, la période correspondant au DEUG est consacrée à l'acquisition de notions indispensables de sciences dites fondamentales. La première année est comme le DEUG, ouverte à tous les bacheliers, mais des examens très sélectifs conditionnent le passage de la première à la deuxième année.

En troisième cycle de médecine, pharmacie et odontologie, il est décerné de pleines qualifications professionnelles (diplôme d'Etat, de docteur en médecine, de pharmacien, docteur en chirurgie dentaire), éventuellement complétées par des formations de spécialisation (diplômés de spécialité en médecine, doctorats de troisième cycle en odontologie et en pharmacie, doctorat d'Etat en pharmacie).

La diversification des formations

Le problème de la diversification des formations abordé en 1961 (2) fut repris dans son ensemble avec les réformes de 1966.

- Les enseignements courts sont alors organisés dans des structures spécifiques, les I.U.T. distincts des facultés.

- L'année propédeutique, d'initiation et d'orientation, créée après 1945 fut supprimée et l'on créa un premier cycle conduisant au DEUG et couvrant les deux premières années en droit, lettres et sciences.

2 Les décrets du 5 mai 1961 instaurent d'une part les "licences ès sciences appliquées" et d'autre part les D.E.S.T. (diplômes d'études supérieures techniques) formations professionnelles courtes en deux ans organisées dans le cadre même des facultés, et parallèles aux BTS des lycées techniques.

-Les licences d'enseignement traditionnelles ès lettres et ès sciences, en quatre ans furent remplacées par des licences en trois ans et par des maîtrises plus spécialisées, en quatre ans, orientées vers la recherche ou les applications.

L'effort de reconversion, de diversification, vers des formations à finalités professionnelles s'est accéléré à partir des années 1970, tant au niveau des licences et maîtrises qu'au niveau du troisième cycle alors que par ailleurs, la place des universités dans la formation des ingénieurs était notablement accrue. Car la sélectivité des concours (3) (CAPES et agrégation) a posé de nouveaux problèmes aux ex-facultés des lettres et des sciences (4). L'enseignement ne pouvait plus garantir de débouchés professionnels suffisants pour le flux toujours montant des diplômés ; il a fallu diversifier les formations.

C'est alors, à partir de 1973, qu'ont été créées les filières nouvelles telles AES, LEA, MASS, MST, MSG, MIAGE... et les nouvelles filières technologiques. Cette évolution parfaitement satisfaisante, n'impliquait nullement le dépeuplement des préparations aux concours ; c'est cependant ce qui s'est produit en quelques années, du fait de la mise en oeuvre, à partir de 1975, d'une politique à courte vue de réduction brutale de l'offre de postes (entre 1975 et 1981-85 le nombre de postes offerts aux concours chute considérablement).

En 1984 est mise en place la réforme du premier cycle. celle-ci se concrétisait principalement par :

- 1) L'institution d'une période d'accueil et d'orientation progressive des étudiants.
- 2) Le maintien du DEUG existant, mais aussi la création de nouvelles mentions adaptées à l'évolution des disciplines et de l'économie (par le décroisement de certains DEUG existants en DEUG dits "rénovés" qui se caractérisent par une plus forte pluridisciplinarité, ou une organisation différente des contenus horaires et par l'introduction de spécialisations plus fines ou d'éléments pré-professionnels).
- 3) La création d'un diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST) ouvrant directement sur des secteurs d'activité professionnelle.
- 4) L'intégration de diplômes d'université (D.U.) dans les formations de premier cycle.

3 CNE 1989 p66

4 intégrées désormais dans les universités de la loi de 1968.

En 1987-88, 66 universités ont des filières renouvelées. La discipline "sciences" est la plus renouvelée. Près de 65% des effectifs totaux de sciences sont inscrits en formations renouvelées, contre 24% en "droit sciences économiques-AES" et 20% en lettres.

Le DEUG "enseignement du 1er degré" est supprimé car une nouvelle formation des maîtres laisse libre choix aux étudiants de la discipline pour leur inscriptions en DEUG.

La mission des DEUST est d'offrir une formation professionnelle qualifiante, en deux ans d'études après le baccalauréat de technicien, à des étudiants ne pouvant pas poursuivre des études longues.

Les universités se sont vues ainsi chargées d'une mission qu'aucun type d'établissement d'enseignement supérieur n'avait jamais voulu assumer. Les IUT avaient été créés à cet effet mais, au fil des années, ils sont devenus des filières sélectives réservées aux bons étudiants. Par la même occasion, le DEUST participait activement à la rénovation des premiers cycles, visant à limiter l'hécatombe des étudiants grâce à des actions d'information et d'orientation.

Les IUT

IUT et STS ont vocation de former des techniciens supérieurs en deux ans après le baccalauréat.

par une pédagogie appropriée, ils font appel à la collaboration de professionnels et correspondent à des faisceaux d'activités dans les branches essentielles du domaine industriel et certaines fonctions du secteur tertiaire et des services (décret n° 66-27 du 7 janvier 1966 : création d'IUT).

Les universités offrent depuis 1966 des formations technologiques courtes dispensées dans les instituts universitaires de technologie (IUT), un enseignement complet aboutissant en deux ans au diplôme universitaire de technologie (DUT).

Les STS

Les STS, implantées pour la plupart dans les lycées techniques et lycées agricoles, préparent en 2 années après le baccalauréat, le BTS, diplôme de niveau III (comme le DUT).

Les CPGE

Rattachées à certains grands lycées. Elles assurent à la préparation de trois catégories d'écoles : Les écoles supérieures d'ingénieurs et les sections scientifiques des Ecoles normales supérieures (classes d'"hypotaupe" et de "taupe") ; les sections littéraires des Ecoles normales supérieures et, de façon plus limitées, les instituts d'études politiques (classes d'"hypokhâgne" et de "khâgne") ; les écoles supérieures de commerce et d'administration des entreprises relevant principalement des chambres de commerce et d'industrie. En outre, les CPGE offrent à ceux qui les quittent des possibilités d'équivalence pour continuer leurs études à l'université.

Les grandes écoles

les grandes écoles sont des établissements (5), publics ou privés, à caractère scientifique et culturel ou administratif qui préparent soit à un diplôme d'ingénieur, soit à des activités commerciales ou de gestion, soit à certaines carrières spécifiques de la fonction publique (enseignement, administration, corps techniques spécialisés, etc...) ou encore à des carrières artistiques.

La plupart des établissements publics sont généralement placés sous la tutelle du Ministère de l'éducation nationale : tels le Conservatoire national des arts et métiers, les instituts nationaux des sciences appliquées (INCA), les écoles normales supérieures (ENS).

Les autres établissements publics dépendent d'autres ministères : défense, industrie, environnement et cadre de vie, postes et télécommunications, agriculture. Cette catégorie est composée en partie des écoles de "grands concours" traditionnels comme l'Ecole polytechnique, l'Ecole nationale des ponts et chaussées, l'Ecole nationale supérieure de l'aéronautique et de l'espace, l'Ecole nationale des télécommunications, les Ecoles nationales supérieures agronomiques de l'institut international d'administration publique, etc. Les écoles d'agriculture, au nombre de 18, accueillent 30% de l'ensemble de ces étudiants. Les 13 écoles du ministère de la défense représentent une proportion voisine.

31 écoles privées ont une convention avec le MEN, 8 avec le ministère de l'agriculture, 3 avec le ministère de l'industrie.

Mention doit être faite de certains établissements particuliers, tels que le Collège de France, le Muséum national d'histoire naturelle, l'observatoire de Paris, le Bureau des longitudes, l'Ecole pratique des hautes études (EPHE),

l'école des hautes études en sciences sociales (EHESS), la fondation nationale des sciences politiques, qui se consacre à la diffusion d'un savoir de haut niveau.

LE FICHER IFRESI (1)

Le fichier a deux origines : Une enquête auprès de tous les inscrits en première année des établissements non universitaires de la région Nord-Pas-de-Calais et les fichiers scolarité des quatre universités d'Etat.

Pour les Universités d'Etat, la réunion des quatre fichiers informatisés des Universités d'Etat a permis l'élimination des doubles inscriptions entre universités ou entre enseignement long (DEUG-Médecine, pharmacie) et IUT.

Les "autres établissements" d'enseignement supérieurs, ne disposaient pas de fichiers d'inscription informatisés. Il a fallu mener une enquête auprès des inscrits en première année. Pour cette enquête, menée avec le concours du Service Statistique du Rectorat, près de 12.000 étudiants ont été interrogés. Globalement, le taux de réponse a atteint 81,4%. Ce taux de réponse est relativement homogène au niveau des catégories d'établissements mais il diffère selon les zones géographiques (certaines classes ou certains établissements n'ayant pas répondu). Il a fallu pondérer les résultats de façon à reconstituer les effectifs de chaque zone.

LE ZONAGE

Les zones géographiques retenues sont les 14 Bassins Formation Emploi légèrement modifiés à cause de l'absence de correspondance entre les codes postaux (qui sont les seuls disponibles dans nos fichiers) et les codes communes (qui permettent de délimiter les Bassins Formation Emploi). Sur les cartes et les tableaux ces zones sont appelées "Bassins Formation Emploi remaniés" ou "zones IFRESI".

1 Ce fichier a été constitué pour la réalisation d'une étude, à la demande du Conseil régional Nord-Pas-de-Calais par Francis Gugenheim, Frédéric Dumont et Olivier Vanhoenacker dans le cadre de l'IFRESI-CNRS, avec la collaboration des responsables des Etudes Statistiques du Rectorat de l'Académie de Lille, les ingénieurs et techniciens du CITI (Centre Inter-universitaire du traitement de l'Information). *Les entrants dans l'enseignement supérieur du Nord-Pas-de-Calais, les inscriptions 1987-1988 dans les formations supérieures régionales des bacheliers 1987 de l'Académie, données scolaires, sociales et géographiques* (voir bibliographie).

Grille des taux de réponse des établissements par zones géographiques

Filières Zones Géographiques	STS	CPGE	Ecoles Paramédicales	FUPL
Nord				
Lille	80,0	81,4	79,0	79,9
Roubaix-Tourcoing	90,7	-	92,0	
Flandre Lys	92,8	44,9	100,0	
Dunkerque	89,3	75,2	92,7	
Douai	69,2	76,2	63,4	
Valenciennes	86,0	94,9	88,7	
Sambre	91,1	100,0	97,1	
Cambrai	85,8	-	92,3	
Pas-de-Calais				
Arras	73,3	88,3	84,2	
Lens	90,2	-	86,7	
Béthune	85,9	82,1	80,7	
St Omer	82,2	-	94,4	
Calais	86,0	-	95,8	
Boulogne	51,9	90,3	60,6	
Total	82,4	80,3	80,7	79,9

	Répondants	Etudiants interrogés (*)	Taux réponse (%)
STS	5 042	6 118	82,4
CPGE	1 861	2 318	80,3
Paramédical	1 568	1 943	80,7
FUPL	1 103	1 380	79,9
Total	9 574	11 759	81,4

(*) Ensemble des inscrits en première année, y compris redoublants

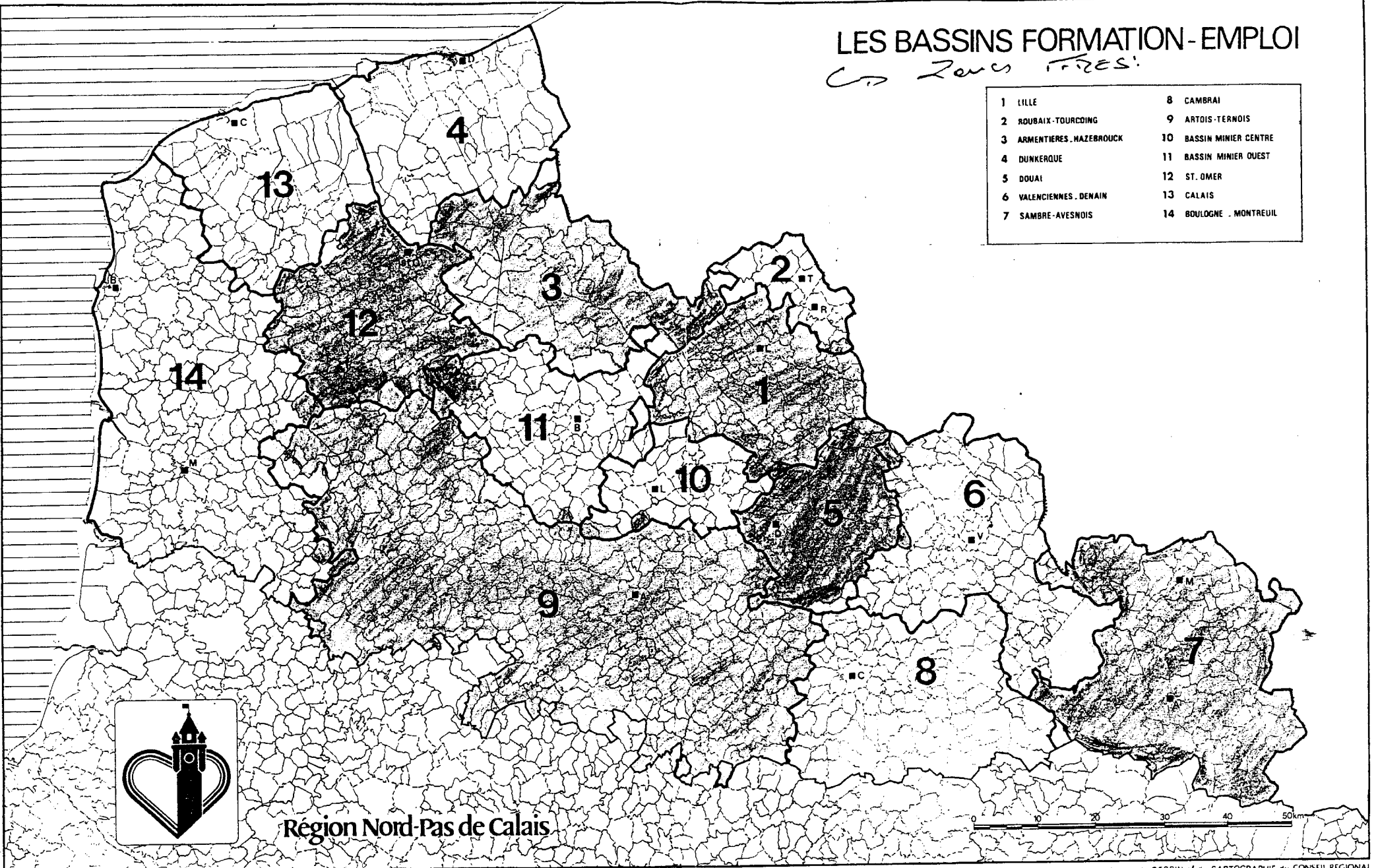
LES ZONES D'ETUDE : BASSINS FORMATION EMPLOI ET ZONES IFRESI.							
BASSINS DE FORMATION		CODES INSEE communes		CODES POSTAUX		ECARTS	
		Population	%	Population	%	Population	% du BFE
1	LILLE	659141	16,76%	657555	16,72%	-1586	-0,24%
2	ROUBAIX-TOURCOING	420508	10,69%	419362	10,66%	-1146	-0,27%
3	FLANDRE-LYS	161271	4,10%	152788	3,88%	-8483	-5,26%
4	DUNKERQUE	263778	6,71%	264498	6,72%	720	0,27%
5	DOUAISIS	244850	6,22%	245758	6,25%	908	0,37%
6	VALENCIENNOIS	383307	9,75%	382690	9,73%	-617	-0,16%
7	SAMBRE-AVESNOIS	228038	5,80%	225067	5,72%	-2971	-1,30%
8	CAMBRESIS	166849	4,24%	170731	4,34%	3882	2,33%
9	ARTOIS-TERNOIS	251747	6,40%	253126	6,44%	1379	0,55%
10	LENS	378501	9,62%	368264	9,36%	-10237	-2,70%
11	BETHUNE-BRUAY	276196	7,02%	287761	7,32%	11565	4,19%
12	SAINT-OMER	107340	2,73%	112305	2,86%	4965	4,63%
13	CALAISIS	145095	3,69%	145334	3,69%	239	0,16%
14	MONTREUIL-BOULONNAIS	246720	6,27%	248102	6,31%	1382	0,56%
	TOTAL	3933341	100,00%	3933341	100,00%	0	0,00%

Sources : RGP INSEE 1982 et fichier ORFQE.

LES BASSINS FORMATION-EMPLOI

Les zones fortes:

1 LILLE	8 CAMBRAI
2 ROUBAIX-TOURCOING	9 ARTOIS-TERNOIS
3 ARMENTIERES-HAZEBROUCK	10 BASSIN MINIER CENTRE
4 DUNKERQUE	11 BASSIN MINIER OUEST
5 DOUAI	12 ST. OMER
6 VALENCIENNES-DEMAIN	13 CALAIS
7 SAMBRE-AVESNOIS	14 BOULOGNE-MONTREUIL



Région Nord-Pas de Calais



LES REFORMES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

D'après A. Prost (1)

I. STRUCTURE AVANT LES REFORMES

D'un côté, on trouvait l'enseignement secondaire des lycées et collèges, de l'autre côté, on trouvait l'enseignement primaire et l'enseignement technique.

A. Primaire et secondaire

D'un côté, l'enseignement secondaire des lycées et collèges allait de la 11^{ème} (2), voire du jardin d'enfants, aux classes terminales et même dans certains lycées, aux classes préparatoires aux grandes écoles. A partir de la 6^{ème}, cet enseignement se subdivisait en deux voies, l'une classique, l'autre moderne (3).

L'enseignement primaire ne se limitait pas aux écoles maternelles, aux classes enfantines et aux classes élémentaires. La scolarité étant obligatoire jusqu'à 14 ans depuis le Front populaire (4), il se terminait normalement par des classes de fin d'études (5).

A côté de ces classe de faible prestige, l'enseignement primaire avait un couronnement noble avec les cours complémentaire qui continuaient à dispenser un enseignement primaire supérieur échelonné sur quatre années (6). D'autre part, après le certificat d'études primaires, les bons élèves du primaire qui ne poursuivaient pas dans un cours complémentaire pouvaient entreprendre des études techniques ou professionnelles dans un collège technique (7) ou dans un centre d'apprentissage.

Le développement des cours complémentaires est l'un des traits qui dominent l'évolution du système scolaire de la Libération à 1958 (8). Cette croissance

1 Prost (A),-*L'enseignement s'est-il démocratisé ?*-, Paris, PUF, Sociologie, 1988, 206 p.

2 Ces classes primaires ont été supprimées en principe à la libération (Ordonnance du 3 mars 1945) mais ont prospéré, et atteignent leur effectif maximum en 1956-1957 avec presque 100.000 élèves.

3 voie moderne sensiblement renforcée en 1941

4 Loi du 9 Aout 1936.

5 Ces classe de fin d'étude atteignent, à l'apogée de leur développement en 1958-1959 778.000 élèves.

6 en réalité, une année de cours supérieur et trois années d'enseignement primaire supérieur qui ne correspondaient pas nécessairement à des classes autonomes

7 anciennes écoles pratiques du commerce et de l'industrie

8 Leur effectif passe de 152.800 élèves en 1945-46 à 410.300 en 1958-1959. Ils rattrapent ainsi les lycées, dont le premier cycle compte alors 421.200 élèves (contre 206.000 au lendemain de la guerre) . En 1959-1960, il y a

spectaculaire s'explique d'abord par deux raisons institutionnelles. D'une part, la décentralisation et la souplesse administrative qui préside à la création des cours complémentaires : ils relèvent d'une simple décision de l'inspecteur d'académie. D'autre part, la concurrence du primaire et du secondaire stimule le dynamisme des cours complémentaires, comme d'ailleurs celui des lycées. Des raisons pédagogiques renforcent ces facteurs institutionnels. Les cours complémentaires bénéficient effectivement de la confiance des familles simples : proches d'elles, familiers, ils n'intimident pas comme le lointain lycée où la plupart des parents n'ont jamais pénétré. De plus, adaptés au contexte culturel de ces milieux, les cours complémentaires conservent le souci concret des débouchés, et ils se préoccupent de préparer leurs élèves à des emplois où une formation général solide est utile, comme les emplois de bureau un peu qualifiés (commis, comptables). on ne perd donc ni le temps de ses enfants ni les frais que cotent trois ou quatre années d'études supplémentaires quand on fait confiance aux cours complémentaires. Mais simultanément - c'est la grande nouveauté de l'après guerre - on ne sacrifie pas pour autant tout espoir de conduire ses enfants beaucoup plus loin. Les cours complémentaires permettent aux familles modestes de gagner à la fois sur le tableau des études courtes rapidement utiles et sur celui des études longues, plus prestigieuses mais plus risquées. En effet, le rattachement des écoles primaires supérieures au second degré (1941) a désenclavé tout le primaire supérieur et lui a permis de déboucher sur le baccalauréat.

B. Le baccalauréat

Le baccalauréat comprenait à l'époque deux parties indépendantes. Pour la première existaient trois séries classiques : A (latin-grec), B (latin, deux langues) et C (latin-sciences), et une série moderne, M (deux langues, sciences). Le succès à la première partie du baccalauréat dans l'une quelconque de ces sections permettait d'entrer soit en classe de philosophie, soit en classe de mathématique élémentaires pour préparer la seconde partie.

Les élèves scolarisés dans les écoles primaires supérieures, devenues " collèges modernes" passaient la première partie du baccalauréat dans la série M (9). Dès 1942, on créa une troisième série à leur intention : "philosophie-sciences", rebaptisée par la suite "sciences expérimentales". En 1952 fut créée une nouvelle section en seconde et en première : la section M', où il n'y avait

15.000 élèves de plus dans les cours complémentaires, rebaptisés CEG (collèges d'enseignement général), que dans les premiers cycles des lycées.

9 Mais pour la seconde partie, ils n'étaient ni assez littéraires pour la série "philo", ni assez mathématiciens pour la série "math-élem."

qu'une seule langue vivante, la seconde étant remplacée par un renforcement des sciences naturelles (10).

Le prompt succès de la section M' atteste qu'elle répondait à un besoin ; les bons élèves des cours complémentaires y affluent et dès 1957 on compte plus de succès à la première partie du baccalauréat dans cette série que dans n'importe quelle série classique. Au total, depuis 1954, les bacheliers modernes (M et M') sont plus nombreux que les classiques (A, B et C).

C. L'enseignement technique et professionnel

L'enseignement technique et professionnel offrait aux élèves du primaire une autre possibilité. L'enseignement technique était donné dans des collèges techniques. Commencant au niveau de la 4^{ème}, il durait trois ans et était sanctionné par des diplômes spécifiques très divers. Quelques écoles nationales professionnelles assuraient une formation technique plus poussée en quatre ans.

Dans les années 50, les collèges techniques connaissent d'importantes évolutions. Craignant de voir leur recrutement tari par le développement des cours complémentaires, ils créent des classes de 6^{ème} et de 5^{ème} pour attirer de bons élèves. Soucieux d'autre part, face au secondaire prestigieux, d'affirmer leur égale dignité, ils développent avec prudence des sections fortes, sanctionnées par deux baccalauréats créés, le premier, maths-technique, en 1946, le second, technique économique, en 1952.

Quand à l'enseignement professionnel, il était le fait des centres d'apprentissage. Créés pendant la guerre, réorganisés à la Libération, ils recrutaient de bons élèves du primaire, munis de leur certificat d'étude et ils les conduisaient en trois ans aux certificats d'aptitude professionnelle (CAP).

II. LES REFORMES DE 1958 ET 1963

La réforme Berthoin de 1959 comprend deux volets : prolongation de la scolarité obligatoire jusqu'à 16 ans et réorganisation de l'enseignement professionnel par l'institution d'un cycle d'observation de deux ans (6^{ème} et 5^{ème}) au delà duquel s'ouvrent quatre voies : l'enseignement général, court et

10 les deux langues vivantes de la série M à la première partie du baccalauréat gênait ces élèves, et plus encore leurs camarades des cours complémentaires où l'enseignement des langues assuré par des instituteurs était généralement médiocre.

long, et l'enseignement technique, court et long. Le pallier d'orientation est donc situé à la sortie de la 5ème.

Simultanément, une valse des étiquettes modifie les noms des établissements : les cours complémentaires deviennent CEG (collèges d'enseignement général), les centres d'apprentissage CET (collèges d'enseignement technique), les collèges modernes et/ou techniques lycées modernes et/ou techniques. Enfin, les classes primaires des lycées sont supprimées progressivement, mais totalement.

Cette réforme Berthoin souffrait un vice radical : les classes d'observation faisaient partie intégrante des établissements dans lesquels elles étaient implantées. Aussi les changements d'orientation étaient-ils rares : les élèves qui avaient commencé au CEG poursuivaient leurs études sur place, tandis que ceux qui avaient suivi une 6ème puis une 5ème dans un lycée y poursuivaient la 4ème et la 3ème.

D'où la réforme Fouchet en 1963. Aux deux années du cycle d'observation (6ème et 5ème), s'ajoutent deux années d'observation. Ces quatre années qui forment un cycle d'observation et d'orientation, sont effectuées soit dans un CEG, soit dans un nouvel établissement, destiné à prendre la suite des premiers cycles des lycées, mais en devenant autonome, le collège d'enseignement secondaire (CES).

Polyvalents, les CEG et les CES offrent à leurs élèves trois filières, entre lesquelles ils se proposent de les orienter : une filière moderne d'enseignement long, une autre d'enseignement court (11), et une filière dite "de transition" (6ème et 5ème) puis "terminale pratique" (4ème et 3ème), pour les élèves les plus faibles. Comme les lycées, les CES offrent en outre une quatrième filière, classique.

La réforme Fouchet a déplacé de deux ans vers l'aval le palier d'orientation décisif. A l'issue du premier cycle, effectué désormais dans des établissements autonomes, les élèves devaient être orientés soit vers l'enseignement général long des lycées classiques ou modernes, soit vers l'enseignement technique long des lycées techniques, soit vers l'enseignement technique court des CET qui devait désormais conduire aux CAP en deux ans au lieu de trois des élèves plus âgés et recrutés après une formation générale plus longue et plus approfondie. Mais sur ce point, la réalité fut plus forte que les intentions ministérielles : la préparation en trois ans résista et les CET continuèrent à recruter leurs élèves au milieu de la scolarité de premier cycle, à la fin de la 5ème notamment, si

11 la différence correspondant au profil et à la formation des maîtres qui enseignent ici et là

bien qu'une nouvelle filière professionnelle courte, mais de niveau technique plus ambitieux, vint s'intercaler entre l'enseignement technique long et la préparation des CAP : la préparation en deux ans après la 3ème du BEP (Brevet d'études professionnelles) organisée pour la première fois en 1967-1968.

La réforme Fouchet tend donc à substituer une logique de filières à la logique antérieure des établissements. Il y a désormais trois types d'établissements de premier cycle : les lycées, les CES et les CEG et quatre filières distinctes : classique (sauf dans les CEG), moderne long, moderne court, transition-pratique.

On a donc assisté, a côté de la querelle public-privé, à une curieuse et discrète guerre au sein même du public : celle qui oppose à l'enseignement secondaire ce "primaire supérieur" destiné aux enfants des classes moyennes, qui y reçoivent une formation courte après l'obtention du certificat d'études primaires élémentaires. Ecole du peuple contre "ordre" réservé à une élite sociale : la lutte féroce sévissait depuis 1830 entre les deux types d'enseignement public. C'est la Vème république qui réalisera "l'école unique par une mise en système généralisée de toutes les institutions scolaires" : on passe d'une école par ordres à une école par degrés (l'élémentaire, le collège, le lycée).(12)"

III. BACCALAUREAT : BOULEVERSEMENTS (1962-1969)

La nouvelle configuration des sections reprend certains traits de l'ancienne, mais la rupture est ici sans doute plus forte que la continuité. La section A prend la suite de l'ancienne philosophie (13), Maths élém. et sciences ex. se perpétuent dans les nouvelles sections C et D, mais leur hiérarchie de difficulté et de prestige s'accroît du fait qu'elles divergent dès la fin de la 2nde et non plus après la première partie du baccalauréat. Surtout, la bipartition de l'enseignement général entre les lettres et les sciences fait place peu à peu à une tripartition.

12 Lelièvre Claude : "histoire des institutions scolaires, 1798-1989", Nathan, collection "repères pédagogiques", 238 pages.

13 Mais la disparition de la première partie du baccalauréat réduit fortement le rôle que jouait jusqu'à là dans la filière littéraire le latin, puisque celui-ci cesse d'être épreuve d'écrit pratiquement obligatoire. Les "littéraires" cessent donc d'être des "humanistes".

La raison en est l'intégration au second cycle long de l'enseignement technique, qui conduit désormais à des baccalauréats de technicien (BTn), les brevets de techniciens ne subsistant plus que de façon exceptionnelle. Les formations du secteur secondaire sont très caractérisées, en revanche, les formations du secteur tertiaire débutent par une seconde ambiguë (2nde AB). Ces sections de 2nde AB (14) peuvent en effet conduire aussi bien aux BTn de la série G (secrétariat, comptabilité, vente) qu'à un nouveau baccalauréat général, celui de la série B.

Apparaissent ainsi timidement et progressivement entre les lettres et les sciences, des humanités modernes où les sciences économiques et sociales prennent une part non négligeable. Cette nouvelle section (B) qui connaît un développement rapide, est donc moins une suite de l'ancienne technique économique qu'une création originale, et elle attire une partie des élèves de l'enseignement général. Il est d'ailleurs frappant de constater qu'au niveau des classes terminales, les effectifs de la section A diminuent, que ceux de la section C se stabilisent à un niveau inférieur à celui atteint par les maths-élémentaire. à la veille de la réforme, tandis que les sections D et B connaissent une croissance spectaculaire.

TYPE DE BAC ET REUSSITE DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

Les séries de baccalauréat où les candidats sont les plus nombreux sont les séries G et B, ce sont ces mêmes séries dans lesquelles les candidats sont issus des couches sociales les moins favorisées. Les bacheliers des séries G et B, après leur baccalauréat s'inscrivent dans leur immense majorité à l'université en y échouant pour le plus grand nombre. Parce que les IUT et les BTS qui leur étaient destinés recrutent des élèves issus des séries C et D.

A l'université les bacheliers techniques (1) abandonnent leurs études quatre fois plus souvent que les bacheliers de l'enseignement général. La moitié d'entre eux disparaissent dès la première année à l'université (2). Les anciens élèves de l'enseignement secondaire technique, nettement désavantagés dans les études longues, sont par contre mieux placés dans les IUT et surtout dans les STS, quand ils peuvent y accéder !

Ce sont les titulaires d'un bac de technicien "tertiaire" qui, à tous les égards, rencontrent le plus de difficultés. Et à l'inverse, les bacheliers de l'enseignement général ont le plus de facilités pour poursuivre leurs études, comme pour se réorienter en cas d'échec.

La réussite n'est toutefois pas une assurance pour les bacheliers généraux. Parmi les bacheliers C inscrits en sciences à l'université : un quart d'entre eux ne parvient pas à décrocher un DEUG en 2 ans ou en 3 ans. Selon une enquête de l'université Pasteur à Strasbourg, la première année de DEUG fragilise tout particulièrement les jeunes scientifiques. Seuls 48% des bacheliers C inscrits en math, en physique ou en mathématiques-économie dans cet établissement, réussissent leur première année en un an (3). Pour les bacheliers D inscrits au DEUG de biologie, la proportion est de 39%.

1 Charlot et Pigelet Charlot Alain, Pigelet Jean Luc : "L'après bac, itinéraire et réussite après 3 ans d'études". CEREQ 1989.

2 c'est le cas pour les deux tiers des bacheliers F8. A l'inverse, les bacheliers de la série C sont peu touchés par ces phénomènes

3 La proportion est calculée sur les étudiants présents à l'examen. Les inscrits administratifs qui par exemple vont en classes préparatoires et ne se présentent pas au DEUG, ne sont pas pris en compte.

En revanche, une fois passée la première année, la réussite est plus probable. 85% des bacheliers C inscrits en 2ème année de math ou de physique obtiennent le DEUG ; et 72% des bacheliers D inscrits en biologie sont dans ce cas. Les élèves de B connaissent aussi dans leur spécialité de graves difficultés. Plus de la moitié de ceux qui tentent le DEUG de sciences économiques (57%) n'obtiennent pas le diplôme (4).

C'est sur la distance que la différence est flagrante entre types de baccalauréat, les bacheliers généraux se distinguent fortement des bacheliers techniques. En 1986-87, quatre années après le baccalauréat, 27% des bacheliers techniques sont toujours en études (5), contre plus des deux tiers des bacheliers généraux (68%). Cela s'explique à la fois par le type d'études entreprises et par une déperdition plus rapide dans les études, y compris les études longues.

Pour les bacheliers entrés en premier cycle dès 1983, les écarts entre séries générales et techniques sont considérables. Quatre années après, 46% des bacheliers généraux sont en deuxième cycle universitaire (6), contre respectivement 18% et 16% seulement des bacheliers techniques "secondaires" et "tertiaires". La plupart des autres bacheliers ont abandonné l'enseignement supérieur, sans y avoir obtenu un quelconque diplôme (48% des cas pour les baccalauréats techniques ; 14% pour les baccalauréats généraux). La petite partie des bacheliers qui se réorientent vers d'autres études (19% des bacs techniques et 22% des baccalauréats généraux) vise essentiellement des études courtes : IUT, STS et écoles paramédicales, spécialement pour les bacheliers techniques.

L'après CPGE : A l'issue des classes préparatoires scientifiques, plus des trois quarts des bacheliers généraux (des séries C et D, pour l'essentiel) ont intégré une école d'ingénieurs. Seulement la moitié des bacs techniques "secondaires" réalisent cet objectif. Pour les autres classes préparatoires, les bacheliers généraux accèdent aussi plus fréquemment (44%) aux écoles que les bacheliers techniques (30% des baccalauréats techniques "tertiaires").

4 Le Monde de L'éducation n°175, octobre 1990.

5 22% pour les bacheliers techniques "secondaires", 30% pour les "tertiaires"

6 De ce point de vue, les taux d'accès des bacheliers généraux au second cycle universitaire sont particulièrement homogènes d'une discipline à l'autre. Ils sont en effet situés autour de 45%. La filière AES est une exception (avec un taux de 40% qui est lié à un abandon précoce, sur échec, au premier cycle) ; idem, dans une moindre mesure pour la médecine (43%), où le numerus clausus s'accompagne non pas d'abandons, mais de fortes réorientations vers le paramédical (18%), ainsi qu'un net redoublement en premier cycle (19% sont encore en premier cycle en 1986-87).

Une partie de ceux qui n'ont pu trouver à s'insérer dans une école recrutant à ce niveau s'est réorientée, soit vers les études universitaires - et ceci concerne avant tout les baccalauréats généraux, - soit vers des études courtes (IUT, STS pour les baccalauréats techniques "secondaires", et écoles paramédicales pour les baccalauréats techniques "tertiaires").

A l'issue des classes préparatoires non-scientifiques, plus de 30% des bacheliers généraux se sont réorientés vers les études universitaires ; ils ont accédé en grande partie au deuxième cycle (25%), après y avoir obtenu un DEUG (21%). Les bacheliers techniques sont moins de 10% à avoir suivi cette orientation.

En outre, si l'abandon des études supérieures est encore rare chez les bacheliers généraux en 1986-1987 (moins de 10%), il atteint presque un quart des bacheliers techniques à l'issue des classes préparatoires scientifiques, et plus de 40% dans les autres classes préparatoires. Mais il est vrai que les abandons se sont faits souvent, et surtout pour les baccalauréats techniques "secondaires", après l'obtention d'un diplôme de niveau bac + 2 (DUT à l'issue des classes préparatoires scientifiques, BTS à l'issue des autres prépas).

Succès et abandons en IUT : Les bacheliers issus de l'enseignement technique réussissent bien en IUT :

73% des titulaires d'un baccalauréat technique "secondaire" et 65% des titulaires d'un baccalauréat technique "tertiaire" ont obtenus leur diplôme (DUT) contre 72% des bacheliers généraux.

Mais si les études en IUT représentent un débouché relativement réduit pour la masse des bacheliers généraux, ceux-ci constituent en revanche les deux tiers des entrées en IUT. C'est dire que les bacheliers techniques subissent une forte concurrence, et à leur désavantage.

Si plus de la moitié des bacheliers, quelle que soit la filière d'origine, ont quitté les études supérieures avant 1986-1987, 22% des baccalauréats techniques en sortent dépourvus de tout diplôme supérieur. Ce n'est le cas que pour moins de 10% des bacheliers généraux.

La majorité des étudiants ont abandonné les études supérieures avec un DUT, chez les autres, les bacheliers généraux ont plus souvent poursuivi ultérieurement des études (44%) que les bacheliers techniques (22%).

Un quart ont ainsi rejoint les études universitaires (et la plupart ont accédé au second cycle) ou une école d'ingénieurs ou de commerce (10%), proportions qui ne s'élèvent qu'à 12% et 3% pour les bacheliers techniques .

Succès et abandons en STS : Les STS recrutent de façon privilégiée, des baccalauréats de techniciens (60% des bacheliers entrant en STS). Les études de techniciens supérieurs et le diplôme correspondant - le BTS - sont suivies, dans la quasi-totalité des cas, d'une sortie vers la vie active. l'abandon d'études se fait en majorité après l'obtention du BTS.

Les titulaires d'un baccalauréat technique "secondaire" réussissent mieux en STS que les bacheliers de l'enseignement général. Les poursuites d'études, moins fréquentes qu'en IUT, restent toutefois un peu plus nombreuses pour ces derniers. Un élève sur cinq abandonne ses études sans diplôme. Fait significatif, cette proportion est aussi élevée pour les baccalauréat technique "secondaires" que pour les baccalauréats généraux (20% et 22% respectivement). Les titulaires d'un baccalauréat technique "tertiaire" obtiennent des résultats honorables, même si ils sont moins satisfaisants (ils sont près d'un sur trois à quitter l'enseignement supérieur sans diplôme).

ANNEXE 5

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR FRANÇAIS : QUELQUES DATES

1530

Création du Collège Royal (Collège de France).

1626

Création du Jardin du Roi (Muséum d'histoire naturelle).

XVIIIème

Création des Ecoles supérieures techniques (l'Ecole des ponts et chaussées, l'Ecole des Mines, etc...) auxquelles la Convention ajouta l'Ecole polytechnique.

1793 (décret du 15 septembre)

Suppression des universités.

1808 (décret du 17 mars)

Crée dans le cadre de l'Université Impériale, "cinq ordres de facultés" (théologie, droit, médecine, sciences et lettres), il s'agissait d'établissements totalement indépendants et qui ne constituaient pas "des universités".

Création de l'agrégation, en même temps que l'Ecole Normale supérieure.

XIX ème

La tradition universitaire, en tant qu'institution a été totalement interrompue.

Création de nouvelles écoles supérieures publiques ou privées, extérieures aux facultés et nées souvent de l'initiative conjointe des industries, des municipalités et de l'administration de l'Instruction publique.

1862

Le second empire cherche à renouveler la recherche scientifique et crée un nouveau grand établissement : l'Ecole pratique des Hautes Etudes.

1870

La défaite de 1870 fait l'effet d'un électrochoc. La faillite des élites dans la conduite de l'Etat place la formation - l'instruction publique - au coeur du débat politique. Sans attendre Jules Ferry et les grandes lois scolaires, toute une série d'institutions sont créées au lendemain de la guerre :

1871

Création de l'Ecole libre des sciences politiques (Sciences Po).

1876

Création de l'institut national d'agronomie (l'Agro).

1881

Création de l'Ecole des Hautes Etudes Commerciales (HEC).

1896 (loi du 10 juillet)

La III^{ème} république dote à nouveau la France d'universités. Cette loi se borne à fédérer les différentes facultés dont les doyens demeurent nommés par le ministre- à coordonner leurs activités, par l'intermédiaire d'un conseil commun présidé par le recteur d'Académie, représentant le pouvoir central.

Fin XIX^{ème}

Création des instituts de sciences appliquées dans les facultés de sciences.

1920 (décret du 31 juillet)

Organise au sein des universités ou des facultés, des instituts conçus comme des lieux de communication organique entre les diverses facultés et entre celles ci et le monde extérieur; les écoles d'ingénieurs les futures E.N.S.I.- organisées en instituts universitaires, concrétisent cette ouverture des universités vers la formation des personnels de l'industrie.

1945

Création des instituts d'études politiques;

1957 (décret du 27 février)

Ce décret est relatif au recrutement des professeurs des lycées, des collèges et des écoles normales primaires, il a été créé dans chacune des dix-sept facultés des lettres et des sciences de l'époque, un "institut de préparation aux enseignements du second degré" placé sous l'autorité du doyen et dirigé par un professeur.

Ces instituts rassemblaient, en vue de l'acquisition des titres habilitant à l'enseignement, des élèves-professeurs recrutés par l'académie sur la base

des programmes de l'année propédeutique et rémunérés par un traitement à l'indice 185 de la grille de 1948. Le nombre de postes au concours était fixé, pour chaque discipline, par le ministre et réparti entre les facultés ; les candidats au concours des IPES devaient souscrire l'engagement décennal de servir l'enseignement public.

Les élèves reçus au concours préparaient les certificats de la licence d'enseignement avec les autres étudiants. La durée des études dans les IPES était, normalement fixée à deux ans et pouvait être prolongée d'une année par décision individuelle.

1961 (décret du 5 mai)

Création d'une part, des "licences és sciences appliquées", d'autre part et des D.E.S.T. (diplômes d'études supérieures techniques (ces diplômes étaient déjà préparés par le C.N.A.M. (conservatoire national des arts et métiers) et les facultés des sciences dans le cadre de la Promotion supérieure du travail)) : formations professionnelles courtes, en deux ans, organisées dans le cadre des facultés, et parallèles aux B.T.S. des lycées techniques.

1963

Suppression de la licence d'enseignement et son remplacement par le couple "licence-maitrise" (essentiellement pensé dans l'optique de la préparation à la recherche).

1966 (réformes de)

Reprise du problème de la diversification des formations. Les enseignements courts furent désormais organisés dans des structures spécifiques, les I.U.T. distincts des facultés, dotés de moyens propres et, originalité essentielle, habilités à recruter des enseignants de statut non universitaire.

1968 (loi d'orientation de l'enseignement supérieur du 12 novembre)

Sous le triple vocable de l'autonomie, de la participation et de la pluridisciplinarité, elle transforma radicalement les centres de décisions des universités (les chaires et les facultés disparurent ; l'université elle-même et les U.E.R. devinrent les centres de décision principaux ; elle définit largement les missions de ces établissements en mettant l'accent sur la formation continue culturelle et professionnelle.

Redécoupage des universités, c'est à dire de la fragmentation des universités existantes en deux ou trois établissements (12 à Paris) de taille jugée raisonnable ; par la force des choses, l'unité physique que

constituait chacune des 4 ou 5 facultés nouvellement reconstruites a du être plus ou moins respectée ; la pluridisciplinarité s'est donc concrétisée par les regroupements les plus divers de disciplines traditionnelles.

1970

Application du numéris clausus en médecine et en pharmacie.

1973

Institution du D.E.U.G.

Création d'un premier cycle conduisant au D.E.U.G. et couvrant les deux premières années en droit, lettres et sciences; les licences d'enseignement traditionnelles ès lettres et ès sciences, en quatre ans, furent remplacées par des licences en trois ans (1) et par des maîtrises , plus spécialisées, en quatre ans, orientées vers la recherche ou les applications.

1977

Fin des IPES.

1981

(septembre) : Abrogation par A. Savary de la loi Sauvage, qui avait singulièrement réduit la représentation des étudiants dans les instances universitaires.

1982

(septembre) : Les troisièmes cycles des études médicales sont réorganisés. La loi ouvre une filière propre de formation avec internat pour les généralistes omnipraticiens, une autre pour la médecine de santé publique et pour la recherche, en plus des filières consacrées aux différentes spécialités.

1983 (lois du 7 janvier et du 22 juillet)

Ainsi que celle du 25 janvier 1985, définissent les compétences et les responsabilités financières de l'Etat, des régions, des départements et des communes à l'égard des établissements publics et privés;

1984 (loi du 24 janvier)

Décide de la création d'un comité national d'évaluation.

1: La nouvelle licence en 3 ans devenait le mode normal de préparation au C.A.P.E.S. ; cette réduction tendait à faciliter le recrutement des professeurs des C.E.S. et lycées ; au moment où la crise de recrutement s'achevait, une telle mesure venait un peu à contre-temps.

1984 (loi du 26 janvier)

Loi "Savary" : L'autonomie des Etablissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) y est réaffirmée. Ceux ci recevront encore de l'Etat l'essentiel de leurs moyens en personnels et en financement, mais leur nouveau statut leur permettra de vendre des services aux administrations publiques, aux collectivités locales et aux entreprises privées. Cette capacité de négocier, sans passer par l'administration centrale, se traduira aussi par des relations contractuelles avec l'Etat et les régions.

Chaque université élabore ses propres statuts dans le cadre défini par la loi. Celle-ci fait, dans les différents conseils, une part plus large aux maîtres de conférence, aux étudiants et aux personnels techniques administratifs et de service. Cette gestion plus "démocratique" suscite des oppositions violentes de certains groupes de professeurs de rang magistral, qui y voient la mainmise des syndicats. A la rentrée 1987, la moitié seulement des universités avaient adopté les nouveaux statuts.

Reprend l'ensemble des problèmes sans remettre en cause les principes de 1968. Elle donne une définition encore plus large des missions de l'enseignement supérieur : en dénommant les universités "établissements publics à caractère scientifique, culturel et *professionnel*"

Opération de rénovation des formations de 1er cycle sanctionnées par le D.E.U.G. dans le cadre de la politique contractuelle qui a été amorcée dans les rapports de l'administration centrale et des universités.

1985 (décret de février)

Organise le fonctionnement du comité national d'évaluation.

1985 Loi "Carraz"

Le ministère crée deux nouveaux diplômes universitaires professionnels : le diplôme d'études universitaires de sciences et techniques (DEUST) sanctionne une formation professionnelle à bac+2, d'un niveau moins élevé que les BTS et DUT. Il offre une voie d'accueil pour les nombreux bacheliers qui s'inscrivent à l'université sans rechercher nécessairement des études longues mais parce que les premiers cycles universitaires sont désormais les seules filières d'enseignement supérieur qui ne pratiquent aucune sélection à l'entrée. Le magistère, à l'inverse, sanctionne une formation de haut niveau (bac+5). Il associe une formation professionnelle à l'initiation à la recherche.

1987

Mai : premier rapport du comité national d'évaluation sous le titre "Où va l'université ?"

1988

Mars : Dès son arrivée au pouvoir, la nouvelle majorité cherche à limiter l'accès aux universités. Le projet Devaquet donne à celle-ci la capacité de sélectionner les étudiants et d'augmenter les droits d'inscription. C'est le soulèvement de toute la jeunesse, lycéens y compris qui voient dans ce projet la volonté de leur fermer l'accès à la formation supérieure.

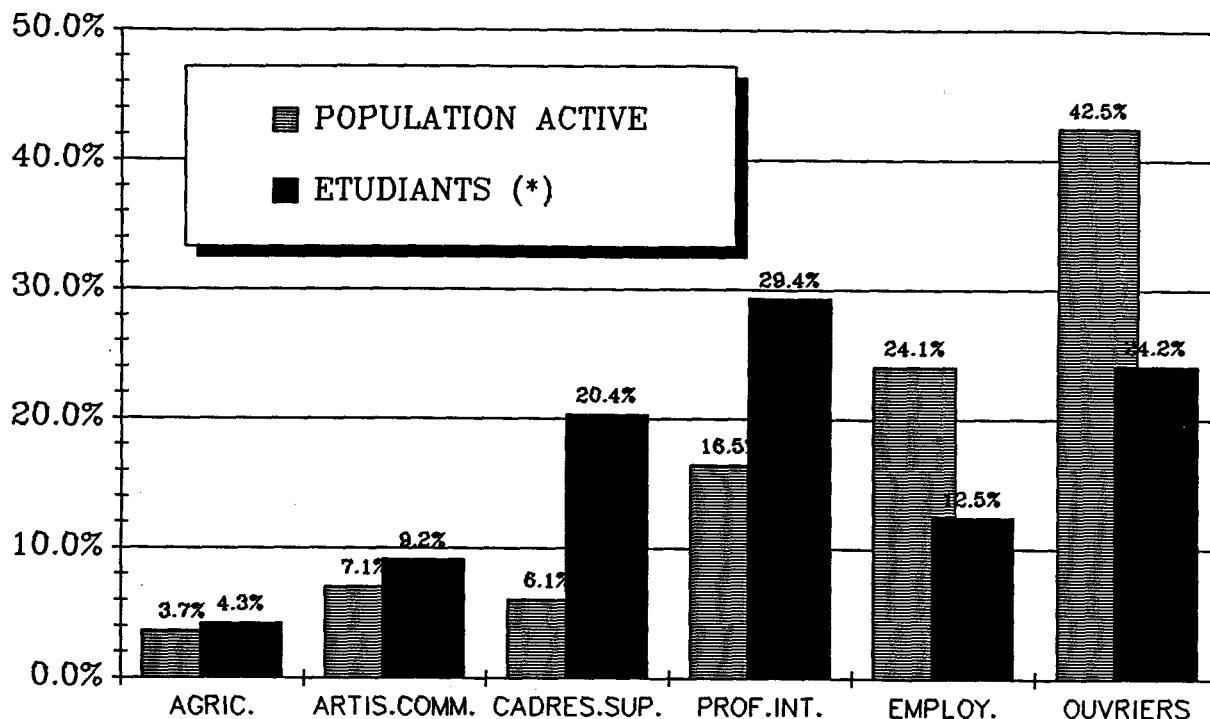
1989 juillet

Vote par le parlement de la loi d'orientation qui programme "80% des jeunes au niveau du bac".

ANNEXE 6

INDICATEURS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS

ORIGINE SOCIALE DES ETUDIANTS (*) ENTRANT DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET STRUCTURE PAR CSP DE LA POPULATION ACTIVE (Académie de Lille).



* : Bacheliers 1987 de l'académie de Lille entrant dans l'enseignement supérieur de la même académie à la rentrée suivante, profession du chef de famille.

Sources : Enquête IFRESI et RGP INSEE 1982

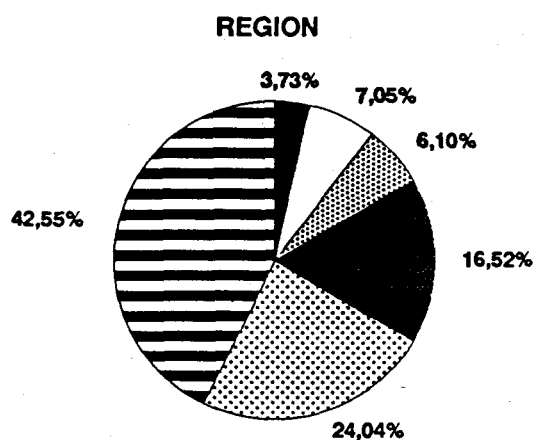
INDICE DE REPRESENTATION DE L'ORIGINE SOCIALE DES ETUDIANTS DE 1ERE ANNEE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PAR RAPPORT A LA STRUCTURE SOCIO-PROFESSIONNELLE DES DIFFERENTS BASSINS.						
BASSINS	AGRIC.	ARTIS.COM.	CADRES SUP.	PROF.INT.	EMPLOY.	OUVRIERS
LILLE	192	134	298	151	46	45
ROUBAIX-TOURCOING	211	162	354	188	50	47
ARMENTIERES-HAZ.	136	139	438	176	56	42
DUNKERQUE	146	134	343	179	52	58
DOUAI	117	89	371	181	38	71
VALENCIENNES-DEN.	94	130	328	174	51	67
SAMBRE-AVESNOIS	83	124	433	199	47	57
CAMBRAI	130	178	286	199	59	50
ARTOIS-TERNOIS	96	100	304	172	64	60
BASSIN-MIN-CENTRE	101	132	362	196	53	70
BASSIN-MIN.-OUEST	75	101	323	184	70	63
SAINT-OMER	86	89	338	225	60	61
CALAIS	108	151	341	196	48	64
BOULOGNE	156	148	333	179	54	57
NORD-PAS-DE-CAL.	117	130	333	170	50	57

ANNEXE 6

BASSINS FORMATION-EMPLOI REMANIES							
Structure de la population par csp							
Recensement 1982 (par communes), Obs. eco. reg.							
BASSINS	AGRIC.	ART.COM.	CADRES SUP.	PROF.INT.	EMPLOY.	OUVRIERS	TOTAL
LILLE	3280	17940	29016	55372	80380	93388	279376
ROUBAIX-TOURCOING	1116	11268	11804	26588	42576	75296	168648
ARMENTIERES-HAZ.	4656	4996	2900	9964	13484	26288	62288
DUNKERQUE	3476	6424	5260	17816	23856	45268	102100
DOUAI	2024	5796	4708	13556	19744	38432	84260
VALENCIENNES-DEN.	2912	9548	6988	21484	29732	59728	130392
SAMBRE-AVESNOIS	4780	5492	3648	13238	17816	38048	83022
CAMBRAI	3508	6120	3188	9678	13884	31184	67562
ARTOIS-TERNOIS	12492	7200	5620	16128	23944	34712	100096
BASSIN-MIN-CENTRE	788	7304	4040	17200	25112	59240	113684
BASSIN-MIN.-OUEST	3552	7540	4396	15528	20380	42504	93900
SAINT-OMER	3628	3188	1864	5368	7752	18396	40196
CALAIS	2544	3476	2340	7796	12028	24652	52836
BOULOGNE	5524	7224	4036	12656	22596	35756	87792
NORD-PAS-DE-CAL.	54280	103516	89808	242372	353284	622892	1466152
BASSINS	AGRIC.	ARTIS.COM.	CADRES SUP.	PROF.INT.	EMPLOY.	OUVRIERS	TOTAL
LILLE	1,2	6,4	10,4	19,8	28,8	33,4	100
ROUBAIX-TOURCOING	0,7	6,7	7,0	15,8	25,2	44,6	100
ARMENTIERES-HAZ.	7,5	8,0	4,7	16,0	21,6	42,2	100
DUNKERQUE	3,4	6,3	5,2	17,4	23,4	44,3	100
DOUAI	2,4	6,9	5,6	16,1	23,4	45,6	100
VALENCIENNES-DEN.	2,2	7,3	5,4	16,5	22,8	45,8	100
SAMBRE-AVESNOIS	5,8	6,6	4,4	15,9	21,5	45,8	100
CAMBRAI	5,2	9,1	4,7	14,3	20,6	46,2	100
ARTOIS-TERNOIS	12,5	7,2	5,6	16,1	23,9	34,7	100
BASSIN-MIN-CENTRE	0,7	6,4	3,6	15,1	22,1	52,1	100
BASSIN-MIN.-OUEST	3,8	8,0	4,7	16,5	21,7	45,3	100
SAINT-OMER	9,0	7,9	4,6	13,4	19,3	45,8	100
CALAIS	4,8	6,6	4,4	14,8	22,8	46,7	100
BOULOGNE	6,3	8,2	4,6	14,4	25,7	40,7	100
NORD-PAS-DE-CAL.	3,7	7,1	6,1	16,5	24,1	42,5	100

ANNEXE 6

- Comparaison France-Région 1982

**REGION****Détail Ouvriers :**

21,88% Ouvriers Qualifiés

19,92% Ouvriers Non Qualifiés

0,75% Ouvriers Agricoles

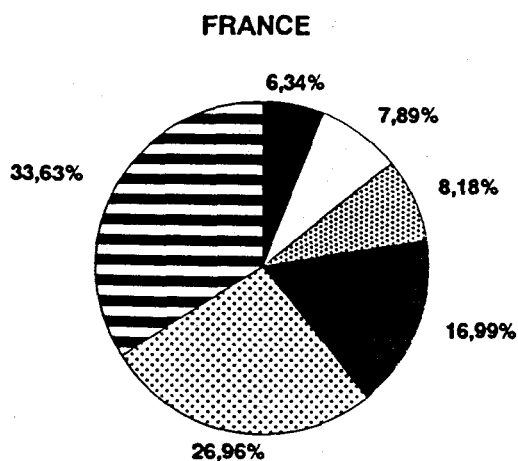
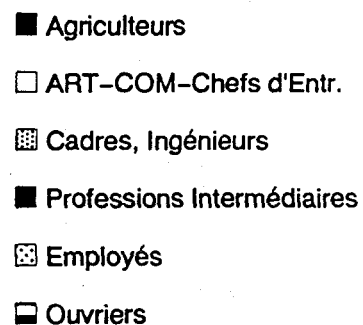
Détail Employés :

8,49% Employés de la fonction publique

9,58% Employés Administratifs d'entreprise

3,16% Employés de commerce

2,82% Personnels des services directs aux particuliers

**FRANCE****Détail Ouvriers :**

17,42% Ouvriers Qualifiés

14,94% Ouvriers Non Qualifiés

1,27% Ouvriers Agricoles

Détail Employés :

8,94% Employés de la fonction publique

11,02% Employés Administratifs d'entreprise

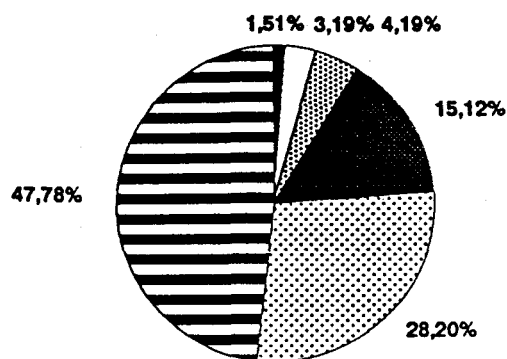
3,18% Employés de commerce

3,82% Personnels des services directs aux particuliers

ANNEXE 6

- Structure des Qualifications Régionales par génération

MOINS DE 35 ANS



- de 35 ANS

Détail Ouvriers :

23,34% Ouvriers Qualifiés

23,66% Ouvriers Non Qualifiés

0,8% Ouvriers Agricoles

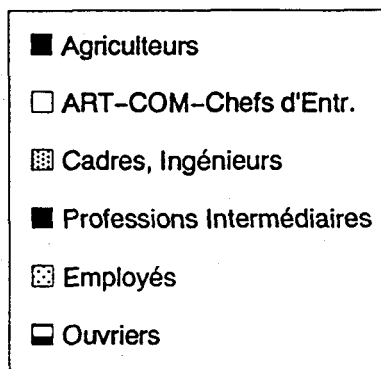
Détail Employés :

8,68% Employés de la fonction publique

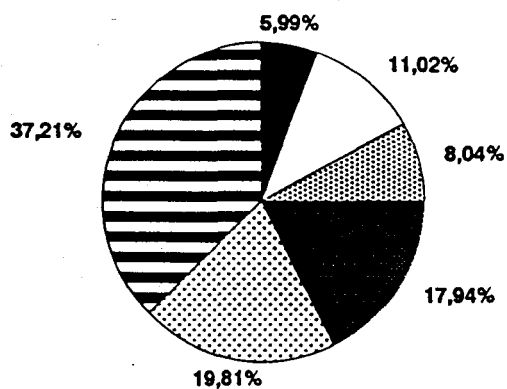
12,57% Employés Administratifs d'entreprise

4,3% Employés de commerce

2,66% Personnels des services directs aux particuliers



PLUS DE 35 ANS



+ DE 35 ANS

Détail Ouvriers :

20,39% Ouvriers Qualifiés

16,12% Ouvriers Non Qualifiés

0,71% Ouvriers Agricoles

Détail Employés :

8,29% Employés de la fonction publique

6,54% Employés Administratifs d'entreprise

1,99% Employés de commerce

2,99% Personnels des services directs aux particuliers

ANNEXE 6

- Structure des Emplois de 1987 et 1984.

Les entreprises de plus de 10 salariés ayant répondu à cette enquête (Enquête Structure des Emplois) ont permis de définir la répartition suivante :

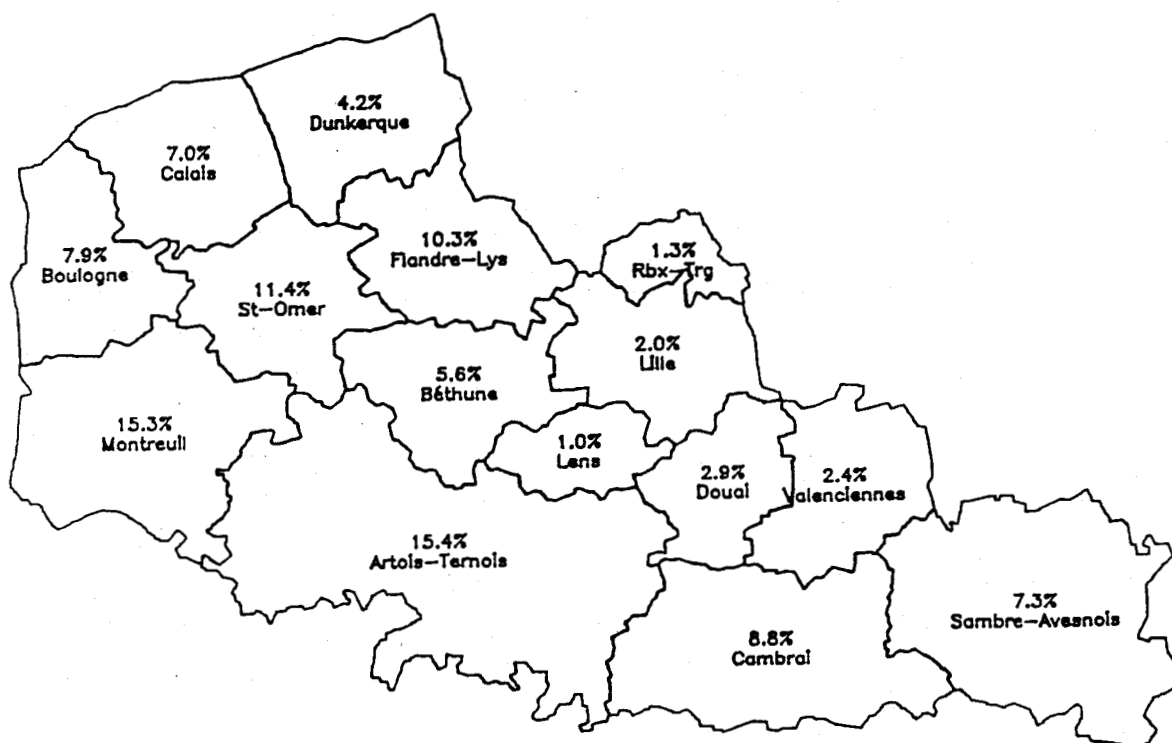
	19 84		19 87	
	REGION	FRANCE	REGION	FRANCE
Chefs d'Entreprise	0,70%	0,90%	0,80%	1,10%
Cadres, Ingénieurs'	5,60%	9%	6,41%	10%
Professions Intermédiaires	16,30%	18,90%	17,82%	20,10%
Employés	19,10%	22,50%	20,42%	22,90%
Ouvriers Qualifiés	37,50%	31,60%	36,04%	30,60%
Ouvriers Non Qualifiés	20,50%	16,90%	18,52%	15,40%
ENSEMBLE	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%

Les grands secteurs économiques par zones A en 1982

- Part de la population active ayant un emploi dans le secteur Primaire

Moyenne régionale : 5 %

Moyenne nationale : 8,2 %

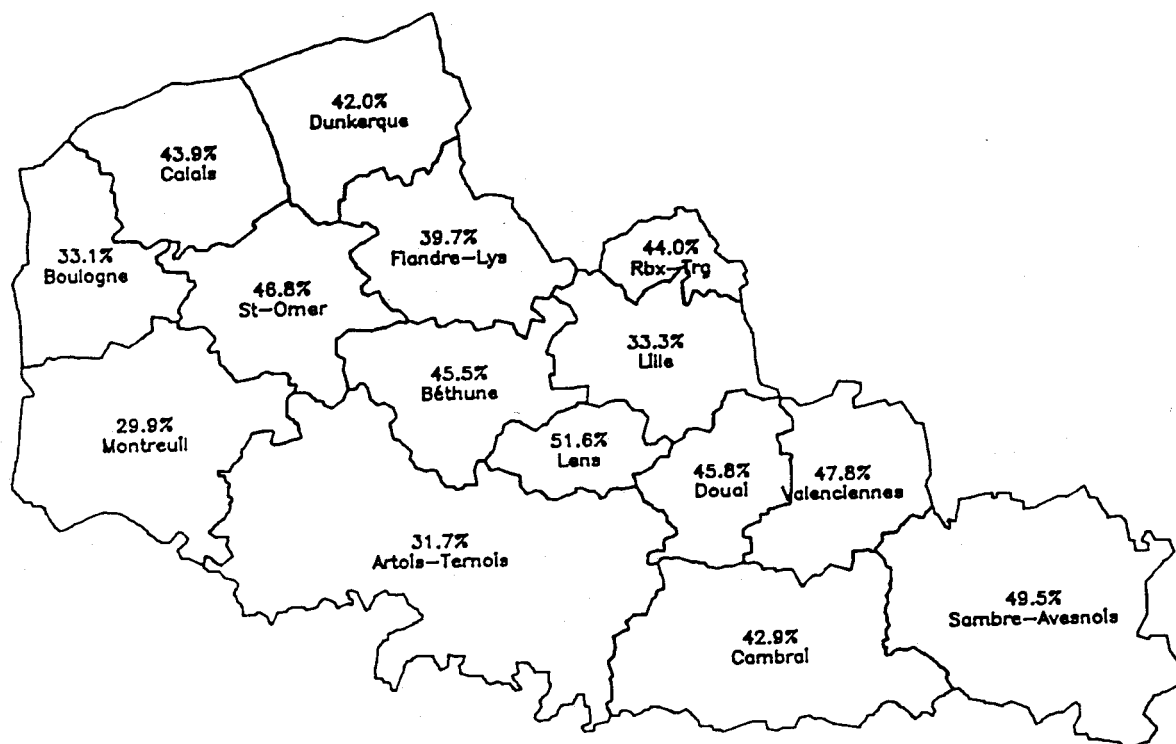


ANNEXE 6

- Part de la population active ayant un emploi dans le secteur secondaire

Moyenne régionale : 41,4 %

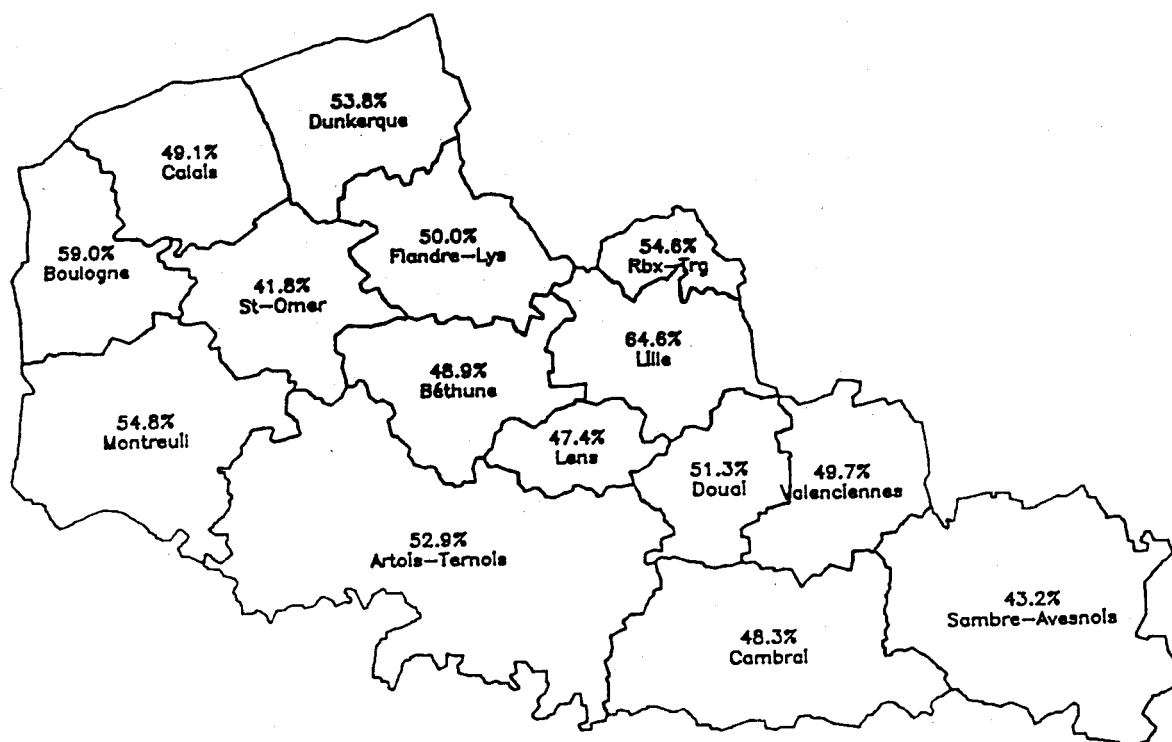
Moyenne nationale : 34,3 %



- Part de la population active ayant un emploi dans le secteur Tertiaire

Moyenne régionale : 53,6 %

Moyenne nationale : 57,5 %



ANNEXE 6

Taux de chômage

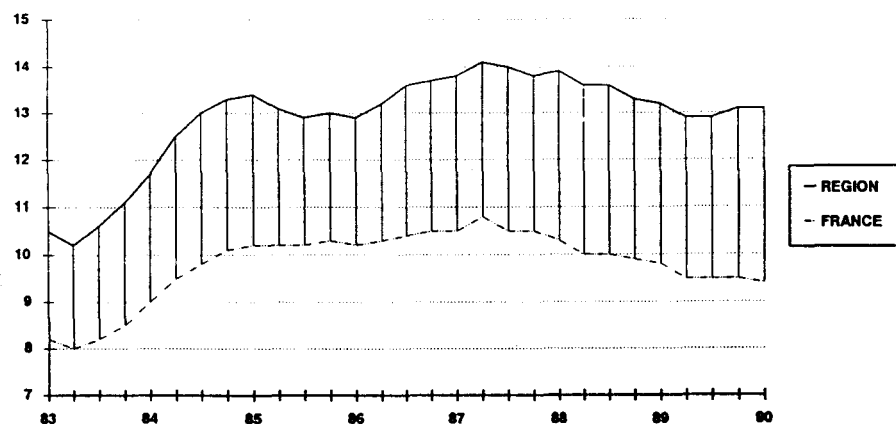
	Déc-86	Déc-87	Déc-88	Déc-89
TOTAL NORD	14,2	14,2	13,7	13,2
TOTAL PAS DE CALAIS	15	14	13,5	12,9
REGION	14,5	14,1	13,7	13,1
FRANCE	11,4	10,4	10,1	9,4

Le taux de chômage représente le rapport DEFM/Population active totale

Au 31 Décembre 1989, le taux de chômage régional était de 13,1 %, soit 3,7 points de plus qu'au niveau national.

Depuis 1987, le Pas de Calais enregistre un taux de chômage inférieur à celui du Nord, alors qu'il lui était nettement supérieur dans les années antérieures.

- Evolution 1983-1989



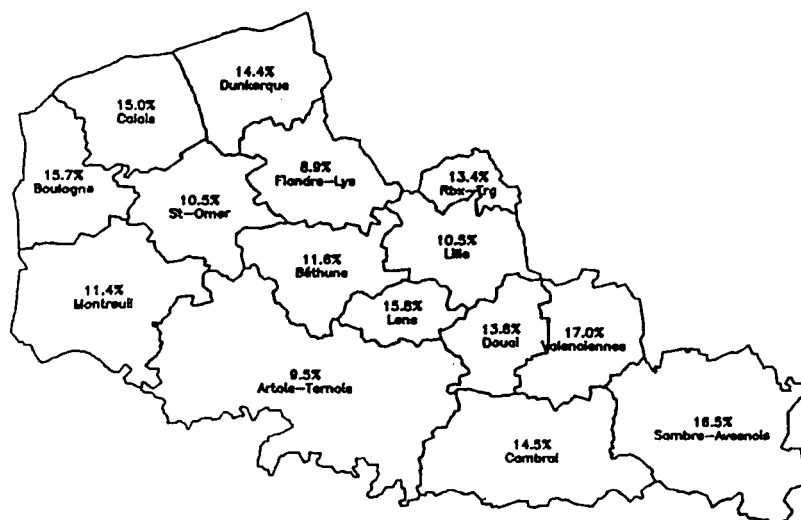
Ce graphique indique l'évolution trimestrielle des taux de chômage pour la région et pour la France durant les sept dernières années.

On constate sur l'ensemble de la période le niveau élevé du taux de chômage régional par rapport à la France.

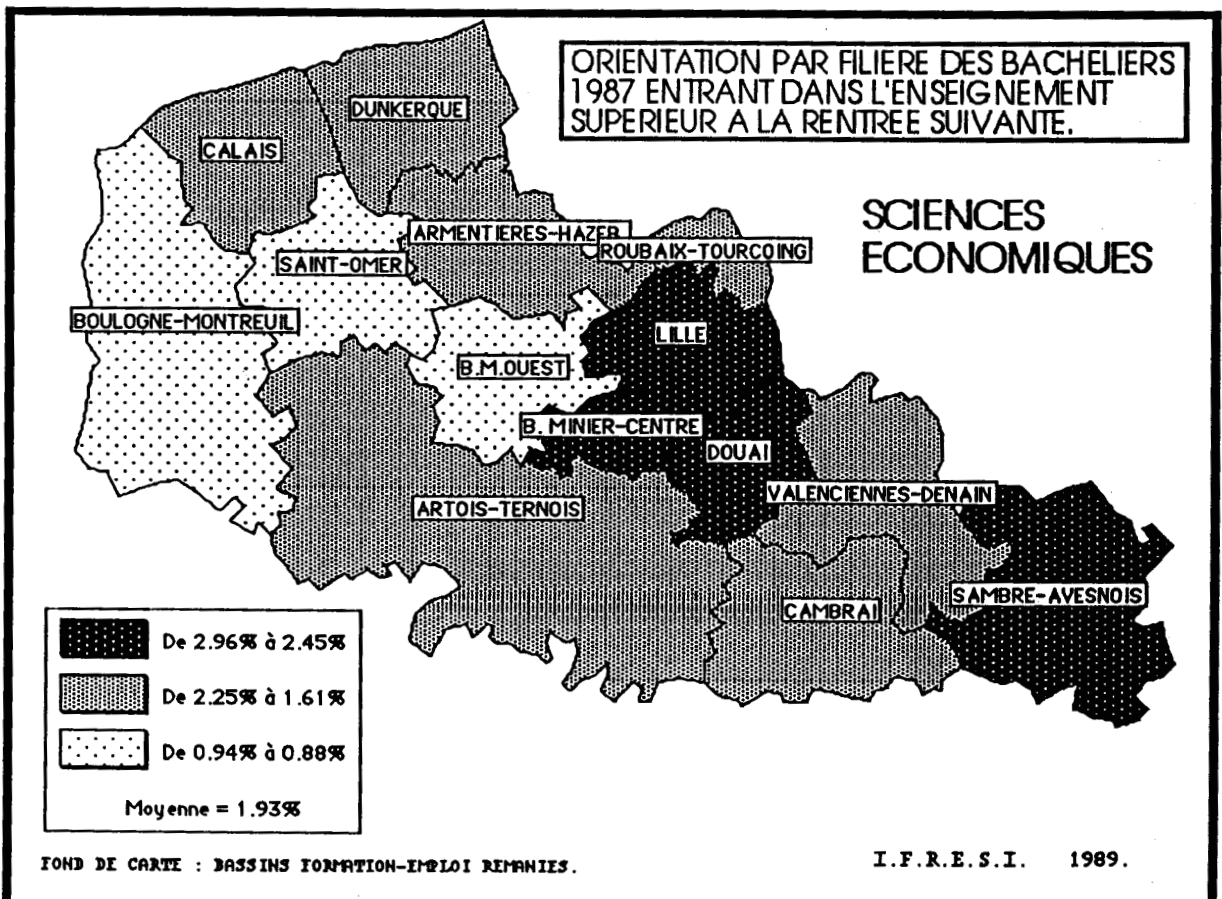
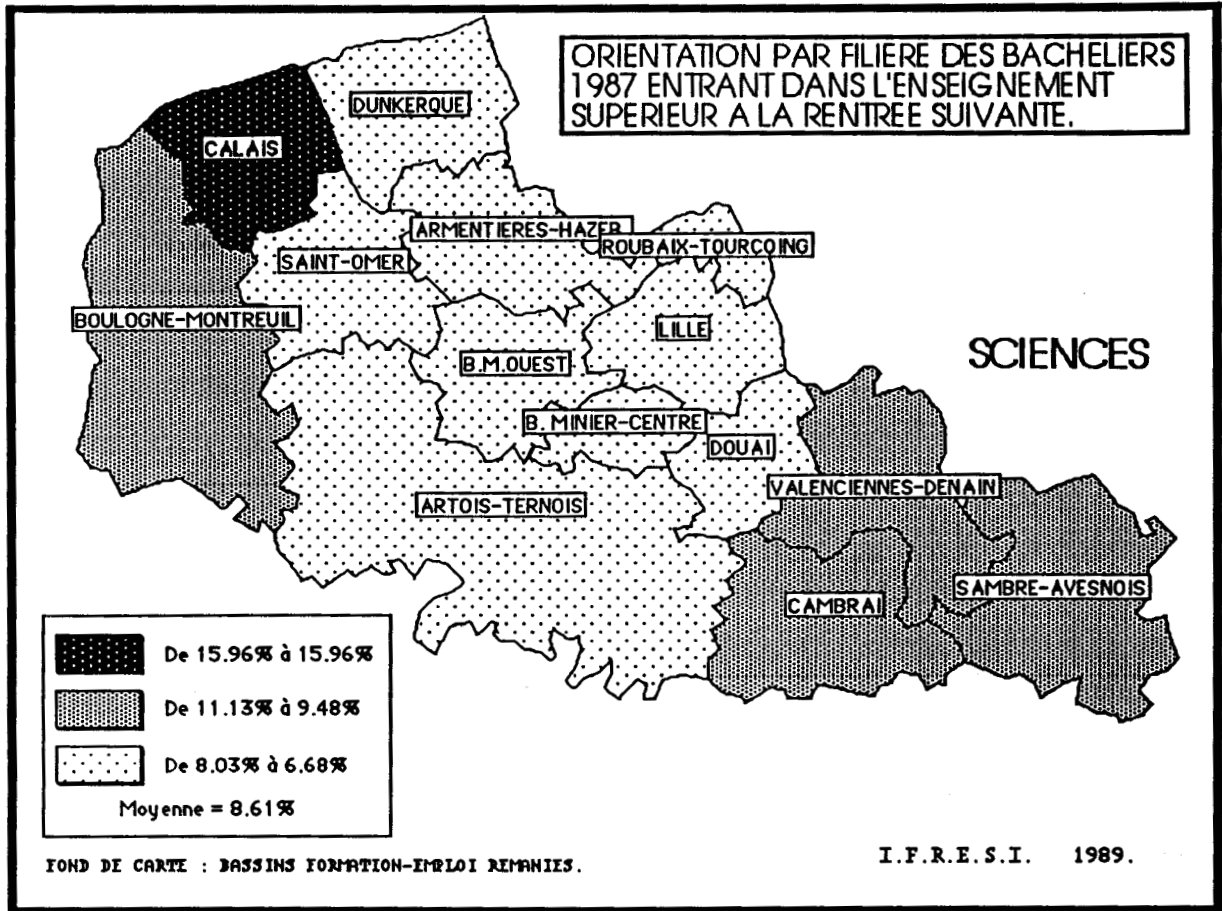
- Taux de chômage par zone A au 31 Décembre 1989

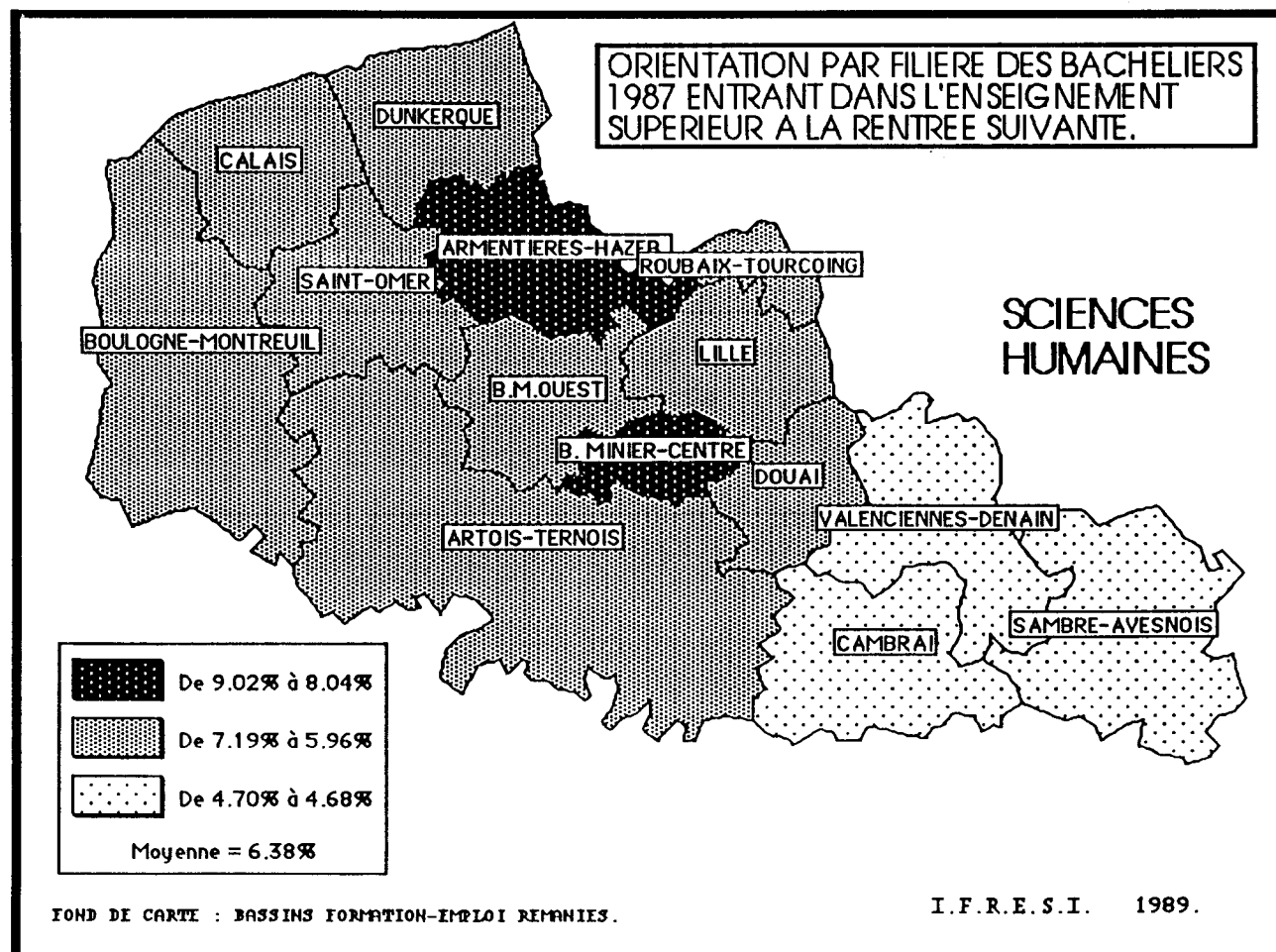
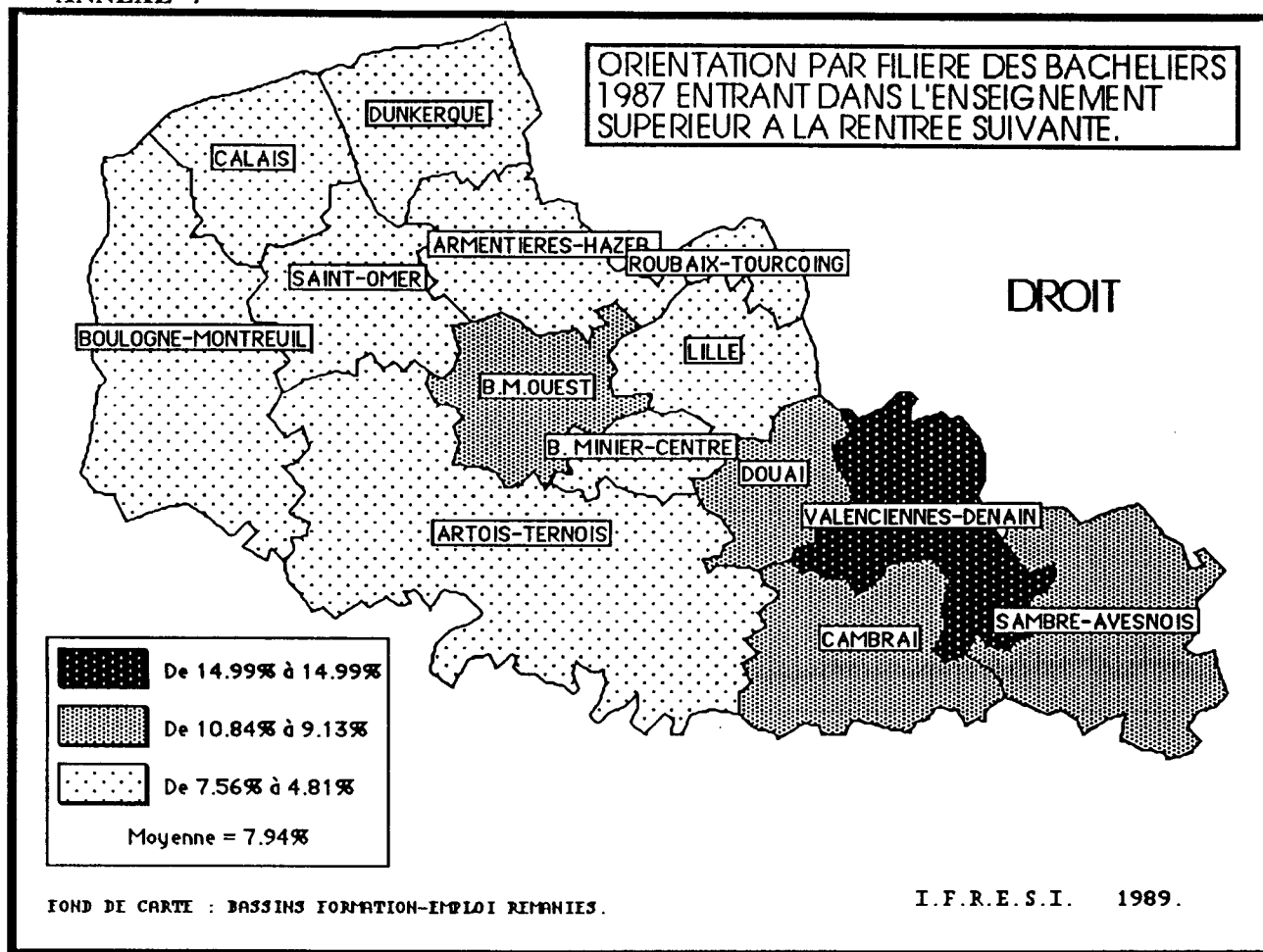
Taux régional : 13,1 %

Taux national : 9,5 %

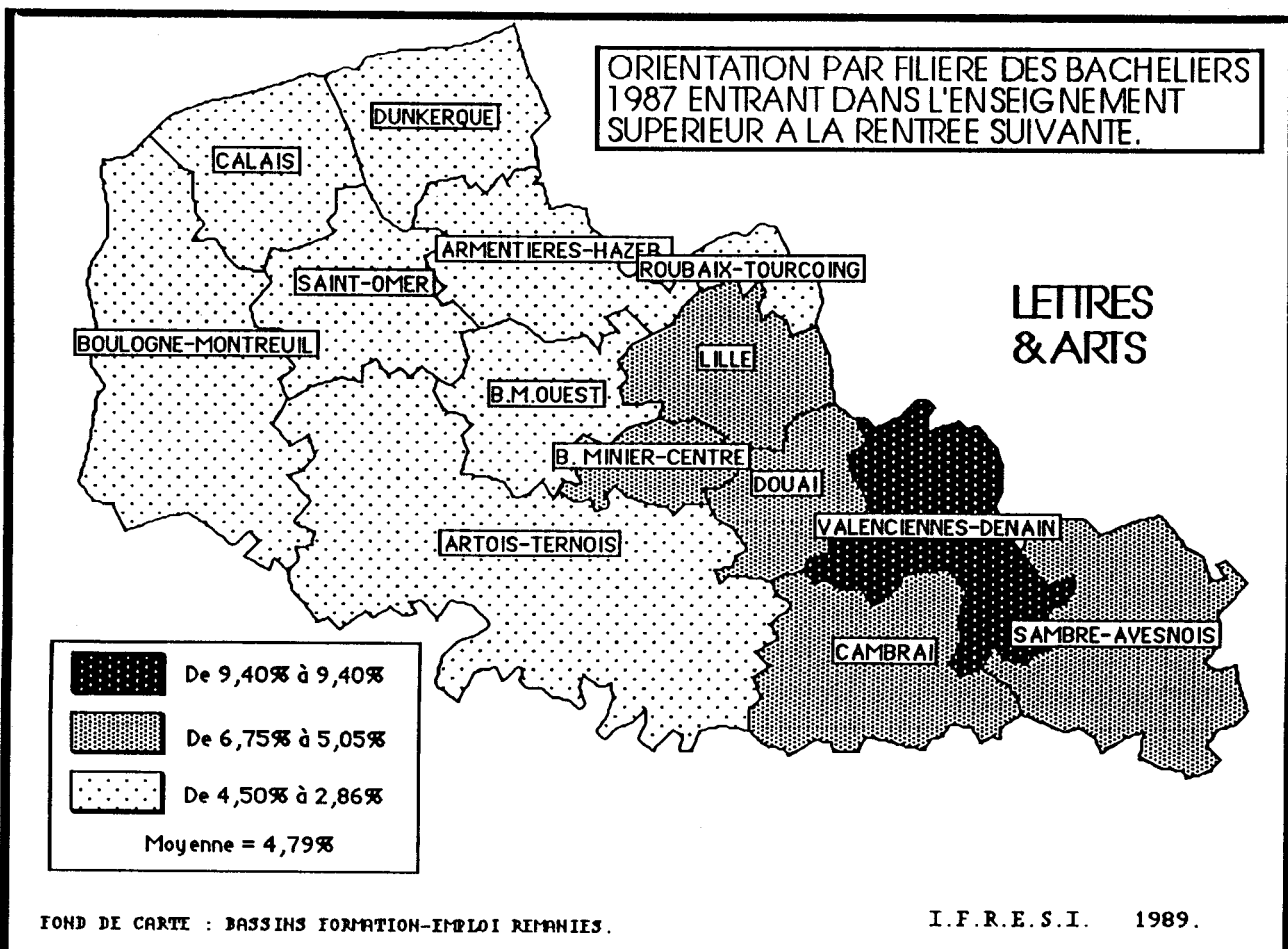
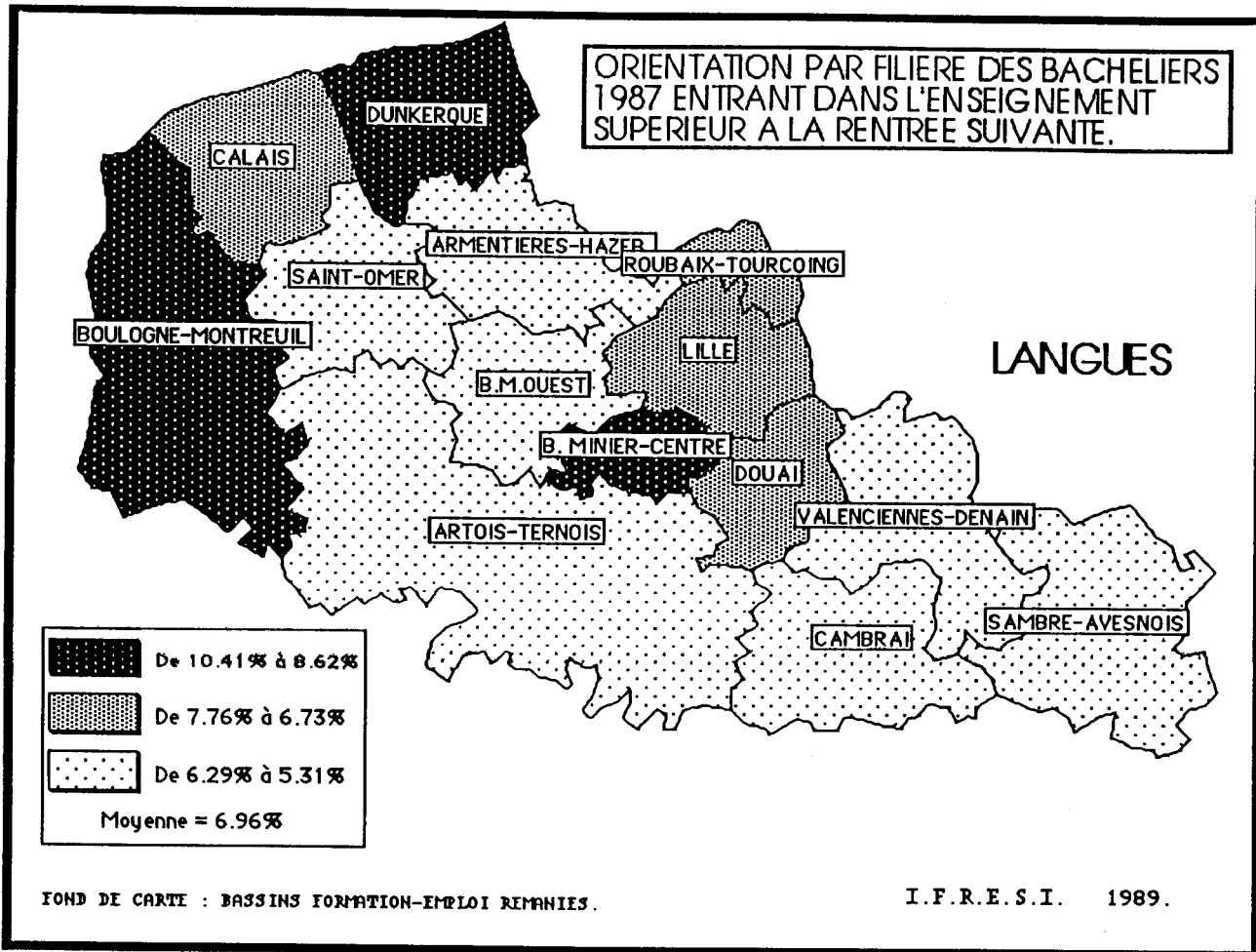


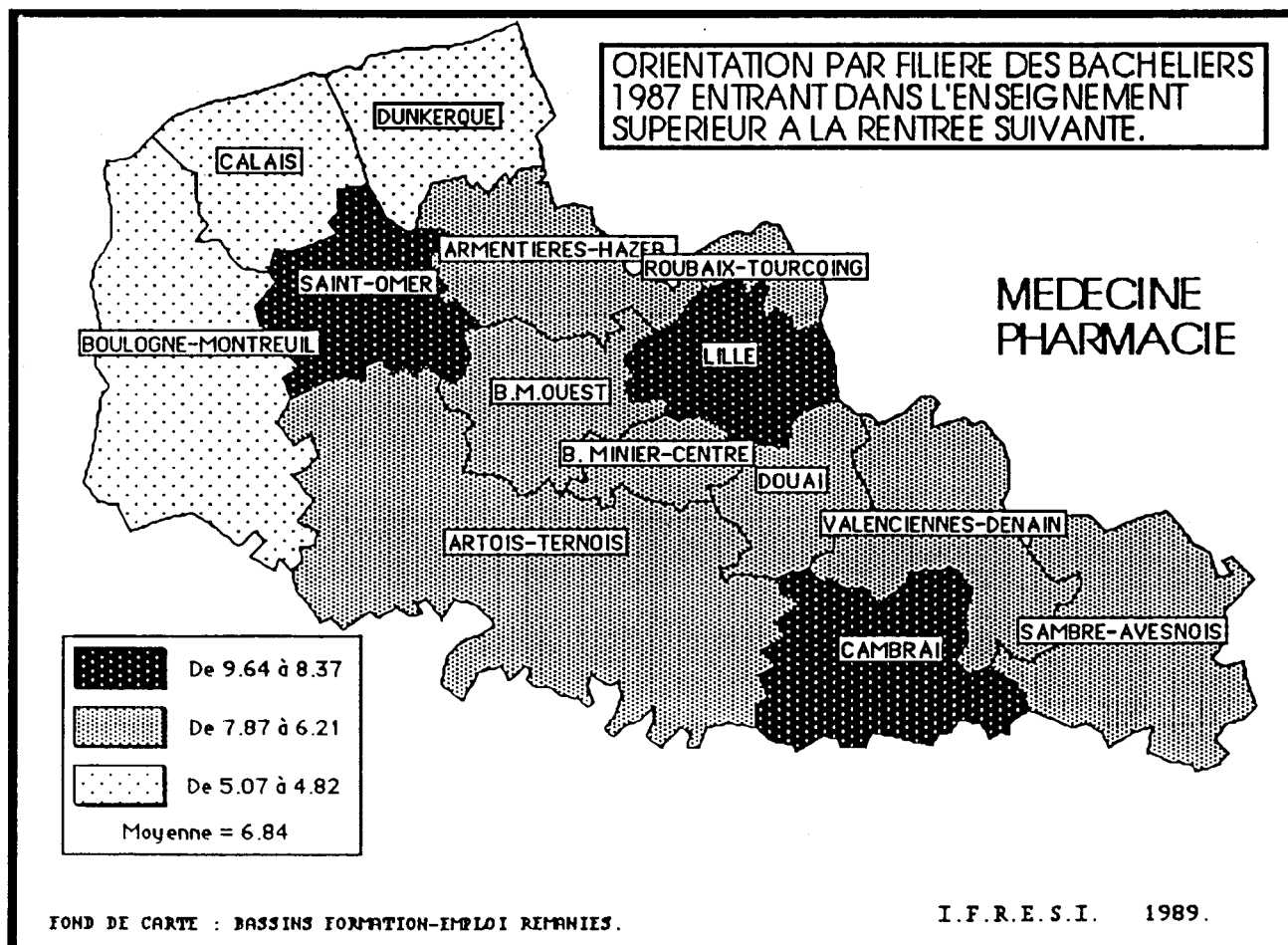
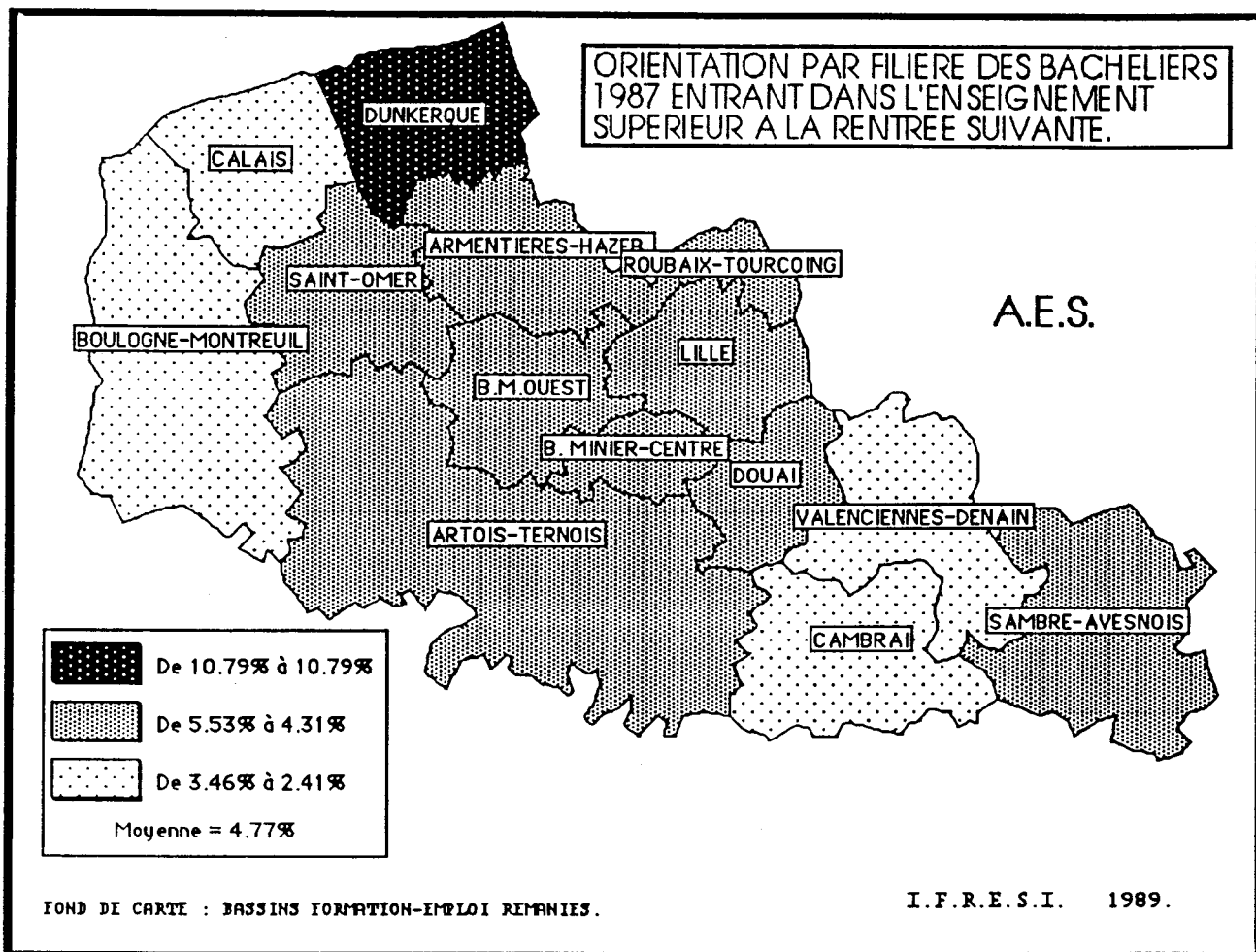
CARTES ET TABLEAUX DIVERS

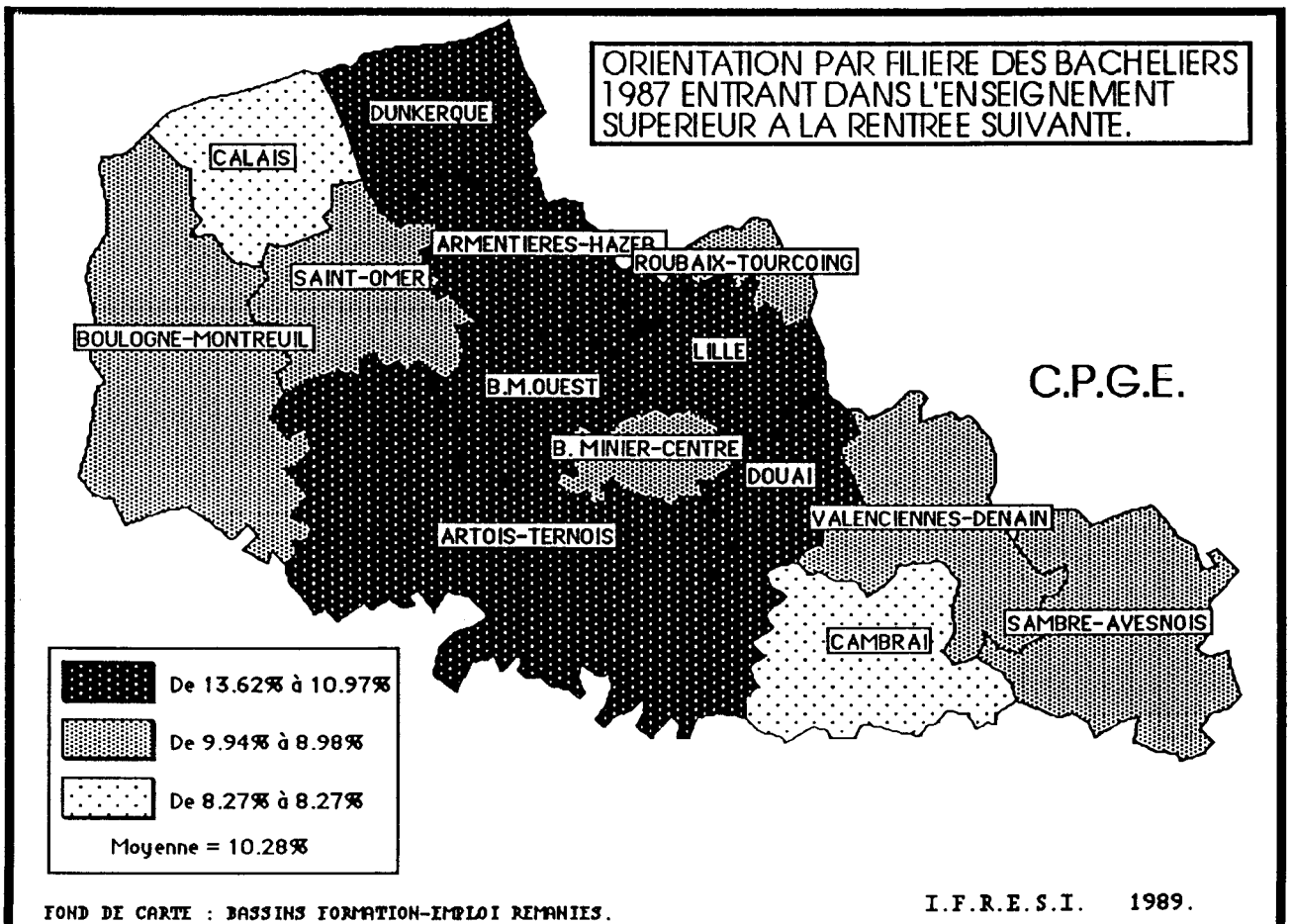
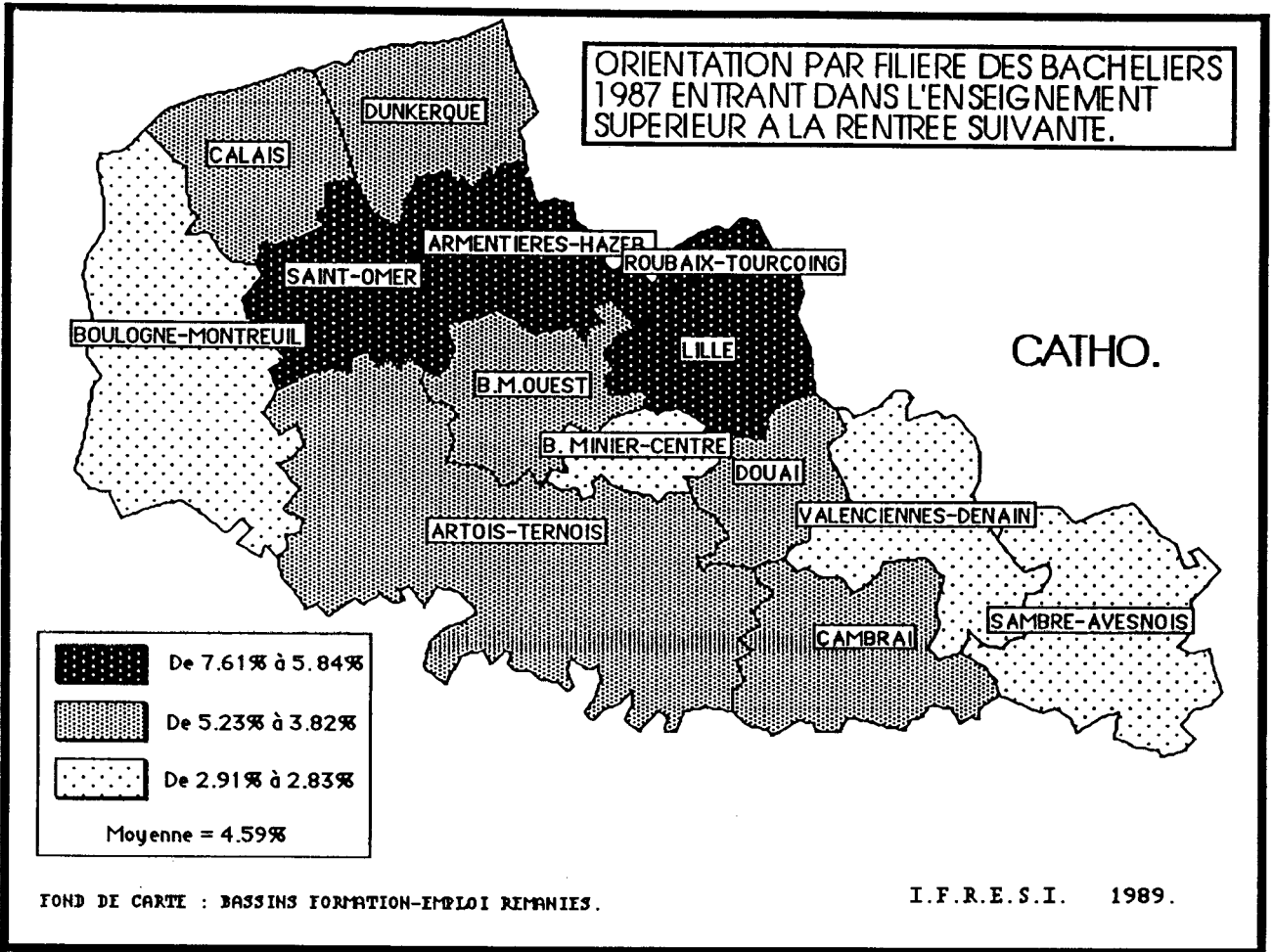


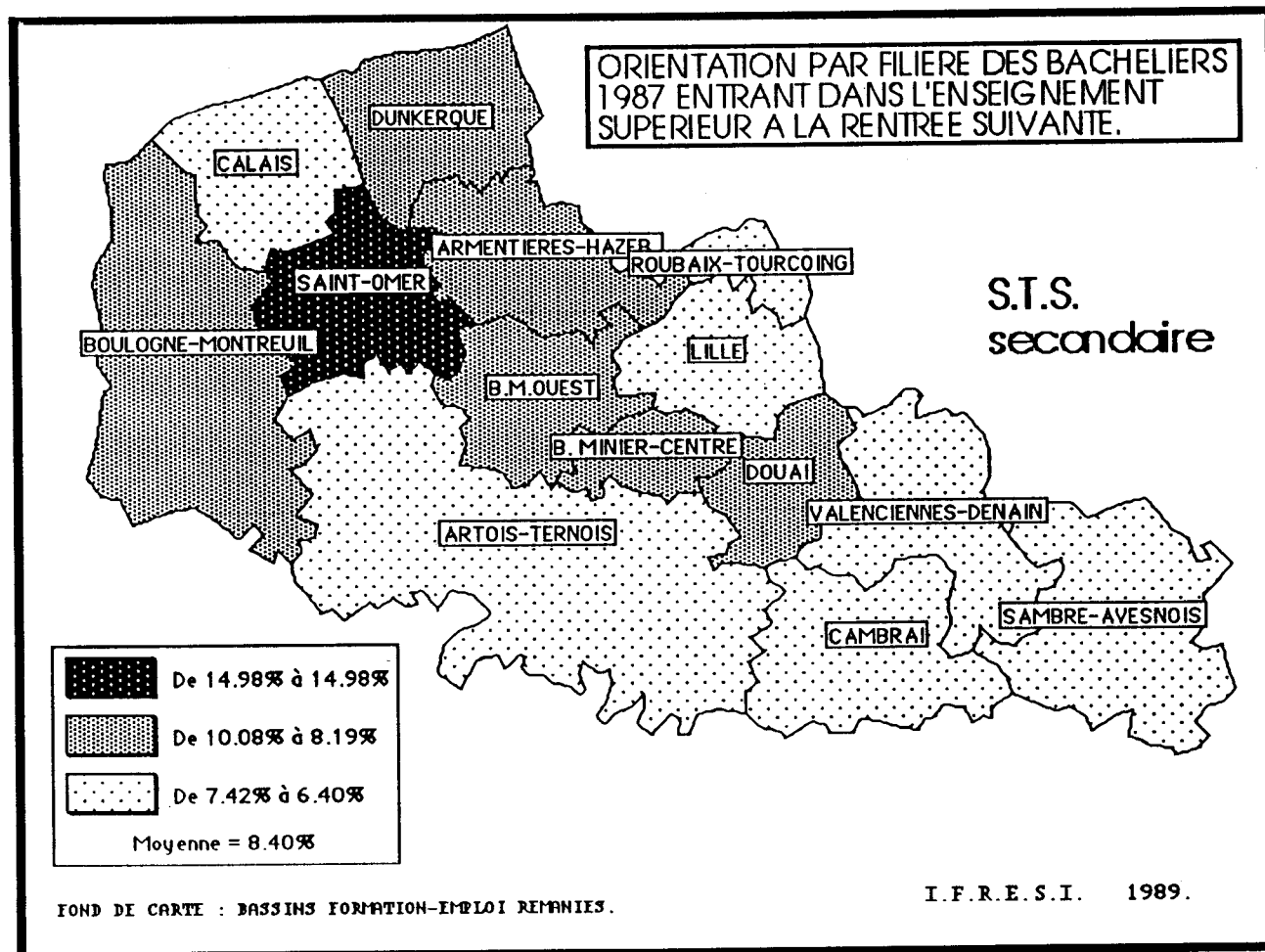
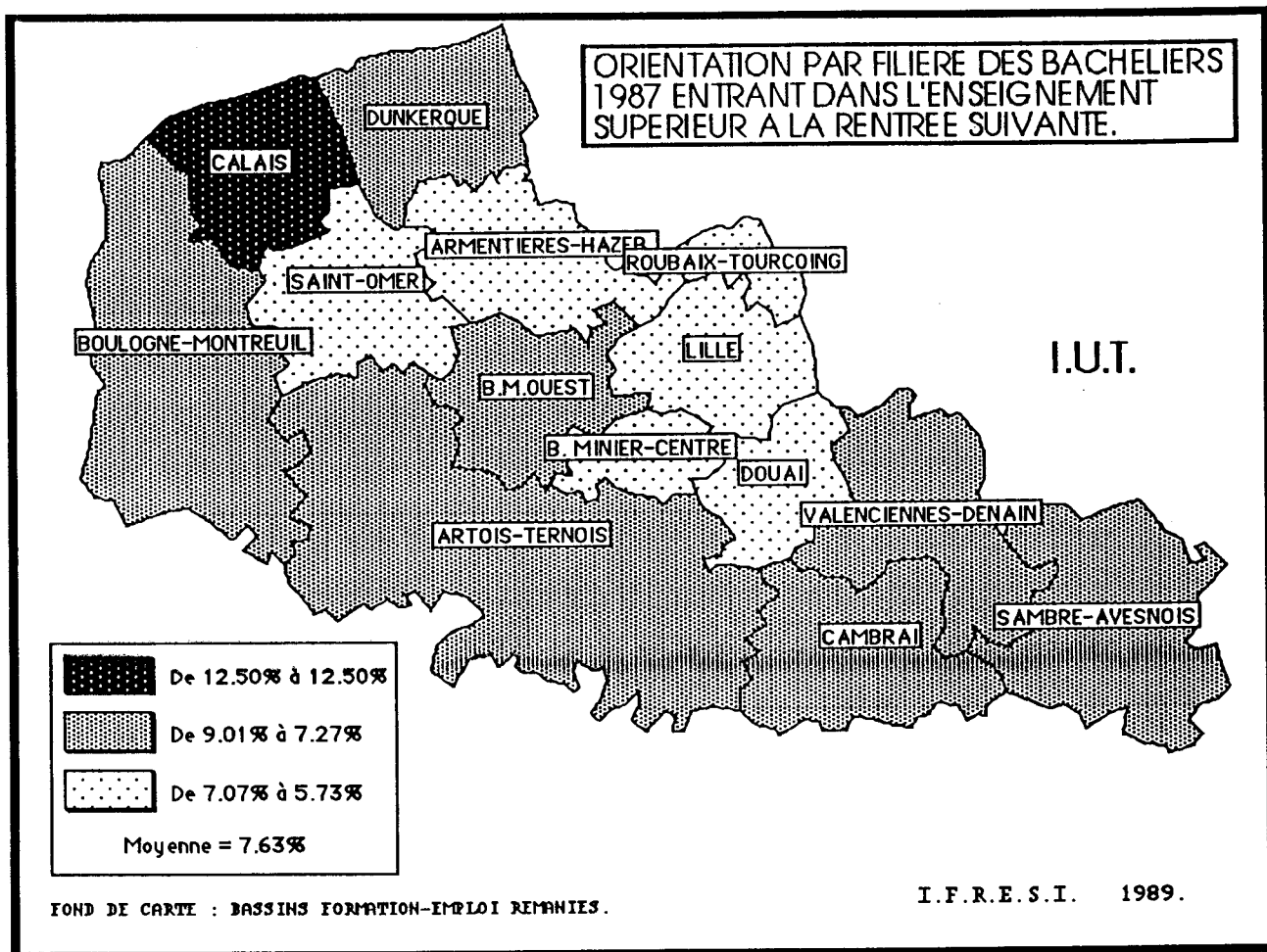


ANNEXE 7

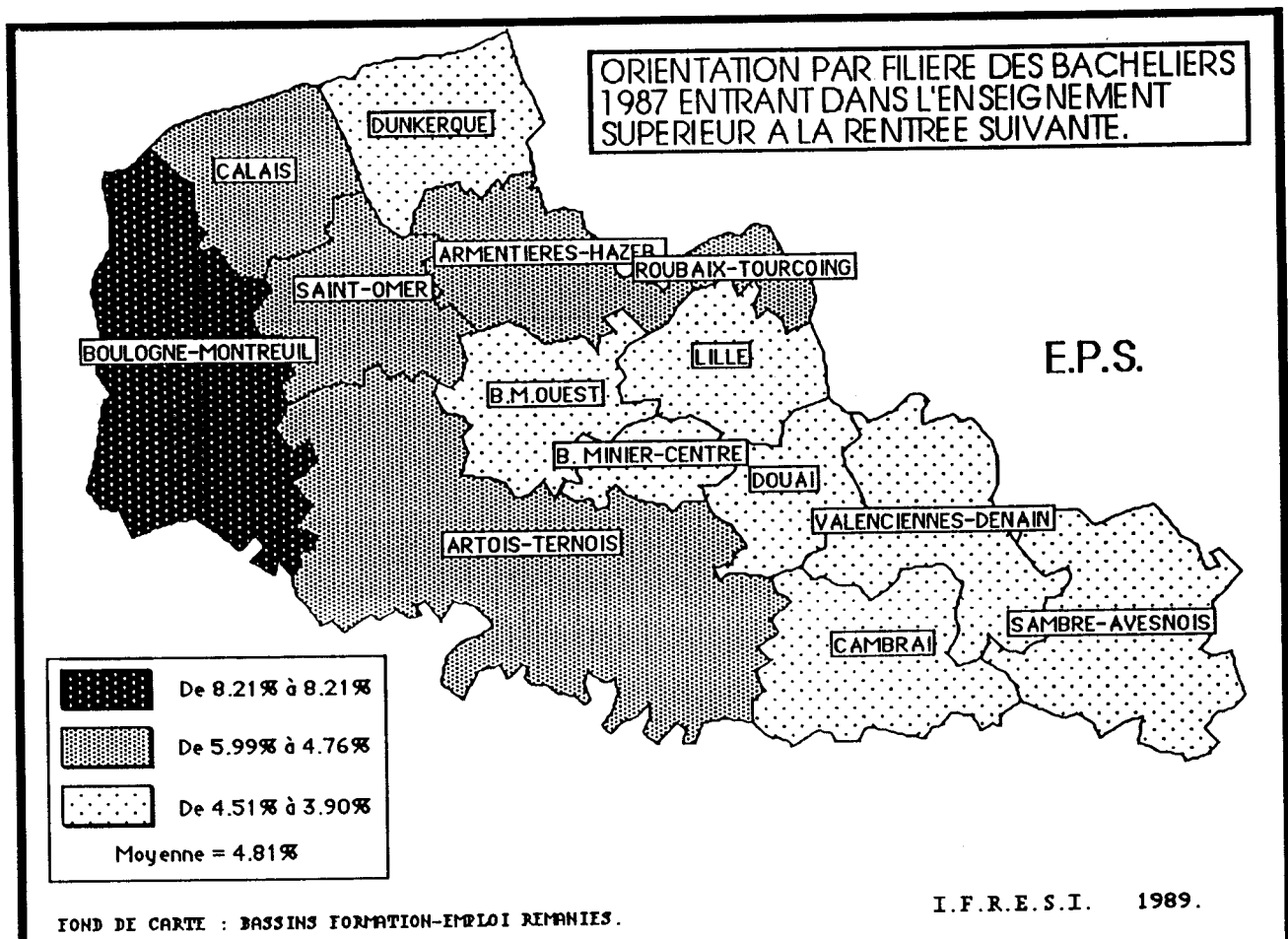
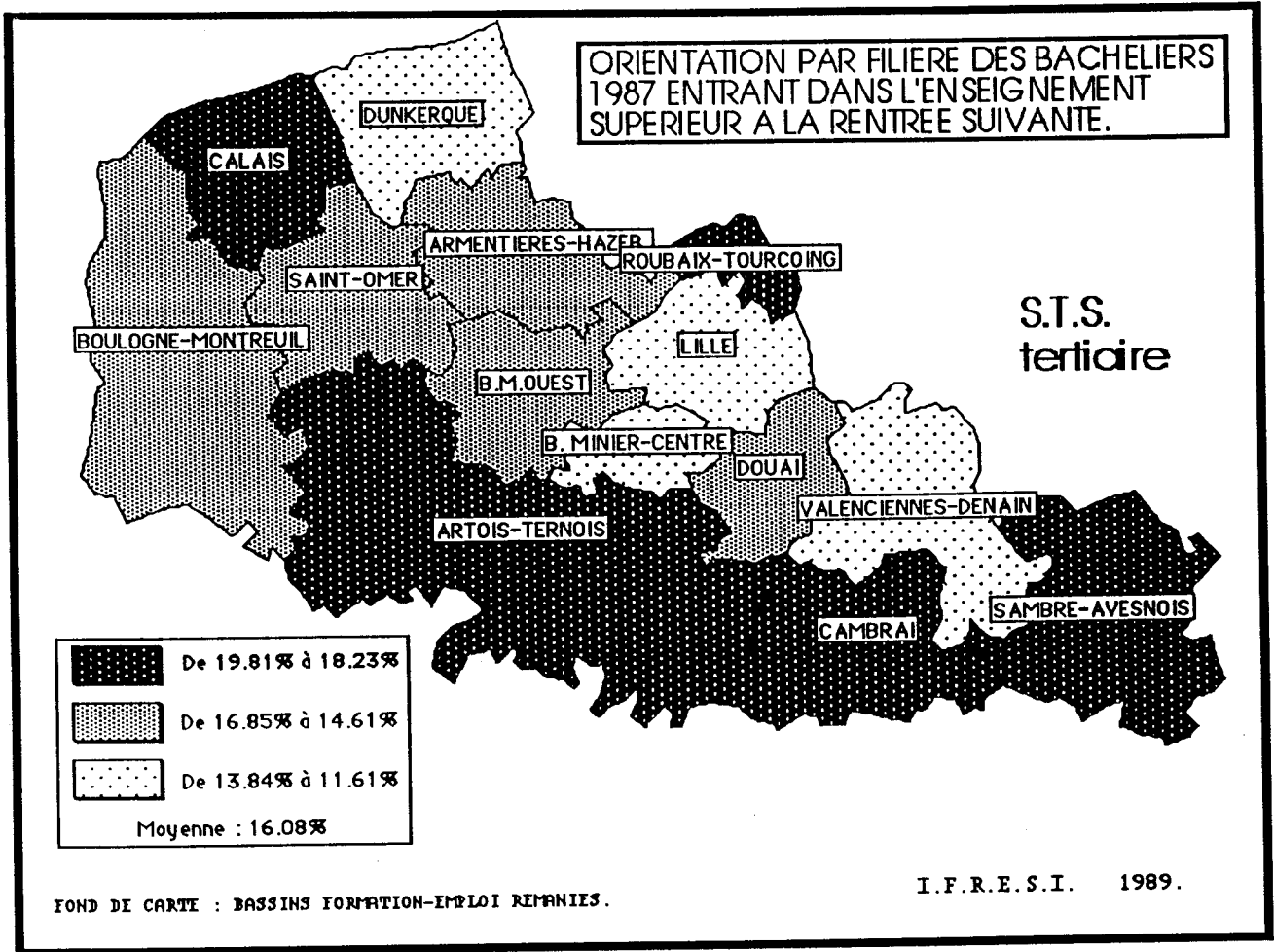






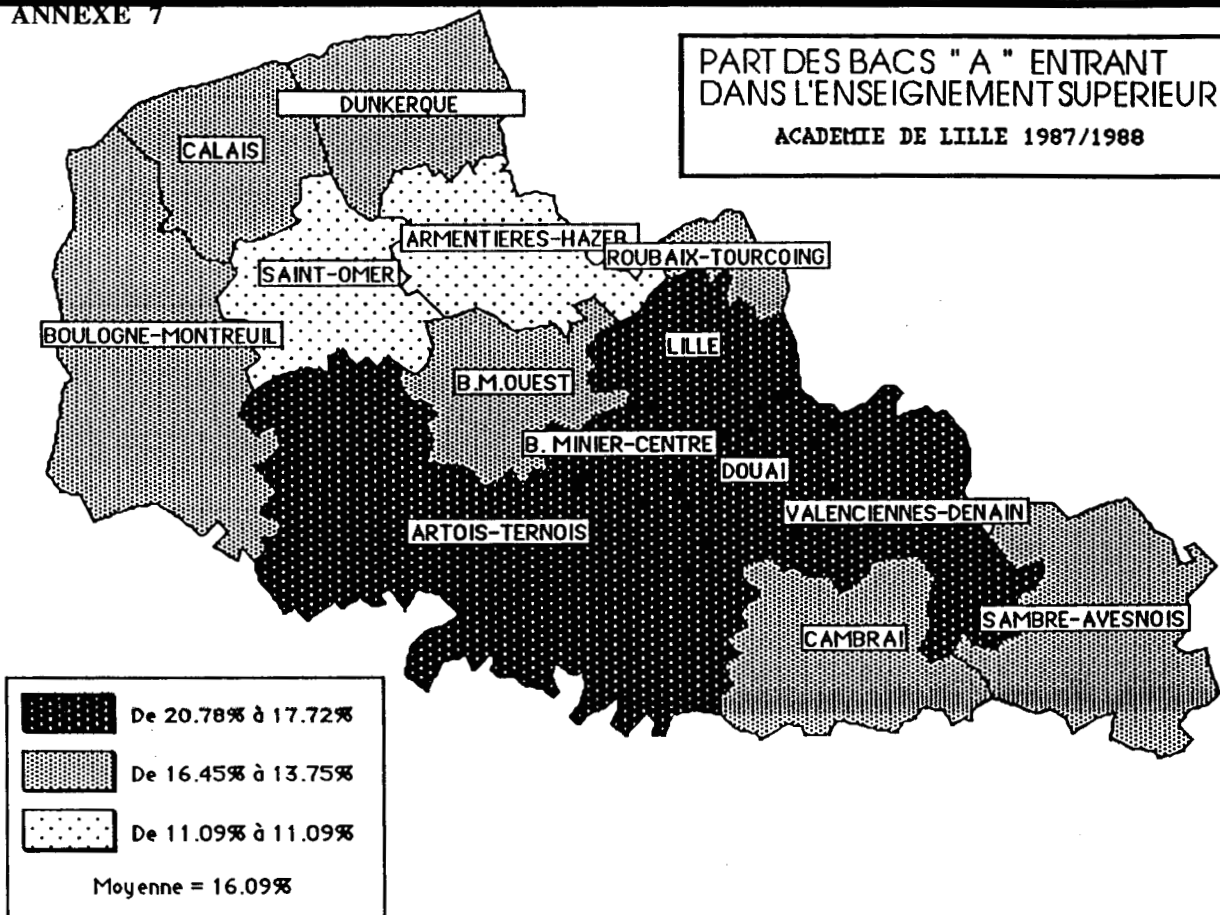


ANNEXE 7



ANNEXE 7

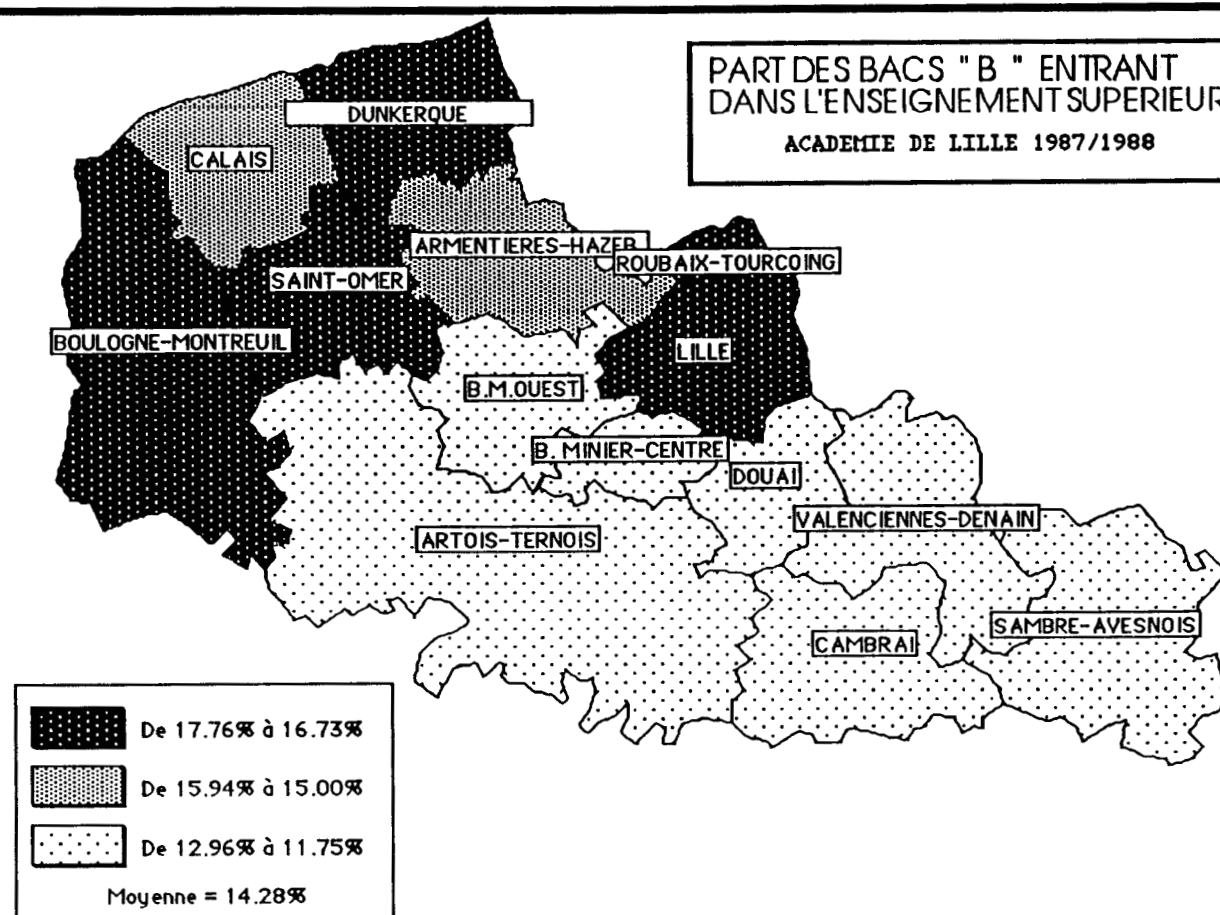
**PART DES BACS " A " ENTRANT
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**
ACADEMIE DE LILLE 1987/1988



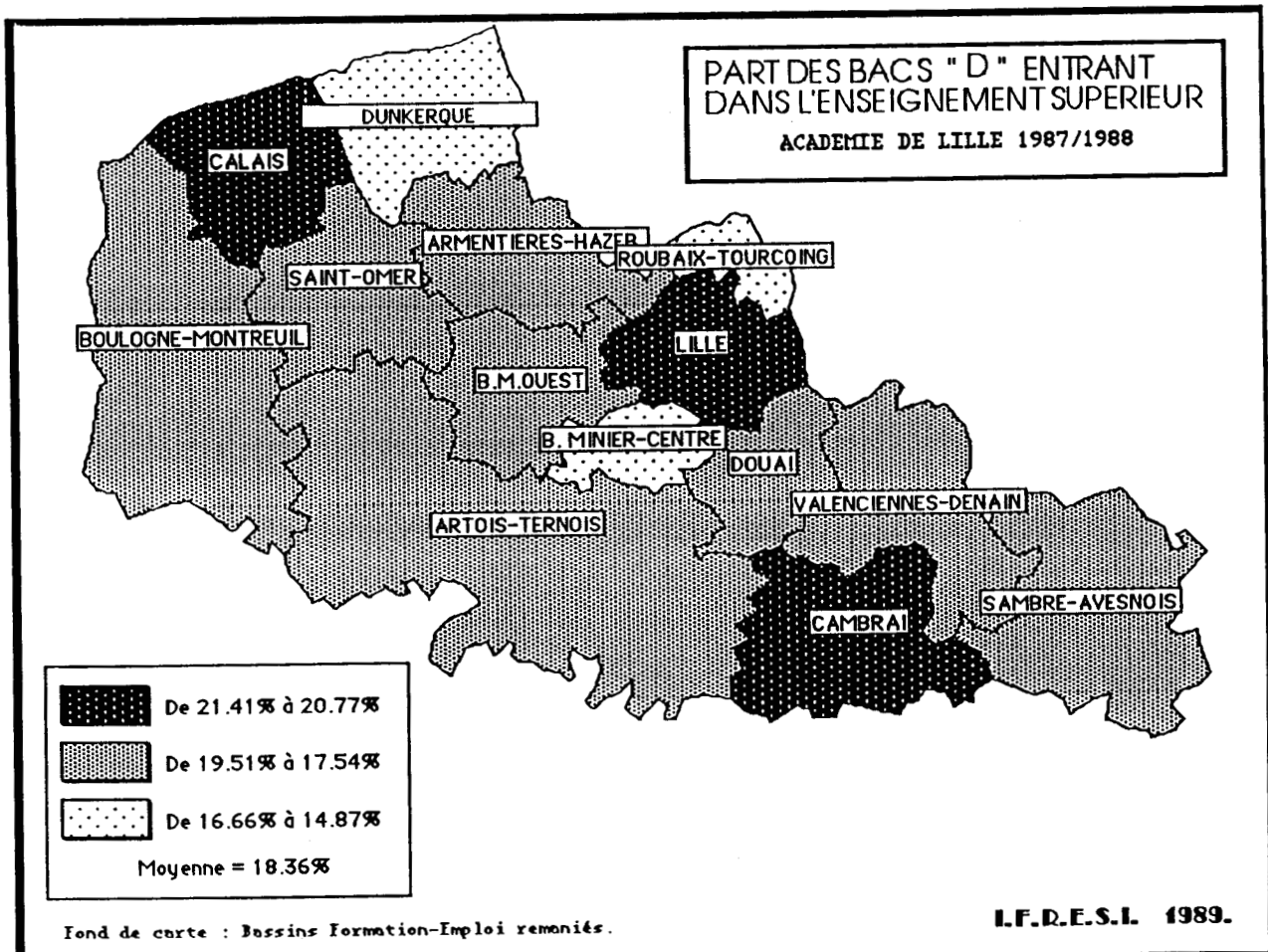
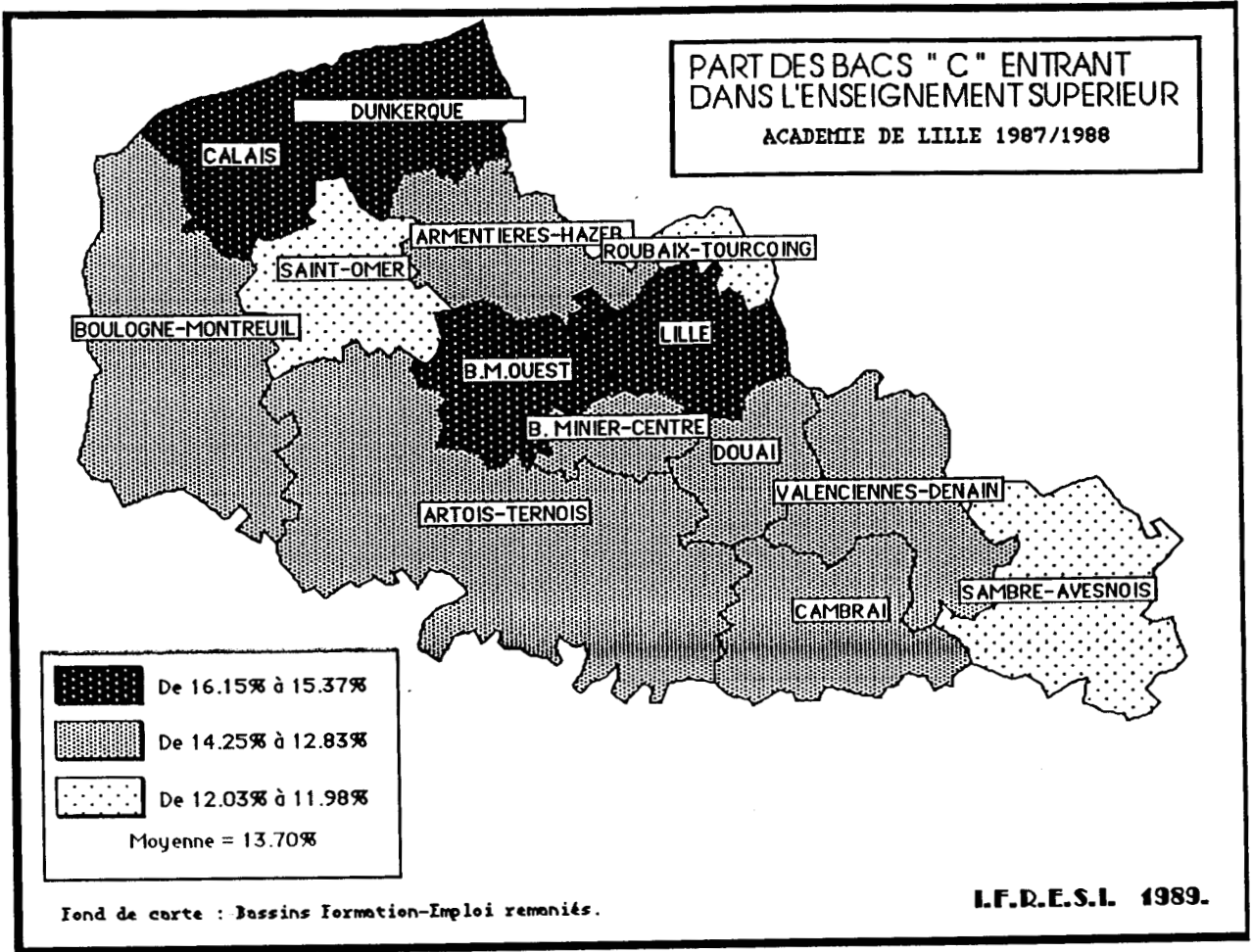
Fond de carte : Bassins Formation-Emploi remaniés.

I.F.R.E.S.I. 1989.

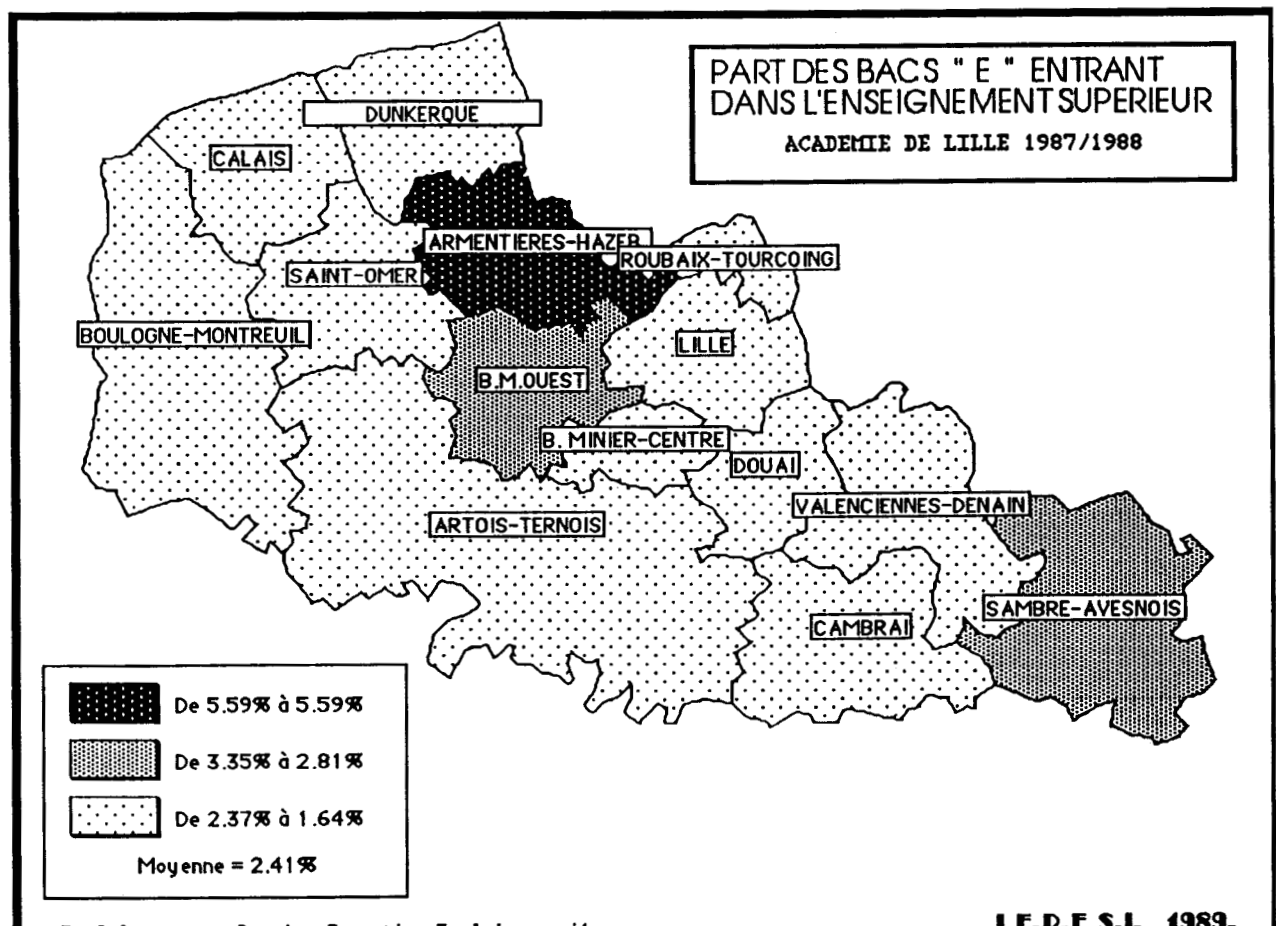
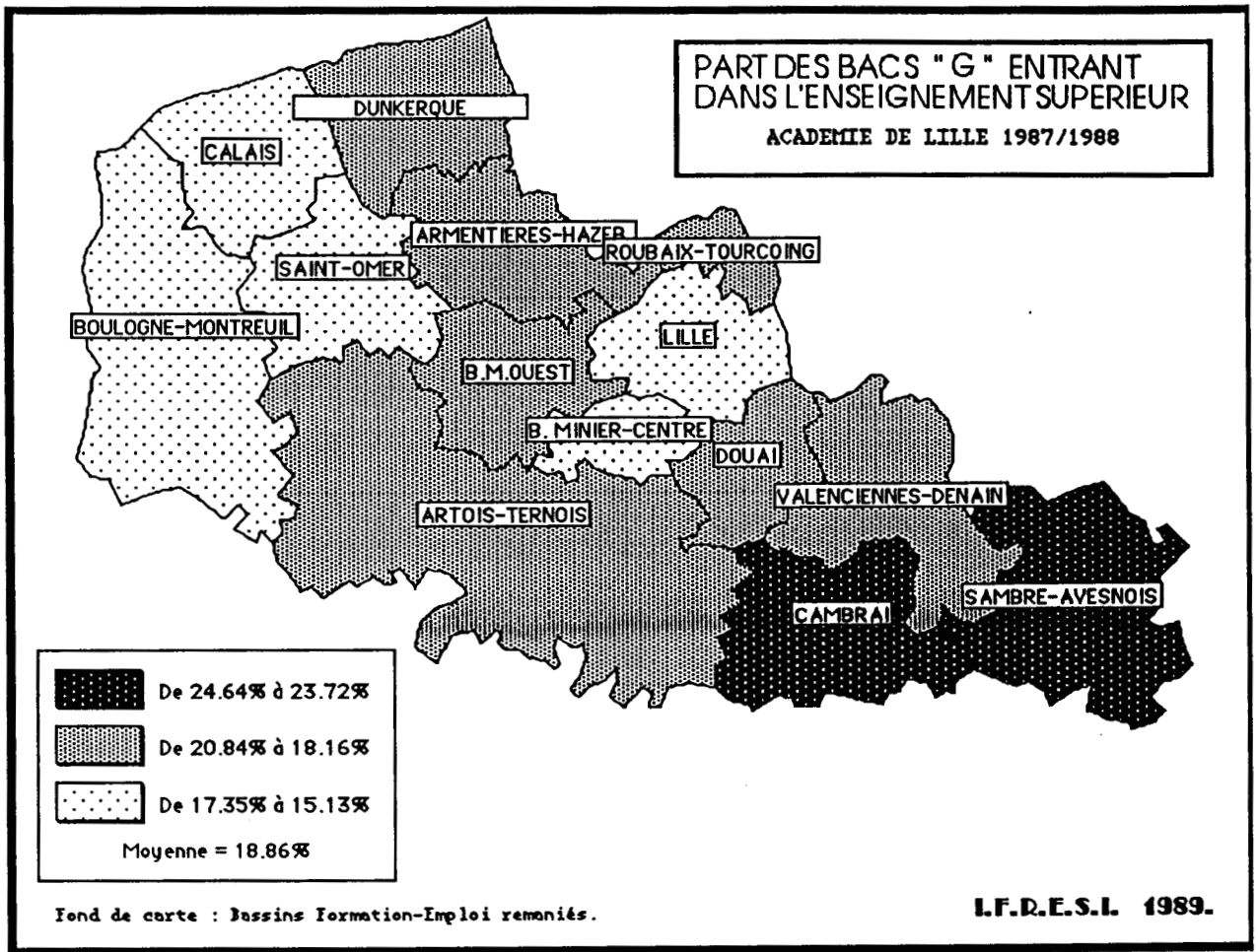
**PART DES BACS " B " ENTRANT
DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR**
ACADEMIE DE LILLE 1987/1988



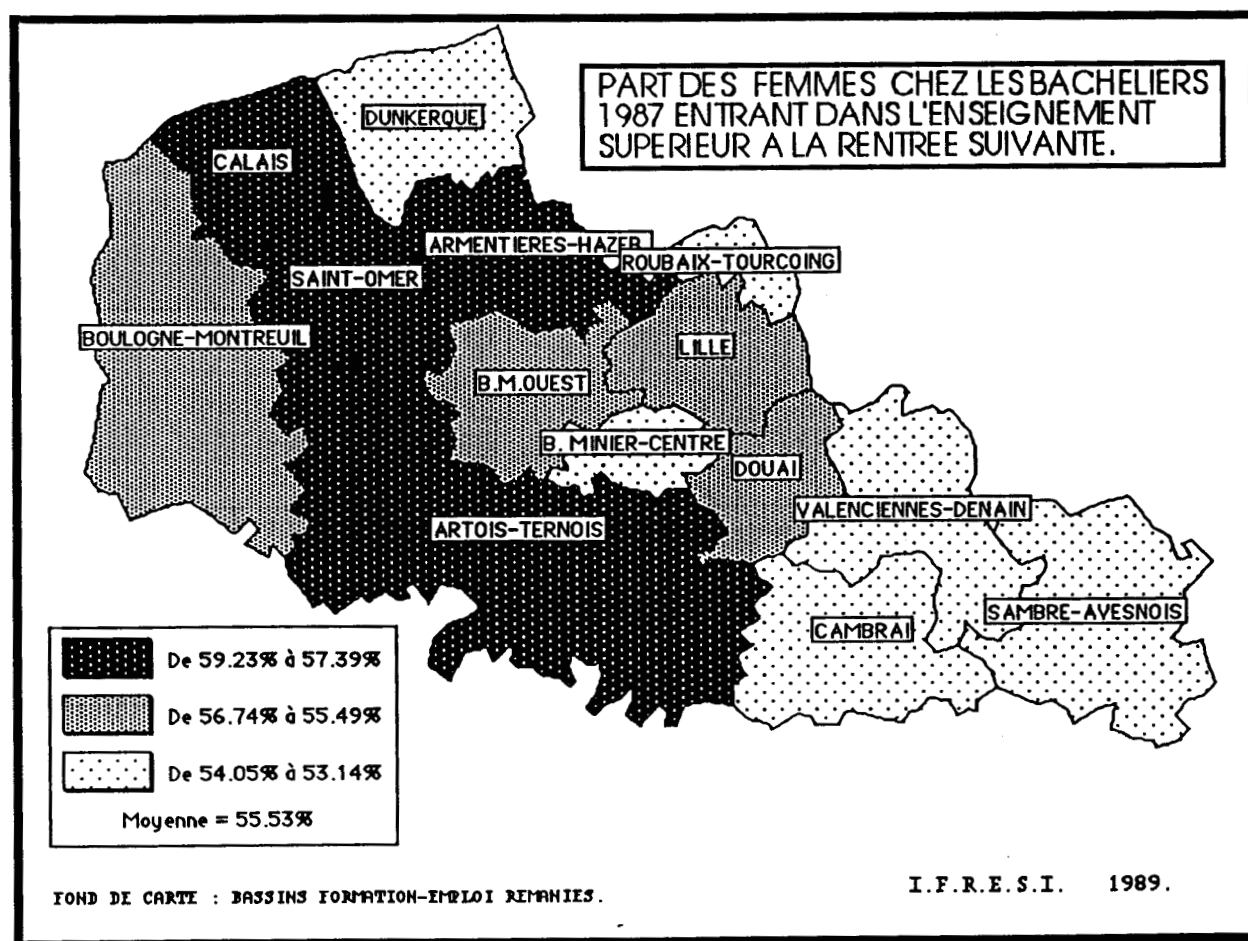
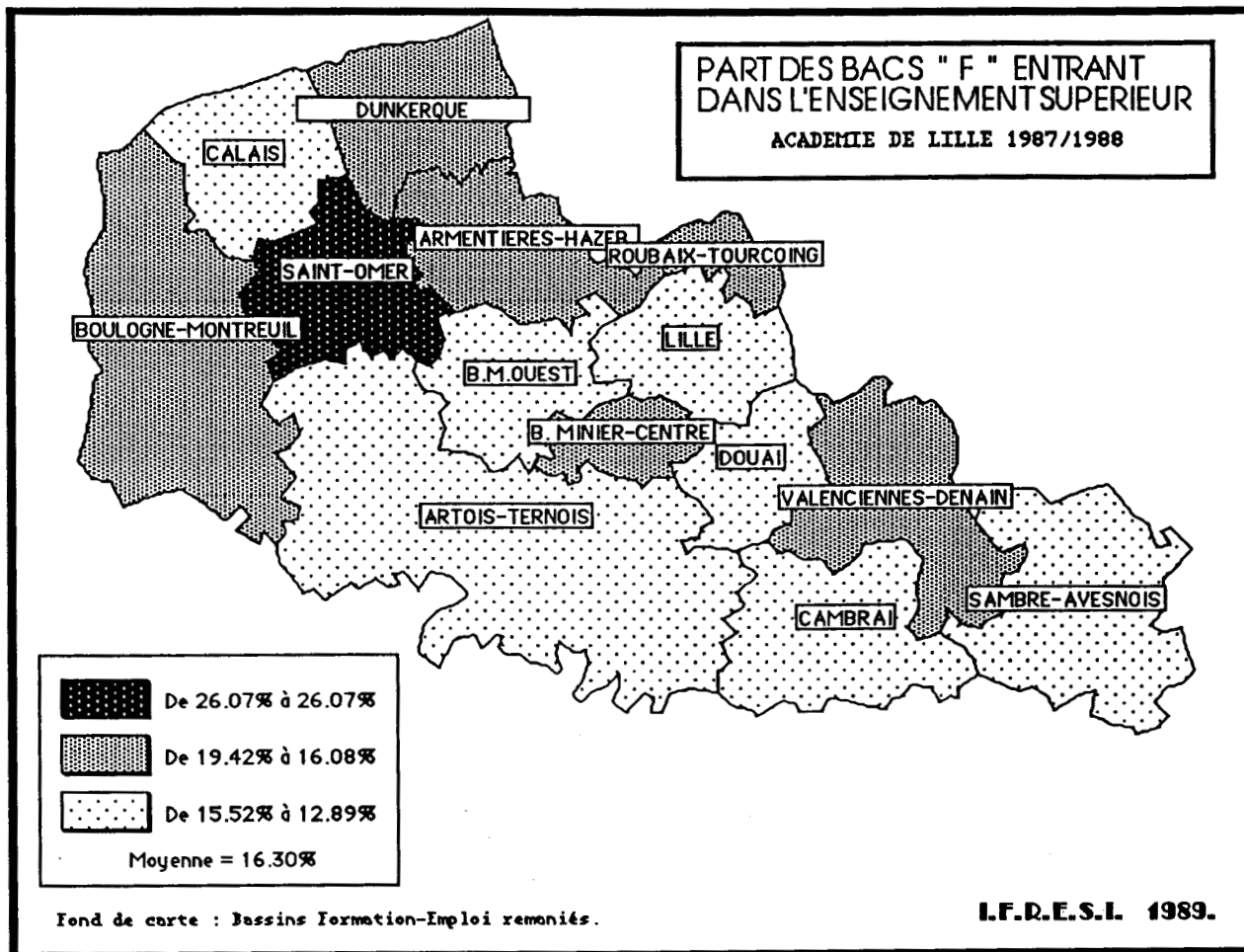
I.F.R.E.S.I. 1989.



ANNEXE 7



ANNEXE 7



**SELECTION DES ZONES OU LA FILIERE EST LA MIEUX REPRESENTEE
PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE (*)
BACCALAUREAT A (**)**

FILIERE	ZONE
LANGUES	DUNKERQUE, BOULOGNE
LETTRES & ARTS	VALENCIENNES
SCIENCES HUMAINES	LILLE, DOUAI, B.MINIER-CENTRE ROUBAIX, B. MINIER-OUEST
DROIT	VALENCIENNES, ROUBAIX-TOURCOING, ARTOIS-TERNOIS, CAMBRAI
S.T.S.	ROUBAIX-TOURCOING, ARTOIS-TERNOIS B.MINIER-OUEST, BOULOGNE, CALAIS SAMBRE-AVESNOIS

(*) : classement en fonction d'un indice regional = 100 et des effectifs de la zone consideree

(**) : Bacheliers 1987 de la zone consideree entrant dans l'enseignement superieur de l'academie de Lille . la rentree suivante.

**SELECTION DES ZONES OU LA FILIERE EST LA MIEUX REPRESENTEE
PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE (*)
BACCALAUREAT B (**)**

FILIERE	ZONE
DROIT	VALENCIENNES, SAMBRE-AVESNOIS, SAINT-OMER
S.T.S.	ROUBAIX, BOULOGNE
A.E.S.	DUNKERQUE, ARTOIS-TERNOIS, B.MINIER-CENTRE B.MINIER-OUEST, DOUAI
SCIENCES HUMAINES	ARMENTIERES, B.MINIER-CENTRE ET OUEST
LANGUES	DUNKERQUE, CALAIS, BOULOGNE
SCIENCES ECO.	DOUAI, SAMBRE-AVESNOIS, CAMBRAI
CATHO.	LILLE, ROUBAIX-TOURCOING, CAMBRAI

(*) : classement en fonction d'un indice regional = 100 et des effectifs de la zone consideree

(**) : Bacheliers 1987 de la zone consideree entrant dans l'enseignement superieur de l'academie de Lille . la rentree suivante.

ANNEXE 7

**SELECTION DES ZONES OU LA FILIERE EST LA MIEUX REPRESENTEE
PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE (*)
BACCALAUREAT C (**)**

FILIERE	ZONE
CLASSES PREPA.	DUNKERQUE, ARMENTIERES B.MINIER-CENTRE, ARTOIS-TERNOIS, DOUAI
SCIENCES	CALAIS, BOULOGNE, CAMBRAI, VALENCIENNES
MEDECINE-PHARMA.	LILLE, SAINT-OMER

(*) : classement en fonction d'un indice regional = 100 et des effectifs de la zone considere

(**) : Bacheliers 1987 de la zone consideree entrant dans l'enseignement superieur de l'academie de Lille . la rentree suivante.

**SELECTION DES ZONES OU LA FILIERE EST LA MIEUX REPRESENTEE
PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE (*)
BACCALAUREAT D (**)**

FILIERE	ZONE
MEDECINE-PHARMA.	LILLE, B.MINIER-CENTRE, CAMBRAI
SCIENCES	CALAIS, VALENCIENNES, SAMBRE-AVESNOIS
EC. PARAMEDICALES	DUNKERQUE, BOULOGNE
S.T.S.	ARMENTIERES, B.MINIER-OUEST
L.U.T.	B.MINIER-OUEST, CALAIS

(*) : classement en fonction d'un indice regional = 100 et des effectifs de la zone consideree

(**) : Bacheliers 1987 de la zone consideree entrant dans l'enseignement superieur de l'academie de Lille . la rentree suivante.

**SELECTION DES ZONES OU LA FILIERE EST LA MIEUX REPRESENTEE
PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE (*)
BACCALAUREAT G (**)**

FILIERE	ZONE
S.T.S.	ARTOIS-TERNOIS, CAMBRAI, CALAIS BOULOGNE, SAINT-OMER
DROIT	VALENCIENNES, B.MINIER-OUEST DOUAI, SAMBRE-AVESNOIS
A.E.S.	LILLE, DUNKERQUE SAINT-OMER
I.U.T.	DUNKERQUE, LILLE

(*) : classement en fonction d'un indice regional = 100 et des effectifs de la zone consideree

(**) : Bacheliers 1987 de la zone consideree entrant dans l'enseignement superieur de l'academie de Lille . la rentree suivante.

**SELECTION DES ZONES OU LA FILIERE EST LA MIEUX REPRESENTEE
PAR RAPPORT A LA MOYENNE REGIONALE (*)
BAC F < H (**)**

FILIERE	ZONE
S.T.S.	LILLE, B.MINIER-CENTRE, ROUBAIX-TOURCOING DUNKERQUE, DOUAI
I.U.T.	B.MINIER-OUEST, VALENCIENNES, CALAIS SAMBRE-AVESNOIS, ARTOIS-TERNOIS
EC. PARAMEDICALES	BOULOGNE, ROUBAIX-TOURCOING, ARMENTIERES

(*) : classement en fonction d'un indice regional = 100 et des effectifs de la zone consideree

(**) : Bacheliers 1987 de la zone consideree entrant dans l'enseignement superieur de l'academie de Lille . la rentree suivante.

SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Données statistiques

Au niveau national la majeure partie des données utilisées pour les analyses chronologiques et les comparaisons inter-académiques proviennent du Ministère de l'Education Nationale (MEN) qui possède un service chargé des statistiques ayant trait à l'enseignement (Direction de l'Evaluation et de la Prospective, d.e.p.). parmi les publication de ce service : Les "Notes d'informations" (dites "Notes bleues") qui donnent les principaux résultats issus des exploitations d'enquêtes ou d'autres opérations statistiques. "Repères et références Statistiques sur les enseignements et les formations", revue annuelle présentant une information chiffrée ou graphique. "Education & formation", revue présentant sous forme d'articles, de données ou d'études, des sujets couvrant tous les aspects du système éducatif, ainsi que son environnement économique et social.

"Le Monde de l'Education", revue mensuelle, nous a aussi fourni des données statistiques, sous forme graphique, de tableaux où d'articles (1).

Au niveau régional, les données proviennent des services statistiques du rectorat de Lille et du fichier IFRESI (voir annexe n°2)

OUVRAGES et ARTICLES

Agulhon C., *Offre de formation dans le second cycle court et décentralisation, Espace-Population-Sociétés 1990/1* Scolarités et scolarisation. USTL 1990.

1 Dont beaucoup sont dûs à G. Courtois

Amidon Michel et Frickey Alan, *A quoi sert l'université ?*, Grenoble, Presses Universitaires de Grenoble, 1978.

Baudelot Christian, Benoliel Roger, Cukrowicks Hubert, Establet Roger, *Les étudiants , l'emploi, la crise*, Paris, maspéro, 1981.

Berthelot JM., *De la terminale aux études post-bac : itinéraires et logiques d'orientation*, revue Française de Pédagogie, 1987

Bienaymé A., *L'enseignement supérieur et l'idée d'université*, Paris, Editions Economica, 1986

BIPE et de la mission éducation-entreprises (Présidée par Daniel Bloch), *Rapport et recommandations*, mai 1985. *Quels hommes et quelles femmes pour l'entreprise de demain? Prévission des qualifications à l'an 2000*, juillet 1985

Bisseret N., *Les Inégaux ou la sélection universitaire*, Paris, P.U.F., 1974.

Boudon R., *Effet pervers et ordre social*, Paris, PUF, 1977.

Boudon R., *L'inégalité des chances*, Paris, A. Colin, 1973.

Bourdieu P., *Le champ scientifique*, Actes de la recherche en sciences sociales, n° 2-3, 1976, p88-104.

Bourdieu P., *La noblesse d'Etat -grandes écoles et esprit de corps*, Paris, éditions de minuit, 1989.

Bourdieu P., Passeron JC. *La reproduction*, Paris, Les Editions de Minuit, 1964.

Bourdieu P., Gros, : Rapport Bourdieu, Gros, création du Conseil National des Programmes, les sept principes, texte intégral, Le Monde de L'éducation n°159, avril 1989.

Bourgeois G., *Le baccalauréat n'aura pas lieu*, Payot, Paris

Bourricaud F., *Héritiers et boursiers*, Paris, PUF, 1980.

Bowles F., *Accès à l'enseignement supérieur*, Paris, UNESCO / AIU, 1964.

Brunet R., *Le redéploiement industriel*, Montpellier, publication GIP-RECLUS, 1986.

Bulletin trimestriel du Centre Européen pour l'enseignement supérieur, *L'enseignement supérieur en Europe et environnement*, juillet-septembre 1984.

Canivez P., *Eduquer le citoyen*, Paris, col. philosopher au présent, Hatier. Mars 90.

CEREQ, *Les emplois et l'insertion professionnelle des diplômés de l'enseignement supérieur*, avril 1991, .

Chalendar J. de, *Ecole de la deuxième chance, deuxième chance de l'école*, rapport du groupe de travail du Xème plan, Commissariat général du plan, La documentation Française, 1988.

Charlot A. et Pigelet JL, *L'après-bac, itinéraires et réussites après trois ans d'études*, CEREQ, collection des études, n°52, octobre 1989.

Charlot A. *Sélection, université et marché du travail*, Paris, CEREQ, 1977.

Charlot B., *La mystification pédagogique*, Paris, Payot, 1977.

Cherkaoui M., *Le nouvel ordre scolaire : acteurs sociaux et changements des institutions éducatives*, Encyclopédia Universalis.

Cherkaoui M., *Les changements du système éducatif en France 1950-1980*, PUF, Paris, 1982.

Cherkaoui M., *Les paradoxes de la réussite scolaire*, PUF, Paris 1979.

Comité national d'évaluation, *Où va l'université?* Paris, Editions Gallimard, 1987.

Convert B. , Pinet M., *Les choix d'orientation vers l'enseignement supérieur dans l'académie de Lille. Essai d'analyse multivariée.* Cahier lillois d'Economie et de Sociologie, n°13, 1989, pp88-108.

Croissandeau JM., *Les universités en réanimation,* Le Monde de l'Education octobre 1989 pp 8-9

Cukrowicks H., *L'appareil universitaire et le marché de l'emploi urbain,* Lille, Institut de Sociologie, 1974.

Delebarre M., *Shéma régional des formations supérieures,* rapport introductif présenté par lors de la séance plénière du vendredi 21 octobre 1988.

Desrosières A., *Eléments pour l'histoire des nomenclatures socio-professionnelles,* in *Pour une histoire de la statistique,* Paris, INSEE, 1977, p155-231.

Desrosières A., Thévenot L., *Les mots et les chiffres : les nomenclatures socio-professionnelles,* Economie et statistiques, n°110, Avril 1979, p49-75.

Devèze M., *Histoire contemporaine de l'université : De Pékin à Berkeley en passant par Paris...,* Paris, SEDES et CDU réunis....," 1976,

Dittgen A., Lamy-Festy M., *Travaux pratiques d'analyse démographique,* Paris, Masson, 1989.

Duru M., Mingat A., *Les disparités de carrières individuelles à l'université : une dialectique de la sélection et de l'autosélection,* Dijon, IREDU, 35 pages.

Ministère de l'éducation nationale, S.P.R.E.S.E, *Aires d'attraction et structure spatiale du système universitaire,* Education & Formations, Etudes et Documents N°8, Juillet 1986.

Ministère de l'éducation nationale, S.I.G.E.S, *Attraction des villes universitaires*, Education & Formations, Etudes et Documents N°4, avril-septembre 1983.

Esquieu P., Caille JP., *Etude statistique de longue haleine, sur un échantillon de 20.000 enfants*, Ministère de l'éducation nationale, S.P.R.E.S.E, Education et formations n°23, avril-juin 1990.

Frémont A., *Géographie d'une société*, Flammarion coll. géographes, Paris, 1988.

Frémont A., Hérim R., Joly J. (sous la direction de Frémont A.), *Atlas de la France Universitaire*, Collection Dynamiques du territoire, Reclus-la Documentation Française, Paris, 1992.

Frickey A., *De l'université à la vie active, quelle insertion, quelle dévalorisation ?*, CNRS/Université de Nice/EHESS Marseille, Cahiers du Cercom n°3, janvier 1986.

Gaillard JM., *Tu sera président, mon fils. Anatomie des grandes écoles et malformation des élites*, Paris, Ramsay, 1988

Gontcharoff G, Boullier JM., *la décentralisation dans l'éducation nationale : tome 8 : les changements de structures et tome 9 : les changements de financement*, Paris, éditions Syros Alternatives, "la France des points chauds", 1988.

Groupes d'Etude des Formations Supérieures, *L'évolution de la demande d'enseignement dans les universités de 1966 à 1972*, Document de travail n°6, Etude réalisée à l'initiative du directeur délégué aux enseignements supérieurs et à la recherche par Mme Auvergne, Janvier 1973.

Gruson P., Markiewicz-Lagneau J, *L'enseignement supérieur et son efficacité, France, Etat-unis, URSS, Pologne.*, Paris, La documentation Française, Notes et Etudes Documentaires, 1983.

Gugenheim F., Dumont F., Vanonaeker O., *Les entrants dans l'enseignement supérieur du Nord-Pas-de-Calais : Les inscriptions 1987-1988 dans les formations supérieures régionales des bacheliers 1987 de l'Académie, données scolaires, sociales et géographiques*, Etude réalisée à la demande du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais, IFRESI-CNRS, Janvier 1990, 190 pages

Guichard J., *L'université éclatée : Approche des différentes populations s'inscrivant pour la première fois en 1979 dans les universités de la région Nord-Pas-de-Calais*, Université de Lille III, Région Nord-Pas-de-Calais, 1982.

Guide de l'étudiant, l'enseignement supérieur dans la CEE, Commission des communautés européennes, 5ème édition, 1988.

Hallak j., *A qui profite l'école*, Paris, PUF, 1974.

Hérin R., *Démocratisation de l'enseignement et sélectivité des systèmes éducatifs régionaux*, Espace-Population-Sociétés 1990/1 Scolarités et scolarisation, USTL 1990.

IFRESI-CNRS, *Les formations supérieures dans la région Nord-Pas-de-Calais : Situation, répartition dans l'espace régional, perspectives*, Etude réalisée à la demande du Conseil Régional Nord-Pas-de-Calais sous la direction de M. Simon (Etude géographique Thumerelle P.J. et Dumont F.), Mai 1988.

INSEE, *Les jeunes de 15 à 24 ans*, collection Contours et caractères, INSEE, 1989.

La Documentation Française, *Priorités pour l'université*, rapport au président de la république (1985-1989), mai 1989.

Lambert JP., *Le gai massacre des cancrés*, les Editions Ouvrières, collection Caliban, Paris 1973.

Laurent-Labit F., *L'université et la ville dans la région Nord-Pas-De-Calais*, Thèse présentée pour le doctorat de 3ème cycle, sous la direction de P.Bruyelle, Université de Lille 1-UER de Géographie, 1985.

Lautman J., *Elites et grandes écoles*, Encyclopédia Universalis.

Le Gall A., Lauwerys J.A., Holmes B., Dryland A.B., Mattsson S., *Le développement de l'enseignement supérieur : Problèmes actuels de la démocratisation des enseignements secondaires et supérieurs*, UNESCO, Paris 1973

M.E.N., direction de l'évaluation et de la prospective, *Les sorties de l'enseignement supérieur 1979-1989*, Le Monde de L'éducation n°184, juil-aout 1991 p93.

Lelièvre C., *Histoire des institutions scolaires, 1798-1989*, Nathan, collection "repères pédagogiques".

Lesourne J., *Education et société de demain*, Le Monde de L'éducation n°145, janvier 1988.

Mingat A, Duru M;., *Sélection et autosélection dans l'enseignement universitaire français*, Dijon, IREDU, 1977.

Oeuvrard F., *Démocratisation ou élimination différée ?*, Acte de recherche en sciences sociale, n°30, nov 79, p87-97.

Orivel F., *Les disparités régionales en matière de taux de scolarisation*, Revue d'Economie Politique, Juin 1973.

Payan JJ., Paye-jeanneney L. *Le chantier universitaire*, Paris, Beauchesne éditeur, 1988.

Pichette M., *L'université pour qui ?*, Montréal, Nouvelle optique, 1979.

PIRTTEM, *Trajectoires professionnelles familiales et politiques des jeunes*, cahier du PIRTTEM, CNRS n°2, décembre 1990.

Poulantzas N., *Les classes sociales dans le capitalisme d'aujourd'hui*, Paris, Ed. du Seuil, 1974.

Prost A., *L'école et la famille dans une société en mutation, tome 4 (1930-1980), l'histoire générale de l'enseignement et de l'éducation en France*, Paris, Nouvelle librairie de France, 1982.

Prost A., *L'enseignement s'est-il démocratisé ?*, Paris, PUF, Sociologie, 1988.

Prost A. (présidé par), *Les lycées et leurs études au seuil du XXIème siècle*, Rapport du groupe de travail national sur les second cycles, MEN, 1983.

Prost A., *L'enseignement s'est-il démocratisé ?* PUF, Sociologies, Paris 1986.

Rémond R. (recherche présidée par), *Une formation pour tous*, rapport de la commission Education, Formation, La Documentation Française, septembre 1989.

Renard JP, *Aspects de la préscolarité en France*, Espace-Population-Sociétés 1990/1 Scolarités et scolarisation. USTL 1990.

Rocard M. *Université 2000 : Quelle université pour demain ?* Allocution de Michel Rocard, premier ministre. Assises nationales de l'enseignement supérieur, Sorbonne 26-29 juin 1990.

Romilly J. de, *L'enseignement en détresse*, Paris, Editions du club France-Loisirs, 1984.

Tegda PJM., *Enseignement supérieur en Afrique noire francophone*, ed. L'Harmattan, 224 pages.

Testanière J., *Mobilité sociale et niveau d'éducation dans le cas de la reconversion du Bassin Minier du Nord-Pas-de-Calais*, compte rendu d'une recherche effectuée pour la DGRST, centre de sociologie Européenne mai 1970.

Thumerelle P.J., Dumont F., *Géographie et inégalités dans l'accès à l'enseignement supérieur : le cas exemplaire de l'académie de Lille*, Espace-Population-Sociétés 1990/1 Scolarités et scolarisation. USTL 1990.

Toutlemonde B., *Petite histoire d'un grand ministère : l'éducation nationale*, A. Michel, 301 pages.

Trenard L., *De Douai à Lille...Une université et son histoire*, Lille III. 1978.

U.N.E.S.C.O., *Les études supérieures, présentation comparative des régimes d'enseignement et des diplômes*, Paris, unesco, 1983.

Valade J. (et les 75 "sages"), *Demain l'université*, Rapport remis au ministre de l'enseignement supérieur en juillet 1987

Vaniscotte F., *70 millions d'élèves, l'Europe de l'éducation*, Ed. Education actualité, Hatier, Mars 90.

Vassal S.: Enracinement universitaire et sédentarité étudiante dans les académies françaises, Espace-Population-Sociétés 1990/1 Scolarités et scolarisation. USTL 1990.

Vassal S., *Recherches sur la géographie des ensembles universitaires en Europe occidentale : France, RFA, Royaume Uni (problématique d'un système spatial)*, Thèse pour le doctorat d'Etat en Lettres et Sciences Humaines présentée à l'Université de Paris I. Sous la direction de Pierre Georges

TABLE DES DOCUMENTS

Première partie

Document 1.1 : graphe : Evolution du nombre d'étudiants dans le Nord-Pas-de-Calais (université d'Etat).

Document 1.2 : graphe: l'accroissement mondial des étudiants 1950-1973.

Document 1.3 : graphe : Evolution des effectifs d'élèves et d'étudiants. France métro

Document 1.4 : graphe : Evolution des effectifs d'étudiants. France métro

Document 1.5 : graphe Evolution des effectifs d'étudiants par filières.

Document 1.5': graphe Evolution des effectifs universitaires par disciplines (france + TOM)

Document 1.6 : graphe : Evolution de la population scolaire et universitaire française de 45 à 75

Document 1.7 : graphe : L'emploi dans l'industrie et le services du Nord-Pas-de-Calais de 1970 à 1988.

Document 1.8 : graphe: Bouleversement de la démographie des emplois dans l'industrie.

Document 1.9 : Graphe : Les sorties du système éducatif

Document 1.10 : Tableau : la répartition des diplômés entre les différentes professions

Document 1.11 : graphe : évolution du nombre de bacheliers depuis 1950 (france métro.).

Document 1.12 : graphe : évolution du nombre de bacheliers depuis 1950 selon type de baccalauréat.

Document 1.13 : graphe : Evolution du nombre d'admis au baccalauréat, technologique et général avec indice 100 en 1976

Document 1.14 : Evolution du nombre d'admis au baccalauréat, technologique, général et professionnel.

Document 1.15 : graphe : évolution de l'effectif des classes terminales des lycées publics selon la section, 1958-1983.

Document 1.16 : graphes : le système scolaire en 1958-1959 et en 1979-1980, population scolarisée dans le secteur public par âge et par établissement

Document 1.17 : tableau : origine sociale des entrants en 6ème (panel 1980 et panel 1989)

Document 1.18 : tableau : Evolution du taux d'accès de 6ème en terminale selon l'origine sociale de l'élève (comparaison panel 1973 et panel 1980).

Document 1.19 : graphique : accès en classe terminale selon la profession des parents.

Document 1.20 : graphique : les enfants d'enseignants : premiers de la classe.

Document 1.21 : graphe : Les conséquences du redoublement à l'école primaire sur la poursuite de la scolarité dans le second cycle

Document 1.22 : graphes : l'âge d'entrée en 6ème en 1980 et en 1989.

Document 1.23 : graphe : Pourcentage des élèves d'âge théorique normal de 1975-76 à 1989-90 France collège.

Document 1.24 : graphe : Pourcentage des élèves d'âge théorique normal de 1973-74 à 1989-90 France Lycée;

Document 1.25 : Tableau : Déroulement de la scolarité secondaire des élèves parvenus en terminale (comparaison panel 73 et panel 80).

Document 1.26 : Graphe : durée d'accès en terminale selon la profession des parents France.

Document 1.27 : graphes : L'âge des bacheliers série par série.

Document 1.28 : graphiques : répartition de l'ensemble des bacheliers selon la catégorie socioprofessionnelle des parents (par séries de bac).

Document 1.29: graphes : Quels bacs pour quels élèves ?

Document 1.30 : tableau : origine socioprofessionnelle des étudiants français dans les universités (1989-1990) et étudiants des écoles d'enseignement non universitaire)

Document 1.31 : tableau : répartition des effectifs universitaires par cycles et par catégories socio-professionnelles.

Deuxième partie

Document : 2.1 : tableau : les générations d'universités jusqu'en 1896

Document : 2.2 tableau : Effectif des universités en 1939

Document : 2.3 : carte : Les universités en 1960

Document : 2.4 : carte : Les universités en 1990

Document : 2.5 : tableau : Effectifs des universités de l'académie de Lille 1989-1990

Document : 2.6 : carte : répartition spatiale des formations universitaires.

Document 2.7 : Répartition géographique des effectifs étudiants 1989-1990 des universités de l'académie de Lille

Document : 2.8 : Carte : Les antennes universitaires

Document 2.81 : Article : L'université, une bonne affaire pour les communes par François Orivel

Document : 2.9 : tableau : Les délocalisations de premier cycle. Académie de Lille;

Document : 2.10 : carte : formations universitaires de premier cycle (1990-1991)

Document : 2.11 : carte : la localisation des IUT en 1990

Document : 2.12 : carte : Localisation des STS.

Document 2.13 : carte : localisation des CPGE

Document 2.14 : carte : localisation des écoles d'ingénieurs

Document 2.15 : tableau : population universitaire par université et académie

Document : 2.16 : carte : nombre d'étudiants de l'enseignement supérieur.

Document 2.17 : carte : Attraction des académies.

Document 2.18 : tableaux : ventilation des académies pour chaque académie d'inscription

Document 2.19 : graphes : rétention et attraction de l'académie de Lille

Document 2.20 : carte : Les formations supérieures de la région Nord-Pas-de-Calais en 1990/1991

Document 2.21 : carte : Les localisations d'IUT de la région Nord-Pas-de-Calais en 1990/1991

Document 2.22 : carte : Les localisations de CPGE de la région Nord-Pas-de-Calais en 1990/1991

Document 2.23 : carte : Les localisations de STS de la région Nord-Pas-de-Calais en 1990/1991

Document 2.24 : Localisation des effectifs de l'enseignement supérieur de l'académie de Lille.

Troisième partie

Document 3.1: carte : Part de la classe d'âge 18-24 ans fréquentant l'enseignement supérieur. 1987-1988. : Total Enseignement supérieur

Document 3.2 : cartes : Evolution de la population étudiante dans les établissements relevant du MEN de 1980 à 1990 et de 1987 à 1990

Document 3.3 : tableau : Indicateur et indice de scolarisation post-baccalauréat

Document 3.4 : carte : indice de scolarisation post-bac

Document 3.5 : graphe : Etudiants entrant dans l'enseignement supérieur selon l'origine géographique

Document 3.6 : carte : Part des diplômés (Bac et plus) en France.

Document 3.7 : deux cartes : Nombre de place en crèche pour 100 enfants de moins de trois ans selon le département et taux de scolarisation à deux ans selon le département.

Document 3.8 : cartes : la part des bacheliers dans une génération : 1975,1982,1987 et 1990.

Document : 3.9 : graphe : bacheliers 1990 en proportion d'une génération, par académies

Document : 3.10 : tableau : Part d'une génération obtenant le baccalauréat en 1987 et en 1990

Document 3.11 : graphe : part d'une génération au niveau 4, Lille et France.

Document : 3.12 : carte : indicateur de scolarisation post-baccalauréat

Document 3.13 : Graphe : Scolarisation jusqu'au baccalauréat et accès à l'enseignement supérieur

Document 3.14 : graphes : part des différents bacheliers (gen, tec et pro) en 1990 dans l'ensemble des bacheliers, par académies.

Document 3.15 : graphe : répartition dans les séries du baccalauréat des bacheliers 1990. Académie de Lille et France métropolitaine

Document 3.16 : tableau : Admis aux baccalauréats en 1990, par académies

Document 3.17 : Evolution du nombre de bacheliers dans l'académie de Lille, technologique, général et pro.

Document 3.18 : Taux d'accès des nouveaux bacheliers dans l'enseignement supérieur, comparaisons Lille-france

Document 3.19 : cartes : cartes de distances aux formations supérieures.

Document 3.20 : tableau : indices de scolarisation post-baccalauréat dans les filières de l'enseignement supérieur

Document 3.21 : graphe : indices de scolarisation : formations longues et formations courtes.

Document 3.22 : graphe : indices de scolarisation : université, cpge.

Document 3.23 : graphe : indices de scolarisation : IUT, STS.

Document 3.24 : tableau : indices de scolarisation post-baccalauréat dans les filières de l'enseignement supérieur : toutes filières.

Document 3.25 : carte : Etudiants entrant dans l'enseignement supérieur selon l'origine géographique

Document 3.26 : carte : carte des pôles d'enseignement supérieur. Entrants dans l'enseignement supérieur selon zone d'accueil et filières + camembert Lille

Document 3.27 : tableau : répartition par filières et par zones géographiques d'accueil des bacheliers inscrits dans l'enseignement supérieur.

Document 3.28 : carte : indices de rétention.

Document 3.29 : graphe : émigration et attraction

Document 3.30 : graphe : immigration et émigration

Document 3.31 : graphe : repartition des zones d'accueil par rapport aux zones d'origines.

Document 3.32 : tableau : situation des pôles attractifs hors métropole régionale.

Document 3.33 : graphe : attraction

Document 3.34 : graphe : rétention et attraction

Document 3.35 : tableau : déplacement des bacheliers de leur zone de résidence vers leur zone d'accueil.

Document 3.36 : cartes : Bacheliers 1987 entrants dans l'enseignement supérieur : Principaux flux (14 cartes).

Document 3.37 : graphe : Répartition des entrants dans les filières de l'enseignement supérieur. Filières longues et courtes

Document 3.38 : graphe : Répartition des entrants dans les filières de l'enseignement supérieur. s université, STS, IUT, CPGE

Document 3.39: graphe : Répartition des entrants dans les filières de l'enseignement supérieur. Toutes filières

Document 3.40 : tableau : indice de répartition des entrants dans les filières de l'enseignement supérieur selon la zone géographique d'origine

Document 3.41 : tableau : classements des zones selon l'importance relative de l'orientation vers les filières longues.

Document 3.42 : graphe : orientation (indice) vers les CPGE et vers Sciences.

Document 3.43 : graphe : orientation en fonction du poids de la filière

Document 3.44 : tableau : sélection des zones où la filière est la mieux représentée par rapport à la moyenne régionale.

Document 3.45 : Graphe : contributions relatives au KHI-2

Document 3.46 : graphe : Orientation des entrants dans l'enseignement supérieur selon la série de bac. : filières longues et courtes

Document 3.47 : graphe : répartition des entrants dans les filières de l'enseignement supérieur selon la série de bac. : cinq filières

Document 3.48 : tableau : répartition des entrants dans les filières de l'enseignement supérieur selon la série de bac. : toutes filières

Document 3.49 : graphes : Composition des filières selon le type de baccalauréat (8 graphes).

Document 3.50 : tableaux : Origine socio-professionnelle et baccalauréat des entrants dans l'enseignement supérieur du Nord-Pas-de-Calais.

Document 3.51 : graphe : répartition des entrants selon la csp du chef de famille.

Document 3.52 : tableau : répartition des entrants selon la csp du chef de famille.

Document 3.53 : tableau : répartition des baccalauréats par zones.

Document 3.54 : tableaux : effectifs observés, effectifs théoriques en cas de structure par bac identique, effectifs théoriques en cas d'orientation identique et effectifs théoriques en cas d'indépendance entre origine géographique et orientation (KHI-2) : 4 tableaux.

Document : 3.55 : graphes : Effet de la structure par bac et du "comportement" dans l'orientation des bacheliers 1987 de l'académie de lille entrant a la rentrée suivante dans les formations supérieures regionales

Document 3.56 : cartes : Le schéma "Université 2000" pour le Nord et les nouvelles universités : Artois et littoral.

Document 3.57 : L'université d'Artois et l'université du Littoral.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION :

POURQUOI UNE ETUDE GEOGRAPHIQUE DE L'ACCES AUX FORMATIONS SUPERIEURES ?	1
LE CAS EXEMPLAIRE DU NORD-PAS-DE-CALAIS	5
PLAN DE LA THESE.....	6
LES SOURCES ET LEURS LIMITES	7

PARTIE 1 : AUGMENTATION DU NOMBRE D'ETUDIANTS, DEMANDE SOCIALE ET REGULATION DES FLUX

INTRODUCTION.....	10
I. UNE AUGMENTATION SANS PRECEDENT DU NOMBRE D'ETUDIANTS	11
A. L'AUGMENTATION DES EFFECTIFS.....	11
B. LES EFFETS DE LA CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ...	17
C. LES BESOINS ECONOMIQUES.....	19
D. L'OUVERTURE SOCIALE.....	19
E. LA RENTABILITE DU DIPLOME.....	21
1. La force sociale du diplôme.....	22
2. Une assurance chômage	23
3. Diplôme et CSP.....	26
4. La rentabilité financière	27
F. LA CROISSANCE DU NOMBRE DE BACHELIERS	27
1. la "massification" du baccalauréat.....	28
2. Evolution de la structure	29
II. SELECTION, REGULATION ET INEGALITES SOCIALES ...	32
A. MALTHUSIANISME OU DEMOCRATISATION	33
B. EVOLUTION DES STRUCTURES DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE, DEMOCRATISATION ET INEGALITES SOCIALES.....	34
1. Evolution des structures et démocratisation.....	35
2. Les limites de l'ouverture sociale	39
3. La sélection sociale par la filière.....	48
C. REGULATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : LA SELECTION OFFICIELLE.....	52
1. Les filières fermées et les filières ouvertes	52
2. Conséquences du système de sélection.....	53

D. SELECTION SOCIALE : DANS L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, LA PYRAMIDE SOCIALE EST INVERSEE	58
CONCLUSION.....	62
 <u>PARTIE 2 : DEVELOPPEMENT SPATIAL DES FORMATIONS SUPERIEURES ET PUISSANCE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR REGIONAL</u>	
INTRODUCTION.....	63
I. L'EXPLOSION DU RESEAU UNIVERSITAIRE FRANCAIS	63
II. LE DEVELOPPEMENT SPATIAL DES UNIVERSITES DU NORD-PAS-DE-CALAIS.....	70
A. A DOUAI, LA GENESE	70
B. DE DOUAI A LILLE : HISTOIRE D'UNE RIVALITE.....	71
C. DE LILLE A VILLENEUVE-D'ASCQ	74
D. L'UNIVERSITE DE VALENCIENNES	78
III. LES ANTENNES UNIVERSITAIRES	81
A. LE DEVELOPPEMENT DES ANTENNES.....	81
B. DES ANTENNES SOUHAITEES, MAIS CONTROVERSEES	84
1. Le besoin des universités	84
2. L'envie des collectivités locales	85
3. Avantages des antennes.....	88
4. Dangers des antennes.....	90
5. Evolution des antennes.....	92
C. LES ANTENNES UNIVERSITAIRES DANS LE NORD-PAS-DE-CALAIS	94
IV. LES AUTRES FORMATIONS SUPERIEURES	96
A. LES IUT ET LES STS.....	96
B. LES CPGE ET LES GRANDES ECOLES	98
V. PUISSANCE ET CONCENTRATION SPATIALE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DU NORD-PAS-DE-CALAIS.	102
A. UNE ACADEMIE JEUNE ET PUISSANTE	102
B. UNE ACADEMIE QUI OCCUPE LES PREMIERS RANGS	104
C. UNE ACADEMIE QUI GARDE SES ETUDIANTS MAIS QUI EN ATTIRE PEU.....	104
D. CONCENTRATION SPATIALE DES FORMATIONS UNIVERSITAIRES	108
CONCLUSION.....	112

PARTIE 3 : LES INEGALITES GEOGRAPHIQUES D'ACCES AUX FORMATIONS SUPERIEURES DE LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS. APPROCHE DE L'EFFET D'OFFRE

INTRODUCTION.....	113
I. POINTS FAIBLES ET ZONES DE FAIBLESSE.....	114
A. LA REGION NORD-PAS-DE-CALAIS, MAL CLASSEE....	114
B. ACCES A L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR : DES INEGALITES GEOGRAPHIQUES IMPORTANTES.....	119
II. L'ACCES AU BACCALAUREAT ET LA POURSUITE D'ETUDES.....	123
A. NOMBRE DE BACHELIERS PAR GENERATION.....	123
1. Le handicap "traditionnel" du Nord-Pas-de-Calais.....	123
2. Les inégalités infra-régionales.....	131
B. DU BACCALAUREAT AU SUPERIEUR : INEGALITES SPATIALES.....	132
1. Les inégalités infra-régionales.....	132
2. La sur-représentation des baccalauréats technologiques.....	136
3. L'éloignement spatial.....	144
C. FAIBLESSE DE LA SCOLARISATION EN FILIERES LONGUES.....	147
1. Faiblesse régionale en filières longues.....	147
2. Zones d'origine et filières choisies.....	148
III. INFLUENCE DU MILIEU GEOGRAPHIQUE SUR L'ORIENTATION.....	152
A. ORIENTATION FAIBLE VERS LES FILIERES LONGUES.....	152
B. PROXIMITE DES FORMATIONS ET ORIENTATION.....	153
1. L'origine géographique des entrants et les structures d'accueil.....	153
2. La rétention.....	157
3. L'attraction.....	161
4. Accueil de formations et orientation.....	173
5. Eloignement des formations et orientation.....	185
C. STRUCTURE DES ENTRANTS ET "EFFET DE ZONE"	186
1. Bac, CSP, sexe et orientation.....	186
a) Type baccalauréat et orientation.....	186
b) CSP et orientation.....	191
c) Sexe et orientation.....	195
2. Disparités de structure et influence du milieu géographique.....	195

a) le baccalauréat.....	195
b) la structure socio-professionnelle	206
IV. PROGRES REGIONAUX ET DISPERSION DES FORMATIONS	209
CONCLUSION.....	213
ANNEXES	217
SOURCES ET REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	266
TABLE DES DOCUMENTS.....	275



041499239